



HAL
open science

Finances solidaires en France et au Brésil : le rôle des initiatives citoyennes dans le développement de l'économie solidaire au-delà de la dimension financière

Ósia Alexandrina Vasconcelos

► **To cite this version:**

Ósia Alexandrina Vasconcelos. Finances solidaires en France et au Brésil : le rôle des initiatives citoyennes dans le développement de l'économie solidaire au-delà de la dimension financière. Sociologie. Conservatoire national des arts et métiers - CNAM; Universidade federal da Bahia, 2018. Français. NNT : 2018CNAM1171 . tel-02124469

HAL Id: tel-02124469

<https://theses.hal.science/tel-02124469>

Submitted on 9 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



ÉCOLE DOCTORALE ABBÉ GRÉGOIRE

LABORATOIRE INTERDISCIPLINAIRE POUR LA SOCIOLOGIE ÉCONOMIQUE

ESCOLA DE ADMINISTRAÇÃO DA UNIVERSIDADE FEDERAL DA BAHIA

NÚCLEO DE PÓS-GRADUAÇÃO EM ADMINISTRAÇÃO

THÈSE présentée dans le cadre d'une cotutelle internationale par :

Ósia Alexandrina VASCONCELOS

soutenue le : **23 avril 2018**

pour obtenir le grade de : **Docteur du Conservatoire National des Arts et Métiers**

Discipline : Sociologie, démographie / Spécialité : Sociologie – Travail Social

Et pour obtenir le grade de : **Docteur de l'Université fédérale de Bahia**

Discipline : Sciences sociales appliquées / Spécialité : Sciences de Gestion

Finances solidaires en France et au Brésil.

**Le rôle des initiatives citoyennes dans le
développement de l'économie solidaire au-delà de la
dimension financière.**

THÈSE dirigée par :

Jean-Louis LAVILLE

Professeur des Universités, Cnam

Et co-dirigée par :

Genauto C. de FRANÇA FILHO

Professeur des Universités, Ufba

RAPPORTEURS :

Philippe EYNAUD

Professeur des Universités, Université Paris 1

Pascal GLEMAIN

Maître de Conférence, Université de Rennes

JURY :

Isabelle Guérin

Directrice de recherche, Institut de Recherche pour le
développement

À Paul Singer et à Sandra Magalhães

Remerciements

Mes remerciements s'adressent tout d'abord à mes directeurs de thèse : Jean-Louis Laville, envers qui je suis reconnaissante de m'avoir fait bénéficier tout au long du travail de sa rigueur intellectuelle, et Genauto França Filho, pour son intérêt permanent à l'égard de mon travail et pour son soutien sur le plan humain.

Je remercie aux membres du jury, qui m'ont fait l'honneur de bien vouloir étudier avec attention mon travail : Philippe Eynaud et Pascal Glémain pour avoir accepté d'être rapporteurs de cette thèse ; et Isabelle Guérin pour m'avoir fait l'honneur d'accepter de présider ce jury.

Ce travail n'aurait pu être mené à bien sans l'aide de différents financeurs qui, par leur soutien matériel, ont reconnu mon travail et m'ont fait confiance : le Conseil national pour le développement scientifique et technologique (CNPq), l'université fédérale de recôncavo de Bahia, l'université fédérale de Bahia, l'heSam Université, et enfin le British Council.

Cette thèse a été réalisée dans le cadre d'une convention de cotutelle internationale établie entre le Conservatoire national des arts et métiers et l'Université fédérale de Bahia. Je tiens à remercier les deux établissements pour le suivi de mon parcours doctoral, en particulier les équipes de l'école doctorale Abbé Grégoire et du Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique (LISE) à Paris et le « Núcleo de pós-graduação em Administração » et l'« Incubadora tecnológica de economia solidária e gestão do desenvolvimento territorial » à Salvador.

Je tiens à exprimer mes plus vifs remerciements aux membres des réseaux d'économie solidaire qui m'ont accueillie, et qui ont permis le développement de cette recherche en ouvrant les portes de leurs structures, en particulier la Banque Palmas, la Banque Bem et IES.

J'adresse toute ma gratitude à Guillaume, pour la patience, l'encouragement et la confiance qu'il m'a témoigné dont il a fait preuve à chaque relecture de mon manuscrit.

Un merci tout particulier à ma famille. Malgré mon éloignement depuis de nombreuses années, leur confiance et leur amour me portent tous les jours.

Enfin, je remercie aux personnes qui ont cru en moi et qui m'ont aidé dans la réalisation de ce travail.

Résumé

Mettre en rapport financeurs et entrepreneurs : tel est le rôle de l'intermédiaire financier. Le financement de projets solidaires et alternatifs au modèle de production dominant, la lutte contre la pauvreté, la moralisation de l'argent par l'engagement des épargnants, la relocalisation économique, le financement de structures de l'économie solidaire : ce sont des sujets qui servent de toile de fond à l'émergence des pratiques de finances solidaires. Celles-ci sont une manifestation de la société et se revendiquent de l'économie solidaire. Ayant comme activité l'épargne et/ou le crédit, elles forment le domaine de la finance solidaire. La discussion de la thèse a comme point de départ la réalisation de deux études de cas – un en France et un au Brésil. L'objectif central du travail a été de délimiter le champ des finances solidaires dans ce deux pays, en interrogeant le rôle joué par ces initiatives dans le développement de l'économie solidaire sur un territoire. La question du rôle des finances solidaires au-delà de la dimension financière suppose une compréhension élargie de l'économie, basée sur les travaux de Karl Polanyi. Les constats des études de cas nous permettent d'affirmer que l'activité de financement solidaire, considérée de manière isolée, produit un impact relativement peu significatif en termes de financement et de développement de l'économie solidaire. Cependant, le rôle des initiatives de finance solidaire dépasse l'aspect financier et la dimension économique. Plus précisément, l'activité de financement s'articule à d'autres actions socioéconomiques, sociopolitiques et socioculturelles importantes pour le développement de l'économie locale. Les notions d'économie plurielle et d'économie substantive sont très pertinentes pour analyser ces expériences et mettre en lumière ce qu'elles peuvent révéler sur l'activité économique. En prenant le territoire comme niveau d'analyse, nous pouvons voir l'économie solidaire comme une stratégie de réorganisation de l'économie locale, et, au-delà, de réorganisation de la vie en société. Cela nous invite à repenser le sens-même de l'économie solidaire et permet de l'appréhender comme un processus dynamique articulant acteurs et institutions autour d'activités socioéconomiques, sociopolitiques et socioculturelles en vue de produire, reproduire et préserver la vie dans un territoire de manière démocratique.

Mots-clés : économie sociale et solidaire ; économie solidaire ; finances solidaires ; institutionnalisation de la finance solidaire ; développement territorial ; socioéconomie ; pluralité économique ; investissement solidaire ; banque communautaire de développement.

Résumé en anglais

Connect financiers and entrepreneurs: this is the role of a financial intermediary. In a society based on a self-regulating market, the bank becomes a fundamental institution and plays the role of exclusive intermediary. The search for new forms of financial intermediation, the transformation of the economy by supporting solidarity-based economy, the response to unsatisfied demands in terms of access to credit and financing, economic relocation in response to the inequalities generated by financialization and globalization: these are issues that serve as a backdrop to the emergence of social finance practices. This study focuses on the field of solidarity economy that have as activity savings and / or credit and form the field of social finance. The main question of this research is the role of social finance in the development of initiatives of the solidarity economy. We are looking for understand their social and political dimensions. And K. Polanyi conceptual framework allows us to propose un substantive approach to economy solidarity finance initiatives. Two case studies - one in France and one in Brazil - provide us the elements to discuss the central question of the thesis in an international perspective. The notions of plural economy and substantive economics are very relevant for analyzing these experiences and highlighting what they can reveal about economic activity. By taking the territory as a level of analysis, we can see the solidarity economy as a strategy for reorganizing the local economy, and, beyond that, for reorganizing life in society. This invites us to rethink the meaning of the solidarity economy and allows it to be understood as a dynamic process linking actors and institutions around socio-economic, socio-political and sociocultural activities in order to produce, reproduce and preserve life in a territory of democratic way.

Key-words: social and solidarity economy; solidarity economy; solidarity finance; institutionalization of solidarity finance; territorial development; socioeconomics; plural economy; solidarity investment; community development bank.

Résumé substantiel en portugais

Introdução

Antes de tratar da pesquisa de doutorado e da tese, eu gostaria de falar de Paul Singer, a quem dedico esse trabalho. Falecido em 16 de abril de 2018, a maneira como ele soube “estar no mundo e com o mundo” (Freire, ano) inspirou e influenciou profundamente este trabalho.

Paul Singer se destacou em diferentes papéis. Primeiramente, no movimento de redemocratização do país, ele contribuiu como líder sindical e um dos fundadores do partido dos trabalhadores. Ele cumpriu ainda um papel importante como pesquisador e professor da Universidade de São Paulo, onde criou uma das primeiras incubadoras de economia solidária do país. Finalmente, ele se destacou na função pública junto à prefeitura de São Paulo no final dos anos 1980 e na Secretaria Nacional de Economia Solidária (SENAES) do Ministério do Trabalho de 2003 à 2016. Nesses diferentes papéis de militante, professor, pesquisador, homem político e responsável público, Paul Singer contribuiu para a expansão e a organização da economia solidária no Brasil. Ele mostrou como atuar nesses diferentes papéis sem confundi-los e seu exemplo me inspirou a fazer o mesmo.

À partir de 2001, logo após ter ouvido falar de economia solidária, eu me aproximei das redes locais, animando seminários, debates, encontros entre pesquisadores e atores, contribuindo com projetos de formação, acompanhamento e apoio técnico a empreendimentos de economia solidária. Desde então, minha formação acadêmica foi orientada para a gestão de iniciativas de economia solidária. Alguns anos mais tarde, me tornei colaboradora da incubadora tecnológica de economia solidária coordenada pelo Professor Genauto França Filho, co-orientador dessa pesquisa. E, à partir de 2008, passei a atuar como professora na formação em gestão social e na coordenação de projetos de extensão em economia solidária.

Partir desse breve histórico para introduzir a tese permite situar a pesquisa como uma prolongação desse processo, sendo a escolha do tema indissociável de minha atuação profissional e política.

Gaiger (2002) destaca que a comunidade científica brasileira formada em torno da economia solidária é marcada por uma relação intensa entre organizações sociais e governo, com atores que transitam entre esses três espaços: universidade, sociedade civil e Estado. Nesse contexto, ele destaca a importância de ser rigoroso e ter uma postura de vigilância epistemológica. Isso

pressupõe uma tomada de consciência permanente daquilo que, na construção do objeto da pesquisa e no processo de investigação no qual ela se desenvolve, é principalmente devido à condição e à posição do pesquisador. Dito isso, assumo na introdução da tese minha posição em relação ao meu objeto de pesquisa.

A necessidade de construção de um discurso científico autônomo de valores foi defendida em vários textos por Max Weber. Sem negar a existência de valores subjetivos que orientam a escolha do objeto de pesquisa e o método de investigação utilizado, Weber exige do cientista “integridade intelectual” que implica uma destreza e um posicionamento claro diante dos seus interlocutores que permita distinguir o pesquisador formulando julgamentos dos fatos e o cidadão defendendo julgamentos de valor (Ciência e Política duas vocações).

Quanto à esse aspecto, eu insisto sobre meu lugar na construção do objeto de pesquisa e na investigação. Não se trata de uma pesquisa-ação nem de uma pesquisa-intervenção. Estas são caracterizadas, como explica Michel Thiollent, por um duplo objetivo : transformar a realidade e produzir conhecimento a respeito dessas transformações. Porém, intervir na realidade não foi um dos objetivos desta pesquisa de doutorado. O objetivo central do estudo foi delimitar o campo das finanças solidárias no França e no Brasil, questionando o papel dessas iniciativas no desenvolvimento da economia solidária em um território. Não se trata de uma ação deliberada de transformação da realidade, mas de compreensão da realidade.

Na tese, eu trato do tema enquanto pesquisadora, formulando julgamento sobre os fatos. O texto convida os leitores a visitar as finanças solidárias na prática através de duas monografias, e por vezes ele é excessivamente descritivo em detrimento de uma análise crítica. Sua riqueza repousa sobre o uso do discurso dos atores e observações da pesquisadora.

Delimitação do tema e abordagem teórica

A tese aborda as finanças solidárias como um subconjunto do campo da economia solidária. Tendo em vista o caráter heterogêneo das iniciativas que compõem esse campo, essa forma de economia pode se estender à todos os domínios de atividade, dentre os quais a finança (Singer, 2003). Cumpre esclarecer que o tema da pesquisa de doutorado é economia solidária e, no interior desse campo, as iniciativas que têm como atividade o crédito e/ou a poupança.

Finanças solidárias, microfinanças, microcrédito, finanças éticas, investimento responsável : esse termos não são utilizados nessa pesquisa como sinônimos. A tese aborda rapidamente as

semelhanças e as diferenças entre essas atividades, que já foram discutidas por outros autores (Isabelle Guérin, Pascal Glémoin, Amélie Artis), pois o foco aqui não é a finança, mas a economia solidária. A finança pode ser percebida no âmbito de um projeto de economia solidária e é essa perspectiva que é privilegiada na tese.

Se as finanças solidárias às vezes tomam a forma de microfinança ou microcrédito, não podemos afirmar que todos os organismos de microfinanças e microcrédito se situam no campo da economia solidária. As finanças solidárias são radicalmente diferentes das práticas convencionais de microcrédito. Tal distinção não é percebida ou reconhecida dentro de um paradigma econômico convencional, o qual insiste em destacar duas características supostamente comuns em ambas as práticas. Em primeiro lugar, o fato de realizar operações financeiras de baixo montante e, em segundo lugar, o fato de atingirem um público considerado de baixa renda, o que ensejaria um processo de democratização do crédito para populações excluídas do sistema financeiro formal. Contudo, tal interpretação é limitada à lógica e ao princípio mercantil. Portanto, ela se mostra insuficiente para entender o funcionamento da economia real (referência França Filho e eu). A forma como essas iniciativas são percebidas é limitada por uma grade de leitura baseada numa definição formal da atividade econômica, sendo esta a lacuna que motivou essa pesquisa.

Uma abordagem ampliada do entendimento do fato econômico permite compreender de forma mais nítida a diferença entre finanças solidárias e microfinanças, a qual reside no « lugar » que ocupa cada uma dessas práticas na sociedade. Enquanto o microcrédito convencional representa um nicho de mercado dentro do sistema financeiro formal, as finanças solidárias ocupam um espaço que não é de mercado (ou de economia de mercado). (referência França Filho e eu)

As finanças solidárias são uma manifestação da sociedade e, no contexto brasileiro, elas resultam de formas de auto-organização coletiva de grupos organizados nos seus respectivos territórios para fazer a gestão dos seus próprios recursos econômicos com base em princípios de solidariedade, confiança e ajuda mútua (França Filho, 2013). Tal definição é mais pertinente para analisar as práticas brasileiras que as práticas desenvolvidas na França, onde o campo da finança solidária passou por um processo de institucionalização e está integrado ao sistema financeiro tradicional.

No contexto brasileiro, a questão do papel das finanças solidárias no desenvolvimento da economia solidária tem sido pautada. Todavia, no contexto francês, foi necessário primeiramente investigar a relação entre as finanças solidárias e o campo da economia solidária para então colocar essa questão de maneira pertinente.

A tese afirma que, ainda que situadas no campo da economia solidária, as finanças solidárias possuem especificidades. E que, para dar conta disso, é necessário utilizar uma grade de leitura que compreende as contradições próprias à esta atividade, sem no entanto removê-las do seu contexto ou do seu campo. As especificidades são dadas à natureza mesmo da atividade financeira que é central na sociedade de mercado, para retomar uma expressão de K. Polanyi, ou mesmo uma sociedade “financeirizada”. Definir visão substantiva da economia

Essas iniciativas estabelecem um diálogo entre a economia solidária e o sistema financeiro tradicional e confrontam, no âmbito de seus projetos, uma representação formal da economia à uma representação substantiva da economia. Aqui, o desafio de articular projeto e atividade econômica, como destaca Laville (sociologia da associação), parece ainda mais evidente/forte.

A questão do papel das finanças solidárias para além da dimensão financeira supõe uma compreensão mais ampla da economia. Assim, sem a definição substantiva de economia fornecida por Polanyi essa pesquisa não poderia ser realizada.

O termo finanças solidárias remete, num sentido mais amplo, à experiências que, inscritas no campo da economia solidária, reafirmam a construção de uma outra economia, cuja vocação é a produção, a reprodução e a preservação da vida num determinado contexto territorial, conforme o significado substantivo de economia. (França Filho, 2013; Polanyi, ?)

Escolhas metodológicas

Gaiger (ano) adverte que o discurso analítico de um pesquisador engajado pode ser impregnado de um discurso político, pragmático e normativo. O principal risco, segundo o autor, é de parar de questionar sobre o que nós não apreendemos da realidade. Em resposta à este desafio, uma importante escolha metodológica foi feita: investigar um terreno que me era estrangeiro para ver de outra maneira o terreno sobre o qual eu tenho trabalhado nos últimos anos. Tal posicionamento antropológico visa a tornar familiar aquilo que nos é estrangeiro e tornar estrangeiro aquilo que nos é familiar (Laplantine).

Assim, a tese foi desenvolvida na França entre 2013 e 2017 com trabalho de campo realizado na França e no Brasil através de uma co-tutela internacional. A pesquisa foi realizada no Conservatoire des Arts et Métiers (CNAM-Paris) através Laboratório Interdisciplinar de Sociologia Econômica (LISE) sob a orientação de Jean-Louis Laville. No Brasil, a pesquisa foi acolhida pelo Núcleo de Pós-graduação em Administração (NPGA) da Universidade Federal da Bahia sob a supervisão de Genauto Carvalho de França Filho. Durante 4 anos e meio eu trabalhei sobre o campo das finanças solidárias nos dois países em paralelo, o que constituiu um enorme desafio. Isso permitiu confrontar em permanência os dois campos de pesquisa visando uma melhor compreensão de suas singularidades. O objetivo, portanto, foi de melhor apreender os dois campos e não de compará-los.

A posição de estrangeira no campo de estudo francês permitiu questionar aspectos das práticas de finanças solidárias que pareciam evidentes a outros olhares nativos. E o afastamento do Brasil contribuiu para adotar uma postura mais consciente enquanto pesquisadora e para ver de outra maneira o objeto de pesquisa. Além disso, o constante intercâmbio com atores e pesquisadores nos dois países também contribuiu enormemente para a pesquisa, como outros olhares estrangeiros sobre os campos de pesquisa.

Dois estudos de caso foram realizados visando analisar uma prática de finanças solidárias em cada país. A pesquisa foi de natureza qualitativa tanto quanto ao material empírico coletado quanto aos métodos com os quais ele foi tratado.

No primeiro estudo de caso, foi analisada a sociedade cooperativa *Initiatives pour une Economie Solidaire (IES)* criada em Ramonville-Saint-Agne no final dos anos 1990 com o objetivo de desenvolver o território através do apoio ao desenvolvimento de empreendimentos solidários. O segundo caso analisado é o modelo de Banco Comunitário de Desenvolvimento (BCD) no Brasil. Trata-se de um modelo de finança solidária difundido no país nos últimos anos que articula microcrédito, moeda local e gestão comunitária com vistas ao desenvolvimento econômico e social de territórios empobrecidos. Após a criação da experiência emblemática do Banco Palmas em 1998, os BCD se expandiram rapidamente no Brasil. Atualmente, uma centena de experiências se organiza em rede nacional.

A escolha dos casos não considerou características sociodemográficas ou características comuns. Ambos afirmam em seus projetos uma forte articulação com iniciativas de economia solidária no objetivo de desenvolver o território, o que nós desejamos investigar. Recorreremos

à experiência com uma imersão profunda na realidade como maneira de dar conta da complexidade dos fatos sociais.

A abordagem foi etnográfica na coleta de dados, mas não na escrita, tal como define Geertz (1996), posto que as duas monografias são baseadas no discurso dos atores e nas observações da pesquisadora, estas últimas já impregnadas das escolhas teóricas feitas à priori.

Durante a pesquisa, eu tive a impressão de fazer duas teses em paralelo, mas o resultado mostra que o caso brasileiro ajuda a compreender o caso francês e vice-versa, por isso, eles são complementares. Os principais resultados do trabalho serão apresentados em seguida através desse olhar cruzado.

Resultados

As três questões centrais do trabalho, apresentadas na introdução da tese, são: “Em que problemática as finanças solidárias se inscrevem? Que diálogos se estabelecem entre os campos da economia solidária e das finanças solidárias? A finança solidária é uma ferramenta de desenvolvimento da economia solidária?” Essas questões centrais se decompõem em outras várias questões que me permitiram explorar e aprofundar diferentes níveis de análise.

O estudo mostra que as finanças solidárias na França como no Brasil se constituem como um campo heterogêneo formado por organizações muito distintas. A pesquisa revelou diversas problemáticas em torno dessa emergência, dentre as quais cinco são destacadas a seguir.

A primeira problemática é o financiamento de projetos solidários e alternativos ao modelo de produção dominante que enfrentam dificuldades de acesso ao crédito. Esse é o caso de organizações que ofertam crédito a pequenos produtores no setor da agricultura, como foi o caso do Crédit Coopératif na França época de sua criação, e também das cooperativas de crédito solidário no Brasil.

Em segundo lugar, destaca-se a luta contra a pobreza. Essa questão está presente nos dois casos estudados. E, no contexto brasileiro, as finanças solidárias assume outras formas : como estratégia de resistência e de reprodução humana em condições de acesso precário à recursos naturais fundamentais, no caso dos fundos rotativos ; e como estratégia de inclusão financeira e bancária, especialmente no contexto dos bancos comunitários de desenvolvimento.

A moralização do capital e o engajamento dos investidores foi identificada como uma problemática revelante no contexto francês, onde a emergência das finanças solidárias se confunde com o nascimento das finanças éticas. No entanto, esse aspecto não está presente no debate sobre as finanças solidárias no Brasil.

Cumpra ainda destacar que as práticas de finanças solidárias emergem em resposta à fuga de capitais e ao empobrecimento dos territórios. Alguns atores buscam criar fundos de investimento territoriais para apoiar o desenvolvimento de projetos econômicos solidários ou alternativos com vistas à criação de emprego e à realocação econômica. No Brasil, essa é uma das questões centrais da intervenção dos bancos comunitários : a reorganização da economia local. Na França, isso corresponde ao que foi chamado na tese de segunda onda das finanças solidárias, com a emergência de estruturas do tipo associação, sociedade capital de risco, sociedade cooperativa, clube de investidor, sociedade fundiária e sociedade de investimento.

Finalmente, o financiamento de estruturas de economia solidária é uma das problemáticas que compõem o complexo contexto de emergência das finanças solidárias. Esse aspecto foi destacado pelos atores tanto na França como no Brasil. A sociedade IES, como outras poucas iniciativas de finanças solidárias na França, é orientada para o financiamento de estruturas de economia solidária. No Brasil, o movimento de economia solidária reunido no fórum nacional de economia solidária reivindica afirma que as finanças solidárias devem atender às necessidades de financiamento dos empreendimentos solidários.

Essa quinta problemática permite abordar a segunda questão de pesquisa, que diz respeito à relação entre economia solidária e as finanças solidárias. Para isso, cabe discutir sobre o postulado segundo o qual as finanças solidárias seriam uma estratégia para assegurar o financiamento das iniciativas do campo da economia solidária. Tal postulado pressupõe que as iniciativas de finanças solidárias se inscrevem num debate sobre o problema da sustentabilidade ou perenização dos empreendimentos solidários. Ele pressupõe ainda que as finanças solidárias se orientam exclusivamente para o financiamento de estruturas identificadas como pertencendo ao campo da economia solidária. Por fim, ele está baseado no pressuposto de que as finanças solidárias são capazes de responder às demandas de financiamento das empresas solidárias.

Ora, os resultados dos estudos de caso confrontados à esse postulado mostram que esses pressupostos são dificilmente verificados na prática. A tese afirma, baseada nos estudos de caso, que as iniciativas de finança solidária se dirigem somente à uma parte do campo da economia solidária. É possível afirmar ainda que o apoio financeiro em termos de montante de financiamento acordado às iniciativas de economia solidária ou às empresas locais não é importante ou significativo. Assim, elas não são capazes de atender totalmente à demanda de financiamento das empresas solidárias.

Além disso, os estudos de caso mostram que as iniciativas financiam projetos econômicos locais sem se limitar aos atores identificados (pelo estatuto jurídico ou pela adesão espontânea) como pertencendo à economia solidária. As práticas de finanças solidárias estudadas apoiam projetos coletivos que, antes de tudo, buscam respostas para as necessidades do território.

Outro resultado importante da pesquisa é que, se o montante do financiamento acordado pelas iniciativas de finanças solidárias não é importante ou significativo, por outro lado, o apoio financeiro é muito importante por três razões.

A primeira razão é que o financiamento é destinado a empreendedores que enfrentam dificuldades de acesso ao financiamento em função de : sua condição de exclusão bancária ou sua situação de endividamento ; sua inadequação às exigências do sistema financeiro tradicional ; inadequação dos produtos financeiros e da metodologia dos atores do sistema financeiro tradicional, o qual não responde sempre de maneira satisfatória às demandas de financiamento dos empreendimentos solidários nem dos empreendedores locais.

Em segundo lugar, a importância do apoio financeiro repousa igualmente sobre o fato que ele facilita o acesso à outros financiamentos. Isso se verifica particularmente no caso francês, no qual a análise das parcerias de IES permite compreender as especificidades e a relação de complementariedade entre suas ferramentas e outros serviços financeiros disponíveis no território.

Nos dois casos, as práticas territoriais de finanças solidárias articulam as empresas locais e outros atores do sistema financeiro, exercendo um papel de intermediário entre o campo da economia solidária e o campo das finanças. Nesse papel de intermediação, os atores das finanças solidárias podem contribuir para a adequação dos projetos numa perspectiva de

normalização destes para ajustá-los às exigências do sistema bancário tradicional (Labo, 2013).

A terceira razão é que o apoio financeiro proporciona, além do financiamento, um suporte fundamental ao desenvolvimento das estruturas de economia solidária, o que permite responder à terceira questão da pesquisa, a saber, se as finanças solidárias são uma ferramenta de desenvolvimento da economia solidária. A contribuição para o desenvolvimento dos empreendimentos solidários pode se dar de diversas maneiras, dentre as quais a tese aponta cinco.

Primeiramente, a metodologia de acompanhamento dos empreendedores que caracteriza as finanças solidárias na França como no Brasil, oferece um apoio humano importante, em especial através dos acompanhadores ou agentes de crédito. Estes podem colocar à disposição do projeto competências pessoais e profissionais. No caso brasileiro, eles têm igualmente um papel importante de educação financeira baseada numa tradição de educação popular que visa à apropriação das ferramentas financeiras pelos seus beneficiários.

Em segundo lugar, as iniciativas de finanças solidárias podem contribuir, através do apoio financeiro, à criação de vínculos sociais. Este aspecto está presente nos dois contextos estudados apesar de suas especificidades. No contexto francês, as finanças solidárias podem estabelecer uma relação direta entre investidores e empreendedores sobre um território dado. Para os BCD, trata-se de reforçar os vínculos sociais e de criar novas relações com o território, principalmente no meio urbano.

Em terceiro lugar, as iniciativas de finanças solidárias podem favorecer a criação de um espaço público de proximidade centrado no debate em torno da economia local. Na metodologia dos BCD, esse aspecto se revela na constituição de fóruns locais. No caso de IES, os grupos locais constituem um espaço de discussão e de participação cidadã ao desenvolvimento econômico local. Mesmo se tratando de grupos fechados, onde somente os sócios podem participar, os grupos locais atuam com um papel político importante na escolha de projetos para responder às demandas mal satisfeitas dos territórios.

Além disso, as iniciativas de finanças solidárias favorecem a articulação em rede. É possível observar que, a partir do financiamento, os empreendimentos podem integrar a rede de empreendimentos formada em torno da sociedade cooperativas, no caso francês ou em torno do banco comunitário, no caso brasileiro estudado.

Finalmente, o apoio financeiro das finanças solidárias pode dar acesso à outros serviços e ações econômicas, sociais, políticas e culturais promovidos pelos próprios atores de finanças solidárias ou por organizações parceiras.

Dessa forma, os estudos de caso permitem afirmar que a atividade de financiamento solidário, quando considerada de maneira isolada, produz um impacto relativamente pouco significativo em termos de financiamento e desenvolvimento da economia solidária. No entanto, o apoio das iniciativas de finanças solidárias ultrapassa o aspecto financeiro e a dimensão econômica. Mais precisamente, a atividade de financiamento se articula a outras ações socioeconômicas, sociopolíticas e socioculturais importantes para o desenvolvimento da economia local.

Esses resultados da pesquisa não podem ser vistos sob a ótica de uma grade de leitura ortodoxa institucional que coloca em evidência uma economia formal reduzida ao mercado. E as noções de economia plural e de economia substantiva são muito pertinentes para analisar essas experiências e trazer à luz o que elas podem revelar sobre a atividade econômica.

A esse respeito, os estudos de caso revelam que em suas metodologias, as práticas de finanças solidárias são orientadas por uma representação substantiva da economia. Os critérios de seleção de projetos, por exemplo, levam em conta os aspectos econômicos, sociais e ambientais. A análise da metodologia permite trazer à luz uma visão substantiva da economia naquela a rentabilidade financeira é sacrificada em benefício da manutenção de empregos, onde « o lado humano vem antes da finança », para retomar a fala de um dos entrevistados.

Finalmente, os estudos de caso permitem afirmar que as práticas territoriais de finanças solidárias possuem um papel importante junto às estruturas de economia solidária do território, o que fornece os elementos para pensar o papel das finanças solidárias para o desenvolvimento de redes locais de economia solidária para além do financiamento e da dimensão econômica.

A tese insiste sobre dois debates: a transformação da finança pela construção de novas relações entre financiadores e tomador de crédito e transformação da economia através do apoio à projetos de uma economia alternativa e solidária ou de uma economia local respondendo às demandas sociais. Nos dois casos, a finança é uma ferramenta e não uma finalidade. No caso francês como no caso brasileiro, as iniciativas de finanças solidárias estudadas foram concebidas por atores para serem instrumentos de desenvolvimento do território. Trata-se de financiar a produção e a consumação local para responder às demandas

do território e estabelecer novas relações financeiras baseadas na proximidade, na solidariedade e na confiança.

Mance e Arruda discutem a importância da organização territorial da economia solidária, definindo rede de uma maneira “purista”: trata-se do conjunto de estruturas de economia solidária num dado território geograficamente constituído. Essa abordagem está presente em outros trabalhos que analisam economia solidária num território como um setor econômico à parte. Mas o objeto da intervenção das finanças solidárias não é o conjunto de organizações de economia solidária num território. Elas intervêm sobre o território, visando o seu desenvolvimento a partir de princípios de economia solidária.

Isso nos convida a refletir sobre o objeto mesmo da pesquisa sobre o tema da economia solidária. A pesquisa trata frequentemente sobre as organizações. Isso nos coloca problemas analíticos para uma compreensão desse fenômeno. Mas, se tomarmos o território como nível de análise, podemos ver a economia solidária como uma estratégia de reorganização da economia local, e, para além disso, da reorganização da vida em sociedade. Pois, nessas práticas de finanças solidárias, as relações financeiras estão subordinadas à criação, à manutenção e ao fortalecimento das relações sociais.

Isso nos convida a representar o sentido mesmo da economia solidária. E permite de apreendê-la como um processo dinâmico articulando atores e instituições em torno de atividades socioeconômicas, sociopolíticas e socioculturais com vistas à produzir, reproduzir e preservar a vida num território de maneira democrática.

Contribuições e perspectivas

A tese fornece elementos para afinar a compreensão do fenômeno da economia solidária, sem pretensão de contribuir para uma teoria da economia solidária.

A tese contribui para o desenvolvimento de uma socioeconomia de finanças solidárias. Ela avança no conhecimento da economia solidária, completando lacunas nas abordagens sobre o tema no que diz respeito à compreensão de práticas de finanças solidárias.

A tese propõe um outro ângulo, uma outra perspectiva para observar essas iniciativas; ela interroga, ela questiona essas práticas e igualmente a comunidade científica. Há mais questões que respostas.

À guisa de conclusão, eu gostaria de insistir sobre uma questão levantada pela tese: esta da pluralidade econômica. Os estudos de caso mostram que a atividade econômica não está dissociada das atividades sociais, políticas e culturais. Por essa razão, o conceito de território pode ser mais explorado para uma apreensão da economia solidária. O diálogo entre a noção substantiva da economia e do território construído como uma dimensão da análise constitui um caminho de pesquisa fértil a ser explorado. Poucos estudos dedicados ao tema. Necessidade de avançar. Socioeconomia das finanças solidárias. Outras relações financeiras, outras formas de pensar as finanças e a economia.

Table des matières

<u>Introduction générale.....</u>	<u>17</u>
<u>1. Objet d'étude et problématique de recherche.....</u>	<u>18</u>
<u>1.1. Finances solidaires comme réalité empirique très diversifiée.....</u>	<u>20</u>
<u>1.2. Finances solidaires comme objet d'étude.....</u>	<u>26</u>
<u>1.2.1. Singularité de la finance solidaire en tant qu'objet.....</u>	<u>33</u>
<u>1.2.2. Rapport entre la finance solidaire et le système financier traditionnel.....</u>	<u>35</u>
<u>1.2.3. Dimension politique des finances solidaires.....</u>	<u>36</u>
<u>1.2.4. Rapport entre la finance solidaire et l'économie solidaire.....</u>	<u>39</u>
<u>2. Construction du projet et questions de recherche.....</u>	<u>42</u>
<u>2.1. Point de départ.....</u>	<u>42</u>
<u>2.2. Questions de recherche.....</u>	<u>43</u>
<u>2.3. Phase exploratoire.....</u>	<u>44</u>
<u>3. Objectifs de la thèse et choix méthodologiques.....</u>	<u>47</u>
<u>3.1. Objectifs de recherche.....</u>	<u>47</u>
<u>3.2. Caractérisation de l'étude et implications méthodologiques.....</u>	<u>47</u>
<u>3.3. Collecte des données empiriques.....</u>	<u>50</u>
<u>4. Dimension comparative de l'étude.....</u>	<u>51</u>
<u>4.1. Échanges entre des réseaux d'économie solidaire.....</u>	<u>51</u>
<u>4.2. Échanges entre des acteurs institutionnels.....</u>	<u>52</u>
<u>4.3. Échanges entre des réseaux de recherche.....</u>	<u>53</u>
<u>4.4. Enjeux d'une perspective comparative Nord-Sud.....</u>	<u>53</u>
<u>5. Cadrage théorique de l'objet.....</u>	<u>55</u>
<u>5.1. Analyse sociologique des faits économiques.....</u>	<u>55</u>
<u>5.2. Faire de la sociologie économique avec Karl Polanyi.....</u>	<u>57</u>
<u>5.2.1. Sophisme économiste : l'économie réduite au marché.....</u>	<u>61</u>
<u>5.2.2. Représentation substantive de l'économie.....</u>	<u>63</u>
<u>5.2.3. Économie comme « processus institutionnalisé ».....</u>	<u>63</u>
<u>5.3. Apports polanyiens pour analyser l'économie solidaire.....</u>	<u>67</u>
<u>5.4. Pour une analyse socio-économique des finances solidaires.....</u>	<u>69</u>
<u>5.4.1. Premier niveau d'analyse : contexte national.....</u>	<u>69</u>
<u>5.4.2. Deuxième niveau d'analyse : territoire.....</u>	<u>70</u>
<u>5.4.3. Troisième niveau d'analyse : perspective comparative internationale.....</u>	<u>73</u>

5.4.4. Grille d'analyse.....	73
Première partie Finance solidaires en France.....	76
A) Approche historique du terrain français : émergence, institutionnalisation et enjeux.....	77
Chapitre I : Mise en perspective historique des pratiques de financement solidaire.....	78
1. Relations financières solidaires du XIX au XXI siècle.....	79
2. Brève chronologie des finances solidaires contemporaines.....	86
2.1. La Nouvelle Économie Fraternelle (NEF) : finances solidaires pour une autre agriculture.....	90
2.2. Cigales et Garrigue : finances solidaires relevant d'une économie alternative et solidaire.....	97
2.3. SIDI et FCP « Faim et développement » : dialogues entre les finances solidaires contemporaines et l'économie sociale.....	101
2.3.1. Premier fonds éthique en France.....	102
2.3.2. Émergence des finances éthiques en Europe.....	104
2.3.3. De la finance éthique à la finance solidaire.....	105
2.3.4. Création de la SIDI et du premier fonds solidaire.....	106
2.4. Habitat et Humanisme : finances solidaires au service du logement social.....	113
3. Problématiques et acteurs en convergence.....	116
3.1. Un champ hétérogène se constitue.....	119
Chapitre II : Institutionnalisation de la finance solidaire en France.....	125
1. L'Association pour le Financement Solidaire.....	127
2. Régulation de la finance solidaire.....	145
3. Typologie d'acteurs de la finance solidaire.....	156
4. Promotion de la finance solidaire.....	167
Chapitre III : Défis et enjeux du développement de la finance solidaire.....	176
Chapitre IV : Place des finances solidaires dans le champ de l'économie solidaire.....	188
1. Inscription du thème des finances solidaires dans des espaces de discussion de l'économie solidaire.....	189
1.1. Prolongement des débats au sein des États Généraux de l'ESS.....	190
1.2. Groupes de travail au sein du Labo de l'ESS.....	191
1.3. Évolution de la manière d'aborder le thème des finances solidaires.....	207
2. Représentation de Finansol dans des réseaux d'économie solidaire.....	210
3. Stratégies de pérennisation d'initiatives de l'économie solidaire.....	213
3.1. L'accès au financement.....	213

3.2. L'apport de la finance solidaire.....	217
3.3. Autres réponses aux besoins des initiatives économiques solidaires.....	219
Principaux aspects révélés par l'approche historique du terrain français.....	221
Les finances solidaires.....	221
La finance solidaire.....	223
Finance solidaire et économie solidaire.....	224
Contours de l'objet.....	227
B) Étude de cas en France.....	229
Chapitre V : Genèse d'IES (1978-1998).....	231
1. Chronologie des initiatives et événements préexistants à IES.....	233
1.1. Finances solidaires en émergence sur le territoire français.....	233
1.2. Finances solidaires en Midi-Pyrénées.....	235
1.3. Initiatives émergentes d'un tissu socio-associatif Ramonvillois.....	244
2. Synthèse des éléments du projet IES révélés par l'analyse de sa genèse.....	256
2.1. La localisation et le territoire d'intervention.....	258
2.2. La méthodologie et le modèle organisationnel.....	259
2.3. L'identification avec le champ de l'économie solidaire et son intégration en réseau.....	261
Chapitre VI : Le projet IES et son développement (1998-2015).....	262
1. Territoire d'intervention.....	264
2. Objectifs.....	272
3. Outils financiers.....	274
4. Évolution de l'épargne collectée.....	281
5. Profils et nombre de coopérateurs.....	287
6. Statuts juridiques.....	298
7. Modèle socio-économique.....	302
7.1. Hybridation des ressources économiques.....	303
7.2. Tensions entre les principes économiques.....	305
8. Structure organisationnelle et gouvernance.....	309
9. Reconnaissance.....	312
9.1. Agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale ».....	312
9.2. Label Finansol.....	312
9.3. Reconnaissance par les acteurs du territoire.....	313
Chapitre VII : Méthodologie d'IES.....	315
1. De l'accueil des porteurs de projets à la sortie du capital des entreprises.....	317

i) Accueil.....	319
ii) Éligibilité.....	323
iii) Instruction.....	326
iv) Comité d'engagement.....	326
v) Investissement.....	329
vi) Accompagnement.....	330
vii) Sortie du capital.....	336
Encadré : Vécu des porteurs de projet accompagnés par IES.....	342
Christophe Scudier, gérant-fondateur de la société Autonomia à Saint Orens de Gameville	342
Hugo Durou, créateur et gérant de l'entreprise EHTech à Ramonville.....	345
Encadré : Témoignage de porteur de projet dont la demande de financement a été refusée par IES.....	351
Florent Dupuis, gérant-fondateur de « Cartes sur Table » à Gaillac.....	351
2. Dimensions territoriale et politique de la méthodologie d'IES.....	358
2.1. Le groupe du Tarn.....	362
3. Références méthodologiques.....	364
Chapitre VIII : Principaux résultats de l'intervention d'IES sur le territoire.....	365
Chapitre IX : Inscription d'IES dans un réseau territorial d'économie solidaire.....	373
1. Éléments pour une appréhension de l'économie solidaire en Midi-Pyrénées.....	374
1.1. Forum Régional de l'Économie Sociale et Solidaire.....	376
1.1.1. Le FRESS 2013.....	382
1.2. Maison de l'Économie Solidaire.....	383
1.3. Pôle territorial de coopération économique.....	386
1.4. Réseau de relais locaux d'économie solidaire.....	388
1.5. Principaux aspects révélés par l'exploration du terrain.....	396
2. Environnement institutionnel et principaux partenaires.....	402
2.1. Réseaux de l'économie sociale et solidaire.....	402
2.2. Principaux partenaires des finances solidaires.....	408
2.3. Principaux partenaires de l'accompagnement.....	414
2.4. Partenaires publics.....	417
Chapitre XX : Défis, enjeux et limites.....	419
Modèle économique.....	419
Équilibrer le trépied épargne-investissement-accompagnement.....	421

<u>Participation citoyenne.....</u>	<u>423</u>
<u>Défis propres à l'accompagnement.....</u>	<u>424</u>
<u>Cadre juridique.....</u>	<u>425</u>
<u>Principaux aspects révélés par l'étude de cas français.....</u>	<u>428</u>
<u>Deuxième partie: Finances solidaires au Brésil.....</u>	<u>431</u>
<u>A) Approche historique du terrain brésilien.....</u>	<u>432</u>
<u>Capítulo I: Emergência da economia solidária e das finanças solidárias no Brasil.....</u>	<u>434</u>
<u>1. Elementos para entender a emergência e o desenvolvimento da economia solidária.....</u>	<u>435</u>
<u>1.1. Diferentes abordagens sobre o fenômeno.....</u>	<u>438</u>
<u>1.2. Breve caracterização do campo da economia solidária.....</u>	<u>440</u>
<u>2. Reconhecimento das finanças solidárias como um campo de práticas.....</u>	<u>446</u>
<u>Exemplo de co-construção de políticas de finanças solidárias no Estado da Bahia.....</u>	<u>453</u>
<u>2.1. Formas de finanças solidárias.....</u>	<u>459</u>
<u>2.1.1. Finanças solidárias formais: Cooperativa de crédito e OSCIP de microcrédito... </u>	<u>459</u>
<u>2.1.2. Finanças solidárias informais: Fundo rotativo solidário e Banco comunitário</u>	<u>464</u>
<u>COGEFUR, exemplo de integração de práticas de finanças solidárias.....</u>	<u>472</u>
<u>Capítulo II: Desafios das finanças solidárias no Brasil.....</u>	<u>479</u>
<u>1. Contextualizando as finanças solidárias na luta contra a pobreza e na promoção de um modelo alternativo de desenvolvimento.....</u>	<u>480</u>
<u>1.1. Crise do modelo desenvolvimentista: em busca de novos caminhos para o desenvolvimento.....</u>	<u>481</u>
<u>1.2. O debate sobre o desenvolvimento local no Brasil.....</u>	<u>484</u>
<u>1.3. Exclusão e desigualdade no Brasil: a face financeira dos desequilíbrios do desenvolvimento territorial.....</u>	<u>488</u>
<u>2. Situando as finanças solidárias na política de microfinanças.....</u>	<u>492</u>
<u>2.1. Entre a economia solidária e as microfinanças: aproximações e tensões entre os BCD e o sistema financeiro nacional.....</u>	<u>497</u>
<u>2.1.1. Diálogo com o Banco Central do Brasil acerca da ilegalidade das moedas sociais</u>	<u>497</u>
<u>2.1.2. Diálogo com os bancos comerciais: BCD como correspondente bancário.....</u>	<u>498</u>
<u>2.1.3. Parceria com os bancos de desenvolvimento para constituição de fundo de crédito</u>	<u>502</u>
<u>Principais aspectos da abordagem histórica do contexto brasileiro.....</u>	<u>506</u>
<u>B) Étude de cas au Brésil.....</u>	<u>510</u>

<u>Capítulo III : Bancos comunitários de desenvolvimento: origem e expansão (1973-2015)...</u>	<u>512</u>
<u>1. Sobre a origem e a natureza do Banco Palmas.....</u>	<u>513</u>
<u>2. O Palmas para além do Banco.....</u>	<u>519</u>
<u> Extrato do diário de campo (Fortaleza, novembro/2014).....</u>	<u>519</u>
<u>3. O Banco comunitário para além do Banco Palmas.....</u>	<u>526</u>
<u> 3.1. De uma experiência a uma metodologia: a emergência do banco comunitário como forma de organização.....</u>	<u>526</u>
<u> 3.2. De experiências a uma rede: expansão dos bancos comunitários e articulação em rede como estratégia de fortalecimento institucional.....</u>	<u>530</u>
<u>Apresentação (levar pra introdução ao estudo de caso ou para conclusão).....</u>	<u>533</u>
<u>Capítulo IV: Histórico do Banco Bem (2002-2007).....</u>	<u>534</u>
<u>Capítulo V: Desenvolvimento do projeto Banco Bem/Artidéias (2007-2015).....</u>	<u>546</u>
<u>1. Serviços e produtos.....</u>	<u>551</u>
<u>2. A Moeda BEM.....</u>	<u>553</u>
<u>3. Relação com o Ambiente e Formas de Interação.....</u>	<u>554</u>
<u> 3.1. Articulação Comunitária - Fórum de Desenvolvimento Comunitário Bem Maior.....</u>	<u>554</u>
<u> 3.2. Banco Bem/Artidéias e Políticas Públicas para a Economia Solidária.....</u>	<u>555</u>
<u> 3.3. Articulação em rede.....</u>	<u>555</u>
<u> 3.4. Parcerias Institucionais e Financiadores.....</u>	<u>556</u>
<u> 3.5. Divulgação e replicação da experiência.....</u>	<u>558</u>
<u> 3.6. Modèle socio-économique de la Banque Bem.....</u>	<u>559</u>
<u>Conclusion générale, regards croisés.....</u>	<u>563</u>
<u>Pour une lecture transversale de l'approche historique des finances solidaires.....</u>	<u>564</u>
<u>Pour une lecture transversale des études de cas.....</u>	<u>573</u>
<u>Questions transversales.....</u>	<u>579</u>

Liste des tableaux

Tableau 1: La finance solidaire comme objet d'étude.....	26
Tableau 2: Grille d'analyse.....	69
Tableau 3: L'historique des modèles socio-économiques de la finance solidaire.....	80
Tableau 4: Chronologie des acteurs pionniers des finances solidaires contemporaines en France.....	84
Tableau 5: Typologie d'acteurs du financement solidaire.....	156
Tableau 6: Évolution de la circonscription géographique du territoire d'intervention d'IES .	265
Tableau 7: Outils de financement d'IES.....	273
Tableau 8: Capital total collecté par IES de 2010 à 2015.....	276
Tableau 9: Objectifs de collecte d'épargne x Capital total collecté.....	278
Tableau 10: Nombre de coopérateurs IES de 2010 à 2015.....	285
Tableau 11: Évolution du nombre de coopérateurs d'IES.....	291
Tableau 12: Le projet IES et ses différents statuts juridiques.....	295
Tableau 13: Types de ressources économiques mobilisées par IES.....	299
Tableau 14: L'accueil, l'instruction et le financement des entreprises par IES (2013 et 2014)	320
Tableau 15: Synthèse des étapes du financement d'IES.....	333
Tableau 16: Vécu des porteurs de projet accompagnés par IES.....	344
Tableau 17: Statut juridique des entreprises accompagnées.....	362
Tableau 18: Distribution des entreprises accompagnées par département.....	366
Tableau 19: Programme du FRESS (2011-2015).....	373
Tableau 20: Institutions partenaires du FRESS (2011-2015).....	374
Tableau 21: Membres du réseau des relais locaux de l'économie solidaire.....	383
Tableau 22: Synthèse des observations issues de la recherche exploratoire du champ de l'économie solidaire en Midi-Pyrénées.....	392
Tableau 23: Temps forts de la trajectoire organisationnelle d'IES et de l'ADEPES (1981-2015)	398
Tableau 24: Comparaison entre les co-financeurs membres du comité d'engagement d'IES selon le type de structure et des fonds d'investissement.....	404
Tableau 25: Comparaison entre les co-financeurs membres du comité d'engagement d'IES selon leur intervention financière sur le territoire.....	406
Tableau 26: Produtos e serviços financeiros solidários.....	440

Tableau 27: Histórico do reconhecimento das Finanças Solidárias no Brasil.....	446
Tableau 28: Trajetória da organização associativa no Conjunto Palmeiras (1973-2007).....	510
Tableau 29: Principais instrumentos e projetos criados pela ASMOCNP/Banco Palmas....	517
Tableau 30: Trajetória da construção da Rede Brasileira de BCD.....	526
Tableau 31: Cronologia do Banco Bem / Artidéias.....	539

Liste des figures

Illustration 1: Historique de l'épargne solidaire (Finansol, 2014).....	150
Illustration 2: Quelques évènements autour de l'émergence de l'économie solidaire et des finances solidaires en France (1978-1998).....	229
Illustration 3: Quelques évènements autour de l'émergence de l'économie solidaire et des finances solidaires en France et en Midi-Pyrénées (1978-1998).....	239
Illustration 4: Quelques évènements autour de l'émergence de l'économie solidaire et des finances solidaires à l'échelle nationale, régionale et locale (1978-1998).....	250
Illustration 5: Les activités d'IES et la logique de circuit-court financier.....	275
Illustration 6: Campo da economia solidária no Brasil.....	435

Liste des annexes

Pour générer la liste des annexes, veuillez suivre la procédure suivante :

1. Ouvrir le menu "Insertion" – "Tables et index..." – "Table des illustrations"
2. Choisir "Options" et le style "3|Ann_titre1" pour construire la table, puis faire OK
3. Pour faire une mise à jour, cliquez dans la table et appuyez sur la touche "F9"

Introduction générale

1. Objet d'étude et problématique de recherche

Mettre en rapport financeurs et entrepreneurs : tel est le rôle de l'intermédiaire financier. Dans une société de marché (Polanyi, 1944) basée sur un marché autorégulateur, la banque devient une institution fondamentale et joue le rôle d'unique intermédiaire. La remise en question de la gestion bancaire de l'épargne, la recherche de nouvelles formes d'intermédiation financière, la transformation de l'économie par le soutien à des projets économiques qui se rapportent à une économie alternative au modèle dominant, la réponse à des demandes non satisfaites en termes d'accès au crédit et au financement, la relocalisation économique en réaction aux inégalités générées par la financiarisation et la mondialisation : ce sont des problématiques qui servent de toile de fond à l'émergence des pratiques de finances solidaires.

Les initiatives auxquelles notre étude s'intéresse se revendiquent de l'économie solidaire. Ayant comme activité l'épargne et/ou le crédit, elles forment le domaine des finances solidaires, ce dernier domaine constituant un sous-ensemble de l'économie solidaire.

L'économie solidaire se présente avant tout comme un phénomène social concret, dont l'expression a augmenté ces dernières années. Au début des années 2000, elle a fait l'objet de politiques publiques dans divers pays comme le Brésil, l'Equateur, le Venezuela, la France et l'Espagne. Il s'agit d'un phénomène de dimension internationale récent qui se manifeste de manière plurielle, raison pour laquelle la construction d'un cadre théorique reste un défi. Les premières contributions à une théorisation sur l'économie solidaire remontent aux années 1980 et 1990, notamment avec les travaux de Luis Razeto (Chili), Bernard Eme et Jean-Louis Laville (France), et Paul Singer (Brésil). On remarque un intérêt croissant pour le sujet compte tenu du nombre de publications, aussi bien sur le plan théorique et conceptuel qu'en matière d'analyse d'expériences, de projets et de politiques publiques.

Dans le cadre de notre travail, nous privilégions une perspective internationale de l'économie solidaire, en évoquant un contexte hétérogène d'initiatives qui se rejoignent par leur démarche. Elles se sont reconnues (en Afrique, en Amérique, en Asie et en Europe) sous l'appellation d'économie solidaire, qui désigne un ensemble d'initiatives économiques contribuant à la démocratisation de l'économie par l'engagement citoyen (Laville, 1999, 2011, 2013).

Dans le « Dictionnaire de l'autre économie », Paul Singer ,ainsi que Bernard Eme et Jean-Louis Laville définissent brièvement l'économie solidaire en prenant en compte respectivement la réalité latino-américaine et le contexte européen. Dans les deux définitions précédentes, les finances solidaires sont mentionnées comme étant des pratiques relevant de l'économie solidaire.

« L'économie solidaire est un concept aujourd'hui largement utilisé des deux côtés de l'Atlantique. Les acceptions varient, mais tournent toutes autour de l'idée de solidarité par opposition à l'individualisme compétitif qui caractérise le comportement économique dominant dans les sociétés capitalistes. Dans l'économie solidaire, les organisations de producteurs, de consommateurs, d'épargnants, etc., se distinguent par deux spécificités : la promotion d'une solidarité entre les différents acteurs par la pratique de l'autogestion ; la pratique d'une solidarité avec les travailleurs en général, et en particulier avec les plus défavorisés. » (Singer, 2006, p. 290)

« Commerce équitable, finance solidaire, services de proximité, gestion des services urbains par les habitants, systèmes d'échanges, réseaux d'échanges de savoirs, autoproduction, agriculture durable, magasins biologiques, cuisines collectives, restaurants interculturels de femmes, tourisme solidaire, création d'activités par les chômeurs et autres formes d'entrepreneuriat collectif : ces exemples sont si divers qu'ils soulèvent la question de ce qui leur est commun et de ce qui rassemble les pratiques d'économie solidaire dans leur diversité. » (Eme et Laville, 2006, p. 303)

Notre thèse porte sur les finances solidaires dans une perspective comparative France-Brésil. Il s'agit de questionner le rôle que les finances solidaires peuvent jouer dans le développement des initiatives de l'économie solidaire, en prenant le territoire comme niveau d'analyse privilégié pour comprendre cette interaction. L'intérêt est d'analyser les conséquences de ces interactions sur la dynamique territoriale.

La finance solidaire est un objet de recherche très peu étudié en tant que tel. D'une part, ces initiatives sont analysées comme étant des pratiques de l'économie solidaire, ce qui ne permet pas de rendre compte de leurs singularités. Celles-ci sont produites par la nature même de leurs activités ainsi que par les interactions avec les institutions financières classiques du secteur de la finance où elles agissent. D'autre part, elles sont analysées sous l'angle de la

microfinance comme faisant partie de ce secteur. Cette approche ne permet pas de comprendre ces initiatives au-delà de leur activité d'épargne et de micro-crédit.

D'après França Filho (2003), l'originalité des initiatives d'économie solidaire repose sur l'articulation d'objectifs sociaux et politiques au sein d'une activité économique : « Ces initiatives sont très diverses et agissent dans des champs très distincts, mais elles présentent toutes l'originalité d'articuler des objectifs sociaux ou politiques avec la mise en œuvre d'activités économiques. » (França Filho, 2003, p. 119). Notre travail cherche à mettre en lumière l'indissociabilité entre les dimensions sociale et politique dans des initiatives d'économie solidaire, en particulier celles qui ont l'épargne et/ou le crédit comme activité. La reconnaissance de cette imbrication est nécessaire pour dépasser des limites qui ont été posées par des approches des phénomènes économiques aujourd'hui hégémonique. Ces approches sont basées sur une dissociation entre sphère économique et sphères sociales où la première a été autonomisée.

À partir du constat de l'insuffisance de l'approche formelle de l'économie dans la compréhension du phénomène d'économie solidaire, Bernard Eme et Jean-Louis Laville formulent la notion d'économie plurielle à partir des écrits de Karl Polanyi, dans une approche substantive de l'économie. La notion est très pertinente pour analyser ces expériences et mettre en lumière ce qu'elles peuvent révéler sur l'activité économique, en particulier son encastrement (ce que Polanyi appelle *embeddeness*) dans le social et le politique. Notre travail de thèse s'inscrit, de cette manière, dans une socio-économie de la finance solidaire (Artis, 2012) afin de mieux comprendre ses enjeux, sa contribution au développement territorial et ses limites.

1.1. Finances solidaires comme réalité empirique très diversifiée

En France, les pratiques des finances solidaires se sont développées au début des années 1980, permettant la participation des citoyens aux pratiques économiques à travers l'épargne solidaire. Parmi les initiatives plus anciennes, on trouve des structures comme le Crédit Coopératif et la Nef, ainsi que le mouvement des Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire (CIGALES), issu du mouvement de l'économie alternative et solidaire. En plus de ces initiatives, il y a des sociétés de capital-risque solidaire, comme la Garrigue (fondée en 1985), l'Autonomie et Solidarité (créée en 1990) et l'IES (créée en 1997).

Le secteur de la finance solidaire en France aujourd'hui est reconnu et institutionnalisé, rassemblant différentes structures issues de l'économie solidaire, de l'économie sociale et du système financier traditionnel. L'Association Finansol, créée en 1995, rassemble plus de 60 membres, parmi lesquels des banques, des sociétés de capital-risque solidaire, des coopératives de finances solidaires et des associations. Entre ses actions, elle promeut, tous les ans, la semaine de la finance solidaire, les grands prix de la finance solidaire et le label « Finansol », qui identifie les différents produits d'épargne solidaire.

La finance solidaire en France regroupe diverses initiatives qui remplissent au moins l'un des trois critères suivants : a) L'origine des fonds (collecte de l'épargne citoyenne) ; b) Les conditions de financement et la méthodologie de crédit, comme l'utilisation de critères non-exclusivement financiers dans les choix d'investissement et l'accompagnement des porteurs de projet ; c) La finalité des projets financés, qui peut être: l'insertion sociale et la lutte contre le chômage, par le biais de financements aux entreprises d'insertion et d'utilité sociale; l'accès à l'emploi et au logement pour des personnes en difficulté; la question environnementale, par l'intermédiaire de financements accordés aux projets et entreprises d'utilité environnementale : production bio, énergie renouvelable et recyclage.

Il s'agit, donc, d'un champ très divers et hétérogène dans lequel il est possible d'identifier des expériences situées dans le champ de l'économie solidaire. Cependant, le rapport entre ces champs n'est pas évident, surtout par rapport au récent processus d'institutionnalisation des pratiques de finances solidaires.

Les pratiques de finances solidaires au Brésil se sont largement diffusées dans les années 1990. Les expériences de finances solidaires se sont concentrées principalement dans le Nord-est du pays. Cette région se caractérise par un taux élevé de pauvreté et un niveau élevé d'inégalités. Les finances solidaires au Brésil, en particulier dans cette région, cherchent à répondre au problème de l'accès au crédit et de l'inclusion financière.

Depuis la première conférence nationale de l'économie solidaire en 2006, la question de l'institutionnalisation des pratiques des finances solidaires est d'actualité. On peut distinguer trois types d'expériences : 1) Fonds rotatifs solidaires¹, qui sont les pratiques les plus

¹Le « fond rotatif solidaire » est une forme d'épargne solidaire, comme les « tontines » observées en Afrique. Dans un groupe de 10 à 20 personnes, par exemple, chacun des participants fait un « prêt » sous forme de versement mensuel au collectif et acquiert ainsi le droit d'utiliser le « fond » commun à tour de rôle pour ses propres besoins, sans démarche administrative ni taux d'intérêt. Ces expériences sont le plus souvent informelles

anciennes ; 2) Coopératives de crédit, le seul type d'initiative de finances solidaires à être institutionnalisé ; 3) Banques communautaires de développement (BCD), le modèle le plus récent. Ces dernières jouent un rôle important d'articulation entre les pratiques de finances solidaires ainsi que de promotion de la finance solidaire.

Un système national de finances solidaires sera prochainement installé au Brésil. Il y constituera un relais indispensable pour le maintien et le développement des expériences de l'économie solidaire dont la dynamique est très forte. Cette singularité notamment brésilienne fait l'objet d'une attention croissante du reste du monde. L'analyse de cette expérience peut être particulièrement enrichissante pour d'autres pays qui connaissent une crise de leurs finances publiques restreignant le financement de leurs projets de développement territorial, local et solidaire.

Le terme « finance solidaire » est plus répandu en France qu'au Brésil. Créée en 1995, Finansol a joué un rôle important dans la promotion de l'épargne et de la finance solidaire. Par le biais de l'observatoire de la finance solidaire, l'Association publie régulièrement des véhicules de communication et des études sur le secteur en mettant l'accent sur des chiffres, des acteurs et des résultats de l'activité en terme de collecte et de financement d'entreprises. Nous avons consulté le Baromètre de la finance solidaire (six éditions entre 2011 et 2017), le Zoom sur la finance solidaire (éditions 2014, 2015 et 2016), ainsi que plusieurs études : Les épargnants solidaires (Finansol, 2014), Le financement solidaire en Pays de la Loire : données 2014 et analyses (Finansol, 2015), L'étude sur les fonds « 90-10 » (Finansol, 2016), Les acteurs du financement solidaire et leur réponse aux besoins de financement des associations et entreprises à forte utilité sociale (Finansol, 2017a). Ces publications s'adressent à la fois au grand public et à des professionnels du secteur.

Quelques documents de plaidoirie orientés vers les pouvoirs publics ont été publiés par Finansol, comme les 10 propositions pour développer la finance solidaire (Finansol, 2017b). Ce deuxième « livre blanc » de la finance solidaire fait suite à la publication « Pour une finance au service de l'économie sociale et solidaire » de 2013 par le Pôle de compétitivité Finance Innovation, qui rassemble des acteurs d'innovation financière dont Finansol. C'est également la forme prise par des publications du Labo de l'ESS sur le sujet, s'adressant notamment au pouvoir public. À ce titre, nous pouvons citer : « Propositions pour développer les outils financiers éthiques et solidaires » (Labo de l'ESS, 2013), « L'alchimie de

sur un territoire où l'offre de crédit est faible.

l'écosystème financier solidaire » (Labo de l'ESS, 2017a) et « Cahier de pratiques et d'initiatives inspirantes, Les publications du Labo » (Labo de l'ESS, 2017b). Ces documents s'appuient sur des informations de Finansol et sur les discussions au sein de groupes de travail animés par le Labo.

En 2009, quatre fédérations internationales du financement solidaire ont lancé un appel aux gouvernements du G20 à l'occasion du sommet de Pittsburgh. L'Association Internationale des Investisseurs dans l'Economie Sociale, la Fédération Européenne des Banques Ethiques et Alternatives, avec la National Community Reinvestment Coalition alliée à la Global Coalition for Responsible Credit ont présenté 12 mesures pour que les pays du G20 s'engagent dans la création d'un nouveau système financier².

En France, la finance solidaire devient l'objet de l'action publique à partir de 2001, avec l'institution de l'épargne salariale solidaire dans le cadre de la Loi n. 2001-152. Soutenir le développement de l'ESS est l'une des missions de la banque publique d'investissement, BPI France, créée par la Loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012. En 2014, la reconnaissance institutionnelle s'est exprimée dans la Loi de l'ESS n. 2014-856 relative à l'économie sociale et solidaire.

Au-delà de la régulation de l'activité, nous avons pu identifier d'autres publications qui pourraient indiquer un intérêt, bien que faible, du gouvernement à suivre le secteur. À cet égard, nous avons consulté le rapport de la mission d'étude sur la finance socialement responsable et la finance solidaire à la demande du Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en 2002. En outre, des acteurs institutionnels (régions, département, communes) ont publié divers outils de communications en vue de promouvoir les acteurs du financement solidaire et de l'accompagnement sur le territoire.

Parmi les publications sur le thème de la finance solidaire, il y a des livres de vulgarisation à destination du grand public. Nous pouvons citer, par exemple, le guide « L'épargne solidaire pour les nuls » publié en 2011 par Éric Larpin, journaliste spécialisé dans le sujet, membre d'une CIGALES et du comité du label Finansol. D'autres ouvrages ont été publiés dans un style journalistique, par le recueil de témoignages d'acteurs sur l'histoire de quelques initiatives-phares des finances solidaires. Nous avons consulté le livre portant sur l'histoire de La Nef de la journaliste Nathalie Calmé (2012), l'ouvrage sur le mouvement CIGALES publié par la journaliste Pascale Dominique Russo (2007) et le texte de Dominique Carliez

² Source : http://base.socioeco.org/docs/vers_une_finance_durable_-_appel_au_g20.pdf

(2014), ancien président de la Fédération des CIGALES et Directeur de la Garrigue. Jean-Paul Vigier (2003) raconte dans « Lettre ouverte à ceux qui veulent rendre leur argent intelligent et solidaire » son vécu en tant que président-fondateur de la SIDI et de Finansol.

Bien que des initiatives pionnières comme les banques coopératives aient déjà fait l'objet de nombreuses études, l'intérêt académique pour une activité ou un champ désigné comme « finances solidaires » est récent. Nous observons que des publications scientifiques (thèses, articles et livres entre autres) ont été publiées en France notamment à partir de la fin des années 1990. En consultant la base de données de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur, qui rassemble des thèses de doctorat soutenues en France depuis 1985, nous avons identifié seulement neuf documents associés au terme « finance solidaire »³.

Le site de ressources documentaires sur l'économie sociale et solidaire socioeco.org indique une dizaine de thèses dans l'axe thématique « Finance et monnaies au service de la société » qui sont associées au mots-clés « finance éthique et solidaire ». Publiées entre 2000 et 2016, il s'agit de thèses de doctorat en économie, pour la majeure partie d'entre elles, en sociologie et en sciences de gestion.

La moitié des thèses soutenues que nous avons repérées ont analysé des pratiques de finances solidaires dans les pays du Sud, notamment en Afrique, et seule une thèse s'intéresse à des initiatives au Nord et au Sud (Kouakou, 2012). Intitulée « La finance et l'éthique dans un environnement financiarisé : le cas de la finance solidaire », le travail de Kouakou (2012) s'intéresse au rapport entre le système financier formel et les structures de la finance solidaire, comprenant institutions de microfinance et organisations de finance solidaire. Il aborde les risques d'isomorphisme institutionnel qui menacent ces structures dans un environnement financiarisé. La thèse analyse quatre institutions de microfinance : la Grameen Bank (Bangladesh), l'Adie (France), le microcrédit en ligne et le Banco Palmas (Brésil). Il est à noter que, dans le cadre de ce travail, la banque communautaire de développement est analysée comme une institution de microfinance.

³ Consulté à travers le moteur de recherche theses.fr : [http://www.theses.fr/?q=%22finance%20solidaire%22&fq=dateSoutenance:\[1965-01-01T23:59:59Z%2BTO%2B2017-12-31T23:59:59Z\]&checkedfacets=&start=0&sort=none&status=status:soutenue&access=&prevision=&filtreperso=me=&zone1=titreRAs&val1=&op1=AND&zone2=auteurs&val2=&op2=AND&zone3=etabSoutenances&val3=&op3=AND&zone4=dateSoutenance&val4a=&val4b=&type=](http://www.theses.fr/?q=%22finance%20solidaire%22&fq=dateSoutenance:[1965-01-01T23:59:59Z%2BTO%2B2017-12-31T23:59:59Z]&checkedfacets=&start=0&sort=none&status=status:soutenue&access=&prevision=&filtreperso=me=&zone1=titreRAs&val1=&op1=AND&zone2=auteurs&val2=&op2=AND&zone3=etabSoutenances&val3=&op3=AND&zone4=dateSoutenance&val4a=&val4b=&type=)

Quelques auteurs s'intéressent aux pratiques des finances solidaires dans un débat plus large sur la microfinance. En effet, la production bibliographique en microfinance fournit les premières pistes pour penser les finances solidaires comme une activité particulière. En ce sens, l'approche socio-économique de la microfinance développée par Jean-Michel Servet doit être mentionnée. Ses nombreux travaux sur la microfinance constituent la référence la plus importante sur le sujet en Europe. Son centre d'intérêt étant la microfinance analysée à partir d'une sociologie du développement, J.-M. Servet a également dédié des années de recherche aux monnaies complémentaires alternatives.

Isabelle Guérin est l'une des premières à travailler sur les finances solidaires bien que ses travaux portent sur la microfinance. Chercheuse à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), elle mène des études sur la finance et les inégalités (notamment de genre) en Asie et en Amérique Latine. Ses recherches portent principalement sur la microfinance, l'inclusion financière et l'économie solidaire. Comme J.-M. Servet, l'auteure se positionne dans une analyse socio-économique de la microfinance, définie comme l'ensemble des services financiers destinés aux populations exclues des institutions financières classiques (Guérin, 2015) et elle s'intéresse aux finances solidaires en tant que formes alternatives et solidaires d'épargne et de crédit se situant dans une perspective de réinvention de la richesse, de la solidarité et de la lutte contre les dominations et les inégalités (Guérin, 2015).

Outre l'entrée de la microfinance, des initiatives de finances solidaires ont été étudiées par des chercheurs intéressés par le sujet de l'économie solidaire. Nous trouvons notamment des études sur quelques cas de succès tels que les banques communautaires au Brésil, notamment le cas emblématique de la banque Palmas, à propos duquel de nombreuses publications scientifiques ont été produites dont nous soulignons les contributions de Silva JR (2004), França Filho et al. (2012) et Braz (2014). De notre point de vue, ce type d'analyse ne permet pas de comprendre ces pratiques au sein du champ de l'économie solidaire car elles sont étudiées comme des cas particuliers et non comme un champ d'activité qui constitue un sous-ensemble de l'économie solidaire.

Au Brésil, nous retrouvons deux approches différentes d'analyse des expériences : des chercheurs sur le microcrédit et en microfinance, comme Francisco Barone, et des chercheurs de l'économie solidaire qui décèlent des pratiques émergentes. Dans ce dernier cas, les principaux travaux sont développés par Genauto C. de França Filho et collaborateurs (articles collectifs, mémoires, thèses), qui examinent les pratiques des banques communautaires. Le

chercheur Ricardo Abramovay analyse également les pratiques des finances de proximité dans le cadre de coopératives de crédit rural. Les deux auteurs partent d'une grille de lecture polanyienne et servent le concept d'économie plurielle pour comprendre ce phénomène.

Comme ces derniers auteurs, nous situons les pratiques de finances solidaires au Brésil dans le champ de l'économie solidaire, étant donné le contexte de création des expériences, qui se reconnaissent dans le processus de construction historique de l'économie solidaire dans ce pays.

L'essentiel de la littérature disponible sur les finances solidaires, au Brésil et en France, porte sur leur activité de microcrédit et de financement, et la plupart du temps, le débat sur les finances solidaires est abordé sous cet angle-là. L'intérêt de ce travail de recherche est d'appréhender la cohérence de l'activité de finance solidaire au regard du projet de développement de l'économie solidaire. Nous nous interrogerons sur la place et le rôle qu'elles occupent dans le développement du projet d'ensemble de l'économie solidaire, en France comme au Brésil.

Notre analyse cherche à approfondir, à travers la bibliographie disponible et le travail de terrain, des questions qui ressortent de notre problématique de recherche. Qu'est-ce que la finance solidaire ? Comment identifier ces expériences ? Comment les initiatives des finances solidaires interagissent-elles avec les initiatives de l'économie solidaire au sein d'un territoire ?

1.2. Finances solidaires comme objet d'étude

Les recherches portant sur les finances solidaires ne sont pas nombreuses et ce thème ne constitue pas souvent un objet de recherche en soi. À cet égard, doivent être mentionnées les contributions de David Vallat, Pascal Glémain et Amélie Artis. Afin de comprendre leurs principales contributions, nous nous sommes intéressés à chacun de ces chercheurs : À partir de quelle problématique s'intéresse-t-il à la finance solidaire ? Quelle est son approche ? Comment définit-il la finance solidaire ? Quels sont ses principaux travaux de recherche ? Nous cherchons à reconnaître « d'où les chercheurs parlent » afin de contextualiser leur contribution pour penser la finance solidaire comme objet d'étude.

Docteur en sciences économiques, David Vallat a soutenu la thèse « Exclusion et liens financiers de proximité (financement de micro-activités) » à Lyon en 1999. Il cherche à

montrer que, dans une perspective de lutte contre l'exclusion, les liens financiers peuvent être pensés comme des liens sociaux, mettant en relation des personnes ayant des obligations réciproques. À partir de l'observation des initiatives de finance solidaire, en région Rhône-Alpes, dont la démarche consiste à financer des projets portés par des personnes au chômage, la thèse discute la dimension du lien entre créancier et débiteur au-delà d'une opération marchande. Dans le cadre de ce travail, la finance solidaire est définie comme l'action d'organismes favorisant la création d'entreprise par des chômeurs via l'octroi d'un prêt (Vallat, 1999).

Parmi divers thèmes de recherche, l'exclusion sociale semble être l'objet principal de l'intérêt de D. Vallat. Il s'intéresse à l'économie sociale et solidaire, à la microfinance, aux finances solidaires en tant que stratégies de lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans des pays en développement comme la France. Nous avons repéré de nombreuses publications de David Vallat sur la finance solidaire (Vallat, 2002 ; Vallat, 2003), dont une grande partie en collaboration avec C. Ferraton⁴ (Ferraton et Vallat, 2010 ; Ferraton et Vallat, 2011a ; Ferraton et Vallat, 2011b) et I. Guérin (Guérin et Vallat, 1999).

Pour cet auteur, la finance solidaire comprend des outils de soutien (financier et non-financier) à la création d'entreprise par des chômeurs, dans un contexte de lutte contre le chômage et l'exclusion (Vallat, 1999 ; Guérin et Vallat 1999 ; Vallat, 2003).

En partant du constat des situations de précarité économique et de pauvreté qui persistent malgré la croissance économique et les mesures régulatrices mises en place par l'État, Guérin et Vallat (1999) s'intéressent aux finances solidaires en tant que dispositifs pouvant contribuer à lutter contre la pauvreté. Guérin et Vallat (1999) ne cherchent pas à distinguer les pratiques de finances solidaires du micro-crédit :

« Microcrédit, épargne solidaire, micro-finance, finance de proximité, tous ces termes renvoient au champ plus général de la finance solidaire qui englobe les opérations d'épargne, de crédit, mais aussi de capital-risque, d'accompagnement et de suivi en direction de

⁴ Cyrille Ferraton est docteur en sciences économiques et s'intéresse surtout à l'économie sociale et solidaire. Sa thèse de doctorat en sciences économiques « L'idée de l'association (1830-1928) » a été soutenue à Lyon en 2002. Ses publications portent notamment sur le coopérativisme et l'associationnisme qu'il analyse à partir de la théorie de l'action économique, individuelle et collective. En collaboration avec David Vallat, il a publié quelques articles sur la finance solidaire (Ferraton et Vallat, 2010 ; Ferraton et Vallat, 2011a ; Ferraton et Vallat, 2011b).

personnes marginalisées par le chômage dans une perspective de création d'entreprise. »
(Guérin et Vallat, 1999, p.9)

Quelques années plus tard, D. Vallat insistera sur les particularités de la finance solidaire, qui reposent sur trois aspects : une offre financière et non-financière, une action concertée de différents acteurs (associatifs, publics et privé) dans la mise en œuvre de cette offre, et la territorialisation de ces initiatives (Ferraton et Vallat, 2010 ; Ferraton et Vallat, 2011a). Malgré leur hétérogénéité, les organismes de finance solidaire ont un objectif commun : le soutien à l'activité économique. Ces pratiques sont perçues, en général, à travers un prisme libéral, mais peuvent s'inscrire dans le cadre de l'économie solidaire (Vallat, 2003).

Pour sa part, Pascal Glémain insiste sur la singularité des finances solidaires par rapport à la microfinance. Cette singularité repose sur leur offre et leur territorialisation, alliant « proximité géographique et proximité sociale » (Glémain, Bioteau, Artis, 2010). Docteur en économie bancaire et développement local, il a soutenu sa thèse « Financement, croissance endogène, régionalisation et développement » à l'université de Nantes en 2000. Ses travaux portant sur le microcrédit, le développement territorial et les finances solidaires, il est l'auteur de la production bibliographique la plus expressive sur la finance solidaire en France en termes de volume de textes publiés (livres, articles, rapports). Plus récemment, il s'intéresse aussi à la finance participative, en émergence en France (Glémain et Cuenoud, 2014 ; Cuenoud, Glémain et Desfains-Crapsky, 2016).

L'auteur comprend la finance solidaire comme l'ensemble des opérations financières ainsi que d'accompagnement et de suivi visant à financer des projets personnels et professionnels des individus en marge des marchés bancaires habituels (Glémain, Taupin, Bioteau, 2008 ; Glémain, Bioteau, Artis, 2010). L'auteur interroge le rapport entre la finance solidaire et le système financier traditionnel : les finances solidaires constituent-elles une rupture financière radicale, fondant un secteur financier particulier à part, ou ne font-elles que répondre à des besoins de financement de ceux qui sont privés d'accès au système financier conventionnel ? (Glémain, 2009).

Glémain (2010b) présente les finances solidaires comme une voie de recherche en économie et cherche à développer une économie des finances solidaires avec une approche territoriale, en supposant que l'économie sociale et solidaire constitue une « autre » façon d'appréhender l'économie contemporaine, ses acteurs, ses systèmes et ses faits (Glémain, 2010b). Il s'est

intéressé d'abord aux épargnants solidaires (Glémain 2004 ; Glémain, 2008), définis comme « des groupes d'épargnants à haut degré de cohésion et dans lesquels plusieurs acteurs se trouvent mutuellement reliés dans des systèmes financiers informels » (Glémain, 2004, p. 294-295). Son analyse s'est ensuite centrée sur les circuits financiers solidaires (rapport entre épargne solidaire et financement) au niveau du territoire (Glémain, 2010a).

Glémain (2010b) insiste sur la distinction entre le modèle de la finance éthique liée à la responsabilité sociale des entreprises (RSE), et celui de la finance solidaire pour un autre modèle de développement. Il procède à une analyse microéconomique en interrogeant les dynamiques territoriales des finances solidaires. Plusieurs textes collectifs sont dédiés à une analyse de la dynamique territoriale des finances solidaires, notamment le fruit des travaux réalisés au sein du collectif de recherche Finances et Monnaies Solidaires (FIMOSOL), dont P. Glémain est co-fondateur et responsable. Ces publications fournissent une cartographie des acteurs de la finance solidaire en Bretagne et dans les Pays de la Loire (Glémain, Taupin et Bioteau, 2008 ; Glémain, Bioteau et Artis, 2010).

Avec une approche interdisciplinaire, P. Glémain mobilise des cadres théoriques de la science économique comme des sciences de gestion (Glémain, 2009 ; Glémain, 2010b). Son niveau d'analyse est souvent territorial, il s'intéresse aux interactions entre les acteurs. Dans ses nombreuses publications, il procède à un effort de théorisation qui repose sur les théories institutionnelles et de gouvernance. Il s'attache à développer une économie des finances solidaires relevant autant de la microéconomie bancaire que de l'économie des conventions (Glémain, 2010b). Il cherche à « construire une analyse bancaire et financière des pratiques solidaires, en tant que secteur économique à part entière structurant non seulement l'économie sociale et solidaire, mais influençant aussi l'économie dans son ensemble. » (Glémain, 2008, p. 17)

Les travaux d'Amélie Artis s'inscrivent également dans une approche territoriale des finances solidaires. Docteure en sciences économiques, elle est l'auteure de quelques publications récentes sur l'économie sociale et solidaire et sur les finances solidaires (Artis 2007 ; Artis, 2008 ; Artis, 2009 ; Artis, 2012 ; Artis, 2013) dont la plupart résultent de son travail de doctorat.

Sa thèse « La finance solidaire : un système de relations de financement » a été soutenue en 2011 à l'Ecole Doctorale Sciences Economiques (Grenoble), puis publiée sous forme de livre

en 2012 (« La finance solidaire : analyse socio-économique d'un système de financement »). Elle est également auteure du livre « Introduction à la finance solidaire » paru en 2013. Outre le thème de la finance solidaire, son objet de recherche comprend également le développement territorial (Artis, Demoustier et Puissant, 2009).

En se penchant sur les rapports financiers solidaires dans une perspective historique, la thèse de doctorat d'Amélie Artis affine l'activité du financement solidaire comme un objet d'étude. Dans ses travaux, la finance solidaire s'inscrit dans la problématique du financement de l'économie et plus particulièrement du soutien à l'initiative économique (Artis, 2012). L'intérêt du travail d'Artis est de montrer, à travers une analyse historique des faits économiques, que régulièrement des relations financières solidaires ont été mises en place pour faire face aux problèmes de financement de certaines catégories d'agents (Artis, 2012). En analysant la finance solidaire comme un processus historique elle interroge, tout comme Glémain (2009), le rapport entre la finance solidaire et le système financier traditionnel : La finance solidaire est-elle complémentaire du système financier conventionnel, en palliant à ses dysfonctionnements, ou constitue-t-elle une réelle alternative ayant vocation à faire évoluer, au sein même de ce système, les relations financières entre emprunteurs et intermédiaires financiers ? (Artis, 2013c).

Pour Artis (2012, 2013c), la finance solidaire se caractérise par un système de relations sociales de financement qui associe des relations monétaires et du lien social dans un ensemble cohérent. Pour l'auteure, la finance solidaire « s'inscrit dans un paradigme différent de la logique capitaliste, selon lequel la recherche de profit n'est pas la finalité de l'activité et les valeurs de réciprocité et de solidarité sont au centre des relations entre les prêteurs et les emprunteurs » (Artis, 2013c, p. 66).

Artis (2011, p. 12) : « Par rapport aux travaux existants, cette recherche démontre d'abord que la finance solidaire est un système de relations de financement solidaire qui ne peut pas être réduit à un produit financier (tel que le microcrédit) et qu'elle crée des circuits de financements solidaires pour soutenir l'initiative économique, au-delà du financement d'activités portés par des populations pauvres. »

Comme nous l'avons souligné, très peu d'études ont été réalisées en prenant comme objet la finance solidaire en tant qu'ensemble d'initiatives. Ces pratiques ont été souvent analysées dans le contexte de la microfinance ou comme des initiatives d'économie solidaire. Cela reste

un objet peu développé dans le monde de la recherche. En ce sens, les contributions de David Vallat, Pascal Glémain et Amélie Artis sont notables.

Nous avons identifié un groupe restreint de chercheurs, dont la production scientifique est récente (à partir de 1999). Dans le tableau suivant, une synthèse de la manière dont la finance solidaire est traitée comme objet d'étude par ces auteurs est présentée.

Tableau 1: La finance solidaire comme objet d'étude

Chercheur	David Vallat	Pascal Glémain	Amélie Artis
Formation	Docteur en économie (1999)	Docteur en économie bancaire et développement local (2000)	Docteur en économie (2011)
Sujets de recherche	Exclusion, microfinance, ESS et finances solidaires	ESS, développement territorial et finances solidaires	ESS, développement territorial et finances solidaires
Problématique	Lutte contre le chômage et l'exclusion	Mobilisation des ressources territoriales en vue du développement et comportement économique des acteurs de la finance solidaires en tant que secteur économique à part entière	Financement de l'économie et plus particulièrement du soutien à l'initiative économique
Définition de finance solidaire	Outils de soutien (financier et non-financier) à la création d'entreprise par les	Ensemble des opérations financières ainsi que d'accompagnement et	Un système de relations sociales de financement qui associe relations monétaires et lien

	chômeurs, dans le contexte de lutte contre le chômage et l'exclusion (Vallat, 1999 ; Guérin et Vallat 1999 ; Vallat, 2003).	de suivi visant à financer des projets personnels et professionnels des individus en marge des marchés bancaires habituels (Glémain, Taupin, Bioteau, 2008).	social dans un ensemble cohérent (Artis, 2012, 2013).
Approche prédominante	Sociologie du développement	Économie territoriale, économie des conventions	Socioéconomie, Approche historique et sociopolitique

Les trois chercheurs ont réalisé leurs études de doctorat en économie, discipline prédominante parmi les thèses de doctorat répertoriées. Cette discipline permet d'analyser les initiatives de finances solidaires avant tout en tant que faits économiques. Leurs approches se situent dans l'économie hétérodoxe ou dans la sociologie économique. En ce sens, ils observent dans les finances solidaires l'encastrement des rapports financiers dans des rapports sociaux.

Les sujets composant « l'agenda de recherche » d'un chercheur l'amènent à s'intéresser à un objet, déterminant souvent son angle d'analyse. Les recherches de D. Vallat portent principalement sur l'exclusion et la microfinance. Dans une approche de la sociologie du développement, il interroge la finance solidaire en tant qu'outil de soutien à la création d'entreprise. Ainsi, il la situe dans une problématique de lutte contre le chômage et l'exclusion. P. Glémain et A. Artis s'intéressent au champ de l'ESS et au développement territorial. Ainsi, la finance solidaire est abordée à partir de la problématique de mobilisation des ressources territoriales en vue du développement par le soutien à l'initiative économique locale. Pour P. Glémain et A. Artis, la finance solidaire ne doit pas être réduite à un public spécifique en condition d'exclusion, comme le fait D. Vallat. De cette manière, la définition de finance solidaire présentée par A. Artis, par exemple, nous semble plus large et permet d'intégrer celle élaborée par D. Vallat. D'après Artis (2011), la finance solidaire est un système de relations de financement solidaire qui ne peut pas être réduit à un produit financier (tel que

le microcrédit) et qui crée des circuits de financements solidaires pour soutenir l'initiative économique, au-delà du financement d'activités portées par des populations pauvres. »

Les travaux de D. Vallat, P. Glémain et A. Artis convergent sur certains points et divergent sur d'autres, dans une perspective de complémentarité. Nous soulignerons leurs convergences et divergences sur quatre aspects : la singularité de la finance solidaire comme objet d'étude ; le rapport entre la finance solidaire et le système financier traditionnel ; la dimension politique des finances solidaires ; et le rapport entre la finance solidaire et le champ de l'économie solidaire.

1.2.1. Singularité de la finance solidaire en tant qu'objet

D. Vallat comme P. Glémain et A. Artis reconnaissent la singularité de la finance solidaire par rapport à d'autres pratiques financières. Mais, si P. Glémain voit la finance solidaire comme un « secteur économique à part entière structurant non seulement l'économie sociale et solidaire, mais influençant aussi l'économie dans son ensemble. » (Glémain, 2008, p. 17), pour D. Vallat, la finance solidaire est une activité singulière mais ne constitue pas un champ autonome en soi parce que son offre dépend de l'action concertée d'acteurs privés et publics :

« La finance solidaire ne constitue pas un champ autonome en soi. Elle ne pourrait fonctionner sans le soutien d'acteurs privés et publics. Les organisations bancaires dans lesquelles figurent les principales banques coopératives, les institutions publiques (collectivités territoriales, État, Union européenne, parmi les principales) et les entreprises contribuent à l'offre de finance solidaire indirectement, notamment par le financement des organismes de finance solidaire, et/ou directement, en particulier par l'appui financier et non financier (accompagnement) des porteurs de projets (voir le schéma 1 ci-dessous). Il serait donc erroné de considérer la finance solidaire comme un secteur à part entière avec sa logique propre, distinguable des autres secteurs de l'économie. » (Ferraton et Vallat, 2011a, p. 72)

Les trois auteurs soulignent la pluralité des initiatives mais également des caractéristiques qui leur sont communes. Il s'agit, d'une part, de l'articulation intrinsèque (ou « encastrement », dans une analyse polanyienne) entre la dimension économique et la dimension sociale de l'activité; et, d'autre part, de l'ancrage territorial.

Afin de préciser son objet d'étude, Artis (2011 ; 2013c) cherche à distinguer la finance solidaire de la microfinance, d'une part, et de la finance éthique d'autre part. La microfinance

peut se définir comme l'octroi de services financiers, parmi lesquels le microcrédit, destinés aux populations pauvres, qui propose des petits montants monétaires pour faciliter l'accès au crédit bancaire (Servet, 2006). Elle s'inscrit donc dans le contexte de l'inclusion bancaire et financière. La ressemblance entre la microfinance et la finance solidaire s'explique par les similitudes entre les publics et les besoins auxquels elles répondent (Artis 2011 ; Artis, 2013). Mais, la finance solidaire ne se limite pas à ce public spécifique. En outre, la microfinance n'est pas forcément solidaire, tandis que la finance solidaire n'est pas forcément un financement de faible montant (Artis, 2013c). Artis (2011) ajoute que, contrairement au cas du microcrédit, les relations de financement solidaire ne peuvent pas être réduites à un produit financier.

La finance éthique et l'investissement socialement responsable s'inscrivent dans le secteur bancaire et financier traditionnel, et ont trait au sujet de la moralisation du capitalisme. Artis (2011, 2013c) souligne que la ressemblance entre la finance éthique et la finance solidaire repose sur le recours à une épargne affectée à des projets ayant une valeur ajoutée solidaire. Pourtant, l'utilisation de cette épargne est très différente et suit des principes parfois contradictoires, entre la recherche de la maximisation du profit individuel dans la finance éthique et de l'équilibre financier collectif dans la finance solidaire.

Glémain (2010b) insiste sur la distinction entre le modèle de la finance éthique liée à la responsabilité sociale des entreprises (RSE), et celui de la finance solidaire donc, entre les investissements socialement responsables pour satisfaire une certaine responsabilité morale au sein des entreprises elles mêmes, et les placements solidaires pour investir dans la « vraie » économie pour un autre modèle de développement. Il souligne que :

« La finance éthique est une finance de rentabilité monétaire à court terme, de relation d'agence « pure », et de morale au sens de « bien faire ». La finance solidaire consiste elle en une gestion collective de l'épargne au service d'un projet durable collectif à moyen terme, donc d'une certaine utilité sociale au sens de « faire bien », en remettant l'économie au service de la société et des territoires qu'elle construit. » (Glémain, 2010b, p. 21)

1.2.2. Rapport entre la finance solidaire et le système financier traditionnel

Pour D. Vallat, le rapport entre les initiatives de finances solidaires et le système financier traditionnel est une condition *sine qua non* de la mise en place de leurs actions. En effet, il voit dans ce rapport l'une des originalités de ce type d'activité financière :

« Leur action présente une forte originalité dans la mesure où ils mobilisent plusieurs types d'acteurs autour des porteurs de projet : les organisations bancaires afin d'assurer le financement des créations d'activité ; les institutions publiques afin de garantir le financement de leurs activités de financement et d'accompagnement et/ou des porteurs de projet ; les entreprises afin qu'elles apportent aux porteurs de projet leurs expériences et leurs conseils. » (Ferraton et Vallat, 2011a, p. 68)

Toujours selon Ferraton et Vallat (2011a), les organismes de finance solidaire assument une fonction d'interface et d'intermédiation entre les porteurs de projet et les différents acteurs.

P. Glémain et A. Artis s'intéressent au rapport entre la finance solidaire et le système financier traditionnel à un autre niveau. Certes, les finances solidaires apportent des réponses à des besoins non-satisfaits par le marché. En le faisant, ces initiatives assument-elles un rapport de complémentarité vis-à-vis du marché en palliant à ses dysfonctionnements ? Ou s'agirait-il d'une alternative ? Peuvent-elles influencer le secteur de la finance dans le sens de la transformation de l'économie ? Ici, une autre question est soulevée, celle du projet politique de la finance solidaire, sur laquelle nous reviendrons.

La finance solidaire, affirme Artis (2013c), est complémentaire au système financier conventionnel mais elle représente une alternative et ne se limite pas à un rôle palliatif :

« La pérennité de la finance solidaire invite à s'interroger sur son rapport avec le système financier et économique et à mettre en lumière ses apports. Celle-ci s'appuie sur des structures de proximité qui constituent un capital collectif et offrent des services financiers socialisés. Dès lors, elle est complémentaire au système financier : elle construit de nouvelles réponses à destination des agents productifs exclus du fait des transformations de la régulation financière, prenant ainsi en charge des espaces de financement périphériques nécessaires à la durabilité du système financier dominant. Cette complémentarité ne se limite pas à pallier les dysfonctionnements du système financier, elle vise à explorer des formes alternatives qui participent à la régulation de ce dernier. » (Artis, 2013c, p. 73-74)

Néanmoins, dans une perspective macroéconomique, elle reste très marginale :

« Si l'analyse microéconomique, en termes de comportements, d'interactions individuelles et collectives et de système de relations, a permis de rendre compte des spécificités de la finance solidaire, il semble plus complexe d'analyser le rôle de la finance solidaire dans le secteur financier global et au niveau macroéconomique. D'une part, la finance solidaire est un acteur marginal dans le secteur financier et les montants générés demeurent faibles. D'autre part, le secteur financier est un secteur très dérégulé dans un cadre législatif contraint dans lequel aujourd'hui il est très difficile de créer une banque solidaire. » (Artis, 2011, p. 284)

Ainsi, pour A. Artis le rôle de la finance solidaire dans le secteur de la finance ne se manifeste pas de manière claire. Or, pour P. Glémain, les finances solidaires constituent, du point de vue du comportement économique des acteurs, une rupture financière radicale, fondant un secteur financier particulier à part, d'où la nécessité, à son avis, de développer une « économie de la finance solidaire » (Glémain, 2009).

1.2.3. Dimension politique des finances solidaires

P. Glémain ne s'intéresse pas particulièrement à la dimension politique de la finance solidaire. Celle-ci reposerait sur son rôle dans le développement local (Glémain, 2010a ; Glémain et al., 2012). En outre, le terme « politique » tel qu'employé par P. Glémain fait souvent référence à l'action des acteurs publics.

En examinant les représentations qui fondent le projet d'initiatives de finance solidaire, Artis (2011) vérifie que la finance solidaire recherche l'équilibre entre la dimension politique et économique, entre le local et le global et entre la finance et l'éthique. Les dimensions politique et économique de la finance solidaire opposent la portée globale d'un projet alternatif de société à celle plus locale des projets de développement économique territorial. Les différentes représentations de la finance solidaire s'accordent sur la volonté de favoriser l'initiative économique (Artis, 2011).

Si la finance solidaire rassemble des initiatives qui soutiennent la création d'activité économique, son objectif final, plus précisément son projet politique, peut être appréhendé de différentes manières. Selon D. Vallat, les finances solidaires peuvent être pensées, d'un côté, dans une perspective d'économie solidaire comme une appropriation citoyenne des services bancaires et financiers, et de l'autre côté, comme un instrument de lutte contre l'exclusion et

de cohésion sociale. La deuxième conception peut être partagée par les acteurs de l'économie solidaire mais également par les promoteurs du libéralisme, comme le montre le soutien des grandes organisations internationales à la microfinance au Sud (Ferraton et Vallat, 2011a).

Le rôle politique des finances solidaires doit être questionné, affirme Vallat (2003), « sous peine de finalement se révéler comme de simples palliatifs au chômage. » (Vallat, 2003, p. 76). L'auteur fournit deux pistes pour penser la dimension politique des finances solidaires.

La première idée est que la finance solidaire contribue à la démocratisation. L'absence durable de travail, souligne Vallat (2003), remet en question le lien entre l'individu et le groupe, ce qui affaiblit la société, comprise comme la somme de tous les liens. Il argumente l'actualité de l'analyse fonctionnaliste d'Émile Durkheim sur la solidarité organique, pour qui la cohésion sociale dans la société moderne est fondée sur la différenciation et l'interdépendance entre les individus et la société. Dans « De la division du travail social » (1893), Durkheim démontre que le lien social est basé sur la participation à la division du travail. Ainsi, le chômage implique d'être privé d'un espace fondamental d'intégration (Vallat, 2013).

Le chômage, menant à l'exclusion, peut menacer la démocratie (Vallat, 2003). L'auteur suggère que l'insertion par l'activité économique à travers l'entrepreneuriat est un premier pas vers l'intégration sociale qui elle-même est la condition *sine qua non* d'une participation à l'espace public. Ainsi, favorisant l'intégration de l'individu dans la société, les finances solidaires contribuent à la démocratisation : « Si pour eux, la lutte contre le chômage est un objectif central, il se double fréquemment d'une ambition sous-jacente qui consiste à remettre l'homme au centre de l'économie. » (Vallat, 2003, p. 78), ce qui est, pour Vallat (2003), un projet « aux résonances polanyiennes ».

Vallat (2003) souligne que, dans ce sens, le projet politique est de placer l'homme au centre de l'économie ; d'orienter l'action économique selon les principes de solidarité et réciprocité, de manière à refonder les relations sociales et à créer du lien social. Cela constitue une condition à la participation à l'espace public.

La deuxième piste fournie par D. Vallat repose sur l'idée selon laquelle les finances solidaires étendent le champ des libertés positives au sens d'Amartya Sen. À partir d'une lecture de la pauvreté et de l'exclusion comme des phénomènes qui nient les libertés des individus, Vallat (2003) affirme que

« Les organismes de finance solidaire mettent en œuvre une liberté instrumentale (à travers le développement de libertés positives) qui a pour objet, in fine, de renforcer les libertés substantielles (liberté de vivre vieux, de se distraire, d'être en bonne santé, etc.) des personnes marginalisées. La création d'entreprise est ici le vecteur de ce développement des libertés substantielles. » (Vallat, 2003, p. 79)

Certes, le financement solidaire a une dimension politique qui est rarement mise en avant surtout quand on parle de la finance solidaire (au singulier). Mais, compte tenu de l'hétérogénéité des initiatives, est-il possible de les rassembler autour d'un projet politique commun ?

Comme nous l'avons affirmé auparavant, la finance solidaire résulte de la rencontre de différentes problématiques. « Revendiquant une relation de financement spécifique, alternative aux intermédiations financières lucratives, la finance solidaire est au croisement de plusieurs problématiques : comportement économique, financement de l'activité, rapport entre créancier et débiteur, gestion des risques. » (Artis, 2011, p. 11). A. Artis rappelle qu'elle « répond d'une part à une demande de financement d'agents rationnés par l'offre de financement bancaire, et d'autre part, à la volonté de certains épargnants de transformer la relation de prêt/emprunt selon des principes de solidarité financière qui sont différents des principes du don, de la philanthropie et de la charité » (Artis, 2011, p. 11). Elle souligne encore que, à côté des besoins financiers non-satisfaits et de l'engagement citoyen à travers l'épargne solidaire, la finance solidaire se développe en raison d'une action publique orientée vers le développement local.

« Dans un contexte de financiarisation de l'économie, une partie de la société civile affirme sa volonté de maîtriser l'utilisation des outils économiques en faveur d'un modèle alternatif au modèle capitaliste. Des initiatives en faveur de l'affectation de l'épargne dans des entreprises locales et dans des secteurs d'activités environnementaux émergent afin de favoriser la rencontre entre les aspirations d'épargnants soucieux de participer à l'économie locale et des entrepreneurs qui recherchent des financements dans un contexte économique où les financements bancaires en faveur des PME et des TPE se raréfient. Parallèlement, des acteurs publics, à différentes échelles, prennent conscience de l'absence de financement adapté (proximité, capital risque) pour une frange de créateurs d'activité (...). La rencontre entre ces besoins et ces aspirations impulse la création des premières expériences de finance solidaire. » (Artis, 2011, p. 10)

De cette manière, déterminer le projet politique de la finance solidaire ne nous semble pas pertinent. Cependant, nous pourrions identifier différents projets politiques portés par les initiatives de finances solidaires. Ces projets se concrétisent par le soutien à l'initiative économique, et, selon le projet de l'organisation, cela se traduit concrètement par le soutien à la création d'entreprise par des chômeurs, à l'initiative locale ou à des initiatives relevant de l'économie solidaire. Les différents projets politiques portés par des organismes de finances solidaires ont en commun la quête d'alternatives au système financier traditionnel. « Ainsi, si la finance solidaire est une forme de financement encore marginale, elle questionne les pratiques financières les plus répandues. » (Artis, 2011, p. 11)

Pour Vallat (2003) comme pour Artis (2013c), la dimension politique des organismes de finance solidaire repose sur une position contestataire face au libéralisme.

« Dès lors, la finance solidaire n'est pas une finance éphémère, qui apparaît uniquement lors des crises du capitalisme. Dans certains cas, elle semble avoir un rôle palliatif dans l'accès au crédit professionnel et à l'entrepreneuriat, mais ces configurations ne peuvent faire oublier ses dimensions contestataires, voire transformatrices. » (Artis, 2013c, p. 66)

Vallat (2003) souligne que, au-delà de la contestation, le financement solidaire permet une intervention concrète sur la réalité en termes de transformation sociale.

« Cela reviendrait-il à considérer que la dimension politique des organismes de finance solidaire se réduirait simplement à une contestation du libéralisme ? Par leurs actions, ces organismes ont contribué à transformer la vie de nombreuses personnes : ils dépassent ainsi le simple discours contestataire. En ce sens ces organismes se situent dans la lignée d'une tradition ancienne faisant du crédit un instrument de changement social. » (Vallat, 2003, p. 79)

1.2.4. Rapport entre la finance solidaire et l'économie solidaire

Ferraton et Vallat (2011a) observent qu'il est courant d'inscrire les initiatives de finances solidaires dans le champ de l'économie sociale et solidaire parce qu'elles se basent sur l'hybridation des ressources, s'appuient sur le bénévolat et entendent promouvoir un droit à l'initiative économique. Par ailleurs, Artis (2013c) souligne que les initiatives sont caractérisées par une gouvernance démocratique qui repose sur la participation des épargnants dans la gouvernance des organisations, ce qui permet de renouveler l'implication et le contrôle des épargnants dans les décisions financières. Mais au-delà de la caractérisation,

situer la finance solidaire dans l'économie solidaire implique de l'inscrire dans un projet politique. En ce sens, nous pouvons penser au rôle de ces initiatives dans le soutien au développement territorial.

En analysant la place de l'ESS dans le débat sur le développement territorial, Artis (2007) signale que l'ESS permet la mobilisation collective et constitue une force de résistance face aux défis socio économiques d'une économie globalisée et « financiarisée ». « Cependant la capacité de transformation et de constitution d'une économie sociale et solidaire territorialisée dépend de sa capacité à innover, diffuser et coopérer. » (Artis, 2007, p. 20). Ainsi, l'auteure choisi d'examiner la contribution que l'ESS peut apporter au développement territorial en s'intéressant à la finance solidaire. Ainsi, pour Artis (2007), la finance solidaire s'inscrit au sein de l'économie sociale et solidaire, mais l'auteure ne développe pas dans ses publications le rapport entre ces champs. De la même manière, pour P. Glémain, les finances solidaires relèvent de l'économie solidaire (Glémain, 2008), mais l'auteur ne cherche pas à interroger le rapport entre les premières et ce champ.

Si une analyse historique montre que les enjeux du financement solidaire au début du XIXème siècle était de financer des activités productives artisanales ou collectives, aujourd'hui un des enjeux est de soutenir le développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire (coopératives et associations principalement) (Artis, 2013c). Mais, les entreprises de l'économie sociale et solidaire trouvent-elles dans les outils développés par les finances solidaires la réponse à leurs problèmes de financement ? (Glémain, 2009)

En ce qui concerne le rapport entre l'économie solidaire et les finances solidaires, il y a un postulat selon lequel les finances solidaires seraient une stratégie pour assurer le financement des initiatives du champ de l'économie solidaire. Cela présuppose que : 1) Les initiatives de finances solidaires s'inscrivent dans un débat sur le problème de « soutenabilité » (ou pérennisation) des initiatives de l'économie solidaire ; 2) Les finances solidaires ne s'adressent qu'à des structures identifiées comme appartenant au champ de l'économie solidaire ; et 3) Les finances solidaires sont capables de répondre aux demandes de financement des entreprises solidaires.

De cette réflexion sont nées nos questions de recherche : Dans quelle problématique les finances solidaires s'inscrivent-elles ? Comment s'est constitué le champ de la finance solidaire en France et au Brésil ? Quels dialogues ont été établis entre la finance solidaire et le

champ de l'économie solidaire ? Comment les finances solidaires peuvent-elles contribuer au développement de l'économie solidaire ?

L'objectif général de ce travail est de délimiter le champ des finances solidaires en France et au Brésil, en s'interrogeant sur la fonction qu'elles occupent dans le développement de l'économie solidaire. Cela soulève la question du rôle politique des finances solidaires. Dans cette optique, une analyse historique permettra de comprendre les projets politiques des initiatives de finance solidaire ainsi que leur rapport avec l'économie solidaire. Cela constituera la contribution de ce travail, dans le but de permettre une meilleure compréhension de cet objet.

2. Construction du projet et questions de recherche

2.1. Point de départ

Le projet de thèse a commencé à être esquissé au Brésil en 2006, suite à la conclusion du master recherche en sciences de gestion à l'Université fédérale de Bahia (UFBA). Le mémoire intitulé « Estudo exploratório em bancos comunitários : conceito, características e sustentabilidade » (Étude exploratoire en banques communautaires : concepts, caractéristiques et soutenabilité) présenté en 2007 a été le premier travail académique portant sur les Banques Communautaires de Développement (BCD) comme forme originale d'organisation de finance solidaire (Passos, 2007).

Nous avons étudié deux cas emblématiques (Banque Palmas et Banque Bem) qui ont été les prototypes de nombreuses expériences de BCD créées au Brésil à partir des années 2000. La question centrale de cette étude exploratoire dans le cadre du master, « Que sont les banques communautaires et comment fonctionnent-elles ? », est née des interrogations qui agitaient les débats au sein même du Réseau brésilien des BCD, auquel j'ai participé en tant qu'observatrice. À cette époque, le défi principal n'était pas de constater les singularités de ces expériences, mais au contraire, leurs points communs afin de caractériser une typologie de finance solidaire en émergence au Brésil (Passos, 2007 ; Passos, 2008).

Bien que les expériences soient principalement conditionnées par leurs territoires, nous avons pu distinguer des caractéristiques qui leur sont communes afin de parvenir à une définition générale. Conformément à la définition retenue par le réseau national brésilien, les BCD se définissent comme des services financiers solidaires, organisés en réseaux, de nature associative et communautaire (Melo Neto et Magalhães, 2007). Elles ont pour objectif la réorganisation de l'économie locale en stimulant la création de travail et de revenus, selon les principes de l'économie solidaire. En outre, les BCD sont des expériences qui s'insèrent dans la dynamique de l'économie solidaire avec pour objectif de démocratiser le système financier (Passos, 2007 ; Passos, 2008).

Ce travail de recherche a été mené dans le cadre de l'Incubateur technologique d'économie solidaire et gestion du développement territorial (ITES) de l'UFBA, sous la direction de Genauto Carvalho de França Filho. L'ITES est l'un des plus importants laboratoires de recherche-action sur l'économie solidaire au Brésil. Elle a été responsable entre 2014 et 2016 de l'accompagnement des BCD implantées dans la région nord-est du pays dans le cadre d'un partenariat avec le Secrétariat National de l'Économie Solidaire (SENAES).

Les BCD représentent aujourd'hui un cas d'école (Passos, 2007 ; Passos, 2008 ; Leal, 2013 ; Leal et Almeida, 2016 ; Hudon et Meyer, 2016), notamment du fait de l'usage des monnaies sociales au sein de ces initiatives (Rigo, 2014). Plusieurs études se sont intéressées à la Banque Palmas comme un cas emblématique d'économie solidaire. Mais l'analyse de BCD à partir du débat sur la finance solidaire, à notre avis, permet de mettre en lumière des spécificités de ces initiatives par rapport au champ de l'économie solidaire et de comprendre les défis inhérents à leur secteur d'activité, la finance.

2.2. Questions de recherche

La finance solidaire est devenue un aspect important de la politique publique d'économie solidaire au Brésil mise en place de 2003 à 2006 (MTE, 2006). La pérennisation des initiatives économiques solidaires étant l'un des défis majeurs du développement de l'économie solidaire au Brésil, les acteurs de l'économie solidaire commencent à revendiquer la finance solidaire en tant que stratégie de satisfaction des besoins de financement de ces initiatives (Heck, 2006 ; FBES, 2006).

En ce qui concerne le rapport entre l'économie solidaire et les finances solidaires, il y a un postulat selon lequel les finances solidaires seraient une stratégie pour assurer le financement des initiatives du champ de l'économie solidaire. Cela présuppose que :

- Les initiatives de finances solidaires s'inscrivent dans un débat sur le problème de « soutenabilité » (ou pérennisation) des initiatives de l'économie solidaire.
- Les finances solidaires ne s'adressent qu'à des structures identifiées comme appartenant au champ de l'économie solidaire.
- Les finances solidaires sont capables de répondre aux demandes de financement des entreprises solidaires.

Nos travaux précédents nous ont permis de comprendre qu'en réalité, ces présupposés sont très difficilement atteignables en pratique. L'observation du cas emblématique de la Banque Palmas, première initiative de banque communautaire au Brésil, nous a permis de constater que ces produits et services financiers ne servent qu'au développement des initiatives d'économie solidaire, mais notamment au développement de l'économie locale. De plus, à côté de l'activité financière, l'institution qui gère le projet « Banque Palmas » en articulation avec d'autres organisations locales mène des actions de natures diverses (sociale, culturelle etc.). Deux aspects nous semblent saillants dans ce cas. Le premier est justement cette articulation entre la dimension économique et la dimension sociale. Le deuxième est l'engagement citoyen dans un processus de réappropriation de l'espace public pour penser le développement du territoire. Cela est révélateur de la dimension politique de ces initiatives, dont l'importance est souvent minorée (Vallat, 2003).

De cette réflexion sont nées les questions qui guideront la recherche : Dans quelle problématique les finances solidaires s'inscrivent-elles ? Quels dialogues entre économie solidaire et finances solidaires ? La finance solidaire est-elle un outil de développement de l'économie solidaire ?

2.3. Phase exploratoire

Entre novembre 2013 et novembre 2014 a eu lieu la recherche exploratoire en France et au Brésil. L'objectif a été de préciser les questions, les objectifs et la problématique de recherche ainsi que sélectionner les cas d'études. En France, les activités réalisées dans cette période nous ont permis d'identifier de nombreuses organisations et acteurs qui coordonnent des initiatives d'économie solidaire et de finances solidaires dans différentes régions. Nous avons fait le choix de débiter notre recherche par des rencontres directes avec les acteurs. La stratégie principale a été la participation en tant qu'observatrice à des événements organisés autour du mois de l'économie sociale et solidaire et de la semaine de la finance solidaire en France, qui ont lieu chaque année au mois de novembre. Nous nous sommes servis de l'observation et des entretiens non-structurés. Lors de cette première année de recherche, nous avons rencontré des acteurs dans quatre territoires : Bretagne, Île-de-France, Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées. Cela nous a permis d'identifier quelques spécificités des initiatives liées à leur territoire. Ainsi, pour saisir la problématique et la dimension politique sous-jacente aux

initiatives, notre analyse devrait rendre compte de leurs contextes historiques et socio-politiques.

Les rencontres avec les acteurs de l'économie solidaire se sont révélées fructueuses et ont confirmé la pertinence de notre thème d'étude. D'un point de vue analytique, ces premiers mois de la recherche ont soulevé des questions qui ont amené à construire la problématique.

La recherche exploratoire a montré que la finance solidaire en France n'est pas réservée aux acteurs issus de l'économie solidaire, comme c'est le cas dans le contexte brésilien. Ainsi, la recherche des problématiques liées à l'émergence des finances solidaires en France est devenue nécessaire pour comprendre la place de ces initiatives dans le champ de l'économie solidaire. De plus, nous avons été confrontés à la nécessité d'établir une distinction entre les conceptions de « finance solidaire », « finance éthique », « microfinance » et « microcrédit », qui passent couramment pour des synonymes (Guérin et Vallat, 1999) malgré leurs frontières conceptuelles (Ferraton, 2006 ; Artis, 2013).

En Midi-Pyrénées, une organisation a plus particulièrement retenu notre attention. Parmi toutes les initiatives des finances solidaires que nous avons rencontrées, la société Initiatives pour une Économie Solidaire (IES) est la seule à cibler les entreprises d'économie solidaire dans son activité de financement. En outre, cette organisation semble avoir un rapport étroit avec le réseau territorial de l'économie solidaire. Pour cette raison, nous avons trouvé autour de cette initiative des pistes pour approfondir nos questions de recherche.

Un séjour de trois mois au Brésil (de septembre à novembre 2014)⁵ nous a permis de réfléchir à la mise en place d'une étude comparative. Nous avons pu réaliser diverses activités, parmi lesquelles le suivi des activités des réseaux régionaux et nationaux de banques communautaires qui ont eu lieu dans trois villes (à Salvador, à Fortaleza et à Vitória) et la participation à des manifestations scientifiques et sociales comme le 13ème Séminaire international du Réseau ibéro-américain de chercheurs sur la globalisation et le territoire (à Salvador) ; la 1ère Rencontre des initiatives des Finances solidaires de Bahia (à Feira de Santana) ; la Rencontre franco-brésilienne sur l'économie sociale et solidaire ainsi que la 3ème Conférence nationale de l'Économie solidaire (à Brasília).

⁵ Nous avons bénéficié d'une bourse de mobilité internationale du Programme Paris Nouveaux Mondes, laquelle a permis la réalisation de ce séjour.

Nous avons cherché à comprendre l'état du débat autour des finances solidaires au Brésil, ainsi qu'à établir un état des lieux de la production scientifique sur ce thème. Nous avons constaté que la finance solidaire est très peu traitée dans la littérature en tant qu'objet de recherche.

Des données qualitatives ont été récoltées auprès de deux banques communautaires qui ont été précédemment étudiées dans le cadre du master recherche : « Banco Palmas » (à Fortaleza) et « Banco Bem » (à Vitória). Les données récoltées à l'aide de la technique d'enquête (par entretien semi-directifs) et d'observation ont servi à interroger la pertinence des problèmes de recherche.

À la fin de la recherche exploratoire, nous avons choisi les terrains qui semblaient plus fertiles pour faire ressortir des éléments qui alimenteront notre réflexion : au Brésil, le « Banco Bem », dans la ville de Vitória do Espírito Santo et, en France, IES, située en banlieue sud de Toulouse. Le choix de ces cas d'étude ne tient pas compte des caractéristiques socio-démographiques ou des caractéristiques communes. Leur particularité est d'affirmer dans leur projet une forte articulation avec des initiatives d'économie solidaire dans le but de développer le territoire, ce que nous souhaitons interroger. Quels sont les acteurs qui se sont rassemblés autour de ce projet ? Quel était le problème initial autour duquel les citoyens se sont organisés ? Comment les acteurs ont-ils déterminé le territoire sur lequel ils devraient intervenir ? De quel territoire parle-t-on ? Quelle est la finalité de l'intervention de l'initiative de finances solidaires sur le territoire ? Comment les acteurs ont-ils envisagé d'atteindre leurs objectifs ? Le projet initial construit par ces acteurs s'inscrit-il dans une économie solidaire ? Quelle est la représentation économique des acteurs impliqués dans cette initiative ? Le projet est-il révélateur d'une représentation substantive de l'économie ? Ou, au contraire la représentation de l'économie par les acteurs impliqués dans cette initiative est-elle celle d'une économie formelle ? Finalement, ces initiatives parviennent-elles à générer de nouvelles dynamiques socioéconomiques sur le territoire ? - Ces sont des questions que nous voulons approfondir dans chaque étude de cas.

3. Objectifs de la thèse et choix méthodologiques

3.1. Objectifs de recherche

La thèse comporte un objectif général et deux objectifs spécifiques. L'objectif général de la thèse consiste à délimiter le champ des finances solidaires en France et au Brésil, en s'interrogeant sur le rôle joué par ces initiatives dans le développement de l'économie solidaire.

Deux études de cas ont été réalisées dans l'objectif d'analyser les dynamiques propres aux pratiques de finances solidaires dans chaque pays. En ce qui concerne l'analyse croisée des cas, l'objectif est d'établir un dialogue entre les contextes français et brésilien afin d'en faire ressortir des particularités et pour en identifier des éléments communs.

3.2. Caractérisation de l'étude et implications méthodologiques

En vue d'atteindre ces objectifs, nous procédons à des choix méthodologiques qui conduisent la recherche. Nous soulignons ensuite la nature interprétative, expérimentale, qualitative, historique, comparative et anthropologique de l'étude ainsi que les implications méthodologiques.

L'objet des sciences sociales étant la compréhension et l'explication des faits sociaux (Mauss, 1971), notre travail s'inscrit dans une approche interprétative qui, au-delà d'une description de la réalité qui prétend s'en tenir strictement aux « faits », s'intéresse aux représentations du monde. En l'occurrence, nous analysons les cas en ayant comme question transversale la représentation économique des acteurs.

Nous avons eu recours à l'expérience avec une immersion approfondie dans la réalité comme manière de rendre compte de la complexité des faits sociaux. Le cadre théorique de la thèse a été construit à partir du travail de terrain et de l'élaboration de deux études de cas. Ainsi, les monographies sur la société de capital-risque IES en Midi-Pyrénées et sur la Banque Bem dans la région sud-est du Brésil, nous ont permis de construire le cadre théorique de la thèse.

Notre recherche est de nature qualitative. Ce qualificatif porte sur le type de matériau empirique récolté et sur les méthodes avec lesquelles il est traité avec une étude approfondie de cas dans chaque contexte national.

Pour appréhender les initiatives de finances solidaires comme un phénomène social, une analyse historique nous semble fondamentale pour comprendre la constitution de ce champ. Comment le champ de la finance solidaire s'est-il constitué en France et au Brésil ? Quels sont les principaux enjeux de la finance solidaire dans chaque contexte ? Quels dialogues ont été établis entre la finance solidaire et le champ de l'économie solidaire ? À partir de ces questions, les finances solidaires sont présentées dans une perspective historique qui remonte à l'émergence des initiatives pionnières en vue de mettre en évidence les problématiques et les projets politiques fondateurs.

Nous avons réalisé une étude qualitative de cas multiples dans deux contextes, issus de l'Europe continentale (France) et de l'Amérique Latine (Brésil). Nous interrogeons d'abord chaque cas pour ensuite établir un dialogue entre les deux terrains. Des regards croisés nord-sud peuvent contribuer à penser la réalité dans chaque contexte particulier (França Filho, 2003).

Il ne s'agit pas d'une étude comparative internationale dans le sens habituel. Il s'agit de voir comment le déplacement vers une autre réalité aide à se retrouver dans sa réalité pour rendre visibles des aspects qui pourraient rester invisibles au demeurant. François Laplantine, anthropologue français qui a mené ses recherches à Bahia (Brésil), affirme : « Nous ne prenons conscience de nous-même qu'à travers le regard réitéré du visage d'autrui (...) » (Laplantine, 2007, p. 100). Dans ce sens, la recherche a été guidée par des principes épistémologiques de base de la pensée anthropologique.

La démarche de la recherche est anthropologique dans le sens où nos propos reposent sur l'immersion dans un contexte culturel spécifique (Geertz, 2012). Le terrain de l'ethnographe se définit avant tout par l'étrangeté culturelle qui lui est reconnue ou conférée, qu'il soit géographiquement lointain ou proche. Nous avons pris conscience de la nécessité de procéder à une immersion culturelle en France et en même temps, d'établir une certaine distance vis-à-vis du terrain brésilien, dans un processus de « décentrement de nous-mêmes » (Geertz, 2012).

Mon regard n'étant pas le même (étranger) dans les deux cas, il était très important d'avoir un regard extérieur, ce qui a été apporté par les deux directeurs de thèse – un français et un brésilien – et de nombreux autres interlocuteurs que nous avons rencontrés pendant le travail de thèse, dont certains acteurs et chercheurs qui travaillent dans les deux pays sur le thème de l'économie solidaire.

Mais si notre positionnement dans la recherche a été une démarche anthropologique, celle-ci n'est pas la démarche de la collecte de données comme nous le préciserons plus tard. Le travail de l'anthropologue consiste en une insertion personnelle et de longue durée dans le groupe qu'il étudie, insertion elle-même essentiellement fondée sur la communication interpersonnelle (principalement orale) et sur la contrainte pour le chercheur d'enregistrer un nombre maximal d'observations (Geertz, 1996). D'après Geertz (1996), la construction du texte anthropologique commence sur le terrain, avec le carnet de terrain. Bien que nous ayons privilégié l'observation directe avec l'utilisation d'un carnet de notes, pour la collecte de données nous avons eu recours notamment à des entretiens semi-directifs.

Contrairement à la collecte de données, l'écriture de la thèse ne s'inscrit pas dans une démarche anthropologique. D'après Geertz (1996), l'écriture anthropologique cherche à occulter le problème de la signature, de l'installation de la présence d'un auteur au sein d'un texte. Nous n'avons pas adopté ce mécanisme d'écriture qui suggère que n'importe qui d'autre aurait rassemblé les mêmes observations et les aurait interprétées de la même manière (Geertz, 1996). Le style d'écriture adopté dans la thèse est celui s'adressant à un étranger, présentant la réalité brésilienne à un interlocuteur français, et la réalité française à un interlocuteur brésilien. Bien que les premiers lecteurs de la thèse, les co-directeurs de recherche, aient une connaissance profonde de l'économie solidaire dans ces deux contextes, nous ne pouvons pas supposer que tous nos lecteurs l'aient. Nous admettons pour cette raison que notre interlocuteur puisse être étranger tout comme nous le sommes.

Le choix du mot « interlocuteur » précise que notre travail d'écriture ne s'adresse pas à un auditeur ou lecteur passif puisque l'intérêt du travail, et d'ailleurs de tous les travaux scientifiques, est d'établir un dialogue. Ceci justifie notre choix de l'usage du « nous », qui ne fait pas l'objet d'un consensus dans le monde scientifique. Nous disons « nous » en supposant que ce que nous disons peut être partagé par les lecteurs. L'écriture est un acte social : j'écris pour que le lecteur accueille ce que je lui propose (Eco, 1977).

3.3. Collecte des données empiriques

Le travail de recherche s'est déroulé en alternance au Brésil et en France, pendant quatre ans (de 2013 à 2017). Nous avons récolté des données secondaires à travers la consultation de documents et des données primaires par l'observation directe et des entretiens semi-directifs⁶.

En France, nous avons mené des recherches à Paris et en Midi-Pyrénées. Nous avons assisté à plusieurs réunions et rencontres ainsi qu'à des assemblées générales et des manifestations de l'économie solidaire. Le travail sur le terrain en Midi-Pyrénées s'est déroulé dans 8 villes de 3 départements : Toulouse, Ramonville Saint-Agne, Saint-Orens de Gameville, Labège et Balma (en Haute-Garonne), Sarrant (dans le Gers) et Castres et Lautrec (dans le Tarn).

Durant un séjour de 3 mois au Brésil (août et novembre 2015),⁷ nous avons approfondi notre recherche dans cas de la Banque Bem. Bien que le séjour puisse sembler court, nous travaillons sur ce terrain depuis 2005, celui-ci étant l'un des cas analysé dans notre travail de master. Au Brésil, nous avons également participé à des activités du réseau brésilien de banques communautaires et du comité de finances solidaires du conseil national de l'économie solidaire (« Comitê Temático de Finanças Solidárias e Crédito do Conselho Nacional de Economia Solidária »).

Le corpus de données qualitatives nous a servi, dans un premier temps, à l'élaboration d'un panorama des finances solidaires dans chaque contexte. Dans un deuxième temps, les données récoltées nous ont permis d'élaborer une monographie sur chaque cas, à la fois descriptive et analytique.

⁶ L'Annexe 1 indique les interviews et les sujets abordés. Tous les entretiens ont été enregistrés, sur autorisation de chaque interviewé.

⁷ Nous avons bénéficié du soutien financier du Laboratoire Interdisciplinaire de Sociologie Économique.

4. Dimension comparative de l'étude

La perspective comparative de l'étude consiste à analyser les finances solidaires en tant que phénomène international, en analysant les contextes français et brésilien afin d'en identifier des éléments communs. Nous justifierons le choix de ces deux contextes comme étant le prolongement d'un dialogue établi entre ces deux pays depuis le début des années 2000.

Les échanges entre la France et le Brésil autour de l'économie solidaire ont lieu dans au moins trois sphères (champ pratique, institutionnel et académique) comme nous le soulignerons ensuite.

4.1. Échanges entre des réseaux d'économie solidaire

Dans le champ des pratiques, nous observons des échanges entre des acteurs de l'économie solidaire de ces deux pays. L'une des actions pionnières est le programme d'échanges entre Coordination SUD (France) et ABONG - Association Brésilienne des ONG (Brésil), signé en janvier 2003, pendant la troisième édition du Forum Social Mondial, à Porto Alegre.

Le programme a promu des missions et des visites d'expériences dans les deux pays. En 2003, une rencontre sur les finances solidaires réunissant des acteurs français et brésiliens a été organisée⁸. Cela démontre une curiosité réciproque des acteurs au sujet des initiatives d'économie solidaire dans ces pays.

En effet, dans les rencontres avec les acteurs en France, nous nous sommes aperçus de l'intérêt de nos interlocuteurs à l'égard des expériences mises en place au Brésil et vice-versa. Nos entretiens semi-directifs ont servi de moments d'échanges, où nous rapportions de manière informelle des informations sur nos terrains d'études à partir des questions posées par nos interviewés. Nous observons que l'attention portée par des acteurs brésiliens sur le contexte français est centrée sur les dispositifs légaux, d'une manière particulière, et sur l'institutionnalisation de l'économie solidaire dont la reconnaissance est très en avance par rapport à la réalité brésilienne. Quant aux expériences brésiliennes des acteurs que nous avons

⁸ ABONG et Coordination Sud. <http://base.d-p-h.info/fr/dossiers/dossier-12.html>

rencontrés en France, nous avons souvent été interrogés à propos du rapport entre la société civile et le gouvernement dans une démarche de co-construction des politiques publiques.

4.2. Échanges entre des acteurs institutionnels

La France et le Brésil sont parmi les premiers pays à avoir un secrétariat d'État dédié à l'économie solidaire. Dans les deux cas, les secrétariats ont été créés à l'intérieur du ministère du travail et marquent, au début des années 2000, la reconnaissance institutionnelle de l'économie solidaire dans ces pays. En France comme au Brésil, l'économie solidaire a été associée au débat sur le développement territorial.

Un accord de coopération a été signé en décembre 2013 entre le gouvernement brésilien et le gouvernement français en vue d'encourager les échanges entre les pays. Un dialogue permanent entre les acteurs institutionnels a été établi, notamment entre le réseau brésilien des gestionnaires de politiques publiques d'économie solidaire et le réseau de collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES).

Ces deux réseaux se sont rassemblés lors de la première rencontre franco-brésilienne sur l'ESS qui a eu lieu en novembre 2014 à Brasília, à laquelle nous avons participé en tant qu'observatrice. Une deuxième rencontre a été organisée en 2015. Co-organisée par le Fonds Mondial de développement des Villes, l'ambassade de France, l'association des maires brésiliens et le réseau brésilien des gestionnaires de politiques publiques d'économie solidaire, cette rencontre s'est déroulée durant le 3ème Congrès National d'Économie Solidaire du Brésil, ouvert par la présidente du pays, Dilma Rousseff. Des collectivités françaises ayant des actions de coopération décentralisée avec des collectivités brésiliennes ont participé à ces rencontres : Ile de France, Provence Alpes Côte d'Azur, Corse et Rhône Alpes, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais. Plusieurs thématiques d'intérêt commun ont été identifiées, parmi lesquelles les cadres juridiques des activités d'économie solidaire et les outils financiers de développement de l'économie solidaire.⁹

⁹ Rapport de la rencontre franco-brésilienne 2014 : https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0ahUKewjhzN3bvsjVAhWSyRoKHbgvCpsQFggnMAA&url=http%3A%2F%2Fmultimedia.fnp.org.br%2Fbiblioteca%2Fdocumentos%2Fitem%2Fdownload%2F229_6e4cbcaf474057c037a9c9990b64876d&usq=AFQjCNGMm06rrYkIGNI2LCE3UHI9G2Fslw
Rapport de la rencontre franco-brésilienne 2014 : <https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKewjhzN3bvsjVAhWSyRoKHbgvCpsQFggtMAE&url=http%3A%2F%2Fmultimedia.fnp.org.br%2Fbiblioteca%2Fdocumentos%2Fitem>

4.3. Échanges entre des réseaux de recherche

Le terme « économie solidaire » a commencé à être emprunté pour désigner un ensemble d'initiatives socioéconomiques entre la fin des années 1980 et le début des années 1990, de façon simultanée, en France et en Amérique Latine. Les premiers chercheurs qui l'ont utilisé étaient Luis Razeto (Chili), Jean-Louis Laville (France) et Paul Singer (Brésil).

Plusieurs projets de recherche collectifs ont été menés avec la collaboration de chercheurs français et brésiliens dans le but de connaître les initiatives et de partager des grilles de lecture. À cet égard, nous soulignons l'effort entrepris par Jean-Louis Laville et Antonio Cattani, dans la coordination de la version franco-brésilienne du « Dictionnaire de l'autre économie ». L'objet de ce livre est de redonner à voir des logiques économiques qui ont été marginalisées par la théorie économique orthodoxe. Il résulte d'un travail de coopération entre de nombreux chercheurs de l'Europe et de l'Amérique Latine (Laville et Cattani, 2006).

Sont à souligner également les échanges autour des politiques publiques d'économie solidaire mises en place en France et au Brésil qui ont comme résultat un ouvrage publié dans les deux pays. Le caractère expérimental de l'économie solidaire au Brésil, ainsi que le rapport entre la société civile et les pouvoirs publics dans la co-construction des politiques publiques ont été analysés.

De cette façon, notre travail s'inscrit dans le prolongement des travaux de recherche menés par G. França Filho et J.-L. Laville parmi d'autres chercheurs dans une perspective de regards croisés entre France et Brésil (França Filho, 2003). La thèse peut contribuer à rendre accessible aux lecteurs francophones des éléments du débat brésilien sur les finances solidaires et vice-versa.

4.4. Enjeux d'une perspective comparative Nord-Sud

L'approche internationale de l'économie solidaire développée par J.-L. Laville permet de mettre en avant ce qui rassemble les expériences au-delà de leur hétérogénéité et de leurs contextes (Laville, 2013). Une perspective comparative des deux cas de sociétés si distinctes a comme enjeu majeur une analyse qui rend compte des particularités de chaque contexte avant de proposer un dialogue Nord-Sud.

[%2Fdownload](#)

[%2F230_fc0409dd4887c22a54cfee691d6e9ad0&usg=AFQjCNEoOrivG0JkeA_QnT0WF4V8919OtQ](#)

Un autre enjeu important dans ce type d'analyse est la construction du cadrage théorique. Pour França Filho (2003), malgré les différences fondamentales et les contours propres de la manifestation du phénomène de l'économie solidaire en France et au Brésil, il est possible de poser un cadre analytique général. L'auteur soutient la pertinence d'un cadre théorique commun à partir de la notion d'économie plurielle.

Les initiatives d'économie solidaire constituent des formes hybrides des économies marchande, non marchande et non monétaire et ne peuvent pas être appréhendées sous la seule figure du marché des économistes orthodoxes. Cette perspective plurielle de l'économie présuppose l'élaboration d'une conception élargie de l'économie réelle, d'où l'intérêt de l'analyse de Karl Polanyi (França Filho, 2003). C'est précisément sur cette notion, appuyée sur l'analyse de K. Polanyi, que nous construisons un cadre théorique commun pour une analyse des finances solidaires en France et au Brésil.

5. Cadrage théorique de l'objet

Nous introduirons le cadrage théorique de la thèse en soulignant d'abord la pertinence d'une analyse sociologique des faits économiques. Ensuite, la contribution de Karl Polanyi sera mise en exergue. Finalement, après avoir signalé les apports polanyiens pour analyser l'économie solidaire, nous concluons cette introduction par une présentation synthétique de la manière dont ces apports seront mobilisés pour une analyse socio-économique des finances solidaires.

5.1. Analyse sociologique des faits économiques

Le slogan TINA, « There is no alternative », attribué à Margaret Thatcher lorsqu'elle était Premier ministre du Royaume-Uni traduit le discours néolibéral selon lequel laisser la place au libre développement du marché, plus précisément, au marché financier, à la spéculation et aux banques serait le seul choix possible (Caillé, 2011). En réalité, il ne s'agirait pas d'un choix car le modèle néolibéral a été présenté par les économistes de l'école néo-classique comme une « imposition naturelle » de l'économie moderne. Ce dogme est basé sur deux postulats : celle de l'Homo œconomicus et celle du marché autorégulateur :

« Au cœur du dogme, règne l'idée que l'Homme étant par nature un Homo œconomicus le seul mode de fonctionnement social, le seul milieu qui lui convienne véritablement, est le Marché, et que celui-ci, selon la formulation du principal théoricien du néolibéralisme, Friedrich von Hayek, est un « ordre spontané », qui s'impose naturellement, de lui-même, en raison de l'avantage sélectif qu'il présente sur tous les autres ordres. » (Caillé, 2011, p. 10-11)

L'école néoclassique apparue au début des années 1870 se centre « *sur l'échange marchand entre agents supposés rationnels, sur la formation du système des prix et sur l'analyse mathématique des conditions de l'équilibre général* » (Cusin, Benamouzing, 2004, p. 437 in Lévesque, 2006, p. 601). Ce courant de pensée domine aujourd'hui la science économique, laissant une place marginale à des approches critiques. C'est la sociologie qui émerge comme une approche alternative des faits économiques.

La sociologie économique peut être définie d'une manière très générale comme « *l'ensemble des théories qui s'efforcent d'expliquer les phénomènes économiques à partir d'éléments sociologiques* » (Swedberg, 1994, p. 35 in Lévesque, Bourque et Forgues, 2001, p. 25) ou comme des études qui contribuent à « *penser sociologiquement les faits économiques* » (Gislain, Steiner, 1995 in Lévesque, Bourque et Forgues, 2001, p. 26).

« En effet, l'étude des phénomènes économiques à partir d'une approche sociologique renvoie à une diversité de construction de l'objet comme on peut l'observer chez les classiques (phénomène économique comme représentation chez Durkheim, comme type particulier d'action sociale chez Weber ou encore comme rapports sociaux de production chez Marx). » (Lévesque, Bourque et Forgues, 2001, p. 25)

La sociologie économique, comme l'affirment Zafirovski et Levine (in Lévesque, Bourque et Forgues, 2001) s'intéresse aux catégories sociologiques de la vie économique. La sociologie économique moderne étudie, donc, l'action économique en analysant :

« 1) la notion d'acteur économique et ses motifs d'action, 2) la structure sociale de l'économie, 3) les modes de réglementation et de légitimation, 4) les effets de l'économie sur la société et finalement 5) les interactions entre le développement économique et le changement social. » (Lévesque, Bourque et Forgues, 2001, p. 27)

Le comportement de l'acteur économique constituant l'un des principaux champs de recherche de la sociologie économique, celle-ci s'attaque aux postulats de l'école néo-classique en questionnant d'abord le postulat de l'*Homo oeconomicus*. De cette manière, la sociologie économique apparaît comme une antiéconomie (Lévesque, 2006) :

« La sociologie économique questionne le cadrage réalisé par les économistes qui réduisent l'économie au calcul rationnel concernant des ressources rares devant être affectées à des besoins considérés illimités. » (Lévesque, 2006, p. 600)

Dans ce contexte, quatre auteurs en particulier cherchent à réfuter le dogme de l'économie néoclassique. Ce sont Karl Marx (1818-1883), Karl Maximilian Weber (1864-1920), Marcel Mauss (1872-1950) et Karl Polanyi (1886-1964), dont les travaux ont contribué à la fondation de la sociologie économique. Notre approche s'inscrit dans la sociologie économique et dans la tradition de ses auteurs fondateurs qui ne considèrent les rapports économiques qu'insérés

dans les relations sociales. Karl Polanyi constituera un auteur central dans notre travail, plus précisément, sa notion substantive de l'économie.

5.2. Faire de la sociologie économique avec Karl Polanyi

Les principales thèses sont présentées dans les ouvrages *La grande transformation* (1944) et *La subsistance de l'homme* (1977). Dans *La grande transformation* (1944), K. Polanyi part de la critique du postulat du marché autorégulateur. Ainsi, il dirige sa critique vers les économistes et leur « incapacité de voir qu'un domaine libre de normes n'existe pas dans la société humaine ». (Maucourant, 2011, p. 26-27). La crise économique des années 30 décrète la fin de l'utopie du marché autorégulateur (Polanyi, 1944).

« Notre thèse est que l'idée d'un marché s'ajustant lui-même était purement utopique. Une telle institution ne pouvait exister de façon suivie sans anéantir la substance humaine et naturelle de la société, sans détruire l'homme et sans transformer son milieu en désert. » (Polanyi in Maucourant, 2011, p. 19).

La grande transformation analysée par Karl Polanyi réside dans le passage de l'économie de marché à une « société de marché ». Il n'y a pas d'économie de marché sans « société de marché », autrement dit, l'économie de marché s'appuie sur des institutions et une idéologie particulières. D'après Maucourant (2011), la société capitaliste libérale du XIX^{ème} siècle se présente comme la première société de marché, selon la terminologie de Polanyi.

« La société moderne, qui naît au XIX^e siècle, est une « société de marché », car l'homme, la terre et la monnaie y sont traités comme des marchandises ; le projet de cette société est bien « de subordonner aux lois du marché la substance de la société elle-même ». C'est en caractérisant les sociétés d'avant la modernité, c'est-à-dire antérieures au plein essor du machinisme et de l'économie de marché, que Polanyi espère mieux comprendre la naissance de l'économie moderne et sa singularité. Son projet scientifique est pleinement comparatiste. (...) les marchés sont en effet chose courante dans les économies non modernes. Mais les marchés autorégulateurs qui caractérisent la société de marché, où l'économie est « désencastrée » (disembedded) du social, ont une signification bien différente des anciens marchés. » (Maucourant, 2011, p. 126-128)

Selon Maucourant (2011), deux idées fortes émergent du travail de Polanyi. La première est l'idée que le capitalisme est une tentative de séparation de la vie économique du reste de la vie

sociale. « La société de marché est conçue d'abord comme une tentative d'institutionnaliser séparément les sphères politique et économique. » (Maucourant, 2011, p. 202). En effet, la société moderne s'érige sur l'idée que l'approfondissement de la démocratie passe par une séparation entre économie et politique (Laville, 2003a).

La deuxième idée repose sur la critique de la naturalisation des processus sociaux. C'est à travers une approche anthropologique et historique que K. Polanyi veut montrer, tout comme K. Marx, que les processus sociaux sont historiquement construits et pas naturels, comme le prétend l'école néoclassique.

L'œuvre *La subsistance de l'homme : la place de l'économie dans l'histoire et la société* (1977) peut être considérée comme un complément et un approfondissement de l'approche développée dans *La Grande Transformation*, affirme Bernard Chavance dans la préface de la publication française du livre parue en 2011. Dans cet ouvrage, l'auteur approfondit son approche anthropologique de l'économie.

« Adoptant une « analyse institutionnelle », combinant histoire et réflexion théorique, s'inspirant des fondateurs de l'anthropologie comme des grands théoriciens de l'histoire économique, Karl Polanyi y déploie et précise sa conception originale en l'appliquant aux économies de l'Antiquité. » (Chavance, 2011, p. IX)

Karl Polanyi démontre que le postulat de l'Homo oeconomicus sur lequel est basée l'économie néo-classique ne résiste pas à l'examen des faits économiques dans une perspective historique.

« L'idée moderne que la nature de l'homme est utilitariste et le pousse spontanément à échanger ou à chercher un gain matériel est réfutée par l'anthropologie et l'histoire. Ces dernières révèlent au contraire une variété de motivations humaines, la solidarité, le devoir, le statut, l'honneur, à côté de la recherche du profit. Jusqu'à l'avènement du système de marché, le concept même de l'« économique » n'avait pu véritablement se former ; Polanyi attribue sa découverte aux physiocrates et à Adam Smith. » (Chavance, 2011, p. XII)

B. Chavance (2011) explique que K. Marx comme M. Weber voient dans le capitalisme une fois établi la domination directe de la sphère économique sur les autres dimensions de la vie de la société. Sous ce même angle d'analyse, la thèse de Polanyi est que l'économie constitue un domaine d'activité encastré (*embedded*) dans les autres relations sociales et qu'elle s'en

émancipe lors du bouleversement provoqué par l'économie et la société de marché au XIX^e siècle.

Pour B. Chavance (2011), le marché est le centre de l'analyse et de la critique de Polanyi. Pour ce dernier, le système de marché a violemment déformé notre vision de l'homme et de la société et cette vision déformée révèle l'un des principaux obstacles à la résolution des problèmes de notre civilisation (Ilona Duczynska Polanyi, 1970, in Polanyi, 2011)

K. Polanyi part de l'histoire économique universelle pour repenser le problème des moyens de subsistance de l'homme. À ce propos, l'auteur affirme :

« Il est nécessaire de reconsidérer entièrement le problème de la subsistance matérielle de l'homme, afin d'accroître notre liberté d'adaptation créatrice et d'augmenter ainsi nos chances de survie. Ce livre ne peut constituer qu'un point de départ. Nous tenterons toutefois de nous défaire de certaines conceptions erronées, profondément ancrées, qui sont à la base de la philosophie sociale de notre temps et qui concernent la place qu'occupe l'économie dans notre société. Cet effort portera principalement sur l'étude du commerce, de la monnaie et des institutions de marché qui sont courantes à notre époque, mais qui, peut-être pour cette raison même, sont la source d'une appréciation gravement incomplète de la nature de l'économie humaine. » (Polanyi, 2011, p. 15)

Polanyi présente de la manière suivante la thèse centrale du livre :

« Si l'on a malgré tout choisi pour la présente recherche la question épineuse de la subsistance de l'homme, c'est avec la conviction que l'effort intellectuel peut permettre d'éviter au moins une partie des erreurs les plus fréquentes, tente d'appréhender le problème de l'économie. Cette conviction, qui n'est pas loin d'un engagement personnel, résulte d'une forte intuition, qui est mienne depuis de nombreuses années. Je suis convaincu que la faiblesse, en grande part inconsciente, qui marque la civilisation occidentale vient précisément des conditions spécifiques dans lesquelles elle organise sa destinée économique. Cette thèse peut être développée, dans toute sa spécificité, de la façon qui suit. Notre pensée sociale, dans la mesure où elle est entièrement concentrée sur la sphère économique, est mal équipée pour affronter les exigences économiques de notre époque en pleine adaptation. Il est difficile, sinon impossible, pour une société centrée sur le marché comme la nôtre, d'évaluer les limites de l'importance de l'économique. » (Polanyi, 2011, p. 18-19)

La crise sociale dans la modernité est une conséquence de la place que la sphère économique, et plus précisément le marché, occupe dans la société. Cette crise n'est pas économique, mais c'est une crise de modèle de société où la logique de marché oriente le comportement humain dans toutes les sphères de la vie sociale. L'auteur poursuit :

« En effet, une fois que les activités quotidiennes de l'homme ont été organisées par divers types de marchés, fondées sur les motivations du profit, déterminées par des comportements concurrentiels, et orientées selon une échelle de valeur utilitariste, la société devient un organisme qui, dans toutes ses dimensions essentielles, est soumis à des objectifs lucratifs. Ayant ainsi absolutisé en pratique la motivation du gain économique, l'homme perd la capacité de la relativiser mentalement. Son imagination est bridée par des limites étouffantes. Le terme même d'économie évoque pour lui, non pas l'image de la subsistance de l'homme et de la technologie qui permet de l'assurer, mais au contraire un ensemble de motivations particulières, d'attitudes caractéristiques et d'objectifs très spécifiques, qu'il a l'habitude de qualifier d'économiques bien qu'ils ne soient que des accessoires de l'économie réelle, ne devant leur existence qu'à l'interaction éphémère de traits culturels. Ce qui lui semble essentiel, ce ne sont pas les caractéristiques permanentes et durables de toutes les économies humaines, mais celles qui sont uniquement transitoires et contingentes. Il est conduit à se créer lui-même des difficultés là où elles n'existent pas autrement, et à buter sur des obstacles faciles à éviter mais dont il ignore jusqu'à l'existence. Dans son ignorance, il ne peut saisir ni les véritables prérequis de la survie, ni les façons moins évidentes d'atteindre ce qui est possible. Cette mentalité dépassée du marché est, à mon avis, l'obstacle principal à une approche réaliste des problèmes économiques de l'époque qui s'ouvre devant nous. » (Polanyi, 2011, p. 18-19)

Nous soulignerons trois idées qui ressortent des travaux de Polanyi, particulièrement pertinentes dans une analyse socio-économique des finances solidaires. Tout d'abord, nous évoquerons la réduction de l'économie au marché, ce que Polanyi appelle « sophisme économiste ». Ensuite, nous distinguerons les deux sens du terme « économie » comme le fait l'auteur, qui, dans son analyse comparative historique se sert d'une représentation substantive de l'économie. Troisièmement, l'idée de l'économie comme processus institutionnalisé sera examinée. De l'analyse de ce processus se dégagent les formes d'intégration économique identifiées par l'auteur : redistribution, échange et réciprocité.

5.2.1. Sophisme économiste : l'économie réduite au marché

Le sophisme économiste, soutient Polanyi (2011, p. 37) est l'une des « illusions qu'a répandues l'esprit de marché ». Il repose sur la réduction du système économique à la structure de marché.

Polanyi (2011) distingue deux sens du terme « économie ». L'économie au sens « substantiel » est le processus institutionnalisé d'interaction entre l'homme et son environnement en vue de fournir à la société ses moyens d'existence ou sa « subsistance », au sens large du terme. Pour Polanyi, toute société possède une économie dans ce sens substantiel. Le deuxième sens, qu'il appelle « formalisme » ou la représentation de l'« économie formelle » renvoie à la conception de la rationalité de la science économique, comme ajustement individuel des moyens aux fins, dans un univers supposé marqué par la rareté. Cette conception n'est en fait qu'une rationalisation des comportements correspondant à l'économie de marché. Le sophisme économique consiste à universaliser cette conception formelle, basée sur le choix rationnel utilitariste, à toute « économie substantielle » historique (Polanyi, 2011).

Ce sens substantiel formulé par l'auteur s'inspire d'Aristote. (Maucourant, 2011). Il permet à Polanyi d'appréhender les phénomènes économiques pour toutes les sociétés afin de réaliser des études historiques comparées.

« Plus fondamentalement, il s'inspire directement d'Aristote pour rejeter les préjugés utilitaristes, car le philosophe avait clairement compris la nature sociale de la rareté. Pour Aristote, l'économie n'a pas en elle-même sa propre fin, ce qui signifie que les processus de production, de circulation et de répartition des biens s'insèrent dans un réseau d'institutions qui en déterminent les modalités et les finalités. (...) Les deux sens du mot « économique », que met en évidence Polanyi, correspondent aux deux emplois du mot « chrématistique » que l'on trouve chez Aristote. Le premier sens renvoie à une branche de l'économie domestique ; selon Aristote, « celle-ci doit ou bien avoir sous la main, ou bien procurer, de façon à les rendre disponibles, les richesses dont il est possible de constituer des approvisionnements, quand elles sont nécessaires à la vie et utiles à la communauté politique ou familiale ». La seconde signification renvoie à une pratique contraire à la nature de l'homme : l'accumulation a, dans ce cas, pour finalité elle-même, souligne Aristote dans La Politique ; ce processus correspond exactement aux exigences de l'économie formelle. » (Maucourant, 2011, p. 73 ; 74)

De cette manière, nous pouvons appréhender une représentation substantive de l'économie et une représentation formelle de l'économie. La première rend compte de toutes les formes d'économie tandis que la deuxième sert à expliquer, du point de vue théorique, le comportement économique dans une économie de marché. Polanyi démontre que les systèmes économiques sont institués par différents principes économiques, donc, une analyse réduite au marché ne correspond pas à la réalité sociale.

Polanyi (2011) dénonce les dangers de la société de marché à la subsistance de l'homme voire à la survie de l'espèce humaine. Il explique que le passage des marchés régulés aux marchés autorégulateurs a subordonné la sphère sociale à la sphère économique alors que, jusqu'au XIX^e siècle, le système économique était absorbé et contenu dans le système social. Le marché est devenu, de cette manière, la seule structure économique. La société elle-même est subordonnée à la structure de marché, ce qui induit un processus de marchandisation de la vie sociale et de dé-socialisation de l'économie, quand même la terre, le travail et la monnaie deviennent des marchandises.

« L'invention des marchandises fictives, les premières historiquement étant la terre, le travail et la monnaie, est l'élément crucial de la constitution même de la société de marché. » (Maucourant, 2011, p. 99-100).

Comme le marché autorégulateur ordonne et oriente la société, cela entraîne une division entre sphère économique et sphère politique puisque les institutions politiques ne sont plus capables de réglementer le fonctionnement de ce marché et y sont soumises. L'idée d'une séparation entre la politique et l'économie comme trait de la modernité est une thèse essentielle de *La Grande Transformation* :

« L'autonomie de l'économie a une conséquence curieuse : il n'y a plus de limites assignables au monde marchand qui invente des marchandises toujours nouvelles tout en devant compter avec la réalité du monde fini. On n'a jamais, dans ce mouvement d'émancipation de toute limite, assez d'argent, d'hommes et de terres pour accumuler et améliorer les profits des possédants. L'absence de limite devient alors le critère même de l'évidence d'une modernité qui doit s'imposer à toute société. » (Maucourant, 2011, p. 101)

5.2.2. Représentation substantive de l'économie

La définition substantive intègre les interdépendances entre l'homme et son environnement naturel et social comme constitutives de l'économie (Laville, 2006). Elle remet donc en question la définition formelle de l'économie sur laquelle s'appuie l'approche orthodoxe. Par une analyse historique de la place de l'économie dans la société, l'auteur questionne le postulat de l'Homo œconomicus, selon lequel, face à la rareté des ressources nécessaires à la production des biens économiques, l'action économique est orientée par la recherche rationnelle de la maximisation de satisfaction des besoins (utilité).

« Affirmer que la définition par la rareté est la seule expression légitime de la signification du terme économique ne résiste pas à l'examen. Cela laisse démunis le sociologue, l'anthropologue et l'historien de l'économie lorsqu'ils s'attellent à la tâche de comprendre l'économie d'une époque ou d'un lieu quelconques. Pour accomplir cette tâche, les sciences sociales doivent se tourner vers le sens substantiel de l'économique. L'économie, en tant que processus institué d'interactions visant à satisfaire des besoins matériels, constitue une part essentielle de chaque communauté humaine. Sans une telle économie, aucune société ne pourrait exister. » (Polanyi, 2011, p. 72)

La vision substantielle de l'économie questionne également le postulat du marché autorégulateur. Polanyi analyse l'économie comme un processus institutionnalisé d'interactions sociales et environnementales pour répondre à des besoins humains et non comme un système autonome régi par ses propres normes.

5.2.3. Économie comme « processus institutionnalisé »

L'approche substantielle de l'économie rompt avec une idée évolutionniste de l'économie selon laquelle le modèle néolibéral est une « imposition naturelle ». Pour Polanyi, l'économie est définie comme un processus institutionnalisé : l'économie est toujours une construction institutionnelle, elle ne s'organise pas selon des lois naturelles.

« Cette réflexion générale sur les structures économiques s'inscrit dans une véritable anthropologie économique qui repose sur l'hypothèse centrale que l'économie n'est pas un champ autonome ayant toujours eu ses propres règles. » (Maucourant, 2011, p. 68)

Lévesque, Bourque et Forgues (2001) soulignent que les médiations sociales de l'activité économique (représentation ou institutions) sont ignorées par la science économique, qui ne

considère l'économie que socialement désencastrée. Par ailleurs, des auteurs fondateurs de la sociologie économique tels que Marx, Weber et Polanyi voient les rapports économiques comme étant insérés ou encastés, pour reprendre le terme polanyien, dans les relations sociales, ce qui a été bouleversé par la société de marché au XIXème siècle (Chavance, 2011).

La sociologie économique affirme la construction sociale de l'économie (Lévesque, Bourque et Forgues, 2001). Chavance (2011), comme l'a fait Marx, explique que Polanyi affirme que les processus sociaux, donc, économiques inclus, sont historiquement construits. Mais, poursuit l'auteur, pour démontrer comment ces processus sociaux sont construits, Polanyi se distingue de Marx et de Weber notamment par l'introduction, dans son analyse, des formes d'intégration économique.

« Il existe diverses façons de classer les économies d'un point de vue empirique. Il convient de privilégier celle qui évite de préjuger la place qu'occupe l'économie dans la société. Cette question essentielle concerne les relations entre le processus économique et les sphères politique et culturelle de la société en général. Pour y parvenir, nous proposons ici de regrouper les économies selon les formes d'intégration qui y prédominent. Dans le processus économique, il y a intégration lorsque les mouvements des biens et des personnes qui compensent les différentiels dans l'espace et dans le temps, ainsi, que dans les emplois, se trouvent institutionnalisés de façon à créer une interdépendance entre ces mouvements. (...) Les formes d'intégration désignent donc les mouvements institutionnalisés par lesquels sont reliés les éléments du processus économique – des ressources matérielles et du travail jusqu'au transport, au stockage et à la répartition des biens. » (Polanyi, 2011, p. 77)

De cette façon, Polanyi présente les principales formes d'intégration dans l'économie comme étant la réciprocité, la redistribution et l'échange. Ces formes d'intégration, souligne l'auteur, ne représentent pas des « stades de développement ». Pour Polanyi, la réciprocité, la redistribution et l'échange ne correspondent pas à des étapes d'un schéma évolutionniste. Elles sont complémentaires du point de vue de l'efficacité (Maucourant, 2011). Ces formes d'intégration sont surtout des outils au service de son objectif, celui de procéder à une analyse comparative des systèmes économiques (Polanyi, 2011).

« Les modalités concrètes de « l'institutionnalisation » de l'économie sont éclaircies par l'étude des formes d'intégration, c'est-à-dire la redistribution, l'échange et la réciprocité. Mais avant d'exposer précisément ces concepts, il convient d'explicitier ce que l'institution même

des processus économiques signifie. L'économie substantive se compose de deux niveaux inséparables. Le premier est constitué des interactions entre l'homme et la nature. Le second renvoie à la cohérence et à la stabilité de l'économie : la subsistance de l'homme ne peut être laissée à la merci de causes accidentelles. Des rigidités sont nécessaires, c'est ce que signifie l'institutionnalisation des « processus d'interaction. (...) Plus généralement, il y a plusieurs modalités par lesquelles les processus économiques sont institués selon les sociétés. » (Maucourant, 2011, p. 78)

L'échange comme principe économique se réfère à des mouvements de va-et-vient dans un système marchand (Maucourant, 2011). Le marché constitue ainsi la structure qui permet l'échange entre les acteurs économiques selon ce principe économique. Le sophisme économiste tend à adopter cette structure et ce principe comme la seule manière de structurer l'économie.

Mais, à côté de l'échange, Polanyi souligne le principe de la redistribution, qui désigne des mouvements d'appropriation des ressources en direction d'un centre, puis de celui-ci vers l'extérieur (Maucourant, 2011). De cette manière, des inégalités d'accès aux conditions de subsistance, par exemple, peuvent être générées par une structure centrale. Ce principe de régulation économique dépend d'une structure centralisée d'échange entre les acteurs économiques.

Polanyi identifie un troisième principe, qui est la réciprocité. Il désigne par celui-ci des phénomènes économiques dans lesquels ce n'est pas le contrat qui est à la base de l'interaction mais la volonté d'entretenir des liens sociaux. La réciprocité repose sur une structure symétrique d'échange entre les acteurs économiques.

« Au-delà des différentes valeurs culturelles qui orientent les comportements sociaux, il s'agit de comprendre comment s'organise la stabilité des processus économiques. (...) L'économie substantive est un processus institutionnalisé dont les trois formes fondamentales d'intégration ne sont nullement antinomiques, comme nous le verrons. Ces trois formes ne seraient pas possibles sans l'existence de structures fondamentales (supporting structures), à savoir la symétrie, la centralité et le marché. » (Maucourant, 2011, p. 79)

L'appréhension de l'économie comme une construction sociale et institutionnelle est une tradition de recherche fournie par la sociologie économique (Laville, 2003a). L'analyse du désencastrement de l'économie dans la société met en cause le modèle néolibéral comme une

« imposition naturelle » de l'économie moderne, ce qui interroge les postulats de l'économie néo-classique :

« une économie « pure » peut être isolée et elle constitue une science conçue sur le modèle de la mécanique ; ancrée sur l'idée de rareté, elle se consacre à la recherche de l'équilibre en régime de concurrence parfaite et conduit logiquement à une coïncidence entre économie et marché ainsi qu'à une vision où la dynamique de la société est liée à celle d'un marché représenté comme autorégulateur. » (Laville, 2003a, p. 189)

L'idée d'une nature de l'homme utilitariste qui le pousse spontanément à échanger ou à chercher un gain matériel est réfutée par l'anthropologie et l'histoire. En outre, K. Polanyi montre que l'économie n'est pas une chose dont on peut s'emparer par les statistiques. Elle est un processus institutionnalisé. L'affirmation de l'économie comme une construction sociale « dénature » le marché.

Il n'y a pas qu'une seule forme de circulation des biens et services économiques, l'échange ; mais trois : la réciprocité, la redistribution et l'échange. La structure de marché où l'économie est orientée par le principe économique de l'échange existe depuis longtemps dans la vie sociale, mais le marché autorégulateur et la place qu'il occupe dans la société est propre à la société capitaliste libérale du XIX^{ème} siècle. L'hégémonie de l'échange a produit une autonomisation de l'économie vis-à-vis des autres sphères sociales, et la subordination de l'ensemble de la société à cette économie est désormais orientée par le marché.

« Ce qui caractérise la société libérale, c'est qu'elle n'est plus seulement une société qui englobe une économie de marché, mais qu'elle devient une société de marché, dans laquelle c'est la société elle-même qui se retrouve désormais encadrée dans l'économie de marché et non l'inverse. Dans une telle société, trois biens qui ne sont pas et ne peuvent pas être des marchandises, puisqu'ils n'ont pas été produits en vue d'être vendus, sont traités comme s'ils étaient des marchandises. Ces trois biens, la force de travail (les êtres humains, en un mot), la monnaie et la Terre (la Nature) deviennent ainsi des « quasi-marchandises », des marchandises fictives. » (Caillé, 2011, p. 13-15)

L'émergence d'un marché autorégulateur dans l'histoire ne serait pas possible sans que l'économie soit « désencadrée » (*disembedded*) des relations sociales. Cette société ne résulte pas d'une évolution spontanée et « naturelle » mais d'un choix politique et idéologique. Elle s'appuie sur des institutions et une idéologie particulières ; c'est pourquoi Marché

moderne et État moderne apparaissent conjointement, et le premier comme étant généré par le second. Ainsi, les thèses de Polanyi ont l'intérêt de montrer que l'autorégulation de l'économie marchande est une illusion.

« Le libre marché autorégulé n'a existé en Europe qu'à partir de la fin du premier tiers du XIXe siècle jusqu'à la crise de 1929. Les régimes totalitaires doivent être pensés comme des réactions face à la désolation et au sentiment d'impuissance générés par le désencastrement du Marché. Après la Seconde Guerre mondiale, on a assisté à un réencastrement (reembedding) du marché qui a permis de sauver la démocratie. » (Caillé, 2011, p. 13-15)

L'argument de Polanyi est que, contrairement à ce qui est affirmé par les thèses libérales, un projet démocratique ne passe pas par l'autonomisation de l'économie, mais, au contraire, par sa régulation, son réencastrement. Pour Maucourant (2011, p. 102), il s'agit d'un point essentiel de l'argumentation de Polanyi : « l'économie ne peut fonctionner *réellement* en dehors de la société car les institutions sociales sont les conditions de la bonne marche de toute économie ».

Afin de réencastrer les processus économiques dans les sphères sociales, Polanyi propose de réhabiliter une pluralité de principes d'intégration économique. Les bases sont ainsi posées pour fonder une approche plurielle de l'économie.

5.3. Apports polanyiens pour analyser l'économie solidaire

Les travaux de Karl Polanyi et ceux de Marcel Mauss ont posé les fondements théoriques d'une approche plurielle de l'économie (Laville, 2003b). La pluralité de principes économiques nous fournit la grille de lecture pour comprendre les initiatives de l'économie solidaire. L'une de leurs singularités repose sur l'hybridation économique, qui est une stratégie permettant d'assurer l'autonomie du projet vis-à-vis du marché et de l'État en subordonnant la captation de ressources à des priorités sociales. L'hybridation, précisent Dacheux et Laville (2003, p. 12) : « *ne désigne pas seulement un mixage de ressources que la plupart des entités économiques réalisent, elle évoque un équilibrage entre les ressources se donnant pour but de respecter dans la durée la logique du projet original.* »

Le « projet original » est la finalité de ces initiatives, qui est d'ordre économique et également social. Au sein de ces projets, des personnes « *prennent appui sur des logiques d'action économique différentes pour promouvoir des activités qu'elles jugent pertinentes au regard*

des problèmes auxquels elles sont confrontées. » (Dacheux et Laville, 2003, p. 12). Ces problèmes passent de la sphère privée à la sphère publique où les citoyens s'associent pour y trouver des solutions. Ainsi, « les expériences se revendiquant de l'économie solidaire conçoivent leur action politique à travers la prise en charge d'activités économiques, ce qui suppose d'identifier et de mobiliser une pluralité de registres économiques. » (Dacheux et Laville, 2003, p. 11).

De cette manière, à côté de l'hybridation entre les principes économiques, une autre singularité des initiatives relevant de l'économie solidaire ressort : l'articulation entre les dimensions politique et économique. Sur cet aspect, la sociologie économique, et en particulier l'analyse de Polanyi sur les effets du désencastrement de l'économie dans la société, nous fournit une importante piste d'analyse.

L'économie solidaire est définie par Laville (1999, p. 27) comme « *l'ensemble des activités contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens* ». La démocratisation de l'économie par l'engagement est une forme de réencastrement de la politique dans l'économie dans une perspective démocratique. Autrement dit, il s'agit de favoriser l'articulation entre sphères politique et économique en vue de renforcer un projet de démocratie. L'argument de la régulation de la sphère économique par la sphère politique repose davantage sur l'émergence d'espaces publics issus de la société civile que sur une intervention de l'État dans l'économie.

Si l'action de l'État sur l'économie repose sur le principe économique de distribution par une structure centralisée, les activités économiques promues par des acteurs de l'économie solidaire introduisent un autre principe économique régulateur : la réciprocité dans une structure de rapports symétriques. De cette façon, l'idée de pluralité économique formulée à partir des principes identifiés par Polanyi nous fournit une grille d'analyse pour penser ces initiatives au niveau organisationnel en termes d'hybridation économique mais également au niveau macro en termes de régulation de l'économie. L'institutionnalisation de la finance solidaire comme secteur, avec une reconnaissance de la particularité des finances solidaires, peut indiquer une pluralité économique en termes de régulation de la finance.

Finalement, la notion substantive de l'économie est une autre piste d'analyse fournie par Polanyi. Ces initiatives restent invisibles dans une grille de lecture orthodoxe institutionnelle qui met en évidence une économie formelle réduite au marché. Ainsi, la notion d'économie

substantive est très pertinente voire nécessaire pour rendre compte de ces expériences et mettre en lumière ce qu'elles peuvent révéler sur l'activité économique.

5.4. Pour une analyse socio-économique des finances solidaires

Notre travail s'intéresse aux finances solidaires (au pluriel) et non à la finance solidaire (au singulier). C'est-à-dire que nous ne cherchons pas à analyser l'ensemble du système de finance solidaire, mais les initiatives qui relèvent de l'économie solidaire et qui visent à instaurer des activités d'épargne et de crédit. Notre hypothèse est que cette action économique est encadrée, depuis son origine, dans un ensemble de relations sociales qui conditionne cette action. Cela justifie le choix par une socio-économie de la finance solidaire pour mieux comprendre ses enjeux, sa contribution au développement territorial et ses limites.

Nous procéderons à notre analyse selon trois niveaux : national, territorial et international.

5.4.1. Premier niveau d'analyse : contexte national

França Filho (2003) présente les premiers éléments d'une analyse comparative France-Brésil, en soulignant trois aspects de divergence à considérer. Le premier aspect concerne les raisons de l'apparition du phénomène de l'économie solidaire en tant que question de société dans chaque pays. Le deuxième aspect repose sur la dimension historique de construction du champ de l'économie sociale et solidaire en France et de l'économie populaire et solidaire au Brésil. Finalement, une perspective comparative doit saisir les enjeux qui sont propres à chaque contexte. Nous rendrons compte de chacun de ces aspects dans une analyse contextualisée du champ de la finance solidaire en France et au Brésil dans la première partie de la thèse.

Ainsi, l'analyse des finances solidaires au niveau national doit rendre compte de trois aspects signalés par França Filho (2003) afin de fournir des éléments pour une analyse comparative internationale de l'économie solidaire. Il s'agit de : 1) la(les) problématique(s) autour de l'émergence de la finance solidaire dans chaque pays, 2) la dimension historique de construction du champ de la finance solidaire en France et au Brésil, et 3) les enjeux qui sont propres à chaque contexte.

Notre analyse du contexte national est orientée par la question suivante : Comment s'est constitué le champ de la finance solidaire en France et au Brésil ? En outre, elle doit fournir

des éléments pour comprendre les dialogues établis entre la finance solidaire et le champ de l'économie solidaire.

Nous apprenons les finances solidaires d'abord comme un phénomène, pour ensuite analyser la manière dont la finance solidaire devient un champ. Nous avons cherché à comprendre les transformations résultantes du processus d'institutionnalisation et à distinguer les organisations qui composent ce champ.

5.4.2. Deuxième niveau d'analyse : territoire

A un deuxième niveau d'analyse, nous observons le rapport entre les finances solidaires et les initiatives d'économie solidaire sur un territoire. L'ancrage territorial constitue, avec le fonctionnement démocratique et la solidarité économique, l'une des caractéristiques essentielles de l'économie solidaire (Pecquer et Itçaina, 2012).

L'approche territoriale de l'économie solidaire est développée en France par Pascal Glémain, Danièle Demoustier, Gabriel Colletis, Xavier Itçaina, parmi d'autres auteurs. Au Brésil, cette approche est peu développée malgré de récents travaux qui essaient de situer l'économie solidaire dans le débat du développement territorial. Dans cette perspective, nous pouvons souligner les contributions de Genauto C. de França Filho et Ladislaw Dowbor, ainsi que des récentes thèses de doctorat en économie, géographie et science politique.

L'utilisation du concept de territoire permettant d'appréhender une nouvelle perspective de développement dans laquelle s'inscrit l'économie solidaire peut conduire à incorporer différentes dimensions de l'espace géographique, au-delà du physique et de l'économique, en insistant particulièrement sur les caractéristiques de ses propres acteurs. En termes de programme de recherche, il s'agit de réintégrer les travaux sur l'économie solidaire au cœur d'une double approche, économique et politique, des constructions territoriales (Pecquer et Itçaina, 2012). Cependant, dans la plupart de ces travaux, l'usage du concept de territoire reste peu exploré. Au niveau de l'analyse, le territoire est souvent conçu comme un espace territorial donné, qui

« [...] est la portion d'espace constituée (le plus souvent un découpage infranational) qui est le sujet de l'observation. Dans ce cas, on postule le territoire comme préexistant et on analyse ce qui s'y déroule. C'est en quelque sorte le territoire a priori, pour lequel on ne cherche pas à analyser sa genèse et les conditions de sa constitution mais qui constitue un support. Il

s'agit généralement de territoire institutionnel : la région, le canton, le « pays », l'espace du contrat de développement, etc. » (Pecqueur, 2009, p. 3-4)

Pecqueur (2009) insiste sur deux conceptions du territoire, souvent confondues. Il est à la fois un contenant et le fruit d'un processus d'élaboration d'un contenu. Dans le cadre de ce travail, le territoire comprend un concours d'acteurs (comme un processus), dans un contexte géographique délimité (comme un contenant) qui vise à identifier puis tenter de résoudre un problème sociétal ou productif jugé ou ressenti comme partagé par ces acteurs. (Pecqueur, 2009 ; Pecqueur et Itçaina, 2012)

L'analyse territoriale englobera trois dimensions. La première est la dimension historique. Construire le territoire consiste d'abord à désigner les contours d'un problème, à commencer par ceux du territoire, et à envisager les scénarios de résolution (Pecqueur, 2009 ; Pecqueur et Itçaina, 2012). Cela dit, nous chercherons à identifier le problème autour duquel des acteurs s'organisent pour démarrer un projet de développement du territoire à partir de l'économie solidaire, dans les deux terrains choisis pour notre étude.

La deuxième dimension est l'intervention des acteurs sur le territoire, qui comprend les actions mises en place en réseau et les résultats. Nous supposons qu'il y a un environnement institutionnel dans lequel les pratiques de finances solidaires se développent. Et c'est à l'intérieur de cet environnement qu'on peut comprendre son activité et son intervention sur le territoire. Nous constatons que l'activité économique n'est pas dissociée des activités sociales, politiques et culturelles. Ainsi, les initiatives de finances solidaires seront étudiées dans la perspective de réseau territorial.

Un réseau d'économie solidaire articule diverses initiatives d'économie solidaire en vue de constituer un circuit propre de rapports économiques et d'échange d'expériences, de savoirs et de valeurs. Les principaux objectifs d'un réseau d'économie solidaire sont : 1) permettre la pérennité des initiatives d'économie solidaire ; et 2) renforcer les capacités du territoire à promouvoir son propre développement (França Filho et Cunha, 2009).

De cette manière, les cas sont présentés dans une perspective historique qui remonte à l'origine de chaque initiative et présente leur trajectoire. La présentation des cas rendra compte du contexte institutionnel de chaque expérience dans une perspective de réseau territorial. Cette approche historique et institutionnelle fournit des éléments pour comprendre le rapport entre cette initiative de finances solidaires et un tissu socio-associatif pré-existant.

L'analyse de la genèse et de la problématique à laquelle les initiatives étudiées cherchent à répondre, ainsi que ses principales caractéristiques, nous permettent de les situer dans l'économie solidaire, selon l'approche de Laville (2010, 2016).

À travers les études de cas nous analyserons les rôles que les pratiques territoriales de finances solidaires peuvent jouer auprès des initiatives de l'économie solidaire du territoire. Cela nous offrira des pistes pour penser le rôle de la finance solidaire dans le développement des réseaux locaux d'économie solidaire au-delà du financement et de la dimension économique.

La troisième dimension concerne les défis et les limites des initiatives. En analysant aussi les limites de ces initiatives, nous nous interrogerons sur les résultats de leurs actions en matière de développement du territoire. Ces initiatives de finances solidaires parviennent-elles à générer de nouvelles dynamiques socioéconomiques sur le territoire ?

La première étude de cas est un réseau régional d'économie solidaire en France. Nous nous penchons particulièrement sur les actions menées par la société coopérative Initiatives pour une Economie Solidaire (IES) dans la région Midi-Pyrénées. IES et l'ADEPES ont été créées à Ramonville-Saint-Agne à la fin des années quatre-vingt-dix, respectivement en décembre 1997 et en janvier 1998, avec l'objectif de développer le territoire à travers le soutien aux entreprises solidaires. L'analyse découlant de cette étude de cas devra faire ressortir les résultats de leur intervention sur le territoire, dans une perspective de développement local.

Le second cas étudié est le modèle de Banco Comunitário de Desenvolvimento (BCD) au Brésil. Il s'agit d'un modèle de finance solidaire diffusée dans ce pays ces dernières années qui articule microcrédit, monnaie locale et gestion communautaire en vue du développement économique et social des territoires appauvris. Après la création de l'expérience emblématique du Banco Palmas (Banque Palmas) en 1998, les BCD se sont vite développées au Brésil. Actuellement, une centaine d'expériences adhèrent au réseau national. Nous présenterons l'origine de la Banque Palmas et le passage d'une expérience locale à un modèle de finance solidaire ainsi que la constitution d'un réseau national. Notre travail examinera plus précisément la Banque Bem, une expérience créée par l'Atelier de Ideias (Atelier d'Idées) dans la ville de Vitória (Espírito Santo, région sud-est du pays).

Cette analyse sera conduite par les questions suivantes : Quels sont les acteurs qui se sont rassemblés autour de ce projet ? Quel était le problème initial autour duquel les citoyens se

sont organisés ? Comment les acteurs ont déterminé le territoire sur lequel ils devraient intervenir ? De quel territoire parle-t-on ? Quelle est la finalité de l'intervention de l'initiative de finances solidaires sur le territoire ? Comment les acteurs ont-ils envisagé d'atteindre leurs objectifs ? Le projet initial construit par ces acteurs s'inscrit-il dans une économie solidaire ? Quelle est la représentation économique des acteurs impliqués dans cette initiative ? Le projet est-il révélateur d'une représentation substantive de l'économie ? Ou, au contraire la représentation de l'économie par les acteurs impliqués dans cette initiative est-elle celle d'une économie formelle ? Finalement, ces initiatives parviennent-elles à générer de nouvelles dynamiques socioéconomiques sur le territoire ?

L'appréhension de l'économie solidaire comme un réseau territorial constitue un défi méthodologique, dans le sens de dépasser les limites d'une analyse organisationnelle et, en même temps, proposer un niveau d'analyse intermédiaire entre celui-ci et le niveau national.

5.4.3. Troisième niveau d'analyse : perspective comparative internationale

Après avoir examiné les dynamiques propres aux pratiques de finances solidaires dans chaque pays, nous chercherons à établir un dialogue entre les contextes français et brésilien pour faire ressortir des particularités et pour en identifier des éléments communs. Il s'agit d'une analyse transversale des principaux aspects propres à chaque cas.

Que peut enseigner chacun des cas à l'autre ? Loin d'en tirer des leçons, cette analyse cherche à nourrir le dialogue établi entre ces deux contextes. Nous privilégions ainsi ce qui fait la singularité de chaque cas, mais également les points de convergence (institutionnalisation, rapport société civile/pouvoirs publics, outils de financement, défis etc.). Ainsi, nous interrogeons également : Quels sont les principales convergences et divergences entre les finances solidaires en France et au Brésil ?

Cette analyse doit mettre en évidence l'articulation entre les dimensions économiques, sociales et politiques des éléments ressortant des cas.

5.4.4. Grille d'analyse

Le tableau suivant présente de manière synthétique l'objectif et les questions de recherche, ainsi que les dimensions d'analyse

Tableau 2: Grille d'analyse

Objet :	Finances solidaires : Initiatives qui ont comme activité l'épargne et/ou le crédit formant un sous-ensemble de l'économie solidaire, celui-ci étant un champ constitué d'initiatives économiques qui contribuent à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens.	
Objectif général :	Délimiter le champ des finances solidaires en France et au Brésil, en s'interrogeant sur le rôle joué par ces initiatives dans le développement de l'économie solidaire.	
Premier niveau d'analyse : Contexte National	Dimensions : 1.1) Emergence 1.2) Construction historique du champ 1.3) Enjeux	Questions spécifiques : Comment le champ de la finance solidaire s'est-il constitué en France et au Brésil ? Quels sont les principaux enjeux de la finance solidaire dans chaque contexte ? Quels dialogues ont été établis entre la finance solidaire et le champ de l'économie solidaire ?

<p>Deuxième niveau d'analyse : Territoire</p>	<p>Dimensions :</p> <p>2.1) Historique (le problème ressenti par les acteurs, la construction du projet et le contexte géographique de leur intervention)</p> <p>2.2) Intervention des acteurs sur le territoire (les actions mises en place en réseau et les résultats)</p> <p>2.3) Défis et limites</p>	<p>Questions spécifiques :</p> <p>Quels sont les acteurs qui se sont rassemblés autour de ce projet ? Quel était le problème initial autour duquel les citoyens se sont organisés ? Comment les acteurs ont-ils déterminé le territoire sur lequel ils devraient intervenir ? De quel territoire parle-t-on ? Quelle est la finalité de l'intervention de l'initiative de finances solidaires sur le territoire ? Comment les acteurs ont-ils envisagé d'atteindre leurs objectifs ? Le projet initial construit par ces acteurs s'inscrit-il dans une économie solidaire ? Quelle est la représentation économique des acteurs impliqués dans cette initiative ? Le projet est-il révélateur d'une représentation substantive de l'économie ? Ou, au contraire la représentation de l'économie par les acteurs impliqués dans cette initiative est-elle celle d'une économie formelle ? Finalement, ces initiatives parviennent-elles à générer de nouvelles dynamiques socioéconomiques sur le territoire ?</p>
<p>Troisième niveau d'analyse : International</p>	<p>Discussion des éléments ressortant des cas.</p>	<p>Questions spécifiques :</p> <p>Que peut apprendre chacun des cas à l'autre ? Quels sont les principales convergences et divergences entre les finances solidaires en France et au Brésil ?</p>

Première partie
Finance solidaires en France

A) Approche historique du terrain français : émergence, institutionnalisation et enjeux

Pour appréhender les initiatives de finances solidaires comme un phénomène social, il nous semble fondamental une analyse historique pour comprendre la constitution de ce champ. Comment le champ de la finance solidaire s'est-il constitué en France ? Quels sont les principaux enjeux de la finance solidaire ? Quels dialogues ont été établis entre la finance solidaire et le champ de l'économie solidaire ?

À partir de ces questions, les finances solidaires sont présentées dans une perspective historique qui remonte à l'émergence des initiatives pionnières en vue de mettre en évidence les problématiques et les projets politiques fondateurs. Notre approche historique du terrain français comprend trois aspects : l'émergence des finances solidaires, l'institutionnalisation de la finance solidaire et les principaux enjeux.

Nous proposons une mise en perspective historique des pratiques de financement solidaire, en se penchant sur ce que nous appellerons les finances solidaires contemporaines. Après avoir présenté une chronologie de l'émergence des finances solidaires en France, nous examinerons l'origine des initiatives pour mieux comprendre les différents enjeux et problématiques auxquels elles cherchent à répondre. Cela nous permettra d'interroger l'inscription de ces initiatives dans l'économie solidaire et d'examiner les dialogues établis entre les deux champs.

Le Chapitre I reviendra sur l'émergence des finances solidaires contemporaines et les problématiques autour desquelles ces initiatives ont été créées. Le processus d'institutionnalisation de la finance solidaire en France sera ensuite retracé dans le Chapitre II. Le Chapitre III précisera les principaux enjeux du secteur. Ce premier niveau d'analyse que correspond au contexte national sera complété par une réflexion sur la place des finances solidaires dans le champ de l'économie solidaire, l'objet du Chapitre IV.

Chapitre I : Mise en perspective historique des pratiques de financement solidaire

Artis (2012, 2013b) affirme que la finance solidaire n'est pas un phénomène récent. Selon l'auteure, elle s'appuie sur des pratiques anciennes et résulte d'un long processus historique.

Des initiatives embryonnaires de la finance solidaire peuvent être identifiées dès la fin du Moyen Âge. Le premier organisme financier accordant des prêts sans intérêts à la condition d'une caution modeste pour permettre aux pauvres d'accéder au crédit aurait été créé en Italie au XVII^{ème} siècle. Il s'agit du modèle mont-de-piété :

« Dès la fin du Moyen Âge, certains moines récollets et franciscains préfèrent prêter plutôt que donner. En 1637, pour permettre l'accès au crédit pour le plus grand nombre de Parisiens, Louis XIII autorise la création du Mont-de-Piété. » (Dughera, 2009, p.1)

Analyser l'émergence des finances solidaires en France, identifier les acteurs historiques ainsi que les problématiques auxquelles ils cherchent à répondre est l'objectif de ce chapitre. Dans un premier temps, en nous appuyant sur les travaux d'Artis (2009, 2011, 2013a, 2013b, 2013c), nous montrerons de quelle façon les pratiques de finances solidaires peuvent être perçues comme un processus historique pour, ensuite, proposer une chronologie des finances solidaires contemporaines. Finalement, nous aborderons les problématiques et les acteurs convergeant dans la constitution du champ de la finance solidaire contemporaine.

1. Relations financières solidaires du XIX au XXI siècle

L'intérêt du travail d'Artis (2012) est de montrer, à travers une analyse historique des faits économiques, que des relations financières solidaires ont été mises en place de manière régulière pour faire face aux problèmes de financement de certaines catégories d'agents (Artis, 2012). Son propos est de penser la finance solidaire comme un processus historique. La périodisation utilisée dans son analyse historique s'étend de 1800 aux années 2000 et se décompose en cinq périodes.

Artis (2012, 2013b) situe l'émergence de la finance solidaire au XIX^{ème} siècle en analysant ce qu'elle appelle les réalisations financières solidaires. **Entre 1800 et 1848**, première période analysée, l'absence d'épargne est compensée par la gratuité du crédit à travers la mise en place d'avances monétaires par l'État et d'avances de bons de travail dans le cadre d'une banque d'échange, la Banque du Peuple constituée en 1849 par Proudhon (Artis, 2012). Cette intervention financière est orientée, selon l'auteure, par la réciprocité.

« L'accès au crédit est conditionné par l'existence d'une épargne monétaire préalable et de garanties matérielles. Or, plusieurs catégories sociales ne disposent pas de cette épargne préalable malgré l'exercice d'une activité économique, plutôt domestique et faiblement marchande. Face à cette situation, deux voies sont développées : d'un côté, l'appel au financement public pour les associations ouvrières et l'offre du crédit gratuit (les propositions de P. Buchez et L. Blanc), et d'un autre côté, la création d'une banque du Peuple constituée par les producteurs qui se font crédit mutuellement et gratuitement (la vision de Proudhon). » (p. 55)

La banque du peuple expérimentée entre 1849 et 1852 à Besançon est ainsi évoquée comme l'initiative pionnière de financement solidaire. Il ne s'agit pas d'une action philanthropique, mais de solidarité entre pairs basée sur le rejet du profit de l'épargnant.

Dans la deuxième période **entre 1848 et 1896**, Artis (2012) identifie la mise en place d'un système de mutualisation de l'épargne et de cautions solidaires. Cette période est caractérisée par l'intensification du processus d'industrialisation avec un changement profond de l'organisation de la production. Le système financier se structure avec plusieurs opérateurs

(banque publique, banques d'affaires, banquiers locaux, banques mutualistes, etc.) pour faire face à une demande croissante de crédit.

« La croissance du marché financier, marquée par quelques instabilités récurrentes, a été possible par l'apparition de nouveaux émetteurs (chemins de fer, industriels, banques, etc.) et une orientation du marché vers le financement de l'investissement (Hautcouer, 2007). Mais la sélection pour l'accès au crédit demeure capitaliste et les modalités de financements (court terme, garantie) ne correspondent pas aux besoins des petites exploitations agricoles et artisanales. » (Artis, 2012, p. 59)

On assiste ainsi à l'émergence des sociétés de crédit solidaire, qui cherchent à faciliter l'accès au crédit productif par les artisans, les petits producteurs et les associations ouvrières de production. Ceux-ci, explique Artis (2012), sont exclus du crédit bancaire en raison de leur faible épargne et de leur manque de garanties. Ces pratiques financières solidaires naissent du mouvement associationniste et sont basées sur la mutualisation de l'épargne ouvrière et la création d'une caution solidaire.

« Le mouvement associationniste s'oriente vers une démarche plus pragmatique et autonome par la mise en place du crédit solidaire par et pour les associations ouvrières de production et leurs membres (...) il ne s'agit plus de s'opposer à la logique capitaliste mais de réappropriier le rôle et les revenus du capitaliste par la mutualisation de l'épargne et la caution solidaire. » (Artis, 2012, p. 60)

La Société du Crédit au Travail est créée en 1863 et fait faillite en 1868. La Caisse d'escompte des associations populaires est créée en 1865 et ses opérations sont suspendues trois ans plus tard. Dans le premier cas, il s'agit d'une caisse d'épargne d'ouvriers pour financer la création des associations ouvrières de production. Dans le deuxième, le capital provient de notables, d'où la différence par rapport aux initiatives associationnistes.

« Les sociétés de crédit solidaire connaissent un succès de courte durée avec la multiplication du modèle de la « Société de Crédit au Travail » dans plusieurs villes de province. Ces répliques répondent aux manques de financements plus importants en province. Mais, cette forme de crédit ne parvient pas à se pérenniser. » (Artis, 2012, p. 62)

L'échec de ces initiatives, d'après Artis (2012), s'explique, entre autres raisons, par la faiblesse de l'épargne et des financements. Elles n'ont pas réussi, ainsi, à répondre aux besoins des

ressources. La fin de cette période est marquée par l'apparition des coopératives d'épargne et de crédit dans les années 1880 en France. Les caisses de crédit agricole et le crédit mutuel surgissent pour répondre aux besoins respectivement des petits producteurs agricoles et des artisans (Artis, 2012). Plusieurs initiatives de coopératives d'épargne et crédit sont créées dans différentes régions en France (Artis, 2012).

« (...) il s'agit d'encourager l'épargne dans un souci de prévoyance et d'autonomie de classes ouvrières et de soutenir les transformations de la petite production agricole et artisanale en facilitant l'accès au crédit. » (Artis, 2012, p. 63)

Artis (2012) distingue la configuration de quatre types d'organisations. Les deux premiers se sont développés au sein du mouvement mutualiste de la fin du XIX^{ème} siècle en Allemagne : le crédit populaire rural et le crédit populaire urbain.

Le crédit populaire rural est une initiative pionnière créée à partir des années 1850 par Friedrich Raiffeisen dans une logique philanthropique où les fonds ne sont pas rémunérés. Ces caisses octroient des crédits à des taux d'intérêt modérés sur une base de proximité géographique aux membres d'une confession commune qui deviennent membres de la Caisse.

Les caisses créées par Franz Herman Schulze Delitzsch constituent une organisation de crédit populaire urbain. Comme dans le Crédit Mutuel Agricole, les associés des banques populaires sont solidairement responsables des engagements de la caisse. Ce qui relève, selon Dughera (2009) d'une solidarité de nature organique au sein de la structure financière qui est au cœur des finances solidaires. Elles s'inspirent du premier modèle avec deux différences importantes. Elles sont orientées vers les artisans tandis que les premières ont comme public les producteurs ruraux. En outre, elles sont dans une logique plus marchande où les fonds sont rémunérés et les dividendes peuvent être versés aux sociétaires (Artis, 2012).

Les deux autres types d'organisations mentionnés par Artis (2012) ont été développées en France, ce sont le modèle catholique et le modèle républicain. Les deux modèles français s'inspirent des caisses mutuelles créées par Raiffeisen. Le modèle catholique est développé par Louis Durand, qui créa en 1893 l'Union des Caisses Rurales et Ouvrières Françaises à responsabilité illimitée. Ce modèle est fortement orienté par l'éthique catholique. Les principales divergences entre ce modèle et le modèle républicain sont la neutralité religieuse et le rapport à l'État (Moulévrier, 2002). Le deuxième correspond à l'expérience du Crédit Agricole, qui se répandit en France à partir de 1885.

Pour Dughera (2009), le Crédit Mutuel Agricole de Raffeisen est la première initiative concrète de finance solidaire telle qu'elle est définie aujourd'hui. Il souligne que cette caisse commune a mis en place quelques innovations. La première est qu'on devient membre de la Caisse par la perception du crédit et non par une épargne préalable. Ainsi, le crédit précède l'épargne. La deuxième est que le résultat n'est pas distribué aux associés mais ceux-ci restent responsables sur des emprunts effectués. Une troisième innovation au sein du Crédit Mutuel Agricole est que les fonds constitués par les excédents de la Caisse apportent les ressources nécessaires aux prêts ultérieurs (Dughera, 2009).

La période comprise **entre 1896 et 1945** est marquée par la construction d'un État social et par l'apogée du système financier avant la grande Crise de 1929. La régulation de l'économie en France passe d'un mode de régulation plutôt concurrentielle à un mode de régulation administrée, avec un rôle plus important de l'État dans l'économie, notamment après la Crise de 1929. Dans ce contexte, les coopératives d'épargne et de crédit s'organisent en réseau et établissent un rapport particulier avec l'État.

À la fin de la seconde guerre mondiale, seules les coopératives d'épargne et de crédit véhiculent une relation de financement solidaire (Artis, 2012). Mais l'institutionnalisation de ces structures et les transformations du secteur bancaire dénaturent la relation de financement solidaire.

La quatrième période soulignée par Artis (2012) se caractérise par le modèle de la « société fordiste ». Artis (2012) analyse que, de **1945 à 1973**, en raison d'une offre plus large de crédits, la finance solidaire devient moins importante quand « le crédit bancaire est accessible pour tous » (p. 70). Les coopératives d'épargne et de crédit gardent un rôle important en raison de leur rapport historique avec les classes populaires et bénéficient du soutien public.

« Grâce aux prêts bonifiés, les banques coopératives facilitent l'accès au logement et à la consommation (Demoustier, 2001). Les banques coopératives sont motrices dans le processus de bancarisation de masse en raison de leurs liens historiques avec les populations et de leur maillage territorial. Cette bancarisation se fait sous la tutelle de l'État qui soutient les initiatives des banques coopératives par des avantages fiscaux sur des produits spécifiques. » (Artis, 2012, p. 71)

Artis (2012) souligne qu'après les réformes bancaires de 1966, le rapport entre le financement public et coopératif change de manière drastique avec un désengagement de l'État. On assiste à une institutionnalisation et une normalisation des coopératives d'épargne et de crédit.

Pendant le XXème siècle, une partie des expériences s'institutionnalise et est intégrée dans le système financier. Les caisses agricoles et ouvrières se sont notamment institutionnalisées sur le modèle des coopératives d'épargne et de crédit. Elles sont à l'origine du Crédit Agricole, du Crédit Mutuel et du Crédit Coopératif, les acteurs les plus anciens parmi les initiatives de finances solidaires contemporaines.

En s'intéressant au financement de l'agriculture, activité dans laquelle les demandes des acteurs économiques ne sont pas atteintes par le secteur bancaire traditionnel, André Neveu (2001, 2007, 2013), ancien responsable du marché des agriculteurs à la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA), retrace l'histoire du Crédit agricole et ses transformations institutionnelles.

La première caisse de crédit destinée aux agriculteurs est créée en 1885 dans le Jura sous l'initiative de notables ruraux, de prêtres ou de grands propriétaires. Mais c'est seulement au début du XXème siècle que le système de crédit agricole se met effectivement en place. L'institutionnalisation du métier est impulsée par des lois votées en 1894 sur les caisses locales et en 1899 sur les caisses régionales. Les initiatives locales sont fédérées en caisses régionales et ces dernières sont fédérées en 1920 par un organisme national créé par l'État. Il s'agit de l'Office National de Crédit Agricole devenu Caisse Nationale en 1926. Ainsi, le Crédit Agricole est composé de structures mutualistes fédérées par une structure publique.

« Le système du Crédit agricole est donc composite : mutuel à la base (au niveau des caisses locales et régionales) et public au sommet. Ce n'est qu'en 1988 que les caisses régionales rachèteront à l'État la Caisse Nationale (devenue depuis Crédit agricole SA). » (Neveu, 2013, p. 41)

En achetant la Caisse Nationale en 1988, le Crédit Agricole devient autonome mais fortement lié à la politique d'État de développement agricole. L'une des conséquences est le renoncement à la vocation initiale du projet, en l'occurrence l'offre de crédits bancaires à des petits agriculteurs (Neveu, 2013).

Neveu (2013) souligne qu'une partie des caisses locales a refusé, pour des raisons idéologiques, la tutelle de l'État. Elles sont restées indépendantes et se sont fédérées plus tard lors de la création du Crédit mutuel.

Après la banalisation des prêts bonifiés par l'État en 1989, la concurrence avec les autres banques s'est accrue. Pour conserver sa position de leader sur le marché de l'agriculture, le Crédit agricole a décidé de changer sa politique commerciale.

« Dans la logique de cheminement, le Crédit agricole a peu à peu renoncé à financer les petites exploitations (il n'a jamais financé les toutes petites) pour se consacrer à celles qui se sont transformées en véritables petites entreprises agricoles. En conséquence, d'une part, il se trouve maintenant en concurrence avec les banques commerciales qui depuis toujours ciblent les grandes structures et, d'autre part, les petites exploitations ne sont plus financées par aucun réseau bancaire. » (Neveu, 2013, p. 45)

Neveu (2013) observe que la rentabilité des investissements dans l'activité agricole est toujours faible, ce qui crée des difficultés d'accès au crédit bancaire :

« Les spécificités de la production agricole expliquent les réserves des banques commerciales pour financer les petites et moyennes exploitations et justifient la création de systèmes bancaires particuliers. » (Neveu, 2013, p. 51)

Ces difficultés peuvent être constatées dans le financement des initiatives de l'économie solidaire pour la même raison : elles n'ont pas une rentabilité importante, ce qui décourage les investisseurs.

La dernière période analysée par Artis (2012) a comme temps fort le premier choc pétrolier de 1973. La période **de 1973 à nos jours** se caractérise par des crises d'ordre politique, social et économique. Une autre caractéristique importante de cette période est un changement du rôle de l'État, moins présent dans la sphère économique. La situation d'exclusion financière favorise la réapparition d'agents économiques dont les besoins ne sont pas satisfaits par le système financier. C'est le contexte qui favorise, selon l'auteure, la réapparition de la finance solidaire.

Selon Artis (2012), à la fin du XX^{ème} siècle on assiste à un renouveau avec l'apparition des organisations financières privées non bancaires solidaires. Il s'agit de nouvelles structures

associatives ou coopératives de financement telles que l'ADIE, la Garrigue, la Nef et la Caisse solidaire Nord-Pas-de-Calais (Artis, 2013b).

A partir de l'analyse historique de la finance solidaire, Artis (2009) présente une diversité de formes créées dans le but de répondre à une problématique, comme le synthétise le tableau suivant.

Tableau 3: L'historique des modèles socio-économiques de la finance solidaire

Période	1800-1852	1852-1929	1929-1973	1973-2008
Formulation du problème	Exploitation des travailleurs par le mode de production capitaliste	Concentration du capital et pénurie de financement pour les petits producteurs et les associations ouvrières	Encadrement du crédit par l'Etat	Creux bancaire
Proposition de la finance solidaire	Substitution monétaire et crédit gratuit étatique ou privé	Mutualisation de l'épargne des emprunteurs		Mutualisation des risques entre les financeurs
Régulations	Régulation communautaire	Régulation mutualisée	Régulation administrée	Régulation associative
Formes de finance solidaire	Owen, Proudhon, Banque du Peuple, Buchez, Blanc	Béluze crédit au Travail, Walras, Raiffeisen		Microcrédit, Clubs d'Investisseurs solidaires, capital-risque solidaire, sociétés financières solidaires, Fonds de garantie solidaire

Source : Artis (2009)

2. Brève chronologie des finances solidaires contemporaines

Nous avons cherché à identifier les acteurs actuels de la finance solidaire en France, puis à établir une chronologie de leur émergence. L'objectif est d'examiner la création des initiatives pour comprendre les enjeux et les problématiques auxquelles elles cherchent à répondre. Cela nous fournira des éléments pour situer notre objet par rapport au mouvement de l'économie solidaire.

Aucune chronologie des finances solidaires contemporaines n'a jusqu'à maintenant été proposée par la littérature. La simultanéité de l'apparition des différentes initiatives rend difficile une présentation chronologique des finances solidaires contemporaines. Le croisement de données secondaires et primaires nous a fourni des éléments permettant d'esquisser une chronologie des finances solidaires contemporaines. La construction de cette chronologie dépend du périmètre, de la conception de la finance solidaire adoptée. Dans le cadre de notre étude, nous avons choisi de partir du témoignage des acteurs lesquels prennent en compte l'institutionnalisation du secteur.

Un salarié de l'observatoire de la finance solidaire à Finansol identifie parmi les premières formes de finance solidaire contemporaines des initiatives citoyennes comme les clubs Cigales et des sociétés de capital-risque, d'une part, et la création de produits bancaires innovants au sein d'une coopérative de crédit, d'autre part :

*« Je ne saurais pas faire la chronologie... mais il y a quand même d'abord les initiatives citoyennes, donc du type **Cigales** et des structures capital-risque du type **Herrikoa** qui datent de la fin des années 1990, avec cette idée de collecte d'épargne citoyenne pour aller financer des projets. (...) Et puis, parallèlement, les premières initiatives bancaires sur l'épargne solidaire datent aussi des années 1980, notamment le **Crédit Coopératif** avec le principe d'épargne solidaire, le livret d'épargne de partage qui permet de faire des dons à des associations, de donner une partie de la rémunération du placement à une association. Et ça commence dans les années 1980 principalement sous l'impulsion des associations d'inspiration catholique, ces associations-là, **Habitat et Humanisme**, le **Comité Catholique***

contre la Faim et pour le Développement (CCFD), ces types de structures-là qui sont pionnières dans ces partenariats-là avec des banques et avec le principe d'épargne solidaire. » (Guillaume Viandier)

Éric Larpin, journaliste spécialisé¹⁰ sur les thèmes de l'économie sociale et solidaire et de la finance solidaire confirme cette idée d'émergence simultanée. Il ajoute la création de la Nef parmi les acteurs citoyens pionniers.

« Il y en a plusieurs qui naissent en même temps, donc y a « Les cigaliers » puisque la première cigale est née en 1983, à Paris, la Cigale du Château d'Eau. Mais la Nef c'est à peu près en même temps, même un petit peu avant, fin des années soixante-dix, où là c'est vraiment aussi essayer de collecter de l'argent local pour aider des petits projets locaux. » (Éric Larpin)

Laurent Chereau souligne dans son témoignage que différents acteurs s'investissent dans le champ de la finance solidaire entre les années 1980 et 1990. Certains acteurs relèvent du champ de l'économie alternative et solidaire et d'autres de l'économie sociale.

*« Je crois qu'il y a eu la **SIDI**, la NEF et les Cigales qui sont arrivées à peu près au même moment. C'est vraiment les tout premiers. (...) Parce que, au début des années 1980, quand on commençait à faire ce type de boulot, on voyait vite arriver dans ce type d'activité les Cigales et la Garrigue, La Nef, et puis **Autonomie et Solidarité**... puis Habitat et Humanisme, qui date des années 1980, et puis ça a monté (...) le Crédit Coopératif a 150 ans, mais c'est de l'économie sociale à la base, c'est-à-dire, le mouvement coopératif. » (Laurent Chereau).*

Compte tenu des initiatives repérées par les acteurs, nous pouvons identifier l'émergence des finances solidaires à partir de plusieurs initiatives citoyennes.

L'association de la NEF (Nouvelle économie fraternelle) est créée en **1978** et la société financière de la NEF en 1988 sous la forme coopérative. Cette initiative est née dans la région Rhône-Alpes avec un territoire d'intervention nationale.

¹⁰ Auteur de *Garrigue, une utopie concrète* (2005) et du guide *L'épargne solidaire pour les nuls* (2011) ainsi que de nombreux articles.

La première société de capital-risque apparaît en France en **1980**. Herrikoa est créée dans le pays-basque avec une vocation régionale. La structure de société de capital-risque est adoptée par d'autres acteurs émergents dans cette période.

E n **1983**, le CCFD-Terre Solidaire (Comité catholique contre la faim et pour le développement-Terre Solidaire) crée la société SIDI (Solidarité internationale pour le développement et l'investissement).

La première Cigales (Clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire) apparaît en **1983** à Paris. Il s'agit d'un modèle très original et propre au contexte français.

« La première, démarre avec une douzaine de personnes qui aident deux structures dont un restaurant qui existe toujours, dans le 5^{ème} arrondissement. Après il y aura une deuxième Cigales dans le Nord Pas de Calais, à Roubaix. » (Éric Larpin)

Cette initiative pionnière de finances solidaires est constituée à partir d'un modèle de club d'investisseurs. Celui-ci précède les Cigales et a été créé pour inciter des petits épargnants à investir dans le marché financier en leur proposant des avantages fiscaux spécifiques.

Le cadre juridique des clubs d'investisseurs, explique Russo (2007), est précis, ayant un statut qui correspond à une indivision financière volontaire à durée déterminée. La loi du 5 juillet 1978 reconnaît le caractère pédagogique des clubs et leur permet de bénéficier d'un régime d'imposition simplifié avec des avantages fiscaux spécifiques¹¹. L'innovation des Cigales réside dans l'appropriation du statut de club d'investisseurs, ajoutant à la dimension pédagogique une dimension solidaire (Russo, 2007).

E n **1985**, la société coopérative de capital-risque solidaire « Garrigue » est créée par les fondateurs du mouvement de Cigales, dans l'objectif de donner naissance à une structure permanente, puisque le statut juridique particulier des Cigales les oblige à se dissoudre au maximum au bout de dix ans.

Cette même année, la structure « Habitat et Humanisme Rhône » a été créée. Il s'agit de la première association du mouvement « Habitat et Humanisme », un acteur historique de la

¹¹ Source : Fédération des Investisseurs Individuels et des Clubs d'Investissement. <http://www.f2ic.fr/ffci-portal/cms/7223/qu-est-ce-qu-un-club-d-investissement.dhtml>

finance solidaire en France autour de la problématique de l'accès au logement. Celle-ci constituera l'un des axes de la finance solidaire en France.

À la fin des années 1980 sont créées en France deux structures qui vont s'orienter vers le soutien à l'entrepreneuriat pour lutter contre le chômage. La problématique de l'insertion par l'activité économique est au cœur de France Active et de l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) respectivement apparues en **1988** et en **1989**.

Le réseau France Active est une organisation de nature associative et institutionnelle, qui mobilise notamment des ressources publiques pour financer la création d'activités économiques. La structure a été créée par des institutions et acteurs de l'économie sociale et solidaire : Caisse des Dépôts et Consignations, Fondation de France, Crédit Coopératif, Macif et Agence nationale pour la Création d'entreprise. Lors de sa création, elle opérait surtout en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations. Au fil des années, France Active a développé une offre diversifiée avec la création de la Société d'Investissement de France Active (SIFA) en 1991, un Fonds Commun de placement (FCP Insertion Emploi) en 1994 et de France Active Garantie en 1995. Nonobstant son envergure nationale, l'activité de financement et d'accompagnement est assurée à travers un réseau de fonds territoriaux de nature associative avec un fort engagement bénévole.

L'Adie, fondée en 1989 par Maria Nowak, s'inspire du Grameen Bank au Bangladesh. Son activité est le microcrédit accompagné orienté vers le micro-entrepreneuriat. Le public ciblé est constitué de personnes exclues du système bancaire traditionnel.

Inspirée de l'expérience de « Garrigue », d'ambition nationale, sur laquelle elle s'appuie, la société coopérative de capital-risque solidaire « Autonomie et Solidarité », à vocation régionale, est créée en **1990** dans la région Nord-Pas-de-Calais. Son fondateur, Christian Tytgat, était présent à la création d'IES en janvier **1998** à Ramonville-Saint-Agne.

Le tableau qui suit synthétise les initiatives que nous avons répertoriées à partir des témoignages d'acteurs et de la recherche documentaire.

Tableau 4: Chronologie des acteurs pionniers des finances solidaires contemporaines en France

Année de fondation	Acteur	Type de structure
--------------------	--------	-------------------

1978	La Nef	Association et société coopérative financière (en 1988)
1980	Herrikoa	Société capital-risque
1983	SIDI	Société d'investissement
	Cigales	Club d'investisseurs
1985	Garrigue	Société coopérative de capital-risque solidaire
1988	Habitat et Humanisme	Société foncière
	France Active	Réseau associatif
1989	ADIE	Association de microcrédit
1990	Autonomie et Solidarité	Société coopérative de capital-risque solidaire

Analyser la création des structures contemporaines de finances solidaires nous permet de comprendre les manques auxquels elles ont cherché à répondre et les problématiques qu'elles ont abordées. Nous allons maintenant décrire les contours de la naissance de certaines des initiatives citées ci-dessus afin de mieux comprendre comment différentes problématiques se croisent au sein de ces projets.

2.1. La Nouvelle Économie Fraternelle (NEF) : finances solidaires pour une autre agriculture

La NEF a été identifiée par les acteurs interviewés comme étant la première initiative de finance solidaire en France. Pour comprendre son projet et ses enjeux, nous nous sommes servis du travail de l'écrivaine et journaliste Nathalie Calmé, qui a publié en 2012 « Economie fraternelle et finance éthique : l'expérience de la Nef ». Elle s'appuie sur les témoignages des fondateurs provenant d'entretiens accordés en 2011 et 2012.

L'Association Nouvelle Économie Fraternelle est créée en 1978, et sa Société coopérative financière en 1988. La Nef se revendique du mouvement de l'économie alternative et solidaire français des années 1970. Selon Calmé (2012), elle :

« s'inscrit résolument, depuis sa création à la fin des années 1970, dans cette dynamique qualitative de l'économie, qui ne se limite pas à produire des biens, mais surtout à créer du lien (...) » (Calmé, 2012, p. 24)

Elle s'inscrit plus précisément dans un courant de pensée, l'anthroposophie, inspiré par les idées de Rudolf Steiner, comme le souligne Artis (2011) :

« La NEF émergea sous forme associative en 1978 dans le but d'expérimenter les principes anthroposophiques de Steiner dans le domaine financier et d'apporter des solutions de financement pour des structures anthroposophiques existantes ou en création. En effet, de nombreuses structures étaient en développement et rencontraient des difficultés pour accéder à des financements étant donné leurs activités pédagogiques (Ecole Steiner...) ou agricoles (agriculture biodynamique). » (Artis, 2011, p. 322)

Ainsi, l'histoire de la Nef est liée depuis sa création à l'agriculture biologique, plus précisément, à l'agriculture biodynamique, inspirée des idées de Rudolf Steiner. Le premier prêt a été accordé à une ferme d'agriculture biodynamique qui ne trouvait pas de financement dans le système bancaire traditionnel (Grange, 2013). Un regard sur les parcours de ses membres-fondateurs permet d'éclairer la naissance et la trajectoire de cette initiative. Il s'agit de Jean-Pierre Bideau, engagé dans le monde de l'éducation, et Henri Nouyrit, engagé dans le monde coopératif agricole.

Jean-Pierre Bideau est, à la fin des années 1970, le président de la Fédération des écoles Waldorf, fondées sur les conceptions éducatives de R. Steiner. Afin de répondre aux besoins de financement d'un projet éducatif situé à Chatou, en région parisienne, il va chercher le soutien d'une banque alternative allemande : la GLS (Calmé, 2012).

Fondée en 1974, la GLS est l'une des premières banques alternatives en Europe, également d'inspiration anthroposophique. Dans le témoignage qui suit, Jean-Pierre Bideau révèle l'une des problématiques à l'origine de la Nef : des projets dont les besoins de financement ne sont pas satisfaits par les institutions du système bancaire.

« Il nous fallait trouver des financements pour réaliser notre projet éducatif, ou, plus exactement, pour permettre son extension. Les banques ne voulaient pas nous prêter de l'argent, parce nous ne disposions pas de capital ; surtout pour un projet comme le nôtre, qui leur paraissait « étrange » ! C'est très précisément à partir de cette situation, de cette prise de

conscience de l'importance de la question financière, que l'aventure de la Nef a commencé. »
(Calmé, 2012, p. 32)

Calmé (2012) raconte que, suite au financement de l'école à Chatou, Jean-Pierre Bideau a été invité par la GLS à construire en France une structure alternative de financement capable de répondre à des demandes de financement de projets situés en France. La GLS n'étant pas implantée en France, elle n'était pas en mesure d'apporter des réponses à cette demande croissante. Afin de créer cette initiative, Jean-Pierre Bideau a fait appel aux responsables des institutions anthroposophiques qui travaillaient dans les domaines éducatif, thérapeutique ou agricole.

La rencontre entre Jean-Pierre Bideau et Henri Nouyrit a eu lieu à l'école de Chatou, où ce dernier avait inscrit ses enfants, tous deux faisant partie du Conseil d'Administration de l'école. Militant de l'écologie, notamment de l'agriculture bio-dynamique, Henri Nouyrit devient le premier président de la Nef et Jean-Pierre Bideau son vice-président. Le témoignage de Jean-Pierre Bideau recueilli par Calmé (2012) souligne le caractère pionnier de La Nef :

« Si dans le monde des associations anthroposophiques, de nombreux domaines d'activité existaient, comme l'éducation ou l'accompagnement des handicapés, par contre, concernant le domaine de la finance, il n'y avait rien. Alors, plusieurs personnes se dirent : « Pourquoi pas ? », même si le fait de se lancer dans un tel projet représentait une gageure inimaginable sur le plan technique. De plus, il faut préciser que l'association n'était pas la forme d'action collective la plus appropriée pour traiter des questions d'argent et le faire circuler. Jusqu'en 1984, nous avons réalisé quelques petites actions en termes de prêts, mais nous savions que le développement d'une activité financière novatrice devrait trouver, à un moment ou à un autre, une forme plus adéquate. » (Calmé, 2012, p. 37)

Malgré un capital limité, la Nef est une initiative très importante en raison d'une méthodologie particulière d'offre de prêt. L'une des problématiques qui est au cœur du projet est l'application des principes de l'anthroposophie à l'activité financière. Cela se traduisait par penser l'argent comme un moyen et pas comme une fin.

À côté de la question de la finalité du financement, la question de l'origine des ressources est très importante dans le projet de La Nef. Son projet articule le débat de la finance éthique et celui du financement d'entreprise solidaires.

Jean-Pierre Caron, qui a intégré la Nef en 1978, souligne les innovations qui ont eu lieu au sein de La Nef, tels que le « cercle de cautions ».

« L'association a créé des outils qui étaient, à l'époque, très innovants. Par exemple, pour l'activité de prêts, l'idée du « cercle de cautions » autour d'un porteur de projet. Cette communauté était fondée sur le principe du découpage en petites cautions individuelles d'une grosse caution. Nous pourrions aussi évoquer une autre innovation, liée à la précédente, celle de la « communauté de donateurs-emprunteurs ». Mais, au-delà des outils financiers, ce qui m'a marqué était une certaine manière de comprendre, d'expliquer et de faire de l'économie alternative. » (Calmé, 2012, p. 39)

Le « cercle de cautions » est un groupe de personnes qui décident de soutenir un projet, dans un système de garantie collective (Calmé 2012). La réussite de la méthode de La Nef résidait, selon Artis (2011), dans un rapport de confiance entre emprunteur et créancier :

« Dans un premier temps, le financement s'opérait entre les membres de l'association et son fonctionnement était proche de celui des tontines (mise en commun de l'épargne et possibilité d'utiliser l'épargne globale chacun son tour). La garantie était fondée sur la confiance existant entre les membres. La réussite de ce mode de financement résidait dans la qualité de la relation entre l'emprunteur et le créancier. L'association était hébergée dans les locaux de l'association anthroposophique de France. » (Artis, 2011, p. 322)

Au début, l'action de La Nef est orientée vers le soutien des projets d'inspiration anthroposophique. Mais, dans les années 1990, la NEF met en place une politique d'ouverture vers de nouveaux projets (Artis, 2011). Comme l'affirme Jean-Pierre Bideau dans ce témoignage, la Nef s'ouvre alors aux projets à forte utilité sociale hors du courant anthroposophique :

« Nous devons d'abord étudier nos besoins et nos moyens d'intervention, construire notre propre vie. Nous avons élargi nos propositions de financement, en dehors des institutions anthroposophiques. Notre démarche consistait à financer ce qui venait à nous et nous semblait socialement utile, profitable pour l'ensemble du corps social. Il était clair depuis le début des activités de la société financière que le fait d'être lié ou non au courant anthroposophique ne rentrait pas en ligne de compte et ne pouvait pas, en aucune façon, être, pour nous, un critère. La Nef n'était pas une institution destinée à ne financer que des projets issus de ce courant de pensée. » (Calmé, 2012, p. 41)

L'année 1984 est une date clé dans l'histoire de l'Association La Nef (Calmé, 2012). Un changement dans le cadre institutionnel génère une crise dans l'Association, son activité devenant interdite :

« la promulgation de la loi bancaire de 1984 eut pour conséquence de rendre hors la loi l'association. Le choix pour la structure était soit d'arrêter l'expérimentation soit de la transformer en société financière. Cette deuxième solution, permettant aussi d'ouvrir l'expérimentation au plus grand nombre et d'élargir le champ des utilisateurs potentiels, appartenant à l'anthroposophie ou non, fut privilégiée. » (Artis, 2011, p. 322)

Calmé (2012) note qu'en 1986 la direction de l'Association décide de créer une société financière. De cette manière, la Société financière de La Nef naît en 1988.

« Un texte législatif sur l'activité bancaire est adopté. Il interdit aux associations d'avoir des transactions financières par lesquelles elles prêtent de l'argent. Or, cette activité de prêt représentait une grande partie du domaine d'intervention de la Nef. Il fallut donc réfléchir à lui donner une nouvelle forme, ce qui signifiait accéder à un nouveau statut juridique. En 1986, la décision de créer une société financière est prise par la direction de l'association. L'agrément bancaire qui a permis à la société financière de se constituer et de fonctionner, et donc de prêter de l'argent, a été obtenu en décembre 1988. » (Calmé, 2012, p. 44-45)

Le fondateur de la Nef explique dans un témoignage recueilli par Calmé (2012) que le statut de société coopérative financière était la seule possibilité pour poursuivre les activités de l'association. Jean-Pierre Bideau affirme que :

« un débat eut lieu au sein de l'association : pour la future Société financière de la Nef, quel type d'action voulions-nous mettre en place sur le terrain de la finance : une activité dans le don, le prêt ou la transaction ? Les responsables optèrent finalement pour la seule activité de prêt, parce qu'elle assurait une continuité avec ce qui avait déjà commencé. Dans le contexte juridique français de l'époque, deux types d'organismes de crédit existaient : la société financière et la banque de plein exercice. Pour la première, l'apport en capital était de 7,5 millions de francs, et pour la seconde de 15 millions de francs ». Pour Jean-Pierre Bideau et Henri Nouyrit, la perspective de création d'une banque s'avérait inimaginable. Ils optent donc pour la constitution d'une société financière. » (Calmé, 2012, p. 45)

Le document de présentation de la Société financière de la Nef de 1988 exprime les enjeux et les problématiques autour de la création de la structure. La question centrale est posée en termes de respect des épargnants et des emprunteurs :

« Le nouvel instrument financier présenté ici est né des questions posées par les membres de la Nef et des intentions de ses responsables que l'on peut résumer ainsi : peut-on créer un organisme financier permettant de faire circuler l'argent en respectant les intentions des épargnants et celles des emprunteurs ? » (Calmé, 2012, p. 49)

Quelques années plus tard, l'organisation franchira des étapes en vue de devenir la première banque éthique française. D'après Artis (2011), après la création de la société financière, la Nef s'investit dans le secteur de l'insertion par l'activité économique, comme réponse à la problématique du chômage. En outre, elle cherche à répondre aux besoins de financements des projets relevant de l'économie solidaire émergeant dans les années 1980 et 1990.

« La période 88/94 fut une phase de développement avec une aspiration des forces de la NEF vers le secteur de l'insertion. En effet face à la montée du chômage, le secteur de l'insertion connut un développement fort qui nécessitait des financements. La NEF répondait à ses demandes car elle proposait une gestion différente de l'activité de prêts. Très vite, la NEF se positionna dans le secteur de l'insertion et le secteur de l'économie solidaire et sociale de manière globale. Cette ouverture impliqua une extension du collectif en quantité (plus de membres) et par conséquent, la NEF devient une source de financement alternatif, dans la mouvance de l'économie solidaire au milieu des années quatre-vingts et quatre-vingt-dix. » (Artis, 2011, p. 322)

La Nef intervient sur des projets divers indépendamment de leur statut. Les domaines d'intervention de La Nef sont : l'environnement/écologie, le social et le culturel. En raison de l'histoire de l'organisation et de son articulation avec le mouvement de l'agriculture biologique et biodynamique, la moitié de l'activité de crédit de la Société financière de la Nef est consacrée à cette filière (Grange, 2013). L'objet de la Société financière de la Nef est

« d'organiser et de développer dans un esprit de fraternité et à des fins d'utilité sociale les relations entre les membres, personnes physiques ou morales, en rendant plus consciente la circulation de l'argent, notamment par la gestion de leur épargne, et le moyen de prêts-relais, prêts à court, moyen et long terme, prises de participation et cautionnements. » (Calmé, 2012, p. 727)

Depuis avril 2015, elle est autorisée à offrir à ses sociétaires un livret et des comptes à terme pratiquant ainsi une collecte d'épargne via des produits bancaires traditionnels. Sur le témoignage suivant un interviewé explique comment cela contribue aux objectifs de la société.

« La Nef collecte de l'épargne sur des produits bancaires, des comptes à terme, des produits qui ressemblent à des produits bancaires pour aller financer des projets à fort impact social et environnemental et qui les finance par des outils de financement bancaire. C'est des prêts. (...) La promesse qu'elle fait aux épargnants, c'est de financer des projets économiques qui ont un impact environnemental, social ou culturel. Historiquement elle agit sur ces trois branches, mais c'est surtout environnemental parce que le terme « social » pour eux est très large en termes d'impact social positif ; ils travaillent sur des prêts à des projets culturels mais c'est énorme. » (Guillaume Viandier)

Comme le souligne le salarié de l'observatoire de la finance solidaire, la relation qui se crée entre le financeur et l'emprunteur ainsi que la gouvernance sont très différents de ce que l'on observe dans une banque traditionnelle.

« Pour ouvrir un compte à la Nef, tu dois aussi devenir actionnaire à la Nef, tu dois acheter trois actions de la Nef à 90 euros. C'est une manière d'intégrer ou de donner la possibilité à tous les épargnants qui ouvrent un compte de participer à la gouvernance de la Nef. Il y a une idée d'un outil coopératif de financement. La Nef porte aussi un projet qui va au-delà du financement d'entreprises à l'impact. Elle a aussi une logique de réappropriation des enjeux de banque éthique, elle est intégrée dans des réseaux des banques éthiques européennes, comme Triodos, avec Banca Etica et caetera. » (Guillaume Viandier)

Le « Manifeste pour une Banque éthique européenne » rendu public en 2008 éclairait l'action et l'ambition de la société financière Nef, créée en 1988 (Calmé, 2012). Depuis sa création, la société publie chaque année la liste des entreprises emprunteuses, permettant ainsi aux sociétaires de connaître l'utilisation qui a été faite de leur épargne. Et, à partir des années 2000, l'initiative s'inscrit plus fortement au niveau national comme au niveau européen dans le débat de la finance éthique, comme le souligne Artis (2011) :

« Depuis 2000, la NEF tente un nouveau positionnement, dans le domaine de la finance éthique : co-fondatrice de la Fédération Européenne des Banques éthiques et alternatives, participation au projet « Global Ethique » ... Le positionnement de la NEF n'est pas encore

stabilisé et il provoque des secousses au sein de la structure car il engendre des modifications dans la nature et l'implication du sociétariat de la coopérative et dans son organisation. » (Artis, 2011, p. 323)

En 2013 puis en 2016 la Nef a mis en ligne deux plateformes. La première, Prêt de chez moi, permet aux épargnants de choisir, parmi une liste de projets, pour lequel ils souhaitent contribuer financièrement avec leur épargne. La deuxième, Zeste, une plateforme de financement participatif, permet aux internautes d'effectuer un don pour un projet de leur choix.

2.2. Cigales et Garrigue : finances solidaires relevant d'une économie alternative et solidaire

Le Mouvement Cigales est identifié comme une forme originale de finance solidaire en France. Éric Larpin souligne l'importance du mouvement Cigales, qui se présente comme un mouvement d'éducation populaire. Ici, l'éducation a une double perspective : épargnants/investisseurs et entrepreneurs apprennent ensemble. Outre un modèle ou une méthodologie de finances solidaires, les Cigales se présentent comme un mouvement alternatif¹². Cela renvoie à la dimension politique de son projet et à son origine au sein du réseau pour une économie alternative, l'Aldea (Agence de liaison pour le développement d'une économie alternative). Les Cigales sont créées pour répondre à des interpellations à la mise en œuvre du projet d'économie alternative porté par les acteurs de l'Aldea et puis du Reas. Cela est une piste importante pour penser les croisements entre les finances solidaires contemporaines et le mouvement de l'économie solidaire.

L'Aldea, le premier réseau de l'économie solidaire en France, est créé en **1981**. Ros (2014) explique qu'en réalité, le terme « économie solidaire » n'est pas utilisé à ce moment-là. Ce réseau revendique une économie « alternative », notion apparue au milieu des années 1970. « La référence à l'alternative est alors à entendre au sens anglo-saxon du terme de « solution de remplacement », et non au sens français de « choix entre deux partis pris ». » (Ros, 2014, p. 179-180)

Il s'agissait, selon Carliez (2014, p. 102) d'« une agence très particulière, née dans la mouvance alternative des années 1980, qui visait à faire émerger des pratiques qui

¹² Fédération nationale des Cigales. <http://cigales.asso.fr/>

transforment l'économie, en modifiant notamment la gestion de l'épargne ». Pour réaliser une partie de cette ambition, l'Aldea a créé en 1983 l'outil Cigale et, deux ans plus tard, la coopérative Garrigue (Carliez, 2014). Autonomie et Solidarité, affirme Ros (2014), est également héritier du réseau Aldea.

A partir du témoignage de Patrick Sauvage et Philippe Riché, des membres fondateurs de l'Aldea, Ros (2014) explique que l'action de l'agence s'est située sur trois plans : *Développer un réseau d'intercommunication, pour de nouveaux comportements économiques ; Créer des outils pour favoriser de nouveaux comportements économiques ; Expérimenter de nouveaux modes de vie et d'emploi.*

Ainsi, la création d'outils pour soutenir des projets économiques solidaires est devenue l'un des axes d'action de l'Aldea. Il est à souligner que, selon les membres-fondateurs de l'Aldea, les initiatives de finances solidaires Cigales et Garrigue ont été créées en vue de « favoriser des nouveaux comportements économiques » (Ros, 2014). Autonomie et Solidarité, affirme Ros (2014), est également héritier du réseau Aldea. Ces deux méthodologies de finances solidaires serviront de référence lors de la construction du projet IES.

L'Aldea publie en 1984 sa charte, intitulée « Manifeste pour une autre économie ». Dans ce document, le premier questionnement d'un projet politique que les membres de l'Aldea veulent mettre en pratique est le rapport à l'argent. Cet extrait de la charte est révélateur de cette idée :

« Certains vivent déjà cette utopie, qui devient ainsi réalité. Dans de tels lieux, accessibles à tous: - l'argent n'est pas le maître mais l'instrument ; - la valeur individuelle n'est pas confondue avec la richesse matérielle, les diplômes ou la position sociale, mais est reconnue dans la faculté d'être et de partager ; - le travail n'est pas l'obligation de gagner sa subsistance, mais le moyen de se développer en contribuant à la vie du groupe, en harmonie avec les forces de la nature ; - l'efficacité n'est pas le fruit amer de la compétition et de l'exclusion, mais le résultat tant de l'effacement des intérêts particuliers que de l'imagination dans la simplicité des moyens ; - l'activité économique ne concourt pas à la prolifération des besoins, mais répond à la nécessité et à l'attente des Hommes »¹³..

¹³ ALDEA, 1984, « Manifeste pour une autre économie », Paris. Disponible sur : « <http://www.timothee-duverger.fr/article-manifeste-pour-une-autre-economie-aldea-1984-116428176.html> »

Le mouvement de l'économie alternative en France n'est pas isolé. En articulation avec le mouvement altermondialiste Toes (« The other economic summit »), l'Aldea organise **en 1989** un contre-sommet à l'occasion du sommet du G7 à Paris. Ros (2014) explique qu'au cours des ateliers sur la démocratie économique organisés par l'Aldea à l'occasion de cet événement se sont constitués des espaces de rencontre pour diverses structures, ce qui donne lieu à un débat autour d'un projet politique commun entre le réseau de l'économie alternative et des acteurs de l'économie solidaire. Ces acteurs se sont rassemblés 10 ans plus tard lors de la création du Reas (Réseau de l'économie alternative et solidaire).

« L'organisation du premier sommet anti-G8 en France (The Other Economic Summit, Toes 89) a été l'occasion de rencontrer plus en profondeur d'autres réseaux et plus particulièrement Solidarité Emploi ; ce qui mènera les militantes de l'Aldea et ceux de Solidarité Emploi vers la création du Reas. » (Ros, 2014, p. 181)

Ros (2014) présente un bref historique de l'Aldea, de Solidarité Emploi et du Reas de façon à démontrer le rapport entre ces réseaux et leur héritage. L'auteure explique que la rencontre des membres fondateurs de l'Aldea et de Solidarité Emploi a rapproché l'économie alternative et la dimension « solidaire » vers la création du Reas. Ainsi, la problématique du chômage est rentrée dans l'ordre du jour du mouvement de l'économie alternative.

« Suite à la participation au Toes 89 et à la rencontre avec l'Aldea, les militantes de Solidarité Emploi souhaitent élargir leurs marges d'action et aller vers la promotion de l'économie alternative et solidaire en général. Ils seront d'ailleurs parmi les principaux animateurs du Reas. Ainsi, Solidarité Emploi a apporté la dimension « solidaire » de l'économie alternative et solidaire en s'intéressant aux chômeurs. » (Ros, 2014, p. 183)

Le Reas est créé en **1992** sous forme de société anonyme à statut coopératif. Ce réseau cherche, d'un côté, à animer un débat national sur la démocratie économique et, de l'autre, à impulser des initiatives locales, surtout dans la dimension politique-institutionnelle. Selon Ros (2014), les animateurs du réseau ont joué un rôle important dans la création d'un secrétariat d'État à l'Économie solidaire en 2000.

Ces événements qui ont eu lieu entre la fin des années 1970 et la fin des années 1990, à l'échelle nationale ou supranationale, comme le sommet anti-G8, révèlent le lien entre l'émergence du mouvement de l'économie solidaire et les finances solidaires en France. Lorsque l'on met en perspective l'émergence des initiatives de finances solidaires, nous

pouvons noter que des projets locaux ont fait écho à un débat qui s'est répandu au niveau national et qui s'est lui-même inscrit dans des réflexions qui dépassaient les enjeux nationaux, comme le mouvement altermondialiste. L'Aldea, l'un des membres-fondateurs du Reas, est à l'origine d'initiatives historiques des finances solidaires comme les Cigales et la Garrigue. Or, cela montre que ces initiatives locales reflètent aussi un débat qui part du « global » vers le « local ».

Une présentation synthétique de quelques éléments qui caractérisent le contexte d'émergence des finances solidaires en France nous permet de repérer les finances solidaires qui sont nées dans cette perspective, celle d'une économie alternative. Plus précisément, cela nous permet de les situer dans un mouvement de contestation de la financiarisation économique. Ces initiatives vont se rassembler à l'échelle nationale en 1995 autour de la création de l'Association Finansol, dans un mouvement qui part du « local » vers le « national ».

En créant des outils de finances solidaires, l'Aldea visait à « favoriser des nouveaux comportements économiques ». Nous pouvons distinguer deux niveaux de ces « nouveaux comportements économiques ». Au premier niveau, les finances solidaires interrogent l'épargnant/investisseur. Dans ce sens, les finances solidaires permettraient aux épargnants de « rendre leur argent intelligent et solidaire » (Vigier, 2003). Au deuxième niveau, les finances solidaires favoriseraient de nouveaux comportements économiques par le soutien financier à des projets économiques solidaires. Nous pouvons identifier ici deux enjeux importants des finances solidaires en France : l'envie d'épargnants de donner un sens à leur épargne ou/et le besoin de financement d'entreprises solidaires.

Le réseau Solidarité Emploi, comme l'a démontré Ros (2014), est un acteur important dans la constitution du mouvement d'économie solidaire en France. Il a essaimé dans tout le pays et de nombreuses associations du réseau existent toujours.

« L'appel à la constitution de cagnottes et sa médiatisation ont permis à Solidarité Emploi d'essaimer dans toute la France. Il existe, aujourd'hui encore, de nombreuses associations Solidarité Emploi en région, à Toulouse par exemple. En outre, l'attention portée à la question du chômage et la réflexion sur la prise en compte des chômeurs comme source de solutions ont contribué aux débats émergeant autour de la création de Maisons de chômeurs, de Partage (Maurice Pagat), ou de celle de syndicats des chômeurs comme Solidarité nouvelle face au chômage (SNC) » (Ros, 2014, p. 183-184).

Le chômage et l'exclusion sociale sont la problématique à laquelle l'association cherche à répondre, portant une critique sur l'assistanat :

« Solidarité Emploi a été parmi les pionniers dans la critique des politiques d'emploi basées sur l'assistanat et dans la promotion d'actions dont les bénéficiaires sont également les acteurs, qui occupent aujourd'hui une place importante dans le travail social. » (Ros, 2014, p. 184)

Ces initiatives ont été créées comme des outils financiers au service d'un projet porté par un réseau d'économie solidaire. L'activité financière est, ainsi, subordonnée aux dimensions sociopolitique et socioéconomique. Dans son témoignage, Éric Larpin souligne que cet aspect militant est toujours présent dans l'action des Cigales :

« Les gens des Cigales avec ce titre éducation populaire, on a envie de s'approprier des mécanismes économiques, on a envie d'être et on va au charbon, c'est-à-dire, on aide, on accompagne vraiment les porteurs de projet. S'ils ont besoin d'un coup de main financier, on va essayer de les aider sur le plan comptable, on va aller chez eux manger si c'est un restaurant, on va aller donner des tracts à la sortie du métro pour dire que le restaurant est là, on les met dans des réseaux, donc un côté aussi militant très fort, affirmé, qui reste, c'est pour ça que je fais le distingo, toujours le cas dans les structures vraiment de cette finance solidaire des Cigales, de la Nef (...) qu'on retrouve moins chez France Active ou à l'Adie, où il y a des bénévoles (...). Au début, il y a vraiment l'idée de la recherche d'une autre économie qui n'est pas oubliée chez tous ces acteurs. » (Éric Larpin)

2.3. SIDI et FCP « Faim et développement » : dialogues entre les finances solidaires contemporaines et l'économie sociale

Pour Vigier (2003), la création de la SIDI et du FCP « Faim et Développement » marquent la naissance de la finance solidaire en France, laquelle, de son point de vue, est marquée par le débat de la finance éthique et solidaire. Il distingue ces deux notions à travers deux exemples : le fonds Nouvelle stratégie 50 et le fonds Faim et développement. Pour lui, le premier relève de la finance éthique tandis que le second relève de la finance solidaire.

2.3.1. Premier fonds éthique en France

Jean-Paul Vigier, président-fondateur de la SIDI, de Finansol et de la Fédération européenne de finances et de banques alternatives (FEBEA), raconte dans « Lettre ouverte à ceux qui veulent rendre leur argent intelligent et solidaire » les enjeux autour de la création du premier fonds éthique français :

« Depuis la fin des années soixante, un mouvement de réflexion s'est créé, dans les milieux chrétiens, pour mieux utiliser l'argent dont on dispose. Il remonte à l'appel lancé par Albert Luthuli, prix Nobel de la paix et président du Congrès national africain, à boycotter le régime sud-africain. » (Vigier, 2003, p. 22)

Vigier (2003) raconte que, en 1966, des églises aux États-Unis associées à d'autres organisations ont mené une campagne contre les banques américaines qui participaient à un crédit accordé au gouvernement sud-africain. Quelques années plus tard, en 1972, un mouvement international débute poussé par le Conseil œcuménique des Églises (COE). Le Conseil décide de ne pas faire de placements dans des banques qui effectuent des opérations bancaires directes dans des pays d'Afrique Australe avec des régimes minoritaires blancs. Sous pression du COE, ainsi que des associations ou des partis politiques engagés dans la campagne, certaines banques américaines, néerlandaises ou anglaises cessent leurs engagements en Afrique du Sud. En France, la campagne « Votre banque et l'Apartheid » commence en 1978. Reprenons le récit de Laurent Chereau à ce propos :

« Cette campagne venait du mouvement anti-apartheid et l'idée de cette campagne c'était de dire, vous citoyens de tels et tels pays, vous financez l'apartheid puisque vous mettez votre argent dans une banque qui elle-même apporte des ressources à ce pays. Et en France cette campagne a été fortement liée par le monde catholique et avait trouvé un fort écho au sein des congrégations religieuses. Problème : toutes les banques travaillaient avec l'apartheid. Donc, une fois qu'on s'est posé la question : « est-ce que notre argent finance l'apartheid ? », on ne pouvait rien faire, à moins de sortir l'argent et de le mettre où ? Donc, une grosse prise de conscience dans le monde catholique en général de ce rôle de l'argent qui finalement va lutter contre ce pour quoi on milite par ailleurs parce que le monde catholique pouvait être par exemple assez engagé contre l'apartheid mais en fait l'argent investi par le monde catholique était pro-apartheid. » (Laurent Chereau).

Différents acteurs ont participé à la campagne en France, notamment des organisations politiques, syndicales, des associations, dont le CCFD. La quasi-totalité des banques françaises ont été dénoncées pour leur implication dans le financement de l'Afrique du Sud et, ainsi, la campagne a pris fin sans succès car, comme l'affirme Vigier (2003, p. 23), « *la logique d'une campagne d'opposition comme « Votre banque et l'Apartheid », suivie jusqu'au bout, supposait comme de s'abstenir de tout placement, de tout dépôt* ».

Après la fin de la campagne, le débat sur la question des dépôts bancaires se poursuit au sein de la communauté catholique (Vigier, 2003). Pour répondre à la demande de congrégations religieuses, des fonds sont créés au début des années 1980 sur l'initiative de Soeur Nicole Reille. Elle est un acteur-clé car, comme le souligne Vigier (2003), c'est elle qui va promouvoir dans les milieux des communautés religieuses le concept d'épargne solidaire et d'épargne de partage. Dans son témoignage, Laurent Chereau parle de ce personnage :

« Soeur Nicole Reille était une espèce de trésorière générale ou économiste générale de toute la congrégation mondiale. Et elle faisait des efforts pour bien placer son argent et donc elle le mettait en bourse, elle faisait ce qu'il fallait pour gagner de l'argent puisqu'elle avait un bien et elle le gérait proprement pour gagner des ressources. Or, les congrégations vieillissent et il faut bien payer la retraite des sœurs. Et un jour, elle était dans un grand rassemblement mondial de sa congrégation. Elle explique très doctement : « voilà, j'ai mis de l'argent ici et ici, et là ». Elle cite un truc (...) et les sœurs sud-américaines s'étouffent en entendant ça : « Tu nous dis que tu as placé de l'argent là, mais tu sais ce qu'ils font chez nous ? Ils polluent l'environnement, ils réduisent des gens en quasi-esclaves, c'est des alliés des puissants, des grands miniers des années 60 », qui j'imagine ne faisaient pas comme il faut. Et donc, elle aussi, elle a été très interpellée, et ça c'était le monde catholique des sœurs féminines de la fin des années 1970 qui se posaient des questions. » (Laurent Chereau)

Selon Vigier (2003), elle créa des fonds soit d'actions soit d'obligations destinés à financer les retraites des religieuses. Il doit être rentable mais son portefeuille doit correspondre à des critères éthiques, tels que respect de l'environnement et la non-exploitation des populations des pays pauvres.

« Pour bien choisir les entreprises correspondant à ces critères, Nicolle Reille a fait établir par un bureau d'études spécialisé dans les études de marché un questionnaire très complet qui amène chaque entreprise interrogée à préciser sa politique face aux critères qui détermineront

l'investissement du fonds. Il s'agit donc, pour la première fois en France, de créer un placement éthique qui associe la recherche de performance à un souci de morale. » (Vigier, 2003, p. 24)

Le fonds « nouvelle stratégie 50 » créé en 1983 devient ainsi le premier fond d'ISR en France.

2.3.2. Émergence des finances éthiques en Europe

Le fonds « nouvelle stratégie 50 » est la première initiative de finance éthique en France. À l'époque, des placements financiers éthiques avaient été créés dans d'autres pays (Vigier, 2003). Parallèlement à la création du fond « nouvelle stratégie 50 », une initiative a été créée aux Pays-Bas par la communauté religieuse, en l'occurrence le Conseil œcuménique des Églises de la Société coopérative œcuménique de développement – Scod (en anglais : *Ecumenical Development Cooperative Society – EDCS*). Le Scod devient quelques années plus tard l'Oïkocrédit (Vigier, 2003).

À partir de la collecte d'épargne de la communauté religieuse, la Scod devrait prêter à des groupes locaux ou des coopératives menant des activités productives. Le capital serait rémunéré à un faible taux (Vigier, 2003). Là, nous pouvons noter la rencontre de la problématique de l'épargnant avec le besoin de financement, ce qui n'a pas été soulevé par les fonds créés en France à l'initiative de Nicole Reille. En parlant de l'expérience aux Pays-Bas, Vigier (2013) souligne qu'elle apporte une réponse originale et novatrice à la question que se posaient les organisations de solidarité sur les moyens de faire accéder les personnes démunies au crédit et à l'initiative économique.

D'après Vigier (2003), la logique de lutte contre la pauvreté est très imprimée dans le projet fondateur de la Scod. Dans son préambule, la Scod définit ainsi son action :

« Le but de la Société coopérative œcuménique de développement est de mobiliser des crédits et des moyens financiers, afin de promouvoir le développement des régions pauvres du monde. » (Vigier, 2003, p. 25)

Vigier (2003) souligne un principe qui a été ajouté lors de l'Assemblée générale de 1989 de la Scod :

« Être une affaire viable à titre de modèle pour un ordre économique plus juste en montrant qu'une entreprise peut opérer selon les principes chrétiens en aidant les pauvres et en étant elle-même rentable » (Vigier, 2003, p. 25-26)

De cette manière, le fond « nouvelle stratégie 50 » créé en 1983 en France et la Scod créé en 1975 qui devient Oïkocrédit sont les initiatives pionnières des finances éthiques.

2.3.3. De la finance éthique à la finance solidaire

Les fonds éthiques et solidaires, selon Vigier (2003), répondent à des besoins et à des choix différents de la part de ceux qui y souscrivent. Les fonds éthiques sont appelés placements éthiques ou socialement responsables ou de développement durable. Ils sont placés en bourse et l'enjeu est, pour l'épargnant, d'avoir une transparence de son investissement afin de choisir d'investir de manière cohérente avec ses valeurs. L'épargnant peut trouver dans les fonds éthiques des produits permettant une bonne rémunération de son investissement.

« On appelle communément « placements éthiques » des fonds placés en bourse mais qui filtrent positivement ou négativement les valeurs qui constituent le portefeuille. Les investisseurs, en fonction de leurs conceptions morales, éliminent des entreprises dont la production leur paraît dangereuse ou néfaste pour l'environnement ou la santé. D'autres critères d'élimination sont aussi pris en compte : le comportement social de l'entreprise, ses relations avec ses employés, ses clients, ses actionnaires, ses sous-traitants, ses fournisseurs. (...) La qualité économique et financière des entreprises qui entrent dans le portefeuille est évidemment déterminante dans le choix des gestionnaires, mais au même titre que celle-ci, la qualité éthique de ces sociétés est prise en compte. » (Vigier, 2003, p. 16-17) »

Pour Vigier (2003), les fonds solidaires (fonds de partage et investissement solidaire) sont des fonds éthiques. Leur particularité vis-à-vis de ces derniers est l'acceptation d'un revenu faible. Les fonds de partage, comme le « Faim et développement » sont des fonds de placement dont le contenu du portefeuille est en principe éthique, mais dont les souscripteurs donnent une partie du revenu à une organisation qui œuvre dans le domaine de la solidarité. L'investissement solidaire constitue des prises de participation directement dans le capital de sociétés de financement. Dans ces deux cas, la solidarité se manifeste par la prise de risque importante et par la faible perspective de percevoir des revenus sur l'investissement. Ainsi,

« des placements éthiques peuvent ne pas être solidaires s'il n'y a ni risque ni partage volontaire et des placements solidaires peuvent ne pas être éthiques si le contenu de leur portefeuille n'est pas filtré. » (Vigier, 2003, p. 17)

2.3.4. Création de la SIDI et du premier fonds solidaire

Le premier produit d'épargne de partage français, le fonds commun de placement « Faim & Développement » a été créé en 1983. Laurent Chereau explique le contexte de la création du premier produit bancaire des finances solidaires contemporaines, qui se confond avec l'origine de la SIDI même.

« Je ne sais pas dans quelle mesure les autres sont nées et quelle est l'histoire qui a présidé à leur création mais l'histoire qui a mené à la création de la SIDI n'est pas inintéressante parce qu'elle est née d'un mouvement complètement extérieur à l'économie sociale et d'ailleurs c'est intéressant qu'on soit pas très proche encore de l'économie sociale. Economie sociale et finances solidaires, on n'est pas vraiment du même monde en fait. (...) Pour moi, c'est complètement différent. Les pouvoirs publics, dans la loi Hamon, la loi ESUS, cherche à nous rapprocher, tant mieux, c'est une excellente d'idée de nous rapprocher, dans la mesure du possible, mais pour moi il y a une différence fondamentale entre l'économie sociale et l'économie solidaire : c'est que l'économie sociale c'est une mécanique de fonctionnement et un statut et l'économie solidaire c'est ce à quoi on veut répondre qui nous intéresse, c'est les besoins non satisfaits qui nous intéressent. L'économie sociale, c'est juste le statut. Je peux demain faire une belle coopérative qui va fabriquer des bombes à sous-munitions, c'est de l'économie sociale. Donc, ça ne suffit pas, quoi. Il faut se poser la question de ce à quoi on sert. Et d'ailleurs l'agrément est mieux qu'avant à ce titre-là, parce qu'avant l'agrément, soit on était de l'économie sociale et tout allait, soit on n'était pas de l'économie sociale et il fallait prouver mille et une choses. Or, les acteurs de la finance solidaire sont plus utiles que beaucoup d'acteurs de l'économie sociale pour répondre à des problèmes de la société, c'est-à-dire que quand je fabrique du vin, je ne réponds pas un problème de la société. » (Laurent Chereau)

Ce témoignage est révélateur de deux idées importantes. La première est la distinction par l'interviewé entre l'économie sociale et l'économie solidaire. L'appartenance au premier champ est déterminée par un statut tandis que l'appartenance au deuxième est basée sur ce « à quoi on sert », ce « à quoi on veut répondre » dans le sens de « besoins non satisfaits », c'est-

à-dire que l'utilité sociale réside dans des initiatives, et plus largement, dans le projet qu'elles servent. La seconde idée que souligne ce témoignage est l'auto revendication du financeur solidaire comme un acteur de l'économie solidaire, et non de l'économie sociale. Laurent Chereau poursuit en expliquant le dialogue établi entre une structure de finance solidaire et un acteur de l'économie sociale, en l'occurrence, le Crédit Coopératif.

« La SIDI c'est la filiale d'une ONG de développement qui s'appelle le CCFD-Terre Solidaire (...). Le CCFD est une ONG « catho » donc chrétienne de développement des pays du sud qui fait de la subvention pour appuyer des projets. Ça date de 1961. Il s'est créé des CCFD dans pas mal de pays suite à l'appel du Pape à lutter contre la pauvreté. L'une des originalités du CCFD, c'était d'écouter, d'essayer d'appuyer des demandes locales plutôt que d'arriver lui-même avec ses projets. Ils ont peut-être raison, ça permet de moins se tromper. Du coup, le corollaire, c'est que quand on essaie d'appuyer des projets existants on est obligé à écouter des gens. Donc il y avait cette originalité dans le monde du développement à l'époque d'essayer d'écouter les demandes des gens. Or, une ONG de développement, comment est-ce qu'elle fonctionne ? Elle arrive avec des subventions, ça dure plusieurs années, on finance un, deux ou trois projets mais au bout d'un moment, on arrête. On va aller soutenir quelqu'un d'autre. Et il y a des partenaires qui voyaient bien ce processus se mettre en place, ils voyaient bien l'aide s'arrêter, et ils le comprenaient bien sauf que ça les mettait en difficulté, ou en tout cas ils voyaient ça tristement. Il y a eu des interpellations du CCFD de dire [en disant] : « Merci en gros pour la satisfaction de formation, d'accès à l'eau ou peu importe, on comprend bien que la subvention s'arrête mais est-ce que vous ne pourriez pas nous prêter de l'argent et du coup on ferait non pas des projets primaires non rentables mais des projets d'économie pour nous aider à vivre et du coup comme c'est rentable on vous rembourserait ». C'était une interpellation très étonnante pour le CCFD qui se lançait un tout petit peu dans le financement de l'économie parce qu'ils sont plutôt droits primaires, droits fondamentaux. Deuxième interpellation, et ça c'est un mouvement qui était plus vaste (...). Il y a eu une campagne mondiale de lutte contre l'apartheid de l'Afrique du Sud qui s'est intitulée en France « Votre banque et l'apartheid » puisque l'Afrique du Sud, c'est un grand centre financier et elle s'était connectée à tous les pays du monde. » (Laurent Chereau)

Comme l'explique Laurent Chereau, le FCP « Faim et Développement » résulte de la rencontre entre deux problématiques. La première est le financement de projets économiques en vue du développement de territoires appauvris. La deuxième est le débat né au sein des

communautés religieuses autour de l'utilisation de l'épargne, qui donne origine à la finance éthique.

Vigier (2003) explique comment de la rencontre entre l'initiative d'économies des congrégations féminines catholiques inspirées par le débat sur la finance éthique et des interpellations des acteurs économiques dans des pays où le CCFD intervenait, naît le premier produit financier solidaire, le FCP « Faim et Développement ».

« Soixante économes des congrégations féminines font part à G. Marc de leur intention de participer à la création d'outils financiers qui leur permettraient de placer leurs capitaux disponibles sans perte de pouvoir d'achat et de réaliser en même temps une action de solidarité en faveur du tiers-monde. Le CCFD, pour sa part, se trouvait en présence de demandes venant de ses partenaires qui souhaitaient démarrer des activités productives et cherchaient des moyens de financement autres que les dons. » (Vigier, 2003, p. 27)

Laurent Chereau raconte quelques détails autour de cette rencontre :

« Une série de congrégations de femmes avait invité le président du CCFD à l'époque à les accompagner dans cette réflexion. C'était le bon moment parce qu'il y avait cette question du CCFD, sur comment on peut financer des projets économiques, et puis il [le président du CCFD] était interpellé par des sœurs et lui, il a relayé fortement cet appel en disant, mais nous, les Chrétiens, on est très fort pour parler de ce qui se passe dans notre chambre à coucher ou je ne sais quoi, mais on ne parle pas de l'argent. Or, là, on a un rôle éthique à jouer pour parler de ce qu'on (...) Bref tout ça a monté entre des congrégations de CCFD pour dire effectivement notre argent a un rôle, qui peut être négatif. Comment est-ce qu'on pourrait le rendre utile et positif ? Et donc, l'une des premières manifestations françaises de ce type de question a été, on va créer un outil qui va collecter cet argent pour l'investir dans des projets économiques. Et cet outil est devenu la SIDI, dans une histoire un peu particulière puisqu'on est né comme une entreprise plutôt que d'être un projet de l'ONG. » (Laurent Chereau)

La SIDI intervient aujourd'hui notamment dans des pays du Sud en Afrique et en Amérique Latine. Mais le contexte de sa création ramène à la Pologne. Vigier (2003) explique que la SIDI a été créée d'abord pour répondre à un mouvement international de solidarité en réaction à l'état de guerre décrété en 1981 par le général Jarizelski. Le témoignage de Laurent Chereau raconte les détails de cette démarche :

« On est né comme entreprise pour deux raisons. Un, ça permettait de capter des capitaux différents. Quand on va voir l'union européenne, la CEE à l'époque, quand on est une association, on a des fonds de tel type, et quand on est une entreprise on a peut-être d'autres aides, ça permettait ça. Et deux, ça permettait de démarrer le premier projet de la SIDI à l'époque en Pologne parce qu'il y avait eu l'état d'urgence de Wojciech Jaruzelsky, l'ouverture à des capitaux de l'Europe pour y aller, parce qu'il y a eu une grave crise en Pologne et puis (...) il y avait l'appel à aider les petites entreprises pour aider les Polonais (en 1981). Et donc le CCFD a trouvé la matière pour répondre à ce test « on va aider la petite économie ». Or, arriver avec l'étiquette catholique en Pologne en 1983, c'était pas bon, Jean-Paul II était l'ennemi juré du régime (...). Tout ça pour dire quoi, c'est un peu par hasard qu'est née cette expérience. C'est un peu par hasard qu'on est devenu une entreprise privée. Encore que les capitaux de l'Europe, on pourrait mieux les capter comme ça, mais c'est comme ça qu'on est né. » (Laurent Chereau)

Chargé au sein du CCFD de coordonner l'aide de la Communauté européenne, Vigier a été interpellé par ces interlocuteurs qui signalent le besoin de soutenir l'activité économique locale, au-delà des convois des camions de nourriture dont il était chargé. Une intervention internationale devrait permettre de :

« Créer de petites entreprises qui répondent aux besoins immédiats de la population en proie aux restrictions, élargir l'espace de l'économie privée et, enfin, donner du travail aux personnes licenciées pour raisons politiques. Une autre raison implicite : créer des ressources clandestines pour financer l'opposition au régime. » (Vigier, 2003, p. 28)

Le CCFD n'ayant pas vocation à répondre à une telle demande, la SIDI a été créée comme une structure commerciale ou financière qui pourrait intervenir en favorisant les investissements étrangers en Pologne. En fonction des besoins et de la conjoncture, l'initiative est créée sous la forme d'une société d'investissement (Vigier, 2003).

Face au défi de financer cette nouvelle structure, le fond « Faim et Développement » a été créé. Il se présente comme la solution pour concilier le placement éthique et l'investissement sans prise de risque pour les épargnants. Vigier (2003) explique ces enjeux :

« Deux difficultés restent à résoudre : d'une part, les congrégations ou les personnes qui veulent mettre leurs capitaux à la disposition du CCFD dans de nouveaux outils financiers acceptent bien volontiers d'abandonner tout ou partie des revenus mais entendent conserver

intact leur capital. Il est donc impossible de prêter celui-ci à des partenaires éloignés et pour des opérations à haut risque. D'autre part, l'endettement du tiers-monde, et bien sûr celui de la Pologne, commencent, au début des années quatre-vingt, à préoccuper sérieusement les observateurs et les organisations de développement. La hausse du cours du dollar rend en même temps « irremboursables » des prêts consentis dans cette monnaie. Il ne peut être question d'augmenter si peu que ce soit la dette de certains pays déjà lourdement endettés. Prêter de l'argent n'apparaît donc pas la meilleure formule. Comment concilier la sauvegarde des capitaux et l'investissement ? » (Vigier, 2003, p. 29)

La crise en Pologne interpelle les acteurs associatifs tels que le CCFD à surpasser la philanthropie pour intervenir dans la sphère économique. Le témoignage de Paul Vigier révèle que cette intervention économique avait aussi une dimension sociale et politique. Et c'est à ce moment que nous pouvons distinguer une articulation, comme dans le cas de l'Oïkocrédit, entre l'épargne et le financement de projets économiques orientés par/vers un projet sociopolitique.

C'est dans ce contexte, de démarche d'aide internationale à la Pologne, que Jean-Paul Vigier rencontre Karol Sachs, afin qu'ils réfléchissent ensemble à cette question. En 1983, Karol Sachs intègre le Crédit Coopératif, chargé des relations avec les associations, comme le raconte Vigier (2003). C'est la rencontre entre ces structures qui permet la création du premier FCP.

« Donc, le CCFD décide de créer un outil, une petite entreprise qui va avoir un capital et elle va l'investir dans des projets. Donc, on va faire un appel à actionnaires pour financer cet aspect-là. Mais comment faire pour financer les frais de fonctionnement parce que si on veut aider des petites entreprises fragiles en Pologne et ailleurs bien sûr, parce que le but n'a jamais été d'être qu'en Pologne, il faut bien appuyer. En tout cas le CCFD avec son expérience, savait bien qu'on ne pourrait pas se contenter à mettre du blé et d'attendre que ça marche. Ça ne marche pas. Donc, comment appuyer durablement... des entreprises qui ne peuvent pas payer un service d'appui. Et là, c'est les congrégations, les sœurs, qui ont trouvé l'idée. Elles ont eu l'idée de créer un fond qui allait couvrir l'inflation. On avait une grosse inflation à l'époque en France, c'était presque à deux chiffres, c'était entre 8 et 15, je ne sais pas, c'était pas 0,1 comme aujourd'hui. Donc, un fond qui allait couvrir l'inflation, donc, elles allaient garder leur capital, et elles avaient envie de donner tout ce qui dépassait l'inflation. Le CCFD accepte de mettre l'argent dedans, et plusieurs congrégations acceptent en disant, si vous

arrivez à créer ça, on le fait. Le CCFD va faire le tour des banques pour accepter de fabriquer ce produit parce qu'évidemment on ne peut pas le faire soi-même, il faut bien une banque. Elles sont allées voir toutes les grandes banques de Paris. Alors, elles ont écouté poliment. À l'époque, la BNP, la Société Générale, le Crédit Lyonnais, toutes les grandes banques de Paris, qui ont toutes poliment refusé, en pensant « quelle idée complètement farfelue ce truc ». » (Laurent Chereau)

Vigier (2003) souligne que la solution technique pour mettre en place ce produit financier a été proposée par Karol Sachs au sein du Crédit Coopératif :

« Il propose d'associer un outil de placement (fonds commun de placement) dont les souscripteurs ne recevraient que la part de revenu excédant l'inflation de l'année et une société d'investissement. Le premier collecte les ressources et la seconde les investit dans des entreprises du tiers-monde. Nous allons enfin sortir de la contradiction... La différence entre les résultats du Fonds et le niveau de l'inflation, si elle est positive, est versée au CCFD qui lui-même l'investit dans le capital de la SIDI (Société d'investissement et de développement international). Ce mécanisme permet de prétendre à une action plus large continuant dans le domaine économique l'action de solidarité du CCFD. C'est ainsi que fut créé le fonds « Faim et Développement », premier fonds de partage mis en œuvre dans notre pays. » (Vigier, 2003, p. 30)

La Commission des opérations de Bourse (COP) approuve la création du fonds en 1983.

L'histoire de la SIDI, affirme Laurent Chereau, est très importante pour comprendre les finances solidaires contemporaines parce qu'elle

« fait partie des acteurs qui ont structuré, en restant modeste, le type de produits qu'on propose aujourd'hui aux Français. Étant entendu qu'évidemment ça s'inscrivait dans ce qui était légal à l'époque. » (Laurent Chereau)

Nous pouvons constater que le premier produit d'épargne de partage français est le résultat d'un partenariat entre un acteur du milieu associatif, le CCFD et le Crédit Coopératif. Le Groupe Crédit Coopératif, l'acteur pionnier de la fin du XIX^{ème} siècle, est une société coopérative qui est née du rassemblement de deux structures : la Banque coopérative des associations ouvrières créée en 1893 et la Caisse centrale de crédit coopératif créée en 1938. Du partenariat entre cet acteur et le CCFD est né le premier produit bancaire des finances

solidaires contemporaines. Ce dernier est devenu, ainsi, le premier acteur de l'économie sociale à s'investir dans les finances solidaires (Vigier, 2002). Laurent Chereau souligne que le Crédit Coopératif devient, de cette manière, un acteur pionnier des finances solidaires contemporaines :

« Le Crédit Coopératif a accepté avec son historique d'une banque qui sait écouter les associations et les congrégations, parce que c'était historiquement la banque de beaucoup de grosses associations et des congrégations religieuses et ils y sont allés d'ailleurs peut-être pour se dire, je ne veux pas perdre mes clients historiques, mais en tout cas, ils y sont allés. Et c'est la raison pour laquelle le Crédit Coopératif aujourd'hui est leader en finances solidaires, c'est à cause de ça, parce qu'ils ont accepté de créer un produit inventé par des sœurs. C'est « Faim et Développement », le premier produit de partage, c'est celui-là et donc ça a rapporté d'ailleurs beaucoup à l'époque. Il fallait je crois pour ouvrir quelques centaines de milliers de francs, le succès a été phénoménal, beaucoup de congrégations ont mis de l'argent, tout de suite il y a eu plusieurs millions de francs, donc, ça a marché et comme il y avait un gros différentiel entre l'inflation et ce que ça rapportait, ça marchait très bien et c'est comme ça que la SIDI a pu démarrer. C'est une épargne de partage. Donc, les souscripteurs donnent la moitié mais c'est un don et donc ça paye les frais de fonctionnement et à l'époque la SIDI pouvait couvrir plus ce qu'elle dépensait avec ça. » (Laurent Chereau)

La création du FCP « Faim et développement » et de la SIDI démontre le dialogue entre le secteur associatif et le coopératisme de crédit face aux enjeux de la crise économique, du développement et de la finance éthique.

« Donc, comment est-ce que je peux résumer ? Un des tout premiers acteurs français c'est cette histoire-là, c'est très lié à la réflexion catholique sur l'argent mais une réflexion qui s'est mise en action très vite parce qu'il y a eu cette ONG, le CCFD, qui a décidé de rassembler les forces des autres et d'y aller. C'était un test. Personne ne savait que ça marcherait comme ça. » (Laurent Cherau)

Cette initiative a été créée comme un outil financier pour répondre à deux demandes : le besoin des épargnants d'orienter leurs fonds selon leur éthique et le besoin de financement des projets économiques.

« La finance solidaire répond d'une part à une demande de financement d'agents rationnés par l'offre de financement bancaire, et d'autre part, à la volonté de certains épargnants de

transformer la relation de prêt/emprunt selon des principes de solidarité financière qui sont différents des principes du don, de la philanthropie et de la charité. » (Artis, 2011, p.11)

Les projets économiques soutenus dans la première intervention de la SIDI en Pologne devaient générer des ressources pour permettre l'émancipation socioéconomique et pour financer un mouvement politique de résistance à un régime oppresseur. L'activité financière est, ainsi, subordonnée aux dimensions socioéconomique et sociopolitique.

En outre, la création du FCP « Faim et développement » illustre bien la manière dont les acteurs émergeant d'une économie solidaire ont interpellé les acteurs historiques de l'économie sociale (Laville, 2013).

De cette manière, nous pouvons distinguer parmi les finances solidaires contemporaines en France des acteurs historiques, qui étaient déjà présents dans le système financier et qui participent au renouveau de la finance solidaire. Il s'agit de coopératives d'épargne et de crédit identifiées dans l'économie sociale à la fin du XIX^{ème} siècle. Comme le Crédit Coopératif, le Crédit Mutuel s'engage dans les années 1990 dans la finance solidaire. Nous pouvons également identifier dans ce groupe d'acteurs historiques la MAIF (Mutuelle d'assurance des instituteurs de France) et la MACIF (Mutuelle d'assurance des commerçants et industriels de France et des cadres et des salariés de l'industrie et du commerce). Ces deux derniers sont des sociétés d'assurance mutuelle créées respectivement en 1934 et 1960. Il s'agit, donc, d'acteurs relevant de l'économie sociale du début du XX^{ème} siècle.

Tous ces acteurs se retrouveront au sein de l'Association Finansol. Le Crédit Coopératif et le Crédit Mutuel en sont membres-fondateurs tandis que la MAIF et la MACIF l'intègrent en 2009 et 2016 respectivement.

2.4. Habitat et Humanisme : finances solidaires au service du logement social

Outre les acteurs de l'économie alternative et solidaire et de l'économie sociale, des acteurs du logement social se sont investis dans la finance solidaire. L'initiative d'Habitat et Humanisme illustre, comme dans l'exemple précédent, que l'activité financière peut être subordonnée aux dimensions sociopolitique et socioéconomique.

Créé en 1985, le mouvement Habitat et humanisme intervient sur la problématique du logement social. D'inspiration catholique, l'association a été créée par le prêtre Bernard Devert, qui se maintient à la présidence de la fédération de plus de cinquante associations.

Comme La Nef, cette initiative a été créée à Lyon, où, comme dans d'autres régions, des quartiers entiers à proximité des villes sont construits notamment à partir des années 1960 dans le cadre des zones à urbaniser en priorité (ZUP). Ce dispositif visait à fournir une réponse adaptée aux besoins en logement d'une population d'exclus, mais ne favorisait pas la mixité sociale, aggravant au contraire l'exclusion.

Tout en se positionnant contre cette politique, des structures de logement social émergent en proposant la construction de logements sociaux dans un périmètre urbain plus diffus. Habitat et Humanisme a pour objectif l'insertion par le logement des personnes défavorisées dans des quartiers socialement équilibrés. À travers un réseau de bénévoles, elle propose l'accompagnement des familles en vue de favoriser leur insertion. Ces projets sont financés par des dons et du mécénat, des investissements solidaires et de l'épargne solidaire.

Importante structure de l'économie sociale, Habitat et Humanisme est membre fondateur de Finansol. Elle s'investit dans la finance solidaire à partir de la création d'une société foncière en 1986. Constituée sous forme de Société Civile Immobilière, la Société Foncière d'Habitat et Humanisme a été transformée en Société en Commandite par Actions en 1994. Ses actions ont le label Finansol et permettent la collecte directe d'épargne. Agréée ESUS, la Société Foncière d'Habitat et Humanisme est l'une des bénéficiaires les plus importantes de la collecte d'épargne solidaire en volume, selon les données publiées par Finansol.

La Foncière d'Habitat et Humanisme a pour objet la construction, l'acquisition et la rénovation de logements. Elle est l'outil qui permet à l'association Habitat et Humanisme de faire l'acquisition et de rénover des biens immobiliers afin d'y reloger des personnes en situation d'exclusion sociale. Il s'agit, ainsi, d'un acteur associatif qui s'investit dans la finance solidaire afin de soutenir le développement de son activité. Sans participer au débat de la transformation de l'économie par la finance, cet acteur propose une autre manière de voir le rôle de la finance : un outil pour répondre à un problème social.

Inspirées de cette initiative pionnière, d'autres acteurs associatifs du logement social créent des structures foncières, comme le souligne une étude publiée par Finansol :

« Un certain nombre d'acteurs associatifs du logement d'insertion, parmi lesquels Habitat et Humanisme, Solidarités Nouvelles pour le Logement ou plus récemment Caritas, ont créé des sociétés foncières. Outils au service de l'association, ces véhicules lui permettent de capter des fonds propres, issus de souscriptions de particuliers et d'investisseurs solidaires, afin d'opérer des investissements dans des opérations de construction ou d'acquisition de logements. (...) Ces véhicules fonciers ont presque tous adopté un statut de SCA (société en commandite par actions), qui permet de déconnecter la gouvernance de la structure du capital : l'ensemble des investisseurs abandonnent leur droit de participation à la gouvernance du projet au profit de l'association commanditée. Le modèle économique spécifique des activités de logement qui cumule la présence d'un actif immobilier important et la garantie de l'implication durable des financeurs publics dans le financement des opérations, rend ces sociétés particulièrement pérennes. C'est ainsi que plusieurs d'entre elles captent des investissements importants issus des fonds d'épargne salariale solidaire, ce qui permet ensuite aux associations opératrices locales de s'appuyer sur une ressource, a priori à long terme, pour construire les plans de financement des opérations de construction ou d'acquisition. » (Finansol, 2017a, p. 69)

Par ailleurs, cela incite d'autres associations à créer des outils financiers de support à leur activité. C'est le cas de l'association Terre de Liens qui crée en 2006 une société foncière en partenariat avec la Nef, comme stratégie d'acquisition de terres pour le soutien à l'agriculture paysanne. L'initiative d'Habitat et Humanisme illustre, comme dans l'exemple de Cigales et Garrigue, que des outils financiers ont été créés au service d'un projet porté par des acteurs associatifs.

Comme le souligne Finansol (2017a), le modèle économique de ces structures se révèle intéressant pour les investisseurs en raison du faible risque. Ainsi, elles accèdent à des montants importants d'investissement issus des fonds d'épargne salariale solidaire. Habitat et Humanisme figure parmi les bénéficiaires les plus importantes de ce type de fonds¹⁴.

¹⁴ En effet, Habitat et Humanisme, France Active et l'Adie deviendront, d'après les données de Finansol, les bénéficiaires les plus importants de la collecte d'épargne solidaire en volume.

3. Problématiques et acteurs en convergence

Il est possible de comprendre l'émergence des finances solidaires par la rencontre des différents mouvements. On assiste, dans les années 1980 et 1990, à un renouvellement de la finance solidaire. L'épargne solidaire citoyenne apparaît en France (CIGALES, NEF, SIDI) dans le milieu des années 1980 dans un contexte de questionnement du rôle de l'argent dans le milieu chrétien, d'un côté, et de lutte contre le chômage et l'exclusion de l'autre côté. Les débats autour d'une économie alternative se font écho dans plusieurs pays. Parallèlement, on voit émerger l'investissement socialement responsable par rapport à l'aspect environnemental du développement durable.

De cette manière, à l'origine des finances solidaires, on trouve des initiatives portées par des investisseurs protestants et catholiques (une « finance d'inspiration religieuse »). On peut parler aussi d'une « finance d'origine syndicale », comme l'initiative de la CFDT qui est à l'origine de France Active.

« Le mouvement syndical a joué un rôle déterminant dans la naissance des banques coopératives fondées sur les valeurs de l'économie sociale : un projet collectif, un autre partage des richesses et une gouvernance démocratique. Le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole, les Caisses d'Épargne ou le Crédit Coopératif ont inscrit dans leur démarche d'économie sociale, avec des degrés divers, un engagement dans la finance solidaire. L'engagement du syndicalisme dans l'économie sociale et solidaire est également à l'origine de France Active, et plus récemment de mutuelles comme la MACIF ou la MAIF. » (Finansol, 2014, p. 13)

Il y a aussi la participation d'intellectuels engagés qui se sont organisés autour de la création de la MAIF (une « finance d'inspiration communiste »). Ces dernières années, on voit aussi des expériences nées d'une « inspiration écologiste », qui rassemble des citoyens engagés autour des enjeux du développement durable. Éric Larpin analyse ainsi cette convergence :

« Ce qu'on retrouve dans toute cette émergence, vers les années soixante-dix, début des années quatre-vingt, c'est à la fois, un petit peu des milieux chrétiens qui s'intéressent à ça, avec un certain nombre de personnalités qu'on retrouve, et puis en même temps des gens un

peu plus alternatifs, qui rêvent, c'est après 1981, après l'élection de Mitterrand, mais en même temps les gens trouvent que ça va pas assez vite, qu'il n'y a pas assez d'initiatives, pour promouvoir une autre économie. C'est aussi le moment où il y a la financiarisation de l'économie qui bascule complètement, parce que même par la gauche du gouvernement en France, la financiarisation de l'économie est validée, donc si le pouvoir appartient aux banques, aux financiers, aux sociétés de gestion, donc, on essaye de faire autrement. (...) Et il y a un petit peu tout ce mouvement-là autour de la naissance de l'économie solidaire, parce que aussi, oui, l'autre aspect peut être aussi (...) il y a des besoins qui émergent du côté des premières associations intermédiaires, entreprises d'insertion pour les chômeurs de longue durée, puisque la crise commence à s'installer durablement en France, donc il y a des besoins aussi, assez forts, pour les associations intermédiaires et les entreprises d'insertion. Et c'est là qu'on retrouve un petit peu la mouvance de l'économie solidaire puisqu'on retrouve aussi tous ces types d'entreprises dans l'économie solidaire. Les entreprises qui aident typiquement des personnes en difficultés, en grande précarité. Voilà, c'est un petit peu de là que naissent tous ces acteurs. » (Éric Larpin)

À partir des années 2007 et 2008, les finances solidaires sont très portées par des citoyens qui se mobilisent autour de l'investissement solidaire ou responsable ; ils cherchent à donner du sens à leur épargne. Et il y aurait aussi une autre problématique pour laquelle les structures de finances solidaires cherchent à trouver des réponses. Il s'agit d'une demande de financement formulée par des entreprises qui ne s'intéressent pas aux structures de la finance classique puisqu'elles sont risquées et peu rentables. C'est là surtout que les finances solidaires vont intervenir ces dernières années. La problématique centrale à laquelle la finance solidaire doit répondre est le chômage. Ainsi, la subvention de l'État et les mesures économiques pour augmenter les fonds de financements destinés à la finance solidaire se justifient par la promotion de l'emploi par l'entrepreneuriat (collectif ou individuel).

D'après Artis (2013b), la problématique à laquelle la finance solidaire cherche à répondre est le besoin de financements qui ne sont pas satisfaits par le système financier traditionnel. Dans ce sens, la finance solidaire

« est une réponse aux désajustements induits par le capitalisme dans la distribution du crédit pour certaines catégories d'agents économiques (...) » (Artis, 2013b, p. 65)

Ainsi, les financeurs solidaires proposent des outils de financement pour des catégories sociales que se trouvent le plus souvent exclues des circuits de financement (Artis, 2012).

Cette définition fournie par Artis (2012) nous semble exclure la problématique autour des finances éthiques, autrement dit, le débat promu par les acteurs qui sont à l'origine de la SIDI, par exemple, autour de l'usage de leur épargne. Pour Artis (2012), la finance solidaire est née d'un mouvement unilatéral, de demande de financement. Selon l'auteure, la finance solidaire

« s'est construite afin de répondre aux besoins de financement insatisfaits par l'offre financière et bancaire principale, et plus particulièrement pour les catégories sociales exclues des circuits de financement tels que les ouvriers, les associations ouvrières, les agriculteurs, les travailleurs indépendants, etc. » (Artis, 2012, p. 47).

Néanmoins, l'histoire de l'émergence des acteurs des finances solidaires contemporaines nous permet d'affirmer qu'il s'agit de deux mouvements : celui de l'usage de l'épargne né de la réflexion autour de la finance éthique et celui du financement d'une économie locale, alternative ou solidaire. Pour Guillaume Viandier, de l'observatoire de la finance solidaire, le premier mouvement précède le deuxième et le terme « épargne solidaire », selon lui, a été emprunté pour parler de ces initiatives avant l'usage du terme « finance solidaire ».

« Je ne suis pas convaincu que les pionniers, les clubs Cigales, les premières structures comme ça de financement local ou du côté bancaire comme le Crédit Coopératif, je ne sais pas s'ils parlaient de finance solidaire. Ils parlaient d'épargne solidaire, je pense. Et là effectivement avant ils sont tous centrés sur l'idée d'utiliser de l'épargne pour aller financer soit des projets locaux soit des projets solidaires (...) Finansol, dans sa manière de parler de ça, elle parle d'épargne solidaire tout au début et commence à parler de finance solidaire assez tard (...) Je ne sais pas bien quelles sont les premières utilisations du terme « la finance solidaire » ... Je sais que les premiers acteurs ont commencé à parler « d'épargne solidaire ». Ça ne fait pas longtemps en tout cas que Finansol a commencé à parler prioritairement du sujet de la finance solidaire, c'est à la fin des années 2000, et au début des années 2010. Avant le discours de Finansol était en tout cas beaucoup axé sur l'épargne solidaire et les acteurs parlaient majoritairement d'épargne solidaire. L'activité d'épargne solidaire et les acteurs qui s'inscrivent là-dedans, ça commence au début des années 1990. » (Guillaume Viandier)

Un rapport publié par Finansol insiste sur la réflexion autour de l'épargne comme un aspect important de l'émergence des finances solidaires en France.

« La doctrine sociale de l’Eglise est le fondement d’alternatives aux banques commerciales capitalistes pour collecter l’épargne des gens modestes et financer leurs projets : Caisse d’épargne (devenue APS Bank) créée à Malte en 1910 ou sociétés de prêt développées en Allemagne par Frédéric Guillaume Raffeisen. Les Caisses Populaires Desjardins fondées en 1900 avec l’appui de l’Eglise québécoise constituent aujourd’hui une des plus importantes banques du Québec. La SIDI, Habitat et Humanisme en France, la Société coopérative œcuménique de développement Oikocredit aux Pays-Bas ou la Bank für Sozialwirtschaft en Allemagne se situent aujourd’hui dans cette lignée d’une finance solidaire inspirée par le christianisme social, accordant des financements à des activités non financées par les banques classiques, grâce à des épargnants acceptant une faible rémunération. » (Finansol, 2014, p. 12)

C’est certainement l’hétérogénéité du champ qui ressort de cette perspective historique. La finance solidaire en France aujourd’hui est composée de différents acteurs avec des problématiques et des caractéristiques très distinctes. Sur cela pose la richesse d’initiatives et d’outils, comme le souligne Finansol :

« Les différences irréductibles entre ces sources d’inspiration et l’identité de promotion de la solidarité au cœur de l’économie forment une réalité complexe dont le pluralisme est un facteur d’innovation et de créativité. » (Finansol, 2014, p. 13)

Mais le caractère pluriel des initiatives pose également des difficultés pour les rassembler dans un champ.

3.1. Un champ hétérogène se constitue

Dans son analyse historique, Artis (2009) distingue quelques formes prises par la finance à partir de années 1978, tels que clubs d’Investisseurs solidaires, capital-risque solidaire, sociétés financières solidaires et fonds de garantie solidaire. Nous cherchons à identifier et caractériser les différentes formes de finances solidaires actuelles pour penser une typologie d’acteurs. Cela nous permettra d’éclaircir notre périmètre d’analyse.

La finance solidaire, aujourd’hui, est composée d’une grande diversité de statuts, de formes organisationnelles et d’activités (Artis, 2011). Concernant l’hétérogénéité des formes d’organisation, Artis (2011) explique que les structures de finance solidaire se sont constituées sous différents statuts juridiques privés, et en souligne trois. Il y a des structures qui se constituent sous la forme d’association selon la loi de 1901, comme France Active et Adie. Le

choix est dû à sa souplesse de gestion, sa non rentabilité et son accès possible à des ressources non marchandes (privées et publiques). Le deuxième type de statut est l'indivision volontaire, qui est en particulier le cas des Cigales.

« C'est le cas typique des Cigales, c'est utiliser un outil, les clubs d'épargne en indivision volontaire, l'outil club d'investisseur, avec un statut de 1978, qui est un peu dérivé, pour en faire un club d'investisseur solidaire. » (Éric Larpin)

Le statut de société anonyme sous forme lucrative ou sous forme coopérative régi par la loi de 1947 sur les sociétés commerciales est principalement utilisé par les sociétés d'investissement de petite ou moyenne taille (Artis, 2011). Les structures sont constituées surtout sous les statuts d'association et coopérative, qui semblent être plus cohérents avec leur projet. Artis (2011) explique que

« de nombreuses organisations de finance solidaire utilisent les statuts de l'économie sociale (associations ou coopératives) qui semblent convenir à leur vocation socioéconomique, à leur nécessité de mobiliser des ressources supplémentaires, en plus de celles générées par leur activité pour assurer leur pérennité, et leur vocation à répondre aux besoins socioéconomiques de leurs membres et de tierces personnes (bénéficiaires, collectivités, banques). » (Artis, 2011, p. 27)

Les finances solidaires mobilisent plusieurs outils financiers sous la forme de prêt et d'investissement.

« Pour la Nef, l'idée est de faire très vite du prêt et Cigales et Garrigue, c'est du capital-risque solidaire. Investir, prendre des participations au capital directement dans les entreprises, c'est le modèle qui sera ensuite repris pour IES, Autonomie et Solidarité, etc. » (Éric Larpin)

Quant à la diversité d'activités de financement, Artis (2011) souligne que la finance solidaire en France développe le microcrédit, l'apport en capital (participation en capital ou apport en compte courant) et les fonds de garantie. Le microcrédit peut exister sous la forme de prêt d'honneur et de microcrédit professionnel. Le premier, selon l'auteure, est l'outil financier du réseau France Initiative tandis que le deuxième est l'outil de l'Adie.

« D'abord, le microcrédit est un prêt à caractère social pour des personnes, qui dans un processus de création d'activité, ont rencontré un refus des organismes bancaires pour financer leur projet en l'état actuel. (...) Il existe deux formes principales de microcrédit en France, le

prêt d'honneur et le microcrédit professionnel. Le premier est un prêt personnel à taux zéro sans garantie pour financer une création d'activité dont le montant se situe entre 3 000 et 7 500 euros, pour une durée de 2 à 5 ans sous une condition d'éligibilité territoriale. C'est l'outil financier du réseau France Initiative. Le second est un prêt personnel d'un petit montant sur une courte durée sans garantie matérielle. Par exemple, l'ADIE propose un taux d'intérêt de 7,02 % pour une durée de 24 mois maximum et demande une contribution de 5% du montant du prêt obligatoire pour abonder un fonds de solidarité. De plus, une caution morale est obligatoire, c'est-à-dire qu'une personne se porte caution solidaire du prêt à hauteur de 50 % des fonds prêtés. » (Artis, 2011, p. 27)

L'apport en capital (participation en capital ou apport en compte courant) est l'activité développée par les sociétés de capital-risque solidaire, telles que la Herrikoa, Garrigue, Autonomie et Solidarité et IES. Cet outil est aussi proposé par le réseau France Active, comme l'explique Artis (2011) :

« Puis, les prises de participation, les apports en compte courant d'associés, ou les autres valeurs mobilières (obligations convertibles en actions, titres participatifs, etc.) sont mis en œuvre par des organisations de finance solidaire. Par exemple, le contrat d'apport associatif est un apport en fonds propres pour les associations. Le contrat d'apport associatif de France Active sans droit de reprise est d'un montant compris entre 5 000 et 30 000 euros sur une période variable de 2 à 5 ans. Le remboursement se fait à l'échéance ou de manière dégressive durant la vie du contrat. Il n'y a pas de charge d'intérêt. » (Artis, 2011, p. 27)

Le troisième outil de financement souligné par Artis (2011) est les fonds de garantie. Parmi les financeurs solidaires aujourd'hui, c'est notamment le réseau France Active qui développe ce produit financier :

« Enfin, la finance solidaire développe des fonds de garantie solidaire qui permettent de couvrir les remboursements en cas de défaut de paiement et offrent la possibilité d'accéder à des prêts bancaires. La garantie France Active est une garantie sur des financements à moyen terme (supérieurs à 6 mois) pendant une période maximale de 5 ans, à hauteur de 50% ou 65 % (pour les créations) du montant de prêts ne dépassant pas la somme de 30 500 euros. Le coût de la garantie est de 2% du montant garanti. » (Artis, 2011, p. 27-28)

L'activité de l'épargne peut être développée de quatre manières, selon le niveau d'intermédiation. Dans le cas des clubs d'investisseurs, les épargnants constituent leurs

cagnottes pour investir directement dans des entreprises solidaires, sans aucune structure d'intermédiation. L'épargnant peut souscrire directement à des actions de structures comme IES, qui collectent directement l'argent auprès des particuliers et des investisseurs institutionnels pour l'investir dans des entreprises solidaires. Il y a une structure de collecte d'épargne, mais l'intermédiation entre épargnant et emprunteur est moins importante que dans les deux autres cas. Autrement, l'épargne peut être mobilisée à travers des comptes à terme ou des livrets. La Nef, par exemple, développe cet outil pour proposer des prêts de manière directe. Enfin, le quatrième type d'activité d'épargne est fait de manière indirecte. C'est le cas des financeurs solidaires qui ont comme ressource l'épargne salariale solidaire. Ce type de financeur, explique Artis (2011), « ne collecte pas d'épargne directement mais gère, pour le compte d'un tiers, des fonds issus de placements financiers, de la redistribution publique ou privée et de lignes de crédits. » (p. 28)

Cette quatrième forme de mobilisation de l'épargne implique une intermédiation importante entre épargnant et emprunteur, avec la participation d'au moins deux structures intermédiaires. Dans son cadre d'analyse, Artis (2011) n'intègre pas cette modalité car, pour l'auteure, elle ne gère pas de lien entre l'épargnant et l'emprunteur :

« Par contre, les produits d'épargne solidaire intermédiés par un établissement bancaire ou financier ne font pas partie de la finance solidaire définie dans cette recherche. En effet, cette forme d'intermédiation financière ne permet pas la rencontre entre les épargnants et les emprunteurs ainsi que la création de lien social. » (Artis, 2011, p. 28)

Mais cette forme de collecte d'épargne est la plus développée et représente aujourd'hui la principale forme de collecte de finance solidaire en France.

« Des chiffres plus récents montrent une progression importante des montants collectés et investis : en juin 2008, 1.6 milliards d'euros étaient placés dans des produits d'épargne solidaire et 336 millions d'euros ont été distribués à des organisations de finance solidaire. » (Artis, 2011, p. 29)

L'auteure souligne avec réserve que les chiffres mis en avant par Finansol correspondent au total collecté par des produits destinés à la collecte d'épargne solidaire. En effet, la proportion de l'épargne solidaire collectée finançant directement des projets est beaucoup plus faible étant donnée que l'épargne solidaire est en partie réinvestie dans les circuits de financement

classique (Artis, 2011). Seulement 5 à 10 % du total collecté est destiné au financement solidaire.

La collecte d'épargne solidaire à travers des produits d'épargne salariale a été notamment développée par l'association Finansol. Sa création constitue une étape importante dans le processus d'institutionnalisation des finances solidaires en France.

« La création en 1995 de l'association professionnelle des acteurs de la finance solidaire, Finansol, marque la convergence de la finance alternative et des associations de microfinance autour de la notion de finance solidaire dans laquelle la solidarité se matérialise de deux façons : d'une part, le soutien aux populations fragiles et, d'autre part, la mobilisation de mécanismes de partage des ressources et des risques. Ce regroupement amorce un processus de normalisation et de reconnaissance de la finance solidaire et favorise la professionnalisation et la structuration des acteurs. Il marque aussi la recherche d'une unité face à la diversité des pratiques. » (Artis, 2011, p.30)

Face à ce foisonnement de modèles d'organisations et d'activités de financement et d'épargne, les acteurs de la finance solidaire se sont réunis autour de Finansol sous l'appellation de finance solidaire (Artis, 2011). En réalité, comme l'explique Guillaume Viandier, salarié de l'observatoire de la finance solidaire, les membres de Finansol sont très divers et se sont regroupés en raison d'une caractéristique commune : la collecte d'épargne solidaire.

Nous avons interrogé la directrice de Finansol à propos de la diversité de structures qui se retrouvent au sein de l'association. Elle nous a expliqué, dans une perspective historique, comment ces acteurs se sont rassemblés :

« Il y a eu deux temps à Finansol. Il y a eu le temps de militants avec une grande palette. Il y avait des militants qui étaient des banques et des militants associatifs. Quand Finansol s'est créé, il y a 22 ans maintenant, ceux qui l'ont créée, et c'est la grande originalité en tout cas en France je crois, c'est des acteurs associatifs et des acteurs financiers avec un projet commun qui est comment mobiliser des particuliers par leur épargne pour financer des projets à utilité sociale ou environnementale. Là on avait le CCFD, France Active, l'Adie, Habitat et Humanisme qui étaient des acteurs associatifs qui disaient, on peut s'appuyer sur des citoyens en tant qu'épargnants, comment est-ce qu'on peut les mobiliser dans leur fonction d'épargnant et de l'autre côté, des établissements financiers qui disaient, quels produits créer pour répondre à la demande des acteurs associatifs, des produits bancaires, pour financer des

acteurs à forte utilité sociale et environnementale. Donc, parmi ces deux collègues, il y avait des acteurs très militants comme la Nef, les Cigales, et des acteurs un peu moins militants si on place dans une échelle avec le Crédit Coopératif, la Caisse d'Épargne, le Crédit Mutuel, ces trois, ce qui les regroupe, c'est qu'ils ont un statut coopératif avec ce qu'on appelle un « affectio societatis », c'est-à-dire, ils partagent des valeurs communes qui sont celles de la coopération, du lien avec l'économie sociale et solidaire. Ça a été la première étape, de réfléchir ensemble à quels produits, comment promouvoir. Dans le premier collège il y a des acteurs associatifs avec la volonté de dire, on peut s'appuyer sur des banques mais on peut aussi être acteur de la mobilisation citoyenne par des actions de communication mais aussi par ouvrir le capital à des particuliers. Et par ailleurs, la SIDI, par exemple, la collecte directe d'épargne citoyenne par l'ouverture de leur capital est essentielle, mais ils bénéficient par ailleurs d'outils bancaires, support bancaire, support d'épargne, qui sont proposés par des banques ; le premier produit d'épargne c'est le Faim et Développement, un fonds d'investissement en occurrence où les revenus sont partagés avec le CCFD. Il avait vraiment cette idée d'être bénéficiaire de soit des outils commercialisés par des banques soit des outils promus directement par des financeurs solidaires. Et puis, il y a eu un deuxième temps. À partir de 2007, les banques commerciales sont arrivées à Finansol. » (Sophie Des Mazery)

La directrice de Finansol explique dans son témoignage comment ces différents acteurs ont constitué l'association. Dans un premier temps, elle fait référence aux acteurs fondateurs ainsi qu'aux banques coopératives et mutualistes qui participent à la création de l'organisation, lesquelles ont, selon l'interviewée, un profil « militant ». Dans un deuxième temps, il s'agit des acteurs qui intègrent le secteur au cours du processus d'institutionnalisation.

Chapitre II : Institutionnalisation de la finance solidaire en France

L'objectif du chapitre est d'examiner la constitution et le développement du champ de la finance solidaire en France. Nous pouvons situer l'institutionnalisation de la finance solidaire entre la fin des années 1990 et le début des années 2000. Deux aspects nous semblent fondamentaux dans ce processus. Le premier aspect est le rassemblement des acteurs autour de la création de l'association Finansol. Le deuxième est l'ensemble de dispositifs qui permet la réglementation de l'activité en France.

Ce chapitre est organisé en quatre parties. Le principal acteur de l'institutionnalisation de la finance solidaire en France est l'Association Finansol, créée en 1995. Comme le rappelle Laurent Chereau, le représentant de la SIDI au sein du conseil d'administration de l'association, « Finansol s'est créée en 1995, mais c'est en fait la fin d'un processus ». C'est pourquoi la constitution de l'association doit être perçue dans le prolongement du processus historique analysé dans le chapitre précédent. Cela fera l'objet de la première partie du chapitre. Nous nous appuyons sur des témoignages qui ont été recueillis à travers des entretiens semi-directifs que nous avons réalisés entre 2013 et 2017 avec des membres de Finansol. De surcroît, nous allons avoir recours au témoignage de son président-fondateur, Jean-Paul Vigier, qui a publié en 2003 un registre de son vécu à la tête de la création de l'association.

Le second aspect important du processus d'institutionnalisation de la finance solidaire en France réside dans les dispositifs légaux. Son analyse sera présentée dans la deuxième partie du chapitre et sera basée notamment sur des textes juridiques et des documents publiés par Finansol.

Il est à souligner que les membres de Finansol peuvent se situer dans des champs divers : économie sociale, économie solidaire ou système financier traditionnel. L'examen du processus d'institutionnalisation nous permettra de comprendre la complexe constitution de ce champ. Ainsi, dans la troisième partie du chapitre, nous présenterons une typologie d'acteurs dressée par Finansol dans une étude publiée en 2017.

La reconnaissance institutionnelle et la promotion de la finance solidaire auprès du grand public sont, parmi d'autres, des objectifs de l'Association Finansol en vue du développement du champ. C'est pourquoi nous nous sommes intéressés à la manière dont le thème de la finance solidaire est traité dans les publications de Finansol. Le baromètre de la finance solidaire fera l'objet de la dernière partie du chapitre.

1. L'Association pour le Financement Solidaire

La création de l'association pour le Financement Solidaire FINANSOL est un pas important dans l'institutionnalisation de la finance solidaire. Elle a été fondée en 1995. Nous avons consulté les statuts de sa fondation (Statuts Finansol, 1996) ainsi que ses statuts actuels adoptés par l'assemblée générale en 2015 (Statuts Finansol, 2015).

Le premier document, constitué de trois pages, traite de manière superficielle la gouvernance de l'association et ne fournit pas d'informations sur sa mission ni ses activités, ce qui se trouve davantage exposé dans les statuts actuels. Pour comprendre le projet de l'association, nous nous servons du témoignage de Jean-Paul Vigier, premier président de Finansol.

Vigier (2003) raconte que l'association est née de la volonté des initiatives que nous avons identifiées dans l'analyse de l'émergence de la finance solidaire contemporaine en France. Les acteurs décident de se rassembler pour trouver des solutions à leurs besoins, qui étaient essentiellement des ressources financières pour la manutention de leurs structures, comme il l'explique dans ce témoignage :

« Excepté l'Adie, le financement des prêts ou des investissements était couvert par un appel à l'épargne, par une souscription au capital ou par des mécanismes de comptes à terme. Toutes se trouvaient cependant démunies pour financer une partie très importante de leurs activités concernant l'accompagnement. (...) C'est pourquoi, (...) j'ai proposé aux membres de ce groupe informel de réfléchir à une structuration sous forme d'une association qui regrouperait les seuls organismes financiers solidaires faisant appel à l'épargne en vue de rechercher en commun ces nouvelles ressources et mettre en œuvre ensemble des outils de promotion de ce qui s'appelait de plus en plus l'épargne solidaire. » (Vigier, 2003, p. 68-69)

Pour faire face à cette difficulté, les structures cherchent, ensemble, à augmenter l'épargne et avoir une reconnaissance auprès des pouvoirs publics permettant d'avoir des bénéfices fiscaux.

« Désireux de promouvoir auprès du public la conception nouvelle d'une épargne solidaire et soucieux d'une reconnaissance au moins fiscale de la part des autorités, nous étions persuadés

que l'émergence collective de nos existences diverses pourrait être le signe d'une éthique et d'une solidarité que, pensions-nous, beaucoup de nos concitoyens recherchaient. » (Vigier, 2003, p. 69)

Ainsi, Finansol a été créée en ayant un double objectif. Elle vise « *la promotion de l'épargne solidaire et la recherche de financements nouveaux.* » (Vigier, 2003, p. 69)

Les statuts de création de Finansol définissent l'objet de l'organisation comme suit :

« La présente Association a pour objet, en France et à l'étranger, de : 1) favoriser la promotion, dans le grand public, de l'idée de solidarité dans l'épargne, ainsi qu'auprès des pouvoirs publics ; 2) créer, gérer et contrôler un label « Finansol » attribué, d'une part, aux produits de collecte d'épargne de partage ou éthiques, et d'autre part, aux opérateurs financiers membres de l'Association ; 3) organiser une concertation permanente, d'une part, en vue d'assurer la cohérence entre les produits de collecte d'épargne et les opérateurs financiers, et d'autre part, de favoriser les synergies et les opérations communes ou combinées ; 4) rechercher les moyens appropriés pour le financement et l'accompagnement des entreprises (...) » (Statuts Finansol, 1996, p.1)

Le projet de l'association a été construit au cours d'une année à travers des rencontres régulières entre les membres-fondateurs. Ceux-ci, relate Jean-Paul Vigier, avaient échoué dans une tentative précédente d'un projet commun. Il s'agissait d'une tentative de fusion de La Nef et d'Autonomie et Solidarité.

« Les premiers pas furent confus. Comme toujours lorsque plusieurs organisations s'assemblent, les intérêts particuliers doivent s'affronter pour se fondre en un projet commun. Parmi les fondateurs nous retrouvions les pionniers de l'épargne solidaire : la SIDI, bien sûr, et le CCFD, les Fonds France Active, les Cigales, la Nef, Autonomie et Solidarité, Garrigue. Si chacun avait pour vocation d'agir dans le cadre d'une épargne solidaire, les méthodes, les statuts, les pratiques et aussi la personnalité des dirigeants ne favorisent pas d'emblée une harmonisation parfaite des buts de chacun et des ambitions de l'ensemble. » (Vigier, 2003, p. 70)

Les statuts de 1996 ont été signés par les membres-fondateurs qui forment le premier bureau de l'association, à savoir : Jean-Paul Vigier, de la SIDI, dans le rôle de président, Henri Nouyrit de la Nef, en tant que vice-président, Guy Courtois, directeur du Crédit Coopératif, en tant que

trésorier et Philippe Amouroux de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme en tant que secrétaire. Cette composition est un réflexe de l'implication des différentes institutions dans la création de Finansol. La Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme était un organisme d'appui qui, dans les années 1990, a contribué à la construction et l'animation de réseaux internationaux autour de quelques thématiques, comme le micro-crédit et l'économie solidaire.

Dans les statuts de la fondation de l'association, ses membres étaient organisés en trois collèges. Outre la catégorie des personnes physiques ou morales soutenant par leur action les buts de l'association, dont la Fondation Charles Léopold Mayer, Finansol a été constituée par des organismes gestionnaires de dispositifs et de produits financiers solidaires et des membres-fondateurs, qui forment une catégorie à part.

« L'Association est composée de trois collèges : 1) les opérateurs financiers, prêteurs, investisseurs ou caution de petites entreprises, lesquelles ont les objectifs communs de : créer des emplois, notamment pour des chômeurs et des exclus, créer de vraies richesses, des produits et des services utiles, respectueux de l'environnement, pratiquer des relations participatives dans l'entreprise ; les membres de ce collège bénéficient de l'appui des membres des deux autres collèges ; 2) les organismes gestionnaires de dispositifs et de produits de collecte d'épargne de partage ou éthiques ; 3) les personnes physiques ou morales soutenant par leur action les buts de l'Association. » (Statuts Finansol, 1996, p.1)

La deuxième catégorie est composée notamment de banques et institutions financières et leur participation à l'association a fait l'objet de débats. L'enjeu, explique Jean-Paul Vigier était d'ouvrir la participation aux banques partenaires qui géraient des outils de placement solidaires dont certains alimentaient les caisses des membres-fondateurs.

« Je proposais donc d'admettre parmi nous la Caisse des dépôts, le Crédit coopératif, le Crédit mutuel, le Crédit lyonnais et les Caisses d'épargne qui tous proposaient un fonds commun ou une Sicav de partage ou d'investissement. L'idée séduisit et inquiéta. La présence au sein de notre association de ces « géants » nous donnerait une représentativité notoire et un poids certain dans notre communication vers l'opinion et vers les pouvoirs publics. Mais ce poids même était perçu par certains comme un danger de voir ces mastodontes, certes bienveillants, utiliser pour leurs intérêts propres l'association que nous avons créée. » (Vigier, 2003, p. 71)

Les membres-fondateurs cherchent à assurer leur place dans la structure, ce qui s'exprime dans les statuts adoptés en 2015 lorsqu'ils modifient la composition du conseil d'administration. Selon l'article 8 des statuts de Finansol, le conseil d'Administration est aujourd'hui composé par les membres fondateurs et d'autres de chaque collège, comme suit :

« L'association est dirigée par un conseil composé de 12 membres au moins et de 27 au plus et comprenant les membres fondateurs mentionnés à l'article 5.3 et des membres élus lors de l'assemblée générale et représentants les collèges définis à l'article 5 à raison de : 12 membres au plus pour le premier collège, 8 membres au plus pour le deuxième collège, 3 membres au plus pour le troisième collège, 4 membres au plus pour le quatrième collège. » (Statuts Finansol, 2015, p. 4)

De cette manière, les statuts de 2015 assurent une place aux membres fondateurs dans la gouvernance de l'association :

« Sur la question de la gouvernance, les membres fondateurs sont administrateurs de droit depuis janvier 2015. Ils sont membres de droit et après, entre les 2 premiers collèges, le collège qui a le plus de postes au conseil d'administration c'est le 1er collège (...) Parce qu'on considère finalement que les membres qui doivent avoir le plus de voix ce sont ceux qui développent la finance solidaire » (Sophie Des Mazery)

Ainsi, on prévoit une participation majoritaire des membres du premier collège, les acteurs « opérateurs » du circuit financier solidaire (collecte et investissement). Cela peut être perçu comme une stratégie qui vise à préserver le projet original de l'association. Les membres sont organisés en quatre collèges comme détaillé dans l'article 5 :

« 5.1 Sont considérés comme membres les personnes physiques ou morales ayant acquitté une cotisation dont le montant est fixé par l'Assemblée générale. Le montant de la cotisation peut varier par collège et par type ou catégorie de membre. Les membres fondateurs admis en cette qualité par l'assemblée générale sont à ce jour les organisations suivantes : Adie, Autonomie et solidarité, Caisse des Dépôts et Consignations, Caisses d'Épargne, CCFD, Crédit Coopératif, Crédit Mutuel, Fédération des Cigales, Fondation pour le progrès de l'homme, France Active, Garrigue, Habitat et Humanisme, La Nef. Sont considérés comme membres avec voix consultative uniquement, les nouveaux membres admis sous réserve d'effectuer une période d'observation d'une durée déterminée par le Conseil d'administration et les membres actifs ayant suspendu le paiement de leur cotisation pour une période déterminée admise par le

Conseil d'administration. 5.2 L'association est composée de quatre collèges de membres : 1. les opérateurs dont l'objet principal est de promouvoir et collecter, auprès de particuliers ou d'investisseurs institutionnels, de l'épargne afin d'investir, selon des principes solidaires, dans des activités à forte utilité sociale ou environnementale ; 2. les gestionnaires ou distributeurs de placements ou de dépôts offrant un mécanisme de solidarité au sens du label Finansol. Les membres de ces deux premiers collèges doivent, dans l'année suivant leur adhésion, présenter au moins un produit d'épargne solidaire à la labellisation. En cas de non-obtention de cette labellisation, le conseil d'administration pourra radier ces adhérents ou les transférer dans le troisième ou le quatrième collège ; 3. les personnes morales exerçant une activité d'utilité sociale et/ou environnementale, bénéficiaires d'épargne solidaire pour financer leurs activités ; 4. les personnes physiques et les personnes morales soutenant par leur action les buts de l'association. 5.3 Les membres fondateurs ci-dessous désignés sont membres de droit du conseil d'administration au titre du collège auquel leur activité les rattache. Premier collège : Autonomie et solidarité, Cigales, Habitat et Humanisme, France Active, Garrigue, La Nef ; Deuxième collège : Crédit Coopératif, Caisses d'Épargne, Crédit Mutuel ; Troisième collège : Adie, CCFD ; Quatrième collège : Caisse des Dépôts. » (Statuts Finansol, 2015, p. 2-3)

Dans ce témoignage, la directrice de Finansol explique la modification des statuts adoptée en 2015 concernant les membres de l'association :

« Il y a quatre collèges, ça c'est une modification statutaire qui date de début 2015. Donc y a un 1^{er} collège qui est celui des entreprises et financeurs solidaires, c'est-à-dire ceux qui bénéficient de l'épargne solidaire et qui ont un produit d'épargne solidaire qu'ils promeuvent auprès du grand public, en l'occurrence ce collège là c'est évidemment leur part de capital. Ça veut pas dire qu'ils sont financés par l'épargne solidaire que par ce canal, ils peuvent être aussi financé par de l'épargne salariale ou de l'épargne bancaire, mais ce qui les fait appartenir à ce 1^{er} collège, c'est bien le fait qu'ils ont eu même ce qu'on appelle un produit d'épargne ou collecte. Et que du coup en appartenant au 1^{er} collège, ils sont dans la perspective de faire labelliser leur part de capital. Autrement on ne peut pas être au 1^{er} collège si on n'a pas de produit labellisé. Le 2^{ème} collège, pareil, on a des produits labellisés mais on est un établissement financier. Donc des banques, des sociétés de gestion, des assureurs et s'ils sont dans ce collège c'est parce qu'ils commercialisent des produits d'épargne solidaire dont une partie ou la totalité, ça dépend des structures, est labellisée Finansol. Il y a un 3^{ème} collège c'est celui des entreprises solidaires qui sont financées par

l'épargne solidaire mais qui elles-mêmes n'ont pas de produit. Et puis un 4^{ème} collègue qui est celui des personnalités qualifiées, où là on va retrouver quelques particuliers, quelques personnes physiques qui sont particulièrement attachées au développement de la finance solidaire. Et puis quelques personnes physiques notamment la caisse des dépôts et consignations qui pour nous est fondamentale. La Caisse c'est le bras financier de l'Etat, donc c'est important qu'ils soutiennent le développement de la finance solidaire. » (Sophie Des Mazery)

La reconnaissance institutionnelle et la réglementation de l'épargne solidaire à partir de 2001 ont provoqué l'arrivée d'autres acteurs du système financier traditionnel, notamment des sociétés de gestion d'actifs et d'établissements bancaires qui lui sont liées. Sophie Des Mazery raconte le contexte institutionnel de leurs arrivée :

« Ça a été développé en France par une loi, la loi de l'épargne salariale solidaire. Son point de départ est la Loi Fabius de 2001, qui oblige les entreprises qui proposent de l'épargne salariale à ces salariés dans le cadre d'un plan d'épargne pour les retraites, à proposer à ses salariés, au moins 1 fonds solidaire. Les entreprises ont l'obligation de proposer au moins 3 fonds, dont au moins 1 doit être solidaire. L'application de cette loi a été en 2003. Et après ça a été élargi et développé puisque la loi de la modernisation de l'économie de 2008 a élargi à tous les plans d'épargne salariale, donc, les PERCO et les PEE. Les PERCO (Plan d'épargne pour la retraite collectif) sont les plans d'épargne retraite collectif et les PEE (Plan d'épargne entreprise) sont les plans d'épargne d'entreprise. (...) Les fonds de l'épargne salariale sont gérés pas des sociétés de gestion et beaucoup de sociétés de gestion sont rattachées à des institutions financières comme la BNP, le Crédit Agricole, les Banques Populaires. Quand une société de gestion propose une offre d'épargne salariale aux entreprises clientes, elles offrent un fond solidaire. C'est apparu pour les sociétés de gestion comme une vraie contrainte quand la loi de 2001 est sortie, ça s'est transformé pour quelques-uns en une opportunité, ça leur a permis de se démarquer dans l'offre, et pour se démarquer, le fait de pouvoir labelliser leurs fonds et dire, mes fonds d'épargne salariale solidaire sont vraiment solidaires et d'ailleurs, j'ai le label Finansol, c'est important. Ces banques traditionnelles sont arrivées à Finansol au travers du sujet épargne, de l'offre d'épargne salariale solidaire et pour venir chercher le label Finansol. » (Sophie Des Mazery)

Pour le membre de la SIDI au conseil d'administration de Finansol, la participation des établissements financiers a été un choix stratégique de l'association. De cette manière, les

membres-fondateurs cherchaient surtout à favoriser la vulgarisation des produits financiers solidaires auprès du grand public :

« Finansol a toujours eu le souhait, toujours je ne sais pas, mais depuis fort longtemps, que les banques classiques, elles aussi proposent des produits solidaires au grand public parce qu'on sait bien qu'aujourd'hui c'est quand même une niche de marché. Si on enlève l'épargne salariale qui a d'autres publics, d'autres logiques, c'est beaucoup des militants, des gens qui ont mis du temps pour comprendre qui y vont, aucune banque encore aujourd'hui ne met comme ça comme si c'était des livrets A ou des choses très simple à acheter. C'est encore très peu développé. Ça ne se développera vraiment énormément que quand les banques normales vendront ça dans leurs produits dans leurs prospectus. Donc, il y a eu un fort mouvement pour attirer les banques à Finansol, leur dire, venez, faites des produits, parce qu'il y a des portes d'entrées. Il y a eu la porte d'entrée gestion des fonds solidaires des sociétés de gestion. Donc, par ce biais-là on peut connaître les bonnes personnes. Il y a eu la porte d'entrée, vous savez les responsables de RSE, c'est des gens à qui on peut parler de ces questions-là et qui du coup s'intéressent à ça et qui du coup se disent qu'il y a peut-être quelque chose à faire. Eux, ils peuvent être à l'intérieur et essayer de faire bouger ça. Alors, les rapports, ils y sont pas tous, hein, je crois que la Société Générale n'a encore quasiment rien fait, elle n'est pas membre, elle a fait quelques produits mais elle n'est pas membre, elle va peut-être arriver. La Banque Postale, ils y sont mais ils n'ont pas fait grande chose. Globalement les réseaux sont arrivés, ils connaissent, BNP, Crédit Lyonnais, je crois, enfin, ils sont là : banques ou sociétés de gestion. » (Laurent Chereau).

Le dialogue au sein de l'association créé des tensions et une certaine méfiance des acteurs historiques vis-à-vis des structures du système financier telles que les banques et les sociétés de gestion. Selon le témoignage de Laurent Chereau, les premiers se tiennent en garde contre l'arrivée des acteurs institutionnels :

« Je pense qu'il y a une méfiance des acteurs historiques (...) vis-à-vis des grandes banques, on est ravi qu'ils soient là, parce qu'on sait qu'il faut avancer ensemble. Sur certains sujets, on va même se parler très franchement, mais il y a une méfiance. Or, la gouvernance de Finansol est adaptée à cette méfiance puisque le pouvoir absolu, c'est-à-dire, la majorité plus 1 au CA est détenue par les acteurs eux-mêmes, les financeurs solidaires. Donc, plusieurs fois, je me souviens de plusieurs CA, des anciens CA, où on disait, attendez, ça va faire trop de banque, il y a trop de banque mais on a quand même le pouvoir. En tout cas au CA, on a le

pouvoir et puis il y a longtemps qu'on a ce statut. Donc on les accueille, ils ont une vraie place parce qu'ils sont bienvenus au CA mais c'est quand même les financeurs solidaires qui dictent la conduite de l'association. » (Laurent Chereau)

La directrice de Finansol commente également des tensions qui ont eu lieu au sein de la structure :

« Évidemment ça en pose des problèmes, ça en pose notamment au moment où Finansol s'est ouvert aux établissements financiers traditionnels, il y a eu des retraits (...) les Cigales ont décidé de ne plus demander le label (...) elles disaient et c'est tout à fait audible, on a le même label que BNP Paribas ou, je vais prendre un autre exemple, que le Crédit Agricole. La Nef qui faisait partie du bureau de l'association, n'a plus fait partie du conseil d'administration. Il y a eu des tensions. » (Sophie Des Mazery)

Doit être soulignée une certaine contradiction due au fait que ces acteurs dont se méfient les financeurs solidaires ont un rôle important dans l'approvisionnement des ressources nécessaires au budget de fonctionnement de l'association depuis sa création Finansol s'est organisé grâce aux cotisations de ses membres et des contributions des établissements bancaires qui y adhèrent (Vigier, 2003).

La dépendance de Finansol à des ressources provenant de ces acteurs peut intervenir dans son projet et générer des conflits d'intérêts, comme l'expriment les témoignages suivants.

« D'une part, je l'ai dit, on a le pouvoir absolu. On ne peut pas perdre notre âme, on fait ce qu'on veut à Finansol. Bon, avec quelques réserves, toutes les ressources viennent de gros fonds et les gros fonds sont gérés par des banques » (Laurent Chereau).

Selon la directrice de Finansol, en 2016, environ deux tiers du budget de fonctionnement est pris en charge par la cotisation des membres, dont une grande partie vient de la contribution des établissements bancaires.

« Les établissements financiers sont effectivement ceux qui payent, donc sur les 70 % du budget Finansol couvert par les cotisations, le 2^{ème} collègue prend en charge 85 %... sans eux, il n'y a pas de Finansol » (Sophie Des Mazery).

Dans son témoignage, la directrice de Finansol explique que les banques traditionnelles sont arrivées à Finansol à partir de la réglementation de l'épargne salariale solidaire, en vue de la

labellisation de leurs produits financiers solidaires. En fait, cette question a fait l'objet de débats au sein de Finansol. La mise en place de différents labels a été discutée mais les membres ont considéré que cela dispersait et rendait moins claire la communication vers le grand public. La labellisation des produits n'impliquait pas l'adhésion à l'association. La modification de cette procédure est plus liée à des aspects fiscaux qu'à des choix politiques de l'organisation. À cet égard, les témoignages suivants permettent de clarifier la question :

« Ce qui fait qu'aujourd'hui tous les produits labellisés sont issus d'une structure membre c'est une raison fiscale, donc ce n'est pas très intéressant en fait. (...) Avant Finansol labellisait sans être membre (...) Il y a quelques années, c'était comme ça. On pouvait être membre ou pas, et puis il y avait un label, on le demandait ou pas, et puis on payait une redevance. Pour des raisons de TVA parce que les associations en France, soit elles ne sont pas soumises à la TVA, soit on considère qu'elles remplissent un rôle commercial et elles y sont soumises. Ça fait 7 ou 8 ans. Je ne me souviens pas très bien. L'association nous a alerté très fortement en disant, attention, si le fisc vient nous demander la TVA, on n'est pas complètement sûr d'avoir raison, en tout cas, ils pourront nous demander la TVA et là ça met tout le modèle économique par terre parce que quand on paye la TVA, c'est 20 % sur tout, on paye tout 20 % plus cher. Il fallait trouver un moyen d'être sûr de ne pas relever du commercial et donc ne pas payer de TVA et ça a été fait en imaginant qu'on allait payer une toute petite adhésion annuelle, conditionner l'attribution du label à une adhésion préalable sans que ce soit automatique évidemment, je peux adhérer mais rater le label, et faire une grosse redevance sur les produits labellisés. Et je ne sais plus comment, je ne suis pas le fiscaliste mais on a réussi à détourner tout ça. » (Laurent Chereau).

« Alors, en fait, ça s'est réglé plus pour une question triviale que par une réponse politique. C'est celle de la cotisation à Finansol. Je dirais que le point de départ c'est quand même ça, c'est-à-dire qu'il a été décidé que pour être labellisé fallait être membre de Finansol et que la cotisation à Finansol serait active sur les produits labellisés. Tant qu'on n'avait pas ça c'était euh, compliqué de leur demander d'avoir une cotisation variable si on était pas membre. Et puis par ailleurs, Finansol, c'est pas que la labellisation des produits, c'est la promotion de l'épargne solidaire au sein des institutions publiques, c'est la semaine de la finance solidaire, c'est des actions de lobbying, donc il fallait aussi que Finansol puisse dire voilà qui sont membres, voilà qui est derrière nous et que par ailleurs les membres endossent les différentes actions de Finansol. Je prends un exemple, celui de la semaine de la finance solidaire, si

finalement, (...) les structures qui sont labellisées ne participent pas aux actions alors que quand vous êtes membre de l'association, alors vous participez aux différentes actions qui sont menées. Alors ça, sur un plan politique c'est très important et puis y avait évidemment la question de la cotisation qui l'était tout autant parce que Finansol, je crois dans ses 15 premières années de vie a surtout été financée par les financements publics ou européens. Je sais pas si vous avez un tout petit peu exploré le sujet, mais c'est la croix et la bannière, c'est très aléatoire en fait. Si vous voulez avoir une association un peu forte, il faut que ce soit les membres qui financent le fonctionnement de l'association. C'est dans cette logique là qu'ont été pensées les cotisations en disant, si on veut mener toutes ces actions d'ampleur sur la finance solidaire, si on veut mener des actions d'observation, de lobbying, alors il faut que ce soit les membres qui prennent ces décisions et qui financent évidemment ces actions. » (Sophie Des Mazery)

Les statuts de 2015 sont signés par Frédéric Tiberghien, président, et par Patrick Savadoux, l'un des vice-présidents. Le premier est un chef d'entreprise expérimenté et conseiller d'État. Et le deuxième est un spécialiste de gestion de fonds qui a travaillé dans plusieurs organismes financiers. L'association a encore deux autres vice-présidents qui représentent le Crédit coopératif et une société de gestion. Le bureau en 2016 était composé au total par neuf membres représentant, outre ces deux institutions, France Active, Oikocrédit, Habitat et Humanisme, La Nef et BNP Paribas.

La composition du conseil d'administration et le profil des membres du bureau illustre, à notre avis, un ensemble très hétérogène d'acteurs au sein de l'association et une participation plus importante des établissements financiers qu'auparavant, lors de sa constitution. Si, d'un point de vue formel de la gouvernance, les membres fondateurs cherchent à assurer leur orientation, la communication vers le grand public et le pouvoir public, qui est l'une des principales raisons de l'existence de l'association, reste fragilisée. Il est à noter que, sur la liste de membres Finansol figurent des acteurs qui militent pour une finance éthique et transparente, comme par exemple La Nef, et des établissements bancaires contre lesquels s'est battu le CCFD parmi d'autres pendant la campagne « Votre banque et l'apartheid » à la fin des années 1970 et qui aujourd'hui sont dénoncés dans des scandales liés à l'évasion et la fraude fiscales. C'est le cas du Crédit Agricole, du Crédit Mutuel, de la Société Générale et de BNP Paribas¹⁵.

¹⁵ Ces banques ont été citées dans l'affaire des « Panama Papers », l'un des plus gros scandales (peut-être préciser le type de scandale pour que ce soit moins vague) révélés par la presse internationale. L'ensemble des enquêtes et des documents sont disponible sur : <https://panamapapers.icij.org/>

Nous avons interrogé nos interviewés sur un possible impact négatif que peut avoir la réunion de financeurs solidaires et d'institutions du système bancaire traditionnel au sein de la structure sur la communication de la finance solidaire pour le grand public et les pouvoirs publics. Pour Laurent Chereau, membre du conseil d'administration, le message de communication n'est pas impacté :

« Auprès des pouvoirs publics, les choses sont parfaitement claires. On a des financeurs qui entreprennent, qui mettent en œuvre des projets, et on a des collecteurs. Pour les pouvoirs publics, c'est très clair. Il y a un circuit qui met en relation l'épargne aux projets, à un moment il faut bien des collecteurs au milieu. Parfois, les collecteurs ce sont les financeurs eux-même. La SIDI par exemple, je collecte de l'argent pour investir. Et parfois les collecteurs sont des investisseurs eux-mêmes puisque quand je fais l'épargne salariale solidaire avec mon fond 90/10, je ne suis pas obligé de tout mettre dans la SIDI ou France Active. Peu à peu, les fonds d'épargne salariale solidaire demandent aux réseaux bancaires dont ils sont issus de faire remonter les projets, des agences elles-mêmes et mettent une petite partie de ces fonds dans des petits projets proches des agences, collés aux agences. C'est intéressant, les agences elles-même s'y mettent. Tant mieux, il y a un mouvement vertueux. Mais pour les pouvoirs publics, c'est très clair, j'ai des collecteurs et des financeurs. Pour le grand public, là je donne mon avis, je pense que c'est un faux débat, c'est un débat qui a eu lieu souvent à Finansol, on perd notre âme à être à côté des banquiers. (...) Le grand public ne se pose pas vraiment la question en ces termes, parce que le grand public ne connaît pas l'épargne solidaire, ensuite, le grand public peut se poser deux questions : « est-ce que mon argent est solidaire ? » auquel cas il n'a pas besoin de savoir comment fonctionne l'association Finansol. À la limite, il en n'entend pas plus parler que ça. Par contre il entend parler d'un label, là on est vraiment dans une sécurisation justement à plus forte raison quand on est près d'une banque. C'est plutôt un atout pour les banques et du coup un atout par ricochet pour les financeurs solidaires comme nous, parce qu'on fait monter le bruit autour de ces affaires-là. Si le grand public commence à s'intéresser à l'association Finansol, et à ses membres, on n'est déjà plus dans le grand public, alors, effectivement, les gens qui sont vraiment bien accrochés, les gens qui viennent des réseaux bio, du commerce équitable, et qui commencent à se dire « mon argent, là aussi je peux changer de méthode ». Eux, c'est des gens qui sont effectivement susceptibles de s'interroger et de nous interroger, sur : « attendez, vous êtes à côté de la BNP, mais c'est des salauds ! ». Alors, là, en général, on est suffisamment avancé dans un processus de dialogue pour que les gens nous posent des questions. C'est vrai quand même que, nous on a une page

facebook avec le CCFD sur l'épargne éthique, avec 20 000 membres et là on voit quand même monter des questions de gens qui ne connaissent pas très bien, et il y a quand même de temps en temps ce type d'interpellation. Au niveau de Finansol, les choses sont très claires. Le label, il labellise un produit. (...) Quand je labellise un bon produit de la BNP, je ne donne pas un blanc-seing, je ne donne pas l'autorisation à la BNP de faire tout ce qu'elle fait, ça ne veut pas dire que je la soutiens, je ne labellise que le produit. Alors, là où c'est compliqué c'est que, de fait, quand je labellise le produit « Action SIDI » et que tout le capital de la SIDI est investi dans des pays du sud selon des mécanismes très clairs, en fait, ça revient à labelliser la SIDI elle-même. Depuis que je suis à Finansol, ça fait 12 ans que je suis administrateur, ça fait 12 ans que j'entends ce débat : « Est-ce qu'il faut un label-produit ou un label-structure ? Est-ce qu'il faut un label produit d'investissement (les actions IES, les actions SIDI) et un label produit de partage ? Est-ce qu'il faut un label 90/10 ? ». J'entends ça depuis 12 ans. Ce n'est toujours pas résolu. Et d'ailleurs on a cet espace où on dialogue, c'est ça qui est passionnant, c'est qu'une fois que j'ai parlé du grand public ou les questions qui y sont effectivement, ça dépend du niveau d'interpellation mais pour finir, on est clair, effectivement, il y a des gens qui peuvent se dire, et ne jamais nous en parler, c'est des arnaqueurs, ils sont à côté de la BNP, mais s'ils ne nous en parlent pas, on ne peut pas leur répondre. Mais avec ceux avec qui on est en dialogue, les choses sont claires. On est à leur côté pour travailler sur des choses précises. On ne soutient pas tout ce que font tous les autres. » (Laurent Chereau)

À ce sujet, la directrice de l'association affirme :

« Si les acteurs de la finance solidaire se sont regroupés, en créant une association, c'est bien dans l'objectif de dire, il faut qu'on soit un collectif clairement identifié et par ailleurs, si nous menons des actions les uns à côté des autres, on est moins efficace que si on est en collectif. » (Sophie Des Mazery)

Il est à souligner que la communication peut contribuer à influencer sur l'image des établissements bancaires, comme suggère ce témoignage :

« Mais je pense que c'est important pour les établissements financiers que cette association existe. Parce que finalement ce qu'elle promeut est renvoyé sur leur propre image. C'est-à-dire qu'en termes de responsabilité, de RSE donc Responsabilité Sociale de l'Entreprise, le fait que BNP soit labellisé, enfin que le produit d'épargne salariale solidaire soit labellisé

Finansol, c'est plutôt une bonne chose. Le fait que l'association porte des projets d'intérêt général tout à fait valorisants pour leur positionnement en tant qu'entreprise citoyenne. Donc ils payent pour ça. Et le 1^{er} collègue est la caution. On pourrait très bien avoir une association sans la part associative, mais alors en termes de légitimité, en termes de crédibilité, aussi, ça serait tout à fait différent. » (Sophie Des Mazery).

Et, en ce qui concerne les financeurs solidaires, ce rassemblement peut avoir un effet négatif sur l'image des initiatives associatives auprès du grand public, mais, comme le montrent ces témoignages, cela a été un choix des initiatives de finances solidaires qui ont fondé Finansol.

« En même temps, il y a aussi des acteurs associatifs qui ont la volonté de dire qu'il faut absolument embarquer avec nous les établissements bancaires classiques parce que c'est aussi une façon de les faire changer de l'intérieur. Parce que petit à petit, il y a quand même un mouvement, si on regarde la place de l'épargne solidaire aujourd'hui dans les grandes banques et ce qu'elle était il y a dix ans, c'est sans commune mesure. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, je viens d'avoir un entretien avec la Maif avant qu'on se rencontre. La Maif, c'est une mutuelle, ça fait partie de l'économie sociale et solidaire n'empêche que c'est une grosse machine. Elle propose avant tout de l'assurance mais elle a développé toute une offre d'épargne pour ses clients sociétaires, et toute son offre est solidaire. Donc pour eux, l'épargne solidaire c'est un axe stratégique fort. Et avec la montée des mouvements citoyens en France, sur tous les sujets. Aujourd'hui les gens qui font les plus grandes écoles ils veulent que leur boulot ait du sens et pas seulement que ça génère le plus de salaire possible. Ils sont prêts à abandonner une partie du salaire. Les gens se posent la question de qu'est-ce qu'ils sont en train de consommer au point de vue alimentaire. Il y a des choix aujourd'hui, vous voyez bien la recomposition politique en France, il y a quelque chose qui se passe, cette volonté en fait de donner du sens. Tous les établissements financiers classiques ils sont conscients de ça et ils se disent qu'ils peuvent pas être en dehors. En tout cas dans notre offre d'épargne, il vaut mieux faire du solidaire. Pour certains acteurs associatifs, il y a une volonté d'accompagnement, de pousser au maximum ces établissements et je dirais que les choses effectivement progressent et avancent. Il y a évidemment des acteurs associatifs que ça continue de heurter parce que les banques traditionnelles elles sont aussi dans les paradis fiscaux, vous connaissez la campagne du CCFD de lutte contre les paradis fiscaux, parce qu'ils financent des trucs à charbon, les centrales nucléaires, que sais-je. Donc elle attaque des acteurs qui sont membres de Finansol. Mais le parti-pris ici c'est de dire on travaille sur

le développement de la finance solidaire donc c'est aussi important que le label il est pas du tout attribué à des structures, il est attribué à des produits. Ce qu'on va regarder c'est comment ces produits répondent à des principes de solidarité et de transparence quel que soit ceux qui les commercialisent. Donc y a pas de caution de Finansol sur les autres activités BNP PariBas, ni du CCFD à vrai dire. Ce qu'on va regarder c'est ce qu'ils font et comment ils développent. Alors évidemment c'est un équilibre précaire, fragile » (Sophie Des Mazery)

Il y a deux aspects importants à souligner à partir de ces témoignages. Le premier est que le label Finansol, le principal instrument de communication vers le grand public, concerne le produit financier et non l'institution qui l'offre. Admettant l'argument selon lequel les épargnants sont capables de distinguer l'établissement et son produit, et comprendre qu'ils ne sont pas toujours gérés dans une même logique, le problème repose surtout sur la communication du statut de « membre ». Pour Laurent Chereau, le grand public ne s'intéresse pas à l'association, mais à son label. Néanmoins, des conflits ont été générés en raison de l'adhésion des institutions financières traditionnelles.

Le deuxième aspect à souligner est le projet politique de l'association. Les membres fondateurs, comme le montre l'analyse de la création de certaines structures contemporaines, participent au débat autour de problématiques diverses comme l'éthique et la transparence dans les pratiques financières, la lutte contre le chômage, le soutien aux formes de production d'énergie et d'agriculture alternatives. Mais le rassemblement des acteurs dans un processus d'institutionnalisation du secteur a fait disparaître cette dimension politique, qui est portée par quelques acteurs de finances solidaires de manière isolée mais pas de manière collective. En effet, le choix de ne pas porter un projet politique a été fait par les fondateurs de Finansol, comme le raconte dans son témoignage Jean-Paul Vigier :

« Sans doute le succès de cette association, et c'est un paradoxe, vient surtout du fait que justement elle ne s'assigne aucun but politique. » (Vigier, 2003, p. 69)

Les statuts de 2015 présentent l'organisation ainsi :

« L'Association Finansol fédère les acteurs de la finance solidaire en France. La finance solidaire permet de financer des initiatives contribuant à la lutte contre l'exclusion, à la cohésion sociale et au développement durable. » (Statuts Finansol, 2015, p. 1)

Cela met l'accent sur la finalité, autrement dit, sur les projets financiers. L'origine des fonds, l'abandon de l'intérêt, le partage du risque, la transparence dans la gestion et la création de lien de proximité entre le financeur et l'emprunteur, questions inhérentes aux projets des initiatives pionnières des années 1970 et 1980, sont moins présentes dans le projet de Finansol.

Compte tenu de l'hétérogénéité des acteurs, des problématiques et des intérêts, il serait difficile de construire un projet politique commun. Cela nous amène à nous interroger sur la nécessité de créer d'autres espaces de dialogue et de rassemblement permettant à ces acteurs d'avoir une voix et une représentation de leur dimension politique. Nous avons questionné le représentant de la SIDI à ce propos. Selon lui,

« il existe des plateformes de lutte contre les paradis fiscaux, qui évidemment sont les ennemis de la BNP par exemple. Donc, ce n'est pas Finansol qui va faire ça mais il existe des structures qui luttent contre les paradis fiscaux, qui luttent pour la transparence financière, une chose c'est les paradis fiscaux et une autre chose c'est l'opacité. Je pense à Finance Watch, par exemple, c'est une structure qui lutte pour la transparence financière, Transparency International d'ailleurs aussi qui lutte pour la transparence, qui peuvent être nos alliés sur certaines questions effectivement mais qui ne recouvrent pas du tout le champ de la finance solidaire. En plus quand vous parlez des petits acteurs, les petits acteurs n'ont pas forcément les moyens de s'engager dans un lobbying mondial lourd mais en tout cas, être connecté à ces questions c'est intéressant. En tout cas, on l'est mais par le CCFD, mais pas par Finansol. »
(Laurent Chereau)

Nous pouvons noter une contradiction entre le déni de la dimension politique et l'une des principales missions de Finansol, qui est la reconnaissance politique de l'activité.

Selon les statuts adoptés en 2015, l'objet de FINANSOL est de « promouvoir la solidarité dans l'épargne et la finance », ce qui met l'accent sur la double activité de ses acteurs : la collecte de l'épargne et le financement, constituant un circuit-court financier. L'article 11 des statuts adoptés en 2015 décrit les activités de l'organisation en vue d'atteindre son objectif. Ces activités sont les suivantes :

« 1 – la définition des conditions d'attribution du label Finansol, sa gestion et sa promotion ; 2 – l'Observatoire de la finance solidaire ; 3 – des campagnes de communication ; 4 – la concertation et les synergies territoriales entre acteurs de la finance solidaire, y compris ses bénéficiaires ; 5 – la représentation institutionnelle du secteur ; 6 – la coopération avec des

organismes analogues en Europe et dans le monde ; 7 – toute autre action propre à la réalisation de l'objet de l'Association. » (Statuts Finansol, 2015, p. 5).

L'association a trois axes d'action. Le premier axe est la promotion de l'épargne solidaire auprès du grand public en vue d'augmenter le volume de la collecte. Le deuxième est le lobbying politique pour une reconnaissance de la finance solidaire auprès des pouvoirs publics. Et le dernier axe d'activité est l'observation de l'activité du secteur en vue de consolider des données et réaliser des études et des publications servant d'appui aux deux autres axes.

Parmi les actions de communication, nous pouvons souligner la campagne intitulée la Semaine de la finance solidaire, les Grands Prix de la finance solidaire et les publications, comme le Baromètre de la Finance Solidaire, élaboré par l'observatoire de la finance solidaire. Celui-ci publie également le Zoom sur la finance solidaire et d'autres études sur le profil des épargnants, les financeurs solidaires etc.

Nous avons interrogé IES sur les raisons de l'adhésion à Finansol et sur ce qu'elle apporte. Le premier aspect souligné par Bruno Fieux est le label :

« Le label, d'abord (...) nous, on est arrivé assez vite parce que c'est aussi ce label-là qui nous permet d'offrir des déductions fiscales. » (Bruno Fieux)

Dans le témoignage ci-dessous, il exprime une méconnaissance du label car il affirme que les bénéfices fiscaux dont bénéficient les financeurs d'IES sont dus au label. En réalité, le label n'est qu'un outil de communication qui atteste du caractère solidaire du financement et de la transparence de la gestion de l'épargne. Pour l'ancien président d'IES, outre le label, le baromètre de la finance solidaire est un important instrument de communication d'autant plus que le nom de sa structure figure sur la liste de placements solidaires labellisés Finansol.

« Tous les ans, il y a le fameux petit journal, qu'on distribue, le baromètre, et ça c'est important parce qu'on est cité une fois par an (...) on est dedans et je pense que c'est une très bonne référence et on la cite souvent. » (Bruno Fieux)

Ce que souligne l'ancien président d'IES dans son témoignage est que les principales raisons pour lesquelles IES a adhéré à Finansol ont été le label, le lobbying et la promotion de la finance solidaire :

« Il y avait le côté aussi lobbying et promotion de cette forme d'économie donc quelque part ce ne pouvait qu'être bon pour nous (...) Et au moment de la loi de 2014, Finansol a fait un gros boulot pour contacter les politiques, pour dire, ça c'est bien, ça c'est pas bien, et cetera Finansol a eu un rôle assez important dans l'élaboration de la nouvelle loi et ils ont toujours des actions un peu... quand il faut mettre en place des lois européennes, qu'il faut mettre en forme, des choses comme ça, ils sont assez sensible au fait que... on a vu le cas par exemple il y a deux ou trois ans, le cas d'une directive européenne qu'il fallait mettre en place en France, qui obligeait toutes les sociétés financières comme IES à avoir un gestionnaire de portefeuille et cetera, des conditions financières, qui voulait dire qu'on arrête toutes les structures comme IES du jour au lendemain parce que c'est trop cher, donc c'était énorme... et ça c'était les européens qui ont dit, il faut faire ça, mais c'était complètement irréaliste et on ne peut pas le faire... et là, par contre, Finansol a beaucoup agit pour ne pas le faire. Ils sont assez actifs parce qu'ils sont proches des réseaux parisiens nationaux, quand il y a des lois à voter, des choses comme ça. » (Bruno Fieux).

Pour le représentant de la SIDI, Finansol a contribué de manière importante au développement du secteur, surtout du point de vue institutionnel. D'après lui, l'association a participé directement aux principales avancées de la finance solidaire en France : la vulgarisation des produits financiers solidaires auprès du grand public et la reconnaissance institutionnelle.

« Le renversement fondamental c'est que les français aujourd'hui peuvent facilement trouver un produit solidaire, un produit d'épargne solidaire sans trop chercher, sans trop avoir à tout comprendre. C'est ça le changement fondamental pour moi. C'est développer une gamme très variée de produits, on arrive avec l'assurance vie aujourd'hui en France, dans tous les réseaux, avec des déclinaisons possibles de solidarité avec la France, avec l'étranger, avec le logement etc... et quand je parle de l'historique, quand on se disait, ma banque travaille pour l'apartheid et je peux rien faire, pour moi, c'est ça, sur le temps long, c'est ça l'avancée fondamentale, c'est qu'on peut tous avoir pas loin de chez soi un produit. Et je le relie à un deuxième changement fondamental, ce qui est effectivement assez bizarre dans ce pays c'est que c'est très structuré aujourd'hui, les pouvoirs publics savent qui on est, ils nous ont fabriqué des lois, des niches fiscales et cetera pour structurer et faire avancer encore tout ça. Donc, il y a une reconnaissance du secteur... C'est pour moi les deux grandes avancées... Premièrement, les

épargnants, qui ont du choix et qui sont de plus en plus nombreux. Et les encours augmentent, on le voit bien. Et, deuxièmement, cette reconnaissance du secteur » (Laurent Chereau).

Finansol présente ses actions à partir de trois objectifs, le premier étant de « fédérer et représenter les acteurs de la finance solidaire ». Au 31 décembre 2016, Finansol rassemblait 72 membres : 38 entreprises et financeurs solidaires, 19 établissements financiers, 3 personnes morales bénéficiaires d'épargne solidaire et 12 institutions spécialisées et personnalités qualifiées. Fin 2016, on compte 146 produits d'épargne solidaire labellisés (Rapport d'activité Finansol 2016).

Le deuxième objectif est d'« observer et développer le secteur », qui oriente les actions de l'observatoire de la finance solidaire. Et le troisième est de « promouvoir une finance d'intérêt général ». Ce dernier regroupe les activités de communication vers le grand public et vers les acteurs institutionnels.

En ce qui concerne les résultats de l'association Finansol, nous tenons à souligner les étapes qui marquent le processus d'institutionnalisation de la finance solidaire en France, dont il est acteur central. C'est notamment le lobbying des membres de l'association qui a mobilisé des acteurs institutionnels sur le sujet.

2. Régulation de la finance solidaire

Les dispositifs légaux de régulation de la finance solidaire en France concernent l'épargne solidaire avec les lois sur l'épargne salariale d'une part, et les dispositifs de bénéfices fiscaux aux épargnants d'autre part.

L'épargne salariale est un système d'épargne collectif mis en place par certaines entreprises. Il s'agit d'un mécanisme de distribution d'une partie des résultats ou des bénéfices de l'entreprise aux salariés (intéressement, participation, versements libres ou abondement). Il a été mis en place dans les années 1960 et fait partie des réformes sociales de l'État Français.

Le premier pas vers la création du système d'épargne salariale a été fait par le Parlement qui a voulu encourager les entreprises à faire participer ses employés aux résultats par le biais d'une réduction d'impôt. Ci-dessous, l'article 33, paragraphe 1 de la loi n. 65-566 du 12 juillet 1965 modifiant l'imposition des entreprises et des revenus de capitaux mobiliers :

« Toute société qui attribue gratuitement à l'ensemble de son personnel des actions ou parts sociales de son capital a droit à une réduction de l'impôt sur les sociétés dont elle est redevable (...) » (Journal officiel de la république française, 13 juillet 1965, p. 6007)¹⁶

L'ordonnance n. 67-693 du 17 août 1967¹⁷ relative à la participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises signé par le président Général de Gaulle la rend obligatoire. Le rapport adressé au président de la république par le ministre de l'économie et des finances, Michel Debré, nous permet de comprendre les contours de la création des plans d'épargne comme un droit des travailleurs. Ci-dessous, un extrait du rapport servant de préambule à l'ordonnance :

« Les efforts entrepris à la libération de la France voici plus de vingt ans maintenant ont permis une amélioration considérable de la condition des travailleurs : l'institution de la sécurité sociale et des allocations familiales, l'augmentation régulière des rémunérations, la législation protectrice en matière d'emploi leur ont permis d'atteindre un niveau de vie plus

¹⁶ Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000000320409&pageCourante=06007

¹⁷ Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000000516860

élevé et de bénéficier d'une sécurité plus grande. Mais il apparaît désormais qu'une étape nouvelle doit être franchie : il faut faire participer les travailleurs à l'expansion des entreprises et les y intéresser directement, et cela d'autant que le V^o Plan subordonne justement la croissance économique à une augmentation des investissements dus principalement à l'autofinancement ; dès lors, le progrès, œuvre de tous, doit être pour tous une source d'enrichissement, ce qui signifie que tous doivent prendre une part de l'accroissement du capital qu'il entraîne. Sans doute l'ordonnance du 7 janvier 1959 avait-elle prévu un certain nombre de dispositions en faveur des entreprises appliquant à titre facultatif un système d'intéressement ; mais il est maintenant indispensable que l'association des travailleurs à l'expansion et à la répartition de ses fruits prenne un caractère obligatoire. C'est ce qu'a voulu le Parlement en votant l'article 33 de la loi du 12 juillet de 1965. Dans le même temps, une telle réforme sociale doit concourir à la marche et aux progrès de l'économie et en particulier accroître les capacités d'investissement des entreprises. En outre, un régime de participation, sans diminuer en rien l'autorité de la direction, peut favoriser l'établissement de rapports nouveaux entre salariés, représentés par leurs syndicats, et patrons. Tels sont les principes qui ont guidé le Gouvernement dans l'élaboration du projet d'ordonnance qui est soumis à votre approbation (...) » (Journal officiel de la république française, 18 août 1967, p. 8288)

L'ordonnance n. 67-693 rend obligatoire la participation des travailleurs aux fruits de l'expansion dans les entreprises, mais des avantages fiscaux sont prévus aux entreprises qui se soumettent volontairement aux dispositions de l'ordonnance. Elle prévoit la constitution des fonds communs de placement dont les parts appartiennent aux salariés participant au plan d'épargne d'entreprise (article 5 de l'ordonnance n. 67-694 du 17 août 1967).

La régulation de l'épargne salariale réunit des procédés juridiques et financiers différents. Il y a d'une part les dispositifs fiscaux qui déterminent la participation aux bénéfices et à l'intéressement. Il y a d'autre part la réglementation de l'achat d'actions par les salariés et l'attribution gratuite d'actions aux salariés. Enfin, il y a les plans d'épargne salariale, régis par le code du travail¹⁸. Ce sont notamment ces derniers qu'affecte l'institutionnalisation de la finance solidaire.

L'intéressement et la participation font l'objet d'un accord entre l'entreprise et les salariés, qui détermine la modalité du placement. Le salarié peut récupérer son épargne à moyen terme (au

¹⁸ Dispositions figurant des articles L. 3332-1, L. 3332-28 et R. 3332-1 et suivants du code du travail.

moins 5 ans), selon l'investissement de son choix, qui peut être un plan d'épargne d'entreprise (PEE) ou un placement sur compte courant bloqué (CCB). Les salariés ne peuvent récupérer leur épargne qu'au moment de la retraite si l'entreprise met en place un plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO). Une autre modalité mise en place en 2001 est le plan d'épargne interentreprises (PEI), une déclinaison du PEE avec un fonds commun interentreprises.

L'épargne peut être investie directement à travers l'acquisition d'action ou par Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Ces organismes peuvent être de deux types : les Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) et les Fonds Communs de Placement (FCP). La réglementation de l'épargne salariale a encouragé la création de Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE), réservés aux salariés des entreprises. Contrôlés par l'autorité du marché financier, ces organismes sont gérés par des sociétés de gestion de portefeuille, ces dernières liées à une banque dépositaire.

Selon l'article L3334-11 du code du travail, les entreprises ayant mis en place un PERCO doivent proposer aux salariés au moins trois OPCVM :

« Les participants au plan d'épargne pour la retraite collectif bénéficient d'un choix entre au moins trois organismes de placement collectif en valeurs mobilières présentant différents profils d'investissement. »¹⁹

L'épargne salariale solidaire a été créée en 2001 en diversifiant les propositions d'OPCVM des plans du type PERCO. Laurent Fabius, Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie du gouvernement de Jacques Chirac, associe l'épargne salariale au financement d'entreprises solidaires. La Loi n. 2001-152 du 19 février 2001 sur l'épargne salariale prévoit dans son article 16 qu'une partie de l'épargne soit destinée au financement d'entreprises solidaires.

« Le règlement du plan partenarial d'épargne salariale volontaire doit prévoir qu'une partie des sommes recueillies peut être affectée à l'acquisition de parts de fonds investis, dans les limites prévues à l'article L. 214-39 du code monétaire et financier, dans les entreprises solidaires définies à l'article L. 443-3-1 du présent code. » (Article 16 de la Loi n. 2001-152 du 19 février 2001²⁰)

¹⁹ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000023034645&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20120101>

²⁰ Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000770048&categorieLien=id>

L'entreprise solidaire comme définie dans les articles 19, 20 et 21 concernant l'« encouragement à l'économie solidaire et diversification des placements » peut être : une entreprise employant au moins un tiers de personnes en insertion ; une entreprise appartenant à l'économie sociale et solidaire en raison de son statut (association, coopérative, mutuelle, institution de prévoyance) ; ou une entreprise avec une gouvernance participative et un écart des salaires réduit. Reprenons le texte de la loi :

« Sont considérées comme entreprises solidaires, au sens du présent article, les entreprises dont les titres de capital, s'ils existent, ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé et qui : a) Ou bien emploient des salariés dont un tiers au moins a été recruté dans le cadre des contrats de travail visés à l'article L. 322-4-20 ou parmi des personnes mentionnées au premier alinéa de l'article L. 322-4-2 ou pouvant invoquer une décision les classant, en application de l'article L. 323-11, dans la catégorie correspondant aux handicaps graves ou les déclarant relever soit d'un atelier protégé, soit d'un centre d'aide par le travail ; dans le cas d'une entreprise individuelle, les conditions précitées s'appliquent à la personne de l'entrepreneur individuel ; b) Ou bien sont constituées sous forme d'associations, de coopératives, de mutuelles, d'institutions de prévoyance ou de sociétés dont les dirigeants sont élus directement ou indirectement par les salariés, les adhérents ou les sociétaires, à condition que l'ensemble des sommes perçues de l'entreprise par l'un de ceux-ci, à l'exception des remboursements de frais dûment justifiés, n'excède pas, au titre de l'année pour un emploi à temps complet, quarante-huit fois la rémunération mensuelle perçue par un salarié à temps plein sur la base du salaire minimum de croissance ; toutefois, cette condition doit être respectée dans les entreprises d'au moins vingt salariés, adhérents ou sociétaires, par dix-neuf salariés, adhérents ou sociétaires, sur vingt. En aucun cas, la rémunération du ou des salariés, adhérents ou sociétaires concernés ne peut excéder, pour un emploi au titre de l'année ou pour un emploi à temps complet, quatre-vingt-quatre fois la rémunération mensuelle perçue par un salarié à temps plein sur la base du salaire minimum de croissance ; pour les sociétés, les dirigeants s'entendent au sens des personnes mentionnées au premier alinéa du 1o de l'article 885 O bis du code général des impôts. Les entreprises solidaires répondant aux conditions fixées ci-dessus sont agréées par décision conjointe du ministre chargé de l'économie et du ministre chargé de l'économie solidaire. Sont assimilés à ces entreprises les organismes dont l'actif est composé pour au moins 80 % de titres émis par des entreprises solidaires ou les établissements de crédit, dont 80 % de l'ensemble des prêts et des

investissements sont effectués en faveur des entreprises solidaires. » (Article 19 de la Loi n. 2001-152 du 19 février 2001²¹)

À partir de ces critères, le gouvernement, à travers le ministère de l'économie, attribue l'agrément « entreprise solidaire ». Cet agrément délivré par l'État à partir de 2001 permet aux entreprises et aux structures de l'économie sociale et solidaire de bénéficier de financements issus de l'épargne salariale solidaire.

Cela encourage la création de Fonds Communs de Placement d'Entreprise Solidaire (FCPES) par les sociétés de gestion afin de répondre à une demande des entreprises de diversification des OPCVM. De cette manière, un nouveau type d'acteur s'ajoutera à l'univers hétérogène de Finansol, comme le souligne ce témoignage :

« Dans toutes les banques classiques ont dû se créer, parce que c'est une réponse à un marché nouveau, de petites équipes de gestion solidaire. Les sociétés de gestion filiales des banques ont commencé à beaucoup arriver dans l'entourage de Finansol à partir de ce moment-là. Et il y a eu un mouvement parallèle de Finansol, lent, pour inciter non pas les sociétés de gestion mais les banques elles-mêmes à adhérer avec la volonté de créer des produits grand public. » (Laurent Chereau).

Il est à noter que les OPCVM ne peuvent investir plus de 10 % sur des entreprises solidaires. Le restant des fonds peut être placé dans le marché financier traditionnel. Ainsi, les FCPES sont surnommés fonds « 90-10 ».

« Les dispositions du présent article sont également applicables aux fonds solidaires qui peuvent être souscrits dans le cadre du plan partenarial d'épargne salariale volontaire mentionné à l'article L. 443-1-2 du même code. L'actif de ces fonds solidaires est composé: a) Pour une part, comprise entre 5 et 10 %, de titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L. 443-3-1 du code du travail ou par des sociétés de capital-risque visées à l'article 1er-1 de la loi no 85-695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier ou par des fonds communs de placements à risques, visés à l'article L. 214-36, sous réserve que leur actif soit composé d'au moins 40 % de titres émis par des entreprises solidaires mentionnées à l'article L. 443-3-1 du code du travail ; b) Pour le surplus, de valeurs mobilières admises aux négociations sur un marché réglementé et, à

²¹ Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000770048&categorieLien=id>

titre accessoire, de liquidités. Ces fonds ne peuvent, par ailleurs, détenir plus de 10 % de titres de l'entreprise qui a mis en place le plan ou de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 444-3 du code du travail. » (Article 19 de la Loi n. 2001-152 du 19 février 2001²²)

La directrice de Finansol résume ainsi dans son témoignage le mécanisme de l'épargne salariale en France :

« Toute entreprise avec plus de 50 salariés qui génère des résultats positifs doit partager une partie avec les salariés. C'est le Général De Gaulle qui a mis ça en place dans les années 60. Sachant que les salariés, et à cette époque-là, beaucoup de gens étaient salariés. Aujourd'hui on a plus d'indépendants. C'était pour que tous les salariés aient ce qu'on appelle l'épargne de précaution qui leur permettait d'acheter leur maison principale, de mettre de l'argent de côté, des choses de cette ampleur-là. C'est de l'argent en plus pour les salariés, une rémunération supplémentaire dans le but de créer pour chaque salarié une épargne, après il peut toucher comme il le souhaite ou le réinvestir avec des avantages fiscaux, il a plutôt intérêt de placer l'argent que toucher en salaire. Il y a deux mécanismes qui existent. Soit un plan d'épargne retraite, ça veut dire que quand vous recevez votre épargne salariale, placez en fonds et vous ne récupérez le placement qu'à la retraite. Donc, évidemment qu'il y a beaucoup de salariés qui disent que c'est un peu loin, quand on a 40 ans et on a encore 25 ans à travailler, c'est long. Et il y a un deuxième mécanisme qui est celui du plan d'épargne entreprise, obligation pour votre argent d'au minimum 5 ans et après vous pouvez récupérer le plan si vous le souhaitez. Très logiquement, les salariés choisissent plutôt le PEE que le PERCO mais c'est l'entreprise qui choisit de mettre en place un PEE, un PERCO ou les deux. » (Sophie Des Mazery).

La Loi de 2001 rend obligatoire aux entreprises mettant en place un PERCO de proposer aux salariés au moins un fonds solidaire. En 2008, la loi de modernisation de l'économie étend aux entreprises ayant un PEE l'obligation de présenter au moins un fonds solidaire aux salariés. Cette obligation entre en vigueur en 2010. De cette manière, depuis 2010, les entreprises concernées par le code du travail et qui doivent mettre en place un plan d'épargne salariale, sont obligées de proposer aux salariés au moins un fonds « 90-10 » dans le cadre du PEE, ce qui était obligatoire aux plans du type PERCO depuis 2001.

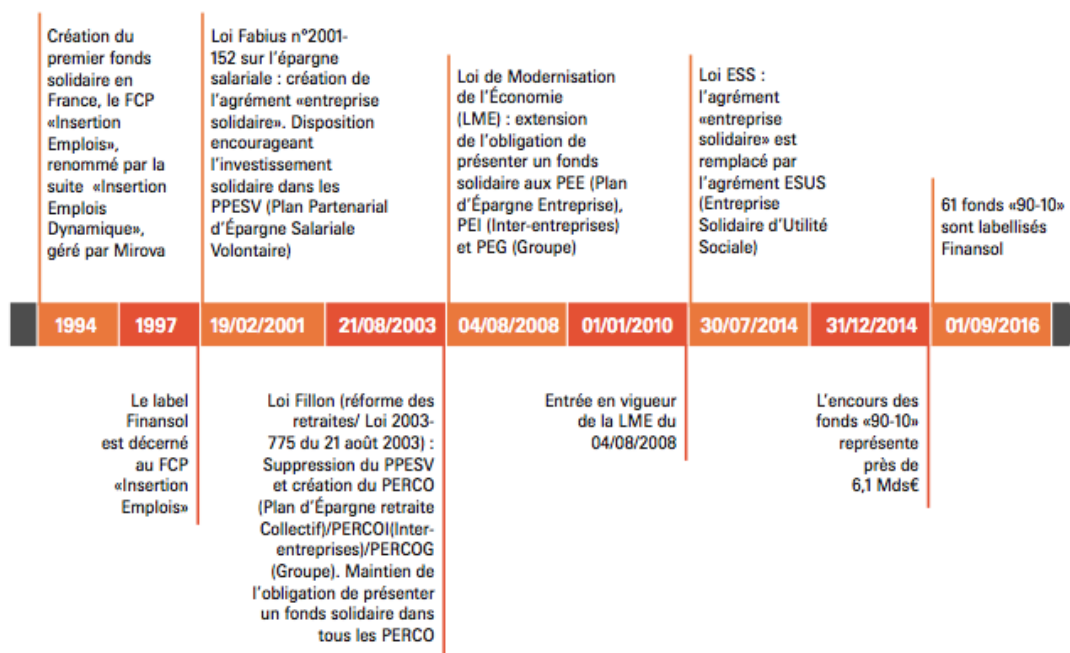
La directrice de Finansol explique l'impact de l'élargissement de l'obligation d'offre d'un fonds solidaire aux plans du type PEE :

²² Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000770048&categorieLien=id>

« Généralement, il y a plus de PEE que de PERCO (...) Aujourd’hui, les PERCO c’est 20 % de l’épargne salariale. Et quand ça a été élargi au PEE, c’était génial parce que c’était 80 % de l’épargne salariale investie dans des fonds qui allait bénéficier de la mesure, à savoir, avoir au moins un fonds solidaire présenté. » (Sophie Des Mazery)

C'est pour répondre à cette nouvelle niche de marché que des sociétés de gestion, associées à des institutions bancaires ont mis en place les FCPE appelés « 90/10 ». Une étude réalisée par Finansol en 2016 sur les fonds « 90-10 » rappelle les dates-clés de la mise en place de l'épargne salariale solidaire en France.

► Les fonds «90-10» en quelques dates



Source : Finansol (2016)

Dans cette étude, Finansol (2016) explique que l'agrément « entreprise solidaire » a été créé dans le cadre de la réglementation des plans d'épargne salariale :

« L'agrément d'«entreprise solidaire» a été créé pour structurer et favoriser le développement de l'épargne salariale solidaire via le PPESV (Plan Partenarial d'Épargne Salariale Volontaire), prédécesseur du PERCO (Plan d'Épargne Retraite Collectif), avec l'obligation de

présenter un fonds solidaire dans ce dispositif. La loi Fabius a également défini un ratio minimum d'actifs solidaires, fixé à 5%, en conservant le maximum à 10%. Ce « plafond » permettait notamment de répondre aux contraintes de la législation européenne, de limiter le risque pris par les salariés sur des titres non cotés et de limiter les risques de liquidité inhérents aux titres non cotés. C'est cette ventilation des actifs entre les titres solidaires (10% maximum) et les titres non solidaires (90% minimum) qui a valu spontanément l'appellation de fonds «90-10». Par extension, cette disposition relative aux FCPE solidaires a été appliquée par les gérants de fonds aux FCP bancaires, bien qu'ils ne répondent pas aux mêmes règles. De plus, comme le Comité du label Finansol (...) a appliqué le même critère de solidarité (5% d'actifs solidaires minimum) à tous les fonds «90-10», cette règle de gestion est devenue, à l'usage, la référence pour tous les fonds solidaires. En 2003, la loi Fillon sur les retraites a créé le PERCO (et PERCOI), en remplacement du PPESV, tout en maintenant l'obligation de présenter un fonds solidaire dans l'offre de placements. Puis, la Loi de Modernisation de l'Économie (LME) du 4 août 2008 a étendu cette obligation à tous les PEE (et PEI) à compter du 1er janvier 2010. L'année 2014 marque un nouveau tournant dans l'évolution des fonds solidaires. En effet, les pouvoirs publics ont souhaité définir le périmètre de l'ESS, au regard de son poids conséquent dans l'économie française (10% du PIB) et l'élargir à certaines entreprises dites sociales. La loi éponyme est adoptée le 31/07/2014. Elle redéfinit le champ des bénéficiaires de la finance solidaire à la faveur d'une modification de l'agrément qui s'appelle désormais ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale). » (Finansol, 2016, p. 6)

La Loi du 31 Juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire a renouvelé l'agrément "entreprise solidaire". Outre le changement du nom de l'agrément, qui est devenu "entreprise solidaire d'utilité sociale" (Esus), la loi a modifié le périmètre des structures éligibles. Selon l'article 97 de la loi, les entreprises qui bénéficiaient, au 31 juillet 2014, date d'entrée en vigueur de la loi, de l'agrément « entreprise solidaire », bénéficient automatiquement du nouvel agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » :

« Les entreprises bénéficiant, à la date d'entrée en vigueur de la présente loi, de l'agrément prévu à l'article L. 3332-17-1 du code du travail, dans sa rédaction antérieure à la présente loi, sont réputées bénéficier de l'agrément «entreprise solidaire d'utilité sociale» prévu à ce même article, dans sa rédaction résultant de la présente loi, pour la durée restante de validité

de l'agrément lorsque celle-ci dépasse deux ans et pour une durée de deux ans dans le cas contraire. »²³

La définition de l'agrément ESUS a ouvert l'accès aux ressources provenant de l'épargne salariale solidaire aux entreprises d'utilité sociale, sans restriction de statut. En outre, la Loi sur l'ESS est aussi une étape importante vers la reconnaissance et l'institutionnalisation des finances solidaires, comprises dans le texte de la Loi comme une sous-famille de l'économie sociale et solidaire.

L'étude sur les fonds « 90-10 » souligne que les premiers fonds communs de placement ont été créés en 1994 par la Caisse des Dépôts avant que l'offre dans le cadre des plans d'épargne devienne obligatoire.

« Près de 10 ans après la création du premier fonds de partage, un premier OPC permettant de soutenir le financement d'activités solidaires est créé en 1994 : le FCP «Insertion Emplois», géré par la Caisse des Dépôts (aujourd'hui renommé «FCP Insertion Emplois Dynamique» et géré par Mirova). Premier fonds solidaire «90-10», hors fonds de microfinance, il a vu le jour avant même la détermination d'un cadre législatif spécifique. Cet OPC fut le premier à obtenir le label Finansol en mai 1997. Les règles d'investissement en vigueur ne permettaient pas aux fonds d'investir plus de 10% de leurs actifs dans des organismes non cotés mais aucun minima n'était fixé à l'époque. De plus, la définition de l'entreprise solidaire n'existait pas encore, ne permettant pas d'identifier les bénéficiaires des investissements réalisés par les fonds. » (Finansol, 2016, p. 5)

Selon les règles de gestion des FCP, entre 5 et 10% seulement du placement sont investis dans des entreprises agréées ESUS. Et 90 à 95 % peuvent être placés dans le marché financier traditionnel sous la forme d'obligations ou de titres monétaires. Mais, selon les règles du label Finansol, cette partie doit être investie en actions d'entreprises ayant une démarche socialement responsable (ISR). Ainsi, pour le fonds labélisé Finansol, la partie « 10 » est investie dans des entreprises tandis que la partie « 90 » dans des entreprises cotées en Bourse choisies selon des critères extra-financiers de caractère social, éthique et environnemental.

Dans le « Guide pratique épargne salariale » publié par Finansol en 2017, la liste de FCPE labellisés indique huit sociétés de gestion responsables pour 27 produits en 2016. Ce sont :

²³ Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029313296&categorieLien=id>

AG2R La Mondiale, Amundi Group, BNP Paribas AM, Ecofi Investissements, Humanis Gestion d'Actifs, La Banque Postale AM, Macif Gestion, Natixis Interépargne. Parmi ces structures, on trouve des acteurs de l'économie sociale tels que le Crédit Coopératif, qui détient l'Ecofi, et le Crédit Agricole, l'actionnaire major d'Amundi. D'autres sociétés appartiennent à des institutions bancaires traditionnelles, comme BNP Paribas.

L'épargne salariale solidaire représente depuis sa création la majorité des ressources de la finance solidaire. Au total, le label Finansol concernait en 2016 plus de 130 placements financiers. Outre les fonds d'épargne salariale solidaire, sont labellisés : les actions non-cotées en Bourse de sociétés de capital-risque telles que Herrikoa, Autonomie et Solidarité, IES; les titres associatifs de l'Adie ; des comptes à terme et des livrets d'épargne du Crédit Coopératif, de la Nef, de la Banque Postale, de la Société Générale et du Crédit Mutuel ; d'autres produits permettant la collecte d'épargne auprès de particuliers et d'institutions en vue de financer des entreprises à utilité sociale.

Pour chaque type de placement il y a une fiscalité spécifique visant à encourager l'épargnant à travers des réductions d'impôt. Dans le cas des fonds d'épargne salariale, les salariés bénéficient d'une exonération d'impôt sur le revenu sur les sommes investies et sur les plus-values et revenus issues de ce type d'épargne. Concernant l'épargne via des actions d'entreprises solidaires, le régime fiscal prévoit une réduction de l'impôt sur le revenu de 18% du montant de la souscription ou une réduction de l'impôt sur la fortune (ISF) de 50% du montant souscrit. Ces avantages fiscaux sont soumis à des conditions sur le plafond d'investissement et un temps de conservation du titre. Pour les produits bancaires, l'épargnant peut bénéficier d'une réduction de l'impôt sur le revenu de 66% de la somme donnée à une association, voire 75% si les dons sont versés à une association répondant à certains besoins sociaux comme l'hébergement ou l'aide alimentaire.

L'illustration suivante permet de voir l'évolution institutionnelle de l'épargne solidaire de la collecte citoyenne à l'institutionnalisation de l'épargne salariale.

2. Historique de l'épargne solidaire

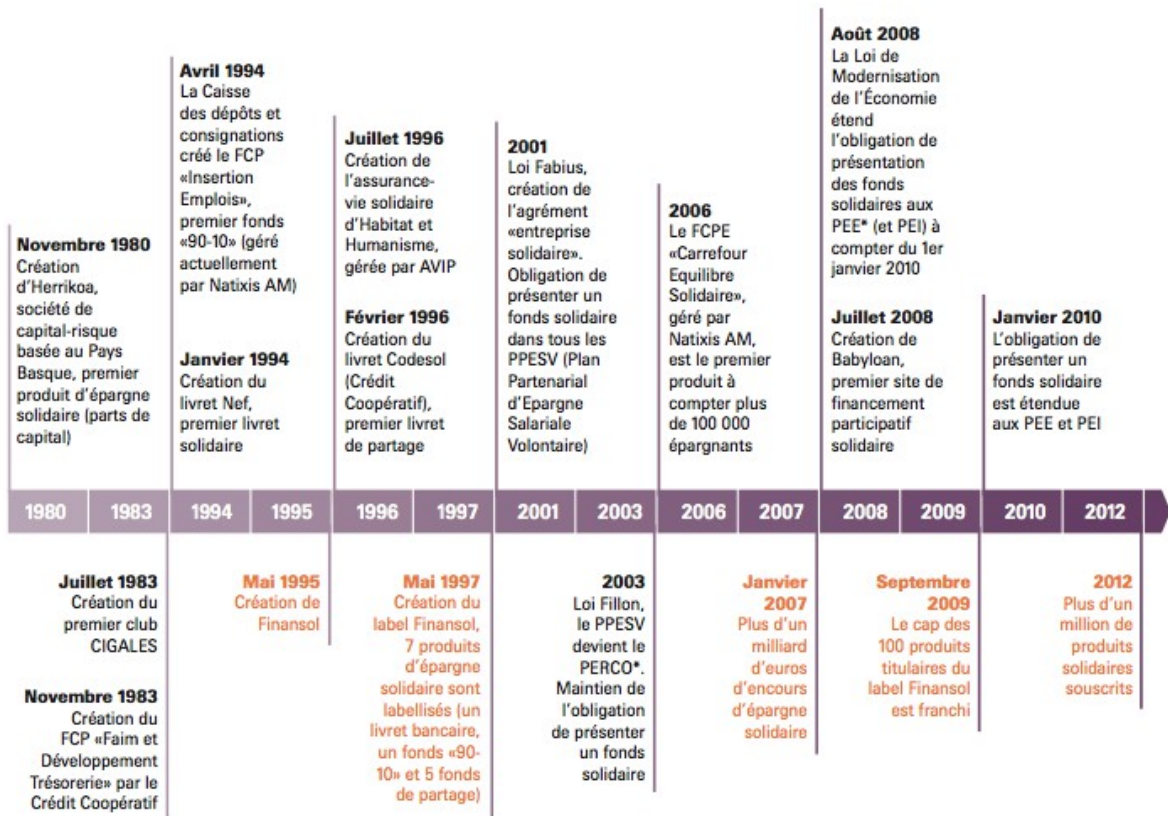


Illustration 1: Historique de l'épargne solidaire (Finansol, 2014)

La collecte – directe ou indirecte – de l'épargne de particuliers est une des caractéristiques communes des acteurs composant aujourd'hui le champ de la finance solidaire.

3. Typologie d'acteurs de la finance solidaire

L'étude « Les acteurs du financement solidaire et leur réponse aux besoins de financement des associations et entreprises à forte utilité sociale » publiée par Finansol cherche à caractériser les financeurs solidaires en France et leurs outils pour interroger leur adéquation aux besoins des associations et des entreprises solidaires. L'un des objectifs est de présenter les différents types d'acteurs et en dresser une typologie (Finansol, 2017a).

Deux aspects distincts sont traités par cette étude : les acteurs de la finance solidaire et leur offre de financement. Les acteurs appartiennent à des univers très variés et ont une vision hétérogène de leur rôles et leurs objectifs :

« La multiplication tant des modes de collecte que des acteurs du financement a ainsi permis le développement d'une offre de financement importante et diversifiée, s'adressant aux différents modèles de l'économie sociale et solidaire quels que soient leur secteur d'activité, leur degré de maturité ou leur structuration juridique. Cette offre est mise en œuvre par des acteurs eux-mêmes très variés qui, s'ils partagent un certain nombre de principes, appartiennent à des univers très différents et ne conçoivent pas leurs rôles et leurs objectifs de manière identique. » (Finansol, 2017a, p. 2)

Ils sont identifiés comme un ensemble cohérent en raison de caractéristiques communes. D'après Finansol (2017a), les acteurs du financement solidaire ont en commun : la collecte – directe ou indirecte – de l'épargne de particuliers, le financement de projets à forte utilité sociale et/ou environnementale avec un objectif plus large que celui de générer de la rentabilité financière.

En ce qui concerne la typologie d'acteurs, la catégorisation faite par Finansol prend en compte le champ dans lequel se situe l'acteur, la forme de collecte de l'épargne solidaire, le niveau d'intermédiation entre la collecte et le financement, le modèle économique, les outils de financement, les types de projets financés et les critères de choix de ceux-ci.

L'étude distingue des acteurs issus du champ de l'économie sociale et solidaire, les initiatives citoyennes, des acteurs institutionnels et d'autres issus du secteur financier traditionnel. Le

périmètre d'étude s'inscrit dans le contexte national, donc, il exclut les acteurs qui n'interviennent pas sur le territoire Français, comme la SIDI.

Nonobstant la diversité d'acteurs, Finansol (2017a) insiste sur des caractéristiques communes aux financeurs solidaires, la première étant la collecte d'épargne de particuliers. Les financeurs solidaires sont caractérisés selon la forme plus ou moins directe de collecte d'épargne auprès de particuliers ou d'institutionnels. Ils jouent un rôle d'intermédiaire financier entre l'épargnant et l'emprunteur et se distinguent selon le niveau d'intermédiation entre la collecte et le financement. Une intermédiation plus importante demande un agrément afin de permettre aux épargnants une vision sur leurs placements. La collecte de l'épargne a un impact direct sur leur offre de financement. Selon leurs outils financiers, on peut les identifier selon une logique d'investisseur ou de prêteur.

L'étude distingue les acteurs en fonction de la nature de l'épargne collectée et des ressources mobilisées qui permettent d'assurer le fonctionnement des structures de finance solidaire. Le modèle de la société IES qui inscrit son activité localement et utilise la totalité de la collecte d'épargne pour faire de l'investissement dépend des subventions. D'autres structures comme La Nef ayant un statut bancaire ne peuvent pas bénéficier de subventions. Donc, elle doit assurer le fonctionnement de sa structure à travers la rentabilité de ses produits financiers.

Une autre caractéristique commune aux financeurs solidaires selon Finansol (2017a) est le profil de projets financés. De manière générale, ils ciblent des projets à forte utilité sociale et/ou environnementale. Certains acteurs financent en particulier des entreprises solidaires tandis que d'autres privilégient des TPE ou PME dont l'activité ne relève pas de l'économie solidaire en raison de leur participation à la création d'activité économique et d'emploi sur le territoire. Parmi les financeurs solidaires Finansol (2017a) distingue ceux qui interviennent particulièrement dans la création d'entreprises de ceux qui financent des projets en développement.

Finansol (2017a) souligne les critères de choix des projets des différents types d'acteurs. Dans le modèle où la collecte d'épargne est directe avec une intermédiation financière peu importante ou inexistante, les épargnants participent directement à la sélection des projets. De cette manière, les critères sont établis par les épargnants-mêmes. Mais, quand il s'agit de circuits financiers très intermédiés comme la collecte d'épargne salariale solidaire, les

financeurs investissent selon les contraintes de l'origine de fonds. Dans ce cas, l'agrément ESUS est une condition pour que les projets accèdent au financement.

Compte tenu des aspects soulignés ci-dessus, six types d'acteurs sont identifiés dans l'étude : 1) réseaux de financement et d'accompagnement, 2) structures citoyennes d'investissement solidaire, 3) banques et établissements de crédit, 4) fonds d'investissement solidaire, 5) véhicules de financement spécialisés créés d'origine associatif, et 6) sociétés de gestion d'organismes de placements collectifs (OPC) solidaires

Les **réseaux de financement et d'accompagnement** relèvent du champ de l'économie sociale et solidaire (Finansol, 2017a). Ils interviennent sur le territoire national à travers des structures fondées sur le statut associatif. Cette typologie correspond, selon Finansol (2017a), à trois acteurs. Ce sont l'Adie, l'Initiative France et France Active, la dernière étant la seule à être présentée dans l'étude, comme le justifie Finansol (2017a) :

« Il existe trois grands réseaux de financement et d'accompagnement d'entreprises qui s'inscrivent, chacun à sa manière dans l'ESS : France Active, Initiative France et l'Adie. Sur le sujet du financement de l'ESS, France Active est l'acteur majeur. Si l'Adie et Initiative France, par leur statut associatif et/ou leur mission sociale, appartiennent à l'ESS, France Active est, parmi ces trois réseaux, le seul à financer de manière significative des projets d'économie solidaire. Seule France Active fera donc l'objet d'une présentation dans le cadre cette étude. » (Finansol, 2017a, p.7).

En effet, comme le souligne Artis (2011), Initiative France et l'Adie inscrivent leur activité financière dans le champ du microcrédit. France Active, pour sa part, se distingue en raison de projets ciblés par sa société d'investissement, la SIFA. Si celle-ci est orientée vers le financement d'initiatives économiques solidaires, les deux autres soutiennent la création de TPE n'appartenant pas nécessairement à l'économie solidaire.

La SIFA, collecte des fonds d'épargne salariale solidaire de manière indirecte avec une intermédiation importante entre la collecte et le financement (Finansol, 2017a). En ce qui concerne son modèle économique, les ressources de la SIFA sont uniquement de caractère marchand. Elles sont générées par le résultat de ses investissements. Mais l'activité de la structure est assurée, en partie, par France Active. Celle-ci mobilise notamment des ressources non-marchandes. De cette manière, l'accompagnement des projets financés par la SIFA est

assuré par les salariés des associations du réseau France Active, qui bénéficient de subventions publiques, comme l'explique le responsable de l'étude :

« La Sifa ne touche pas de subventions, mais l'association France Active et les associations régionales qui distribuent en partie les outils de financement, sont largement subventionnées ; les salaires sont payés majoritairement par des subventions. » (Guillaume Viandier)

Le deuxième type d'acteur identifié par Finansol (2017a) sont des structures créées par des citoyens, parmi lesquelles on trouve les clubs d'investisseurs et des sociétés de capital-risque solidaire. Ces **structures citoyennes d'investissement solidaire** nous semblent relever du champ de l'économie solidaire. Ces acteurs collectent l'épargne solidaire de manière directe auprès, notamment, de particuliers et de manière minoritaire, auprès de collectivités territoriales, sans aucune ou peu d'intermédiation entre l'épargnant et l'emprunteur.

« Les structures citoyennes, comme les clubs Cigales et le capital-risque, c'est bien la collecte directe du capital auprès des citoyens et elles font de l'investissement en fonds propres dans les entreprises, dans une logique d'investisseur (...) il n'y a pas beaucoup d'intermédiation. Il y a une vraie vision des épargnants sur l'activité de la structure, voire possiblement une participation des épargnants au fonctionnement de la structure. Ils utilisent notamment le bénévolat. Les gens qui sont investisseurs dans des structures de capital-risque et qui sont bénévoles, ont un rôle à jouer dans l'accompagnement de projets et cetera. Donc il y a un investissement de gens qui épargnent en plaçant leur argent dans le capital de ces structures jusqu'à la Cigales où l'épargnant choisit les structures qu'il finance. Donc, peu de distance entre la collecte et l'investissement, et une participation de souscripteurs et puis globalement un projet, et là ce n'est pas le cas de toutes les finances solidaires, un vrai projet de participation citoyenne. » (Guillaume Viandier)

Le fonctionnement des structures citoyennes d'investissement solidaire dépend essentiellement du résultat généré par leur activité financière. Il s'agit de petites ou moyennes structures qui mobilisent un volume d'épargne limité dont l'essentiel de l'activité est assuré par des bénévoles. Ces acteurs peuvent bénéficier de subventions publiques en raison de leur vocation à développer l'économie régionale.

Les acteurs identifiés comme un troisième type, les **banques et établissements de crédit** tel que définis par Finansol (2017a) peuvent être identifiés avec le mouvement coopératif et de la finance éthique. Pour ce type d'acteur, la collecte d'épargne est directe auprès de particuliers à

travers des produits bancaires traditionnels comme des comptes à terme et des livrets. Il y a peu d'intermédiation entre la collecte et le financement (Finansol, 2017a). La gestion des structures appartenant à ce type permet une vision par l'épargnant des projets financés.

Dans leur modèle économique, ces acteurs mobilisent uniquement des ressources marchandes provenant du résultat de leur activité financière. Ainsi, pour assurer leur fonctionnement, ils ont une offre de financement assez chère pour les emprunteurs par rapports aux établissements bancaires traditionnels. En raison du coût de leurs ressources ils sont obligés de pratiquer des taux plus importants que des banques. En outre, l'échelle réduite de leur activité ne permet pas les mêmes économies d'échelle que les banques traditionnelles. C'est, par exemple, le cas de La Nef.

Les acteurs du type **fonds d'investissement solidaire** ressemblent, en termes de forme, à des structures du secteur financier traditionnel mais leur intervention est orientée vers le financement de projets à fort impact social. Ce sont des acteurs qui collectent le capital principalement auprès d'investisseurs institutionnels comme des entreprises, des compagnies d'assurance et des mutuelles, dans une démarche de responsabilité sociale des entreprises (RSE). De cette manière, la collecte d'épargne est indirecte et l'intermédiation entre l'épargne et l'investissement est très importante. Un exemple de fonds d'investissement solidaire tel que le définit Finansol est le Comptoir de l'Innovation, créé en 2010 par le Groupe SOS. Celui-ci est né à partir des acteurs associatifs pour répondre à des besoins sociaux (santé, habitation...) dans les 1980. Le Comptoir de l'Innovation investit, accompagne et promeut l'entrepreneuriat social en France et dans 16 autres pays dans divers domaines. La liste d'entreprises soutenues est disponible sur son site internet²⁴. Il est à noter que les seules ressources qui assurent le fonctionnement de ces fonds proviennent de leur activité de financement.

Finansol (2017a) identifie comme une catégorie particulière des **véhicules de financement spécialisés** d'origine associative. Il s'agit d'outils ou de structures de financement très divers créés à l'initiative d'acteurs associatifs issus du champ de l'économie sociale. Ils ont en commun leur origine liée à des acteurs associatifs afin d'investir dans les champs dans lesquels les associations interviennent déjà. De cette manière, ces véhicules peuvent être perçus comme des outils financiers de support au développement de l'activité de l'association.

Leur collecte de capital est caractérisée comme mixte parce que ces acteurs associent la collecte d'épargne à des particuliers et des investisseurs institutionnels ainsi qu'à des fonds

²⁴ http://inco.co.com/investissement.html#innerShape352__Shape352

d'épargne salariale solidaire. De cette façon, l'intermédiation est également très diverse. Elle peut être faible quand il s'agit de collecte auprès de particuliers ou plus importante dans le cas de l'épargne salariale. Parfois, collecter auprès des particuliers fait partie de leur projet politique, comme c'est le cas de la société Energie Partagée Investissement fondée par La Nef et Enercoop, où la traçabilité de la ressource l'inscrit dans une finance de proximité. Dans le cas de la Société d'investissements solidaires de la Fondation Abbé Pierre, Solifap, le capital a été principalement collecté auprès d'institutionnels, avec par conséquent une intermédiation importante. Créée en 2014, la société commence en 2017 à faire une collecte d'épargne auprès de particuliers.

En ce qui concerne son modèle économique, les ressources de fonctionnement sont uniquement marchandes. Ils sont générés par le résultat de ses investissements. Mais, certaines fonctions supports sont assurées, en partie, par les structures associatives qui ont créé les véhicules.

La sixième et dernière catégorie d'acteurs présentée dans l'étude de Finansol correspond aux **sociétés de gestion** d'actifs financiers, qui s'inscrivent dans le secteur financier traditionnel. Collectant l'épargne salariale solidaire pour investir dans des entreprises solidaires, ce modèle implique une intermédiation financière importante entre l'épargnant et l'emprunteur.

Le fonctionnement des fonds solidaires gérés par des sociétés de gestion est assuré par le résultat de ses investissements classiques. Il s'agit ici notamment de Fonds Communs de Placement (FCP) du type « 90-10 ». Le résultat généré par les investissements dans des entreprises agréées ESUS des fonds communs de placement solidaire reste marginal.

Tableau 5: Typologie d'acteurs du financement solidaire

Typologie	Caractérisation	Principaux acteurs
Réseau associatif de financement et d'accompagnement	Réseau associatif largement implanté sur le territoire, bénéficiant d'une reconnaissance institutionnelle forte, ne collecte pas d'épargne solidaire directement auprès des particuliers. La majeure partie de son activité concerne le financement de la création de TPE.	Société d'Investissement France Active (SIFA)

Structures citoyennes d'investissement solidaire	Des clubs d'investisseurs et des structures d'investissement solidaire pour lesquels la collecte d'épargne solidaire est à la fois un moyen de financer en fonds propres des projets économiques d'utilité sociale et une ambition politique de mobilisation des citoyens en tant que parties prenantes du développement économique et social de leur territoire.	Clubs d'investisseurs particuliers : CIGALES, CLEFE Structures de capital-risque solidaire : Autonomie et Solidarité, Femu Qui, Garrigue, Herrikoa, IES
Banques / établissements de crédit	Des structures coopératives qui s'inscrivent dans le courant des banques éthiques, dont le mode de collecte d'épargne et les outils de financement sont assimilables à ceux des acteurs bancaires et qui intègrent des critères d'utilité sociale et environnementale dans leur sélection des projets financés	La Nef, La Caisse Solidaire
Fonds d'investissement solidaire	Des financeurs dont la collecte s'effectue uniquement auprès d'investisseurs institutionnels et d'investisseurs qualifiés, et qui s'inspirent des méthodes du capital investissement traditionnel en les appliquant au financement de projets à fort impact social en phase de développement	Comptoir de l'Innovation, PhiTrust Partenaires, Mandarine Gestion, Esfin Gestion
Véhicules de financement spécialisés créés par des associations	Des outils de financement créés par de grandes associations afin de répondre à des besoins spécifiquement liés à des secteurs d'activité particuliers	Energie Partagée Investissement, Foncière Terre de Liens, SOLIFAP, Cocagne Investissement

Sociétés de gestion d'OPC solidaires	Des acteurs de la gestion d'actifs financiers qui collectent de l'épargne solidaire via des fonds communs de placement solidaires (FCP), notamment dans le cadre des dispositifs d'épargne salariale	Ecofi Investissements, Natixis / Mirova, Amundi, BNP Paribas IP, etc.
--------------------------------------	--	---

Source : Finansol (2017a)

Finansol (2017a) caractérise, selon la typologie d'acteurs proposée, les différentes offres de financement. Les outils de financement divergent quant à la nature (du prêt bancaire à l'investissement en fonds propres), les projets ciblés (associations, coopératives, TPE, en création ou en développement) et le montant (de quelques milliers d'euros à plusieurs millions d'euros).

En raison de la collecte d'épargne par des fonds d'épargne salariale et d'un modèle économique hybride, l'offre de financement de la SIFA, qui correspond au premier type d'acteur présenté, est caractérisée par des outils de financement à des taux moins importants qui ne sont accessibles que par des entreprises agréés ESUS. Le responsable de l'étude l'explique dans le témoignage suivant :

« Dans le cas de France Active, sa société d'investissement collecte des investissements d'institutionnels de fonds d'épargne salariale solidaire pas en direct et finance par un outil qui est le prêt participatif, un outil de quasi-fonds propres, c'est pas comme un prêt bancaire. Il y a des caractéristiques qui font que pour l'entreprise financée, ce n'est pas les mêmes caractéristiques qu'un prêt bancaire, notamment il y a un différé de remboursement, donc elles ne commencent pas à rembourser tout de suite, comptablement, ça rentre plus haut dans bilan que le prêt bancaire, bref, c'est un financement qui n'est pas en concurrence avec des prêts bancaires. C'est une autre forme qui est particulière (...). Le fait que France Active soit très majoritairement financée par des fonds d'épargne salariale solidaire fait que sa société de gestion, SIFA, doit majoritairement financer des projets qui ont l'agrément ESUS, entreprise solidaire d'utilité sociale. La SIFA, pour qu'elle bénéficie des fonds d'épargne salariale solidaire, elle-même est obligée d'aller financer des ESUS parce que les fonds d'épargne salariale solidaire doivent financer à hauteur de 5 % à 10 % des structures qui ont l'agrément ESUS. Donc, là, le choix des projets financés est contraint par un agrément. Même si sur une partie de son activité France Active peut aller financer des projets hors agrément, majoritairement elle doit financer des projets qui ont l'agrément ESUS. Donc, là il

n'y a pas cette idée de contrôle citoyen mais néanmoins pour l'utilisation de l'épargne salariale solidaire, ils doivent rendre compte des entreprises financées au CIES, le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale, qui est une structure paritaire qui doit avoir des représentants des entreprises et représentants des syndicats qui contrôlent l'utilisation de l'épargne salariale solidaire. Donc, il y a quand même une présence de syndicats dans le suivi de cette ressource-là. Et c'est notamment cela qui explique historiquement que les fonds d'épargne salariale solidaire, et par conséquent France Active, accordent beaucoup d'importance au critère de création ou de pérennisation d'emploi dans les projets qu'ils financent. C'est un critère important et un critère de suivi. Notamment quand ils évaluent l'impact de leurs activités, ils essayaient de mesurer le nombre d'emplois pérennisés, consolidés et même créés grâce à leur financement. C'est notamment lié au fait que la ressource utilisée c'est l'épargne salariale solidaire, donc il y a des syndicats qui sont dans la gouvernance de cette ressource-là et que, historiquement, il y a une importance qui est accordée à la création d'emploi. France Active est un financeur qui a été créé pour répondre à cette problématique : de financer des entreprises pour la création d'emploi. Pas nécessairement financer la création d'entreprise comme le font l'Adie ou l'Initiative France, en favorisant l'entrepreneuriat mais surtout en financement d'entreprises qui créent des emplois et de l'économie solidaire. C'est un peu les deux branches différentes. Notamment ils financent beaucoup d'entreprises d'insertion. Et donc, on peut, à mon avis, faire un lien entre le fait que leurs principales ressources soient l'épargne salariale solidaire et qu'ils accordent beaucoup d'importance à ce critère-là de création d'emploi. » (Guillaume Viandier).

L'intervention des structures citoyennes d'investissement solidaire n'est pas contrainte par l'agrément Esus. Elles financent des projets de TPE ou PME en création ou en développement en intervenant au capital des entreprises et par d'autres outils de « quasi fonds propres ». Tous les projets financés sont accompagnés par les financeurs-mêmes, autrement dit, les souscripteurs, qui le font de manière bénévole, et éventuellement par des salariés des structures.

« L'outil de financement c'est l'apport en capital, donc, une logique d'investissement. Et le choix de projets financés, les critères de choix, pour les Cigales, c'est l'épargnant qui décide, c'est-à-dire que légalement il n'y a pas de contrainte sur ce qu'ils veulent financer, et le fait de déterminer si c'est un projet solidaire ou à impact, c'est bien à déterminer collectivement. Et de la même manière pour les structures de capital-risque, ils rendent compte tous les ans à

l'assemblée générale, à leurs épargnants, sur ce qu'ils ont financé et ils s'engagent à financer des projets créateurs d'emploi sur le territoire et pour certains d'entre eux, à financer des projets d'économie solidaire, pour d'autres la dimension économie solidaire n'est pas du tout présente. Et donc, le choix des projets de la même manière, le contrôle sur le caractère solidaire ou l'impact du financement, est effectué par les souscripteurs eux-mêmes. Il n'y a pas d'agrément pour être financé par IES ou par les Cigales, et donc, c'est bien la structure et les financeurs qui s'engagent et qui promettent à ces épargnants le type de projet à financer, avec cette logique de dire on finance des projets viables économiquement qui peuvent nous rembourser et puis par ailleurs il y a les autres critères selon lesquels on peut financer des projets d'impact environnemental et cetera. Il y a un lien direct entre les souscripteurs et les projets financés sur le choix de projets financés et pas d'agrément obligatoire ou appartenance à telle forme de statut pour avoir le financement. » (Guillaume Viandier)

L'offre de financement du troisième type d'acteur, à savoir les banques et établissements de crédit, est une offre de prêt bancaire. Ces acteurs interviennent dans des projets économiques en création ou en développement. Ils n'ont pas une vocation d'accompagnateur, mais, dans le cas de la Caisse Solidaire, l'accompagnement de projets est assuré par un réseau de partenaires.

« Les banques et les établissements de crédit comme la Nef et la Caisse Solidaire (...) collectent de l'épargne sur des produits bancaires pour aller financer des projets par des outils de prêts bancaires. Donc, c'est une offre qui, entre guillemets, est en concurrence avec les banques, c'est le même outil de financement. » (Guillaume Viandier).

Les fonds d'investissement solidaire financent des projets à fort impact social en développement qui ont un projet économique plus stable dans une logique d'investisseur avec une prise de risque modérée. Les projets financés sont accompagnés par des salariés et/ou des personnes ressources.

L'outil de financement des acteurs du cinquième type est l'apport en capital à travers des fonds propres ou quasi fonds propres. Les véhicules de financement spécialisés ciblent des projets de secteurs spécifiques, normalement liés à l'activité des structures associatives auxquelles ils appartiennent. Les projets financés sont accompagnés par des salariés du financeur ou de la structure fondatrice.

Enfin, les sociétés de gestion financent des entreprises et des associations agréés Esus qui ont des modèles économiques stables, de taille importante, avec très peu de risque dans leur investissement. Ils peuvent intervenir par un apport de capital mais réservent ces interventions à des entreprises très stables (entreprises foncières solidaires notamment). La majeure partie de leurs financements se fait par un outil de prêt : le billet à ordre. Ces acteurs ne proposent pas de démarche d'accompagnement du projet.

4. Promotion de la finance solidaire

L'un des axes stratégiques de l'association Finansol est la production d'information sur le secteur. La collecte et le traitement de données ainsi que des publications régulières sont des activités développées au sein de l'Observatoire de la finance solidaire. Depuis 2003 Finansol publie le seul véhicule de communication orienté vers le grand public spécialisé en finance solidaire : Le baromètre de la finance solidaire.

Nous nous sommes intéressés à la manière dont le thème de la finance solidaire est traité dans les publications de Finansol, à travers les questionnements suivants : Comment le sujet des finances solidaires est-il abordé ? Comment les finances solidaires sont-elles caractérisées ? Un ensemble hétérogène d'acteurs ou un champ ? Quelle définition de financeur solidaire ? Quels acteurs sont repérés ? Quels initiatives phares sont mises en avant ?

Édité depuis 2003 par Finansol en partenariat avec le journal La Croix, « Le baromètre de la finance solidaire » est le seul véhicule de communication orienté vers le grand public spécialisé en finance solidaire. La publication annuelle présente une lecture synthétique des tendances du secteur et l'impact de la finance solidaire en France à partir de chiffres consolidés par l'Observatoire de la finance solidaire. En se servant de témoignages d'épargnants et de porteurs de projet qui ont été soutenus par la finance solidaire, l'objectif est de vulgariser la finance solidaire et d'engager de nouveaux épargnants. Ci-dessous, la présentation de la publication :

« Le Baromètre de la finance solidaire a été créé en 2003 par Finansol avec le soutien de la Caisse des Dépôts. Il rassemble des données chiffrées du secteur et des témoignages d'entreprises exerçant des activités à forte utilité sociale et/ou environnementale, qui se sont développées grâce à l'épargne solidaire. Pour suivre les évolutions du secteur, l'observatoire de la finance solidaire, qui publie également, en fin d'année, à l'occasion de la semaine de la finance solidaire, une édition professionnelle de son baromètre, a installé dans le temps un certain nombre d'indicateurs : encours, produits (assurance-vie, SICAV, FCP, livrets bancaires), projets financés grâce à l'épargne solidaire. Le baromètre contribue de la sorte à améliorer la notoriété de l'épargne solidaire et facilite le rapprochement entre investisseurs et

entrepreneurs en recherche de financement. » (Finansol, La Croix, Le baromètre de la finance solidaire 2012-2013, p. 3)

Nous avons consulté les six dernières éditions du baromètre (édition 2011-2012 à 2016-2017)²⁵ en analysant le contenu de la publication. Nous avons analysé la manière dont l'Association aborde le sujet de la finance solidaire. En effet, le baromètre peut servir à la vulgarisation de quelques termes, tels qu'entreprise solidaire, financeur solidaire, label Finansol, investissement socialement responsable (ISR), parmi d'autres. Il est à noter que Finansol insiste sur presque toutes les éditions consultées sur la distinction entre ISR et finance solidaire, comme suit :

« L'investissement éthique ou socialement responsable (ISR) désigne une méthode de sélection des entreprises cotées en Bourse en fonction de leur performance financière mais aussi d'une appréciation de leur comportement éthique, social et/ou environnemental. La finance solidaire repose quant à elle sur un degré d'engagement plus fort que dans l'ISR ou la finance éthique. Les activités financées ne sont pas cotées en Bourse et sont choisies en fonction de leur forte utilité effective en matière de lutte contre l'exclusion, de cohésion sociale ou de développement durable. » (Finansol, La Croix, Le baromètre de la finance solidaire 2011-2012, p. 1).

L'édition 2011-2012 du baromètre présente une définition de financeur solidaire mais celui-ci ne semble pas être au coeur du sujet de la publication. En effet, Finansol présente davantage les produits labellisés et les projets financés que les institutions intermédiaires.

« Ce sont des intermédiaires financiers dont la fonction principale est d'investir dans des activités ayant une utilité sociale et/ou environnementale, et d'accompagner les porteurs de projets qu'ils financent. Les sommes investies par les financeurs solidaires proviennent principalement de l'épargne solidaire. Ces intermédiaires financiers ont des formes juridiques très diverses (sociétés de capital-risque, sociétés financières, coopératives, sociétés foncières...) et financent des activités de natures très variées (création ou développement d'entreprises, logement...). » (Finansol, La Croix, Le baromètre de la finance solidaire 2011-2012, p. 5)

À chaque édition, divers acteurs ayant des produits labellisés Finansol sont cités, notamment dans la présentation de projets solidaires sur lesquels ils sont intervenus. En outre, quelques

²⁵ Nous avons analysée cette période en raison de l'accès aux éditions..

financeurs solidaires sont repérés en raison du volume de financement. Ce sont Habitat et Humanisme, la SIDI, France Active, La Nef, Garrigue et l'ADIE :

« Les acteurs historiques tels que Habitat et Humanisme, France Active, l'ADIE, la Nef, Garrigue et la SIDI représentent à eux seuls plus de la moitié des financements réalisés, avec l'appui de nouvelles structures ayant connu récemment un franc succès (Terre de liens, EHD, Babyloan...). » (Finansol, La Croix, Le baromètre de la finance solidaire 2012-2013, p. 2).

Par les projets financés, le véhicule transmet une vision de la finance solidaire à partir de sa finalité. De cette manière, le lecteur peut inférer qu'indépendamment de l'outil financier, du rapport établi entre financeur et porteur de projet, et des caractéristiques du financeur, le caractère solidaire de la finance repose sur les projets financés. Les entreprises qui bénéficient de la finance solidaire sont présentées comme des projets à forte utilité sociale et environnementale. À chaque édition, le baromètre présente trois projets qui ont été financés correspondant aux trois manières d'épargner. L'idée est de montrer les besoins des entreprises et l'apport des finances solidaires afin d'y répondre. Le baromètre évoque des projets de différentes natures : entreprises d'insertion, réseaux associatifs, entreprises familiales, petites entreprises, coopératives. Quant aux domaines d'activités, les éditions montrent des projets très divers : services à la personne, agriculture biologique, énergie renouvelable, logement social, recyclage, microcrédit. Il s'agit de projets qui interviennent au niveau local ou régional, parfois dans des banlieues ou régions touchées par le chômage. En outre, à chaque édition est également présenté un projet de solidarité internationale.

Malgré l'usage courant du terme « économie sociale et solidaire », celle-ci n'est pas définie dans les éditions consultées. Les finances solidaires serviraient à financer des projets à forte utilité sociale et environnementale, mais ces derniers n'appartiennent pas toujours à l'économie sociale et solidaire. Les entreprises solidaires sont ainsi définies :

« Les entreprises solidaires produisent des biens ou des services ayant une forte utilité sociale et environnementale. Elles sont présentes dans le secteur du logement très social, de l'environnement, du financement de PME créatrices d'emplois ou encore de la santé. Non délocalisables, elles réinvestissent majoritairement les bénéfices réalisés dans leur activité. Une partie de leurs ressources provient de l'épargne solidaire. » (Finansol, La Croix, Le baromètre de la finance solidaire 2012-2013, p. 5)

Finansol publie dans le baromètre la liste des placements d'épargne solidaire labellisés. À chaque édition, les conditions du label sont rappelées :

« Ce label distingue ainsi, depuis 1997, les placements d'épargne solidaire : actionnariat solidaire, livrets ou fonds solidaires proposés par les banques ou compagnies d'assurance et fonds solidaires d'épargne salariale. Attribué par un comité d'experts composé de personnalités indépendantes, représentatives de la société civile, le label repose sur des critères de solidarité et de transparence. Il garantit le financement d'activités à forte utilité sociale et environnementale qui ne pourraient être financées par les circuits plus classiques. Il atteste également de l'engagement de l'intermédiaire financier à donner une information fiable sur le placement labellisé et les activités financées. » (Finansol, La Croix, Le baromètre de la finance solidaire 2012-2013, p. 7)

Finansol communique le nombre total de produits labellisés, parfois accompagné d'une analyse de la progression de ces chiffres : 7 en 1997, année de la création du label ; 33 en 2002, 66 en 2007, 122 en 2010, 128 en 2011, 123 en 2012, 135 en 2013 et 140 en 2014. La hausse du nombre de produits en 2010 est due aux évolutions législatives favorisant l'épargne salariale solidaire.

« L'obligation légale, depuis janvier 2010, de présenter au moins un fonds solidaire dans les dispositifs d'épargne salariale explique la forte hausse de cette catégorie de produits. Désormais, les fonds d'épargne salariale solidaire représentent la moitié de l'encours global. » (Finansol, La Croix, Le baromètre de la finance solidaire 2011-2012, p. 2).

« L'épargne solidaire s'est développée notamment grâce à l'obligation de présenter un fonds solidaire dans tous les PEE (Plan Épargne Entreprise) et PERCO (Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif) depuis le 1er janvier 2010. » (Finansol, La Croix, Le baromètre de la finance solidaire 2012-2013, p. 3).

Les raisons de la baisse du nombre de produits entre 2012 et 2011 sont soulignées par le baromètre :

« Le principal motif de retrait est le défaut de promotion active du produit labellisé » (Finansol, La Croix, Le baromètre de la finance solidaire 2013-2014, p. 6).

Le baromètre peut aussi fournir des précisions sur le fonctionnement du label :

« Les placements labellisés sont réexaminés chaque année et, si besoin, le Comité peut les « délabelliser ». C'est ce qui s'est passé en 2013 pour 5 placements, sortis du système. Autre réussite du label – mais qui fait l'objet de discussions -, sa capacité à regrouper sous une même appellation des produits d'épargne très divers : parts de capital de petites entreprises solidaires, livrets de grandes banques ou de mutuelles d'assurance, fonds d'épargne salariale. » (Finansol, La Croix, Le baromètre de la finance solidaire 2014-2015, p. 6).

Concernant le label, Finansol cherche surtout à fournir les informations dont les épargnants ont besoin pour choisir un produit d'épargne solidaire. Pour cela, la liste de produits est présentée de manière à proposer à l'épargnant, selon les différents profils, les placements solidaires labellisés. La liste est organisée en trois catégories : établissement financier (investissement solidaire et partage), épargne salariale et financeur solidaire. Les dispositifs fiscaux qui leur sont rattachés sont également indiqués. La liste informe également des domaines financés : accès à l'emploi, accès au logement, activités écologiques, solidarité internationale. La forme de présentation change au fil des éditions consultées. À partir de l'édition 2014-2015, les placements via établissement financier et la souscription au capital d'une entreprise solidaire sont présentés en deux parties, ce qui rend l'information plus claire. En outre, les domaines financés ne sont pas identifiés et les produits d'épargne salariale solidaire ne sont plus indiqués. Quant aux derniers, les salariés n'ont accès qu'au produit distribué par le gérant de l'épargne salariale de l'entreprise dont il est salarié. Donc, l'information des différents produits d'épargne salariale solidaire labellisés ne présente pas vraiment de possibilités d'engagement aux futurs épargnants.

Dans toutes les éditions, on trouve des témoignages d'épargnants permettant au grand public d'identifier trois profils : le souscripteur via établissement bancaire, le souscripteur via son entreprise et le souscripteur au capital d'une entreprise solidaire. Nous citons les témoignages publiés dans l'édition 2011-2012, la première témoigne de l'épargne via un établissement financier, en l'occurrence le FCP Avenir Partage ISR de la Banque Fédérale Mutualiste :

« Je souhaitais valoriser mon capital tout en orientant mon choix vers un placement dit « solidaire » respectant ainsi mes valeurs personnelles. Mon conseiller bancaire m'a présenté le FCP Avenir Partage ISR qui me permet de reverser une partie de mes intérêts à la Fondation de l'Avenir. Les formalités de souscription n'ont pas duré plus d'un quart d'heure. Je suis cliente d'une banque qui sait proposer une dimension solidaire à ses produits. » (Finansol, La Croix, Le baromètre de la finance solidaire 2011-2012, p. 5).

Le deuxième épargnant est un actionnaire d'Autonomie et Solidarité, donc, qui a choisi d'épargner via un financeur solidaire :

« Après trois ans d'expatriation au Québec où j'ai travaillé dans l'associatif, je voulais continuer mon engagement dans le secteur de la solidarité. J'ai saisi l'occasion en devenant actionnaire d'Autonomie et Solidarité. J'aime leur démarche mutualiste et d'autonomisation vis-à-vis des projets financés, leur proximité, puisque l'argent que j'investis sert à des projets locaux, leur transparence et leur système démocratique. » (Finansol, La Croix, Le baromètre de la finance solidaire 2011-2012, p. 5).

Finalement, le troisième épargnant est un salarié de Carrefour qui a souscrit un fonds d'épargne salariale solidaire :

« Dans le cadre de mon plan d'épargne entreprise, j'ai souscrit le FCPE Carrefour Équilibre Solidaire. Cela me permet d'agir à titre individuel, puisqu'en souscrivant ce fonds solidaire, je finance par la même occasion des structures agissant pour l'insertion par l'emploi et le logement. En plus, le rapport risque-rendement de ce fonds s'avère intéressant. » (Finansol, La Croix, Le baromètre de la finance solidaire 2011-2012, p. 5)

Ces trois profils d'épargne semblent un peu caricaturaux. L'objectif est de permettre l'identification du lecteur pour l'orienter vers les placements adaptés à son profil, qui varie selon le niveau d'engagement et le risque accepté.

Sur les chiffres consolidés par l'Observatoire de la finance solidaire et l'analyse du secteur, le baromètre met l'accent sur l'encours de l'épargne solidaire, le montant total mobilisé dans le financement des entreprises solidaires et la somme de dons issus de produits de partage. Les chiffres sont présentés sous la forme de tableaux et graphiques classiques d'analyse financière. À partir de l'édition 2012-2013, le baromètre présente des chiffres visant à rendre compte des réalisations permises par les projets soutenus, en prenant en compte les principaux domaines financés : nombre d'entreprises soutenues et d'emplois créés ou consolidés, nombre de personnes relogées, nombre de foyers approvisionnés en électricité renouvelable, nombre de projets soutenus dans les pays en développement.

« Le baromètre 2012 introduit de nouveaux indicateurs d'impact sur les quatre grands domaines financés par l'épargne solidaire : l'emploi, le logement, l'environnement et la solidarité internationale. « Il s'agit de dire à quoi a servi cette épargne », explique Frédéric

Fourrier de l'observatoire. L'épargne solidaire a permis la création ou la consolidation d'environ 201 000 emplois auprès de 82 700 entreprises bénéficiaires soutenues sur dix ans, avec des profils divers : des micro-entrepreneurs qui n'ont pas accès au crédit bancaire et qui développent leurs activités grâce au microcrédit, permettant l'embauche de un à deux salariés en moyenne ; des associations ou entreprises solidaires qui bénéficient de financement de sociétés de capital-risque solidaire, et dont l'effectif est de 20 salariés par entreprise en moyenne. L'épargne solidaire a aussi permis de loger, en dix ans, plus de 33 000 personnes, grâce aux acteurs du logement très social qui permettent à des personnes aux ressources financières limitées de bénéficier de loyers faibles et plafonnés, ou aux associations (Habitat et Humanisme, SNL...) qui proposent un accompagnement régulier des personnes logées afin de permettre leur réinsertion sociale. » (Finansol, La Croix, Le baromètre de la finance solidaire 2012-2013, p. 3)

À partir de l'édition 2015-2016, les chiffres sont plus synthétiques et sont présentés de manière à illustrer le rapport entre l'épargne et le financement dans la perspective d'un circuit-court financier, ainsi que l'impact des entreprises financées. L'idée est de présenter les principaux résultats des entreprises financées comme étant le résultat de l'épargne-même.

Il est à noter que, dans le baromètre, épargne solidaire et financement solidaire sont traités comme deux dimensions de la finance solidaire dans le sens d'un circuit court. Toute l'épargne solidaire collectée servirait au financement d'entreprises solidaires. Certes, les restrictions des fonds « 90-10 » sont rappelées, mais le premier chiffre indiqué sur le baromètre est le total d'encours de l'épargne solidaire. Celui-ci est calculé à partir du total investi dans les fonds et non sur la partie investie dans des entreprises solidaires, qui est autour de 5 %, ce qui nous semble distordre la compréhension sur l'épargne destinée au financement solidaire. Le choix de présenter le circuit-court à partir de l'usage de la collecte ne prend pas en compte d'autres ressources mobilisées en vue de financer les entreprises solidaires. Seule l'édition 2014-2015 avance l'idée de complémentarité entre financeurs solidaires, banques et finance participative, où les finances solidaires joueraient un rôle d'intermédiation en attirant d'autres investisseurs.

Quant à l'analyse du secteur, le baromètre commente notamment des données et des études réalisées par l'observatoire de la finance solidaire au sein de l'association. On trouve rarement un regard externe de consultant ou spécialiste dans le secteur, qui sont parfois cités dans des articles consacrés aux projets financés. Pour l'analyse du secteur, c'est Finansol qui détient la parole, transmise par son président ou des membres de l'observatoire. Un regard externe serait

pourtant opportun quand il s'agit de thèmes transversaux, tels que l'engagement citoyen, l'économie sociale et solidaire, les circuits courts et l'entrepreneuriat social. La dernière page du baromètre est réservée à un(e) interviewé(e) pour ouvrir le débat à ces questions, mais les questions abordées ne permettent pas toujours, selon nous, de faire un rapprochement avec une réflexion sur la finance solidaire.

Outre son analyse du secteur, Finansol se sert du baromètre pour publiciser ses stratégies et orientations pour le développement du secteur, comme par exemple l'objectif fixé par l'Association que l'encours d'épargne salariale solidaire atteigne 1 % du patrimoine des Français soit 40 milliards d'euros en épargne solidaire. Le président de l'Association s'est exprimé à ce sujet :

« Cet objectif (de faire grimper les finances solidaires à hauteur de 1 % du patrimoine financier des Français) est ambitieux puisqu'il s'agit de multiplier l'encours par plus de dix. L'an dernier, j'avais estimé le temps nécessaire à quinze ou dix-sept ans mais la progression des derniers chiffres montre qu'on pourrait y arriver plus vite, peut-être douze à quinze ans. Autant dire que c'est à notre portée. » (Finansol, La Croix, Le baromètre de la finance solidaire 2013-2014, p. 3).

Dans l'édition de 2015-2016, Finansol présente trois axes stratégiques pour atteindre cet objectif : augmenter le nombre d'épargnants solidaires, développer de nouveaux livrets solidaires et développer la finance solidaire auprès des investisseurs institutionnels (caisses de retraite, instituts de prévoyance, compagnies d'assurance...). La principale voie de développement de la finance solidaire est l'épargne solidaire en volume, affirme le président de l'Association :

« (Le principal potentiel de croissance de l'épargne solidaire) passe par les fonds dits « 90/10 », prudents parce qu'investis au maximum à 10 % dans des activités solidaires. » (Finansol, La Croix, Le baromètre de la finance solidaire 2013-2014, p. 3).

Derrière le choix de développer le secteur par l'épargne salariale solidaire il y a l'enjeu du rapport entre la finance solidaire et le secteur financier traditionnel. Celui-ci ne fait pas l'objet de l'analyse du secteur diffusée par le biais du baromètre qui, en réalité, n'aborde pas les tensions ou pressions sur le secteur de la finance solidaire.

Dans ce véhicule, orienté vers des potentiels épargnants, le système de la finance solidaire et ses acteurs ne font pas l'objet d'une analyse. C'est davantage le circuit entre collecte d'épargne et financement d'entreprises à utilité sociale et/ou environnementale qui circonscrit le périmètre de la finance solidaire selon l'information véhiculée par le baromètre. Or, l'ensemble des acteurs de la finance solidaire, les financeurs solidaires, les épargnants et les projets financés, est très divers, mais permet malgré cette hétérogénéité de révéler un secteur.

Chapitre III : Défis et enjeux du développement de la finance solidaire

Le troisième élément de notre analyse du contexte national concerne les principaux enjeux de la finance solidaire. L'objectif du chapitre est de souligner les principaux défis et enjeux du développement de la finance solidaire en France.

Nous pouvons souligner quelques défis auxquels la finance solidaire doit faire face en vue de son développement : augmentation de la collecte d'épargne, vulgarisation de l'épargne solidaire, vulgarisation des outils de financement solidaire, reconnaissance institutionnelle, mise en commun de grilles d'évaluation et de mesures d'impact des financeurs solidaires, entre autres. Pour répondre à ces défis, il est nécessaire de prendre en compte deux enjeux majeurs.

L'analyse historique a permis de dégager au moins deux enjeux importants des finances solidaires contemporaines. Le premier enjeu est la transformation de la finance. Ayant comme point de départ l'envie des citoyens de décider de l'orientation de leur épargne, voire de participer à sa gestion, les financeurs solidaires ont développé des outils financiers permettant de répondre à cet enjeu. Ce point rejoint le débat posé par la finance éthique. Comme nous l'avons expliqué, les placements éthiques ou socialement responsables ou de développement durable permettent à l'épargnant d'avoir une transparence de son investissement afin qu'il puisse choisir d'investir en cohérence avec ses valeurs. Si l'épargnant s'interroge sur l'orientation de son épargne (« À quoi sert mon argent ? »), il ne met pas forcément en cause la génération du profit. L'épargnant peut trouver dans les fonds éthiques des produits permettant une rémunération équivalente à celle du marché financier tandis que la rémunération proposée par les placements solidaires (de partage et d'investissement solidaire) est nécessairement limitée, voire nulle. Les débats sur la transparence financière, la finance éthique, l'investissement socialement responsable et la finance solidaire peuvent se rejoindre, en proposant d'autres approches de l'activité financière. Mais parmi ces différentes approches, seule la finance solidaire propose des outils en vue de transformer la finance par l'engagement citoyen.

Le deuxième enjeu est celui de la transformation de l'économie par le soutien à des projets relevant d'une économie alternative et solidaire ou d'une l'économie locale répondant à des besoins sociaux. Dans ce sens, certains acteurs ont créé des outils de financement solidaire spécifiquement dédiés à ces initiatives. Cependant le rapport entre épargnant et emprunteur n'est pas toujours interrogé. Pour soutenir le développement de l'économie solidaire, ces acteurs peuvent mobiliser l'épargne solidaire parmi d'autres ressources. Cet enjeu peut rejoindre le premier dans la mesure où ces projets bénéficieront des placements solidaires d'épargnants se souciant du rôle de leur argent et étant prêts à sacrifier une partie de leur rendement.

Envisager la transformation de l'économie par la construction d'un nouveau rapport entre emprunteur et financeur ou par le soutien à des projets à forte utilité sociale implique une manière différente de penser l'économie. Dans les deux cas, le rôle de la finance est mis en question; elle est pensée comme un outil et non comme une fin.

Néanmoins, d'une part, les finances solidaires ne peuvent pas répondre à l'ensemble des besoins de financement des initiatives économiques solidaires, qui ont notamment recours au crédit bancaire et à des ressources publiques. D'autre part, les fonds solidaires ne financent pas que des projets d'économie solidaire, mais des projets à forte utilité sociale. Dans cette perspective, les finances solidaires soutiennent des initiatives qui cherchent à répondre à des besoins socioéconomiques sans forcément mettre en cause le modèle hégémonique de production, consommation et distribution.

La mise en commun de grilles d'évaluation et de mesures d'impact des financeurs solidaires, par exemple, permettrait de renforcer la transparence et la crédibilité du secteur et de développer des circuits de finance solidaire. Les critères d'évaluation peuvent ne rendre compte que des rapports créés entre épargnants et emprunteurs ainsi que de la transparence, sans se soucier de l'utilité sociale des projets financés. Autrement, les réponses aux défis auxquels la finance solidaire doit faire face pourraient rendre compte des enjeux ci-dessus soulignés. Toutefois les positionnements différents des acteurs de la finance solidaire face à ces enjeux impliquent des divergences quant aux stratégies à adopter pour développer le secteur.

Quant au défi d'augmentation de la collecte d'épargne solidaire, à court terme, elle passe inévitablement par la multiplication de déclinaisons solidaires de produits d'épargne « grand

public ». Parmi ceux-ci, le principal est l'assurance-vie, qui est en France le principal support de collecte d'épargne. L'assurance-vie solidaire pourrait ainsi fortement accroître la collecte d'épargne solidaire. Les compagnies d'assurance sont interpellées par Finansol qui propose, dans son Livre blanc publié en février 2017, la création de produits d'assurance-vie dont 1% de l'encours serait investi dans des entreprises solidaires. Néanmoins, la possibilité d'appeler « solidaire » un produit dont seulement 1% de la collecte est investie de manière solidaire divise les membres de Finansol. Si ces produits pourraient permettre d'augmenter le volume de ressources consacré au financement des entreprises de l'économie solidaire, le message envoyé par une labellisation de ces produits pourrait avoir un impact négatif sur le discours porté par le collectif Finansol et son label, comme l'explique Guillaume Viandier :

« Au sein de Finansol, on peut sentir la tension entre ces différentes logiques. Notamment dans la manière dont on définit par exemple les critères du label. Il y a eu un débat ces dernières années sur les produits d'assurance vie solidaire. En France, c'est le produit d'épargne où il y a le plus de ressources, beaucoup plus que l'épargne salariale. Il y a beaucoup d'argent, donc, la question est : comment est-ce qu'on fait pour en orienter une partie vers le financement de l'économie solidaire ? Dans les différentes réflexions et échanges qu'on a eu avec les acteurs de ce marché-là, on se rend compte que les critères qui marchent pour les fonds 90/10 dans l'épargne salariale solidaire ne marcheront pas pour l'assurance vie. Et pour que les acteurs de l'assurance vie commencent à faire du financement solidaire, il faudrait qu'ils puissent avoir des fonds à 1 % solidaire. Ça serait 99/1. Pour différentes raisons techniques, avant tout liées à la rentabilité du produit, ils disent qu'il ne serait pas possible d'être à 5 %. Sauf que 1 % de ces fonds-là, en quantité, pour le financement de l'ESS, ça serait énorme. Et donc, là il peut y avoir une tension entre les acteurs à Finansol. D'un côté les acteurs qui disent qu'en acceptant qu'il y ait un produit avec le label Finansol à 1 % solidaire, c'est terrible en termes de message et on n'est pas du tout dans une démarche de transformation de la finance. Et de l'autre côté, il y a des acteurs qui disent que c'est 1 % pour le financement de l'ESS, c'est génial. (...) À Finansol, il y a deux collèges parmi les membres. Il y a le collège des établissements financiers et le collège des entreprises et financeurs solidaires. Et dans ce type de discussion, ce n'est pas nécessairement les banques qui disent, oui, il faut des produits à 1 % solidaires et les entreprises et financeurs solidaires qui disent, non, il faut 5 %. Parmi les entreprises et financeurs solidaires, il y a des acteurs qui n'ont pas d'objectif de transformation de la finance et qui considèrent la finance

solidaire uniquement comme une possibilité d'avoir accès à des ressources. Pour ceux-là l'idée d'une assurance-vie à 1% solidaire est tout à fait positive. » (Guillaume Viandier)

Éric Larpin signale que la création des nouveaux produits bancaires solidaires crée une pression sur Finansol pour adapter son label. En l'absence de reconnaissance par Finansol de ces produits, d'autres structures pourraient émerger en vue de la normalisation de ces produits, ce qui pourrait affaiblir le label Finansol. De cette manière, au-delà du soutien au développement des nouveaux produits bancaires, l'association doit suivre ces actions afin d'assurer son label comme le seul instrument à attester du caractère solidaire et transparent des produits solidaires.

« Est-ce que Finansol va être amené à labelliser ces produits, enfin en labelliser une partie ? on ne sait pas bien. Donc là aussi il y a un gros enjeu derrière ça. Et Finansol, si ce n'est pas eux qui le font... (il ne finit pas sa phrase) » (Éric Larpin).

Pour Éric Larpin, un vrai enjeu pour les finances solidaires est d'augmenter la collecte et l'investissement sans perdre de vue le projet politique. Il inscrit sa réflexion à la fois dans l'engagement citoyen et dans le soutien à des entreprises à forte utilité sociale. D'après lui,

« l'enjeu est de taille, sans pour autant perdre son âme. Je suis plus sensible aux petites initiatives citoyennes entre guillemets, aux petites structures solidaires donc si c'est effectivement pour qu'il y ait que de l'épargne solidaire bancaire, moi je ne trouve pas ça très intéressant. Et d'autant qu'Habitat et Humanisme ils ont réussi à prouver qu'ils pouvaient drainer de l'épargne solidaire avec plus de 10 000 épargnants solidaires. Terre de Liens c'est plus de 8 000 épargnants solidaires ou quelque chose comme ça. Energie partagée ça commence à devenir significatif aussi. Faim et Développement, le FCP du CCFD c'est aussi un bon nombre d'épargnants solidaires. Je suis assez sensible à l'épargne militante plutôt qu'à l'épargne qui est juste fléchée solidaire. Mais c'est toujours la même chose pour beaucoup de secteurs. C'est arriver à grandir sans perdre son âme, les motivations premières qui sont de soutenir des petits projets, des projets portés par des personnes en difficultés (...) » (Éric Larpin)

Lors de la création de Finansol, ses fondateurs ont fait le choix d'impliquer les établissements bancaires. Cette stratégie de vulgarisation et d'augmentation de la collecte d'épargne ne permet pas de voir dans la finance solidaire une solution alternative au système financier. Un administrateur de Finansol explique dans le témoignage suivant son point de vue sur des

questions d'ordre politique et économique qui peuvent avoir une influence sur le secteur : l'alternance politique et la baisse des taux d'intérêts. Derrière ces réflexions, le vrai enjeu est l'appartenance de la finance solidaire au système financier traditionnel. Transformer l'économie à l'intérieur de l'économie, est-ce possible ?

Laurent Chereau souligne ainsi des enjeux à court terme et à long terme :

« Il y a des enjeux à long terme et à court terme. Si on s'intéresse à la manière dont les pouvoirs publics peuvent nous soutenir, une fois qu'ils nous soutiennent, on est tributaire du soutien. Un enjeu à court terme, c'est l'alternance qui arrive. Aux régions, on a déjà vu passer et au niveau de l'État, il va falloir la gérer et Finansol se prépare déjà parce qu'on est appuyé par des lois, des réductions d'impôt qui permettent au secteur de grandir. C'est intéressant d'ailleurs de voir que quand on se met avec les pouvoirs publics, ça donne des ouvertures fabuleuses mais après quand ça se referme, on était habitué, ça c'est un enjeu à court terme. C'est un vrai enjeu, parce qu'on est de plus en plus nombreux à bénéficier de l'épargne salariale, de réductions d'impôt qui n'existaient pas avant, on se débrouillait dans notre petit coin, mais maintenant... À court ou moyen terme je vois un autre enjeu qui est important et qui n'est pas du tout lié à nous, c'est la faiblesse des taux d'intérêts. Elle est structurelle depuis la crise de 2008, or, avec des taux faibles, on a des rendements faibles où qu'on aille. Et donc la finance solidaire là-dedans a un peu plus de mal... Alors l'épargne de partage ça marche plus vraiment parce qu'on ne partage plus rien, parce que les taux sont très faibles, et l'investissement solidaire paradoxalement se porte plutôt bien puisque les taux sont très faibles pourquoi pas aller financer une SIDI ou Oikocrédit. Mais en tout cas, on est tributaire de la manière dont les marchés fonctionnent. Et même à plus long terme ça pose une vraie question, que plusieurs militants nous posent, c'est qu'est-ce qu'on fait encore dans le secteur classique si on veut inventer un autre système : « pourquoi vous avez votre truc « 90-10 » ? Pourquoi pas faire du 100 ? », on n'a pas le droit, il y a un enjeu réglementaire qui est intéressant à penser pour l'avenir. Mais effectivement, si on continue à être tributaire de la manière dont la bourse monte ou baisse pour nos affaires alors qu'on veut justement construire une alternative, on n'est pas allés au bout de l'alternative en fait. Mais il y a des freins réglementaires, le grand public n'ira jamais sur des produits 100 % solidaires s'il n'y a pas un peu de monétaire ou d'obligation dedans... » (Laurent Chereau).

En effet, le développement de la finance solidaire en France est dû à la création des fonds pour capter de l'épargne salariale solidaire. Cette stratégie a eu, à notre avis, au moins deux

implications. La première a été d'accepter une intermédiation importante entre épargnant et porteur de projet car dans le modèle d'épargne salariale solidaire, les ressources passent par une société de gestion qui gère le fonds et l'investit dans des structures comme Habitat et Humanisme, la SIDI, France Active, la Nef et l'ADIE. Ces derniers financent des entreprises solidaires, en informant les épargnants au sujet de la liste d'entreprises financées et du résultat de leur investissement. La création de lien social entre épargnant et entrepreneur dans ce modèle nous semble très faible.

L'étude Finansol sur le profil des épargnants solidaires réalisée en 2014 montre que les souscripteurs via l'épargne salariale sont devenus les épargnants les plus nombreux tandis que les deux autres profils (souscripteur via établissement bancaire ou via actionnariat d'entreprise solidaire) sont identifiés comme plus militants. De cette manière, le développement de la finance solidaire par une telle voie n'a pas impliqué un rapport plus étroit entre épargne et financement, ce qui va davantage à l'encontre de la problématique de la finance éthique que de la finance solidaire.

En outre, les souscripteurs de l'épargne salariale solidaire sont devenus les plus importants parce qu'ils apportent 55 % des encours totaux, selon l'étude Finansol sur le profil des épargnants solidaires. Certes, les ressources provenant de l'épargne salariale solidaire représentent la partie la plus importante de l'épargne totale collectée, mais il faut la relativiser en prenant en compte le pourcentage effectivement investi dans les entreprises solidaires qui doit varier entre 5 % et 10 %. De cette manière, développer la finance solidaire par l'épargne salariale solidaire a eu une deuxième implication concernant le rapport avec la finance classique.

Les 90 % des fonds d'épargne salariale solidaire sont investis en ISR de manière classique, sur des titres cotés en bourse. Ainsi, le développement de la finance solidaire s'est attaché à la croissance de la finance classique qui, d'une certaine manière, la subventionne. Nous reprendrons cet aspect pour mieux analyser les enjeux du secteur.

« Je crois fermement, c'est mon avis, qu'il faut achever la fabrication d'une gamme solidaire au niveau de tout le monde, au niveau de Finansol (il parle des membres de l'association). Il y a des produits bancaires. Maintenant il faut aller plus loin dans les produits simples comme le LDD, le livret développement durable solidaire, qui arrive et c'est une très bonne nouvelle, demain il faut des livrets A solidaires, l'assurance vie solidaire, parce que l'assurance vie c'est

le premier produit des français, on y est d'ailleurs très intéressés à Finansol, on se pose plein de questions là-dessus, il va falloir trouver plein de mécanismes pour le créer, pour créer toute la gamme, je relie à ça pour Finansol qui va être capable de peu à peu imaginer de pouvoir labelliser ou en tout cas de reconnaître les produits solidaires qui ne sont pas des produits d'épargne, genre carte bleue solidaire... ça aussi, c'est un enjeu (...) À long terme, si on veut sortir du système, en tout cas il faut inventer une autre manière d'envisager notre participation dans le système classique. Je prendrai Éthique et Partage comme exemple qui est un produit d'épargne du CCFD. C'est un produit d'épargne 100 % actions et il est sur les 500 plus grosses entreprises européennes, ça c'est l'indice... le SBS 500 je crois qu'il s'appelle ... mais il fait un filtre éthique très fort sur ce SBS 500 ; donc c'est l'un des produits bancaires les plus éthiques de France (...) Ensuite, ils ont enlevé tout le charbon et ensuite c'est un fonds d'influence, c'est-à-dire que c'est un fonds qui, quand il achète des actions Danone par exemple, va essayer d'être présent aux assemblées générales et ils vont essayer de poser des questions qui fâchent. Donc, à moyen terme, il y a peut-être une forme d'aboutissement de notre logique solidaire dans la participation à la finance classique par ce type d'activité-là mais c'est un tout petit fond qui n'a pas beaucoup de succès et sa démarche est trop atypique pour le grand public mais de tout façon, le questionnement, c'est quand est-ce que tous les Français auront un produit solidaire, mais on en est très loin. » (Laurent Chereau).

Nous avons interrogé nos interviewés sur la manière dont Finansol pourrait contribuer au développement de la finance solidaire et répondre aux défis auxquels elle est confrontée. Pour Laurent Chereau, l'association fait avancer le secteur tout en gardant une « position neutre ».

« Ils y répondent déjà parce que, l'élargissement de la gamme, ils sont déjà dessus avec tous les conseils qu'ils donnent pour essayer de développer par exemple l'assurance vie, on est déjà dessus parce qu'on se demande comment encadrer et accompagner la création de ces produits qui ne sont pas d'épargne mais qui sont des produits bancaires. Avec les pouvoirs publics, il y a un dialogue surtout du point de vue d'abord politique, faire avancer de manière neutre et avec des mesures d'impact et de coût de la réussite de nos affaires. Après, fatalement, je crois que Finansol ne peut pas être aussi jusqu'au-boutiste dans son analyse du marché financier classique. À la limite, c'est même pas leur question. » (Laurent Chereau).

Contrairement à ce qu'affirme cet administrateur de Finansol, il nous semble important de souligner que le choix des stratégies pour répondre aux défis du développement de la finance solidaire renforce un projet politique. Du fait d'avoir nié ce projet politique dès sa

constitution, Finansol a essayé de réunir ses différents enjeux au sein de l'association, ce qui n'est pas toujours possible sans tensions.

Finalement, nous devons aborder un enjeu important : la reconnaissance des finances solidaires. La question de la reconnaissance peut se poser à deux niveaux. La reconnaissance d'un ensemble vis-à-vis des institutions du système financier traditionnel et des institutions publiques correspond au niveau externe de la reconnaissance. Et quant au niveau interne, il s'agit de l'identification des initiatives et la reconnaissance par les pairs en tant que pratiques de finances solidaires.

En ce qui concerne le niveau externe, nous observons que la reconnaissance institutionnelle reste un enjeu important pour les initiatives de finances solidaires en France. Elles sont soumises aux régimes légaux propres à leurs statuts juridiques (association, société coopérative, etc.) et à la nature de leurs activités (banques coopératives, épargne, capital risque etc.). Mais on observe que le cadre juridique n'est pas toujours cohérent par rapport au projet politique de ces initiatives.

Le livre blanc de la finance solidaire publié en février 2017 par l'association Finansol présente dix propositions visant à interpeller les candidats aux élections présidentielles et parlementaires sur la création d'un environnement et d'un cadre juridique et fiscal favorisant le développement des finances solidaires en France. Trois propositions portent sur la reconnaissance, dont la proposition 8 : « Reconnaître la spécificité de l'investissement et du financement solidaires à travers la formalisation par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) d'une doctrine adaptée » (Finansol, 2017b).

Bien qu'on discute d'un processus d'institutionnalisation de la finance solidaire en France, il est à préciser qu'il n'y a pas de réglementation spécifique concernant les financeurs solidaires ni les produits et services solidaires.

Les structures de finances solidaires n'ont pas d'agrément spécifique. À cet égard, doit être mentionnée l'initiative pionnière de l'Association Finansol avec la création d'un label en 1997. Il s'agit d'un label privé dont l'importance repose sur la communication avec les épargnants. Il est attribué annuellement par un comité d'experts indépendants à l'Association et il atteste de la gestion solidaire et transparente de l'épargne ainsi que de son placement dans des activités à fort impact social et/ou environnemental. Il est à préciser que le label Finansol concerne le produit/service financier et non l'institution qui gère tel produit/service. Autrement dit,

Finansol ne labellise pas les initiatives de finances solidaires mais des produits et des services financiers solidaires, qui peuvent être proposés tant par des structures de finances solidaires que par des institutions financières qui ne se situent pas dans le champ de l'économie solidaire.

Le cadre institutionnel existant (lois, arrêts etc.) concerne, en réalité, l'investissement destiné aux entreprises agréées « entreprise solidaire ». La création de l'épargne salariale solidaire a été évoquée par des acteurs²⁶ comme le plus important pas vers l'institutionnalisation de la finance solidaire en France. Mais, comme d'autres réglementations, elle s'intéresse aux épargnants. Ainsi, la réglementation des finances solidaires en France est, en fait, un ensemble de dispositifs fiscaux visant à incliner des épargnants vers le financement des petites et moyennes entreprises ou des entreprises solidaires en leur proposant des avantages fiscaux. À ce titre, la Loi n° 78-741 de 1978 dite Monory relative à l'orientation de l'épargne vers le financement des entreprises permet des déductions fiscales à de petits épargnants qui investissent dans des sociétés françaises. Les Cigales se servent de cette loi pour offrir des bénéfices fiscaux à ses membres (Russo, 2007). Les membres des sociétés coopératives telle qu'IES peuvent bénéficier des avantages de la loi TEPA et de la loi Madelin. Cette dernière, votée en 1994, ouvre le droit à une réduction de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). La loi sur le Travail, de l'Emploi et du Pouvoir d'Achat (TEPA) de 2007 permet aux souscripteurs IES de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu.

Il nous semble que cette voie de réglementation des finances solidaires est basée sur quelques présuppositions.

La réduction du cadre institutionnel à la réglementation de l'épargne salariale solidaire suppose que le cadre institutionnel qui régule les institutions du marché financier traditionnel est suffisant pour réguler l'activité de finances solidaires. Le livre blanc de la finance solidaire le souligne :

« les normes et procédures financières adoptées par les autorités européennes et françaises partent généralement du principe que le marché est uniforme et que les investisseurs interviennent tous selon les mêmes logiques d'investissement » (Finansol, 2017b, p. 16)

²⁶ Entretiens semi-directif menés avec Bruno Fieux, ex-président d'IES, et Laurent Chereau, membre du Conseil d'Administration de l'Association Finansol.

Cela peut présupposer que ces initiatives devraient s'adapter aux normes de régulation du secteur. Ou, d'un autre point de vue, cela révèle que ces initiatives restent marginales voire invisibles. Dans les deux perspectives, la singularité des finances solidaires ainsi que leurs besoins en matière de ressources publiques pour soutenir leur activité ne sont pas prises en compte.

La réglementation centrée sur des bénéfices fiscaux pour orienter des épargnants vers le financement des entreprises solidaires semble reconnaître que : a) les "entreprises solidaires d'utilité sociale" ont des besoins de financement qui ne peuvent pas être satisfaits par le marché financier traditionnel ; b) les épargnants solidaires recherchent une transparence dans la gestion des fonds et la participation dans la prise de décision sur leurs investissements. Les bénéfices fiscaux viseraient, donc, à promouvoir la rencontre entre investisseurs et entreprises solidaires en vue de satisfaire aux besoins de deux parties. Il est présupposé, de cette manière, que les épargnants solidaires sont des agents économiques motivés par la maximisation de leur propre intérêt, en reprenant la représentation théorique du comportement de l'être humain en termes d'homo oeconomicus.

En effet, les bénéfices fiscaux peuvent avoir un impact sur l'augmentation du capital de financeurs solidaires. À cet égard, nous pouvons citer le rapport de gestion de la société coopérative IES où les restrictions des avantages fiscaux sont mentionnées comme étant l'une des raisons de la difficulté de collecte d'épargne cette année-là.

« La collecte 2012 a été difficile (- 47% par rapport à 2011), et les objectifs que nous nous étions fixés n'ont pas pu être atteints, principalement en raison de la restriction des avantages fiscaux. En effet, au 1er janvier 2012, pour pouvoir bénéficier d'une déduction fiscale (18% de l'impôt sur le revenu), les coopérateurs avaient obligation de conserver les parts sociales pendant 10 ans – au lieu de 5 ans précédemment. » (Rapport de gestion IES 2012, p. 15).

Néanmoins, compte tenu des différents profils des coopérateurs qu'on peut trouver au sein d'une société de capital-risque, nous ne pouvons affirmer que les avantages fiscaux soient un déterminant dans le comportement des épargnants. Les avantages fiscaux se présentent comme un facteur parmi d'autres motivations des investisseurs.

Quant à la reconnaissance au niveau interne, considérons la reconnaissance entre les pairs. L'Association Finansol joue un rôle important en représentant ses membres notamment avec

des actions de lobbying auprès des institutions. Nonobstant ce rôle, cette structure n'a pas un rôle de fédération ou de représentation des structures de finances solidaires. En fait, elle rassemble les structures ayant des produits/services financiers solidaires selon les critères d'évaluation de son label.

Les initiatives pionnières de finances solidaires en France tels que les Cigales sont à l'origine de la création de Finansol. Mais il est à souligner que les membres de Finansol ne sont pas tous situés dans le champ de l'économie solidaire. Parmi ses membres, on trouve des banques traditionnelles comme la BNP, la Société Générale et La Poste, lesquelles offrent des produits d'épargne solidaire labellisés par Finansol.

Par ailleurs, il y a des initiatives de finances solidaires qui ne sont pas membres de Finansol. Sur un territoire nous pouvons identifier d'autres financeurs solidaires qui ne sont pas membres de cette association et qui, donc, n'ont pas le label Finansol. En Poitou-Charentes (actuellement Nouvelle-Aquitaine), par exemple, un collectif de finances solidaires a été créé entre 2007 et 2008, rassemblant divers acteurs dont certains n'étaient pas membres de Finansol. Cette dernière participait aux rencontres du collectif mais l'animation a toujours été faite par un acteur du territoire, nous explique Thibault Cuénoud²⁷. La plateforme de financement participatif « J'adopte un projet » est l'un des résultats du travail de ce collectif. La plateforme est gérée par l'association Adefip (Action pour le développement économique par la finance participative en Poitou-Charentes). Celle-ci est membre de l'association Finansol depuis 2015.

L'appartenance à Finansol passe par la labellisation d'un produit financier et non par l'identification de la structure qui propose ce produit comme une initiative de finance solidaire. De cette manière, le rôle d'auto-organisation et de représentation institutionnelle des initiatives des finances solidaires est un besoin auquel l'association Finansol ne peut pas répondre.

Les banques traditionnelles n'ont pas participé à la création de Finansol, mais leur adhésion a favorisé la vulgarisation de la finance solidaire en France, surtout à une échelle nationale. Par contre, le rassemblement des initiatives de finances solidaires, comme les Cigales ou la Nef, et des structures appartenant à la finance classique, peut poser un problème de compréhension du sens de la finance solidaire auprès du grand public.

²⁷ Discussion avec Thibault Cuénoud, président de l'Association Adefip à Paris le 8 novembre 2016.

Par l'effort de visibilité de leur activité, les initiatives de finances solidaires peuvent se trouver dans une condition d'invisibilité, ne permettant pas de les distinguer par rapport aux structures financières traditionnelles. C'est pourquoi nous insistons sur les deux niveaux de la reconnaissance, intrinsèquement liés. Car l'identification et l'auto-organisation des initiatives pourraient porter la dimension politique-institutionnelle en ce qui concerne les besoins de ces structures vis-à-vis des institutions du système financier traditionnel et des institutions publiques. La reconnaissance au niveau interne pourrait prendre en compte non seulement les financeurs solidaires mais les acteurs de l'économie solidaire une fois que les finances solidaires sont comprises comme un sous-ensemble de ce champ.

Chapitre IV : Place des finances solidaires dans le champ de l'économie solidaire

Les finances solidaires sont très hétérogènes et émergent de problématiques très diverses. Elles comprennent notamment la recherche d'une offre financière complémentaire à l'offre de crédit bancaire en vue de répondre aux besoins de financements de projets qui ne sont pas satisfaits par le système financier traditionnel. Cette demande rencontre un autre mouvement, celui des épargnants qui cherchent à connaître l'usage qui est fait de leur argent, ou à établir une cohérence entre leurs valeurs personnelles et les projets financés, voire à participer à la gestion de leur épargne. L'engagement des citoyens dans la finance peut contribuer à la démocratisation de l'économie, ce qui peut situer ces initiatives dans le champ de l'économie solidaire. C'est dans le dialogue entre cette dernière et le secteur de la finance solidaire que nous circonscrivons notre analyse.

L'objectif ici est de comprendre quels croisements existent entre la finance solidaire et le champ de l'économie solidaire. Quels dialogues ont été établis entre la finance solidaire et le champ de l'économie solidaire ? Comment les finances solidaires peuvent-elles contribuer au développement de l'économie solidaire ? Guidés par ces questions, nous examinerons dans ce chapitre la place des finances solidaires dans le champ de l'économie solidaire, ce qui permettra de mieux situer et préciser l'objet d'étude.

1. Inscription du thème des finances solidaires dans des espaces de discussion de l'économie solidaire

En 2002 et 2003, l'inscription de l'économie solidaire comme thème prioritaire du Forum social mondial témoigne de l'émergence progressive de ce sujet, y compris les finances solidaires, dans les débats sur la construction de l'alter-mondialisation (Fraisie, 2003). En effet, les réseaux de l'économie alternative et de l'économie solidaire s'intéressent aux finances solidaires comme des initiatives intégrant ce champ. Nous pouvons repérer des espaces de discussions dans lesquels il est possible d'identifier l'émergence de la finance solidaire comme un sujet de débat dans ces réseaux. À ce propos, nous pouvons citer la publication « Finance solidaire » qui intègre le Cahier de propositions de l'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire de 2001.

En juin 2011 ont eu lieu à Paris les États Généraux de l'économie sociale et solidaire, qui marquent un effort de dialogue et de construction d'un agenda commun entre les acteurs de l'économie sociale et de l'économie solidaire. Le thème de la finance solidaire a été présenté dans les débats programmés, avec la participation d'acteurs comme La Nef, ADIE, Crédit Coopératif, France Active, Cigales, Garrigue, Finansol, Caisse des Dépôts, Secours Catholique et ATTAC.

Dans le compte rendu de l'événement, la synthèse du débat révèle l'intérêt des acteurs de l'économie solidaire pour la finance solidaire et la place qu'ils lui accordent :

« C'est la leçon principale que l'on va pouvoir dégager des débats (...) : c'est que de la même façon que l'ESS s'intéresse aux entreprises sociales, elle doit aussi s'occuper de la finance sociale et ce qui s'est passé depuis quelques années a montré que la finance avait été instrumentalisée au service d'un tout petit nombre. »

Les propositions débattues au cours des États Généraux ont été regroupées par le Labo de l'ESS puis publiées.

1.1. Prolongement des débats au sein des États Généraux de l'ESS

« Développer une finance responsable et solidaire » était le titre de l'un des douze chapitres du document final qui réunit cinquante propositions pour une autre économie. Face à l'enjeu du financement solidaire, posé en termes de financement d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, huit propositions ont été présentées :

« Développer de nouveaux fonds de garantie sur des territoires et pour des filières d'activité ; Améliorer l'accès aux financements européens ; Drainer une part minimale de l'assurance-vie sur la finance solidaire ; Orienter une part des fonds d'investissement souverains sur la finance solidaire ; Créer un mécanisme « 1 % économie sociale et solidaire » ; Attirer les investisseurs grâce à un label « entreprise sociale et solidaire » et un référentiel ; Mettre en place un « Community Reinvestment Act » à la française ; Diffuser une approche du risque financier et bancaire. »

Un espace important de dialogue d'acteurs de l'économie sociale et de l'économie solidaire est le Labo de l'ESS, un « think tank » créé en 2010 sous statut associatif. Son objectif est de faire connaître et reconnaître l'économie sociale et solidaire, d'être un lieu d'échanges, de réflexions et d'actions pour une économie « respectueuse de l'homme et de l'environnement ». En 2012, un groupe de travail a été constitué au sein du Labo pour faire suite aux discussions qui ont eu lieu lors des États Généraux en 2011.

Le groupe de travail « Outils financiers solidaires » a été constitué par des représentants de quatorze structures : la Nef, France Active, Finansol, Babyloan, Spear, Centre des jeunes, des dirigeants, des acteurs de l'économie sociale et solidaire (CJDES), MicroDon, Société d'Investissement France Active (SIFA), Mezzocredit, SoliCités, Garrigue, Club ESSEC entrepreneuriat social, Adie et Collectif Richesses. En outre, participaient au groupe en 2012 un enseignant et un chercheur.

« Lors des États Généraux de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) en 2011, le Labo de l'ESS a recueilli près de 400 cahiers d'espérance témoignant notamment d'une volonté de transformer le système financier. Un groupe de travail a été constitué en janvier 2012, pour répondre à cette dynamique. » (Labo de l'ESS, 2013, p. 3).

En 2013, ce groupe de travail publie le document « Propositions pour développer les outils financiers éthiques et solidaires ». Un nouveau groupe nommé « Banques et territoires »

reprend le sujet en 2016 et publie en mars 2017 deux documents : L'alchimie de l'écosystème financier solidaire et le Cahier de pratiques et d'initiatives inspirantes.

« En 2016, le Labo de l'ESS réinvestit le sujet, partant du constat qu'il existe dans les territoires fragiles des projets porteurs d'utilité et de cohésion sociale peu accompagnés et peu financés. L'enjeu est d'émettre des propositions pour l'amélioration de l'efficacité du financement bancaire dans les territoires. »

L'analyse de ces documents nous permet d'apprendre que la composition du groupe ainsi que la manière d'aborder le thème a beaucoup évolué depuis 2011. Nous nous sommes intéressés à la manière dont le thème de la finance solidaire est traité par un acteur de l'ESS, en l'occurrence, le Labo de l'ESS, en nous demandant : Comment le sujet des finances solidaires est-il abordé ? Comment les finances solidaires sont-elles caractérisées ? Quelle définition de financeur solidaire ? Quels acteurs sont repérés ?

1.2. Groupes de travail au sein du Labo de l'ESS

Le document intitulé « Propositions pour développer les outils financiers éthiques et solidaires » est le premier document publié par le Labo de l'ESS à partir du travail du groupe « Outils financiers solidaires ». Il a pour objectif de présenter les finances solidaires et les demandes en vue de les développer. Les demandes sont formulées sous la forme de douze propositions présentées à la fin du document et s'adressent à plusieurs acteurs dont les pouvoirs publics, les autorités de marché et contrôle, les institutions financières de collecte d'épargne et épargnants :

« Nos demandes s'adressent aux pouvoirs publics ; aux autorités de marché et de contrôle ; aux grandes institutions de collecte d'épargne, parmi lesquelles le partenaire historique de l'ESS, la Caisse des dépôts ; sans oublier la communication en direction d'épargnants nouveaux. » (Labo de l'ESS, 2013, p. 9)

Le document est organisé en trois parties. La première traite des finances solidaires, et la deuxième des projets financés. Les propositions pour développer les outils financiers éthiques et solidaires sont présentées dans la dernière partie du document. Le document du Labo de l'ESS met en avant les « outils financiers solidaires » et non pas les financeurs. Il définit ainsi les finances solidaires :

« Les finances solidaires sont constituées de circuits financiers reliant, d'une part, des investisseurs (personnes physiques ou morales) souhaitant utiliser leur argent de manière responsable et, d'autre part, des activités utiles à la cohésion sociale, à la lutte contre l'exclusion ou au développement durable. (...) Les financements solidaires ont vocation à apporter une réponse adaptée aux besoins des projets évoqués ci-dessus (activités utiles à la cohésion sociale, à la lutte contre l'exclusion ou au développement durable). » (Labo de l'ESS, 2013, p. 4)

De cette manière, le Labo de l'ESS (2013) présente les finances solidaires comme une activité : un circuit court financier qui permet de relier investisseurs et activités économiques. L'investisseur solidaire est caractérisé comme « responsable », dans le sens de la finance éthique où les épargnants s'intéressent à l'utilisation de leur épargne et cherchent à soutenir des projets qui sont en cohérence avec leurs valeurs. Les activités économiques financées sont qualifiées comme étant d'utilité sociale et ne se limitent pas à l'économie solidaire. Le caractère solidaire de la finance reposerait ainsi, d'une part, sur l'utilité sociale des projets financés et, d'autre part, sur les outils financiers proposés, adaptés aux besoins de ces derniers :

« S'ils sont solidaires par leur destination, ils le sont également par leurs modalités. En effet, les structures proposant ces outils financiers solidaires ont l'ambition de les adapter aux besoins des activités qu'ils financent. C'est ainsi que, si l'on retrouve parmi ces outils les types d'apport financier traditionnels (apport en capital, prêt, garantie d'emprunt...), la manière dont ils sont pratiqués est différente. » (Labo de l'ESS, 2013, p. 4).

L'accompagnement des projets financés, selon le Labo de l'ESS (2013), constitue une particularité de ce type de finance.

« Un financement solidaire est un financement accompagné. Le métier de financeur solidaire est autant de financer que d'accompagner le porteur de projet afin que celui-ci se pérennise et se développe. Selon les structures, cet accompagnement se traduit notamment par des propositions de formations, du parrainage par un chef d'entreprise bénévole ou encore de la mise en réseau. » (Labo de l'ESS, 2013, p. 4).

Le document du Labo de l'ESS (2013) exprime également l'idée d'un rapport de complémentarité entre les finances solidaires et le système traditionnel, comme le montre l'extrait suivant :

« Les outils financiers solidaires sont complémentaires de la finance classique. (...) Il existe en France plusieurs familles d'outils financiers solidaires, répondant à des besoins différents. S'ils complètent les outils financiers classiques, ils s'en distinguent par leurs finalités sociale, humaine, écologique et citoyenne. Les produits financiers couvrent des secteurs d'activités multiples pouvant correspondre à des centres d'intérêt ou des motivations des citoyens dans les domaines les plus variés. » (Labo de l'ESS, 2013, p. 4).

Les outils financiers solidaires pourraient être identifiés, selon le Labo de l'ESS (2013), en fonction de la finalité sociale, humaine, écologique et citoyenne du financement. Une autre caractéristique des finances solidaires, d'après le Labo de l'ESS (2013), concerne les critères de performance financière, qui seraient différents de ceux de la finance classique. De cette façon, les financeurs solidaires regroupent des institutions financières dont les critères de performance et les méthodes d'accompagnement des projets diffèrent de l'économie classique (Labo de l'ESS, 2013).

Le document du Labo de l'ESS (2013) mentionne également le rôle que les finances solidaires peuvent jouer dans la relocalisation économique. En effet, les financeurs solidaires investissent soit une petite partie (minimum 5%) soit la totalité de leur capital dans l'activité économique (production, consommation, distribution). Indépendamment de la nature des projets soutenus, le soutien à l'activité économique va à l'encontre de la financiarisation. De cette manière, les finances solidaires apportent des réponses au débat sur la déconnexion entre la finance et l'économie porté par le mouvement altermondialiste.

Le document du Labo souligne que l'épargne solidaire est une ressource importante pour les financeurs solidaires :

« L'une des principales ressources sur laquelle peuvent s'appuyer les financeurs solidaires est l'épargne solidaire dont la collecte augmente en moyenne de 20% par an depuis plus de 20 ans. Le terme d'épargne solidaire caractérise un ensemble de produits d'épargne dont tout ou partie de l'encours est orienté vers les projets à forte utilité sociale et environnementale cités ci-dessus. Ainsi, dans l'épargne solidaire, l'argent n'est plus considéré comme une fin en soi mais bien comme un outil à mettre au service de projets citoyens. » (Labo de l'ESS, 2013, p. 5).

Une particularité des outils financiers solidaires est d'inciter à la construction d'un rapport, avec une intermédiation plus ou moins importante, entre épargnants et entrepreneurs.

« Alors que les particuliers épargnants ne sont pas informés des possibilités de choix d'affectation de leur épargne, les outils financiers solidaires leurs proposent d'être partie prenante de différentes manières : soit par des placements dans un fonds commun de placement solidaire, soit dans des associations ou des sociétés financières qui investissent directement leur épargne dans des entreprises solidaires, soit par l'emploi d'une monnaie complémentaire à caractère social en lien avec des indicateurs de richesse. » (Labo de l'ESS, 2013, p. 5).

D'après le Labo de l'ESS (2013), les chiffres publiés par Finansol permettent d'affirmer qu'entre 2002 et 2011 les outils financiers solidaires ont permis la création ou la consolidation de 201 000 emplois non délocalisables ; le soutien et l'accompagnement de 82 700 entreprises ; le logement ou relogement de 33 500 personnes ; le financement de 1 000 projets de solidarité internationale ; la production des énergies renouvelables et le développement des projets de l'agriculture biologique (Labo de l'ESS, 2013).

Ainsi, il met l'accent sur les résultats des finances solidaires en termes de : 1) financement des projets de solidarité dans le domaine du logement et à l'international, 2) création ou consolidation d'emplois non délocalisables et 3) développement des projets dans les filières de l'agriculture biologique et de l'énergie renouvelable. De cette manière, le document du Labo de l'ESS (2013) affirme que les financements solidaires privilégient des projets qui cherchent à répondre à des besoins sociaux. En outre, il suggère que les financements solidaires contribuent au développement d'un modèle économique alternatif.

« Les financements solidaires visent à créer des richesses qui ne sont pas nécessairement celles composant le PIB, mais qui répondent à des indicateurs de bien-être social et environnemental. Des régions et certaines agglomérations ont mis en place de tels indicateurs qui contribuent au changement de modèle économique. » (Labo de l'ESS, 2013, p. 7)

Le Labo de l'ESS (2013) énumère une diversité d'acteurs qui peuvent être identifiés comme financeurs solidaires. Ceux-ci ne sont pas définis dans le document, mais il est possible d'inférer qu'il s'agit de toutes les institutions qui offrent les outils financiers repérés par le Labo. Le document cite les capital-risqueurs, les associations, les clubs d'investisseurs, les sociétés financières et le financement participatif. Il est à noter que les banques coopératives et les institutions bancaires traditionnelles ne sont pas repérées dans ce document.

« Parmi les financiers solidaires, il existe : Des sociétés de capital-risque : Autonomie et Solidarité, Bretagne Capital Solidaire, Énergie Partagée, Femu Qui, FinanCités, Garrigue, Herrikoa, IDES, IES, PhiTrust Partenaires, SIFA, etc. ; Des associations qui prêtent avec ou sans intérêt ou sur l'honneur et qui apportent des garanties aux banques : Adie, France active, Initiative France, Ecidec, Mezzocredit, etc. ; Des clubs d'investisseurs, personnes physiques : Cigales, Clefes, etc. ; Des sociétés financières: Caisse Solidaire du Nord Pas-de-Calais, France Active Garantie, La Nef, etc. ; Des sociétés foncières, souvent sous l'égide d'une association : EHD, ESIS, Foncière Habitat & Humanisme, Habitats Solidaires, Foncière Terre de liens, etc. ; Des associations qui financent des projets dans les pays en développement comme la Cofides Nord-Sud, Oikocredit, SIDI. D'autres institutions financières liées au mouvement coopératif contribuent au développement des banques sociales et éthiques en Europe (Febea...) ; Des plate-formes Web de financement participatif, ou Crowdfunding, se développent très rapidement depuis 2009. Une quinzaine de plateformes Web réunissent plusieurs dizaines de milliers d'épargnants, de prêteurs et de donateurs : Babyloan, Spear, Babeldoor, KissKissBankBank, Mailforgood, etc. » (Labo de l'ESS, 2013, p. 6).

Le document du Labo de l'ESS (2013) rappelle que le caractère solidaire et transparent de l'épargne est identifié par le label Finansol. Ce label, comme nous l'avons expliqué, distingue des produits financiers solidaires et non une institution financière. De la même manière, le Labo de l'ESS met l'accent sur l'activité de financement et non sur les financeurs solidaires.

L'association Finansol est présentée comme un collectif qui regroupe deux types d'acteurs : financeurs solidaires et établissements financiers collecteurs d'épargne solidaire :

« En France, il existe un collectif des acteurs de la finance solidaire : l'association Finansol regroupe financeurs solidaires et établissements financiers collecteurs d'épargne solidaire afin de mener collectivement des actions de promotion et de développement du secteur. » (Labo de l'ESS, 2013, p. 6).

Les outils de financement solidaire tels que présentés par le Labo de l'ESS (2013) ne sont pas exclusivement destinés au financement d'entreprises solidaires, c'est-à-dire, des projets économiques relevant d'une économie solidaire. Les finances solidaires seraient orientées vers le soutien financier de ce que le Labo de l'ESS (2013) appelle « *activités utiles à la cohésion sociale, à la lutte contre l'exclusion ou au développement durable* » (Labo de l'ESS, 2013, p. 4). Les projets financés relèvent de valeurs communes, qui sont : la poursuite d'une

finalité sociale, le fonctionnement démocratique et transparent, la promotion d'un rapport de proximité entre investisseurs et bénéficiaires et l'inscription des objectifs financiers dans un cadre éthique.

« Les promoteurs des outils financiers solidaires sélectionnent les projets selon des critères éthiques d'une part, et des critères de pérennité économique d'autre part. Les critères de décision mesurent la dimension sociale, environnementale, économique et financière selon les projets et selon les outils, mais sur la base de valeurs communes. Il s'agit de : Poursuivre une finalité sociale ; Fonctionner de façon démocratique et transparente ; Favoriser la proximité entre investisseurs et bénéficiaires ; Inscrire les objectifs financiers dans une éthique » (Labo de l'ESS, 2013, p. 7).

Les impacts du financement solidaire, comme l'affirme le Labo de l'ESS (2013), sont à la fois quantitatifs (impact sur les personnes, impacts sur les territoires, les solidarités locales, implication et responsabilisation des citoyens...) et qualitatifs, ce qui soulève la question de la mesure de l'impact social et de la création d'indicateurs de richesse. Ces impacts peuvent être mesurés à travers différents aspects :

« nombre d'emplois non délocalisables créés ou consolidés ; pérennité des projets ; nombre de logements ; empreinte écologique ; etc. Les effets de levier financier sont démultipliés : l'intervention d'un financeur solidaire permet l'obtention de financements supplémentaires, notamment bancaires. Une étude d'impact social, intégrant également des paramètres « ante » financements, est en cours de réalisation auprès d'une centaine de bénéficiaires et d'opérateurs. » (Labo de l'ESS, 2013, p. 8).

Le Labo de l'ESS (2013) souligne l'importance des subventions publiques dans les modèles économiques des entreprises solidaires, comprises comme entreprises à fort impact social ou sociétal. Pour cette raison, selon le Labo de l'ESS (2013), les financeurs solidaires cherchent à s'articuler avec des acteurs publics ainsi qu'avec des acteurs privés, dans un rapport de complémentarité :

« Dans de nombreux domaines, l'équilibre économique des projets solidaires n'est possible qu'en raison d'interventions de politiques publiques. En effet, les contrats aidés, les subventions, les « clauses sociales » dans certains marchés, les circuits spécifiques sont les conditions nécessaires pour faire émerger des projets à fort impact social ou sociétal, ayant des objectifs d'intérêt général. Leur inscription dans le temps est la garantie de leur

sécurisation à terme. C'est pourquoi, les financeurs solidaires recherchent, dès le début, une bonne articulation entre leurs interventions et celles des pouvoirs publics comme celles des autres financeurs et mécènes privés. » (Labo de l'ESS, 2013, p. 8).

Pour développer les finances solidaires, soutient le Labo de l'ESS (2013), il est nécessaire de :

- a) améliorer la communication sur les outils financiers solidaires (propositions 1 à 3) ;
- b) faciliter la mobilisation des différents types d'épargne en augmentant les volumes collectés (propositions 4 à 7) ;
- c) perfectionner la réglementation concernant les financeurs solidaires (propositions 8 à 10) ;
- d) augmenter le nombre des projets financés à travers une offre territorialisée (propositions 11 et 12).

Les propositions sont ainsi présentées : 1) Communiquer sur les produits existants et sur les résultats ; 2) Sensibiliser les réseaux bancaires aux outils financiers solidaires ; 3) Inclure l'ESS dans l'enseignement, à tous niveaux ; 4) Améliorer les critères définissant les entreprises solidaires ; 5) Créer un livret de développement solidaire ; 6) Flécher une partie solidaire du LDD, livret pour le développement durable, vers le solidaire ; 7) Créer des assurances vie solidaires ; 8) Définir un cadre fiscal stable et adapté ; 9) Assouplir les règles de collecte des différents types d'épargne ; 10) Encourager la création de banques coopératives éthiques et citoyennes ; 11) Mettre l'ESS et ses ressources au cœur des politiques territoriales ; 12) rapprocher les modes de décision de la BPI du terrain et des acteurs de l'ESS.

Il est à noter que la deuxième proposition explicite le choix des financeurs solidaires de se rapprocher des acteurs du système financier traditionnel, tels que la Fédération Bancaire Française (FBF) et l'Office de Coordination Bancaire et Financière (OCBF) :

« Les financeurs solidaires souhaitent se rapprocher des financiers traditionnels, en vue d'assurer une bonne complémentarité. Une démarche sera entreprise auprès des organisations professionnelles (FBF et OCBF, groupes bancaires mutualistes), avec pour objectif de les acculturer aux outils financiers solidaires pour qu'ils en deviennent plus facilement prescripteurs. » (Labo de l'ESS, 2013, p. 10).

Le proposition 4 concerne particulièrement l'agrément entreprise solidaire, auquel l'accès aux fonds d'épargne salariale solidaire est conditionné. En effet, l'agrément a été revu avec la contribution d'acteurs de la finance solidaire, intégrant le texte de la loi de l'ESS.

« Le projet de loi de l'ESS qui doit être présenté au printemps 2013 comprendra une définition du périmètre de l'économie sociale et solidaire. Ce pourrait être l'occasion de

renforcer les critères de l'agrément d'entreprise solidaire : les critères actuels de l'agrément préfectoral sont insuffisants, peu connus, dans certains cas trop imprécis et dans d'autres trop étroits, et peu adaptés à la dynamique du secteur. » (Labo de l'ESS, 2013, p. 10).

Une autre proposition sur laquelle nous pouvons noter une avancée est l'adaptation du livret pour le développement durable (LDD), qui constituait la proposition 6. Le LDD est devenu le livret de développement durable et solidaire (LDDS) en décembre 2016, ce qui oriente une partie des ressources vers des financements d'entreprises solidaires. Néanmoins, le décret d'application de la loi n'a pas été signé, c'est pourquoi le LDDS n'a pas encore été réellement créé.

La dernière proposition signale l'importance d'une gestion territorialisée des fonds, notamment des fonds publics. Dans cette proposition, le Labo de l'ESS (2013) prône une participation des acteurs de l'ESS dans la gestion des fonds de la BPI (Banque Publique d'Investissement), créée durant la première année du quinquennat Hollande.

« La mise en œuvre opérationnelle de la BPI (Banque Publique d'Investissement) doit montrer la volonté du gouvernement de décentraliser réellement les circuits de décision. L'ESS fait partie intégrante du développement économique des territoires ; c'est proche des territoires que les décisions opérationnelles doivent être prises. Les acteurs de l'ESS demandent à intégrer la gouvernance territoriale des fonds des banques régionales d'investissement. Une enveloppe financière de 500 millions d'euros a été annoncée, réservée aux projets relevant de l'ESS. Pour autant les acteurs de l'ESS demandent que le dialogue s'instaure, à partir des régions, afin que la spécificité de leurs projets soit prise en compte au-delà de leur seule appartenance au secteur de l'ESS et sur l'ensemble des critères d'attribution d'investissement. La BPI pourra déléguer une partie de ses interventions aux réseaux de financement solidaire déjà très présents sur les territoires, bons connaisseurs de l'ESS, qu'ils financent depuis des années. » (Labo de l'ESS, 2013, p. 14)

L'analyse de la publication de ce groupe de travail nous permet de faire ressortir la manière dont le thème de la finance solidaire a été traité par le Labo de l'ESS. La finance solidaire n'est pas présentée comme un champ mais comme une activité. Elle ne se limite pas au financement de l'économie solidaire, privilégiant des projets qui cherchent à répondre à des besoins sociaux. Les investisseurs solidaires s'inscrivent dans le débat de la finance éthique et contribuent au développement d'un modèle économique alternatif. Le Labo de l'ESS (2013)

énumère une diversité d'acteurs qui peuvent être identifiés comme financeurs solidaires : capital-risqueurs, associations, clubs d'investisseurs, sociétés financières, financement participatif. Ni banques coopératives ni institutions bancaires traditionnelles sont inclus.

Un nouveau groupe de travail a été constitué en 2016 sous l'animation du Labo de l'ESS. À travers deux publications résultantes du travail du groupe, « L'alchimie de l'écosystème financier solidaire » et le « Cahier de pratiques et d'initiatives inspirantes », nous pouvons appréhender la manière dont la question de la finance solidaire a été traitée.

Ce groupe est plus nombreux, mais seuls quatre acteurs membres du précédent groupe de travail sont encore présents : La Nef, France Active, Finansol et Adie. Certes, certains acteurs qui participaient au groupe de travail « Outils financiers solidaires » sont membres de Finansol, donc, ils seraient déjà représentés par l'Association dans ce nouveau groupe de travail ; c'est le cas de Garrigue, Babyloan et Spear. Néanmoins, plusieurs institutions ont intégré le groupe de 2016, parmi lesquelles on trouve notamment des acteurs institutionnels comme la Caisse des Dépôts, des banques coopératives telles que le Crédit Coopératif et le Crédit Agricole et des institutions bancaires comme BNP Paribas, qui sont tous membres de Finansol. Il est à souligner que des acteurs liés à l'entrepreneuriat intègrent également ce groupe, notamment BGE, Initiative France et Agence France Entrepreneur. Enfin, deux acteurs institutionnels ont participé, le premier étant un réseau d'acteurs publics d'économie solidaire, le RTES, et le deuxième, un acteur public central du système financier, la Banque de France.

L'absence du Collectif Richesses, membre actif du groupe constitué en 2012, est à souligner. Il s'agit d'un collectif d'associations créé en 2002 qui cherche à sensibiliser et à mobiliser des citoyens autour du débat sur la citoyenneté économique. Il est membre du réseau FAIR (Forum pour d'Autres Indicateurs de Richesse) et du Mouvement SOL pour une appropriation citoyenne de la monnaie. De fait, les questions portées par ce collectif sont absentes du groupe de travail créé en 2016.

Ce groupe de travail s'est penché sur le financement et l'accompagnement de très petites entreprises (TPE) et de structures de l'ESS. Ainsi, à côté de projets d'économie solidaire et d'utilité sociale, on voit la prise en compte des petites entreprises comme des projets ciblés par les finances solidaires. La thématique, pourtant, est plus restreinte : l'accès de ces TPE et structures de l'ESS au financement bancaire. La problématique discutée par le groupe qui

relève de la publication est celle des besoins de financement d'entreprises solidaires et de TPE, comme deux types de structures différents qui se rejoignent, selon le Labo de l'ESS, en raison de leur difficulté d'accès à des produits bancaires.

« Le groupe de travail Banques et Territoires a centré ses travaux sur l'amélioration du financement bancaire au service des TPE et entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). » (Labo de l'ESS, 2017a, p. 6)

De cette façon, les discussions au sein du groupe animé par le Labo de l'ESS s'intéressent aux projets qui, par leur nature et activité, sont peu ou mal financés car ils ne rentrent pas facilement dans les critères de financement du système bancaire. Les principaux constats et conclusions du travail du groupe sont ainsi présentés dans le document « L'alchimie de l'écosystème financier solidaire » :

« Les besoins des entrepreneurs des TPE et de l'ESS restent importants tant en matière de financement que d'accompagnement. Ils sollicitent pourtant peu les réseaux bancaires ou, lorsqu'ils le font, leurs besoins ne sont pas véritablement pris en compte, ni même dénombrés ; ils constituent ainsi une zone grise dans l'offre de financement. Les banques sont confrontées à des contraintes économiques et réglementaires, à des transformations sectorielles, mais également à des perceptions culturelles, qui créent des rigidités significatives dans l'exercice de leur métier, et qui peuvent expliquer la persistance, voire l'aggravation de cette zone grise. Des expériences novatrices de partenariat banques/finances solidaires/acteurs publics montrent la voie pour mieux accompagner et financer ces entrepreneurs. (...) Nous constatons que ce type d'entrepreneuriat, avec ses besoins spécifiques et ses modes de développement des territoires est mieux servi par les partenariats entre les banques, les OFAS et les collectivités, chacun dans son métier et ses missions. De cette réflexion découlent 12 propositions, présentées dans la deuxième partie de cette publication. » (Labo de l'ESS, 2017a, p. 6)

L'idée de complémentarité est encore une fois affirmée par le Labo de l'ESS. Cette-fois ci, le groupe de travail met l'accent sur l'articulation avec les acteurs publics du territoire et sur les différents dispositifs bancaires et extra-bancaires : microcrédit, financement participatif, prêt et investissement en fonds propres. Le rôle de la finance solidaire est d'accueillir et d'accompagner en vue d'une adéquation des projets. Dans ce sens, les finances solidaires auraient un rôle d'intermédiation entre les institutions bancaires et les entreprises solidaires

dans une perspective de normalisation de ces dernières afin de les rendre conformes aux exigences du système bancaire traditionnel. Le Labo de l'ESS affirme que les finances solidaires peuvent réduire le risque pour les banques :

« Ces initiatives ont pour objectif de mieux répondre aux besoins, en s'appuyant sur l'expertise des organismes solidaires, permettant des gains de productivité et une baisse du risque pour les banques. » (Labo de l'ESS, 2017a, p. 7)

Dans la publication « L'alchimie de l'écosystème financier solidaire », le Labo de l'ESS utilise le terme « Organismes de Financement et d'Accompagnement Solidaire (OFAS) » pour parler de financeurs solidaires :

« Organismes de Financement et d'Accompagnement Solidaire : il s'agit d'une terminologie que nous utiliserons dans la suite du rapport pour désigner, par les termes OFAS, Organismes ou encore Finance Solidaire, les acteurs variés de la finance solidaire, complémentaires aux banques comme les réseaux d'accompagnement à la TPE, à l'ESS, les sociétés financières solidaires, de microfinance, ou encore les plateformes de financement participatif solidaire. » (Labo de l'ESS, 2017a, p. 7)

De cette façon, le Labo de l'ESS définit l'accompagnement comme une activité intrinsèque au financement. Cela justifie le service que les structures rendent au système bancaire dans une logique de complémentarité.

Le rapport du groupe de travail Banques et Territoires publié sous la forme d'un document, « L'alchimie de l'écosystème financier solidaire », est structuré en deux parties, outre l'introduction : un diagnostic de l'écosystème financier pour les entrepreneurs et les propositions du Labo de l'ESS pour développer des initiatives. Le document s'adresse aux banques comme aux collectivités publiques.

À travers une recherche-action menée en Franche-Comté, le Labo a suivi des dossiers qui n'étaient pas étudiés dans les processus bancaires classiques. Selon le Labo de l'ESS, deux cas de figure récurrents peuvent être dégagés : des entreprises en création qui ont besoin de trésorerie pour « *recruter / diversifier son activité auprès de nouveaux clients / développer sa communication / lancer une nouvelle phase de R&D pour un développement ou un nouveau produit* » (p. 13) et des entreprises en post création qui ont des difficultés financières « *liées à des contraintes extérieures (retard dans les travaux d'aménagement, de développements*

informatiques, de formalités administratives), ou confrontée à un rythme plus lent de réalisation du chiffre d'affaires, ou à un besoin de réajustement de son offre commerciale » (p. 13). De cette manière, le Labo identifie un ensemble d'initiatives composé par de Très Petites Entreprises (TPE) et des structures de l'économie sociale et solidaire. Leurs besoins sont liés à la nécessité de renforcement des fonds propres, affirme le document du Labo de l'ESS, d'où l'importance d'outils d'investissement en fonds propres proposés par des initiatives de finances solidaires :

« les banques qui considèrent que le crédit ne peut pas et ne doit pas se substituer aux fonds propres » (p. 15)

Selon le texte du Labo de l'ESS (2017a), les produits et services des institutions bancaires ne sont pas adaptés en raison de contraintes du secteur et de la baisse des taux d'intérêt.

« Face aux besoins de financement des TPE et structures de l'ESS, les banques cherchent à adapter au mieux leurs produits et services. Néanmoins, elles sont confrontées à des contraintes importantes liées aux mutations de l'ensemble du secteur. En effet, le secteur bancaire est en pleine transformation, d'une part avec l'évolution de la réglementation bancaire suite à la crise financière de 2008 et d'autre part avec les révolutions technologiques. » (p. 15)

L'objectif des banques de maximisation de leur profit pourrait constituer un autre obstacle au financement par ce dernier d'entreprises solidaires généralement peu rentable. Le risque de perte décourage l'intervention du secteur bancaire traditionnel sur ces structures. Ce point n'est pas abordé par le Labo qui cherche des réponses aux besoins de financement des entreprises solidaires dans l'offre bancaire sans pour autant mettre en cause la logique de ces institutions. Or, comme nous l'avons remarqué précédemment, dans le processus historique d'institutionnalisation de la finance solidaire en France, les institutions bancaires ont proposé des outils de financement dédiés aux entreprises solidaires notamment à la suite d'un changement réglementaire. La création de fonds d'épargne salariale solidaire est, par exemple, une réponse à la demande de marché des entreprises concernées par la Loi n. 2001-152 du 19 février 2001 sur l'épargne salariale, et non une réponse aux besoins de financement d'entreprises solidaires.

D'après le Labo de l'ESS, l'étude en Franche-Comté a permis de montrer que les modèles économiques de ces entreprises pouvaient être développés à travers un accompagnement spécialisé, ce qui caractériserait les outils financiers des finances solidaires.

« Nous avons pourtant démontré dans notre expérimentation que ces projets sont moins risqués lorsqu'ils sont accompagnés par un réseau d'accompagnement spécialisé. C'est tout l'enjeu de la complémentarité entre les Organismes de Finance Solidaire, plus à même de mobiliser une expertise et un accompagnement spécifique, et les banques. » (Labo de l'ESS, 2017a, p. 11)

Le document du Labo présente douze propositions construites autour de trois axes. Le premier aborde la promotion des dispositifs financiers solidaires (propositions 1 à 4), autrement dit, de diffuser l'information sur les outils de finances solidaires déjà existants.

« Il s'agit de mieux référencer les organismes et dispositifs solidaires auprès des entrepreneurs, d'intégrer la finance solidaire dans les cursus de formation initiale, supérieure et continue, de stimuler l'intérêt des salariés des banques sur ces outils et d'intensifier l'utilisation de l'épargne solidaire, via notamment le Livret Développement Durable Solidaire. » (Labo de l'ESS, 2017a, p. 8)

Le deuxième axe aborde le développement des outils de suivi et de mesure d'impact des TPE et de l'ESS (propositions 5 à 9). Selon le Labo de l'ESS, mesurer l'impact social et suivre statistiquement les projets relevant de l'économie sociale et solidaire permettrait d'inciter les banques à en financer.

« Cet axe consiste à développer les pratiques et outils de mesure de l'impact des entreprises sociales, à impliquer les collectivités, créer et pérenniser un observatoire bancaire sur le financement des entreprises de l'ESS, mener une étude permettant de mieux qualifier la zone grise et les indicateurs à suivre, et fluidifier le circuit d'octroi de financement par l'échange optimisé d'informations. » (Labo de l'ESS, 2017a, p. 8)

Le dernier axe aborde la pérennisation du financement des réseaux de l'accompagnement (propositions 10 à 12).

« Il s'agit de faire reconnaître l'apport des organismes de finance solidaire dans le modèle économique des banques, tout autant que l'intérêt des collectivités locales pour le soutien de

leurs TPE et structures de l'ESS pour une cohésion économique et sociale des territoires, afin de sécuriser les ressources financières de la finance solidaire. » (Labo de l'ESS, 2017a, p.8)

Selon le Labo de l'ESS, ces propositions visent à :

« faciliter les coopérations sur les territoires et diffuser une culture du financement solidaire, intégrer le suivi et la mesure d'impact, et enfin décloisonner les acteurs accompagnant les TPE et les projets de l'ESS et pérenniser leur action. » (Labo de l'ESS, 2017a, p. 34)

Les propositions sont : 1) Améliorer la lisibilité des Organismes de Financement et d'Accompagnement Solidaire et les référencements croisés ; 2) Faire évoluer l'offre de formation ; 3) Faire évoluer les pratiques RH de l'employeur bancaire ; 4) Élargir l'offre d'épargne solidaire à destination du grand public ; 5) Mettre à disposition des banques volontaires un outil de connaissance et de mesure d'impact des projets relevant de l'ESS ; 6) Impliquer les collectivités publiques dans la mesure de l'impact social ; 7) Mettre en place un Observatoire bancaire sur le financement des Entreprises Sociales et Solidaires ; 8) Révéler la zone grise en conduisant une étude statistique de référence en partenariat avec la Banque de France ; 9) Fluidifier le circuit d'octroi de financements par le partage optimisé des dossiers ; 10) Faire reconnaître par la profession bancaire la valeur ajoutée des OFAS dans le modèle économique d'une banque ; 11) Sécuriser le financement des réseaux d'accompagnement ; 12) Renforcer le rôle des collectivités locales dans le soutien des entreprises TPE et ESS de leur territoire.

Le Labo de l'ESS emploie le terme organisme de financement et d'accompagnement solidaire (OFAS) pour désigner les financeurs solidaires, qui ont comme singularité l'offre de financement et d'accompagnement :

« Le métier de financeur solidaire est autant constitué de moyens de financement que d'accompagnement. Selon les structures et leur cycle de vie, cet accompagnement se traduit notamment par du soutien à l'émergence, à l'incubation, à l'ingénierie de développement, au changement d'échelle. Cela passe par des propositions de formation, du parrainage par un chef d'entreprise bénévole, de l'orientation vers un soutien consulaire ou de branche, de la mise en réseau, etc. » (Labo de l'ESS, 2017a, p. 21)

Le document insiste sur l'importance de l'accompagnement pour favoriser la performance des entreprises solidaires et la création d'emploi. Les structures d'accompagnement ne sont pas en

concurrence avec les réseaux bancaires et ont besoin de soutien public pour assurer leur fonctionnement, affirme le Labo (2017a) :

« Les principaux réseaux d'accompagnement à la création (France Active, Initiative France, Boutiques de Gestion, Adie) sont financés significativement par des subventions européennes via le Fonds Social Européen (FSE), d'État via la Caisse des Dépôts, et locales via les subventions des collectivités. » (p. 22)

Le document rappelle que le maillage territorial des OFAS diffère considérablement de celle des réseaux d'agences bancaires : 42 associations du réseau France Active, 120 antennes locales de l'Adie, 223 plateformes locales pour Initiatives France, et 500 lieux d'accueil pour les Boutiques de Gestion, soit un peu moins de 900 implantations au total sur le plan national. Sur le plan territorial, une articulation entre ces acteurs et les réseaux bancaires n'est pas toujours étroite. Le Labo de l'ESS (2017a) souligne quelques limites aux partenariats noués entre réseaux bancaires et OFAS :

« Pour diffuser et impliquer au niveau local l'ensemble des acteurs, collaborateurs des agences bancaires, des réseaux décentralisés, des plateformes de crowdfunding, etc. ; Pour maîtriser la cartographie des structures d'accompagnement au niveau local, ce qui rend délicate la visibilité des acteurs au sein des agences bancaires, et nécessite une pédagogie plus efficace auprès des porteurs de projets et structures accompagnées ; Pour maintenir dans le temps la relation entre agences bancaires et OFAS, en raison notamment du turn-over des collaborateurs ; Pour respecter la confidentialité des données clients et prendre en compte les réticences au transfert de données à des tiers ; Pour mobiliser largement des données apportant plus de valeur ajoutée au client (big data) ; Pour segmenter diversement les marché ESS/Entrepreneuriat Social/ TPE en fonction des établissements bancaires. » (Labo de l'ESS, 2017a, p. 28)

Comme dans le document de 2013, le « Cahier de pratiques et d'initiatives inspirantes », annexe à la publication « L'alchimie de l'écosystème financier solidaire » met en avant les Outils Financiers Solidaires (OFS) et pas les financeurs. Selon le Labo de l'ESS (2017a), les structures qui offrent les OFS essayaient d'adapter leurs outils financiers solidaires aux besoins des activités qu'ils financent, notamment par leur travail de conseil, d'ingénierie financière, d'accompagnement et de mise en réseau. Ainsi, la caractérisation de financeur solidaire repose sur la destination du financement et sur la modalité ou méthodologie, en

soulignant l'adéquation des outils financiers et l'accompagnement. Le cahier est présenté sous la forme de fiches et encadrés des initiatives d'« Opérateurs de Financement et d'Accompagnement Solidaire (OFAS) » :

« Les OFAS sont complémentaires de la finance classique et regroupent des institutions financières dont les critères de performance et les méthodes d'accompagnement des projets diffèrent de l'économie classique. Ils permettent ainsi de réinjecter des financements dans l'économie locale. » (Labo de l'ESS, 2017b, p. 4)

Parmi les OFAS cités par le Labo, nous trouvons des réseaux d'accompagnement nationaux dont France Active, Initiative France, Adie, les Boutiques de Gestion (association BGE). Les plateformes de financement participatif sont diverses : 1001Pact, J'adopte un projet, pretdechezmoi.coop et zeste.coop, ces deux dernières lancées en 2013 et en 2016 respectivement par La Nef. Et on trouve également des initiatives publiques comme l'Agence France Entrepreneur créée par l'État durant le quinquennat de François Hollande et d'autres actions menées par des conseils régionaux et initiatives de banques classiques comme la plateforme de crowdfunding Kocoriko.fr de la Banque Populaire en région Auvergne-Rhône-Alpes et un projet de la banque BNP Paribas. Ces acteurs si hétérogènes sont rassemblés par le Labo de l'ESS en raison de leur activité, à savoir, financement et accompagnement, et le profil des projets ciblés : petites entreprises locales pas nécessairement relevant d'une économie solidaire.

« Tous œuvrent dans l'accompagnement et le financement des porteurs de projets et structures de petite taille à externalités positives sur les territoires et la plupart travaillant comme établissements de place ouverts aux partenariats avec tous les réseaux bancaires. Ces réseaux bancaires à travers leur organisation en agences locales contribuent à financer l'activité économique au sein des territoires, et notamment les banques coopératives et mutualistes qui sont historiquement nées pour financer des pans économiques alors mal servis. » (Labo de l'ESS, 2017b, p. 4)

L'examen de cet espace de dialogue animé par le Labo nous permet d'apprendre la manière dont le thème de la finance solidaire a été traité. Selon l'approche du groupe de travail constitué en 2016, la finance solidaire s'inscrit dans la problématique des besoins de financement d'entreprises solidaires et de TPE, comme deux types de structures différents qui forment un ensemble en raison de leur difficulté d'accès à des produits bancaires et de leur

nécessité de renforcement des fonds propres. De cette façon, elle ne se limite pas au financement de l'économie solidaire ou des projets à forte utilité sociale, mais peut répondre également aux besoins de petites entreprises locales.

Le rôle de la finance solidaire est d'accueillir et d'accompagner en vue d'une adéquation des projets dans une perspective de normalisation de ces derniers afin de les conformer aux exigences du système bancaire traditionnel. Les finances solidaires, ainsi, peuvent apporter leur service aux entreprises comme aux banques.

Le Labo emprunte le terme d'organismes de financement et d'accompagnement solidaire (OFAS) pour désigner les financeurs solidaires, qui ont comme singularité l'offre de financement et d'accompagnement. Il met en avant les Outils Financiers Solidaires (OFS) et non les financeurs. De cette manière, le Labo rassemble dans ce débat des acteurs très hétérogènes comme France Active, Nef et BNP Paribas.

1.3. Évolution de la manière d'aborder le thème des finances solidaires

La légitimité du Labo de l'ESS comme acteur-référent de la finance solidaire peut être questionnée. Par ailleurs, le Labo de l'ESS ne prétend pas être un réseau d'acteurs de l'ESS ni ne s'auto-revendique un représentant du champ. Il cherche, d'un côté, à animer des discussions entre acteurs, chercheurs et institutions et, d'un autre côté, à établir un dialogue avec les pouvoirs publics dans une action de plaidoyer. Pour cette raison, dans une analyse du processus d'institutionnalisation de la finance solidaire, il est intéressant d'examiner la manière dont le Labo traite le sujet et comment il le présente aux acteurs institutionnels.

Nous pouvons retracer l'évolution de la façon dont le thème de la finance solidaire est abordé dans les espaces de discussion que nous avons privilégiés : Les États Généraux de l'ESS et les groupes de travail au sein du Labo de l'ESS.

Dans un premier temps, autour de la préparation des États Généraux en 2011 et des documents qui ont été publiés à la suite sous la coordination du Labo de l'ESS, le thème de la finance solidaire ressort d'un débat autour de deux questions : le financement des entreprises de l'ESS et la transformation de la finance vers le développement d'une finance responsable et solidaire. Dans un deuxième temps, à partir de la création du groupe « Outils financiers solidaires » en 2012, le thème de la finance solidaire concerne le développement des outils financiers éthiques et solidaires pour répondre aux besoins des activités économiques d'utilité

sociale. Au sein du groupe « Banques et territoires » créé en 2016, le débat sur la finance solidaire passe par la question de l'amélioration de l'efficacité du financement bancaire dans les territoires en vue de répondre aux besoins des entreprises solidaires et des TPE, traitées comme un ensemble cohérent.

Si on observe la manière dont le thème a été abordé dans ces trois moments, il est possible de constater que la dimension politique clairement formulée en 2011 a été moins présente dans les publications du Labo de l'ESS sur la finance solidaire à partir de 2012. L'évolution du débat l'oriente vers une instrumentalisation des finances solidaires dans l'objectif de faire rentrer les projets dans les grilles d'évaluation des banques.

Nous pouvons remarquer que dans un premier temps, la finance solidaire concerne le financement d'entreprises solidaires pour dans un second temps s'orienter vers les entreprises à utilité sociale. Dans un troisième temps, le Labo de l'ESS traite de la même manière les besoins d'entreprises solidaires et de petites entreprises locales, ne relevant pas nécessairement d'une économie solidaire. L'approche du Labo s'élargit et est moins centrée sur l'ESS. Cela s'exprime également par le choix des acteurs avec lesquels le dialogue est établi. Le second groupe de travail animé par le Labo depuis 2016 se caractérise notamment par une participation plus importante des établissements bancaires.

Tous les documents publiés ont une fonction de plaidoyer ; ils interrogent les pouvoirs publics de différentes manières. Les propositions formulées en 2011 dans le document résultant des États Généraux visent au développement d'« une finance responsable et solidaire ». Les propositions du groupe de travail réuni à partir de 2012 cherchent à développer « les outils financiers éthiques et solidaires » par trois axes. Le premier est la diffusion de l'information sur les outils de finances solidaires déjà existants. Le deuxième axe est le développement des outils de suivi et de la mesure de l'impact, ce qui permettrait aux banques de mieux identifier les projets. Le troisième axe est la pérennisation du financement des réseaux d'accompagnement. Enfin, le groupe de discussion formé en 2016 propose, parmi d'autres initiatives, une articulation plus importante entre acteurs de la finance solidaire et entre ces derniers et les réseaux bancaires avec la mise en commun d'outils de suivi et de mesure d'impact de projets relevant de l'ESS. Du point de vue de l'action publique, le Labo revendique une implication plus importante des acteurs institutionnels locaux au niveau du territoire.

Le Labo de l'ESS insiste sur le rapport de complémentarité entre les finances solidaires et le réseau bancaire. En effet, l'offre bancaire reste, en volume, la source de financements privés la plus importante pour les initiatives économiques solidaires, c'est pourquoi un dialogue entre les finances solidaires et ces acteurs est indispensable. Ce qui nous semble sujet à caution dans l'argumentation du Labo est que le rôle des acteurs de la finance solidaire est d'accueillir et d'accompagner en vue de normaliser les projets aux exigences du système bancaire traditionnel. Néanmoins, les outils proposés par ces acteurs se justifient dans la mesure où ces entreprises ont des particularités que les banques ont du mal à saisir. Ainsi, ils joueraient dans un premier temps un rôle d'intermédiation entre les entreprises solidaires et les établissements bancaires pour, dans un deuxième temps, s'intégrer au système financier traditionnel avec l'offre d'accompagnement. Le Labo de l'ESS insiste sur cette singularité des financeurs solidaires : l'articulation entre financement et accompagnement. Les structures d'accompagnement n'étant pas en concurrence avec les réseaux bancaires, le Labo identifie une valeur ajoutée des OFAS dans le modèle économique des banques dans la mesure où les finances solidaires peuvent réduire le risque pour les banques par le biais de l'accompagnement et par une forme d'intervention financière complémentaire à l'offre bancaire : l'investissement avec la prise de participation en capital. Sur cet argument, entre autres, repose la revendication d'un soutien public pour assurer leur fonctionnement.

L'inscription du thème de la finance solidaire dans le débat sur l'économie solidaire a au moins deux entrées distinctes : la transformation de l'économie par une activité financière qui vise la démocratisation économique et la recherche de stratégies en vue de la pérennisation d'initiatives de l'économie solidaire.

2. Représentation de Finansol dans des réseaux d'économie solidaire

Le collectif Finansol s'affirme avant tout comme une structure de l'économie solidaire. Mais, nous observons que le processus d'institutionnalisation de la finance solidaire a contribué à une participation plus importante d'institutions du système financier traditionnel telles que les banques et les sociétés de gestion d'actifs. Cette place croissante accordée aux acteurs n'appartenant pas au champ de l'économie solidaire va dans le sens de l'idée soulignée par le premier président de l'association : ses fondateurs ont fait le choix de ne pas porter un projet politique. En effet, elle n'est pas en articulation avec des collectifs comme le Mouvement pour l'économie solidaire (MES), qui anime des débats autour du projet politique de l'économie solidaire.

D'un côté, Finansol cherche surtout à être présente dans des espaces institutionnels afin d'assurer l'inscription du thème des finances solidaires dans le dialogue établi entre les acteurs de l'économie solidaire et les pouvoirs publics. Et, de l'autre côté, l'association participe à des réseaux rassemblant des acteurs financiers :

« On est de l'économie sociale et solidaire servant majoritairement, en objectif final, le développement des entreprises solidaires (...) On essaye d'être présent et dans les réseaux ESS et dans les réseaux financiers. » (Sophie Des Mazery)

Cette présence s'opère de deux manières : par la participation des membres de manière individuelle ou par une représentation institutionnelle de Finansol (bureau, équipe salariée, administrateurs). La directrice de Finansol souligne que la structure rassemblant des acteurs très divers, ses membres ne peuvent pas toujours représenter l'ensemble du collectif faute d'une vision large de la finance solidaire.

« Il y a un certain nombre de représentation par des administrateurs, mais finalement, très peu, parce que la finance solidaire (...), vous voyez que c'est quand même très varié (...) il y a assez peu de membres qui peuvent comprendre avec finesse tous les sujets des finances

solidaires et à mon avis c'est une faiblesse de Finansol, à part l'équipe, à part le président et puis certainement les membres du bureau (...). » (Sophie Des Mazery)

Quant aux espaces de dialogue entre les acteurs de l'économie solidaire et les pouvoirs publics, la participation de Finansol à la Chambre française de l'économie sociale et solidaire est à souligner.

La Loi n. 2014-856 relative à l'économie sociale et solidaire institue une Chambre française de l'économie sociale et solidaire, dénommé ESS France. Son rôle est de rassembler les acteurs de l'économie sociale et solidaire et de les représenter auprès des pouvoirs publics et de la société civile, comme formalisé dans l'article 5 de cette loi :

« La Chambre française de l'économie sociale et solidaire assure, au plan national, la représentation et la promotion de l'économie sociale et solidaire. Elle assure à cet effet, au bénéfice des entreprises du secteur, la représentation auprès des pouvoirs publics nationaux des intérêts de l'économie sociale et solidaire, sans préjudice des missions de représentation des organisations professionnelles ou interprofessionnelles du secteur. »

La chambre est constituée de membres institutionnels qui représentent les différents acteurs rassemblés par la Loi : fondations, coopératives, mutuelles, associations et entrepreneurs sociaux. Les mouvements et réseaux nationaux de l'ESS constituent la deuxième catégorie de membres de la chambre. La troisième catégorie de membres rassemble les organisations nationales regroupant des acteurs œuvrant dans des champs tels que l'innovation sociale, l'éducation, la finance solidaire, l'insertion par l'activité économique, le commerce équitable. Cela atteste de la reconnaissance institutionnelle de la finance solidaire comme un sous-ensemble de l'ESS.

Afin de répondre à sa mission, Finansol accorde la priorité à la représentation auprès des espaces d'institutionnalisation de l'économie solidaire avec deux salariés dédiés aux partenariats et relations institutionnelles au sein de la structure opérationnelle. Et, en raison de son activité, Finansol collabore avec les réseaux des entreprises ciblées par le financement solidaire, comme l'affirme sa directrice dans le témoignage ci-dessous :

« Donc en fait depuis plusieurs années, on s'est vraiment rapproché des réseaux ESS. La Loi nous a un peu poussé à le faire, parce que du coup il y a eu des modifications sur l'agrément d'entreprises solidaires dans une loi Economie Sociale et Solidaire, alors qu'auparavant, heu

ça avait été fait dans le cadre d'une loi du travail, avec l'épargne salariale et solidaire. (...) Bon il y a cette représentation assez forte auprès de la plateforme politique de l'ESS, ESS France, on est au conseil supérieur de l'ESS qui est un conseil qui a été créé par les pouvoirs publics pour conseiller le ministre en charge sur les leviers de développement de l'Economie Sociale et Solidaire, et puis on a des liens assez forts avec tous les grands réseaux de l'ESS, notamment les réseaux associatifs (...) Comme par exemple la Fédération des entreprises d'insertion, qui sont beaucoup financés par l'épargne solidaire, le Mouvement associatif, qui est la plateforme politique du monde associatif, comme par exemple les CRESS, bon voilà, il y a vraiment des liens. On travaille beaucoup ensemble. Et après il y a une autre partie, qui sont les réseaux financiers. (...) Notre orientation dans l'équipe elle est plutôt ESS, donc on est moins familier des réseaux financiers. Mais on est présent dans un certain nombre de groupes. (...) On travaille avec l'AFG, qui est l'Association Française de Gestion, on essaye d'avancer avec la FBF, la Fédération Française Bancaire. » (Sophie Des Mazery)

Dans ce type de réseau, le collectif Finansol participe notamment aux discussions sur les besoins de financement des structures de l'économie solidaire.

3. Stratégies de pérennisation d'initiatives de l'économie solidaire

Le financement des entreprises solidaires est un sujet peu exploré. Son exploration peut nous amener à penser le rapport entre la finance solidaire et l'économie solidaire : qui finance les initiatives économiques solidaires ? La finance solidaire se présente-elle comme une alternative ? Peut-elle répondre aux besoins de financement des entreprises solidaires ? Qu'est-ce qu'elle peut apporter comme réponses ?

3.1. L'accès au financement

L'article 17 de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire prévoit un suivi annuel de l'accès au financement des entreprises de l'ESS par le Conseil Supérieur à l'ESS avec ESS France (ex-Chambre Française de l'ESS) et le Conseil National des Chambres Régionales à l'ESS. La commission mise en place par l'ESS France est présidée par Frederic Tiberghien, président de Finansol.

Quatre missions ont été attribuées à cette commission : Identifier les difficultés rencontrées par les entreprises de l'ESS pour accéder au financement qui leur est nécessaire ; Mener ou encourager des études thématiques ou sectorielles pour mieux comprendre les difficultés, les enjeux et les solutions possibles ; Proposer aux instances d'ESS France des analyses, des propositions ou des revendications à destination des pouvoirs publics ; Suivre la production réelle des financements de la Bpi en direction des entreprises de l'ESS et mener les analyses nécessaires, formuler des propositions auprès des institutions financières et bancaires, des instances dirigeantes de la Bpi et des pouvoirs publics (ESS France, 2017).

Dans son rapport « Le financement des entreprises de l'Économie sociale et solidaire » publié en mars 2017, la commission constate l'existence d'une offre de financement pour les entreprises de l'ESS, mais également des obstacles pour y accéder.

« De nombreux dispositifs spécifiques à l'ESS sont apparus depuis le début des années 2010 (Bpi, fonds divers créés parallèlement à la loi de juillet 2014...) et des acteurs nouveaux

(investisseurs solidaires, investisseurs à impact, ...) ont trouvé leur place aux côtés d'acteurs plus anciens (la Caisse des dépôts, le Crédit coopératif...) ou généralistes (les banques de l'ESS ou les banques de réseaux, qui financent de longue date le fonds de roulement et l'investissement de nombreuses entreprises de l'ESS). » (ESS France, 2017, p. 7-8)

Le rapport vise à analyser les freins que peuvent rencontrer les entreprises de l'ESS dans l'accès au financement. La commission relève l'existence de plusieurs études générales sur le financement des entreprises en France mais constate le manque de travaux portant spécifiquement sur le financement des entreprises de l'ESS. De ce fait, la commission évoque d'abord les difficultés rencontrées par les entreprises, particulièrement les TPE et PME telles qu'elles ressortent des études consultées, en partant de l'hypothèse que les entreprises de l'ESS y sont probablement également confrontées (ESS France, 2017).

La commission mentionne trois études concernant le financement de TPE et PME. La première concerne le financement des TPE et a été publiée en juin 2014. La deuxième étude a été réalisée en octobre 2015 et concerne le financement des PME et ETI (Entreprises de taille intermédiaire) en croissance. Toutes deux ont été produites par l'Observatoire du financement des entreprises. La commission a également consulté le rapport remis au gouvernement par le président de la Banque de France « Le financement de l'investissement des entreprises » publié en août 2015.

La seule étude spécifique à l'ESS identifiée par la commission a été réalisée par le cabinet d'étude EthiFinance pour la Caisse des Dépôts en 2015. L'étude intitulée « Les besoins de financement des PME/ETI de l'ESS » s'appuie sur les résultats d'une enquête auprès de 128 structures de l'ESS, parmi lesquelles 76 bénéficiaires du Programme d'investissement d'avenir dédié à l'économie sociale et solidaire de la Caisse des Dépôts, le PIA ESS. Il s'agit d'un échantillon très limité et, sans supposer qu'il soit représentatif, nous ferons quelques remarques sur les résultats de cette étude.

L'étude révèle que la structure financière des entreprises solidaires est fragile, avec des pertes pour près de 30% d'entre elles au cours de l'exercice 2014 et un endettement croissant (EthiFinance, 2015). Pour le financement, les entreprises solidaires sollicitent surtout des subventions publiques et privées et des prêts bancaires.

« En matière de financement en fonds propres et quasi fonds propres, les subventions publiques et privées restent les modes de financement les plus sollicités. En matière de

financement par la dette, le prêt bancaire arrive très nettement en tête des solutions de financement privilégiées, avec près de 80% des répondants qui ont cherché à en obtenir. » (EthiFinance, 2015, p. 4)

Les besoins de financement varient selon les secteurs d'activité, les statuts, la taille de l'entreprise, son stade de développement (amorçage, création, développement, changement d'échelle, transmission et retournement) et la nature du besoin (trésorerie, fonds de roulement, investissement, innovation, fonds propres). L'étude confirme que les associations sont plus dépendantes des subventions et ont plus de difficulté d'accès aux financements que d'autres structures.

« Le poids des différents modes de financement dans la structure de financement des répondants dépend de leur forme juridique : les associations loi 1901 se concentrent sur les subventions (publiques et privées) et la dette, alors que les coopératives (SCOP et SCIC) et les autres formes juridiques présentent une palette de financements beaucoup plus large. La dépendance aux subventions publiques varie fortement selon la forme juridique des répondants. Sans surprise, ce sont les associations qui les sollicitent le plus. » (EthiFinance, 2015, p. 4)

Pour couvrir leurs besoins de financement à 3 ans, la majorité des structures envisagent de faire appel à l'autofinancement et à du financement externe (subventions, dons et prêts bancaires). Les autres formes de financement sont peu envisagées en raison de leur méconnaissance par les structures ou de la non-conformité avec leur forme juridique.

« Les freins à l'obtention des financements dépendent du type de financement : (...) Pour les autres modes de financement (augmentation et ouverture du capital, émission de titres participatifs et associatifs, apport en compte courant d'associé, billet à ordre, prêt participatif, prêt d'honneur et crowdfunding), ils ne sont pas adaptés à tous les statuts juridiques. Pour les entreprises pouvant les solliciter mais ne le faisant pas, la mauvaise connaissance des outils est le principal frein évoqué » (EthiFinance, 2015, p. 5)

L'étude montre que, au-delà de la méconnaissance des outils, les entrepreneurs ne maîtrisent pas l'ingénierie financière. Cela constitue un frein au financement et renforce la nécessité de l'accompagnement proposé par les acteurs de la finance solidaire.

« Plus généralement, les commentaires affichés par les répondants au questionnaire et les entretiens que nous avons menés font émerger une difficulté à maîtriser l'ingénierie financière pour les petites et moyennes structures qui constituerait un frein à la diversification des sources de financement. » (EthiFinance, 2015, p. 5)

Nous pouvons constater que les outils proposés par les financeurs solidaires restent marginaux. Reprenons le témoignage de Guillaume Viandier à ce sujet :

« Les plus gros financeurs privés dans l'ESS aujourd'hui ce sont les banques, le Crédit Agricole ou la Caisse d'Épargne. Ce sont des banques classiques mais qui font des prêts aux associations, aux coopératives et cetera. (...) Toutes les structures de l'ESS ont un compte en banque. Et donc, la plupart du temps, quand elles ont besoin de se faire financer, elles vont d'abord voir leur banque. Quand elles ont besoin d'acheter des locaux par exemple, c'est pas un financeur solidaire qui finance ça, ce sont les banques. Si une structure qui a besoin de trésorerie, de liquidité ou d'un prêt à court terme, c'est la banque qui le fait. Ou un prêt pour aller acheter une voiture pour une association, par exemple, elles vont plutôt aller voir les banques. Donc, la majorité du financement de l'ESS c'est effectivement les banques classiques. En termes de volume d'activité, la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole prêtent sûrement plus à l'ESS que le Crédit Coopératif. Mais les finances solidaires, au-delà de la question de la ressource, l'idée c'est qu'elles n'aient pas le même type d'offre de financement que les banques, elles viennent en complémentarité aux banques. Elles ne sont pas là pour remplacer, c'est à côté, c'est une autre chose, mais c'est tout petit. » (Guillaume Viandier)

Une analyse de la question du financement de l'économie solidaire peut aborder la finance solidaire mais elle doit surtout rendre compte du financement public et de l'offre bancaire. En ce qui concerne les politiques d'investissement public pour les entreprises solidaires, nous devons évoquer des acteurs importants du financement de l'économie solidaire comme la Caisse de Dépôts et la Banque publique d'investissement, BPI France, ainsi que les mécanismes des fonds régionaux d'investissement. L'offre bancaire reste, en volume, la source de financements privés la plus importante pour les initiatives économiques solidaires, c'est pourquoi un dialogue entre les finances solidaires et ces acteurs est indispensable.

La commission d'ESS France souligne que la difficulté d'accès au crédit bancaire repose sur la structure financière des entreprises solidaires, notamment sur la faiblesse de leurs fonds propres.

« Alors qu'il existe des besoins d'investissement significatifs (immobilier, outils de production, équipement et informatique) dans certains secteurs (santé publique, tourisme social, entreprises d'insertion...), il subsiste des difficultés d'accès au crédit bancaire d'investissement pour les entreprises qui ont peu de fonds propres, qui ne justifient pas de leur capacité de remboursement grâce aux excédents dégagés sur l'exploitation et qui n'offrent pas des garanties suffisantes. » (ESS France, 2017, p. 8)

C'est précisément à ce besoin que plusieurs financeurs solidaires cherchent à répondre, développant des outils d'investissement avec apport en fonds propres ou quasi-fonds propres.

3.2. L'apport de la finance solidaire

Selon Finansol (2017a), l'accès à des fonds propres est le premier apport du financement solidaire pour les associations et entreprises en création, ces fonds permettant de faire effet levier sur le prêt bancaire. Les financeurs solidaires permettent également aux associations et entreprises solidaires en développement de renforcer leurs fonds propres et quasi fonds propres par des outils variés selon les différents statuts (apport en capital, titres associatifs ou participatifs, prêts participatifs) et modèles économiques (Finansol, 2017a). Cela renforce l'idée de la complémentarité des financeurs solidaires par rapport aux banques pour répondre aux besoins de financement des entreprises solidaires non seulement en raison de leur méthodologie (financement et accompagnement), mais également en raison de la nature de leur offre financière. Leurs apports doivent permettre d'accéder au crédit bancaire mais surtout contribuer au développement de la structure financière de l'entreprise.

L'étude « Les acteurs du financement solidaire et leur réponse aux besoins de financement des associations et entreprises à forte utilité sociale » publiée en 2017 par Finansol interroge l'adéquation des outils des financeurs solidaires aux besoins des associations et des entreprises solidaires. Il conclut que leur offre de financement est très variée tant par ses modes d'intervention (investissements en fonds propres et quasi fonds propres, différents outils de prêts) que par la nature des entreprises et associations qui peuvent les mobiliser (Finansol, 2017a). En plus du renforcement des fonds propres, ils proposent un accompagnement sur différents aspects liés à la gestion du projet (juridique, comptable, administrative, etc.). De cette manière, les financeurs solidaires peuvent apporter des réponses aux besoins qui ont été soulignés ci-dessus, en articulation avec d'autres acteurs.

« Les acteurs de la finance solidaire n'ont ni la vocation ni les ressources suffisantes pour financer seuls l'intégralité des besoins exprimés par les projets économiques à fort impact social ou environnemental. La finance solidaire, au-delà de son ambition politique de développement de la citoyenneté économique, apporte une réponse complémentaire à d'autres formes de financement par la mise en œuvre d'outils mieux adaptés aux spécificités des modèles d'économie solidaire ou d'une capacité à financer des besoins non couverts par ailleurs. Les acteurs de la finance solidaire ont déjà construit des complémentarités avec l'ensemble des autres acteurs du financement de l'économie. Trois types de partenaires financiers sont identifiés ici dont les complémentarités et les articulations avec les acteurs de la finance solidaire se situent à des niveaux différents : les financeurs publics ; les réseaux bancaires ; les fondations et le mécénat d'entreprise. » (Finansol, 2017a, p. 28)

Selon l'étude de Finansol, ces financeurs ont élaboré une offre de financement et d'accompagnement adaptée aux modèles économiques des associations et entreprises solidaires. Il est à noter que les financeurs solidaires dont traite l'étude de Finansol (2017a) sont caractérisés par le fait que tout ou partie des ressources qu'ils investissent dans les projets provient de produits d'épargne solidaire labellisés et non par leur appartenance à l'économie solidaire. Dans cette approche, l'étude inclut dans son périmètre des acteurs aussi différents que les Cigales et des sociétés de gestion d'actifs, en les plaçant dans des catégories d'acteurs différents selon une typologie proposée. Ainsi, si d'un côté, la finance solidaire comprend des acteurs qui, n'appartenant pas au champ de l'économie solidaire, ont une offre adaptée aux besoins des associations et entreprises solidaires, d'un autre côté, elle comprend des banques coopératives qui, par leurs statuts composent le champ de l'économie sociale et solidaire, n'ont pas forcément développé une offre financière spécifique :

« Ces banques ne font pas de distinction entre les coopératives et les entreprises commerciales. Les offres de financement sont identiques mais elles impliquent de comprendre le modèle économique des coopératives clientes. Il en va de même pour les entreprises à impact social, qui sont traitées comme des entreprises ordinaires, sauf si ce sont des associations. » (ESS France, 2017, p. 32)

Le rapport d'ESS France sur le financement des entreprises de l'ESS rend compte de l'activité de trois réseaux territoriaux de financement et d'accompagnement : France Active, Adie et Initiative France. Ces trois réseaux n'entretiennent pas le même rapport à l'ESS : les deux derniers appartiennent à l'ESS du fait de leur statut associatif tandis que le premier appartient

à l'ESS comme les précédents mais finance également l'ESS, en fonds propres notamment (ESS France, 2017). Cela montre que l'adoption d'un statut de l'ESS (associatif ou coopératif, par exemple) par une institution financière n'implique pas une offre financière orientée vers les besoins des entreprises solidaires. Ces initiatives peuvent trouver des réponses à leurs besoins de financement dans différents outils financiers proposés par des acteurs publics, des établissements bancaires, des finances solidaires ou d'autres acteurs.

3.3. Autres réponses aux besoins des initiatives économiques solidaires

Pour répondre à leurs besoins, les initiatives de l'économie solidaire peuvent bien avoir recours aux fonds de garantie, à des subventions, au prêt, à l'investissement et au don. Outre les banques privées et les acteurs publics, d'autres formes de finances solidaires se sont développées et ne sont parfois pas incluses dans la finance solidaire.

Le fonds « Faim et développement » créé par le Crédit Coopératif et qui est repéré par les acteurs comme le premier produit de finance solidaire ne rentre pas dans le périmètre de l'étude réalisée par Finansol en 2017. En effet, cette étude ne s'intéresse qu'aux logiques de financement solidaire et ce fonds fonctionne selon le principe de l'épargne de partage, et s'inscrit, donc, dans une logique de don.

De la même manière, la Société coopérative de développement et d'entraide (Socoden) est également exclue du périmètre de Finansol. Elle a été créée par la confédération générale des Scop et son offre de financement s'adresse uniquement aux membres du mouvement coopératif. Ses ressources proviennent de la cotisation de coopératives, elle ne rentre donc pas dans le périmètre de l'étude parce qu'elle ne mobilise pas d'épargne solidaire.

Plus récemment, un nouveau type d'acteurs développe son activité en France. Il s'agit des plateformes de financement participatif ou « crowdfunding », qui proposent aux particuliers de financer, via une interface web, des projets de leur choix parmi une liste de projets présentés. Le mode de financement proposé varie selon les plateformes entre le don, le prêt ou l'investissement.

Si les plateformes de financement participatif ne sont, dans leur grande majorité, pas orientées vers le financement de l'économie solidaire, certaines ciblent néanmoins spécifiquement des

projets « à forte utilité sociale ». Pour autant, l'absence d'intermédiation rend aujourd'hui impossible la labellisation par Finansol d'un produit de collecte d'épargne solidaire.

Le financement participatif est une initiative intéressante de finance solidaire en raison du rapport direct entre épargnant et entrepreneur, sans aucune intermédiation. Néanmoins, faute d'un acteur financier intermédiaire, aujourd'hui le label Finansol ne peut pas être attribué qu'aux plateformes de financement participatif proposant une intermédiation. Ainsi, pour que l'institutionnalisation de la finance solidaire ne marginalise pas des initiatives citoyennes innovantes, un travail constant de rénovation des cadres doit être mené pour rendre compte des initiatives émergentes.

Principaux aspects révélés par l'approche historique du terrain français

Comment le champ de la finance solidaire s'est-il constitué en France ? Quels sont les principaux enjeux de la finance solidaire ? Quels dialogues ont été établis entre la finance solidaire et le champ de l'économie solidaire ? Pour répondre à ces questions, l'approche historique du terrain français a comporté trois aspects : l'émergence des finances solidaires, l'institutionnalisation de la finance solidaire et les principaux enjeux.

Les finances solidaires

En examinant les « finances solidaires contemporaines », nous pouvons distinguer trois vagues d'acteurs qui ont constitué le champ de la finance solidaire en France. Chacune de ces vagues correspond à des types d'acteurs différents, que nous qualifieront d'historiques, associatifs et/ou coopératifs, et financiers traditionnels.

La première vague émerge du secteur bancaire coopératif et mutualiste français. Celui-ci trouve son origine dans les formes de financement mutualistes du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle, qui consistaient à collecter l'épargne locale pour financer les projets locaux. Ces acteurs, tels que le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel et le Crédit Coopératif, sont issus de l'économie sociale de la fin du XIX^{ème} siècle. La principale forme d'organisation est celle des banques coopératives et mutuelles créées à partir de caisses locales et régionales.

La problématique à laquelle ils cherchent à répondre est celle des difficultés d'accès au crédit rencontrées par certains. Ils s'orientent ainsi vers le financement de projets solidaires et alternatifs au modèle de production dominant. Ces acteurs se sont intégrés au système financier traditionnel et leurs outils de financement sont ceux d'une banque. Les crises économiques et la pression du secteur, entre autres facteurs, ont orienté ces initiatives vers un isomorphisme institutionnel. L'institutionnalisation, la croissance et des contraintes du système financier, entre autres facteurs, ont amené ces structures à s'écarter de la mission sociale qu'ils s'étaient fixée. À la fin du XX^e siècle, les banques mutualistes ne répondent plus aux besoins de financement et, en outre, elles ont perdu le lien de proximité avec les

épargnants (Artis, 2011). L'évolution de l'offre de crédit au secteur de l'agriculture, par exemple, permet d'illustrer ce processus, comme le montre Neveu (2001, 2007, 2013).

Ce que nous appellerons ici la deuxième vague comprend des acteurs issus du milieu associatif, parmi lesquels des acteurs relevant de l'économie alternative et solidaire entre la fin des années 1970 et les années 1990. Ils cherchent à soutenir des projets économiques solidaires ou alternatifs pour créer de l'emploi et relocaliser l'économie. Les structures sont de divers types : association, société capital-risque, société coopérative, club d'investisseur, société foncière et société d'investissement.

Comme toile de fond, les acteurs de l'économie alternative et solidaire portent un discours de changement de l'économie par la participation citoyenne dans la finance. Ces acteurs ont l'initiative de se rassembler avec les premiers pour revendiquer une reconnaissance publique et une institutionnalisation de l'activité de financement solidaire.

L'institutionnalisation de la finance solidaire provoque, par des contraintes de réglementation, l'entrée d'acteurs issus du système financier traditionnel, comme les sociétés de gestion d'actifs. Initialement contraints par une disposition réglementaire, certains d'entre eux ont développé cette activité, qu'ils ont identifié comme une niche de marché. Leur enjeu est de répondre aux besoins de leur client (épargnant) à travers l'offre de produits financiers dont une partie des fonds est investie de manière classique et une autre partie est investie dans des projets à utilité sociale (5 à 10%). Ils ne ciblent pas forcément des initiatives porteuses d'un projet politique vers une économie alternative ou solidaire. Selon le cadre juridique posé par la réglementation de l'épargne salariale solidaire, ces acteurs soutiennent des projets à utilité sociale et l'investissement socialement responsable (ISR). Ces derniers acteurs captent la majeure partie de l'épargne solidaire (selon les critères de Finansol) en France.

On assiste ainsi à l'émergence de ce que nous appellerons ici la troisième vague d'acteurs comprenant les sociétés de gestion d'actifs et les fonds d'investissement qui correspondent à des investisseurs à impact. Ces derniers, plus récents, se développent notamment à partir des années 2010 pour répondre à une demande du marché. À travers ces acteurs, les institutionnels peuvent investir dans une logique de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE).

L'analyse du passage des finances solidaires à la finance solidaire montre que la dimension politique portée par les acteurs des finances solidaires issus de l'économie solidaire, que nous

situations dans la deuxième vague, a disparu lors du rassemblement des acteurs dans un processus d'institutionnalisation du secteur.

La finance solidaire

Le secteur de la finance solidaire en France regroupe aujourd'hui un ensemble très hétérogène d'acteurs qui ont en commun l'une des caractéristiques suivantes : a) L'origine des fonds ; b) Les projets financés ; c) L'offre de financement.

Premièrement, en ce qui concerne l'origine des fonds, les acteurs de la finance solidaire collectent, directement ou indirectement, de l'épargne citoyenne. L'épargne collectée constitue une partie importante voire la totalité des ressources qui constituent leurs fonds d'investissement. La principale forme de collecte d'épargne solidaire aujourd'hui est l'épargne salariale solidaire, caractérisée par une collecte indirecte et une intermédiation importante entre épargnant et emprunteur.

Deuxièmement, la nature des projets financés peut rassembler les acteurs du secteur de la finance solidaire. Ces fonds sont destinés au soutien de projets à utilité sociale, ce qui n'est pas toujours défini de la même manière par les financeurs solidaires. Ils financent des projets qui ont comme finalité la lutte contre l'exclusion (accès au logement, insertion par l'activité économique, action sociale, etc.), la défense de l'environnement (agriculture biologique, énergies renouvelables, collecte et recyclage des déchets, etc.) ou encore la culture et la solidarité internationale. Parmi les acteurs présents sur la scène actuelle de la finance solidaire en France aujourd'hui, certains interviennent dans des pays du Sud et mobilisent des outils financiers pour soutenir des projets de développement local. Ces projets de nature socioéconomique n'ont pas pour vocation la recherche de profit, et en général leur activité économique sert un projet social. De ce fait, ils connaissent des difficultés pour accéder au crédit bancaire.

Troisièmement, pour répondre aux besoins de financements des projets, les acteurs de la finance solidaire mettent à disposition une offre de financement très diversifiée, tant en ce qui concerne les outils financiers que les conditions d'accès au financement et leur méthodologie. Les financeurs solidaires proposent davantage des outils d'investissement que de financement. En outre, on vérifie l'utilisation de critères non-exclusivement financiers dans les choix

d'investissement. Pour la majeure partie des acteurs, la méthodologie de financement implique l'accompagnement du projet.

Malgré l'institutionnalisation de la finance solidaire, la reconnaissance des finances solidaires reste un enjeu important. Les initiatives de finances solidaires peuvent se trouver dans une condition d'invisibilité, ne permettant pas de les distinguer par rapport au système financier traditionnel.

Quant aux principaux enjeux, nous avons identifié la transformation de la finance par la construction des nouveaux rapports entre emprunteur et financeur et la transformation de l'économie par le soutien à des projets relevant d'une économie alternative et solidaire ou d'une économie locale répondant à des besoins sociaux. Dans les deux cas, la finance devient un outil et non une finalité.

Il s'agit donc d'un champ très divers et hétérogène au sein duquel il est possible d'identifier des expériences issues du champ de l'économie solidaire en raison de leur nature (mode de gestion, pratiques de financement, gouvernance). Les acteurs de la finance solidaire ciblent des projets à utilité sociale, ce qui comprend des structures de l'économie solidaire, sans s'y limiter toutefois. Cela nous fournit des pistes pour penser les rapports entre le champ de l'économie solidaire et le secteur de la finance solidaire.

Finance solidaire et économie solidaire

La finance solidaire émerge comme un sujet de débat au sein des réseaux de l'économie solidaire. Dans le prolongement des débats lors des États Généraux de l'économie sociale et solidaire en juin 2011, des groupes de travail ont été créés en 2012 et 2016 au sein du Labo de l'ESS, un important espace de dialogue entre acteurs et pouvoirs publics. Dans un premier temps, le thème des finances solidaires ressort d'un débat autour de deux questions : le financement des entreprises de l'ESS et la transformation de la finance vers le développement d'une finance responsable et solidaire. Dans un deuxième temps, ce thème concerne le développement des outils financiers éthiques et solidaires pour répondre aux besoins des activités économiques d'utilité sociale. À partir de 2016, le débat passe par la question de l'amélioration de l'efficacité du financement bancaire sur les territoires en vue de répondre aux besoins des entreprises solidaires et des TPE, traitées comme un ensemble cohérent. La

dimension politique clairement formulée en 2011 a été moins présente dans les publications du Labo de l'ESS sur la finance solidaire à partir de 2012.

L'association Finansol participe aux discussions au sein des réseaux d'économie solidaire sur le sujet des besoins de financement des structures de l'économie solidaire. En effet, l'inscription du thème des finances solidaires dans le débat sur l'économie solidaire passe notamment par la recherche de stratégies en vue de la pérennisation d'initiatives de l'économie solidaire.

Le financement des entreprises solidaires étant une approche pour penser le rapport entre la finance solidaire et l'économie solidaire, nous avons soulevée quatre questions : Qui finance les initiatives économiques solidaires ? La finance solidaire se présente-elle comme une alternative ? Peut-elle répondre aux besoins de financement des entreprises solidaires ? Qu'est-ce qu'elle peut apporter comme réponses ?

Les initiatives de l'économie solidaire sont surtout financées par d'autres acteurs que ceux de la finance solidaire. L'offre bancaire est, en volume, la source de financements privés la plus importante pour les initiatives économiques solidaires. Néanmoins, ces initiatives rencontrent des obstacles pour y accéder.

La finance solidaire ne soutient pas que des projets relevant de l'économie solidaire. Elle finance des petites entreprises locales et des entreprises dites « à forte utilité sociale », parmi lesquelles on identifie des projets d'économie solidaire. Quelques acteurs ciblent le financement d'initiatives relevant de l'économie solidaire.

Les financeurs solidaires n'appartiennent pas tous à l'économie solidaire. Nous pouvons identifier dans le champ de la finance solidaire tel qu'il est constitué aujourd'hui en France une diversité d'acteurs, dont certains se revendiquent de l'économie solidaire.

L'offre de financement solidaire va à la rencontre des besoins des associations et entreprises solidaires dans un rapport de complémentarité par rapport à d'autres financeurs. Cette complémentarité repose sur son apport financier (investissement en fonds propres) et son apport non-financier, l'accompagnement.

La finance solidaire ne peut répondre à l'ensemble des besoins de financement de l'ESS. En outre, l'offre de financement des financeurs solidaires peut être, du point de vue financier, moins intéressante pour les entreprises solidaires. Prenons le cas de La Nef, qui offre des prêts

bancaires à un taux d'intérêt plus important que le réseau bancaire traditionnel. Par contre, elle pourra accueillir des dossiers qui ne sont traités par les banques classiques. Cela peut être perçu comme une logique perverse où les entreprises solidaires font appel aux structures de finances solidaires par défaut et non par choix.

L'appartenance d'un acteur financier au champ de l'économie solidaire n'implique pas nécessairement de sa part une offre plus intéressante, du point de vue financier, pour les entreprises solidaires. Par ailleurs, la logique des fonds 90-10 montre que le fait pour un financeur de ne consacrer qu'une part de son activité au financement d'entreprises solidaires peut lui permettre de proposer une offre de financement intéressante. Dans le cas de ces fonds, c'est le résultat des investissements dans le marché financier traditionnel (entreprises cotées en Bourse, marchés obligataire et monétaire) qui génère des rendements financiers et assure la rémunération des épargnants et le fonctionnement de la structure de gestion. Ainsi, aucune exigence de rendement financier ne pèse sur les entreprises solidaires financées. En conséquence, son offre peut être plus attractive du point de vue financier pour les entreprises solidaires. De cette manière, la performance de l'investissement traditionnel permet le financement de l'économie solidaire.

Ce rapport entre la finance solidaire et le système financier traditionnel peut être pensé en termes de complémentarité de l'offre financière et non-financière. Quant aux outils de financements, les financeurs solidaires renforcent les fonds propres des structures d'économie solidaire, permettant l'accès au crédit bancaire. En outre, les financeurs solidaires ont comme particularité l'accompagnement des entreprises solidaires.

De cette manière, nous pouvons affirmer que les financeurs solidaires jouent un rôle d'intermédiaire entre l'économie solidaire et le système financier, permettant l'accès au crédit bancaire de manière directe par l'apport en fonds propres ou indirecte par la mise en relation ou l'accompagnement. Ce dernier peut servir à l'adéquation et à la normalisation des projets conformément aux critères d'analyse d'établissements bancaires. Autrement, nous pouvons nous demander comment la finance solidaire interroge le système financier traditionnel en vue d'encourager l'adéquation de son offre aux besoins des entreprises solidaires. Ce débat a été porté par certains acteurs des finances solidaires contemporaines dans le sens de la transformation de l'économie, activité financière comprise, par l'engagement citoyen. Cette dimension politique, très présente lors de l'émergence de la deuxième vague des finances

solidaires contemporaines, semble disparaître avec le processus d'institutionnalisation de la finance solidaire en France.

Cela met en évidence le fait que l'apport des finances solidaires, ainsi que la relation établie avec les entreprises solidaires, ne peut pas être réduit à la dimension financière. Ainsi, pour appréhender le rapport entre la finance solidaire et l'économie solidaire, une approche socioéconomique est nécessaire.

Contours de l'objet

Bien que différents enjeux et problématiques se croisent dans le champ de la finance solidaire aujourd'hui, il existe des frontières qui permettent de situer les différentes pratiques. Microcrédit, microfinance, finance de proximité, finance éthique et investissement socialement responsable sont des notions souvent utilisées comme synonymes de finances solidaires, malgré leurs frontières conceptuelles (Ferraton, 2006 ; Artis, 2013).

La microfinance peut se définir comme l'offre de services financiers à des populations pauvres et exclues du système financier traditionnel. La microfinance comprend, parmi ces services financiers, le microcrédit. Celui-ci permet notamment, par l'octroi de petites sommes, de toucher des publics n'ayant pas accès au crédit bancaire (Servet, 2006). La microfinance s'inscrit donc dans le contexte de l'inclusion bancaire et financière. La ressemblance entre cette dernière et la finance solidaire s'explique par les similitudes entre les publics et les besoins auxquels elles répondent. Néanmoins, la finance solidaire ne se limite pas à ce public spécifique (Artis, 2013). En outre, « (...) la microfinance n'est pas forcément solidaire (Guérin *et al*, 2009), tandis que la finance solidaire n'est pas forcément un financement de faible montant. » (Artis, 2013, p. 22).

La finance éthique et l'investissement socialement responsable s'inscrivent dans le secteur bancaire et financier traditionnel, et y importent la question de la moralisation du capitalisme. Le premier produit éthique a été créé en France par l'initiative de la communauté catholique.

Si d'un côté, la finance éthique et la finance solidaire reposent sur le recours à une épargne affectée à des projets ayant une valeur ajoutée solidaire, de l'autre côté, l'utilisation de cette épargne est très différente et suit des principes parfois contradictoires, entre la recherche de profit individuel monétaire dans la finance éthique et l'équilibre financier collectif dans la finance solidaire (Artis, 2012).

Notre travail s'intéresse aux initiatives des finances solidaires et non au système de finance solidaire. Plus précisément, en vue d'approfondir la question du rapport entre économie solidaire et finance solidaire, nous nous intéressons aux acteurs situés dans la deuxième vague. Contrairement aux autres acteurs, ils font la collecte d'épargne de manière directe et les épargnants participent directement à la sélection et à l'accompagnement des projets. Leur structure dépend de l'engagement citoyen. En outre, la collecte est faite sur le territoire pour financer des projets sur un territoire.

B) Étude de cas en France

Cette étude de cas concerne la société coopérative Initiatives pour une Economie Solidaire (IES) dans la région Midi-Pyrénées.

IES peut être caractérisée avant tout comme une structure d'économie solidaire qui intervient dans le champ de la finance. Il s'agit d'une initiative, ancrée sur le territoire, qui collecte de l'épargne locale afin d'investir dans des entreprises solidaires locales. L'objectif principal est de soutenir l'entrepreneuriat collectif pour, d'une part, répondre au problème du chômage à travers la création d'emploi au sein de petites entreprises et, d'autre part, relocaliser et dynamiser l'économie locale. Ayant le statut juridique de SCIC, la société coopérative est gérée par les propres coopérateurs. Par ailleurs, l'activité de la structure dépend fortement du bénévolat. Son modèle économique repose sur l'articulation de différents principes économiques.

IES et l'Agence de Développement et de Promotion de l'Economie solidaire (ADEPES) ont été créées à Ramonville à la fin des années 1990, respectivement en décembre 1997 et en janvier 1998. L'objectif était de développer le territoire à travers le soutien aux entreprises solidaires. L'analyse découlant de cette étude de cas devra relever les résultats de leur intervention sur le territoire, dans une perspective de développement local, ainsi que les défis auxquels ils sont confrontés et les limites de leurs actions.

Cette partie du texte a cinq objectifs. Le premier est d'examiner l'étude de cas pour faire ressortir des éléments qui permettront de répondre à la question centrale de la thèse avec un regard croisé. Le deuxième objectif est d'exposer le cas dans une perspective historique qui remonte à l'origine de l'initiative et de présenter sa trajectoire, en identifiant les différentes phases de son développement. Troisièmement, nous cherchons à rendre compte du contexte institutionnel de l'expérience en insistant sur le rapport entre l'initiative de finances solidaires et le réseau local d'économie solidaire, afin d'analyser l'encastrement de l'action économique dans un ensemble de relations sociales qui conditionnent cette action. Il ne paraît pas souhaitable d'isoler les initiatives de finances solidaires pour les analyser indépendamment du réseau d'économie solidaire local au sein duquel ces initiatives ont émergé. L'étude de cas doit également faire émerger les limites de cette initiative et les obstacles qu'elle a rencontrés afin

de la questionner. Finalement, l'approche territoriale a pour objectif d'analyser les dynamiques propres à cette expérience en dialogue avec l'expérience brésilienne pour en identifier des éléments communs.

Lorsque l'on considère l'activité de financement solidaire de manière isolée, son impact, en termes de financement et de développement de l'économie solidaire, apparaît comme étant relativement peu significatif. Cependant, le soutien des initiatives de finance solidaire dépasse l'aspect financier et la dimension économique. Plus précisément, l'activité de financement s'articule à d'autres actions socioéconomiques, sociopolitiques et socioculturelles importantes pour le développement de l'économie locale. C'est pourquoi nous analysons les pratiques de finances solidaires dans un cadre institutionnel plus large, en prenant en compte les autres actions menées par ces acteurs en réseau dans une approche territoriale. Cela justifie le choix par une approche socio-économique de la finance solidaire pour mieux comprendre ses enjeux, sa contribution au développement territorial et ses limites.

La genèse et le développement d'IES seront d'abord analysés. Nous discuterons dans le Chapitre V la genèse d'IES, en prenant comme période de référence les vingt années précédant la création de l'initiative, de 1978 à 1998. Ensuite nous analyserons dans le Chapitre VI le projet IES et son développement de 1998 à 2015.

Nous analyserons l'intervention d'IES sur le territoire en nous consacrant d'abord à la méthodologie d'IES dans le Chapitre VII. Ensuite, nous exposerons dans le Chapitre VIII les résultats de son intervention sur le territoire.

Nous analyserons l'inscription de cette initiative dans un réseau territorial d'économie solidaire, ce qui sera l'objet du Chapitre IX. Et finalement, le Chapitre X clôturera l'étude du cas en traitant ses défis, enjeux et limites.

Chapitre V : Genèse d'IES (1978-1998)

En vue d'analyser le cas dans une perspective historique, nous nous sommes intéressés à sa genèse. L'intérêt est de comprendre, par sa genèse, la construction du projet IES. Nous avons enquêté sur les événements, les acteurs et le contexte institutionnel qui ont délimités son émergence. Voici les questions qui nous ont guidé : Quels sont les acteurs qui se sont rassemblés autour de ce projet ? Quel était le problème initial autour duquel les citoyens se sont organisés ? Le projet initial construit par ces acteurs s'inscrit-il dans une économie solidaire ? Quelle est la représentation économique des acteurs impliqués dans cette initiative ?

L'analyse de la genèse d'IES peut également nous fournir des éléments pour comprendre le rapport entre cette initiative de finances solidaires et un tissu socio-associatif pré-existant. Notre hypothèse est que cette action économique est encadrée, depuis son origine, dans un ensemble de relations sociales qui conditionne ce projet.

Nous présenterons la genèse en prenant en compte des événements qui se sont déroulés dans une période antérieure de vingt ans par rapport à la date de création d'IES. Il est à préciser que cette chronologie n'est pas exhaustive. Nous évoquerons seulement des événements qui ont été mentionnés par des acteurs durant la recherche de terrain. L'effort que nous avons entrepris a été de rassembler un grand volume d'informations et de les organiser de façon à rendre compte des initiatives préexistantes qui ont influencé, directement ou indirectement, la création d'IES.

Nous avons d'abord interrogé les fondateurs d'IES à propos des événements et des structures circonscrits dans l'espace géographique où cette initiative est née, Ramonville-Saint-Agne et Toulouse. Nous nous sommes servis des données recueillies à travers différentes sources, dont les entretiens menés avec des membres-fondateurs d'IES et des documents qu'ils nous ont fournis qui constituent l'essentiel de celles-ci. Mais le contenu des entretiens et des documents récoltés nous ont indiqué la nécessité d'élargir le territoire, en prenant également en compte d'autres événements à l'échelle régionale, nationale et encore supranationale.

Nos objectifs sont les suivants : identifier des initiatives préexistantes qui ont influencé, directement ou indirectement, la création d'IES ; identifier les membres fondateurs centraux d'IES ; déterminer le contexte institutionnel dans lequel émerge l'initiative et son influence sur IES ; saisir la problématique à laquelle IES cherche à répondre ; et interroger l'influence de cette genèse sur la construction du projet.

D'abord, nous exposerons une chronologie d'initiatives et d'événements antérieurs à IES pour, ensuite, souligner ce que la genèse d'IES révèle pour mieux la comprendre, en reprenant chacun de ces objectifs.

1. Chronologie des initiatives et événements préexistants à IES

Une série d'événements ayant eu lieu entre 1978 et 1998, l'année de la constitution d'IES, est présentée en trois sections. Les sections du texte ne sont pas structurées chronologiquement, mais selon la proximité géographique, du « global » au « local ». Loin de suggérer un mouvement unilatéral, ascendant ou descendant, nous avons identifié, dans notre analyse, un mouvement d'aller/retour entre des actions menées localement et des débats à une échelle plus large.

Dans un premier temps, nous évoquerons l'émergence des finances solidaires à l'échelle nationale. Ensuite, à l'échelle régionale, des événements dans le département Midi-Pyrénées qui ont rassemblé les membres-fondateurs d'IES. Dans chacune de ces parties, nous indiquerons le rapport entre ces événements et l'origine d'IES, qui justifie l'attention portée à ceux-ci. Dans la troisième section, centrée sur l'échelle locale, nous analyserons les initiatives de Ramonville-Saint-Agne et les événements autour de la démarche de création d'IES.

1.1. Finances solidaires en émergence sur le territoire français

Conformément à notre analyse de l'émergence des finances solidaires contemporaines présentée dans le Chapitre I, la première initiative de finance solidaire en France date de 1978. Il s'agit de l'association de la NEF (Nouvelle économie fraternelle), devenue en 1988 la société financière de la NEF sous forme coopérative. En 1983, l'entreprise de capital-risque SIDI a été créée ainsi que le premier produit d'épargne de partage français, le fonds commun de placement « Faim & Développement », en partenariat avec le Crédit Coopératif. Ces initiatives ont été repérées par les acteurs comme étant les premières de finances solidaires en France, à côté des outils créés par l'Aldea (Agence de liaison pour le développement d'une économie alternative), le premier réseau de l'économie solidaire en France, créé en 1981.

Une autre initiative de finances solidaires servira de référence à IES. Appuyée sur l'expérience de « Garrigue » dont elle s'inspire, et qui a une ambition nationale, la société coopérative de capital-risque solidaire « Autonomie et Solidarité » a été créée en 1990 dans la région Nord-

Pas-de-Calais avec une vocation régionale. Son fondateur, Christian Tytgat, était présent à l'inauguration d'IES en janvier 1998 à Ramonville-Saint-Agne.

L'année 1995 a vu la création du collectif Finansol qui rassemble les premières initiatives de finances solidaires contemporaines en France : Cigales, Garrigue, SIDI, Crédit Coopératif, Autonomie et Solidarité, La Nef, Habitat et Humanisme. L'Association Finansol crée en 1997 un label identifiant les produits d'épargne solidaire. IES devient membre de l'association en 2002 et ses parts sociales obtiennent le label Finansol comme un produit d'épargne solidaire au cours de la même année.

Les principaux événements que nous avons repérés dans la recherche de terrain sont présentés dans l'illustration suivante. Ces événements ayant eu lieu entre la fin des années 1970 et la fin des années 1990, à l'échelle nationale ou supranationale, comme le sommet anti-G8, révèlent le lien entre l'émergence du mouvement de l'économie solidaire et les finances solidaires en France.

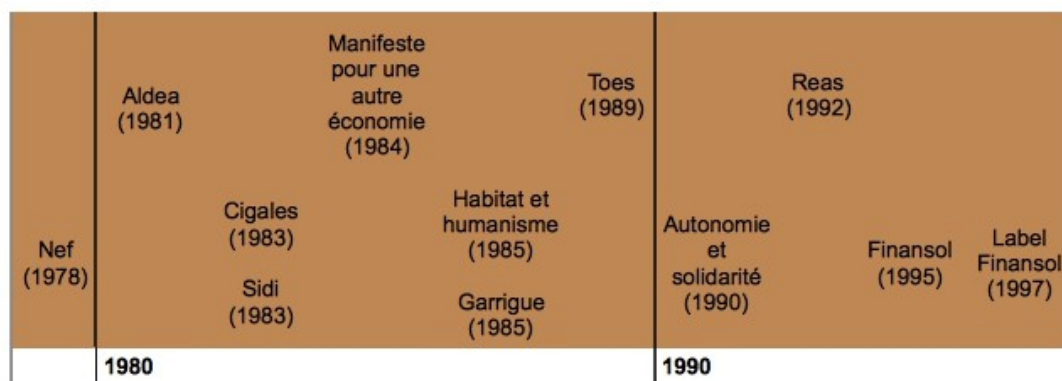


Illustration 2: Quelques événements autour de l'émergence de l'économie solidaire et des finances solidaires en France (1978-1998)

Lorsque l'on met en perspective l'émergence des initiatives de finances solidaires, nous pouvons noter que des projets locaux faisaient écho à un débat qui s'est répandu au niveau national et qui, lui-même, s'est inscrit dans des réflexions qui dépassaient les enjeux nationaux comme le mouvement altermondialiste. Le débat interne au Reas s'est diffusé au sein du territoire toulousain, par exemple. L'Aldea, l'un des membres-fondateurs du Reas est à l'origine d'initiatives historiques des finances solidaires comme les Cigales et Garrigue. Cela

démontre que ces initiatives locales reflètent aussi un débat qui part du « global » vers le « local ».

L'analyse de l'émergence des finances solidaires contemporaines en France nous permet d'affirmer que les finances solidaires se renouvellent dans les années 1980 et 1990 dans la perspective d'une économie alternative. Plus précisément, cela nous permet de les situer dans un mouvement de contestation de la financiarisation économique :

« Dans la recherche du bien commun qui anime, comme on la nomme, la finance solidaire, il importe de remettre le rapport de la finance à l'économie réelle dans le bon sens, comme moyen et non comme fin. » (Carliez, 2014, p. 101)

Cette chronologie nous permet d'établir un parallèle entre l'émergence d'IES au niveau local et d'autres initiatives locales de finances solidaires entre 1978 et le début des années 1990. Ces initiatives vont se rassembler à l'échelle nationale en 1995 autour de la création de l'Association Finansol, dans un mouvement qui part du « local » vers le « national ».

Entre la fin des années 1990 et le début des années 2000, diverses actions indiquent un long processus de reconnaissance de l'économie solidaire en France comme la création d'un secrétariat d'État à l'Économie solidaire en 2000, la création de l'agrément entreprise solidaire et la création du Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES), les deux en 2001. En parallèle, cette période est également fondamentale pour la reconnaissance des finances solidaires, les fonds d'épargne salariale solidaire étant réglementés entre 2001 et 2010. En 2014, la loi-cadre de l'économie sociale et solidaire a été publiée en France, avec une reconnaissance des finances solidaires comme un sous-ensemble de ce champ.

1.2. Finances solidaires en Midi-Pyrénées

Le réseau Solidarité Emploi, un acteur important dans la constitution du mouvement d'économie solidaire en France a émergé à Toulouse. C'est dans le quartier du Mirail, « la première ville nouvelle de France » que s'est créée une structure du réseau Solidarité Emploi, dont les actions ont influencé la genèse d'IES.

« Au début des années 60, Toulouse s'asphyxie. Pour répondre aux besoins d'expansion de la ville, la municipalité lance un concours national d'urbanisme. Elle souhaite créer une ville, une cité satellite pouvant accueillir 100.000 personnes. Le terrain d'expansion choisi se situe

à l'ouest de Toulouse sur 800 hectares de verdure. Le concours est gagné en 1962 par un groupe d'architectes : S. Woods, P. Dony, A. Josic et G. Candilis, élève de Le Corbusier et architecte en chef du projet. Le terrain étant assez éloigné du centre, leur projet de base était de créer une ville à part entière composée de commerces, de bureaux et d'habitations. La ville devait se suffire à elle-même et avait pour originalité de séparer les piétons des voitures en privilégiant la rue dans sa fonction de lieu de rencontre et d'échange pour les habitants. Deux niveaux de circulation sont mis en avant : un niveau souterrain pour les voitures, et un aérien pour les piétons. Par le biais de Dalle (rue aérienne) et de coursives, il était rendu possible de circuler d'un immeuble à l'autre d'un quartier à l'autre du nord au sud sans toucher terre. En 1964, les travaux commencent par le quartier Bellefontaine qui est aujourd'hui encore caractérisé par son centre commercial de la place Tel Aviv et sa dalle. Puis la Reynerie, avec son lac de 3.5 hectares et son parc de 7 hectares où de nombreuses essences diverses sont représentées et qui reste une des attractions du Mirail. Fin des années 60 début 70, venir vivre au Mirail était considéré comme un privilège, celui de vivre une expérience, un choix de vie ou les échanges, les rencontres, la socialisation étaient favorisés et accélérés par l'architecture du lieu elle-même. En arrivant à Toulouse on pouvait lire sur les panneaux « Toulouse, son urbanisme : le Mirail ». Le Mirail était la première ville nouvelle de France. » (Toulouse Ouverture)²⁸

La « Maison des Chômeurs TO7 » est créée en 1983 dans le quartier du Mirail. Constitué de logements sociaux, ce quartier est né dans le cadre d'une procédure de zone à urbaniser en priorité (ZUP) dans les années 1960.

« En 1983, au Mirail, à l'initiative de quelques protestants Réformés, naissait une association socioculturelle, dont l'ambition était d'amplifier la voix des sans voix dans le but d'humaniser la cité. TO7 par ses statuts, son histoire et ses liens avec l'ERF (Église Réformée de France) garde une identité protestante mais dans le même temps l'association est fortement attachée à son fonctionnement laïc. Un local social fut trouvé d'abord au 3ème étage, au 777 bis Cheminement Glück (d'où le nom de TO7), puis au rez-de-chaussée et enfin au n° 4 bis du Cheminement Cambert. Le pasteur Gérard GOUGNE a été le premier accompagnateur de 1983 à 2004. A son début, les objectifs se sont forgés peu à peu autour des difficultés majeures du quartier et particulièrement le chômage. TO7 est devenu la Maison des chômeurs où l'on peut se renseigner, discuter, préparer un dossier... Cependant, un pourcentage important de non-chômeurs, avec d'autres difficultés de vie, fréquente ce lieu,

²⁸ Disponible sur : <http://www.tomirail.net/?article141>

aussi les objectifs essentiels sont par notre présence au quotidien : d'accueillir chômeurs, Rmistes, étudiants, retraités, travailleurs, toute personne en situation précaire... ; de susciter leur parole afin de la relayer dans l'espace public ; d'orienter les personnes en situation de précarité ; de créer un lien social en nous intégrant à la vie du quartier, en favorisant l'élaboration d'une image positive de celui-ci et son ouverture. A la suite de l'explosion d'AZF, TO7 a été le centre d'un grand mouvement de solidarité, d'entraide, de rapprochement entre des habitants du Mirail et des autres quartiers de la ville. C'est aussi un « lieu pour rien » où se tissent des liens de solidarité en partant du principe que toute personne peut se relever seule ou sans nous. Nous veillons à éviter l'assistanat ainsi que la relation de dépendance. En restant dans une logique d'échange « donner et recevoir », nous souhaitons accompagner l'initiative de chacun pour s'aider lui-même. Rappelons que TO7 n'est pas une maison de quartier officielle, ce qui préserve notre indépendance à l'égard des institutions. Notre ouverture se vit aussi par l'invitation d'intervenants extérieurs, par des échanges suivis avec le monde associatif et par notre volonté de ne pas réduire notre identité à des murs en participant aux grands événements sociaux (marchés de chômeurs, élections, forums, etc.) » (Toulouse Ouverture)²⁹

Le chômage et l'exclusion sociale qui touchent le quartier dans les années 1980 sont les problématiques auxquelles l'association cherche à répondre. Son intervention est orientée vers l'accompagnement des chômeurs et l'insertion sociale. Au sein du réseau Solidarité Emploi, cette association rejoint, dans son action, la critique de l'assistanat.

Fondée sous forme associative, cette initiative d'inspiration protestante réformée est portée par le pasteur Gérard Gougne, un important leader local. Après avoir participé à une réunion du Reas à Paris, Gérard Gougne cherche à rassembler des citoyens afin d'impulser des initiatives sur le territoire Toulousain. Dans ce but, il organise en 1994 une réunion sur l'économie solidaire à la « Maison des Chômeurs TO7 » rassemblant divers acteurs et initiatives en Midi-Pyrénées.

« En 1994, une réunion fut organisée à Toulouse par des membres de TO7 sur le thème de l'économie solidaire. Ils essayèrent de solliciter le plus grand nombre de personnes en faisant fonctionner leurs réseaux : listes de personnes déjà intéressées, bouche à oreille, amis d'amis, etc. Ils souhaitaient une réunion aussi ouverte que possible, de manière à réunir le plus grand nombre de personnes susceptibles de se mobiliser. Cette action prenait ses racines dans une

²⁹ Disponible sur : http://www.tomirail.net/article.php3?id_article=176

rencontre organisée à Paris par le Reas. Cette association nationale de l'économie solidaire voulait faire le point sur la situation avec les représentants des associations françaises et impulser des actions. Cette rencontre permit à des Toulousains de se connaître. Ils décidèrent de mobiliser les énergies sur Toulouse pour « faire quelque chose » ». (10 ans de « Coup de Pouce » Cigales à Toulouse, p. 15-16)

Parmi les participants à cette réunion, se trouvait Colin Feissel, qui avait participé à une Cigales constituée en Ariège.

« Colin Feissel connaissait le milieu de l'économie solidaire en Ariège, où il avait participé à la Cigales Goutte d'Eau à Varilhes, mais pas du tout sur Toulouse. Le principe des Cigales est une forme de « détournement de la loi Monory de 1074 dont le but était d'inciter à l'investissement boursier, en soutenant les clubs d'investissement. Les créateurs des Cigales profitèrent de cette opportunité pour créer un nouveau genre de clubs d'investissement : comme les clubs classiques, ils sortaient l'argent des bas de laine, mais au lieu de l'emmenner dans le « marché coté », la bourse, ils l'emmenaient dans le « marché d'à côté », autrement dit l'économie alternative et solidaire. Le but d'une Cigales est d'aider les personnes en difficulté d'insertion à créer leur propre emploi à travers la création de leur entreprise. La Cigales Goutte d'Eau, constituée de moins de dix membres dont certains étaient chômeurs, avait peu de moyens ; de plus, les projets de création d'entreprises qui se présentèrent n'étaient pas éligibles. Si bien que les membres mirent fin à l'expérience et redistribuèrent l'argent non investi. En parallèle, Colin avait monté avec son ami Hector Reig une association territoriale. Cette association avait organisé, entre autres, une journée d'information sur l'économie solidaire à Foix. Il faut préciser que l'économie solidaire était déjà active en Ariège depuis plusieurs années (1987-1988). Le concept de Cigales avait été ramené en Ariège par des personnes dynamiques depuis la fédération des Cigales de Paris. Cela s'était fait à l'initiative de Cathou Massat de l'association Mille Pattes à Saint-Girons. Il y eut plusieurs créations, à Saint-Girons, à Varilhes, et une du côté de Dun à l'initiative des Verts (reconvertie en SCI avec création d'abord d'un restaurant biologique puis d'une structure de commerce équitable à Foix). L'économie solidaire est encore très active sur le département de l'Ariège. » (10 ans de « Coup de Pouce » Cigales à Toulouse, p. 17)

Les expériences d'économie solidaire en Ariège, particulièrement l'échec de la Cigales Goutte d'Eau, ont inspiré, ainsi, la création de la première Cigales à Toulouse.

« C'est donc par le réseau ariégeois que le nom de Colin apparut sur la liste des invités à la réunion toulousaine. Il fut contacté par Gérard Gougne, responsable de TO7 à cette époque-là, un homme très énergique, plein de charisme et toujours débordant d'idées. Il était pasteur, militant contre le chômage et dans la lutte contre l'exclusion, mais comme il ne faisait pas état de son ministère, nombreux furent ceux qui ne le découvrirent que beaucoup plus tard. » (10 ans de « Coup de Pouce » Cigales à Toulouse, p. 19)

« Gérard fut l'élément fédérateur de cette Cigales, c'est autour de lui que se regroupèrent les premières personnes intéressées ». (10 ans de « Coup de Pouce » Cigales à Toulouse, p. 21)

Gérard Gougne exprime ainsi sa vision de l'outil Cigales :

« La Cigale est une expérience, une action, une réflexion commune d'un groupe de personnes, qui va apprendre, co-apprendre des fonctionnements financiers, la gestion de proximité, l'implantation dans un quartier, l'enracinement pertinent et alternatif de leur argent à long terme, pour une activité durable, conviviale, non délocalisable, respectueuse de l'environnement. » (10 ans de « Coup de Pouce » Cigales à Toulouse, préface)

La Cigales « Coup de pouce » est constituée en mars 1995 à Toulouse. La Cigales « Coup de pouce » a rassemblé, initialement, un groupe de citoyens réunis autour de Gérard Gougne.

« Colin retrouva à cette réunion les personnes de l'Ariège qu'il connaissait. Ce fut la première rencontre d'une série dont l'objectif était la mise en place d'actions concrètes. Quand Colin parla de son expérience des Cigales, l'idée de création d'un club d'investissement solidaire toulousain émergea. La réunion constitutive eut lieu le 23 mars 1995 à TO7. Colin expliqua les préalables à la création : réunir des personnes intéressées, prêtes à épargner de l'argent tous les mois dans la Cigales, trouver un gérant, choisir un nom, déclarer sa création aux services fiscaux et informer la fédération. Les membres fondateurs étaient au nombre de douze et décidèrent de donner à leur Cigales le nom de Coup de Pouce. Colin Feissel fut élu gérant, Guylaine Perrin trésorière et Gérard Tozeyre secrétaire. Statutairement, le nombre de membres ne pouvait excéder vingt personnes (auquel cas une seconde Cigales serait créée), mais il fallait inviter d'autres personnes à se joindre au groupe car les capacités de financement et d'accompagnement sont proportionnelles au nombre de membres. » (10 ans de « Coup de Pouce » Cigales à Toulouse, p. 19)

Cette initiative a financé, entre 1995 et 2005, treize projets sur Toulouse. Dans un document de présentation de la Cigales « Coup de pouce » de 1997 nous pouvons retrouver cette trajectoire, ainsi que la méthodologie de la Cigales.

« La Cigales Coup de pouce existe depuis avril 1995. Elle a été créée à la suite d'une rencontre avec des personnes de TO7 qui souhaitaient trouver un moyen d'aider les entreprises en création au plan financier comme au plan de la gestion. Ensuite le bouche-à-oreille a fonctionné et assez rapidement le groupe s'est constitué et le nombre maximum de vingt a été atteint. Le groupe rassemble des personnes impliquées dans le social comme des personnes du milieu industriel, juristes et retraités. Les tranches d'âge vont de la trentaine à l'âge de la retraite. Pour ce qui est de la participation financière, chaque membre l'a adaptée selon son désir de 50 F à 300 ou 400 F par mois, se réservant l'option du versement supplémentaire en cas de besoin tout en respectant la limite réglementaire de 3000 F par mois. Ceci complique légèrement le calcul annuel du prorata de chaque cigalier dans les investissements (l'usage de la règle de 3 ne fait pas peur à notre trésorière). L'argent ainsi rassemblé, en attente d'investissement, est confié au Crédit Coopératif. Depuis notre création, une dizaine de projet nous ont été soumis. Ils sont arrivés jusqu'à nous envoyés par la fédération des Cigales, la Maison de l'Initiative, Solidarité Emploi, relations, etc. Lorsque des projets se présentent, un petit sous-groupe de deux ou trois personnes le prend en charge en tant que contact privilégié et rapporte au groupe ses actions. Ceci permet plus de souplesse et de rapidité d'intervention, souvent nécessaire dans ce cas. Peu de projets sont arrivés jusqu'à leur démarrage pour différents types de raisons : Erreur d'adressage – il s'agit d'entreprises en nom propre, artisanat. La Cigales ne peut qu'entrer dans le capital social, elle ne fait pas de prêts donc notre action de conseil est possible mais sans plus ; Projet utopique, pas assez mûr – la discussion avec les cigaliers va aider le porteur à construire mieux son projet et peut-être le rendre plus réaliste ; Projet mégalo – projet partant sur une grande idée, un grand rêve, démesuré pour notre petite structure. Les projets que nous soutenons actuellement le sont car ils nous ont plu et ils avaient besoin de nous comme support presque plus que de notre argent : une SCOP proposant des transports de produits frais (repas, légumes, courses, fleurs, etc.) ; un restaurant kurde ayant démarré au printemps 96 à Toulouse (augmentation de capital) ; une entreprise de fabrication de matelas en coton (futon) et autres objets textiles (augmentation de capital). » (Document de

présentation Cigales Coup de Pouce 1997, In : 10 ans de « Coup de Pouce » Cigales à Toulouse, p. 29)

Des acteurs comme les réseaux Cigales et Solidarité Emploi sont mentionnés comme des partenaires importants de la Cigales, tout comme la structure « Maison de l'Initiative », une Scop créée en 1994 qui accompagne des porteurs de projets. Comme nous le verrons, ces acteurs sont présents dans l'environnement institutionnel d'IES.

La Maison de l'Initiative a été mobilisée par le projet de la Cigales « Coup de pouce » avec l'adhésion de l'une de ses formatrices.

« Du fait de son travail à la Maison de l'Initiative, Monique Dufresne connaissait bien le contexte de la création d'entreprise des années 95. Il y a dix ans, il n'existait pratiquement aucune aide financière pour les personnes qui n'avaient pas accès au système bancaire classique. Hormis Solidarité Emploi, domiciliée à TO7, il n'y avait ni structure ni aide financière susceptible d'appuyer et de consolider des entreprises naissantes pour des personnes avec peu de moyens. Les formatrices de la Maison de l'Initiative, au moment de l'étude financière de la future entreprise, se trouvaient très vite confrontées au fait que les femmes porteuses de projets avec peu de ressources ne trouvaient pas l'aide financière nécessaire à la réalisation de leur projet. Gérard Gougne, dans sa recherche de partenaires pour cette Cigales, avait pris contact avec la Maison de l'Initiative qui venait tout juste de se créer. L'organisme d'accompagnement fut interpellé par TO7 pour réfléchir à la création d'une Cigales et Monique, d'autant plus motivée qu'elle connaissait bien les difficultés des créateurs d'entreprise, décida de tenter l'aventure. » (10 ans de « Coup de Pouce » Cigales à Toulouse, p. 21-22)

Cet extrait de la charte de la Maison de l'Initiative est révélateur de la manière dont ce projet fait écho à deux problématiques. La première est celle du changement du rapport à l'argent, comme l'évoque l'Aldea dans le « manifeste pour une autre économie » en 1984. Le deuxième est celle du chômage avec une position critique à l'encontre de l'assistantat du réseau Solidarité Emploi.

« Entreprendre collectivement, à la Maison de l'Initiative, c'est vouloir travailler autrement. C'est créer une forme de travail où des entrepreneur-e-s associé-e-s et salarié-e-s exercent des activités différentes et participent ainsi à une alternative sociale et économique : C'est reconnaître et affirmer que l'argent n'est pas le seul moteur de l'action même s'il est

essentiel ; C'est permettre aux personnes de prendre toute leur place dans le système économique de l'entreprise en refusant l'assistanat et en encourageant l'initiative, c'est promouvoir le sens de la responsabilité, (...) » (Maison de l'Initiative³⁰)

Cela rejoint le projet de la Cigales « Coup de pouce », qui cherche à répondre à la problématique du chômage à travers un outil financier.

« Après un tour de table au cours duquel chaque membre exprima ses motivations, il apparut que le motif principal était « la solidarité face à l'augmentation dramatique du chômage parfois jusque dans sa famille (enfants). Mais aussi, l'accompagnement juridique solidaire des créateurs, l'épargne de proximité, le risque financier accepté et vécu dans les limites des possibilités personnelles de chacun ». Trois semaines plus tard, à l'issue de la seconde réunion, cinq nouveaux membres intégraient la Cigales : Gérard Causse, Monique Cot, Michel Kaluszynski, Jean-Paul Olive et Évelyne Pavillard. » (10 ans de « Coup de Pouce » Cigales à Toulouse, p. 20)

Certains de ses membres-fondateurs sont à l'origine d'IES, trois d'entre eux restent au cours de ces années jusqu'à aujourd'hui membres du conseil d'administration : Colin Feissel, Pierre Deherly et Michel Kaluszynski. Ce dernier constituera un noyau important dans le réseau autour de cette Cigales qui créera IES.

« Il débarqua à Toulouse où il s'installa avec sa famille puis chercha vers qui ou quoi se tourner pour « faire quelque chose ». Il ne connaissait personne, ni aucune structure sur place mais il connaissait le Reas, rencontré quand il vivait à Paris, ainsi que le réseau des Cigales à Paris et dans le Nord Pas de Calais. Il partageait un certain nombre de valeurs avec un ingénieur qualité de son équipe, Jacqueline Tozeyre. (...) elle lui présenta Didier Robert, qui connaissait très bien Gérard Gougne. Le mari de Jacqueline, Gérard Tozeyre, faisait également partie des invités à la première rencontre organisée par TO7. C'est donc par Jacqueline Tozeyre que Michel rencontra les autres cigaliers. Sa volonté de répondre aux problèmes d'individus par des solutions d'individus et le fonctionnement proposé par les Cigales étant en adéquation, il intégra le groupe aussitôt. » (10 ans de « Coup de Pouce » Cigales à Toulouse, p. 24)

Ainsi, nous pouvons constater que la Cigales initiée au sein de la « Maison des Chômeurs TO7 » a constitué l'embryon du projet d'IES. Michel Kaluszynski a joué un rôle fondamental

³⁰ Source : <http://maison-initiative.org/notre-cooperative/mieux-nous-connaître/145-notre-charte.html>

puisque qu'il rassemble des « cigaliers » et des collègues de son entreprise autour d'IES. C'est donc à travers ses réseaux d'inter-connaissance que se constitue le noyau central de l'initiative.

« Cette coopérative financière (IES) a été créée par les membres de la Cigales Coup de pouce, qui date de 1995. Constatant l'efficacité d'Autonomie et solidarité, un groupe réuni autour d'un de ces « cigaliers », Michel Kaluszynski, se lance dans la formation d'IES en 1998. (...) IES présente une autre particularité, celle d'avoir eu parmi ses premiers souscripteurs des salariés des industries aéronautiques et aérospatiales, bien implantées en région toulousaine. Après la centaine de premiers souscripteurs autour de Michel Kaluszynski, un ancien membre d'Ingénieurs sans frontières, des comités d'entreprise, comme celui d'Astrium Space, sont aussi entrés dans la coopérative financière ». (Larpin, 2011, p. 71)

Les principaux événements que nous avons repérés à l'échelle régionale sont à la fois liés à l'émergence des finances solidaires en Midi-Pyrénées et également, dans une perspective plus large, au mouvement de l'économie solidaire dans la région avec l'action d'un réseau national, le Solidarité Emploi. Ces événements sont liés, directement ou indirectement, aux événements qui ont eu lieu à l'échelle nationale. Dans l'illustration suivante, nous voyons la superposition de ces événements.

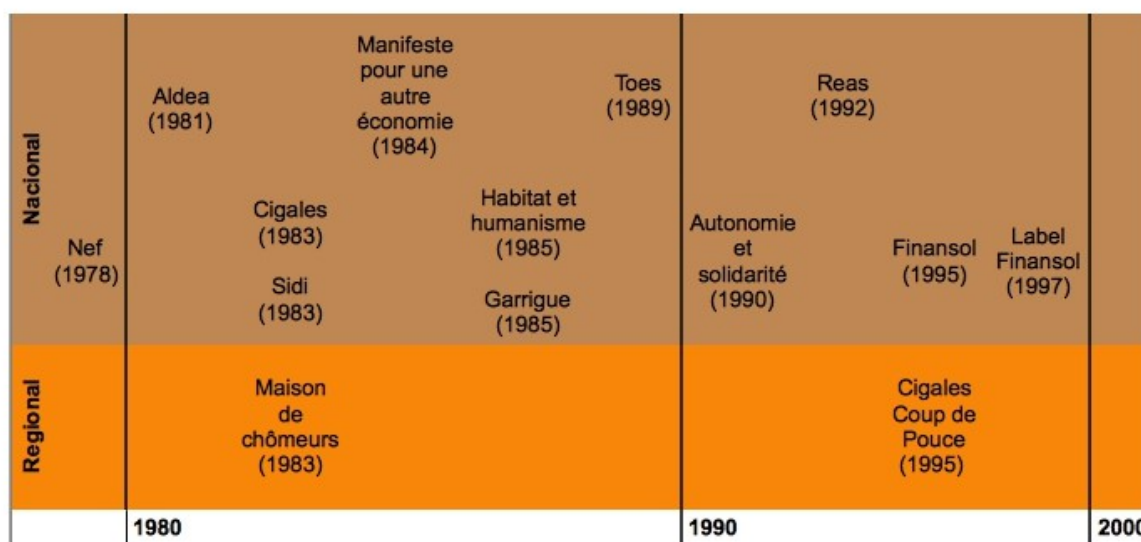


Illustration 3: Quelques événements autour de l'émergence de l'économie solidaire et des finances solidaires en France et en Midi-Pyrénées (1978-1998)

1.3. Initiatives émergentes d'un tissu socio-associatif Ramonvillois

En interrogeant les acteurs sur la genèse d'IES, le fait associatif le plus ancien qui ait été repéré est l'Association « Frimousses ». Créée à Ramonville-Saint-Agne en 1982, il s'agit de la première crèche parentale en Midi-Pyrénées. Cette structure associative est toujours en activité. Appuyée sur les travaux de la pédiatre et psychanalyste Françoise Dolto, cet espace a été conçu comme un lieu de rencontre qui devrait initier les enfants à une vie sociale dès la naissance. Cette initiative a favorisé la création de liens sociaux entre des parents-bénévoles qui se sont investis dans le projet et qui se sont retrouvés dans la démarche de création d'IES. À l'initiative de ce projet dès 1981, se trouvent Henri Arevalo et Josette Guilbot, les premiers président et vice-présidente.

« La dimension associative a permis à certains parents de se former à la citoyenneté et de devenir acteurs de la cité » signale Henri Arévalo. « Frimousses a été la première crèche parentale de Midi-Pyrénées, constituant un lieu ressource » complète Josette Guilbot.³¹

Ramonville est perçue comme une ville marquée par une « mouvance écologiste ». Un symbole important est la construction du « Hameau Mange-pommes » en 1985, première expérience locale d'habitat groupé. Constitué de quinze maisons bâties selon les principes de l'écoconstruction, le lotissement comporte des espaces communs comme par exemple une salle de fêtes et qui sert à des réunions d'associations locales. Parmi les copropriétaires, on retrouve Josette Guilbot, fondatrice de la crèche « Frimousses » et son mari, Jean-François Guilbot, qui est devenu en 1998 le premier président d'IES. Dans cette initiative d'habitat groupé, on trouve également Dominique Gilbon, qui a rassemblé des gens autour de ce projet et d'autres actions collectives comme un réseau d'achats en circuit-court. Des initiatives d'économie solidaire portées par les habitants du « Hameau Mange-pommes », parmi d'autres initiatives locales, seront rassemblées dans un lieu d'accueil et de référence, la « Maison de l'Économie Solidaire ». Créée en 2002 avec le soutien de la mairie de Ramonville-Saint-Agne, c'est dans ce lieu que s'installera le siège d'IES jusqu'à fin 2015.

La construction du projet IES a démarré après les élections municipales de 1995, quand l'adjoint au maire de Ramonville-Saint-Agne chargé de l'emploi et de l'économie décide de

³¹ Source : Extrait d'un article de journal publié sur Ladepeche.fr. « Ramonville-Saint-Agne. Trente ans de jeunesse avec la crèche Frimousses », 19/05/2012. Disponible sur : <http://www.ladepeche.fr/article/2012/05/19/1356536-ramonville-saint-agne-trente-ans-de-jeunesse-avec-la-creche-frimousses.html> (consulté le 4 décembre 2016)

mettre en place une démarche participative. Dans les extraits ci-dessous, Henri Arevalo explique le débat qui donnera naissance à IES et à ADEPES.

« Moi, j'ai été élu local. J'ai été conseiller (sous-entendu conseiller municipal), adjoint au Maire à Ramonville, en charge de l'économie et de l'emploi. Et je me suis posé la question, qu'est-ce qu'on pouvait faire quand on est adjoint au Maire d'une commune pour développer l'économie et l'emploi. (...) Ce qui m'intéressait dans ma pratique d'élu c'était d'être davantage un animateur de démarches citoyennes qu'un gestionnaire de collectivité. C'est un travail politique en fait... c'est-à-dire on fait un travail politique de rassembler des citoyens, de les mettre au travail, dans une démarche, on va dire, « participative ». (...) sur la base de dire « bon, on a une situation difficile sur le plan économique, notamment au niveau de l'emploi donc... ça date de 1975, donc, la situation d'ailleurs ne s'est pas améliorée, elle s'est plutôt dégradée depuis, donc on a de plus en plus des personnes au chômage, sans travail, donc, voyons comment nous, citoyens, on peut se mettre en mouvement pour essayer de générer de l'activité créatrice d'activité économique et créatrice d'emplois. La démarche est là : pour lutter contre l'exclusion ». (Henri Arevalo)

Henri Arevalo souligne que la problématique autour de l'émergence d'IES est celle du chômage :

« Le chômage il est partout. Il était à Ramonville comme il était ailleurs. » (Henri Arevalo)

Il est à souligner que, dans sa perspective, Henri Arevalo voit la société civile (« les citoyens ») comme des porteurs de solutions à cette problématique. Il explique qu'il a d'abord fait appel aux citoyens qui ont participé, comme lui, à d'autres projets collectifs sur le territoire.

« Donc, moi, j'ai simplement initié la réunion de citoyens que je connaissais d'ailleurs, avec qui j'avais mené d'autres projets antérieurement (...) Les premières personnes qui se rassemblent autour de moi, n'y voyez pas de prétention de ma part, mais j'étais le leader, c'était beaucoup de personnes que je connaissais bien, avec qui on avait créé la crèche parentale de Ramonville à 1982, dont Jean-François Guilbot. Donc, ce sont des familles qui avaient déjà vécu ensemble une certaine aventure sociale dans cette structure qui fonctionne d'ailleurs encore... la crèche parentale fonctionne depuis 34 ans... moi j'avais été le président fondateur avec Josette, la femme de Jeff (Jean-François Guilbot). C'était un peu elle qui a lancé l'idée et moi j'ai participé assez fortement à donner une grande dimension à ce projet.

Donc il y avait des familles qui avaient mis leurs enfants à la crèche parentale, on avait noué de toute évidence des liens d'amitiés, amicaux on va dire, et moi quand j'ai relancé ce nouveau projet de créer de l'activité économique d'économie sociale et solidaire, naturellement il y en a certains qui sont venus m'accompagner dans la démarche, ça c'est le « noyau dur ». D'ailleurs, dans les fondateurs d'IES, la liste, pratiquement les 2/3 sont des gens qui étaient à la crèche parentale. Le projet de la crèche a démarré en 1981. » (Henri Arevalo)

En effet, les premiers présidents d'IES et de l'ADEPES ont participé à la crèche parentale « Frimousses ». Et, comme le souligne Henri Arevalo, c'est à travers le réseau d'interconnaissances que l'initiative s'est constituée.

« Jean-François (Guilbot) il a été le premier président de IES, pendant deux ans. (...) Le premier président (de l'ADEPES), c'était Jacques Durand de Saint-Front, qui était un parent de la crèche parentale. Il est resté au moins 4 à 5 ans président d'ADEPES. » (Henri Arevalo)

Le projet d'IES est donc, d'après Henri Arevalo, l'un des fruits d'un débat qu'il a animé entre 1995 et 1997 avec la participation des citoyens en vue de soutenir des « activités locales créatrices d'emplois ».

« Donc moi, en tant qu'élu local, j'y tiens beaucoup à ça parce que cette initiative elle part d'une position politique, c'est-à-dire, d'un élu, et pas de citoyens contrairement à ce qui est encore un peu écrit parfois. (...) Initialement, je prends cette initiative en tant qu'élu, je me fais mandater par le conseil municipal et je mets en route une démarche de travail avec des citoyens, je la rends publique, on fait deux ou trois réunions publiques pour voir qu'est-ce que c'est que l'économie solidaire, comment créer de l'emploi, des activités et cetera (...) Il y en avait (des réunions) à la mairie. Il y en a eu chez moi, occasionnellement. Au début les deux premières années, là, avant de décider, elles étaient souvent à la mairie. Tous les samedis matin on se voyait... pas tous les samedis mais les samedis matin et ça avait lieu à la mairie (...) entre 20 et 30 personnes qui viennent régulièrement et après c'est par cercles concentriques. Il y a le « noyau dur » toujours de gens qui sont très impliqués et puis après y a les gens qui sont là qui accompagnent mais qui ne sont pas là tous les jours, qui sont là quand on a besoin d'eux, de donner un coup de main mais ne sont pas là au quotidien quoi. » (Henri Arevalo)

Le débat autour de la construction du projet a duré deux ans. Le résultat a été la création de deux structures, comme l'explique Henri Arevalo. Postérieurement, une invitation à une réunion publique organisée à la mairie de Ramonville-Saint-Agne a permis l'adhésion des acteurs de la Cigales Toulousaine « Coup de pouce » au projet né à Ramonville-Saint-Agne.

« À partir de là, la réflexion que nous conduisons à une vingtaine de personnes est de dire « mais si on veut créer de l'emploi, des entreprises ou des initiatives économiques d'économie solidaire, la première chose dont on a besoin c'est d'avoir de la ressource financière ». À ce moment-là déjà il y a quelques expériences en France qui sont menées donc avec plusieurs outils financiers de collecte de l'épargne locale pour pouvoir mettre cette épargne locale au service de projets de développement économique. Nous déduisons que la première chose à faire c'est de construire un outil financier qui nous permet de capter du financement local et c'est à ce moment-là, on s'interroge sur ... on examine différents outils. On s'interroge s'il faut faire une Cigales, s'il faut faire un club d'investisseur, une société capital-risque ou juste une association 1901 (sous-entendu une association loi 1901) qui fait des dons, qui capte des dons. Donc, on en déduit qu'il faut faire une société coopérative à capital-risque et on décide de la monter. Donc, en parallèle de ça, on dit : pour pouvoir développer la société coopérative, il nous faudra nous appuyer sur une structure associative qui elle pourra bénéficier d'aide financière de l'État ou des collectivités locales parce que la société coopérative ne pouvait pas bénéficier de ça. Donc, on crée IES à quelques-uns, une quinzaine qui s'engage sur le premier financement et en parallèle, quasiment simultanément on crée l'ADEPES, qui devrait être l'outil de promotion d'IES. (...) IES est créée en 1998, d'accord ? Et ADEPES aussi. Là c'est vraiment la phase, on va dire, il y a deux ans de travail sans avoir créé de structure. C'est deux ans de travail de réflexion, d'étude du sujet avec les citoyens. Et donc au bout de ces deux ans, on décide de créer IES. » (Henri Arevalo)

Ainsi, selon Henri Arevalo, IES et ADEPES sont créées comme des structures complémentaires d'un seul projet, comme deux stratégies conjointes en vue du développement du territoire. Nous pouvons trouver un registre de ce processus de travail collectif sur le site internet de l'ADEPES :

« En Midi-Pyrénées, dès 1996 la Ville de Ramonville, adopte un schéma de travail visant à développer des projets d'économie solidaire dans la commune, en s'appuyant sur un groupe de citoyens issus de la première crèche parentale de la région « Frimousses », expérience pilote initiée en 1981. Au terme d'une première phase de réflexion et d'information sur

l'économie solidaire, le groupe décide également de créer un outil financier : la société coopérative de capital-risque Initiatives pour une Economie Solidaire (IES). Grâce à la collecte de l'épargne solidaire et à l'accompagnement de parrains bénévoles, trois entreprises solidaires verront rapidement le jour : « Autonomia » (transport de personnes à mobilité réduite), « Cimaj » (fabrication de bûchettes à base de sciure) et le restaurant de l'Ecluse de Castanet. ADEPES, Agence de Développement et de Promotion de l'Economie solidaire est créée en parallèle, pour renforcer IES et soutenir davantage ces entrepreneurs solidaires ». (Henri Arevalo)

L'association ADEPES est créée à Ramonville-Saint-Agne en décembre 1997 et la société capital-risque solidaire coopératif IES en janvier 1998. La société a été fondée sous statut coopératif et sous forme anonyme (SA). Certains documents de présentation de ces structures mettent l'accent sur leur origine commune, comme nous pouvons le remarquer dans la fiche de présentation d'IES dans le projet du PTCE Périscope, élaboré par la Communauté d'Agglomération du Sicoval :

« (IES) Née en 1998 de la conjonction de 2 initiatives : des élus verts de Ramonville, voulant lutter contre le chômage, et une Cigales (Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne Solidaire) qui avait des objectifs similaires de soutenir la création d'entreprises et d'emplois. Initiative portée dès le départ par des élus, nombreux dans les premiers actionnaires qui ont su convaincre des citoyens locaux, pour structurer le mouvement : IES + l'Agence de Développement et de Promotion de l'Economie Solidaire »³²

Henri Arevalo a indiqué quelques pistes pour penser le rapport entre ADEPES et IES, comme le besoin d'accéder à des subventions publiques. La relation entre ces deux structures sera l'objet d'une analyse postérieure.

Cette chronologie nous a permis d'identifier Henri Arevalo comme étant un acteur central de l'initiative. Celui-ci joue un rôle fondamental en rassemblant des citoyens autour d'IES et de l'ADEPES. Pour cela, il mobilise ses réseaux d'interconnaissances qui constituent un tissu associatif préexistant, ainsi que des réseaux institutionnels en tant qu' élu local.

Henri Arevalo affirme très clairement son positionnement politique. Celui-ci constitue également un aspect important à considérer dans la genèse du projet IES/ADEPES à Ramonville, comme le révèle ce témoignage :

³² Communauté d'Agglomération du Sicoval (2011, p. 13).

« J'avais une sensibilité en tant qu'élue écologiste sur des questions liées aux économies, on va dire, très largement, « alternatives ». (...) La mouvance écologique est assez présente, depuis longtemps. Faudrait revenir en arrière (...) cette ville, a une vie politique où la mouvance écologiste a été forte, depuis longtemps. Ça date de 1983, y a déjà eu en 83 (1983) une première liste écologiste. Cette mouvance-là est très présente. Par exemple là y a eu les élections en mars, départementales, je me suis présenté et j'ai refait 17%. C'est l'endroit où les écologistes on fait les meilleurs résultats. Donc voilà, ça c'est un fait. (...) A deux reprises j'ai fait une liste qui a fait 27% donc c'est quand même important. Il n'y a pas beaucoup de liste écologiste qui font 27% en France. (...) » (Henri Arevalo)

De cette manière, Henri Arevalo présente un contexte politique qui aurait favorisé l'émergence de cette initiative. Ce contexte est marqué par deux éléments. Le premier est la présence du parti écologiste dans la ville de Ramonville.

« Jean-François (Guilbot) il a été membre du parti écologiste à une époque. (...) Josette, non. Mais ce sont des écologistes, à leur façon de vivre ce sont des écologistes. Ils sont pas forcément militants écologistes, mais ce sont des écologistes. Il y a une mouvance qui est forte. Donc là dans cette ville, on voit bien, il y a... (il ne termine pas sa phrase) En fait, si on rentrait dans le détail, cette démarche de l'Economie Solidaire, elle a été alimentée à la fois par la mouvance écologiste, enfin les écologistes. Je parle pas de ceux qui sont membres du parti, ça c'est encore autre chose ; mais ceux qui ont une sensibilité écologiste, et quelques socialistes. Si vous vous intéressez à l'histoire du parti socialiste français, il y a une partie des socialistes, qu'on appelle les rocardiens (ceux qui sont dans la mouvance de Michel Rocard), un courant historique du parti socialiste, qui sont très intéressés par ces choses-là. Et ils étaient présents. Certains militants socialistes ont été associés au départ à la démarche. Eux spontanément sont venus. Par contre, dans le parti socialiste français, vous avez des socialistes qui sont beaucoup plus marxistes, par exemple, eux ça les intéresse pas ce genre de chose. Par contre ce qu'on appelait les courants rocardiens, ceux qu'on appelle rocardiens, Rocard c'était un des premiers ministres français, c'était un socialisme autogestionnaire. (inaudible). Parti socialiste unifié, et cetera. Ceux-là sont venus. Quand j'ai lancé la démarche, j'étais déjà élu écologiste et j'étais repéré en tant que tel. Mais une partie du parti socialiste, certains militants rocardiens, sont venus travailler avec nous. Ça les intéressait ça. » (Henri Arevalo)

Le deuxième élément du contexte politique qui a été évoqué par Henri Arevalo est son propre rôle d'animateur.

« Ramonville c'est un terreau, on va dire, le mot terreau vous comprenez, c'est un terrain fertile, où ça vote plus écologiste qu'ailleurs par exemple. Où y a eu une vie politique plus intense qu'ailleurs. C'est une commune où y a effectivement, heu, plus intellectuelle, un niveau socio-culturel peut être un peu plus élevé qu'ailleurs. Ça c'est un élément. Mais c'est pas l'élément déterminant. (...) Il y a rien de particulier à Ramonville de plus qu'ailleurs. Il y a simplement eu un élu qui s'est impliqué fortement là-dessus. (...) Je crois que l'élément, j'ai du mal à le dire, faut être modeste, j'ai du mal à le dire, mais (...) je crois que j'ai joué un rôle important ... d'animateur, de tout ça, bon. J'ai tiré (sous-entendu j'ai mis mon énergie pour faire avancer) après les choses se développent. Je l'aurais pas fait, je pense pas qu'à Ramonville y aurait quelque chose de particulier qu'aurait émergé. La question, je le dis, scientifiquement, pour vous c'est intéressant, c'est que, en fait, parfois, à certains endroits, il y a des choses qui se passent parce qu'il y a des hommes ou des femmes qui jouent des rôles moteurs, qui jouent des rôles de leaders, voilà. Quand il manque, heu ... le terrain peut être très fertile, s'il y a pas quelqu'un qui vient provoquer la situation, bon voilà, arroser régulièrement, il y a rien qui pousse. Donc j'ai été celui qui a arrosé, qui a planté le bâton, qui a fait le tuteur, qui a coupé un peu, qui a fait émerger. Donc voilà, ça joue. Je le revendique, discrètement, mais maintenant ça s'estompe. Moi je joue moins un rôle, mais je suis toujours un peu présent quand même. » (Henri Arevalo)

Ce témoignage révèle également la manière dont cet élu perçoit son rôle dans le développement des projets de l'économie solidaire.

« Donc, moi, pendant 4 à 5 ans, à titre personnel en tant qu'élu j'ai porté les deux initiatives très fortement, j'y étais très impliqué, j'étais un peu le pivot sans en avoir la présidence ni de l'une ni de l'autre, j'assurais l'essentiel du travail de fédérer, de réunion, de ramener... de faire le travail de base pour que ces deux initiatives prennent de la force. Au bout de 5 ans à peu près, en 2001, donc, c'est de 1995 à 2000, j'ai commencé à me mettre un peu en retrait et des relais ont été pris par d'autres (...) En 2001, déjà au Sicoval, je me retire progressivement de l'animation directe des deux structures. D'autres se sont occupés, moi je suis plus à retrait. En 2001, j'ai toujours été adjoint au maire. J'étais à la fois adjoint au maire et vice-président pendant le mandat jusqu'à 2008. » (Henri Arevalo)

Nous reviendrons postérieurement sur la manière dont cet acteur mobilise des réseaux institutionnels pour soutenir IES. Un aspect important à souligner sur la place qu'Henri Arevalo occupe dans l'origine d'IES est le rapport entre le parti politique écologiste et le mouvement d'économie solidaire en France. Dans ce sens, Ros (2014) souligne que le réseau Reas a cherché à se positionner clairement sur le terrain politique. Aline Archimbaud, qui a été une figure emblématique de ce réseau, a été une des premières élues municipales chargée de l'économie solidaire.

« L'optique du Reas est de se positionner clairement sur le terrain politique. Ainsi, une des dernières grandes manifestations de ce réseau sera consacrée à la promotion de la mise en œuvre de politiques municipales en faveur de l'économie alternative et solidaire. Aline Archimbaud, présidente du Reas et figure du mouvement, sera d'ailleurs une des premières élues municipales à avoir la charge de l'ES. Une des principales réalisations du Reas est ainsi la mise en place de « pôles d'économie solidaire », véritable boîte à outils du développement local solidaire à disposition des collectivités territoriales. On peut également noter que les animateurs du Reas ont joué un rôle important dans la création d'un secrétariat d'État à l'Économie solidaire en 2000, au sein du gouvernement Gauche plurielle de Lionel Jospin. » (Ros, 2014, p. 186-187)

Comme l'affirme Ros (2014), les principaux animateurs du réseau Reas, se sont investis au sein du parti politique Les Verts, le même parti politique d'Henri Arevalo. Ils sont, au sein des institutions publiques, porteurs d'un projet, d'une vision de l'économie solidaire.

Le Réseau des Communes pour l'Économie Solidaire a été créé dans le cadre de la démarche des pôles d'économie solidaire du Reas. Ce réseau est devenu en 2001 le Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES)³³, dans lequel Henri Arevalo participe activement depuis sa création en tant que membre du Conseil d'administration. Il exprime dans ce témoignage sa vision de l'économie solidaire :

« Comment je la définis (l'économie solidaire) ? C'est un vrai projet politique de transformation de la société, des rapports économiques et... ceux qui sont vraiment impliqués, ils veulent changer la société, ils veulent changer le mode de production, le mode de consommation, et la redistribution de la richesse (...) L'économie sociale, c'est l'économie sociale historique, c'est davantage la forme juridique on va dire, du principe de faire ensemble, donc sous forme de mutuelle, d'association, de coopérative. Je crois que

³³ Charte du Rtes. Disponible sur : http://rtes.fr/IMG/pdf/Pre_presentation_RTES.pdf

l'économie solidaire ça va au-delà de ça. C'est érigé comme une vision de la société (...) En 1995, quand on crée IES, d'ailleurs, c'est initiative pour une économie solidaire et pas sociale et solidaire, l'ADEPES pareil... Entre 1995 et 2001, en France on va dire, l'économie solidaire c'est un peu à part, c'est regardé par des vieux acteurs de l'économie sociale un peu de façon... on ne parle pas encore... on va dire que c'est à partir de 2001, 2002 qu'on commence à parler de l'économie sociale solidaire, où les deux mondes commencent à se rapprocher. Mais dans la période de 1995 à 2002, 2003, c'est quand même deux choses un peu séparées. L'économie solidaire reste très chargée idéologiquement, très militante. » (Henri Arevalo)

Ainsi, c'est dans une vision « militante » de l'économie solidaire que Henri Arevalo, en tant que fondateur d'IES, inscrit cette initiative :

« On est dans un travail de transformation sociale et économique (...) même si la démarche qui a été créée n'était pas en lien direct avec le territoire immédiat, qui était Ramonville, ce n'est pas grave. L'important c'est de mettre des citoyens en mouvement, de créer un outil qui était au service plus de l'économie solidaire (...) Ce qui était l'élément essentiel, pour moi en tant que fondateur un peu de tout ça, c'était de créer du travail, du mouvement entre des citoyens sur la question de l'économie solidaire. C'est-à-dire d'amener des citoyens à s'intéresser à ça et à participer au développement de l'économie solidaire. » (Henri Arevalo)

Cela nous permet d'affirmer que, dans la vision d'Henri Arevalo, le projet d'IES s'inscrit dans l'économie solidaire dans une perspective de démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens, comme l'affirme Laville (2011, 2013). Pour Henri Arevalo, devant la problématique du chômage (« on a une situation difficile sur le plan économique, notamment au niveau de l'emploi (...) on a de plus en plus de personnes au chômage, sans travail »), les citoyens peuvent apporter des solutions (« donc, voyons comment nous, citoyens, on peut se mettre en mouvement pour essayer de générer de l'activité créatrice d'activité économique et créatrice d'emplois ») à travers le soutien financier au développement d'initiatives économiques solidaires (« créer de l'emploi, des entreprises ou des initiatives économiques d'économie solidaire »). Et dans ce projet, le développement d'outils pour le soutien financier paraît fondamental (« la première chose dont on a besoin c'est d'avoir de la ressource financière »).

Cela rejoint le premier enjeu des finances solidaires, celui de la pérennisation des initiatives de l'économie solidaire. Un autre enjeu des finances solidaires est également présent dans le projet IES, comme le souligne Henri Arevalo :

« En fait c'était vraiment une alternative à cette idée que quand nous, on place notre argent à la banque, même si elle est sociale, même si c'est une banque mutualiste, on ne sait jamais où notre argent est utilisé. Moi, je peux mettre mon épargne à La Poste, à la Banque Postale, et cet argent il peut servir finalement à financer un projet de l'autre côté de la France. On n'a jamais ce lien... et même à l'étranger, et même dans des îles et cetera. On ne sait pas... L'idée inverse, c'était de dire, quand je mettrai mon argent à IES, je saurai que mon argent sert à telle entreprise dont je peux être le client ou que je vois vivre et fonctionner de telle manière. » (Henri Arevalo)

De cette façon, nous entendons ici l'écho de l'appel du mouvement Aldea dans son « Manifeste pour une autre économie » en 1984. Il s'agit d'un enjeu important des finances solidaires, la construction d'un autre rapport à l'argent.

« C'est-à-dire qu'il y a ce lien de proximité entre mon épargne et ce à quoi elle sert. C'est donc un système très alternatif à l'idée que nous, quand on porte de l'argent à la banque (...) ils (les coopérateurs) ont jamais été rémunérés. C'est pour ça que c'est vraiment un placement militant (...) on a gardé la valeur nominale de l'action, c'est-à-dire qu'en 15 ans, l'action n'a pas perdu. L'action est toujours à 76 euros. Ça c'est déjà bien. Moi, j'ai mis 2000 euros en 1998, je crois, je suis le premier actionnaire, l'actionnaire 001. J'ai dû passer 2000 mais les 2000 euros valent toujours 2000 euros. Alors que si j'avais mis à la banque j'aurais des intérêts, j'aurais 3000 euros. Mais c'est pas grave. C'est un acte militant. C'est de l'actionnariat militant (...) si demain je vais retirer mes actions, je récupérerai ma mise de départ, mais elle sera plus faible que sa valeur absolue, plus faible que ce qu'elle valait quand j'ai le mis. J'aurai perdu un peu d'argent, mais pour la bonne cause. » (Henri Arevalo)

C'est ainsi qu'IES s'inscrit, dans la vision d'Henri Arevalo, dans l'économie solidaire et dans les finances solidaires. C'est à travers l'activité financière que ces acteurs vont mettre en pratique leur engagement. Il est à souligner, dans le projet d'IES, que ces deux enjeux de la finance solidaire se rencontrent : l'envie d'épargnants de donner un sens à leur épargne et le besoin de financement d'initiatives d'économie solidaire. De la rencontre de ces deux mouvements, un troisième enjeu important se dégage, celui de la construction d'un lien, à la

fois économique et social, entre épargnant et entrepreneur. Nous reviendrons sur cet aspect au moment de l'analyse de la méthodologie d'IES.

« Initialement, quand on a créé IES, l'idée c'était de dire : « celui qui prend des actions à IES, qui va mettre de l'argent à IES, il doit comprendre que l'argent qu'il a mis là sert à créer une entreprise dont lui-même va pouvoir être le client ou quand il va au travail, il passe devant l'entreprise et il dit : « cette entreprise fonctionne parce que j'ai aidé IES ». Ce qu'on disait en 1995 c'était vraiment ce lien de proximité très fort. Ça c'était ça le projet initial. C'était l'idée initiale. Je vais mettre 1000 euros dans IES et je sais que ces 1000 euros, ils servent à l'entreprise qui est dans ma ville. (...) L'autre jour j'étais chez un ami et dans son poêle il mettait des briques en bois (pour chauffer) et il m'a dit c'est Cimaj (l'une des premières entreprises qui ont été financées par IES) et j'ai dit oui je connais. Et là c'était l'occasion de dire que l'argent que j'avais mis, finalement dans IES, a permis à l'entreprise Cimaj de fonctionner et d'exister encore. Ça fait quand même 15 à 16 ans après. » (Henri Arevalo)

Les principaux événements que nous avons repérés dans la recherche de terrain sont présentés de manière synthétique dans l'illustration suivante. Ces événements qui ont eu lieu entre la fin des années 1970 et la fin des années 1990, aux échelles nationale, régionale et locale, sont à la fois liés à l'émergence des finances solidaires en France et également, dans une perspective plus large, au mouvement de l'économie solidaire en France. Ces événements ont influencé, directement ou indirectement, l'émergence d'IES et nous fournissent des éléments pour mieux la comprendre.

National		Aldea (1981)	Manifeste pour une autre économie (1984)	Toes (1989)	Reas (1992)	
	Nef (1978)	Cigales (1983)	Habitat et humanisme (1985)		Autonomie et solidarité (1990)	Finansol (1995) Label Finansol (1997)
Regional		Sidi (1983)	Garrigue (1985)			
		Maison de chômeurs (1983)				Cigales Coup de Pouce (1995)
Local		Crèche parentale (1981)	Habitat collectif (1985)			Adepes (1997) lés (1998)
		1980		1990		2000

Illustration 4: Quelques évènements autour de l'émergence de l'économie solidaire et des finances solidaires à l'échelle nationale, régionale et locale (1978-1998)

2. Synthèse des éléments du projet IES révélés par l'analyse de sa genèse

La genèse d'IES a été analysée en prenant en compte cinq objectifs. Nous reprendrons ces objectifs pour faire une synthèse des principaux constats comme suit : Identification des initiatives préexistantes ayant influé, directement ou indirectement, sur la création d'IES ; Identification des membres fondateurs centraux d'IES ; Contexte institutionnel dans lequel émerge l'initiative et son influence sur le projet d'IES ; Problématique à laquelle IES cherche à répondre ; et Influence de la genèse sur le projet d'IES.

Le premier objectif a été d'identifier des initiatives préexistantes ayant influé, directement ou indirectement, sur la création d'IES. Nous avons identifié des initiatives collectives à Ramonville-Saint-Agne et à Toulouse, antérieures à la création d'IES, ayant exercé une influence sur son émergence : une crèche parentale, un habitat participatif et une Cigales. Elles sont révélatrices d'un tissu socio-associatif qui a contribué à la création d'IES à travers le rassemblement de citoyens qui intégraient différents réseaux sociaux et qui avaient participé à la construction d'une vie associative locale. Ces différents réseaux ramonvillois et toulousain se sont rassemblés autour de cette initiative de finances solidaires.

En ce qui concerne le deuxième objectif, nous avons pu identifier des membres fondateurs centraux d'IES dans un « noyau dur » polynucléaire autour de Henri Arevalo et des citoyens engagés dans des initiatives collectives à Ramonville-Saint-Agne d'un côté, et de Michel Kalunszynski et son entourage de l'autre côté.

En ce sens, le témoignage de Bruno Fieux, ex-président d'IES, vient confirmer notre constat :

« La légende dit que c'était un samedi soir après quelques bières sur la terrasse au soleil qu'ils ont dit, qu'est-ce qu'on peut faire pour créer de l'emploi, et c'est là qu'ils ont eu l'idée de créer IES. Et, à ça, s'est rattachée une Cigales qui avait été créée par Michel Kalunszynski et quelques autres qui avaient un peu la même idée de créer de l'emploi. Alors, la structure Cigales était assez limitée puisque le statut de Cigales est limité en nombre de personnes, de financement, et cetera, donc on ne peut pas faire beaucoup. Du coup, les deux se sont réunis

pour créer la société IES en 1998. Après, il y avait tout un tas de parents de crèche de Ramonville, et cetera... c'était vraiment un certain nombre des personnes qui avaient dit, oui, c'est un problème et on doit pouvoir faire quelque chose, et ça s'est créé à ce moment-là. Donc, c'est pour ça que s'est parti de Ramonville, en fait, de Ramonville et Toulouse, parce que la Cigales était plutôt sur Toulouse. » (Bruno Fieux)

Déterminer le contexte institutionnel dans lequel émerge l'initiative et son influence sur le projet a été le troisième objectif. À ce propos, nous pouvons affirmer que l'émergence d'IES a eu lieu dans un environnement institutionnel favorable. Cela se traduit par la volonté d'un élu local de soutenir des projets locaux d'économie solidaire. Par le biais d'Henri Arevalo, la mairie de Ramonville-Saint-Agne devient le premier partenaire institutionnel d'IES remplacé ensuite par le Sicoval. Il s'agit donc d'une initiative citoyenne qui se développe avec le soutien d'une collectivité.

Nous avons pu comprendre le contexte d'émergence d'acteurs de l'économie solidaire qui vont participer à l'environnement institutionnel d'IES sur le territoire, tels que : Maison des Chômeurs TO7 et Maison de l'Initiative. Nous avons aussi repéré l'émergence des réseaux nationaux dans lesquels IES va s'insérer, comme le collectif Finansol.

En ce qui concerne le quatrième objectif, l'examen de la genèse d'IES révèle que la problématique à laquelle cette initiative veut apporter une réponse est celle du chômage.

Il convient de souligner que la réponse à cette problématique devrait passer par la mobilisation des citoyens et par le soutien aux petites entreprises solidaires, selon la stratégie adoptée par IES après la construction du projet. Cela révèle un choix politique de création d'emplois au sein d'initiatives économiques solidaires locales.

En privilégiant la parole et le point de vue des acteurs qui ont participé à la création de l'Aldea, de Solidarité Emploi et du Reas, Ros (2014) démontre que, dans leur projet, le combat contre le chômage passait par une idée de localisation économique, par le financement et le suivi des entrepreneurs. En effet, nous retrouverons ces trois aspects dans la méthodologie d'IES. Dans ce sens, nous pouvons situer IES comme étant plus proche du mouvement de l'économie solidaire que du champ de l'économie sociale.

Finalement, notre démarche a conduit à interroger l'influence de cette genèse sur IES. Nous pouvons relever que cette influence concerne plusieurs aspects du projet d'IES. Nous en

soulignerons trois : la localisation et le territoire d'intervention ; la méthodologie et le modèle organisationnel ; et l'identification avec le champ de l'économie solidaire et son intégration en réseau.

2.1. La localisation et le territoire d'intervention

IES a comme territoire d'intervention la région Midi-Pyrénées. Malgré cela, son installation est effectuée dans une ville au sud de Toulouse. La raison de ce choix est l'influence d'un élu à l'origine du projet. En mobilisant son réseau institutionnel, il a assuré le soutien de la mairie de Ramonville-Saint-Agne notamment à travers la concession d'un lieu qui deviendra le siège d'IES et également d'autres initiatives locales. La « Maison de l'Économie Solidaire » a été créée en 2002 comme un lieu d'accueil de porteurs de projet et un centre de ressources en économie solidaire. La genèse d'IES permet ainsi de mieux comprendre le choix de l'implantation de son siège à Ramonville-Saint-Agne, une petite ville sans poids économique ou administratif particulier.

« Ça s'est créé à Ramonville parce que simplement Henri Arevalo était un conseiller municipal à la mairie de Ramonville. Il est du parti vert, le parti écologiste français, et donc il a créé ça... » (Bruno Fieux)

L'adhésion à la création d'IES des membres de la Cigales Coup de Pouce de Toulouse a élargi, à travers un réseau interpersonnel de connaissances, les profils des premiers coopérateurs d'IES ainsi que son territoire d'intervention.

La communauté d'agglomération du sud-est de Toulouse, le Sicoval, est un partenaire institutionnel important mais c'est la région Midi-Pyrénées qui apporte le soutien financier le plus important. Ces partenariats ont également influencé l'élargissement du territoire d'intervention d'IES.

« À l'époque, une société anonyme ne pouvait être financée que par la région. Il n'y avait que la région qui avait l'autorisation de financer des sociétés comme ça. D'où le fait qu'on est allé chercher la subvention de la région et que la région a dit : si je fais une subvention ce n'est pas pour Toulouse, c'est pour la région Midi-Pyrénées. Donc ça, le côté Midi-Pyrénées est venu comme ça. » (Bruno Fieux)

2.2. La méthodologie et le modèle organisationnel

Un élément particulier a inspiré la méthodologie et le modèle organisationnel d'IES : l'outil de finances solidaires créé par l'Aldea, les Cigales, s'est répandu en France dans les années 1980. Il a directement influencé la constitution d'IES car une Cigales constitue son embryon. Nous allons retrouver dans sa méthodologie la même forme d'organisation d'une Cigales. La récolte de l'épargne, l'investissement et l'accompagnement constituent le trépied de la société depuis sa création. En outre, les accompagnateurs bénévoles sont organisés en petits groupes locaux de coopérateurs ressemblant aux clubs Cigales.

« Les cigaliers Coup de Pouce ne démarrèrent pas tout à fait de zéro puisque l'accompagnement était formalisé et décrit dans le Manuel du Cigalier. (...) Mais malgré le Manuel, les débuts de l'activité de la Cigales Coup de Pouce furent terriblement artisanaux. Les membres ne savaient pas comment créer une entreprise, sur quels critères se baser pour le faire au mieux et ils furent rapidement confrontés à des situations inconnues et souvent difficiles : ils n'étaient pas à la Cigales pour conceptualiser mais pour agir. Ils se jetèrent à l'eau, ils prirent des risques et peu à peu améliorèrent leur action, ils la perfectionnèrent et firent profiter d'autres structures de l'expérience acquise (IES lors de sa création ...). »³⁴

Certes, la méthodologie d'IES est très proche d'une Cigales, comme nous le préciserons dans la suite du texte. Mais le modèle organisationnel d'IES s'inspire d'« Autonomie et Solidarité », celui-ci étant lui-même inspiré de Garrigue. IES emprunte à « Autonomie et Solidarité » son statut et la vocation régionale au lieu d'une vocation locale, comme c'est souvent le cas des Cigales.

« On a pris « Autonomie et Solidarité » comme modèle quand on s'est créé. » (Bruno Fieux)

Ce modèle organisationnel permet de dépasser trois limitations du modèle des Cigales : la limitation de la durée, la limitation du nombre de personnes impliquées, et, découlant de cette dernière, la limitation du montant du capital.

En outre, nous avons appris que les membres-fondateurs d'IES se sont rassemblés autour des deux membres fondateurs centraux à travers leurs réseaux. Il est à noter que, par le biais des réseaux interpersonnels, IES s'est répandu, en atteignant 745 coopérateurs en 2013. C'est seulement en 2014 que la société a lancé son premier appel à souscription.

³⁴ 10 ans de « Coup de pouce », p. 50-51

Dans le témoignage de Bruno Fieux, nous pouvons apprendre comment les réseaux sociaux mobilisés autour de Michel Kaluszynski ont influencé le projet d'IES.

« J'étais président d'IES pendant 4 ans, de 2011 à 2015. Je suis devenu actionnaire en 2005 ou 2006 à peu près, donc, quelques années après la création. Parce que je connaissais IES et je connaissais Michel Kaluszynski (...) qui était un collègue de travail et je connaissais aussi deux ou trois membres de la première Cigales par le chant chorale... c'est ma femme qui fait partie d'une chorale et il y avait deux ou trois membres qui faisaient partie aussi de la chorale, donc, c'est le réseau Toulousain (...). Je commençais à prendre quelques actions, j'étais accompagnateur, après, je suis monté au conseil d'administration, et après je suis devenu président parce que Bruno s'en allait et il fallait quelqu'un (...) J'ai deux diplômes d'ingénieur, j'ai fait des satellites et des avions pendant toute ma vie (...) IES a aussi été avec une forte composante de milieu de la fabrication de satellite Toulousain, une société dans laquelle j'ai passé plus de 20 ans qui s'appelait Matra il y a quelques ans, et qui s'appelait Astrium il n'a pas longtemps et maintenant s'appelle Toulouse Espace... et sur les 1000 coopérateurs il y en a une bonne cinquantaine qui sont salariés de cette société (...) Pour moi, personnellement, je suis venu à IES parce que j'étais Astrium et je connaissais un tas de gens, je connaissais Michel Kaluszynski (...) IES est partie d'Astrium quelque part. Dans la Cigales, il y avait beaucoup de gens qui étaient aussi aéronautique ou espace... et puis c'est parti de là et il devait avoir 50 ou 60 sociétaires IES qui font partie de ce milieu-là. Même au début, on se disait... arrêtez votre langage aéronautique parce que c'était le langage d'ingénieur alors qu'il y avait d'autres qui ne comprenaient pas et donc on était obligés de faire attention. » (Bruno Fieux)

Pour Bruno Fieux, le fait d'avoir de nombreux ingénieurs parmi les premiers coopérateurs d'IES a imprimé un « langage particulier ». Au-delà du langage, pour Gérard Coadou, la participation d'ingénieurs au projet imprime un formalisme à la gestion du projet.

« C'est très formel. Je pense qu'IES a un mode de fonctionnement très professionnel. Ça vient un peu de la population qui est à l'origine, qui a fait fonctionner IES. On est sur Toulouse, une grosse partie de gens impliqués sont des ingénieurs qui sont issus du monde du spatial ou l'aéronautique et qui apportent aussi cette façon de faire. » (Gérard Coadou)

2.3. L'identification avec le champ de l'économie solidaire et son intégration en réseau

En outre, la genèse d'IES permet de mieux comprendre les raisons pour lesquelles cette initiative se revendique, depuis sa création, comme une structure de l'économie solidaire et non de l'économie sociale.

Si l'on regarde les finances solidaires émergentes sur le territoire français entre 1978 et 1995 qui ont été citées préalablement, il est possible d'identifier que les structures à l'origine de ces initiatives se situent dans le champ de l'économie solidaire, tels que l'Aldea, Solidarité Emploi et le Reas. Les enjeux et le débat dans lesquels s'inscrivent ces initiatives sont également révélateurs d'une identification avec le champ de l'économie solidaire : lutte contre la pauvreté et le chômage, alternative à la financiarisation de l'économie, dont la réponse passe par des actions concrètes menées par des citoyens vers la démocratisation économique.

En ce sens, les acteurs qui participent à la création d'IES sont héritiers d'initiatives citoyennes comme la « Maison des Chômeurs TO7 », la Cigales « Coup de pouce » et l'association « Frimousses ». Celles-ci se revendiquent comme étant issues d'une économie solidaire. En outre, ces initiatives font écho à des mouvements nationaux comme celui de Solidarité Emploi, réseau qui a contribué à l'essaimage des maisons des chômeurs en France, et celui de l'Aldea, qui a créé les Cigales et la Garrigue.

L'analyse de la genèse d'IES nous permet d'appréhender le tissu-associatif préexistant au sein duquel l'initiative est née. Il convient de souligner le rapport entre IES et d'autres projets locaux. Les initiatives préexistantes repérées dans la recherche de terrain sont davantage associatives. IES est ainsi née dans un rapport de complémentarité par rapport aux initiatives préexistantes et également par rapport à l'ADEPES. C'est un aspect fondamental : l'insertion dans un réseau d'acteurs rassemblant des actions sociopolitiques, socioculturelles et socioéconomiques. IES est conçu, comme le précise Henri Arevalo, comme l'outil financier d'un projet de développement territorial.

Les aspects du projet d'IES qui ont été soulignés ici, à savoir, le territoire, la méthodologie, le modèle organisationnel et l'appartenance à des réseaux d'économie solidaire, seront repris lorsque nous analyserons l'évolution du projet dans la suite du texte.

Chapitre VI : Le projet IES et son développement (1998-2015)

Nous nous sommes intéressés au développement du projet d'IES depuis sa création jusqu'en 2015. L'intérêt est de saisir la construction et l'évolution du projet au cours du temps pour en dégager les principaux enjeux et défis.

Nous avons enquêté sur le développement d'IES au cours de dix-sept ans d'activité, en analysant l'évolution du projet en ce qui concerne son territoire, sa méthodologie, son modèle organisationnel et son appartenance au champ de l'économie solidaire. Les questions qui ont orienté cette analyse sont : De quel territoire parle-t-on ? Comment les acteurs ont déterminé le territoire sur lequel IES devrait intervenir ? Quelle est la finalité de l'intervention d'IES sur le territoire ? Comment les acteurs ont-ils envisagé d'atteindre leurs objectifs ? Le projet d'IES est-il révélateur d'une représentation substantive de l'économie ? Ou, au contraire la représentation de l'économie par les acteurs impliqués dans cette initiative est-elle celle d'une économie formelle ?

Lors des entretiens menés dans le cadre de cette recherche, nous avons interrogé les acteurs à propos du développement d'IES au cours du temps. En outre, une analyse des rapports annuels de gestion nous permet d'avoir accès à un certain nombre d'éléments concernant l'évolution de la société entre 2010 et 2015. Les objectifs à moyen terme et à long terme explicités dans le rapport annuel et dans le plan d'affaires concernent l'augmentation du capital, l'augmentation du nombre d'entreprises soutenues et de coopérateurs, ainsi que des questions relatives à la gestion comme la structure de fonctionnement d'IES. Nous examinerons l'évolution du projet d'IES par rapport à ces aspects.

Nous analyserons le développement d'IES de 1998 à 2015, en prenant en compte l'évolution de plusieurs aspects de son projet. Le premier est le territoire sur lequel IES intervient. Nous examinerons ensuite les objectifs et les outils financiers d'IES, qui constituent les aspects les plus importants de sa méthodologie, pour ensuite analyser l'évolution du capital collecté et du nombre de coopérateurs. Nous nous pencherons également sur le modèle organisationnel d'IES, en prenant en compte les statuts juridiques, le modèle socio-économique et la

gouvernance. Le dernier aspect observé est celui de la reconnaissance de l'utilité du projet par les acteurs de l'économie solidaire.

1. Territoire d'intervention

En ce qui concerne le territoire d'intervention, nous avons constaté que l'intervention d'IES était initialement circonscrite à la ville de Ramonville et ses alentours. Sur les statuts de constitution d'IES signés en janvier 1998, sa circonscription territoriale est précisée dans le deuxième article, qui annonce l'objet de la société :

« Article 2 – Objet :

La société a pour objet d'offrir à ses associés une affectation de leur épargne à des investissements et selon des modalités qui soient en cohérence avec leurs principes éthiques définis dans le préambule :

- en prenant toutes participations dans toutes sociétés et autres organismes ayant une activité économique à Ramonville-Saint-Agne et dans le secteur Sud Est de Toulouse, secondairement dans d'autres régions en vue de favoriser la création et le développement d'entreprises en général de petite taille, apportant des biens et des services nécessaires et créant des emplois.

- et d'une manière plus générale, en effectuant toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à des objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation. » (Statuts IES 1998, p. 2)

Le territoire d'intervention d'IES s'est fortement étendu depuis son projet originel. Au cours du développement d'IES, son échelle d'intervention sur le territoire a évolué de manière progressive, comme le souligne Henri Arevalo :

« Au départ, on ne pense pas en fait, on ne sait pas trop où on va, donc, on part de la commune de Ramonville et après ça s'élargit. Donc, IES on est parti sur le territoire Ramonville, un territoire de proximité qui s'est élargi au sud-est Toulousain et après c'est devenu régional progressivement comme c'était la seule qui était comme ça, la société s'est définie comme une société au niveau régional. Mais au départ, on part très local et après ça a échappé au local finalement, c'est pas resté Ramonvillois cette affaire-là. C'est rapidement devenu au-delà de Ramonville. » (Henri Arevalo)

Au fil des ans, son champ d'action s'est élargi au Sicoval et à la région de Midi-Pyrénées. Actuellement, l'accent local est atténué et la société assume une vocation régionale. À ce titre, nous pouvons remarquer que les statuts d'IES mis à jour en 2015 présentent le territoire d'intervention d'une manière différente.

« Article 4 – Objet :

Dans le cadre de la finalité d'intérêt collectif définie en préambule, la société a pour objet d'offrir à ses associés une affectation de leur épargne à des investissements et selon des modalités qui soient en cohérence avec leurs principes éthiques :

- en prenant toutes participations dans toutes sociétés et autres organismes ayant une activité économique, dans le département de la Région Midi-Pyrénées et dans d'autres territoires en vue de favoriser la création et le développement d'entreprises en général de petite taille, apportant des biens et des services nécessaires et créant des emplois.

- et d'une manière plus générale, en effectuant toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à des objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation. » (Statuts IES 2015, p. 3)

La Loi n. 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions³⁵ a entraîné la fusion entre Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, en devenant la région Occitanie. Dans notre analyse, nous prenons en compte la région Midi-Pyrénées selon le découpage du territoire français en vigueur jusqu'en septembre 2015.

Avant le découpage régional en 2015, Midi-Pyrénées était la plus grande région française en superficie (hors Outre-Mer) avec 45 000km². La région³⁶ s'étend sur huit départements : Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn et Tarn-et-Garonne, et compte 2,9 millions d'habitants en 2011, selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)³⁷. La population est concentrée dans le département de la Haute-Garonne (43,8%), où se situe la préfecture de la région, Toulouse, la plus grande ville en nombre

³⁵ Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030109622&categorieLien=id>

³⁶ Source : Insee [consulté le 20 juin 2015]. Disponible sur : <http://www.insee.fr/fr/regions/languedoc/default.asp?page=faitsetchiffres/presentation/presentation.htm>

d'habitants. Avec 453 317 habitants au 1^{er} janvier 2012, Toulouse est la quatrième ville la plus peuplée du pays, après Paris, Marseille et Lyon³⁸.

Comme dans tout le pays, l'économie régionale a été ralentie par la crise économique. Selon les données de l'Insee, le taux de chômage de la région en 2014 est semblable à celui de la France métropolitaine, même si au cours du 4^e trimestre 2014 le chômage atteignait 10,4 % des actifs en Midi-Pyrénées tandis que le taux moyen national était de 10 %³⁹.

Il s'agit d'une région de grande dimension territoriale, avec des caractéristiques rurales et une forte concentration démographique et économique sur le département de la Haute-Garonne et la ville de Toulouse. La problématique du chômage se ressent dans la région mais ne génère pas une dynamique particulière comme cela a été vérifié dans la région nord par Gardin, Laville et Roussel (2005).

Les industries aéronautiques et spatiales ont marqué historiquement le développement économique de la ville de Toulouse et de la région. Fortement implantées en Aquitaine et Midi-Pyrénées, elles jouent un rôle important de structuration de l'économie du Sud-Ouest. Toulouse est définie comme le premier pôle aéronautique européen⁴⁰. L'économie est fortement dépendante des secteurs aéronautique et spatial, qui sont des secteurs industriels forts dont la dynamique n'est pas orientée vers le développement économique local.

Les enjeux autour de l'implantation du pôle aéronautique européen en Midi-Pyrénées particulièrement dans le milieu rural doivent être soulignés. Selon le projet du Pays Portes de Gascogne, la proximité de l'agglomération toulousaine a provoqué l'arrivée importante de nouvelles populations dans le Gers. Ainsi, 160 communes et 5 communautés de communes de ce département se sont réunies pour « répondre aux besoins liés à l'installation d'une nouvelle

³⁷ Source : Insee [consulté le 20 juin 2015]. Disponible sur: http://www.insee.fr/fr/regions/midi-pyrenees/default.asp?page=faitsetchiffres/presentation/essentiel_mp.htm#pop

³⁸ Source: Insee [consulté le 20 juin 2015]. Disponible sur: <http://insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales/commune.asp?annee=2012&depcom=31555>

³⁹ Source : Insee [consulté le 20 juin 2015]. Disponible sur: <http://www.insee.fr/fr/regions/midi-pyrenees/default.asp?page=faitsetchiffres/presentation/presentation.htm>

⁴⁰ Étude sur l'organisation et le fonctionnement logistique des régions situées de part et d'autre des Pyrénées réalisée pour la Direction Régionale de l'Équipement Midi-Pyrénées par Sarcamande Transport-Logistique-Territoire (Paris) et l'Institut Cerdà (2007).

population et améliorer la qualité de vie des habitants » et « préserver et valoriser les milieux naturels et gérer les ressources naturelles », entre autres objectifs⁴¹.

Un autre aspect important est la place des enjeux socio-environnementaux, la région étant marquée par des conflits autour de la production énergétique et du modèle de production agricole. L'une des principales catastrophes environnementales du pays a eu lieu à Toulouse en 2001, avec l'explosion d'une usine chimique. Plus récemment, un conflit autour d'un barrage a mobilisé la population du Tarn. Le projet de barrage de Sivens a été suspendu en 2015 après la mort d'un manifestant. Ce projet, affirme un journal régional,

*« oppose deux conceptions de l'agriculture, l'une productiviste et l'autre qui se réclame de l'écologie, divise profondément et parfois violemment, les pro-barrage et les anti, sans que les pouvoirs publics parviennent à imposer une réelle sortie de crise ».*⁴²

De manière à construire une voie alternative au développement territorial, les projets soutenus par IES proposent des produits et des services dans le champ de l'économie solidaire. L'aspect environnemental est l'un des critères de sélection des projets, ainsi que l'impact social à travers la création d'emplois et de services de proximité. C'est pourquoi nous pouvons affirmer que ces caractéristiques du territoire influent sur le projet et la méthodologie d'IES.

Nous avons identifié trois aspects qui ont influencé l'évolution du territoire d'intervention. Le premier aspect est la domiciliation des coopérateurs. À partir d'un noyau central initial à Ramonville autour d'Henri Arevalo auquel s'intègrent les citoyens rassemblés à Toulouse autour de Michel Kaluszynski, le territoire évolue au fur et à mesure que des nouveaux coopérateurs arrivent.

Dans la discussion du projet d'IES animée par Henri Arevalo entre 1995 et 1997, l'intervention d'IES devrait viser le territoire de Ramonville et ses alentours. Sur les statuts originaux d'IES signés en 1998 figure une liste de 16 associés dont 13 sont domiciliés à Ramonville, 2 à Toulouse et 1 à Castanet Tolosan, commune du Sicoval au sud de Ramonville. L'engagement des membres de la Cigales « Coup de Pouce » après le démarrage

⁴¹ Disponible sur : <http://www.paysportesdegascogne.com/les-missions>

⁴² Disponible sur : <http://www.sudouest.fr/2015/03/06/environnement-ce-qu-il-faut-savoir-pour-comprendre-la-guerre-du-barrage-de-sivens-1849521-2.php>

du projet en 1998 a élargi le territoire d'intervention, qui devient Ramonville et Toulouse Métropole, comme en témoigne l'ancien président, Bruno Fieux (voir citation plus haut).

Les groupes locaux ont été constitués selon le même principe. Le témoignage de l'ancien président Bruno Fieux montre le rapport entre l'évolution du territoire d'intervention et les réseaux sociaux des coopérateurs :

« Au début on s'est centré sur Toulouse mais très vite c'est parti sur le Tarn, et cetera (...) IES a aussi été avec une forte composante du milieu de fabrication de satellite Toulousain, une société dans laquelle j'ai passé plus de 20 ans qui s'appelait Matra il y a quelques ans, et qui s'appelait Astrium il n'a pas longtemps et maintenant s'appelle Toulouse Espace... et sur le 1000 coopérateur il y a une bonne cinquantaine qui sont salariés de cette société, comme Gérard par exemple. Il est retraité maintenant. Il est dans le Tarn et du coup il a amené le projet d'IES avec lui et c'est lui qui a fait démarrer toute l'activité du Tarn. L'ancien président, Bruno Langlet est basé à Tarbes. C'est pareil. Il a fait énormément pour que ça parte sur Tarbes. Enfin, on se rend compte que très souvent on avait cette volonté de mettre un groupe local dans chaque département mais que c'est une personne ou un petit groupe de personnes qui ont pris le projet en main et qui vraiment ont lancé. Et puis dans tous les départements c'est à peu près pareil. Et quand on prend l'exemple de Montpellier, c'est pareil. Montpellier c'était avant que les deux régions se réunissent. C'était Christelle, qui maintenant est la présidente, qui était à Montpellier et qui a dit : « il n'y a pas IES à Montpellier, il fallait y venir ». On a dit « pourquoi pas ? » et puis c'est comme ça qu'il y avait un petit groupe d'une dizaine de personnes sur Montpellier qui sont actifs et qui ont créé le groupe (...) Christelle, sur place, a trouvé 3 ou 4 personnes qui ont créé le noyau pour démarrer » (Bruno Fieux)

À la fin de l'année 2014, la société IES essaime dans la région Languedoc-Roussillon. Cela est dû au travail de l'actuelle présidente, basée à Montpellier, qui a organisé un groupe local pour intervenir sur la région, comme le montre cet extrait de l'entretien avec l'ancien président Bruno Fieux. En septembre 2015, les régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon ont fusionné et deviennent l'actuelle région Occitanie : Pyrénées-Méditerranée.

Outre cet essaimage, IES a exceptionnellement financé des entreprises hors de la région Midi-Pyrénées. La condition nécessaire est la présence de coopérateurs en capacité de se rendre dans les locaux de l'entreprise afin d'en assurer l'accompagnement. Ainsi, la circonscription

territoriale n'est pas un découpage territorial au sens administratif. Elle est conditionnée par la localisation des investisseurs, dans une logique de finances de proximité. Pour assurer l'accompagnement par des coopérateurs, les entreprises financées doivent être circonvoisines des lieux de vie des coopérateurs.

Le deuxième aspect ayant influencé l'évolution de l'échelle d'intervention est l'existence de projets à financer. Le territoire initial a vite été élargi, explique Henri Arevalo, parce qu'il y avait plus de capital disponible que d'entreprises à financer à Ramonville.

« Le problème c'est que, on crée un outil financier mais après derrière, il faut avoir des projets à financer et là c'est plus compliqué. Parce que les projets ne sortent pas spontanément comme ça. Donc c'est un petit territoire Ramonville, c'est 12 mille habitants. C'est pas un territoire qui était très important pour nourrir plein de projets. Donc obligatoirement les projets sont venus de plus loin. Nous, on ne les a pas refusés parce que l'objectif était surtout d'accompagner des nouveaux projets d'économie solidaire quel que soit l'endroit d'où il venait. (...) Même si la démarche qui a été créée n'était pas en lien direct avec le territoire immédiat, qui était Ramonville, ce n'est pas grave (...) Après que le projet qu'on finance soit à Ramonville ou qu'il soit dans une ville de la région ce n'est pas un élément essentiel (...) Après, si ça s'opérait sur mon territoire en tant qu'élu, c'était encore mieux mais je ne pouvais pas, à aucun moment on ne pouvait dire que ce projet il est à 50 km on ne va pas le financer parce qu'il est trop loin. On n'allait pas... on n'était pas dans une démarche de dire « l'argent doit servir que chez nous ». Surtout pas. Il fallait rester très ouvert. C'est ce qu'on a fait. Après, au final, des projets typiquement ramonvillois financés par IES, il n'y en a pas eu beaucoup. Sur toute cette histoire depuis maintenant presque 20 ans, il n'y a pas eu beaucoup de projets typiquement ramonvillois financés par IES dont le siège était à Ramonville. Au début, l'essentiel du capital d'IES était le capital provenant de Ramonvillois de gens autour. Mais après, petit à petit l'argent qui a monté les actions, le financement d'IES est venu d'un peu de partout, beaucoup de Toulouse, du sud-est Toulousain et même on a eu des gens qui ont pris des actions qui n'étaient pas du tout de Midi-Pyrénées mais qui voulaient soutenir cette démarche-là. Donc, le capital, l'origine du capital a dépassé Ramonville, a dépassé le sud-est Toulousain, et les projets n'ont donc pas été Ramonvillois ou Toulousain, ils étaient d'un peu partout. Maintenant on est sur une échelle plutôt régionale. C'est pas très grave... l'important ce qu'il y a des nouveaux projets d'économie solidaire qui puissent être créés et réussis. Et si on a aidé à ça, c'est déjà pas mal. » (Henri Arevalo)

Le troisième aspect qui explique l'évolution du territoire d'intervention est le rapport avec des collectivités, comme la Mairie de Ramonville, le Sicoval et la Région Midi-Pyrénées.

La ville de Ramonville fait partie du Sicoval depuis 1975 mais un partenariat avec cette collectivité ne s'est établi qu'en 2001, quand Henri Arevalo devient vice-président du Sicoval selon son témoignage à propos du soutien des collectivités à IES:

« C'était la mairie de Ramonville en partie mais c'était surtout le Sicoval, la communauté d'agglomération. En 1995, je suis adjoint au maire, uniquement. Je suis au siège aussi au conseil du Sicoval mais je n'ai pas de responsabilité. Donc, le Sicoval appuie avec un tout petit peu d'argent. Et c'est en 2001 que je deviens vice-président du Sicoval à l'économie solidaire et là j'ai des budgets supplémentaires qui me permettent de soutenir plus fortement IES et ADEPES. » (Henri Arevalo)

À partir de ce partenariat, la société a élargi son territoire d'intervention pour couvrir les villes intégrant le Sicoval. C'est également la subvention du conseil régional de Midi-Pyrénées à partir de 2005 qui a conduit IES vers une vocation régionale avec des départements ciblés selon les priorités de la Région, comme l'affirme Bruno Fieux (voir plus haut).

Ainsi, l'évolution de la circonscription territoriale a été influencée par un découpage territorial au sens administratif à partir des partenariats avec les collectivités. Le tableau suivant indique l'évolution de la circonscription géographique du territoire d'intervention au cours du temps.

Tableau 6: Évolution de la circonscription géographique du territoire d'intervention d'IES

Phases	phase de construction du projet (1995-1997)	phase de démarrage d'IES (1998)	phase de développement (1998-2015)
Territoire d'intervention	Ramonville	Ramonville et Toulouse Métropole	- Sicoval et Toulouse Métropole (2001) - Région Midi-Pyrénées (2005) - Languedoc-Roussillon

			(2014)
--	--	--	--------

L'analyse des rapports annuels de gestion d'IES de 2010 à 2015 fournit une vision plus précise de l'évolution de l'intervention sur la région. Nous avons pu vérifier l'évolution du nombre d'entreprises soutenues par le département, ainsi que la distribution de coopérateurs par département et les groupes locaux. Malgré une intervention de plus en plus étendue sur la région Midi-Pyrénées, l'activité reste concentrée sur Toulouse et sur le département de la Haute-Garonne, là où sont installés la plupart des coopérateurs.

Nous pouvons, donc, affirmer que le territoire d'intervention d'IES doit être analysé comme un territoire socialement construit, qui a évolué notamment en raison de la localisation des coopérateurs (l'aspect le plus déterminant en raison du caractère central de l'accompagnement par les coopérateurs dans la méthodologie d'IES) et de l'appui de certaines collectivités publiques par des subventions.

2. Objectifs

L'analyse de la genèse d'IES a révélé que les acteurs du territoire s'étaient avant tout réunis autour d'un projet en vue de trouver des réponses au niveau local à la problématique du chômage. La société IES présente ses trois objectifs principaux comme étant la lutte contre les exclusions, la collecte d'épargne solidaire et le soutien financier et humain aux entreprises solidaires. Ci-dessous, un extrait de la fiche de présentation d'IES diffusée à l'occasion du Forum régional de l'économie sociale et solidaire en 2013.

« Lutter contre les exclusions (chômage, inégalités, domination financière...) ; Favoriser la performance sociale grâce au financement solidaire (investissement financier et humain dans des entreprises socialement performantes) ; Epargner autrement (accepter un moindre rendement financier, mais rester attentif à la plus-value sociale) » (Plaquette commerciale IES, 2015).

L'objectif principal d'IES est la création d'emplois. À ce sujet, l'ancien président de la société affirme :

« Le premier objectif, c'est la création d'emplois. C'est vraiment de là que c'est parti et en plus quand on regarde tous les critères, évidemment qu'on ne va pas financer n'importe quelle entreprise, mais le premier critère, c'est créer des emplois, créer de l'activité et lutter contre le chômage. » (Bruno Fieux)

Le rapport annuel d'IES présente les objectifs pour l'année suivante. Concernant ses objectifs à long terme, la société a un plan d'affaires qui exprime les objectifs à 5 ans :

« On met à jour régulièrement ce qu'on appelle un plan d'affaires. Ce plan d'affaires ce n'est pas un objectif, c'est plutôt une vision à 5 ans. On essaie de se dire : « Dans 5 ans, voilà où on voudrait être ». » (Bruno Fieux)

IES cherche à atteindre ses objectifs à travers l'offre d'un produit d'épargne solidaire et d'un service d'investissement aux initiatives économiques solidaires.

Le produit d'épargne d'IES est la part sociale de la société coopérative avec une valeur nominale de 76 euros. Le capital collecté est destiné, dans sa totalité⁴³, à l'investissement dans des entreprises d'économie solidaire.

L'investissement a une double dimension : financier et humain, car, dans sa méthodologie, l'investissement implique un accompagnement bénévole des coopérateurs IES, comme nous le présenterons par la suite. Cette double dimension de l'investissement est révélatrice du caractère indissociable des dimensions économique et sociale de cette initiative.

⁴³ Pour des raisons de trésorerie, une partie du capital est mise en réserve.

3. Outils financiers

Dans sa méthodologie, IES a deux activités fondamentales qui sont en étroite liaison : la collecte d'épargne et le financement d'entreprises.

IES collecte de l'épargne auprès de citoyens, sans intermédiation financière. De cette manière, à travers l'achat de parts sociales de la société coopérative, un individu devient épargnant et coopérateur d'IES. Cette épargne implique, donc, un engagement dans la structure.

Les coopérateurs peuvent être des personnes morales ou physiques. Le statut de Scic permet également l'adhésion de collectivités locales comme membres coopérateurs. Les personnes physiques restent majoritaires en nombre de coopérateurs, en nombre de parts sociales et en capital.

IES offre un produit financier d'épargne : des actions non cotées en marchés financiers à la valeur nominale de 76 euros. Il est à préciser qu'il ne s'agit pas de don, mais d'un placement financier. Un coopérateur peut sortir du capital et récupérer l'argent investi par la vente de ses parts sociales à la valeur nominale. L'idée est que, pour l'épargnant, il ne devrait y avoir ni perte ni profit car la rémunération du capital doit servir au financement du fonctionnement de la structure.

Les coopérateurs IES peuvent bénéficier des avantages fiscaux relatifs à la Loi TEPA et à la Loi Madelin. Ces dispositifs fiscaux constituent les seuls avantages financiers offerts aux sociétaires d'IES, son capital n'étant pas rémunéré. Nous pouvons affirmer que l'intérêt de l'épargnant n'est donc pas la rentabilisation de son capital, même si les réductions d'impôt peuvent constituer une motivation importante pour une part d'entre eux.

Les actions d'IES sont un produit financier labellisé par l'Association Finansol. Ce label atteste de la gestion solidaire et transparente de l'épargne ainsi que de son placement dans des activités à fort impact social et/ou environnemental.

La collecte d'épargne est une stratégie de constitution d'un fond local d'investissement en vue de soutenir des initiatives économiques solidaires locales qui s'inscrit dans une logique de relocalisation économique. Cela veut dire qu'IES est constituée d'épargnants locaux. En

réalité, l'appartenance à la région Midi-Pyrénées (Occitanie à partir de septembre 2015) n'est pas une condition pour devenir un membre-coopérateur IES. Mais on observe que, à part quelques exceptions, les coopérateurs IES sont installés sur ce territoire.

La totalité du capital collecté à travers la vente des parts sociales d'IES est destinée à l'investissement dans des projets solidaires locaux. Ainsi, les coopérateurs IES deviennent des investisseurs solidaires. De cette manière, IES attire des petits épargnants qui ont envie de participer au développement local à travers le placement de leur argent dans des initiatives solidaires locales. Le but est de créer un circuit-court financier à travers la collecte d'épargne locale en vue d'investir localement. Ce point est un aspect important de la méthodologie d'IES qui vise à construire un rapport direct, sans intermédiation financière, entre investisseurs et entrepreneurs sur un territoire dans une logique de finances de proximité.

Dans le projet initial, comme l'explique Henri Arevalo, il y avait une idée de création d'un « lien de proximité » entre épargnant et entrepreneur. La question de la création d'un fond régional a été un objet de débat au sein de la société.

« Et on s'est posé la question, est-ce qu'il fallait avoir... est-ce qu'il fallait que ce soit une boîte commune, ou est-ce qu'il fallait cloisonner, avec une boîte pour Haute-Garonne, le 31 (département Haute-Garonne), une boîte pour le 82 (Tarn-et-Garonne), une boîte pour le 81 (Tarn) (...) est-ce qu'il fallait créer une boîte à chaque fois ? Il y a des groupes par département mais l'argent, lui, c'est un fond commun (...) ça a été sujet de débat » (Henri Arevalo)

Il nous semble que la constitution d'un fond régional permet d'agir sur les inégalités au sein de la région. De cette façon, les départements dans lesquels la collecte d'épargne est faible peuvent bénéficier d'investissements reposant essentiellement sur des ressources collectées dans les départements plus riches et dont les habitants ont davantage de capacité à épargner. De plus, les résultats générés par les entreprises les plus dynamiques économiquement peuvent financer la structure de la société, en permettant d'intervenir dans des entreprises moins performantes. Ce principe de mutualisation est d'autant plus fort que le volume de structures financées est important, justifiant encore une fois le principe d'un fonds à l'échelle de la région.

Les épargnants sont surtout mobilisés par des réseaux d'interconnaissances sur le territoire. Cela renforce des liens sociaux préexistants, contrairement au modèle de plateforme de

financement participatif du type « crowdfunding », dont l'importance a crû dans le pays ces dernières années (Cuénoud, 2013).

En ce qui concerne l'activité de financement solidaire, IES se positionne comme un investisseur et peut intervenir par le biais de différents outils de fonds propres et quasi-fonds propres. L'une des principales modalités d'intervention est la prise de participation au capital des sociétés. Cela signifie qu'IES devient un actionnaire de la société, ou un sociétaire dans le cas de sociétés coopératives, via un apport de capital. IES peut également intervenir en quasi-fonds propres à travers des outils financiers tels que les titres participatifs et les prêts participatifs.

Ces apports, qui s'inscrivent sur une durée allant de 5 à 8 ans, présentent plusieurs intérêts pour les projets financés : le renforcement des fonds propres nécessaire à leur création ou leur développement, sans exigence de rémunération en ce qui concerne les apports en capital et avec des exigences limitées sur les interventions en quasi-fonds propres, dans le cadre d'un engagement à 5 ans (minimum) impliquant un accompagnement. Ces apports sont d'autant plus importants qu'en raison de leur rentabilité structurellement limitée, il est impossible pour les structures d'économie solidaire de mobiliser des apporteurs de capitaux « traditionnels ». IES répond ainsi à un besoin majeur.

IES s'adresse à des entreprises solidaires indépendamment de leurs statuts. La revendication d'une appartenance au champ de l'économie solidaire n'est pas une condition pour accéder au financement d'IES. Les initiatives solidaires sont identifiées comme telles selon des critères définis par les coopérateurs. Les entreprises doivent répondre aux critères suivants : la création d'emploi et la lutte contre l'exclusion au niveau local et la solidarité avec la société et l'environnement, dans l'entreprise et avec les partenaires économiques.

IES peut intervenir à n'importe quel moment de la vie de l'entreprise, mais elle investit surtout en phase d'amorçage. Les projets soutenus agissent dans différents domaines d'activités comme les services à la personne, le commerce équitable et les énergies renouvelables – qui sont souvent liés à l'économie sociale et solidaire. On trouve aussi des services informatiques, l'édition de livres et la restauration.

“IES soutient des sociétés (pas d'associations) de tous secteurs d'activité, en création, en développement, en restructuration. Ces projets doivent avoir au minimum deux associé-es

(pas d'entreprise individuelle), ayant pour forme juridique la SARL, SA, SAS, SCOP, SCIC ou SICA.» (Plaquette commerciale IES, 2015)

« Toute entreprise collective (SA, SAS, SARL, SCOP, SCIC,...), ni association ni entreprise individuelle : créant ou consolidant des emplois en Midi-Pyrénées (tous secteurs d'activité) ; en création, développement ou restructuration ; répondant aux critères solidaires d'IES, qui s'appuient sur : la solidarité avec la société et l'environnement, la solidarité dans l'entreprise, la solidarité avec les partenaires économiques » (Plaquette de commerciale IES, 2015)

Si les associations ne faisaient à l'origine pas partie des projets financés par IES, ce point a évolué. Selon l'ancien président, les associations n'allaient pas à l'encontre du principal objectif d'IES, c'est-à-dire, la création d'emplois. En outre, leur modèle économique dépendant de subventions publiques est très risqué pour le capital risque.

« Alors ça c'était au début parce qu'on a décidé de commencer par des sociétés (...) on s'est dit qu'il y a énormément d'associations qui sont des bénévoles et qui vivent d'une petite subvention de la mairie et cetera et donc celles-là on ne va pas les financer parce que, d'abord, elles ne créent pas d'emploi et ensuite parce que c'est très risqué. Si la mairie arrête la subvention, nous, on a perdu tout ce qu'on avait mis. » (Bruno Fieux)

À partir de 2012, la Scic commence à réfléchir sur le financement de ces structures. Pour Bruno Fieux, cela passe par l'acquisition de nouvelles compétences.

« On y réfléchit depuis 3 ou 4 ans (...) l'analyse de dossier c'est complètement différent et c'est ça qui nous a un peu ralenti (...) une association c'est plus difficile de rentrer dans les finances. Il n'y a pas un bilan comptable tous les ans, pas forcément (...) on voulait avoir la compétence pour analyser ces fichiers-là avant de dire, oui, je veux y aller avec des risques que je connais et que je peux estimer. » (Bruno Fieux)

Depuis 2016, IES finance des projets associatifs et le seul type de statut non éligible est l'entreprise individuelle.

Dans le tableau suivant, les outils de financement proposés par IES sont présentés selon le type de structure.

Tableau 7: Outils de financement d'IES

Type de structure	Outil financier	Forme d'intervention
Société commerciale (SARL ou SA)	<ul style="list-style-type: none"> - apports minoritaires en capital - apport en compte courant d'associés 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de participation dans le capital limité à 25 % du capital social sur une durée de 5 ans - Apport en compte courant d'associé avec un remboursement en 4 ans à 6 %, différé de 6 mois jusqu'à 1 an
Société coopérative (SCOP ou SCIC)	<ul style="list-style-type: none"> - souscription de titres participatifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Apport en capital avec un remboursement en 7 ans à 6 %, différé de 6 mois jusqu'à 1 an
Associations (1901)	<ul style="list-style-type: none"> - souscription de titres participatifs - prêt participatif 	<ul style="list-style-type: none"> - Prêt participatif avec un remboursement en 5 ans à 6 %, différé de 6 mois jusqu'à 1 an
<p>IES demande des frais de dossier (frais de garantie, frais de prélèvement, instruction) correspondant à 5% (dont 1,5% pour la garantie) des montants investis par IES. Les frais de dossier sont payables en une seule fois par facture émise dès avis favorable du Comité d'engagement et payable jusqu'au jour de la signature.</p>		

Comme nous le verrons dans la suite du texte, les acteurs des finances solidaires sur le territoire interviennent souvent ensemble sur des projets économiques locaux afin de partager les risques et de lever les fonds nécessaires au projet. Pendant l'analyse de dossier, IES dialogue avec d'autres financeurs solidaires intervenant sur le territoire. La société invite ces acteurs à participer à un « tour de table » avant d'investir dans un projet. De cette manière, elle joue un rôle d'intermédiation entre les porteurs de projet et d'autres financeurs, ce que nous chercherons à approfondir postérieurement.

Les projets soutenus sont sélectionnés par les épargnants/investisseurs. Ceux-ci participent directement au processus de financement, de l'accueil des porteurs de projet jusqu'à la sortie du capital. Les coopérateurs situés sur un territoire/ département sont rassemblés sous la forme d'un groupe local. Au sein de chaque groupe local, des coopérateurs-bénévoles jouent le rôle d'animation du groupe, qui consiste à organiser des réunions, animer le collectif de coopérateurs et faire le lien avec la coordination de la coopérative. Il est important de souligner la dimension politique des groupes locaux qui se révèle particulièrement dans le choix des projets financés. Au sein des groupes locaux, les coopérateurs peuvent décider quels types de projets, d'activités et services ils veulent soutenir, exprimant, de cette manière, leur projet de développement du territoire.

Comme une société de capital-risque « traditionnelle », IES participe à d'éventuels excédents ou pertes des sociétés financées. La spécificité de sa forme d'intervention financière permet de comprendre un aspect fondamental de sa méthodologie : l'accompagnement.

Les projets financés par IES sont accompagnés pendant la durée du financement. Ce sont des coopérateurs-bénévoles qui assurent cet accompagnement. De cette façon, IES promeut la rencontre directe entre investisseurs et entrepreneurs, créant ainsi des liens sociaux et un circuit-court de l'épargne dans une logique de finances de proximité. Pour IES, il s'agit d'« un mode d'intervention double : un financement et un accompagnement humain ».

« Toute entreprise financée bénéficie d'un accompagnement pendant toute la durée du financement par deux coopérateurs d'IES faisant partie d'un réseau où expériences et compétences sont mises en commun. L'accompagnateur est un interlocuteur attentif et privilégié du chef d'entreprise. » (Plaquette commerciale de IES, 2015)

Les coopérateurs-bénévoles qui assurent l'accompagnement et l'instruction de dossiers forment, au sein du groupe local, le comité technique d'accompagnement et d'instruction. Étant donnée la place centrale accordée à cet accompagnement, IES ne peut investir que dans un espace limité par l'implantation géographique de ses coopérateurs qui doivent pouvoir accompagner les entrepreneurs, dans une logique de relocalisation économique. Cet aspect de la méthodologie d'IES renforce les liens sociaux entre les coopérateurs et entre investisseurs et entrepreneurs sur un territoire de proximité. Il est à souligner que l'accompagnement comprend la mise à disposition de temps, de savoirs et de compétences des coopérateurs. Il constitue ainsi un apport de ressources non-monétaires qui renforce les rapports sociaux.

Il est souhaitable que les projets accompagnés prennent des parts sociales d'IES, en pérennisant le rapport financier et humain construit. Cela renforce la logique de création d'un circuit-court financier. L'image suivante illustre les aspects de la méthodologie d'IES qui ont été soulignés.

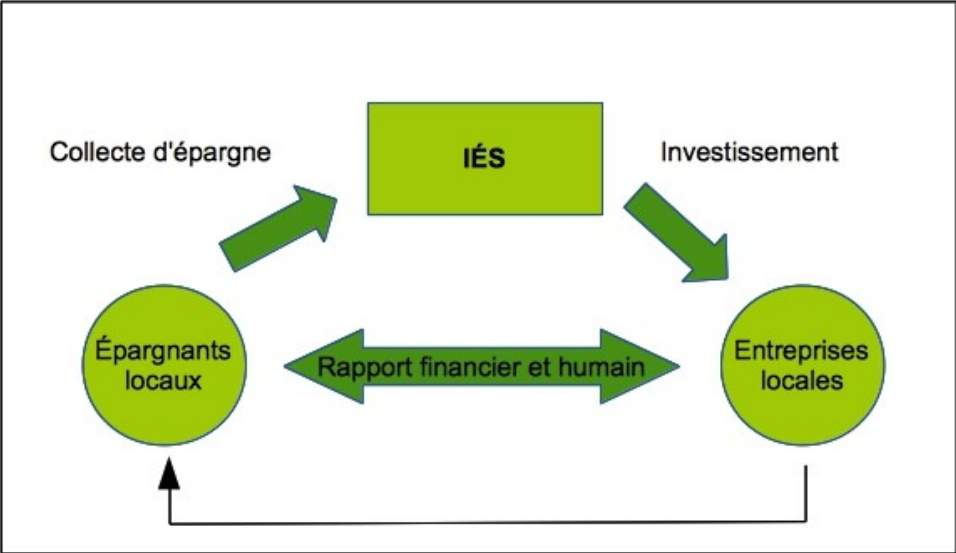


Illustration 5: Les activités d'IES et la logique de circuit-court financier

4. Évolution de l'épargne collectée

L'épargne solidaire constituant l'unique ressource sur laquelle IES base son activité de financement solidaire, la collecte de capital est un aspect fondamental de son développement. Celle-ci est réalisée essentiellement à travers l'émission de parts sociales en direction des coopérateurs et de nouveaux souscripteurs.

L'analyse des rapports annuels de gestion d'IES de 2010 à 2015 montre une croissance totale de 87,6 % du capital dans cette période. Nous pouvons noter que le nombre de coopérateurs augmente tous les ans avec un taux annuel variable entre 8,1 % et 19,8 %, comme le montre le tableau ci-dessous. C'est en 2014 que cette collecte a eu le taux de progression le plus élevé de la période analysée. Cela correspond au résultat de la campagne de communication autour du premier appel public à souscription lancé en décembre 2013.

Tableau 8: Capital total collecté par IES de 2010 à 2015

Année / capital	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Capital collecté	762 356 €	913 596 €	987 240 €	1 102 912 €	1 284 780 €	1 430 396 €
Taux de croissance du capital (%)	35,3 %	19,8	8,1	11,7	16,5	11,3

* Les données ont comme référence les chiffres au 31 décembre de chaque année.

Source : Rapports annuels de gestion IES.

Un examen de l'évolution du capital de la société révèle une augmentation modeste. Après sa constitution en 1998, 16 ans ont été nécessaires pour arriver à 1 million d'euros. Ainsi, IES a

collecté approximativement 69 000 euros par an. Henri Arevalo estime que ce capital est très faible et au-dessous de ses attentes au moment de l'élaboration du projet.

« On était ambitieux au départ (...) moi, personnellement, j'ai pensé qu'on aurait beaucoup plus de succès en collecte d'épargne qu'on a eu. C'est-à-dire que quand on a dépassé le cercle des amis et premières relations pour mettre un peu d'argent dedans, après on a stagné pendant longtemps. Et je trouve qu'IES, même si aujourd'hui on a un capital de 1 million 3 ou 1 million 4, ce n'est pas beaucoup. On aurait pu penser qu'on aie dix fois plus d'argent, 15 ans après on devrait avoir un capital de 10 ou 15 millions d'euros, minimum, 20 millions d'euros. Donc, on voit que c'est quand même poussif (qui manque de souffle). Voilà, je dis que c'est poussif. C'est pas péjoratif, mais... on n'a pas mobilisé autant qu'on le pensait. Et au début, je pensais qu'on allait mobiliser davantage et plus rapidement. Et donc, la société coopérative à capital-risque reste une structure qui sur le plan juridique était très ouverte pour ça, on n'avait pas de limite. On aurait pu en très peu de temps avoir 10 millions d'euros très rapidement mais on ne les a pas eus. On a juste 1 million 3, ce n'est pas beaucoup. Ça reste quand même pas énorme. Quand on voit qu'il y a des systèmes maintenant de participation sur internet (il fait référence aux plateformes de finances participatives), on peut participer et ils arrivent à avoir beaucoup d'argent en très peu de temps. Donc, IES a eu un certain succès mais il faut le relativiser (...) ça a créé des emplois (...) mais ça n'a pas pris la dimension qu'on aurait pu penser que ça prenne (...) les citoyens n'ont pas répondu autant que ça. » (Henri Arevalo)

Dans le projet d'IES, le résultat de l'investissement dans le capital des entreprises solidaires devrait fournir les ressources nécessaires au fonctionnement de la société. Pour cela, il était nécessaire d'augmenter le capital pour financer davantage d'entreprises. À ce propos, Henri Arevalo affirme :

« C'est-à-dire que pour assurer le fonctionnement d'IES, normalement il faut que le capital que nous avons soit rémunérateur. C'est-à-dire qu'il faut qu'il produise de l'argent qu'on utilise pour financer le fonctionnement d'IES. » (Henri Arevalo)

Néanmoins, la rémunération du capital d'IES n'est pas suffisante pour maintenir la structure, qui dépend de subventions publiques. Nous reviendrons sur cet aspect quand le modèle économique d'IES sera analysé.

En analysant les rapports de gestion d'IES, nous pouvons constater la manière dont le capital a évolué par rapport aux objectifs fixés par la société, comme le synthétise le tableau suivant. Les objectifs de collecte de capital pour les années 2010 et 2011 ont été atteints voire dépassés.

Les rapports de gestion présentent les objectifs de collecte d'épargne pour l'année suivante ainsi que les stratégies pour y parvenir. À cet égard, nous pouvons citer le rapport de gestion 2010 :

« Compte tenu du résultat obtenu en 2010, des contacts noués avec certaines collectivités, qui pourront déboucher sur un partenariat, et du développement des groupes locaux (consolidation des groupes existants et émergence des groupes Ariège et Lot), l'objectif pour 2011 est de collecter au moins 130 000 € supplémentaires, avec 70 coopérateurs supplémentaires. » (Rapport de gestion IES 2010, p. 22)

En ce qui concerne les attentes de mobilisation pour l'épargne pour l'année 2012, le rapport de gestion 2011 affirme :

« Compte tenu des bons résultats obtenus en 2010 et 2011, et du développement des groupes locaux (consolidation des groupes existants et émergence des groupes Ariège et Lot), l'objectif pour 2012 est de collecter au moins 100 000 €, avec 50 coopérateurs supplémentaires. Cet objectif peut paraître modeste, mais il faut s'attendre à un tassement de cette collecte suite à la diminution importante de l'avantage fiscal attribué lors des prises de parts IES (passage de 22 à 18% de l'avantage fiscal, sous condition de garder les parts IES pendant 10 ans). » (Rapport de gestion IES 2011, p. 25)

Tableau 9: Objectifs de collecte d'épargne x Capital total collecté

Année ⁴⁴ /	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Capital						
Objectif	100 000 €	130 000 €	100 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €
Capital collecté	198 968 €	151 240 €	73 644 €	115 672 €	181 944 €	145 616 €

⁴⁴Les données ont comme référence les chiffres au 31 décembre de chaque année.

Capital total	762 356 €	913 596 €	987 240 €	1 102 912 €	1 284 780 €	1 430 396 €
---------------	-----------	-----------	-----------	-------------	-------------	-------------

Source : IES, Rapports annuels de gestion.

En 2012, la collecte d'épargne n'a pas été à la hauteur de l'objectif fixé. Le rapport de gestion explique la raison principale de cette difficulté : la restriction des avantages fiscaux.

« La collecte 2012 a été difficile (- 47% par rapport à 2011), et les objectifs que nous nous étions fixés n'ont pas pu être atteints, principalement en raison de la restriction des avantages fiscaux. En effet, au 1er janvier 2012, pour pouvoir bénéficier d'une déduction fiscale (18% de l'impôt sur le revenu), les coopérateurs avaient obligation de conserver les parts sociales pendant 10 ans – au lieu de 5 ans précédemment. Nous n'étions bien sûr pas les seuls dans cette situation, et Finansol a par conséquent mené de fortes actions de lobbying, qui ont payé, puisqu'en 2013 la durée de détention des parts revient à 5 ans. D'autre part, le rapport nouveaux coopérateurs/anciens coopérateurs s'est complètement inversé : en 2011 60% des parts étaient souscrites par des nouveaux coopérateurs, alors qu'en 2012 ils ne représentent plus que 37% des prises de parts. Autrement dit, la collecte 2012 est en grande partie due aux coopérateurs existants qui souscrivent à nouveau des parts : ce sont eux qui permettent de maintenir une augmentation du capital même en période de « crise » de collecte ! » (Rapport de gestion IES 2012, p. 15)

Les objectifs d'IES quant à l'augmentation du capital sont beaucoup plus ambitieux en 2013 : 500 000 euros. Cet objectif n'a pas été atteint mais reste à l'ordre du jour l'année suivante, ayant comme stratégie principale l'appel à souscription. Voyons la réflexion autour de cet objectif dans le rapport de gestion 2013 :

« 1.5 Les objectifs pour 2014

1.5.1 Mobilisation de l'épargne et appel à souscription

Le premier objectif 2014 est bien sûr de transformer l'essai de notre premier appel à souscription, et de s'approcher aussi près que possible de l'objectif initial de collecte de 500 000€ au 30 septembre 2014. Compte tenu des résultats assez positifs obtenus par ce premier appel à souscription (autorisation de faire de la publicité en particulier), Conseil d'Administration propose de continuer en ce sens, et de lancer un deuxième appel à partir d'octobre prochain, enchaîné avec le précédent. Dans l'hypothèse d'une décision favorable

pour le lancement de cet appel à souscription, l'objectif est de collecter plus de 600 000€ (la moitié de notre capital à la date de décision du CA de relance) entre le 1er octobre 2014 et le 30 septembre 2015. Pour rappel, cet objectif est à placer dans la perspective d'un capital visé de 5 M€ dans les 5 ans, d'une capacité annuelle d'investir plus d'un million d'€ dans 30 entreprises et ainsi de pouvoir créer ou maintenir près de 500 emplois. Cette croissance importante attendue de la collecte doit comme l'an dernier s'accompagner d'une croissance de même niveau des projets financés (avec une meilleure capacité à soutenir des projets plus importants) ainsi que des ressources bénévoles pour accompagner ces nouveaux projets. Cet objectif s'accompagne de la finalisation de nos outils de communication, d'une refonte de notre site internet public, ainsi qu'une recherche de sponsors pour financer les coûts additionnels. » (Rapport de gestion IES 2013, p. 25)

Dans son plan d'affaires, la société souhaite arriver à 5 millions d'euros de capital en 5 ans. La déléguée générale déclare que cet objectif est « un peu fou », mais, dans son analyse, elle voit un contexte favorable au développement du capital d'IES et des finances solidaires en général. Elle identifie trois éléments qui constituent ce contexte : la structuration d'IES, la reconnaissance des finances solidaires et le débat sur la relocalisation économique et sur la transparence de l'investissement avec un engagement de l'épargnant.

« On a 1,3 millions d'euros en capital à l'heure actuelle. L'objectif, un peu fou, c'est que dans 5 ans on a 5 millions d'euros. Bon, pourquoi pas ? En 15 ans, on est arrivé à 1,3. Après, voilà, depuis on s'est quand même structuré, et puis la finance solidaire est de plus en plus une chose connue et reconnue, un peu à la mode, il faut le dire, avec des lois de finances qui permettent d'avoir des réductions fiscales, donc, ça aide à la souscription quelque part, et puis une reconnaissance sur la notion de ré-appropriation de la monnaie, de l'impact local de la monnaie, de choix de ce qu'on fait avec son épargne et de besoin de transparence de l'information... je mets à disposition de l'argent et j'ai envie de savoir où il va. » (Carine Blanc)

Étant donné que l'évolution du capital d'IES implique la souscription de parts sociales par les coopérateurs ou par de nouveaux souscripteurs, nous analyserons à la suite cet aspect du développement de la société.

« L'idée, c'est d'élargir le cercle des coopérateurs pour « semer des graines » comme on le dit mais aussi que les coopérateurs actuels confirment leur engagement s'ils peuvent financièrement et souscrivent à nouveau. » (Carine Blanc)

5. Profils et nombre de coopérateurs

Selon les statuts de fondation d'IES, la société peut admettre comme actionnaire toute personne physique ou morale. Ci-dessous, l'article 6 des statuts sur les actionnaires indique les deux types de coopérateur :

« Peuvent demander à être admis comme actionnaires :

- toute personne physique ou morale, collectivité publique ou locale, administration, etc. (sous réserve des réglementations spécifiques), se reconnaissant dans les principes éthiques qui guident l'action de la Société et susceptible de contribuer à la réalisation de l'objet social ;

- tout Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne (CIGALE) adhérant à la Fédération des Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne (CIGALE) ou à une association régionale, sectorielle ou spécialisée régulièrement constituée et adhérente de la Fédération des Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne (CIGALE). » (Statuts IES 1998, p.2)

Dans ses premiers statuts, les Cigales constituent une catégorie d'actionnaire. Cela est dû au fait qu'après la construction du projet de la société, la Cigales « Coup de Pouce » est devenue un associé, en constituant un coopérateur très important dans la structuration d'IES. Après la dissolution de la Cigales « Coup de Pouce », la quasi-totalité des membres sont devenus associés d'IES à titre personnel en tant que personne physique.

La société IES est constituée essentiellement de personnes physiques. En examinant les rapports de gestion entre 2010 et 2015, nous pouvons remarquer que cette catégorie représente plus de 90 % du total de coopérateurs (voir tableau « Nombre de coopérateurs IES de 2010 à 2015 »). Nous pouvons distinguer trois types d'associés personne physique selon la forme d'engagement : épargnant, bénévole et accompagnateur.

Tous les coopérateurs sont, avant tout, épargnants, malgré un engagement financier très modeste. La déléguée générale Carine Blanc affirme qu'il s'agit de « petits coopérateurs », des citoyens qui détiennent entre deux et cinq parts sociales.

« Entre 60 % et 65 % des coopérateurs ont moins de cinq parts sociales et 45 % ont une à deux parts sociales. Donc c'est des petits épargnants. Ce sont de petits coopérateurs. Mais ils sont nombreux. » (Carine Blanc)

Les rapports de gestion précisent la participation sociétale des épargnants, confirmant ce qu'affirme la déléguée générale. Selon le rapport de 2015, 46 % des coopérateurs personnes physiques avaient 1 ou 2 parts sociales équivalentes à un investissement de 152 euros et 14 % des coopérateurs personnes physiques détenaient 3 à 5 parts sociales équivalentes à une épargne de 380 euros.

Outre l'engagement financier, il y a ce qu'on appelle l'engagement bénévole. Les bénévoles sont fondamentaux au modèle d'IES, en participant en tant qu'administrateurs, membres du comité d'engagement, instructeurs de projet, accompagnateurs d'entreprises ou membres de différentes commissions ou groupes de travail. Selon les rapports de gestion, il y avait une soixantaine de coopérateurs bénévoles entre 2000 et 2013, passant à une centaine en 2014 et 2015. Les rapports de gestion que nous avons consultés ne précisent pas le nombre de bénévoles, à l'exception de celui de l'année 2000 :

« Sur les 587 coopérateurs et coopératrices personnes physiques comptabilisé-es au 31 Décembre 2010, une soixantaine sont actifs au sein d'IéS :

- 18 sont administrateurs*
- 7 sont membres du comité d'engagement*
- 31 participent au comité d'instruction des projets*
- 42 sont accompagnateurs d'une ou plusieurs entreprises*
- une trentaine participent aux différentes commissions :*
 - 7 à la commission finance*
 - 11 à la commission juridique*
 - 15 à la commission coordination*
 - 12 à la commission communication*

- 4 à la commission accueil et formation

- 3 à la commission informatique » (Rapport de gestion IES 2010, p. 14)

Les coopérateurs bénévoles participent également à d'autres activités, en représentant la société dans des espaces dédiés aux finances solidaires ou à l'économie solidaire en général. À ce titre, le rapport de gestion de 2013 souligne :

« Ces bénévoles sont également très actifs dans toutes les manifestations auxquelles IÉS participe (salons, conférences, etc.) par leur présence, la sensibilisation à l'économie sociale et solidaire qu'ils font, et leur réseau personnel qui permet de contacter de plus en plus de partenaires (futurs coopérateurs, organisations locales, etc.) » (Rapport de gestion IES 2013, p. 16)

Outre ces activités, le bénévolat est fondamental dans la structuration des groupes locaux d'IES, comme le souligne le rapport de gestion de 2014 :

« Cette mission bénévole est aussi la base de tout le travail effectué par les groupes locaux dans les départements, permettant des contacts étroits et une meilleure reconnaissance d'IÉS sur l'ensemble du territoire. » (Rapport de gestion IES 2014, p. 17)

De surcroît, cela favorise la création de liens sociaux et d'un espace de participation au développement économique du territoire. Ces aspects de la méthodologie d'IES seront approfondis dans une autre section du présent chapitre.

Il est à souligner que les associés du type personne morale représentent environ 7 % du total de coopérateurs (voir tableau « Nombre de coopérateurs IES de 2010 à 2015 »). Cependant, en examinant la répartition détaillée du capital sur les rapports de gestion, nous pouvons remarquer que la participation des personnes morales dans le capital est plus importante. Celles-ci détiennent environ 25 % du capital de la société. Ce deuxième profil a gagné plus d'importance après le passage de la société en Scic en 2010.

Dans la Scic IES, les associés relèvent de six catégories : salariés, entreprises financées, collectivités territoriales et organismes publics, organismes financiers et d'assurance, acteurs socio-économiques, bénéficiaires. Le statut de la Scic définit ses catégories de la façon suivante :

« 1- Catégorie « Salariés » : elle est composée des personnes titulaires d'un contrat de travail avec la Scic ; 2- Catégorie « Entreprises financées » : sociétés dans lesquelles IES a pris une participation financière et personnes physiques membres de ces sociétés et ce dans la mesure où IES ne détient plus au jour de la nomination de participation dans la dite société ; 3 – Catégorie « Collectivités territoriales et organismes publics » : personnes morales de droit public et leur groupements ; 4 – Catégorie « Organismes financiers et d'assurance » : personnes morales ayant une activité financière, bancaire ou de crédit ou d'assurance ; 5 – Catégorie « Acteurs sociaux économiques » : associations, comités d'entreprise, entreprises partenaires et autres personnes morales dont l'activité est de nature à favoriser le développement d'IES et de l'économie solidaire ; 6 – Catégorie « Bénéficiaires » : Elle est composée de toutes les personnes physiques n'entrant pas dans l'une des catégories ci-dessus. » (Statuts IES 2015, p. 6)

En ce qui concerne l'évolution du nombre de coopérateurs, l'analyse des rapports annuels de gestion d'IES de 2010 à 2015 indique une croissance totale de 38,9 % sur cette période. Nous pouvons noter que le nombre de coopérateurs augmente tous les ans avec un taux annuel variable entre 4,3 % et 9,1 %, conformément à ce que montre le tableau suivant.

Il est à souligner qu'à la fin de l'année 2013 IES a lancé son premier appel à souscription, avec une forte campagne de communication l'année suivante, ce qui pourrait expliquer le taux d'augmentation en 2014, la plus élevée de la période analysée.

Tableau 10: Nombre de coopérateurs IES de 2010 à 2015

Année ⁴⁵ / nombre de coopérateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015
personnes physiques	590	634	658	705	766	819
personnes morales	44	45	50	51	59	62
total	634	679	708	756	825	881

⁴⁵Les données correspondent aux chiffres au 31 décembre de chaque année.

Taux d'augmentation du nombre total de coopérateurs (%)	-	7,1	4,3	6,8	9,1	6,8
---	---	-----	-----	-----	-----	-----

Source : IES, Rapports annuels de gestion.

Un regard sur le développement d'IES depuis sa création IES révèle une lente évolution du nombre de coopérateurs. Sur les statuts originels signés en janvier 1998 figurent 16 associés. La société prévoit d'arriver au nombre de 1 000 coopérateurs en 2017. Ainsi, le nombre de coopérateurs a augmenté au cours de 19 années à une moyenne de 51 nouveaux coopérateurs par an. Selon Bruno Fieux, l'ancien président d'IES, cela a été une stratégie d'IES, qui a privilégié l'adhésion de nouveaux coopérateurs par les réseaux de connaissance.

« Au début, les nouveaux sociétaires, c'étaient des copains des copains, et puis des copains des copains. (...) Il y avait 1 et puis 2 et puis 3 et puis 4 et aujourd'hui on est bientôt à mille. En fait, c'est parti assez doucement, une centaine au début qui ont créé le premier noyau. Moi, je suis arrivé en 2006 et je dois être le 200ème. Donc, ça donne à peu près 200 en 2006, en 10 ans il y a 4 fois plus... parce qu'en fait c'est plutôt une exponentielle la croissance. Pas maintenant, ça stationne un peu. » (Bruno Fieux)

Après avoir fait appel aux réseaux personnels et professionnels des anciens coopérateurs, d'autres stratégies pour attirer des nouveaux coopérateurs ont été mobilisées. Bruno Fieux mentionne deux périodes importantes de croissance du nombre de coopérateurs, 2005/2006 et 2013/2014, qui résultent de deux stratégies. La première période est due au travail de communication et de publicité effectué par l'équipe salariée vers le grand public. Et le deuxième est le résultat de l'appel public à souscription.

« Le gros point ça a été 2005-2006, quand on a eu la première salariée. Là elle a pu faire la communication, faire de la publicité, aller chercher des entreprises et là on a eu un gros décollage et après la deuxième salariée, donc, là ça a été une grosse croissance (...) Après, il y a 2 ou 3 ans, on a lancé ce qu'on appelle un appel à souscriptions, et effectivement, c'était pas forcément pour faire une énorme publicité, mais c'était surtout pour avoir l'autorisation de faire la publicité officiellement. Le statut de Scic et le statut de société financière nous interdit de faire de la publicité dans un journal si on n'a pas un appel à souscription officiel. Là, il y a un côté un peu loi juridique française et il fallait faire un appel à souscription officiel pour pouvoir faire de la publicité. » (Bruno Fieux)

Le besoin d'un appel à souscription est venu du fait qu'une Scic ne pourrait pas faire une publicité officielle sans avoir un appel à souscription officiel, comme le souligne Bruno Fieux. En outre, cela s'est rendu nécessaire pour augmenter le nombre de coopérateurs, qui est la principale forme d'élévation du capital, ce qui permet de financer davantage d'entreprises. En effet, l'évolution de ces trois dimensions : capital, coopérateurs et entreprises financées ne peuvent pas être analysées de manière isolée. En ce sens, nous pouvons citer un témoignage révélateur de l'interdépendance entre ces trois dimensions :

« On pensait qu'on n'avait pas besoin puisque le copain, le copain du copain (...) ils prenaient des actions, et puis on montait comme ça tranquillement. On ne voulait pas monter trop vite parce que pour un qui prend des nouvelles actions, il faut aussi trouver des entreprises et des accompagnateurs. Donc, c'est les trois qui doivent augmenter au même temps. Il y a deux ou trois ans, on avait beaucoup d'argent et on n'avait pas d'entreprise. Là, ça s'est renversé. On n'a pas assez d'argent et on a beaucoup d'entreprise. Donc, il faut une croissance qui soit homogène. (...) Dans le plan d'affaire, on disait qu'il fallait monter vite pour arriver à embaucher une troisième personne et puis après c'est un peu tassé, on a un peu changé mais l'idée c'était de monter vite, d'où cet appel à souscription. » (Bruno Fieux)

L'appel à souscription comme stratégie pour attirer de nouveaux souscripteurs pourrait avoir au moins deux implications. La première est d'entraîner une importante hausse du nombre de coopérateurs et, par conséquent, du capital de la société, en déséquilibrant ainsi le rapport capital-coopérateurs-entreprises financées. Néanmoins, l'élévation du nombre de coopérateurs par l'appel à souscription n'a pas été très important, comme le déclare Bruno Fieux :

« En fait, il a augmenté la collecte à peu près deux fois plus que d'habitude mais c'était pas 10 fois plus... » (Bruno Fieux)

L'analyse des rapports de gestion nous a permis de constater que le taux d'augmentation de coopérateurs après l'appel public a été en réalité 2,3 % au-dessus des taux de l'année précédente et de l'année subséquente. La hausse du capital par contre a été plus élevée. L'appel à souscription a contribué pour un taux de 16,5 % du capital en 2014, 4 % au-dessus des taux de l'année précédente et de l'année subséquente (tableau à voir dans la section subséquente). De toute façon, l'appel à souscription n'a pas eu d'impact important sur le nombre de coopérateurs ou sur le capital collecté.

Quand Bruno Fieux évoque l'importance de l'équilibre entre capital-coopérateurs-entreprises financées, en ce qui concerne les coopérateurs, il s'agit en réalité du nombre de coopérateurs impliqués dans l'accompagnement aux entreprises, ce qui ne correspond pas au nombre total de coopérateurs.

Le rapport de gestion de 2010 précise qu'il y avait 42 accompagnateurs, ce qui correspondait à 7,1 % des coopérateurs personnes physiques. En avril 2014, IES comptait 75 accompagnateurs parmi le total des coopérateurs, d'après une déclaration de la déléguée générale :

« On a 115 bénévoles au dernier recensement et on a 75 impliqués dans le suivi de projets (...) il y en a qui ont mis l'argent parce qu'ils croient dans le projet mais qui n'ont ni le temps ni l'énergie ni l'envie de s'impliquer dans le suivi des projets. Mais ils sont intéressés à avoir une information, à savoir ce qui se passe et cetera » (Carine Blanc)

Étant donné que dans la méthodologie d'IES l'investissement implique un accompagnement bénévole pendant toute la période de participation au capital de l'entreprise financée, une croissance du capital ne permet pas de financer davantage d'entreprises que si elle est accompagnée d'une croissance du nombre de coopérateurs bénévoles. Celui-ci est un aspect fondamental de la méthodologie d'IES, que nous approfondirons au long de ce chapitre.

« On fonctionne avec des coopérateurs bénévoles, donc, c'est notre dynamique, c'est notre démarche » (Carine Blanc)

En ce qui concerne l'accroissement du nombre de coopérateurs à travers l'appel à souscription, outre un possible déséquilibre entre capital-coopérateurs-entreprises financées, cette stratégie pourrait avoir une deuxième implication sur la structure de la société. En rompant avec le modèle d'augmentation des coopérateurs par des réseaux de connaissance, elle pourrait favoriser l'adhésion de personnes moins identifiées avec les valeurs et les principes de la société, ce qui n'a pas été le cas, selon Bruno Fieux. Mais, toujours selon lui, cela peut se produire, surtout avec la promotion faite par Finansol. À ce propos, Bruno Fieux parle d'un épisode qui s'est produit entre 2011 et 2012.

« Les gens qui ne nous connaissaient pas du tout ne sont pas venus par l'appel à souscription mais par la liste de placement Finansol. Tous les ans, il y a une liste de tout ce qui est de l'économie sociale et solidaire. Là, il y a des gens... quelqu'un de Paris une fois qui a envoyé

un chèque avec 50 000 euros. J'ai appelé cette personne au téléphone, c'était une dame qui avait de l'argent et son conseiller financier avait trouvé ça et avait dit, c'est bien, et elle avait mis 50 000 euros. Et là c'est plus par la communication que fait Finansol que par la communication officielle. » (Bruno Fieux)

L'instrument de communication auquel l'ancien président d'IES se réfère est la liste de placement solidaire publiée par Finansol sur le journal Le Baromètre, publié annuellement en partenariat avec le journal La Croix. Le problème de ce type de communication est la superficialité. Le Baromètre offre une liste de placement solidaire qui réunit une grande diversité de structures avec des produits de finances solidaires très distincts qui ont en commun le label Finansol. Avant d'investir, le souscripteur doit contacter la société qui gère le fonds d'investissement afin de mieux comprendre de quoi il s'agit. Ce n'était pas le cas du souscripteur cité par Bruno Fieux.

« Elle pensait pas prendre des actions, elle pensait donner de l'argent pour créer de l'emploi. » (Bruno Fieux)

Selon Bruno Fieux, la motivation qui amène une personne comme cette dame et d'autres personnes qui arrivent à IES par cet outil de communication est d'avoir droit à des bénéfices fiscaux. Il remarque que le profil des coopérateurs a évolué à partir de l'adhésion à Finansol en 2002, surtout avec la labellisation des actions d'IES. Pour lui, il y a trois profils de coopérateurs selon leur motivation d'adhésion à IES. Les premiers coopérateurs avaient une forte identification avec le projet et ils n'étaient pas sûrs de récupérer leur capital.

« Les premiers, ils ont presque tous oublié que c'était pas un don, qu'ils avaient une action. » (Bruno Fieux)

Les coopérateurs arrivant après les fondateurs et la structuration de la société sont mobilisés autour des réseaux sociaux avec la garantie de pouvoir récupérer leur capital une fois le projet d'IES stable.

« Au début, les gens investissaient et ils n'étaient pas sûr d'en récupérer. Maintenant, ils sont sûrs qu'ils vont récupérer (...) Après, petit à petit, il y a eu des gens qui ont dit, c'est une bonne idée et plutôt que de mettre de l'argent dans la banque je vais mettre dans IES en sachant que c'est un placement assez sûr. (...) C'est-à-dire que les gens récupèrent leur argent quand ils veulent. » (Bruno Fieux)

Bien qu'ils soient sûrs de pouvoir récupérer le capital investi, la rémunération des actionnaires n'était jamais envisagée dans le projet d'IES. Il s'agirait, selon Henri Arevalo, d'« un acte militant », de « l'actionnariat militant », d'un « placement militant ». Cette expression est reprise par un autre interviewé, Gérard Coadou, animateur du groupe local dans le Tarn : « Donc, c'est un acte militant, c'est pas pour s'enrichir ».

L'adhésion d'IES à Finansol en 2002, et plus précisément la labellisation de ses actions, fait surgir, selon Bruno Fieux, un troisième profil de coopérateur. Celui-ci est attiré par des avantages fiscaux. En effet, depuis la création d'IES, la fiscalité autour du placement solidaire a évolué et les souscripteurs de la société peuvent bénéficier de deux dispositifs fiscaux indépendamment du label Finansol.

La loi Madelin votée en 1994 concerne les travailleurs non salariés. En ce qui concerne les finances solidaires, elle ouvre le droit à une réduction de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) égale à 50% du montant de la souscription. Dans ce cas, les titres doivent être conservés au moins 5 ans et la réduction est plafonnée à 45 000 euros.

La loi sur le Travail, de l'Emploi et du Pouvoir d'Achat (TEPA) de 2007, permet aux souscripteurs IES de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu à hauteur de 18% du montant investi. Pour cela, les titres doivent être conservés 5 ans au minimum et la réduction est plafonnée à 10 000 euros. Les avantages de la loi TEPA et de la loi Madelin ne sont pas cumulables.

Selon le témoignage de Bruno Fieux, pour bénéficier de ces dispositifs, certains investisseurs ont cherché des outils financiers comme IES.

« Et après le troisième point était la déduction fiscale pour l'impôt sur les fortunes en France. C'est la loi TEPA (loi n° 2007-1223 du 21 août 2007, la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, adoptée par le Parlement le 1er août et publiée au Journal officiel le 22 août 2007) les gens qui mettent de l'argent économisent beaucoup d'impôt et donc là il y a eu des gens qui étaient purement financiers, pas du tout social et solidaire, qui ont mis de l'argent, en disant, je récupère mon argent au bout de 5 ans et c'est un placement à 10 % par an, c'est énorme, et du coup, on a vu arriver pas mal de gens avec des gros chèques sur cet aspect impôt sur la fortune. » (Bruno Fieux)

Dans le tableau suivant sont indiquées les différentes stratégies ou modes d'adhésion des nouveaux coopérateurs dans la trajectoire d'IES.

Tableau 11: Évolution du nombre de coopérateurs d'IES

Phases	phase de construction du projet (1995-1997)	phase de démarrage d'IES (1998)	phase de développement (1998-2015)
Stratégies ou modes d'adhésion de nouveaux coopérateurs	Réseaux sociaux autour d'Henri Arevalo à Ramonville	Réseaux sociaux autour de Michel Kaluskynski à Toulouse, avec une forte présence des employés d'entreprises du secteur aérospatial	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de communication menées par Finansol (2002) - Actions de communication menées par les salariés (2005/2006) - constitution de la Scic, avec un fort appel à des coopérateurs personnes morales, en particulier des collectivités (2010) - Appel public à souscription (2013/2014)

Source : IES, Rapports annuels de gestion.

Nous pouvons souligner deux enjeux importants autour de l'augmentation du nombre de coopérateurs qui reviennent dans les témoignages. Le premier enjeu est la nécessité d'augmenter, d'une manière équilibrée, le capital de la société, le nombre des coopérateurs accompagnateurs et les entreprises financées. Le deuxième enjeu est le profil des coopérateurs. Il n'est pas intéressant pour IES d'augmenter le nombre de coopérateurs et le capital à travers l'adhésion des souscripteurs qui ne restent dans le capital que le temps nécessaire pour avoir des déductions fiscales, c'est-à-dire, entre 5 et 7 ans. Autrement dit, le défi est d'attirer davantage des coopérateurs engagés dans le projet politique d'IES, qui ne sont pas intéressés uniquement par les avantages fiscaux de ce type de financement.

« Autonomie et Solidarité, par exemple, eux, à partir d'un certain moment, ils ont refusé cet argent-là... parce que c'est les purs financiers, donc, ils n'ont pas le côté économie sociale et solidaire, et puis au bout de 5 ans, ils reprennent leur argent, donc, ça fait des grosses entrées et des grosse sorties mais c'est difficile à gérer. Après, un autre fait c'était de dire, nous, on offre notre placement à 10 % par an c'est quand même le mieux qu'on peut trouver sur le marché donc c'est acceptable sur le côté éthique en fait. Nous, on n'a pas refusé mais c'est vrai qu'on en a marre. » (Bruno Fieux)

Enfin, on peut aussi distinguer d'autres enjeux comme la localisation des coopérateurs. L'une des stratégies fondamentales de l'ancrage territorial d'IES a été la constitution de groupes locaux dans des départements de la région Midi-Pyrénées. Pour cela, il a été nécessaire de mobiliser des coopérateurs bénévoles dans des départements autres que la Haute-Garonne, où a été fondée la société.

6. Statuts juridiques

En ce qui concerne son statut juridique, IES a été constituée comme une société coopérative (Scop) sous la forme de société anonyme (SA). En 2010, elle est devenue une société coopérative d'intérêt collectif (Scic).

« La société a été fondée sous statut de coopérative régie par la loi 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et sous forme anonyme. Les statuts sous seing privé de la coopérative à forme SA ont été signés le 10 janvier 1998. La société a été régulièrement enregistrée et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Toulouse (31) sous le n° 417 645 595, en date du 12 janvier 1998. Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 6 novembre 2009, il a été décidé la transformation de la société en société coopérative d'intérêt collectif (Scic), la forme restant la société anonyme ». (Statuts IES, 2015, p.1)

En France, les sociétés coopératives et participatives (Scop) comprennent les entreprises à statut de société coopérative de production (Scop) et les sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic). Du point de vue juridique, elles peuvent assumer les formes de : société anonyme (SA), société à responsabilité limitée (SARL) ou société par actions simplifiées (SAS), avec une participation des salariés comme associés majoritaires.⁴⁶

Le statut de Scic est récent, créé par la loi 2001-624 du 17 juillet 2001. Sa particularité est de permettre d'associer toute personne physique ou morale de droit privé ou de droit public autour d'un projet commun. Pour se constituer, une Scic doit obligatoirement associer des salariés, des bénéficiaires et d'autres formes d'associés. Ce statut permet à IES d'accéder à des subventions publiques et d'avoir des collectivités territoriales parmi ses sociétaires personnes morales. C'est la raison principale pour laquelle ce statut a été adopté.

En 2008, une deuxième structure est créée. L'Association IES Développement doit appuyer le projet d'IES dans des activités de diffusion et formation. L'article 2 des statuts précise l'objectif de l'association :

⁴⁶ <http://www.les-scop.coop/sites/fr/les-scop/qu-est-ce-qu-une-scop.html>

« L'association a pour but de contribuer au développement de la finance solidaire, en partant de la réalité des expériences vécues et en collaboration avec les structures partenaires. Dans cette perspective, elle aura pour tâches de participer à toutes les initiatives susceptibles de concourir à titre principal ou non, au développement de l'Economie Solidaire en liaison avec l'action et les objectifs de la Coopérative de financement "IES" (Initiatives pour une Economie Solidaire). Elle aura plus particulièrement toute activité de formation, animation, conseil, accompagnement à la création d'entreprises solidaires et développement de l'emploi. » (Statuts de l'Association IES Développement, 2008, p. 1)

L'Association IES Développement a été créée principalement pour permettre de recevoir des dons de particuliers, comme l'exprime le témoignage de Bruno Fieux :

« L'association reste aujourd'hui vraiment pour faire cette collecte de don de particulier (...) On s'est posé la question d'une manière plus théorique qu'est-ce qu'il pourrait être son rôle et en fait son rôle c'est un peu ça, c'est d'aider la coopérative quand la coopérative ne peut pas le faire, par exemple, donc c'est soit financier soit promotion et cetera (...) en dehors de tout accompagnement et financement d'entreprise. Donc c'est pour ça que c'est plus de la promotion de la finance solidaire que d'IES même quelque part. » (Bruno Fieux)

De cette manière, IES comporte deux structures ayant différents statuts juridiques – société coopérative d'intérêt collectif et association - en vue de répondre aux besoins économiques de son projet.

Selon Henri Arevalo, les fondateurs d'IES ont réfléchi au modèle de Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire (Cigales). Celui-ci ne correspondait pas à leur projet en raison de trois limitations : la limitation de la durée, la limitation en nombre de personnes, et, découlant de cette dernière, la limitation du montant du capital.

« On a constaté que les Cigales (...) avait des capitaux limités, on ne pouvait pas capter beaucoup de capital, on avait un nombre de « cigaliers » plus faible et (...) on allait avoir à remobiliser et à passer du temps à faire des Cigales... Parce qu'elle disparaît au bout de 5, 10 ans. » (Henri Arevalo)

Ils ont créé au départ une société coopérative, IES, et une association, ADEPES. Ces deux structures complémentaires faisaient partie d'un seul projet. Au cours du temps, le lien entre ces organisations s'est distendu et, en raison de son modèle économique, IES a été confronté à

la nécessité de créer une association afin d'accéder à des subventions publiques auxquelles elle ne pouvait pas avoir accès avec le statut de coopérative. IES Développement a ainsi été créée en 2008.

Le statut de Scic créé en 2001 s'est montré plus adapté au projet d'IES. Le passage de la coopérative IES à ce statut en 2010 a permis, entre autres, le soutien financier des collectivités à travers la participation au capital d'IES.

« On a pu passer à SCIC en 2010 et donc effectivement une SCIC peut à la fois avoir des actionnaires publics et toucher une subvention de fonctionnement. Ça résolvait le problème de cette subvention. Et puis on a gardé l'association parce que par contre une SCIC ne peut pas recevoir de dons de particuliers contrairement à une association par exemple. Et donc c'est pour ça qu'on a gardé l'association et, quand on a déménagé, par exemple, on a fait un appel à des dons pour payer des nouveaux bureaux, pour payer des choses comme ça. Donc l'association reste aujourd'hui vraiment pour faire cette collecte de don de particuliers que n'a pas le droit de faire la coopérative. » (Bruno Fieux)

Compte tenu des contraintes imposées par le statut du Scic pour recevoir des dons, la manutention de l'Association IES Développement s'est révélée nécessaire. À ce propos, Bruno Fieux, l'ancien président de la coopérative IES, qui a été également le premier président de l'Association IES Développement, explique :

« Quand on regarde le statut officiel d'une SCIC elle pourrait être autorisée à recevoir des dons, mais pour être autorisée, il faut demander l'autorisation au gouvernement (...) Il y en a une ou deux qui ont eu l'autorisation de recevoir des dons parce que c'était du théâtre, de la culture, et cetera et qui ne pouvaient pas vivre sans ces dons-là mais ce sont vraiment des cas exceptionnels. » (Bruno Fieux)

Nous observons dans la trajectoire de l'initiative la nécessité de constituer diverses entités juridiques pour développer son projet.

Tableau 12: Le projet IES et ses différents statuts juridiques

Phases	phase de construction du projet	phase de démarrage d'IES (1998)	phase de développement (1998-2015)
--------	---------------------------------	------------------------------------	---------------------------------------

	(1995-1997)		
Types de statut juridique analysé ou adopté	<ul style="list-style-type: none"> - Le statut de club d'investissement du type Cigales a été analysé, ainsi que le statut associatif. - L'association ADEPES est créée comme structure support d'IES afin d'accéder à des ressources publiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - IES a été fondée comme une société coopérative sous la forme d'une société anonyme (SA) 	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet de l'ADEPES devient autonome par rapport au projet d'IES - L'Association IES développement est créée (2008) - IES adopte le statut de Scic (2010)

Source : IES, Rapports annuels de gestion.

Faute d'un cadre juridique correspondant au projet d'IES et à son modèle économique en ce qui concerne la pluralité de ressources, l'initiative est obligée de gérer deux entités juridiques parallèles. Cela peut représenter des coûts et des charges additionnels concernant la fiscalité, l'organisation et le temps des associés.

7. Modèle socio-économique

La collecte d'épargne via la distribution des parts sociales de la société coopérative est l'origine du capital investi dans des entreprises. Par ailleurs, l'investissement implique un accompagnement du projet pendant la durée de la présence d'IES au capital. Cet accompagnement est complètement assuré par des bénévoles. Ainsi, l'essentiel de l'activité d'IES dépend de la mobilisation de ressources monétaires (vente de produit d'épargne solidaire) et des ressources non-monétaires (bénévolat).

Bruno Fieux explique que pour trouver son équilibre économique IES combine des ressources non-marchandes provenant de subventions et des ressources marchandes générées par les droits de dossiers et la rémunération du capital.

« Le modèle économique... il y a deux choses. La première c'est que quand vous prenez une part IES, elle est 100 % dans les entreprises. Et après il y a les budgets de fonctionnement. Pour le budget de fonctionnement, la moitié c'est des subventions, et l'autre moitié c'est les intérêts de prêts qu'on a prêté aux entreprises, c'est des droits de dossiers, c'est des choses comme ça. » (Bruno Fieux)

L'intégration de différents types de ressources et des comportements économiques offre une lecture plurielle du fonctionnement d'IES en termes d'hybridation économique. Le bénévolat et les subventions publiques en tant que ressources relèvent, respectivement, du principe économique de réciprocité et de distribution. Nonobstant le rôle crucial dans l'équilibre économique de la structure, ces ressources seraient invisibles dans une approche formelle de l'économie. C'est pourquoi nous avons choisi d'analyser le modèle « socioéconomique » d'IES.

Au sujet d'une approche socio-économique des associations, Gardin (2013) affirme que ces dernières mobilisent différents types de ressources dans leur modèle économique, ce qui peut être analysé par la grille d'analyse polanyienne. L'auteur énonce :

« La réduction de l'économie au marché invisibilise l'originalité des associations qui, pour fonctionner, ne s'appuient pas que sur la vente de services à des particuliers mais aussi sur la

mobilisation de fonds provenant des mécanismes de redistribution et sur des dons, l'implication volontaire de bénévoles, de réseaux de solidarité. Pour comprendre l'économie des associations, il convient de s'inscrire dans une approche substantive de l'économie telle qu'elle a été mise en évidence par Polanyi. » (Gardin, 2013, p. 95)

La mobilisation de différents types de ressources est une spécificité économique des associations, lesquelles « *s'appuient sur différents types de ressources : marchandes et non marchandes, monétaires et non monétaires* » (Gardin, 2013, p. 98).

Dans la mesure où la totalité du capital d'épargne solidaire est destinée à l'investissement dans des entreprises, le modèle socioéconomique d'IES doit combiner différentes sources et types de ressources afin d'assurer le fonctionnement de la structure (siège, équipe salariée). Le budget de fonctionnement d'IES, selon son ancien président Bruno Fieux, se situe autour de 350 000 euros par an.

« Le budget de fonctionnement doit être autour de 350 000 euros par an (...) Il est équilibré mais on aimerait qu'il soit un peu plus confortable. » (Bruno Fieux)

L'approche plurielle de l'économie prend en compte la pluralité des comportements économiques, à savoir, la réciprocité, le marché et la redistribution (Gardin, 2013). En effet, l'observation sur le terrain confirme l'hybridation des ressources dans le modèle socioéconomique d'IES.

7.1. Hybridation des ressources économiques

À partir d'une grille d'analyse polanyienne, Gardin (2006) propose des instruments de collecte et traitement de données quantitatives et qualitatives en vue d'analyser, comme l'avaient indiqué Eme et Laville (2006), le degré d'hybridation de trois types de ressources économiques. Celles-ci sont des ressources réciprocitaires (bénévolat, volontariat, engagements plus informels, cotisations, dons), ressources publiques monétaires ou non qui émanent de l'État social selon le principe économique de la redistribution, et ressources marchandes fondées sur le principe du marché (Gardin, 2006).

Nous avons enquêté sur la diversité de l'origine des ressources dans le projet socioéconomique d'IES. De manière non exhaustive, nous pouvons distinguer différentes ressources économiques mobilisées dans le modèle socioéconomique d'IES.

Tableau 13: Types de ressources économiques mobilisées par IES

Ressources marchandes	Ressources non-marchandes	Ressources non-monétaires
Vente de produit d'épargne solidaire, rémunération du capital investi	Subventions publiques, conventions, dons des particuliers	Dons non-monétaires, mises à disposition, bénévolat

Nous pouvons observer que les ressources monétaires marchandes ou non-marchandes (vente de produit d'épargne solidaire, rémunération du capital investi, conventions et subventions publiques, dons de particuliers) et les ressources non-monétaires (dons non-monétaires, mises à disposition, bénévolat) sont également fondamentales pour le projet socioéconomique de la structure. En outre, les trois principes économiques sont nécessaires pour comprendre l'activité économique d'IES. Mais le plus intéressant nous semble être l'imbrication des principes économiques, les tensions, les contradictions et les ambiguïtés générées par l'interaction entre ces principes. Pour Gardin (2006, p. 108) :

« L'analyse (...) doit permettre de répondre à la question suivante : la réciprocité est-elle, pour reprendre les termes de Polanyi, « intégratrice » ou, au contraire, ne se voit-elle pas instrumentalisée par l'une des deux autres formes d'intégration économique que sont le marché et la redistribution ? Quelles sont les tensions et les compromis qui se manifestent entre ces deux comportements économiques et celui de la réciprocité ? »

Nous avons cherché à analyser trois éléments fondamentaux du projet socioéconomique d'IES : la vente de produit d'épargne solidaire, le bénévolat et les subventions publiques. Ces ressources pourraient être associées, a priori, aux principes économiques du marché, de réciprocité et de redistribution, respectivement, comme l'observe Gardin (2013) :

« a priori les ventes relèvent plutôt de rapports marchands ; les ressources monétaires ou non monétaires provenant du secteur public s'inscrivent principalement dans une logique de redistribution ; les autres ressources non monétaires, les cotisations et dons monétaires résultent principalement de comportements de réciprocité. » (p. 107)

Néanmoins, une analyse qualitative à partir des entretiens menés avec des coopérateurs d'IES peut dévoiler des tensions et contradictions.

7.2. Tensions entre les principes économiques

La vente de produits d'épargne solidaire assure la collecte de capital pour l'activité d'IES : l'investissement dans des entreprises solidaires. Il s'agirait d'une ressource monétaire qui, en tant que service financier, relève du principe économique du marché. Néanmoins, il faut prendre en compte que le capital investi n'est pas rémunéré. Le coopérateur d'IES peut récupérer son investissement par la revente de ses parts sociales au même prix que celui auquel il les avait achetées, fixé statutairement à 76 euros. Tout le résultat généré par l'investissement dans des entreprises soutenues par la société est intégré à son capital. Selon Henri Arevalo, membre-fondateur IES, il s'agit d'« un acte militant », de « l'actionnariat militant », d'un « placement militant ».

Bien que les souscripteurs de parts sociales d'IES puissent bénéficier de déductions fiscales sur l'impôt selon des conditions établies (le montant et le temps de l'investissement), leur comportement ne semble pas être orienté par la maximisation de leur intérêt individuel. Il s'agirait d'un comportement économique marchand réencasté par la réciprocité (Gardin, 2013).

Le coopérateur d'IES peut s'impliquer en tant que bénévole dans plusieurs activités, dont la gestion de la société et l'accompagnement des entreprises. Le bénévolat est une ressource non-monétaire relevant du principe de réciprocité. Il s'agit, comme l'affirme Bruno Fieux, d'un aspect crucial dans le projet socioéconomique d'IES.

« Il y a deux salariés mais il y a 150 bénévoles. On n'est pas payés alors qu'on pourrait se dire qu'il y a l'équivalent de 10 personnes à plein temps qui travaillent sur IES et qui ne sont pas payés. Si on n'avait pas ça, je pense que ça ne marcherait pas. » (Bruno Fieux)

Selon Gardin (2013), le bénévolat est une ressource non-monétaire relevant du principe de réciprocité. Le bénévolat des coopérateurs ne fait pas l'objet d'une valorisation monétaire dans les documents comptables mais une estimation du temps dédié par les bénévoles a été calculé en 2010. IES trouve des obstacles pour faire reconnaître cette ressource dans le dialogue avec des acteurs institutionnels. C'est l'idée qui exprime un extrait de son rapport de gestion :

« Une estimation du travail bénévole chiffre à 3,7 ETP le temps total passé aux différentes actions menées (calculé à l'occasion du test « EvaluRA » en 2010). Ce chiffre est maintenant

surement dépassé. Un suivi de cette estimation serait nécessaire, car cette dimension n'est que rarement prise en compte lors de l'attribution de financements ou de subventions, même s'il sera difficile de faire reconnaître cette part bénévole dans nos bilans financiers et dans les montants des subventions attribuées. » (Rapport de gestion IES 2014, p. 18)

Quant à l'accompagnement, si l'on considère que le coopérateur représente la société coopérative auprès de l'entreprise dans le rôle d'associé, le comportement économique des coopérateurs peut être perçu comme le contrôle de l'investissement au sein de l'entreprise soutenue.

« Et donc à ce moment-là, pendant le temps où IES aura de l'argent dans cette entreprise, les deux accompagnateurs vont d'abord représenter l'actionnaire qui est IES dans l'entreprise donc ça c'est l'aspect financier, comme assister aux assemblées générales, récupérer des comptes annuels pour savoir si ça marche ou si ça marche pas » (Bruno Fieux)

Cependant le rôle des bénévoles accompagnateurs dépasse ce cadre. À côté d'une dimension financière, IES met en évidence une dimension « humaine » de l'accompagnement. Bruno Fieux explique que :

« quand l'entreprise marche, au bout de quelques années, on dit, tiens, il va falloir peut-être qu'on sorte pour mettre l'argent ailleurs (...) Quand on dit, on peut sortir, c'est aussi parce que l'entreprise a de quoi racheter, ou elle a trouvé quelqu'un pour acheter nos parts (...). Il y a des cas aussi que si on sort de l'entreprise, elle a plus de valeur, donc, c'est pas la peine qu'on sorte. Donc on dit que peut-être qu'un jour ils auront un tout petit peu de sou, et donc on y reste, mais il y en a où on est resté 10 ou 12 ans et on est sorti à zéro, l'entreprise est arrêtée au bout de 2 ans et on n'a rien récupéré quand même. Mais on ne veut pas abandonner des gens. Donc, on s'est dit, peut-être que dans 1 an ou dans 2 ans ça va mieux, on continue l'accompagnement parce que ça a une valeur ajoutée pour l'entreprise, ça aide à maintenir les emplois et si on récupère pas l'argent, tant pis. Mais le côté humain vient avant la finance. » (Bruno Fieux)

Il nous semble que ce témoignage sur l'accompagnement est révélateur de l'imbrication entre le principe économique du marché et la réciprocité. Par ailleurs, quelques ressources complémentaires sont obtenues par le biais des consultations externes assurées par les bénévoles dont la rémunération de cours et conférences est facturée au profit d'IES. Encore une fois, ces ressources montrent l'imbrication entre les principes économiques de marché et

de réciprocité. Cette caractéristique est présente dans des initiatives de capital risque solidaire, lesquelles articulent la sphère économique et la sphère sociale, comme le soulignent Terrise et Jougleux (2011). Selon ces auteurs, le capital-risque solidaire :

« répond à des principes humanistes et responsables et cherche à former des liens sociaux fondés sur la réciprocité : « la relation entre des groupes ou des personnes grâce à des prestations qui ne prennent sens que dans la volonté de manifester un lien social » (Servet, Vallat, 1998). Le capital risque solidaire relève ainsi d'une action volontaire, non contrainte, mais aussi et surtout de la manifestation d'un lien social. » (p. 96)

Un autre type de ressource qui semble révéler des tensions entre des principes économiques est la subvention publique. Les ressources publiques proviennent de la région Midi-Pyrénées et de collectivités territoriales. La région a été le premier partenaire public d'IES tandis que les collectivités sont des partenaires plus récents, comme l'explique Bruno Fieux. Des changements concernant les compétences publiques et le passage au statut de Scic sont responsables du type de partenariat établi. Initialement, le soutien financier des acteurs publics passait par la subvention. Plus récemment, ces acteurs deviennent coopérateurs en prenant des parts sociales de la société.

« Avant, seulement les régions étaient autorisées à être actionnaires et à agir dans le domaine de l'économie. Et les mairies, les départements, ils ne pouvaient pas. Et donc il y a eu un changement dans la loi qui fait que maintenant ils peuvent, d'où le fait que la communauté de Toulouse, le Sicoval, la ville de Rodez et de Tarbes et cetera sont arrivées et ils peuvent subventionner ou prendre des parts IES. » (Bruno Fieux)

Pour la Scic, la prise de parts sociales par le pouvoir public permet l'augmentation du capital. Dans la condition de coopérateurs, les institutions publiques ont une implication différente vis-à-vis du projet IES. La faillite de la société peut impliquer la perte des ressources publiques investies. Sur ce point, il est possible de croiser les logiques économiques du marché et de la redistribution. À ce sujet, le témoignage de Bruno Fieux est révélateur de ce croisement. Selon lui, le rapport avec le pouvoir public peut prendre forme d'un « contrat d'objectifs ».

« Avec la région ce n'est pas une subvention genre « nous, on vous donne de l'argent et on oublie ». C'est plutôt sur objectif, en disant : « on vous donne de l'argent mais l'objectif c'est de créer 100 emplois, c'est de financer 50 entreprises, et cetera, et plutôt dans l'Ariège ou

plutôt dans tel coin de la région, comme ça. C'est pour ça qu'on se dit que ce n'est pas une subvention, mais c'est un contrat d'objectif. Donc, là, c'est assez précis : ou c'est des objectifs de collecte d'argent pour pouvoir financer, ou des objectifs de financement, mais ça se remet à jour tous les ans. » (Bruno Fieux)

L'enjeu politique du soutien financier public n'est pas négligeable. Pour Bruno Fieux, des institutions publiques utilisent IES comme une « vitrine politique » :

« La région dit : « Je sais que si je mets de l'argent chez IES, il y aura un impact sur l'emploi et cetera ». (...) Ils savent aussi montrer que l'argent qu'ils mettent dans IES est bien utilisé et donc ça leur donne aussi des arguments politiques quelque part. » (Bruno Fieux)

Les subventions publiques apportent les ressources nécessaires pour couvrir 50 % du budget de fonctionnement de la société. La dépendance vis-à-vis de la subvention publique constitue une limitation au développement d'IES.

8. Structure organisationnelle et gouvernance

L'organigramme de la Scic en novembre 2016 était le suivant.



Source : Page web d'IES⁴⁷

IES avait en novembre 2016 deux emplois salariés : un poste d'assistante administrative et un poste de déléguée générale. L'activité d'IES est essentiellement assurée par l'engagement bénévole des coopérateurs dans les fonctions suivantes : administrateurs, membres du comité d'engagement, instructeurs de projets, accompagnateurs d'entreprises, membres de commissions ou groupes de travail et représentants d'IES dans des événements ou manifestations sur l'entrepreneuriat, les finances solidaires et l'économie solidaire.

Tout au long du processus de financement, les décisions sont prises par les coopérateurs, eux-mêmes épargnants/investisseurs. L'équipe salariée a un rôle de support, de communication et d'exécution. Elle n'intervient pas dans la prise de décision, si ce n'est la déléguée générale, qui

⁴⁷ Disponible sur : <http://www.ies.coop/Notre-equipe>

siège au comité d'engagement. Son rôle est de rappeler les règles fixées par le Conseil d'Administration et validées par l'Assemblée Générale.

Dans son témoignage, Gérard Coadou explique la structure de l'organisation :

« Il y a un Conseil d'administration au sein duquel on va élire un président (...) il y a un bureau de direction qui est constitué, avec la fonction finance en particulier, il y a un petit groupe qui pilote IES au quotidien qui inclus les salariés dont Carine, qui fait partie d'office du conseil d'administration mais qui fait partie aussi du comité de direction, et on a créé un groupe qu'on a appelé un groupe de coordination qui est en fait devenu un groupe qui permet de mettre en relation tous les groupes locaux. Ça, c'est en étoile, chaque groupe local s'organise comme il l'entend, il y a un animateur qui n'est pas quelqu'un d' élu, quelqu'un qui s'est présenté et qui a cette fonction-là et ce groupe de coordination a pour objet de mettre en relation au sein des groupes locaux et de se coordonner sur les événements, sur les actions, faire le point, de partager un certain nombre de choses... et puis en termes d'organe, c'est tout. » (Gérard Coadou)

Il poursuit en expliquant le rôle des groupes de travail, lesquels doivent assister le conseil d'administration :

« Stratégique, c'est le conseil d'administration. Ce qui se passe aussi c'est qu'il y a des sujets de préoccupation et à un moment donné on va monter un groupe de réflexion d'une thématique donnée et l'inscrire sur le forum. Aujourd'hui par exemple on a un groupe de travail pour la préparation de la prochaine rencontre de « capital-risqueurs » en France qu'on avait déjà fait il y a quelques années et qu'on reproduit en janvier 2017, donc il y a un groupe de travail avec une personne en stage qui est basée sur Ramonville, qui s'appelle Penélope qui coordonne ça. Donc ça c'est un lieu de rencontre aussi pour préparer ça. On a été très confronté justement à ce qu'on appelle le crowdfunding, ces plateformes qui aujourd'hui se manifestent un peu partout et donc il y a un groupe de réflexion qui a été constitué sur le crowdfunding pour réfléchir et c'est Bruno Fieux qui est le pilote et puis on réfléchit sur notre modèle économique sur l'évolution d'IES et là aussi il y a un groupe pour réfléchir sur l'évolution d'IES à long terme. Donc, à chaque fois on monte un groupe de réflexion spécifique sur des sujets qui sont des sujets de préoccupation et qui vont restituer l'information au conseil d'administration pour prendre des décisions éventuellement (...) après l'organe vraiment démocratique c'est le vote du conseil d'administration et c'est

l'assemblée générale ... là on réunit 300 personnes, c'est pas représentatif, c'est pas la totalité des coopérateurs, il y a des pouvoirs qui sont donnés en tout cas (en cas d'absence, quelques coopérateurs confèrent le pouvoir de représentation pour qu'un autre coopérateur puisse voter à sa place). » (Gérard Coadou)

Gérard Coadou souligne encore le rôle des groupes locaux :

« Je pense que la démocratie est un peu éclatée au sein de chaque groupe local. » (Gérard Coadou)

En effet, ils constituent un espace très important dans la prise de décision et dans le fonctionnement d'IES, comme nous le verrons en détail dans la prochaine partie du texte concernant la méthodologie.

9. Reconnaissance

L'initiative s'auto revendique du champ de l'économie solidaire. En effet, l'examen de son origine et de la problématique à laquelle elle cherche à répondre nous permet de la situer davantage dans un projet d'économie solidaire. Nous nous demandons : Comment le projet d'IES est-il perçu par d'autres acteurs de l'économie solidaire ? L'utilité du projet dans la réponse à un problème sociétal partagé est-elle reconnue par les pouvoirs publics ?

9.1. Agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale »

La société coopérative a été agréée « entreprise solidaire » en 2007. Cet agrément délivré par l'État a été créé en 2001. Il permet aux entreprises et structures de l'économie sociale et solidaire de bénéficier de financements issus de l'épargne salariale.

L'agrément a été renouvelé en 2012. Et, en 2014, la scic IES, comme d'autres entreprises qui bénéficiaient de l'agrément « entreprise solidaire » bénéficient automatiquement du nouvel agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale ».

9.2. Label Finansol

La scic IES est devenue membre de Finansol en 2002. Et son produit d'épargne, c'est-à-dire, les parts sociales de la société, est labellisé. Nous avons interrogé IES sur les raisons de l'adhésion à Finansol et sur ce qu'elle apporte. Le premier aspect souligné par Bruno Fieux est le label :

« Le label, d'abord (...) nous, on est arrivé assez vite parce que c'est aussi ce label-là qui nous permet d'offrir des déductions fiscales. » (Bruno Fieux)

Dans le témoignage ci-dessous, il exprime une méconnaissance du label car il affirme que les bénéfices fiscaux dont bénéficient les financeurs d'IES sont dûs au label. En réalité, le label n'est qu'un outil de communication qui atteste du caractère solidaire du financement et de la transparence de la gestion de l'épargne. Pour l'ancien président d'IES, outre le label, le

baromètre de la finance solidaire est un important instrument de communication d'autant plus que le nom de sa structure figure sur la liste de placements solidaires labellisés Finansol.

« Tous les ans, il y a le fameux petit journal, qu'on distribue, le baromètre, et ça c'est important parce qu'on est cité une fois par an (...) on est dedans et je pense que c'est une très bonne référence et on la cite souvent. » (Bruno Fieux)

Ce que souligne l'ancien président d'IES dans son témoignage est que les principales raisons pour lesquelles IES a adhéré à Finansol ont été le label, le lobbying et la promotion de la finance solidaire :

« Il y avait le côté aussi lobbying et promotion de cette forme d'économie donc quelque part ce ne pouvait qu'être bon pour nous (...) Et au moment de la loi de 2014, Finansol a fait un gros boulot pour contacter les politiques, pour dire, ça c'est bien, ça c'est pas bien, et cetera Finansol a eu un rôle assez important dans l'élaboration de la nouvelle loi et ils ont toujours des actions un peu... quand il faut mettre en place des lois européennes, qu'il faut mettre en forme, des choses comme ça, ils sont assez sensible au fait que... on a vu le cas par exemple il y a deux ou trois ans, le cas d'une directive européenne qu'il fallait mettre en place en France, qui obligeait toutes les sociétés financières comme IES à avoir un gestionnaire de portefeuille et cetera, des conditions financières, qui voulait dire qu'on arrête toutes les structures comme IES du jour au lendemain parce que c'est trop cher, donc c'était énorme... et ça c'était les européens qui ont dit, il faut faire ça, mais c'était complètement irréaliste et on ne peut pas le faire... et là, par contre, Finansol a beaucoup agit pour ne pas le faire. Ils sont assez actifs parce qu'ils sont proches des réseaux parisiens nationaux, quand il y a des lois à voter, des choses comme ça. » (Bruno Fieux).

9.3. Reconnaissance par les acteurs du territoire

Nous pouvons affirmer que, du point de vue institutionnel, la reconnaissance d'IES en tant qu'initiative d'économie solidaire est endossée par un agrément et son activité de finance solidaire est légitimé par un label. Outre les formes de reconnaissance formelles, IES est repérée par des acteurs locaux comme une initiative phare d'économie solidaire et de finances solidaires sur le territoire. Pour Bruno Fieux, IES joue un rôle important en termes de promotion de l'économie solidaire.

« Je pense qu'IES est aussi reconnue comme une référence. C'est-à-dire que quand il faut donner des exemples de comment agir pour créer des emplois et cetera, bon, IES est assez souvent appelé pour justement dire ce qu'on fait et comment ça marche. Il n'y a pas très longtemps, il y a deux ou trois mois, je suis intervenu dans une réunion d'une association d'ingénieur de cadre d'Occitanie. Ils sont surtout sur Toulouse mais c'est des gens qui ont des entreprises capitalistes. Et on a présenté une coopérative, ce que fait IES. Il y a beaucoup de gens qui ont découvert ce que c'était qu'une coopérative. Donc, pour ça, pour la promotion de l'économie sociale et solidaire, je pense qu'on a un rôle aussi important presque que la création d'emplois. » (Bruno Fieux)

La reconnaissance vis-à-vis des acteurs des finances solidaires en Midi-Pyrénées est également soulignée par Henri Arevalo et Bruno Fieux.

« IES commence, au bout de 2 à 3 ans, à être connue et repérée comme un des outils financiers régional (...) Maintenant IES est installée dans le paysage régional comme un des outils financiers au service des créateurs d'entreprises d'économie solidaire. Donc, c'est « institué » quoi on va dire. » (Henri Arevalo)

« Et on s'est rendu compte d'ailleurs que dans le réseau, on travaille beaucoup. Quand il y a une entreprise à financer, on vient nous chercher (...) Quand il y a un forum ou une chose comme ça, IES, c'est difficile de ne pas nous appeler, de ne pas nous intégrer. » (Bruno Fieux)

IES est souvent sollicitée par d'autres financeurs solidaires pour participer à des « tours de table » en vue d'intervenir sur des projets. La scic est aussi sollicitée pour participer à des forums régionaux à propos du financement d'entreprises solidaires.

Chapitre VII : Méthodologie d'IES

Dans cette section, nous avons comme objectif d'exposer de manière détaillée l'activité de la société coopérative IES, en vue de la caractériser en tant que finances solidaires.

L'aspect méthodologique permet de distinguer les initiatives de finances solidaires d'autres structures qui agissent dans le champ de la microfinance ou du microcrédit, affirme Artis (2013).

En outre, la méthodologie est un élément très important dans l'analyse des initiatives des finances solidaires parce que c'est sur cet aspect que repose la différence fondamentale entre celles-ci et les institutions financières traditionnelles. Les finances solidaires peuvent être identifiées pour répondre à un public spécifique et par une méthode particulière. Ces deux aspects sont étroitement liés. Une structure peut agir sur le champ de la finance solidaire, tel que défini par Finansol, même sans appartenir à l'économie solidaire, une fois qu'elle est orientée vers le financement des entreprises de l'économie sociale et solidaire et que son offre financière va à l'encontre des besoins de ceux-ci. La méthodologie des initiatives de finances solidaires marque la distinction entre leur manière d'intervenir sur un territoire et celle des institutions du système financier traditionnel.

Selon Artis (2013, p. 28-29), nous pouvons identifier une organisation appartenant à la finance solidaire à travers quatre attributs principaux. Le premier attribut est la nature financière de la relation. Le deuxième attribut sont les formes du lien social qui s'exprime par le bénévolat, l'accompagnement global de la personne, la mobilisation d'accompagnateurs, l'animation de clubs de porteurs de projets, la mise en réseau, la formation ante et post-financement, le suivi personnalisé de l'emprunteur ou l'offre de services non-financiers proposée en complément du financement. Le troisième attribut est la proximité sous différentes formes (géographique, organisationnelle, institutionnelle et sociale). Et le quatrième attribut est l'ensemble de règles organisationnelles formalisant l'existence d'une structure collective privée avec les règles de répartition des ressources et des pouvoirs.

Pour distinguer la finance solidaire d'autres systèmes de financement comme la microfinance, la finance éthique et l'investissement socialement responsable, Artis (2013) insiste sur la création de lien social :

« La finance solidaire se caractérise par un système de relations sociales de financement qui réunit les relations monétaires et le lien social dans un ensemble cohérent. À la différence d'une relation de financement classique, elle n'est pas une simple relation d'échange marchand anonyme et incertaine ; elle instaure un système complexe de relations de confiance, des relations d'accompagnement et des relations financières. » (p. 26)

C'est justement cet aspect que nous cherchons à examiner et qui nous permettra d'analyser les finances solidaires à partir d'une approche substantive de l'économie. Cet examen nous fournira des éléments pour considérer, plus précisément, la notion de l'encastrement de l'activité économique dans la sphère sociale.

Notre hypothèse est que, dans le champ de la finance solidaire, nous pouvons identifier des acteurs qui, relevant d'une économie solidaire, sont guidés par une logique particulière. Autrement dit, nous cherchons à interroger la représentation économique des financeurs solidaires et la manière dont elle s'exprime dans leur méthodologie. Ainsi, nous nous pencherons sur la méthodologie d'IES, en tenant compte des questions suivantes : Qu'est-ce que la méthodologie des acteurs des finances solidaires peut révéler sur leur représentation de l'économie ? Cette méthodologie est-elle basée sur une représentation substantive ou formelle de l'économie ?

1. De l'accueil des porteurs de projets à la sortie du capital des entreprises

Nous chercherons ici à comprendre les activités menées par cette structure de l'accueil des porteurs de projets à la sortie du capital des entreprises financées. À ce sujet, le témoignage de Bruno Fieux fournit une vision globale de la méthodologie d'IES :

« D'abord, s'il y a quelqu'un qui a un projet, il vient nous voir. Il arrive assez souvent que le projet ne soit pas complètement fini et cetera et là on renvoie de temps en temps vers des organisations qui peut les accompagner pour monter le dossier. Donc, en France, ça peut être des boutiques de gestion, ça peut être des organismes comme ça... et puis une fois que le dossier commence à être à peu près correct, on va dire, nous, on a deux phases un peu distinctes. La première c'est l'éligibilité. C'est-à-dire qu'on a 4 ou 5 critères pour voir si le projet répond aux critères de l'économie sociale et solidaire. Même avant de parler de finances et de modèle économique, c'est de regarder, est-ce que c'est une coopérative ou pas, si c'est une société anonyme, quelle est la personnalité du chef du projet, est-ce qu'il respecte ses salariés ou pas, est-ce qu'il va fabriquer des pistolets ou est-ce qu'il va faire de l'agriculture, donc c'est des choses comme ça qui sont des critères généraux de l'économie sociale et solidaire. Et puis après, quand ça c'est bon, on dit, ça peut être un bon candidat, donc là on rentre dans la phase d'instruction du dossier, où il y a aussi un aspect finance, donc là on a deux instructeurs bénévoles qui sont nommés, ce qu'on appelle un comité d'instruction, donc, il y a deux instructeurs qui vont rencontrer le créateur du projet et qui vont lui poser tout un tas de questions sur, est-ce qu'il a fait une analyse de marché, c'est quoi l'activité, combien il y aura de personnes, c'est quoi le « business plan », est-ce qu'il a fait une étude et cetera. Tout ça c'est pour voir un peu, est-ce que ce dossier est bien ficelé, ça peut prendre deux ou trois mois quand même et puis une fois qu'on a dit, le dossier est bien ficelé, il correspond à nos critères, assez souvent il y a aussi en parallèle le fait qu'IES n'est pas le seul à financer donc il faut faire ce qu'on appelle un tour de table pour trouver d'autres financeurs, soit c'est des financeurs qui investissent, soit c'est des banques qui vont faire le complément pour effectivement que le financement soit suffisant. Donc, le dossier est bon. Il y a le tour de table. À ce moment-là on a ce qu'on appelle un comité d'engagement. Un comité

d'engagement c'est 7 ou 8 personnes. Donc il y a la présidente, il y a Carine (la déléguée générale), il y a 4 ou 5 représentants de groupes locaux. Et dans ce comité d'engagement, les deux personnes qui ont instruit le dossier présentent le dossier en disant : « voilà, ça serait bien qu'IES finance ». Alors, il y a évidemment un petit truc à vérifier, c'est qu'on vérifie qu'on a assez d'argent pour investir. C'est facile à voir. Et quand le comité d'engagement a dit « ok », à ce moment-là il y a un petit peu de « passe-passe » parce qu'on prépare une convention formelle entre IES et l'entreprise qui dit, voilà nos critères d'économie sociale et solidaire, et puis voilà le montant qu'on va vous donner, voilà les conditions, si c'est un prêt, voilà quelles seront les échéances de remboursement, enfin, Il y a des aspects formels, il y a des aspects financiers... une fois que tous ces papiers sont prêts, on convoque la presse (il rigole), on signe, on fait le chèque et c'est parti. Et à ce moment-là démarre la phase d'accompagnement. Ça peut être les deux instructeurs qui continuent en tant que deux accompagnateurs ou ça peut être deux autres pour des raisons diverses. Il y a ceux qui préfèrent faire de l'instruction, d'autres qui préfèrent la continuité, ça dépend, tous les cas sont possibles. Et donc à ce moment-là, pendant le temps où IES aura de l'argent dans cette entreprise, les deux accompagnateurs vont d'abord représenter l'actionnaire qui est IES dans l'entreprise donc ça c'est l'aspect financier, comme assister aux assemblées générales, récupérer des comptes annuels pour savoir si ça marche ou si ça marche pas et puis assez régulièrement, ça dépend d'entreprise mais ça peut être tous les deux ou trois mois quand il n'a pas trop de problèmes ou ça peut être tous les 15 jours quand il y a trop de problèmes. Et à ce moment-là c'est de demander au chef d'entreprise où est-ce qu'il va. Souvent, il est à fond dans son business, donc il faut qu'il prenne le recul et donc c'est souvent les accompagnateurs qui disent, tiens, on vient te voir et on voudrait voir ça et ça... où est ce que tu te vois dans deux ans, et cetera... et donc il est obligé de sortir un peu de son boulot et réfléchir à moyen terme et après quand il y a des problèmes, le réseau de 100 à 150 bénévoles d'IES peut aussi servir, tiens, il y a quelqu'un qui connaît plus en finance, ou en ressources humaines ou en gestion de conflits à l'intérieur et cetera. Alors, on n'a pas le droit de faire de « consultance », ni de faire de la gestion à la place du responsable de l'entreprise, mais on a le droit quand même de donner des conseils. Donc, ça c'est la vie de l'accompagnement et puis quand l'entreprise marche, au bout de quelques années, on dit, tiens, il va falloir peut-être qu'on sorte pour mettre l'argent ailleurs. Et donc, dans c'est cas-là, alors, la durée, varie un peu selon le mode de financement, c'est-à-dire que quand on prend du capital, c'est 5 ans, quand on prend de titre participatif, c'est 7 ans, et titre associatif aussi c'est 7 ans. Mais on ne sort pas forcément à 5 ans. Donc, quand on dit, on peut sortir, c'est aussi parce que l'entreprise a de quoi en acheter, ou elle a

trouvé quelqu'un pour acheter nos parts... ça on anticipe un peu, donc 1 an avant, on dit, on aimerait peut-être sortir pour aller ailleurs, donc là c'est la phase de sortie. Alors, quand c'est une coopérative c'est simple puisqu'on a mis 100, on reprend 100. Quand c'est une société anonyme, on se pose la question souvent de à quelle valeur on rachète. On a eu pas mal de petits soucis au début, maintenant c'est réglé. Dans la convention qu'on signe au départ, si c'est une société, c'est marqué la formule qu'on appliquera pour calculer la sortie. Et donc ça c'est notre formule et après quand on va voir la littérature, il peut y avoir 10 formules différentes. Nous, on dit, ça c'est la nôtre, vous, vous en choisissez deux et on fait la moyenne de 3. Nous, on en a une, qu'on estime correcte et eux, ils disent, on en a deux autres et puis ils rachètent les parts... Il y a ça... il y a des cas aussi où si on sort de l'entreprise, elle a plus de valeur, donc, c'est pas la peine qu'on sorte. Donc on dit que peut-être qu'un jour ils auront un tout petit peu de sous, et donc on y reste, mais il y en a où on est resté 10 ou 12 ans et on est sorti à zéro, l'entreprise est arrêtée au bout de 2 ans et on n'a rien récupéré quand même. »
(Bruno Fieux)

Ce témoignage nous permet de distinguer sept étapes de ce processus. La première étape est l'accueil des porteurs de projets par les investisseurs (i). L'étape suivante est l'éligibilité (ii). Le groupe local, après avoir voté l'éligibilité du projet, désigne les accompagnateurs qui vont travailler sur le dossier avec le porteur du projet, ce qu'ils appellent d'instruction de dossier (iii). Ensuite, les accompagnateurs présentent le dossier au comité d'engagement qui se réunit au siège d'IES (iv). C'est ce dernier qui choisit les projets qui seront soutenus par IES. À la suite du comité d'engagement, IES formalise le financement des projets sélectionnés (v). Et, enfin, le dossier revient au groupe local qui sera en charge de l'accompagnement (vi) jusqu'à la sortie du capital de l'entreprise (vii).

Nous exposerons de manière détaillée la méthodologie d'IES notamment le processus qui démarre au moment de l'accueil aux porteurs de projets et qui s'achève à la sortie d'IES du capital de l'entreprise en passant par chacune de ses étapes.

i) Accueil

« il vient nous voir » (Bruno Fieux)

Le rapport entre IES et un projet économique local démarre quand l'entrepreneur s'adresse à la société.

« C'est à la fois à travers des réseaux de connaissance. À la fois c'est l'information qui circule entre organismes. Donc, les projets, ils arrivaient d'un peu partout. Il n'y avait pas qu'un mode... et ça continue comme ça d'ailleurs (...) ça arrive par tous les canaux possibles... c'est pas uniquement du relationnel (...) il y a le site, il y a de l'information sur les salons, sur les forums, les banques connaissent aussi IES donc ils vont envoyer certaines entreprises, certains projets, et d'autres acteurs de l'économie solidaire aussi. » (Henri Arevalo)

Le siège d'IES à Ramonville-Saint-Agne peut être un lieu d'accueil. Mais après la consolidation des groupes locaux, ils se sont imposés comme le principal lieu d'accueil, malgré l'absence d'espace physique.

« Ici (dans le bureau) c'est la porte d'entrée et après ça peut être par territoire. Ils ont quand même une adresse mail, ils ont un téléphone, donc ils sont accessibles. Il y a des animateurs des groupes locaux. Après c'est du partenariat, c'est de l'échange, (...) c'est la notion d'ancrage dans un écosystème de l'aide à la création d'entreprise et du secteur de l'ESS avec des partenariats avec une meilleure interconnaissance des structures avec une promotion aussi de communication et cetera qui permet d'avoir des projets. » (Carine Blanc)

Il est possible de trouver sur le site les coordonnées des coopérateurs responsables pour l'animation de chaque groupe local IES. L'entrepreneur contacte les animateurs du groupe local qui vont à sa rencontre pour présenter la société et connaître la demande.

Dans d'autres cas, le porteur du projet peut être accueilli par un coopérateur du groupe local autre que le coordinateur. La rencontre entre les coopérateurs bénévoles et les entrepreneurs peut avoir lieu, par exemple, dans des salons ou d'autres espaces dédiés à l'entrepreneuriat social.

« Sur Toulouse il y a deux ou trois salons par an de l'entreprise et cetera où il peut y avoir des candidats potentiels. On sait qu'on va avoir des projets par ce biais-là. » (Bruno Fieux)

IES participe annuellement au Forum régional de l'économie sociale et solidaire (Fress). Celui-ci permet aussi l'arrivée de nouveaux projets.

« Au forum (Fress) il y a souvent un ou deux contacts qui disent, tiens, je voudrais monter ma boîte ; c'est des contacts comme ça, c'est des forums, c'est vraiment le réseau. » (Bruno Fieux)

En outre, cela peut passer par des réseaux de partenaires et d'interconnaissances personnelles sur le territoire.

« Dans des départements un peu plus loin on a plus de mal à trouver quels sont les porteurs de projets. Donc, là c'est du travail de longue haleine pour se faire le réseau et puis de se dire, tiens, là ils nous connaissent maintenant et quand ils savent qu'il y a une boîte qui se monte, ils nous appellent. Donc il y a tout ça qui se met en place mais qui est très long, parce que ça dépend des personnes, des contacts et cetera (...) Maintenant on commence à être connu. Assez souvent les gens connaissent un membre du réseau, donc, ils connaissent IES ou Midi-Pyrénées Active ou Urscop et cetera ou ils ont été voir Catalis ou Parcours Adress et puis à ce moment-là on est dans la liste de financeurs possibles donc c'est là l'importance du réseau et il y a quelques entreprises par des forums d'entreprises ou des choses comme ça. C'est souvent des cofinanceurs. C'est souvent... les gens, ils cherchent de l'argent, donc, ils vont voir la finance et... il y avait un petit bouquin de la région qui date maintenant un peu qui a été fait par la région et qui disait comment monter une entreprise et cetera, où apparaissait toutes ces structures-là qui étaient possibles financeurs. Donc, les gens, quand ils vont voir la région en disant, « Je voudrais monter ma boîte », il y a cette liste et il y a IES dedans et il y a aussi les autres et donc ils viennent nous voir. » (Bruno Fieux)

Comme les groupes locaux ne disposent pas de bureau, l'accueil a lieu dans l'entreprise ou dans un espace public. Ces rencontres informelles ont comme objectif de comprendre le projet pour identifier s'il correspond aux profils des entreprises ciblées par IES. Les informations fournies par le porteur du projet sont présentées au Comité technique d'accompagnement et d'instruction, qui se réunit régulièrement pour suivre les projets accompagnés. Le porteur du projet peut être invité à participer à la réunion afin de présenter son projet au Comité technique.

L'entrepreneur peut poser une demande sur le site internet sans aucun contact direct avec la société. Néanmoins, il est à noter que l'accueil des porteurs de projets est fait essentiellement par des groupes locaux. Ainsi, les entrepreneurs sont accueillis et ont l'occasion de discuter de leur projet directement avec les financeurs sur le territoire. Cet échange autour du projet se passe de manière conviviale et informelle.

« Au tout début, au niveau des groupes locaux, il y a des coordinateurs, des référents qui font l'accueil des porteurs de projets et là il va présenter son projet une première fois. » (Carine Blanc)

En outre, cela permet aux entrepreneurs d'échanger autour du projet avec des personnes spécialisées dans l'accompagnement. Ainsi, même si le rapport entre IES et l'entrepreneur s'arrête dans cette première étape, cette rencontre peut lui apporter des retours importants pour mûrir le projet. IES peut orienter l'entrepreneur vers d'autres acteurs d'accompagnement pour « monter le dossier », comme a expliqué Bruno Fieux. Ou encore, la société peut l'orienter vers d'autres financeurs ayant des outils mieux adaptés à son besoin.

Dans cette étape, les animateurs du groupe local jouent un rôle important dans l'accueil et dans la « pré-sélection ». À partir de la discussion avec les porteurs de projets, ils essaient d'identifier les conditions d'éligibilité du projet avant de le faire passer à l'étape d'éligibilité. Cela peut demander parfois plusieurs rencontres entre les coopérateurs et l'entrepreneur.

« Votre projet est accueilli. Un « premier entretien » est planifié : il vous permettra de mieux connaître IéS et réciproquement pour nous de découvrir votre projet. En local, des coopérateurs et coopératrices statueront sur l'éligibilité de votre projet sur la base des critères repris dans la fiche de demande de financement. » (IES, plaquette commerciale, 2015)

L'accueil inclut également la présentation d'IES aux entrepreneurs. Le but est d'informer sur la nature de l'investissement, les outils de financement, les conditions et les étapes de l'étude du dossier.

Pour passer à l'étape suivante, l'entrepreneur doit remplir une fiche de demande de financement et la transmettre au bureau d'IES. Outre une description de l'activité et des éléments formels comme le contact du porteur de projet, la fiche de demande fournit des éléments qui permettront à IES d'analyser l'éligibilité du projet.

« Pour valider votre demande de financement, nous vous remercions de nous transmettre cette fiche remplie par courriel à permanence@ies.coop. Par la suite, nous vous proposerons un RDV pour mieux connaître votre projet, auquel nous vous demanderons de venir avec les éléments qui serviront à l'instruction : CV, plan d'affaires, prévisionnels, plan de trésorerie,

plan de financement, comptes (selon votre état d'avancement). » (Fiche de demande de financement IES, 2015)

La fiche de demande de financement permet surtout de connaître le projet et d'analyser dans quelle mesure il correspond aux critères de sélection d'IES. Le modèle économique ainsi que d'autres aspects concernant la dimension économique-financière ne seront abordés qu'à l'étape d'instruction.

ii) Éligibilité

« Ils sont passés au vote de l'éligibilité, c'est-à-dire qu'ils correspondaient à nos critères » (Carine Blanc)

À l'occasion d'une réunion du Comité technique, le projet sera présenté par ses animateurs pour que les coopérateurs puissent examiner l'éligibilité du projet selon les critères établis par IES.

Les initiatives économiques sont évaluées selon quatre critères explicités sur la fiche de demande de financement. Le porteur de projet doit à la fois positionner son projet par rapport à chacun des critères et s'auto-évaluer selon la grille indiquée : « très présent » dans le projet, « plutôt présent » ou « plutôt absent ».

« Nous vous demandons de positionner votre projet suivant les 4 critères ci-dessous. La viabilité économique et la capacité du porteur de projet seront étudiées par ailleurs au cours de l'instruction. Il n'est pas demandé à un projet de remplir tous les critères. En revanche, votre projet ne doit être contraire à aucun de ces critères. (...) »

1. Création d'emploi et lutte contre l'exclusion au niveau local (ex : création ou maintien d'emplois durables, création d'emplois en insertion, lutte contre l'exclusion des personnes en difficulté, accès difficile aux financements classiques...) (...)

2. Solidarité dans l'entreprise (ex : fonctionnement coopératif, échelle des salaires limitée, répartition équitable de la valeur créée, gouvernance démocratique ou participative...) (...)

3. Solidarité avec les partenaires économiques (ex : partenariats équitables entre producteurs, clients et usagers, innovation dans les circuits d'échange, développement des circuits courts, partenariats forts avec acteurs locaux...) (...)

4. Solidarité avec la société et l'environnement (ex : création de lien social, contribution au développement du territoire, préservation de l'environnement naturel et humain, réponse à l'intérêt général, aux besoins sociaux peu ou mal satisfaits...) » (Fiche de demande de financement IES, 2015)

Le premier critère est la création d'emploi et la lutte contre l'exclusion au niveau local. Les trois autres critères concernent le caractère solidaire du projet, en prenant en compte trois dimensions de la solidarité : dans l'entreprise, avec les partenaires économiques et avec la société et l'environnement.

« Le premier critère, c'est le nombre d'emplois. Quand on regarde d'ailleurs dans nos indicateurs, l'indicateur c'est effectivement l'argent investi, c'est le capital évidemment parce que c'est la capacité mais c'est aussi le nombre d'emplois créés (...) avec des critères de respect de l'environnement, de ne pas exploiter des personnes et cetera, donc c'est avec des critères de l'économie sociale et solidaire. On avait eu une instruction d'un dossier où il y avait un demi-emploi et on se disait : « pour un demi-emploi, est-ce que ça vaut vraiment la peine de mettre mille euros là-dedans alors qu'on pourrait créer 3 ou 4 emplois avec la même somme ? ». C'est souvent des discussions qui ont lieu. » (Bruno Fieux)

Le critère de création d'emploi reste le plus important dans l'analyse du projet, d'après ce qu'affirme Bruno Fieux. À partir de l'analyse de ces critères, les coopérateurs votent l'éligibilité du projet.

« Votre projet est éligible. Vous serez aussitôt informé.es de la décision : si elle est négative, elle vous sera motivée et dans la mesure du possible nous vous suggérerons d'autres voies de financement possibles ; si elle est positive, nous entrons ensemble dans l'instruction proprement dite du projet. » (IES, plaquette commerciale, 2015)

Il est à souligner que la décision de l'éligibilité du projet ne prend pas en compte les aspects financiers du projet, qui ne seront abordés qu'à l'étape d'instruction.

« Le porteur de projet ne vient pas au comité pour présenter son projet. Il est accueilli une première fois pour présenter sans rentrer dans les éléments financiers. Ça nous permet d'expliquer aux coopérateurs le projet et de voter l'éligibilité pour passer à la phase d'étude du dossier. » (Carine Blanc)

Les rapports de gestion d'IES indiquent qu'en 2013, 88 projets ont été considérés comme éligibles par les groupes locaux et seulement 11% (10 projets) ont obtenu le financement. En 2014, sur un total de 130 projets éligibles, 12% (16 projets) ont été financés, comme l'indique le tableau suivant.

Tableau 14: L'accueil, l'instruction et le financement des entreprises par IES (2013 et 2014)

Étapes du processus d'instruction	2013	2014
projets accueillis / éligibles	88	130
demandes instruites	33	47
comité d'engagement	17	18
décision positive	15	17
projets financés	10	16
Projets éligibles x financés	11 %	12 %

Source : Rapports de Gestion 2013 et 2014

Cela montre que l'étape suivante a un poids plus important dans la prise de décision du financement. Carine Blanc explique les enjeux :

« Sur 100 projets accueillis, on en finance une vingtaine. Donc ça montre bien que même si actuellement on a 50 projets en phase d'étude, les 50 n'aboutiront pas au financement a priori. Il faut savoir que chez nous la phase d'instruction elles prend plus de temps qu'ailleurs parce qu'on fonctionne avec des coopérateurs bénévoles donc c'est notre dynamique, c'est notre démarche et puis on va beaucoup plus creuser, tout va être creusé, détaillé et cetera. Certaines fois, les porteurs de projets sont impatients et ils disent : « les autres financeurs n'ont pas été aussi « chiantes » ... ». Mais c'est comme ça... l'argent qu'on investit il appartient à des coopérateurs qui nous ont fait confiance. Donc il est mis à disposition de IES donc il faut pouvoir les rembourser s'ils demandent à récupérer l'argent. » (Carine Blanc)

Il est à souligner que l'instruction de dossier, contrairement à l'étape d'éligibilité, se penche sur les aspects économiques du projet.

En votant l'éligibilité du projet, le groupe local définit deux coopérateurs bénévoles qui procéderont à l'instruction du dossier.

iii) Instruction

« En 2014, sur 130 projets accueillis, on en a instruit 47 » (Carine Blanc)

Deux-coopérateurs bénévoles chargés de l'instruction au sein du Comité technique étudient le dossier pour faire, ensuite, une recommandation au Comité d'engagement.

« Votre projet est instruit : phase d'étude du projet. Deux instructeurs ou instructrices vont préparer en étroite liaison avec vous le dossier pour le comité d'engagement d'IES (à titre indicatif, la durée moyenne de l'analyse d'un dossier est de 3 mois). Un certain nombre de documents vous seront demandés : Présentation du projet / plan d'affaires, Eléments financiers : prévisionnels à 3 ans / plan de financement / plan de trésorerie à 1 an, Résultats des années précédentes si l'entreprise existe déjà, CV des personnes qui portent le projet, Documents juridiques (statuts, conventions, bail, etc.). Une présentation de votre projet auprès des membres d'IéS (« entretien d'étape ») sera programmée au cours de l'instruction pour en parler « autrement » et indépendamment des « chiffres ». » (IES, plaquette commerciale, 2015)

Les documents servant de support à l'instruction sont : le curriculum vitae de l'entrepreneur, le plan d'affaires, les prévisionnels, le plan de trésorerie, le plan de financement et une présentation des comptes, selon l'état d'avancement du projet. Les coopérateurs analysent ces documents et discutent avec l'entrepreneur avant de préparer une recommandation à présenter auprès du Comité d'engagement.

iv) Comité d'engagement

« En 2014, (...) de ces projets, donc, 47 seulement, il y en a 17 qui ont bénéficié d'une réponse positive du Comité d'engagement. » (Carine Blanc)

À partir de cette étape, la demande de financement est traitée par les coopérateurs locaux et la direction de la société.

« C'est les instructeurs, donc les bénévoles qui sont en lien avec le porteur du projet et puis c'est eux qui viennent présenter le dossier (...) Alors, les bénévoles viennent présenter le projet au Comité d'engagement. Le Comité d'engagement est composé du président d'IES (Bruno Fieux), du responsable en finance, celui qui est chargé de comptes d'IES (Pierre Deherly), du responsable à l'accompagnement qui coordonne tous l'accompagnement aux entreprises (Anne-Christine Chenevier), du coordinateur des instructions et des études de dossier (Thierry Marchand), il y a moi en tant que représentante des salariés dans l'assemblée générale, et il y a un représentant de Midi-Pyrénées Active (Camélie Saci). (...) Je ne les ai pas tous cités mais on est 10 personnes. » (Carine Blanc)

La décision ultime de financement est centralisée au siège, par le Comité d'engagement, qui peut endosser ou refuser la recommandation des coopérateurs qui ont instruit le dossier. Normalement, la décision de ces derniers prévaut. Le Comité d'engagement doit prendre la décision en prenant en compte l'ensemble des projets accueillis par les groupes locaux, dans une perspective globale. Il considère aussi le capital disponible pour investir au cours de l'année selon la stratégie fixée par la société.

« La décision d'engagement est centralisée dans le sens où il n'y a pas un Comité d'engagement différent par territoire, c'est tout centralisé. Par contre il y a des comités techniques sur l'échange de projets et le vote de l'éligibilité qui, eux, sont localisés dans le territoire. » (Carine Blanc)

Le Rapport de gestion 2015 précise la composition du Comité d'engagement :

*« Le Comité d'engagement est donc actuellement composé de : - 11 membres d'IÉS (personnes physiques) : 6 administrateurs et responsables de Pôles (Présidence, Direction Déléguée au Suivi des Entreprises, Direction Déléguée à la Stratégie & Finances et Direction adjointe, Direction Déléguée à la Vie Coopérative, Déléguée Générale) ; Représentants des groupes locaux ; - 6 membres d'organismes partenaires (personnes morales) : BPI, Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées, Crédit Coopératif, la NEF *, Midi-Pyrénées Actives, SOCODEN/URSCOP. * A noter : les 4 organismes partenaires représentant des établissements bancaires constituent un « pool » (destinataires de l'ensemble des dossiers mais participation tournante lors de chaque Comité, représentant donc un seul siège). Une charte des membres du Comité d'engagement a été mise en place et chaque membre du Comité dispose d'une voix. Tous les membres du Comité d'engagement ont connaissance de*

la stratégie d'investissement définie par le Conseil d'Administration. Cette nouvelle organisation est effective depuis le 1er janvier 2016. » (Rapport de gestion IES 2015, p. 12)

Il est à souligner qu'à partir de 2016, le Comité d'engagement intègre les acteurs de la finance solidaire sur le territoire. Avant, seulement Midi-Pyrénées Actives participait au Comité, comme le montre le témoignage de Carine Blanc cité auparavant. Cette organisation a permis d'intégrer, dans cette phase, le « tour de table ». Cela permet aux financeurs solidaires de traiter le dossier de manière concomitante. Le Comité d'engagement se réunit régulièrement selon un calendrier pré-fixé, qui peut être modifié selon la demande, comme l'explique la déléguée générale :

« Il y a 8 comités d'engagement par an. (...) C'est prévu sur l'année. On organise notre fonctionnement dans le calendrier scolaire parce qu'en été les bénévoles ne sont pas là. De septembre à juin-juillet on définit les dates, comme ça elles sont fixées et ceux qui étudient les projets connaissent ces dates donc ils ont une visibilité sur le calendrier. Ça nous arrive de rajouter des comités à la demande pour des cas particuliers mais il peut nous arriver d'annuler parce que les dossiers ne sont pas prêts (...) Certaines fois il y en a qu'un (dossier à étudier) et d'autres fois il peut y avoir jusqu'à 4 ou 5 projets. » (Carine Blanc)

La décision du Comité d'engagement est communiquée au porteur du projet. Les étapes de la méthodologie d'IES, de l'accueil au résultat du Comité d'engagement durent trois mois.

« C'est 3 mois entre le moment où le porteur du projet envoie une demande de financement et le moment où on fait la remise du chèque. En tout cas, il a un engagement ferme par un courriel officiel en disant : « On a acté le fait d'intervenir avec tant d'argent à condition de lever telle et telle réserve. La réserve classique, c'est le bouclage du plan de financement, mais en général c'est trois mois. Un projet qui dure plus longtemps c'est soit parce qu'il est venu trop en amont nous voir soit c'est un souci dans le montage, ça ne veut pas dire qu'on ne les suit pas mais en général c'est des signes (dans le sens mauvais signes) ; un projet qui va plus vite soit que l'instruction est trop légère, le projet est bon, super, bien, ils vont s'en sortir, soit c'est que le projet est très bien ficelé (= bien construit) et très carré et finalement il n'y a pas de question particulière à soulever même s'il y a des choses à vérifier. » (Carine Blanc)

Si la décision est favorable au dossier, l'entrepreneur a jusqu'à six mois pour formaliser le rapport financier avec IES.

« Votre projet est présenté au comité d'engagement. Lorsque les instructeurs auront recueilli toutes les informations nécessaires et que l'entretien d'étape sera réalisé, ils présenteront votre dossier devant le comité d'engagement. Dès que le Comité d'engagement aura statué, la décision vous en sera communiquée ; elle sera motivée et comprendra si besoin en est, des réserves et des recommandations. Si la décision est positive (décision valable 6 mois) et que les réserves éventuellement exprimées par le comité sont levées l'engagement pourra être rendu effectif avec la : signature d'une convention d'associé-es qui précise les engagements réciproques et remise des chèques pour les montants investis. » (Plaquette commerciale IES, 2015)

L'engagement est formalisé avec la signature d'une convention et la remise du chèque. Ces actions font partie de l'étape suivante, que nous appellerons ici l'investissement lui-même. Les bénévoles engagés dans l'accompagnement sont désignés dans la convention.

v) Investissement

« Donc, 1,3 millions de capital, on a 700 000 euros d'encours à l'heure actuelle dans les entreprises sous différentes formes : capital, compte courant d'associé, titre participatif. » (Carine Blanc)

Le montant de l'investissement d'IES varie entre 5 000 et 50 000 euros, selon le nombre d'emplois créés. Le capital investi par IES dans des initiatives économiques solidaires est en moyenne de 20 000 euros. La durée du financement varie entre cinq et sept ans.

IES finance des sociétés collectives commerciales constituées sous la forme de Société à Responsabilité Limité (SARL) ou Société Anonyme (SA) en prenant part à leur capital comme associée minoritaire. Il s'agit, donc, d'un outil d'investissement en fonds propres de la société. En outre, IES peut aussi apporter du capital à travers des outils de financement en quasi-fonds propres : prêt en compte courant d'associé (pour les sociétés commerciales), titre participatif (pour les sociétés coopératives et associations) et prêt participatif (pour les associations uniquement).

« Modes d'intervention possibles : Participation au capital, limitée à 25 % du capital social ; Avance en compte courant d'associé sur 4 ans à 6 %, différé jusqu'à 1 an ; Souscription de titres participatifs (pour SCOP et SCIC) ; Ou tout autre outil de fonds propre ou quasi-fonds propres » (Plaquette de commerciale IES, 2015)

Les formes d'intervention varient selon le statut des initiatives économiques. Les outils financiers sont choisis en essayant d'équilibrer deux besoins. Les outils proposés par IES doivent, d'un côté, répondre aux besoins de financement des initiatives d'économie solidaire. De l'autre côté, ces outils doivent permettre de générer des ressources pour financer le fonctionnement d'IES. En raison de l'activité de capital-risque solidaire, du profil des projets soutenus (surtout en amorçage) et du modèle économique de la société, les taux d'intérêt sur les outils de financement en quasi-fonds propres sont importants.

« Quand on rentre comme associé et qu'on apporte de l'argent au compte courant, le taux d'intérêt est de 6 % (annuel) et c'est pas toujours bien pris par le porteur du projet puisque aujourd'hui les prêts sont à des taux très très inférieurs, sauf qu'on dit, on fait la moyenne, on a mis dans le capital et on va sortir à la valeur nominale surtout dans les Scop et ça c'est la seule façon pour nous de rémunérer un peu notre investissement c'est d'avoir un taux, on a aussi un modèle économique à suivre et à faire fonctionner. » (Gérard Coadou)

vi) Accompagnement

« Le projet d'IES n'a pas tellement changé depuis 20 ans, c'est vraiment créer des emplois avec des critères d'éthique, de respect à l'environnement, de respect des clients, et cetera, et avec une grosse importance, la particularité d'IES c'est l'accompagnement. » (Bruno Fieux)

L'entrepreneur sera accompagné tout au long de la durée de la participation d'IES dans le capital. Il s'agit d'un accompagnement bénévole qui sera assuré par des coopérateurs locaux qui peuvent être ceux qui ont instruits le projet ou d'autres. Comme l'explique Bruno Fieux, au sein du Comité technique, il y a des coopérateurs qui préfèrent ne faire que de l'instruction.

Le témoignage de Bruno Fieux met en évidence ce double rapport financier-humain de la méthodologie d'IES. Selon Bruno Fieux, d'un côté, les accompagnateurs représentent IES en tant qu'actionnaire, dans une action de contrôle de l'investissement au sein de l'initiative économique. Et, de l'autre côté, ils mettent à disposition leur temps, leurs savoirs et leurs compétences, ce qui apporte des ressources non-matérielles aux porteurs de projet. Les accompagnateurs doivent également mobiliser leurs propres ressources matérielles puisque les frais de déplacement (transport en commun ou véhicule particulier) sont couverts par l'accompagnateur lui-même.

Le lieu de l'accompagnement, la fréquence des rencontres, l'objet de l'observation des coopérateurs varient selon le projet et le rapport établi. Les accompagnateurs doivent partager leurs observations au sein des réunions régulières du Comité technique, organisées par l'animateur du groupe local. Celui-ci transmet des informations régulièrement à la Direction Déléguée au Suivi des Entreprises au siège d'IES.

Dans les extraits suivants, Bruno Fieux relate quelques expériences vécues dans « la vie de l'accompagnement » :

« C'est un boulot de soutien mais on va pas lui dire, là il faut pas faire ça en stratégie, il faut faire ça. Il y avait une société où on était l'accompagnateur par exemple où on avait dit au type, ça serait bien que vous mettiez en place un comité stratégique, on n'était pas dans le comité stratégique mais il y en avait d'autres, et qui disait, là il faut y aller, là y faut pas y aller... et nous, on avait des retours, on disait, tiens ça c'est bien, ça c'est pas bien mais on n'était pas dans le comité nous même parce qu'on n'avait pas le droit d'y être » (Bruno Fieux)

Cet exemple est révélateur d'un défi auquel l'accompagnateur est confronté : la frontière tenue entre l'accompagnement et l'intervention.

« Un autre cas qu'on a eu c'était le responsable de l'entreprise qui ne s'entendait pas du tout avec le comptable. Donc, là, un conflit interne. Et il y avait quelqu'un à IES qui était consultant en ressources humaines qui est venu dans la boîte et qui a fait médiateur et ça c'est fini par le départ du comptable... quelqu'un à IES qui a fait ça bénévolement parce que c'était son métier avant » (Bruno Fieux)

Ce deuxième exemple montre que l'accompagnement peut apporter des savoirs et des compétences de l'accompagnateur et, éventuellement, des autres coopérateurs d'IES. À cet égard, Christophe Scudier, créateur et gérant de la société Autonomia, l'une des premières sociétés à être financée par IES, précise son rapport avec les accompagnateurs :

« Pierre Deherly et Philippe Labat⁴⁸. Pierre, c'est un ami. Il est comptable, lui il avait toute la partie connaissance des chiffres, et Philippe, lui, c'était plus un technicien. Ils disaient, pour qu'une entreprise soit rentable, elle doit faire un certain chiffre d'affaire, il faut pas dépasser, il faut avoir tant de salaire etc. Et c'est comme ça que tous les deux se sont mis ensemble pour m'accompagner, et c'est comme ça qu'on a avancé sur le projet pour après que je puisse aller

⁴⁸Philippe Labat est l'un des fondateurs d'IES, selon les statuts de la société de 1998.

me présenter devant tous les gens du comité d'IES, du comité d'administration et qui m'ont posé plein de questions, ils avaient mon dossier, et ils l'ont épluché et puis je suis resté une heure et demie à discuter avec eux pour arriver à les convaincre tous parce que sinon ils ne m'aideraient pas (...) Moi, je n'avais aucune compétence. Moi, mon métier c'était l'audiovisuel, c'était le son, j'avais un BTS (Brevet de technicien supérieur) audiovisuel et avant de travailler sur ce projet là j'étais dans une association où on faisait des émissions de radio donc j'étais loin de l'entreprise, quoi. » (Christophe Scudier)

Selon lui, une relation d'amitié s'est créée à partir de l'accompagnement.

« Pierre, je le vois toujours une ou deux fois par an, comme ça on se voit, on déjeune ensemble, on dîne ensemble (...) On parle beaucoup d'Autonomia évidemment, mais on s'est attaché l'un à l'autre » (Christophe Scudier)

Ces témoignages montrent que la dimension humaine est très importante dans l'accompagnement.

« On a eu le cas d'une boîte où il y avait des problèmes en interne (...) c'était une coopérative, et il y avait un directeur général et un président qui ne s'entendaient pas. On a essayé de faire un réseau de financeurs pour refinancer et mettre un peu d'argent en pot pour tous les autres pour que ça continue, des choses comme ça. » (Bruno Fieux)

Ce troisième exemple qui a été narré par Bruno Fieux révèle que, à travers l'accompagnement, IES joue un rôle d'intermédiaire entre les entrepreneurs et des financeurs locaux, qui interviennent sur le projet en réseau. Cet aspect sera davantage exploré dans l'analyse de l'environnement institutionnel.

Dans l'activité d'accompagnateur, le coopérateur doit également surveiller la « santé financière » du projet. Les entrepreneurs remboursent mensuellement l'apport financier du type quasi-fonds propres. Le suivi comptable des remboursements est assuré par l'équipe salariée et la Direction Déléguée à la Stratégie & Finances.

« Aujourd'hui on a établi un barème, un tableau de remboursement avec ce taux de 6 % plus les frais de garantie avec la BPI et on va donc établir un échéancier de remboursements mais c'est tous les mois que l'entreprise va verser à IES. Si l'entreprise est en difficulté, on explique, on est dans le même bateau que vous, vous avez des difficultés de trésorerie, vous n'êtes pas

en mesure de rembourser, on va revoir l'échéancier, alors, effectivement, on va re-établir l'échéancier avec le retard de paiement bien sûr... » (Gérard Coadou)

Si l'entrepreneur rencontre des difficultés pour rembourser, les accompagnateurs vont anticiper cette situation au Comité technique d'accompagnement et d'instruction au sein du groupe local. Autrement, l'équipe salariée et la Direction Déléguée à la Stratégie & Finances peuvent prévenir l'accompagnateur d'une situation de non-respect des engagements financiers pour qu'il puisse contacter l'entrepreneur afin de comprendre la situation.

Le Comité technique, en dialogue avec la Direction Déléguée au Suivi des Entreprises et la Direction Déléguée à la Stratégie & Finances, propose un étalement du remboursement.

« On a un accord au début. Ce qu'on fait quand il y a un prêt et l'entreprise a du mal, on étale le paiement. On dit, c'est plus 5 ans, mais ça peut être 7, et on étale un peu, ou on arrête pendant 6 mois... là c'est du bon sens aussi, c'est de dire, il ne peut plus payer, de toute façon, si nous, on force à nous payer, ils vont s'arrêter plus vite et on va tout perdre, donc, c'est aussi dans l'optique « les emplois viennent avant la finance », plus on peut garder les emplois, on accepte de perdre un peu d'argent pour que les emplois durent plus longtemps » (Bruno Fieux)

Ce témoignage de Bruno Fieux est révélateur d'une vision de l'économie où la préservation de postes de travail est plus importante que le bénéfice financier : « les emplois viennent avant la finance ». Dans cette vision, la rentabilité financière est sacrifiée au profit de la manutention de l'emploi « on accepte de perdre un peu d'argent pour que les emplois durent plus longtemps ».

« C'est au moins le responsable de l'accompagnement qui discute souvent avec le responsable finance. En général la discussion n'est pas très longue, c'est de dire, ils ne peuvent pas payer donc on étale, les accompagnateurs souvent proposent quelque chose, et c'est un peu comme le comité d'engagement dont on a parlé tout à l'heure. Donc, il y a un comité de finance central qui dit ok, on décale, donc c'est plus à ce niveau que se prend cette décision-là. » (Bruno Fieux)

Ce témoignage nous permet d'affirmer que, dans le recouvrement, l'accompagnateur joue un rôle important d'intermédiation entre le siège et l'entrepreneur. Comme dans le comité d'engagement, sa recommandation normalement est validée par la direction de la société.

Dans l'exemple suivant, Bruno Fieux raconte le rôle qu'il a joué en tant qu'accompagnateur d'une société qui s'est trouvée en situation financière difficile.

« J'ai accompagné par exemple une société à Ramonville qui était une agence de voyages. Et puis elle s'est cassé la figure et on a passé tout un samedi avec autre accompagnateur, le responsable de l'entreprise et sa femme à regarder ses comptes personnels pour être sûr qu'il ne met pas en danger sa femme et sa famille par rapport à l'entreprise et on est allé jusque là, on disait, attends, il vaudrait mieux arrêter parce que tu es en train de « bousiller » toutes tes finances personnelles. Il avait mis pas mal d'argent et puis on se rendait compte que ça marchait pas et là en fait on est allé jusqu'à... je me souviens de ce jour-là, et on regardait et on a dit, non, tu es en train de..., et il a dit, je peux encore ré-emprunter de l'argent et cetera, mais oui, tu mets en danger ta maison, ta femme et cetera, et là on a dit, il faut arrêter. Et ça c'était un cas extrême. » (Bruno Fieux)

Dans cet exemple, le coopérateur a apprécié au plus près la solvabilité réelle de l'emprunteur. Concilier recouvrement des entreprises en difficulté et maintien d'une solidarité semble être une tension à laquelle l'accompagnateur est confronté.

« Mais on ne veut pas abandonner des gens. Donc, on s'est dit, peut-être que dans 1 an ou dans 2 ans ça va mieux, on continue l'accompagnement parce que ça a une valeur ajoutée pour l'entreprise, ça aide à maintenir les emplois et si on récupère pas l'argent, tant pis. Mais le côté humain vient avant la finance presque. » (Bruno Fieux)

Encore une fois, les témoignages montrent que la méthodologie d'IES, notamment l'accompagnement, relève d'une vision substantive de l'économie, où l'activité économique est encadrée voire supportée par les relations sociales.

Pendant l'accompagnement, le coopérateur peut accueillir une demande de refinancement.

« (Refinancement) C'est possible. Ça on s'interdit pas de le faire, il y a des entreprises où on a financé deux ou trois fois de suite. » (Bruno Fieux)

La demande de refinancement par l'entrepreneur passe d'abord par les accompagnateurs qui la présentent au Comité technique d'accompagnement et d'instruction pour validation. Une fois validée, celle-ci est transmise à la Direction Déléguée au Suivi des Entreprises pour être présentée au Comité d'engagement.

« Il y en avait beaucoup. Il y en a de moins en moins parce que dans notre stratégie d'investissement il a été décidé plus ou moins qu'un réinvestissement c'était possible à partir du moment où c'est un développement du territoire ou de nouvelles activités (...) Alors, il peut y avoir aussi des mutations, une croissance très importante, du coup augmentation du besoin en fond de roulement (= trésorerie), du coup, certaines fois on peut dire : « On va consolider un peu cette phase de croissance ». Ceci étant dit normalement, l'idée qu'on a dans notre accompagnement c'est de faire exprimer le fait qu'il faut qu'un modèle économique se stabilise afin de ne plus avoir besoin de nous et que même sur une phase de croissance on doit pouvoir s'auto financer... C'est dans le monde parfait, mais ceci dit ça, c'est censé pouvoir arriver. On n'a pas vocation à rester sur le long terme. On reste 5 à 7 ans dans une entreprise, ce qui est déjà pas mal. L'idée c'est vraiment... on réinvestit s'il y a un projet de développement, s'il y a création d'emplois, s'il y a une croissance assez importante, qu'il y a un BFR (Besoin en Fond de Roulement) un peu sous-évalué, donc un besoin de financement du BFR, ou un ancrage sur un nouveau territoire. On s'arrêterait là. Parce que des réinvestissements sur les entreprises qui s'en sortent pas, c'est pas la solution. Et nous, qu'est-ce qu'on fait ? On fait des suspensions de remboursement, on repousse notre sortie du capital, on retarde, et cetera mais pas remettre de l'argent » (Carine Blanc)

Ce témoignage de la déléguée générale évoque le fait que, dans les années précédentes, IES a réinvesti dans des entreprises en fragilité financière. Cette question a fait sujet de débat au sein de la société, qui a établi des conditions pour analyser une demande de refinancement. Carine Blanc précise quels sont les cas où la société peut réinvestir : expansion de l'activité et besoin de trésorerie. Cela est confirmé par Bruno Fieux :

« Quand elles ont du mal, on n'y va pas parce qu'on se dit que si elles ont du mal et on met plus d'argent, on va perdre encore plus d'argent que ce qu'on a déjà mis, donc assez souvent on est très prudent. Ce sont des entreprises que se développent et qui ont besoin de trésorerie et cetera. Autonomia, par exemple, on était au début, on est sorti au bout de 5 ans et on est revenu maintenant parce qu'il a créé la filiale d'Albi. Donc, c'est des exemples de ce type. Mais à chaque fois qu'on a remis de l'argent, parce que ça ne marchait pas, on a perdu. Donc, il y a des cas où on ne peut pas faire autrement parce qu'il y a des contextes un peu de politique, des choses comme ça mais on est très prudent. » (Bruno Fieux)

La société citée par Bruno Fieux, l'Autonomia, a été financée en 1999 lors de sa création (6 097 euros) et en 2014 lors de son expansion (19 930 euros).

vii) Sortie du capital

« À un moment donné, il faut savoir sortir » (Gérard Coadou)

L'outil financier d'apport en capital par la prise de participation ne concerne que les sociétés commerciales. Il s'agit principalement d'entreprises constituées sous la forme de SARL ou de SA. Dans ces cas, la sortie du capital est préparée par les deux accompagnateurs, en dialogue permanent avec le Comité technique d'accompagnement et d'instruction au sein du groupe local, la Direction Déléguée au Suivi des Entreprises et la Direction Déléguée à la Stratégie & Finances. Elle dépend essentiellement de la disponibilité de ressources de la société pour acheter ou trouver des acheteurs des participations en capital d'IES.

« La sortie est compliquée. Donc, là il y a des spécialistes justement pour la sortie, des bénévoles, moi, je suis plus sur cette partie-là. C'est compliqué parce que souvent si ça se passe bien, le compte courant est remboursé, il n'y a pas de problème. La sortie du capital qui peut poser des problèmes, c'est soit parce que l'entreprise, il y a des parts sociales qui ont été prises comme associés et ces parts sociales devraient être reprises par l'entreprise, soit avec un nouvel associé soit c'est des associés présents qui prennent ces parts sociales. Et surtout il y a une formule de sortie qui a été établie, en disant, aujourd'hui l'entreprise au bout de 5 ans, elle a évolué et on a un mode de calcul de la part sociale qui fait qu'aujourd'hui elle a pris 10, 20 ou 30 % et ça peut être un peu douloureux pour l'entreprise aujourd'hui. » (Gérard Coadou)

Comme le révèle le témoignage de Gérard Coadou, la sortie du capital est un moment délicat pour la société accompagnée. Les conditions de sortie sont prévues dans la convention signée entre IES et l'entrepreneur. Elles pourront être revues si la société est en fragilité financière.

« J'ai des projets aujourd'hui où l'entreprise ne va pas très bien, on est toujours au capital, soit l'entreprise va finir mal et on dit, écoute, on abandonne notre capital, donc, c'est un projet qu'on a aujourd'hui, on va sortir pour 1 euro, le porteur de projet ne se paye même pas, ils sont dans une situation financière difficile et qu'on ne veut plus être dans le bateau, donc à un moment donné il faut faire la sortie, il faut analyser la sortie, parce que c'est contractuel, les statuts, il faut mettre à jour, on va sortir pour 1 euro, soit l'entreprise pose un bilan et la sortie se fait automatiquement. Et donc... on est de plus en plus confronté à bien gérer maintenant la sortie des entreprises qui n'est pas toujours facile. Si tout va bien et que... il y a des projets où la plus-value a été importante sur la part sociale et donc ça fait négocier

éventuellement... donc formule donne ça... mais on va peut-être négocier... on n'est pas là pour étrangler le porteur du projet, mais on est là aussi pour faire vivre un outil... et le maintenir en vie ... c'est pas du don, c'est de l'investissement qu'on a fait dans l'entreprise et à un moment donné il faut que nous aussi on trouve notre... et qu'on pense avec des pertes... la sortie... un cercle un peu vertueux.. à un moment donné il y en a un qui gagne et un qui perd. »
(Gérard Coadou)

La sortie du capital n'implique pas nécessairement une rupture du rapport établi entre IES et l'entrepreneur. En ce qui concerne le rapport financier, il peut être pérennisé à travers la prise de parts sociales d'IES par l'entrepreneur. Comme nous l'avons dit précédemment, à la sortie du capital, il est souhaitable que les sociétés financées prennent des parts sociales d'IES, dans une logique de création d'un circuit-court financier.

« L'idée au départ c'est que, au bout de 5 ou 6 ans, quand on sortait du capital de la structure, qu'elle devienne elle-même actionnaire d'IES. Et soit contributrice d'IES. Quelques-unes l'ont fait mais pas toutes... Par exemple Autonomia, quand on s'est retiré d'Autonomia on les a plus vu. Ils ont pas eu, ... peut être qu'ils ont pris une action à 76 €... ils ont pas renvoyé l'ascenseur comme on dit. Certains ne l'ont pas fait, d'autres oui mais ... bon » (Henri Arevalo).

Dans le cas de l'entreprise Autonomia, effectivement, elle est devenue actionnaire. Christophe Scudier a confirmé cette information :

« Je suis coopérateur. J'ai acheté 2 parts... 1, 2, 3 parts, je ne sais même pas... avec la société pour mettre aussi un peu de sous dans la Coopérative. Je trouve que... je n'ai pas le temps de m'en occuper, d'aller à des réunions et tout ça, mais je trouve que c'est la moindre des choses. »
(Christophe Scudier)

Pour ce qui est du rapport humain, nous pouvons affirmer que l'accompagnement peut créer un lien social entre l'accompagnateur et l'entrepreneur dont la durée n'est pas conditionnée par la participation d'IES dans le capital de la société. C'est ce que relate Christophe Scudier dans son témoignage.

L'ensemble des étapes du financement, accompagnement compris, sont synthétisées dans le tableau suivant.

Tableau 15: Synthèse des étapes du financement d'IES

Étapes	Acteurs impliqués (lieu)	Description
i) Accueil	<ul style="list-style-type: none"> - entrepreneur - salariés (au siège) - coopérateurs-bénévoles (aux salons, forums... dans la région) - animateurs du groupe local (groupes locaux sur le territoire) 	L'entrepreneur décide d'aller vers la structure et de poser une fiche de demande de financement.
ii) Éligibilité	- Coopérateurs-bénévoles constituant le Comité technique d'accompagnement et d'instruction (groupe local)	Les coopérateurs-bénévoles au sein du groupe local décident l'éligibilité du projet. Ils décident préalablement des coopérateurs qui seront chargés de l'instruction de dossier et de l'accompagnement.
iii) Instruction	- Comité technique d'accompagnement et d'instruction (groupe local)	Deux coopérateurs-bénévoles chargés de l'instruction au sein du groupe local étudient le dossier pour faire, ensuite, une recommandation au comité d'engagement.
iv) Comité d'engagement	<ul style="list-style-type: none"> Membres du comité d'engagement (au siège) - coopérateurs-bénévoles administrateurs et responsables de Pôles (Présidence, Direction Déléguée au Suivi des Entreprises, Direction Déléguée à la Stratégie & Finances et Direction adjointe, Direction Déléguée à la Vie Coopérative) 	Les membres du comité d'engagement peuvent endosser ou pas la recommandation des instructeurs du dossier. Normalement, la décision de ces derniers prévaut. La participation des partenaires permet de faire, à ce moment, un « tour de table ». Le dossier est traité de façon concomitante par les financeurs solidaires sur le territoire.

	<ul style="list-style-type: none"> - représentants des groupes locaux - déléguée générale - membres d'organismes partenaires 	
v) Investissement	<ul style="list-style-type: none"> - accompagnateurs désignés dans la convention - Direction Déléguée à la Stratégie & Finances - Président - déléguée générale <p>(au siège)</p>	La Direction Déléguée à la Stratégie & Finances et la déléguée générale préparent la convention entre IES et le projet financé et font, ensuite, la remise du chèque, signé par le président.
vi) Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> - Comité technique d'accompagnement et d'instruction (groupe local) - Direction Déléguée au Suivi des Entreprises (siège) 	Deux coopérateurs-bénévoles chargés de l'accompagnement au sein du groupe local se réunissent régulièrement avec l'entrepreneur, en rapportant des informations durant les réunions du comité technique. Celui-ci transmet les informations à la Direction Déléguée au Suivi des Entreprises.
Remboursement et Recouvrement	<ul style="list-style-type: none"> - Entrepreneur (territoire) - Comité technique d'accompagnement et d'instruction (groupe local) - équipe salariée - Direction Déléguée à la Stratégie & Finances 	L'entrepreneur rembourse mensuellement le prêt en compte courant, le suivi comptable est assuré par l'équipe salariée et la Direction Déléguée à la Stratégie & Finances. Si l'entrepreneur trouve des difficultés pour rembourser, les accompagnateurs discutent dans le Comité technique d'accompagnement et d'instruction au

	<ul style="list-style-type: none"> - Direction Déléguée au Suivi des Entreprises (siège) 	<p>sein du groupe local. Celui-ci, en dialogue avec la Direction Déléguée au Suivi des Entreprises et la Direction Déléguée à la Stratégie & Finances, propose un étalement du remboursement.</p>
Refinancement	<ul style="list-style-type: none"> - Entrepreneur (territoire) - Comité technique d'accompagnement et d'instruction (groupe local) - Comité d'engagement - Direction Déléguée au Suivi des Entreprises (siège) 	<p>La demande de refinancement par l'entrepreneur passe d'abord par les accompagnateurs qui la présentent au Comité technique d'accompagnement et d'instruction pour validation. Une fois validée, celle-ci est transmise à la Direction Déléguée au Suivi des Entreprises pour la présentation au Comité d'engagement.</p>
vii) Sortie du capital	<ul style="list-style-type: none"> - Entrepreneur (territoire) - Comité technique d'accompagnement et d'instruction (groupe local) - Direction Déléguée au Suivi des Entreprises (siège) 	<p>Les conditions de sortie sont prévues dans la convention. Elles pourront être revues si l'entreprise est en fragilité. La sortie du capital est préparée par les deux accompagnateurs, en dialogue permanent avec le Comité technique d'accompagnement et d'instruction au sein du groupe local, la Direction Déléguée au Suivi des Entreprises et la Direction Déléguée à la Stratégie & Finances. Elle dépend essentiellement de la disponibilité de ressources de l'entreprise pour acheter ou trouver des acheteurs des participations en capital d'IES.</p>

Selon le cas, les étapes du financement d'IES ne se déroulent pas de façon linéaire. Nous avons interrogé trois porteurs de projet qui ont déposé une demande de financement auprès d'IES, dont un a eu une réponse négative du Comité d'engagement. Cela nous fournira une vision du déroulement de ces étapes.

Encadré : Vécu des porteurs de projet accompagnés par IES

Le premier porteur de projet interviewé est Christophe Scudier. Ayant des troubles de vision depuis l'âge de 15 ans, Christophe Scudier est non-voyant depuis 2003. La société Autonomia a été créée en SARL en avril 2000 à Saint Orens de Gameville dans le département de la Haute-Garonne. En 2014, elle a élargi son activité en intégrant d'autres départements (le Tarn et le Tarn-et-Garonne) et en 2015 elle employait 80 salariés. L'entrepreneur a été lauréat dans deux réseaux d'entrepreneuriat : le Réseau national d'appui aux entrepreneurs en 2001 dans la catégorie « Économie sociale » et le Réseau Entreprendre Midi-Pyrénées en 2002. L'entreprise Autonomia a été financée par IES en 1999 au moment de sa création avec un apport de 1 524 euros en capital et 4 573 euros en compte courant d'associé. C'est l'une des premières sociétés accompagnées par IES. Elle a demandé un refinancement en 2014 lors de son expansion. IES a fait un apport de 4 930 euros en capital et de 15 000 euros en compte courant.

Le deuxième interviewé est Hugo Durou, gérant-fondateur de l'entreprise EHTech, une SARL créée à Ramonville en mai 2009. Elle est basée à Toulouse, siège du département Haute-Garonne. Hugo Durou est diplômé d'un Doctorat de physique et il a rapporté en 2011 le prix Galaxie, qui récompense chaque année des PME, des étudiants et des chercheurs, dans une perspective de soutien à la création d'entreprises innovantes sur Toulouse et dans la région. EHTech a été financée en 2012 par IES avec un apport de 10 000 euros en capital et de 15 000 euros en compte courant.

Christophe Scudier, gérant-fondateur de la société Autonomia à Saint Orens de Gameville

« Alors, le projet d'Autonomia, c'est une entreprise qui s'occupe du transport des personnes à mobilité réduite, c'est-à-dire des personnes handicapées. En fait l'objectif est d'aider des personnes handicapées à s'insérer dans la vie sociale. Tout simplement. Cette idée, elle m'est venue parce que je suis une personne non-voyante et après l'école qu'est-ce qu'on peut faire ?

Travailler. Et pour travailler, il faut pouvoir aller à des entretiens d'embauche et aussi aller au travail. D'où l'idée tout simplement de dire : « si moi j'ai un problème pour me déplacer au quotidien, fatalement, ce problème là, c'est plusieurs personnes qui l'ont ». Toutes les personnes qui ont un handicap mais surtout toutes les personnes qui ont envie, au-delà du handicapé, d'avoir une vie sociale classique, tout simplement. (...) Concrètement, en fait, moi, j'interviens entre le domicile de la personne et l'endroit où elle va. Donc, aujourd'hui j'amène des enfants de trois ans à l'école, parce qu'ils habitent loin du bus etc. Et après j'amène ces mêmes enfants au collège dans le secondaire et à la faculté jusqu'au doctorat parce que quelques uns sont en train de faire un doctorat. Ça au-delà du principe même, je vais les chercher à leur domicile, on prend le sac, on ferme la porte de l'appartement, on descend, on le met dans le véhicule, on les amène à l'école, jusqu'à l'endroit où ils ont des cours s'il n'y a personne pour les aider, ou on les amène et on les laisse avec une personne de l'école, un professeur, bref... et après, en dehors de l'école, on les amène aussi au travail, on les amène pour faire des activités sportives, peu importe mais voilà notre travail c'est de prendre la personne chez elle, l'amener au quotidien vers le lieu d'activité. » (Christophe Scudier)

Autonomia est une entreprise spécialisée dans le transport et l'accompagnement des personnes à mobilité réduite. Un service de transport scolaire est assuré et, plus récemment, elle a intégré un service de location de véhicules adaptés. Elle est installée à Saint-Orens-de-Gameville, commune de 11 000 habitants qui fait partie de Toulouse Métropole. En 2007, Autonomia a obtenu une franchise en se rapprochant du réseau national ULYSSE⁴⁹.

Le porteur du projet raconte comment il a pris connaissance d'IES :

« Alors, tout simplement ils étaient à Ramonville... ils ont créé une coopérative et je connaissais quelqu'un de la mairie de Ramonville qui m'a dit « pour trouver des sous, tu devrais contacter ces gens-là. » (accueil) C'était comme ça. (...) C'était pas Henri Arevalo. C'était André Clément (Il a été maire-adjoint à Ramonville), mais ils sont collègues à la municipalité. » (Christophe Scudier)

Christophe Scudier explique comment s'est passé le rapport initial avec les coopérateurs :

« J'ai commencé à travailler sur ce projet en 1996. En 1998, IES est venue m'aider à monter le projet, parce que je n'arrivais pas... c'était un peu compliqué. (...) En 1998, IES a commencé à m'aider à monter mon projet... financement... provisionnel etc. Et ensuite j'ai ouvert en

⁴⁹ Réseau de transport au niveau national spécialisé en transport des personnes à mobilité réduite.

avril 2000. Là ça fait 15 ans (...). En 1998, quand je leur ai présenté, ils m'ont dit : « voilà... Autonomia est une activité qu'on va pouvoir aider à financer ; pour pouvoir financer il faut qu'on puisse savoir comment est construit le projet, comment vous avez établi votre provisionnel, votre étude de marché, comme toutes les entreprises (accueil/éligibilité). Donc, on a fait des réunions, c'était le samedi matin, une ou deux fois par mois, où il y avait deux personnes de chez IES qui venaient chez moi et on se mettait autour de la table, dans la semaine ou quelques temps avant j'avais envoyé mon dossier, l'endroit où j'en étais de l'entreprise, et quand on se retrouvait le samedi matin, on voyait tous les points (instruction). Il me dit : « là tu as dit là que tu voulais avoir dix voitures avec des chauffeurs pour faire tant de courses. Pourquoi ? » On a revu tous les détails. L'avantage de cette façon de travailler c'est qu'ils se sont mis à la place du banquier : « on veut mettre des sous, mais par contre, il faut comprendre comment tu as monté ton projet. Et ensuite on va t'aider à avancer. Et une fois qu'on a fait tout le tour des questions de comment tu fais tant de courses par jour, avec quel type de véhicule, combien coûte un véhicule, pourquoi ce véhicule et pas celui-là etc. Après ils ont dit « bon, bah, maintenant on va mettre des sous ou tu vas trouver le reste des sous, qui est-ce qu'on rencontre, où est-ce qu'on peut aller avec toi rencontrer des élus etc. » (tour de table/comité d'engagement) Ils m'ont vraiment aidé (...) et c'est comme ça qu'on a avancé sur le projet pour après que je puisse aller me présenter devant tous les gens du Comité d'IES, du Comité d'administration et qui m'ont posé plein de questions, ils avaient mon dossier, et ils l'ont épluché et puis je suis resté une heure et demie à discuter avec eux pour arriver à les convaincre tous parce que sinon ils ne m'aideraient pas.» (comité d'engagement) (Christophe Scudier)

L'entrepreneur a souligné que le soutien d'IES a été fondamental pour la création d'Autonomia du point de vue de la construction du projet. En outre, l'apport initial d'IES a représenté 50 % du capital et a permis l'accès à des crédits auprès d'autres structures financières.

« Alors, le poids et l'importance du financement il était... on va dire... pour le début... il était... à-peu-près de la moitié on va dire par rapport à ce dont j'avais besoin (investissement) (...) Et après j'ai contacté des banques pour avoir un crédit pour les voitures... vous savez, c'est comme la location de longue durée, vous achetez une voiture mais la voiture reste à la banque et c'est comme ça qu'après... parce que j'avais un bon projet financé et voilà les banques ont accepté (...) Mais d'abord IES parce qu'on avait besoin d'ouvrir la société et de montrer qu'on avait pas de sous pour que la banque nous aide. » (Christophe Scudier)

À cet investissement initial d'IES, se sont ajoutées des économies personnelles et familiales. L'entreprise a obtenu des prêts auprès d'autres structures de finances solidaires (Midi-Pyrénées Active), de banques coopératives (Crédit Coopératif et Crédit Agricole), de la Banque Publique d'Investissement (BPI) et d'une banque privée. En 2014, l'Autonomia a fait appel de nouveau à IES.

« En fait, j'ai créé... J'avais Autonomia³¹ pour la Haute-Garonne, et j'ai créé Autonomia-Tarn pour le 81, 82... pour le Tarn et Tarn-et-Garonne, c'est des départements à côté pour Montauban, Albi et Castres. Donc ce que j'ai fait... j'ai dit « voilà, Autonomia est une société qui marche bien et pour des raisons, on va dire, financières de fonds de capitaux propres etc., j'ai eu besoin de créer une deuxième société. Cette société en fait ça sera la même chose qu'Autonomia mais dans un autre département. Donc, IES, je les ai sollicités, comme le réseau Entreprendre Midi-Pyrénées, comme le Crédit Coopératif pour créer la deuxième société (refinancement). » (Christophe Scudier)

Après la fin du premier financement, Christophe Scudier est devenu coopérateur d'IES avec deux parts sociales.

« Je suis coopérateur. J'ai acheté 2 parts... 1, 2, 3 parts, je ne sais même pas... » (Christophe Scudier)

La société Autonomia est toujours accompagnée par IES. Christophe Scudier a toujours des liens d'amitié avec l'un des coopérateurs qui a suivi le projet dans la phase de montage.

Hugo Durou, créateur et gérant de l'entreprise EHTEch à Ramonville

L'EHTech agit dans le domaine des énergies renouvelables. Composée de sept associés et trois employés, son activité porte sur des solutions de récupération d'énergie à partir des eaux usées de la douche à travers un dispositif certifié par le Ministère de l'Environnement.

« Donc, il y a six ans qu'on a créé et on fabrique depuis le début un récupérateur de chaleur pour douche. C'est-à-dire que quand on prend une douche, on fait chauffer de l'eau, elle coule et elle part aux égouts et elle est encore chaude. On s'est dit : on va récupérer cette chaleur et on va s'en servir pour réchauffer de l'eau qui va alimenter le chauffe-eau. Comme ça le chauffe-eau récupère l'eau déjà chaude ce qui consomme moins d'énergie. Pour simplifier, c'est ça l'idée (...) On a créé cette société au début pour développer le produit parce qu'il

n'existait pas... et, tu vois... on n'est pas une industrie (...) on est plutôt dans le développement et notre valeur ajoutée c'est sur les brevets qu'on a déposés. » (Hugo Durou)

Le gérant-fondateur de l'entreprise raconte comment il a connu IES :

« Par hasard. J'étais dans une conférence. On m'avait invité... alors... précisément, on a participé à des concours ; et il y en a un où on a gagné et on a été invité à une conférence pour raconter aux autres ce qu'on faisait, comment on avait... justement, comment on s'était financé et à côté de moi il y avait Anne-Christine Chenevier (membre du Conseil d'administration d'IES) qui expliquait ce que c'était IES et j'ai pris sa carte de visite et en fait on s'est rendu compte pas très longtemps après que ça pouvait nous intéresser aussi (accueil). » (Hugo Durou)

Un an plus tard, il pose une demande de financement à IES. Il explique dans son témoignage l'étape d'instruction du dossier :

« C'était vraiment très simple. Le dossier en lui-même avait une page. C'était des questions sur l'aspect social, environnemental, normal : c'est la philosophie d'IES (éligibilité). Mais pour tout le reste, ils cherchaient à savoir si notre projet tenait la route, si nous... on avait... si on pouvait expliquer facilement, si on réagissait comme dans une levée de fonds quoi... Pour le reste, pas bureaucratique du tout ; je n'ai pas eu besoin de remplir des kilos de papiers, c'était vraiment très facile (instruction). » (Hugo Durou)

L'entrepreneur a trouvé simple et rapide le processus d'instruction qui a duré six mois jusqu'à l'obtention du crédit. Il souligne la spécificité de l'intervention financière d'IES :

« Six mois (...) Oui, c'est plus long que les autres ressources, mais par contre c'est une levée de fonds. C'est aller chercher de l'argent qui est investi, qui est pas prêté et c'est normal que ça dure si longtemps et pour une levée de fonds, six mois c'est si rapide. Normalement c'est plutôt 9 mois, 12 mois (...) J'ai déjà vu, ça ne me choque pas... parce qu'ils ne sont pas très intrusifs. Ils ne te disent pas comment tu dois diriger ton entreprise. Ils ont 5 % de parts, 5 % c'est pas grand chose. Donc ça leur donne le droit de venir aux assemblées générales pour voir comment et qu'est-ce qu'on fait, que je les tiens au courant de ce qu'on veut faire et les stratégies, de notre situation financière et ils ont le droit de me poser des questions mais après si jamais ils sont pas d'accord avec ce que je fais, le mieux qu'ils puissent faire c'est de

demander à vendre leurs parts s'ils y arrivent, si quelqu'un veut les acheter (accompagnement). » (Hugo Durou)

En 2012, IES a financé l'entreprise, qui a mobilisé, comme l'explique Hugo Durou, plusieurs ressources financières.

« On a mis 1 000 de notre poche, on est 6 ou 7 associés. On n'est que 3 à travailler là, mais en fait au début il y avait des associés de la famille qui ont mis de l'argent. Pour moi, c'était mes parents qui m'ont prêté de l'argent et mon frère, ma fiancée, on a fait plusieurs tours. Un premier de 24 000 euros la première année. Ensuite, on a doublé ça ; on est monté à 52 000... quasiment on prend les mêmes personnes... on a tous remis un peu l'argent mais sauf que cette fois-là il y avait Thomas (Ricou) et Nadège (Claeys) qui ont ajouté de l'argent aussi. On a refait ça une troisième et une quatrième fois. À chaque fois on remettait à-peu-près 25 000. C'est à la quatrième fois qu'on est allé voir IES ; et IES, ils ont apporté 10 000 euros en capital et 15 000 en compte courant (...), qu'on rembourse tous les mois (investissement) (...) Les banques ne prêtent pas... en tout cas, la nôtre ne prête pas pour créer une entreprise, ne prêtent pas pour faire de la trésorerie... elles prêtent pour des investissements. Nous, à une époque de notre développement, on a eu besoin d'acheter des outils pour produire et ensuite ils nous ont prêté 24 000. Et ensuite ils nous ont re-prêté deux fois 10 000 pour pouvoir payer des brevets. C'est ce qu'on appelle de l'immatériel. Ça c'est les prêts qu'on a eus. Il y a eu encore un autre prêt d'une institution publique qui s'appelle la BPI, la Banque Publique d'Investissement qui nous a prêté 30 000 euros. Alors ces 30 000 euros c'est le PREFICIR (le préfinancement du CIR). En fait, il ne prête qu'aux entreprises qui font de la recherche comme nous parce qu'au final, on essaie de développer quelque chose d'innovant et ensuite de poser un brevet dessus et on vend l'utilisation du brevet donc on fait de la recherche et il y a un dispositif en France qui s'appelle le crédit d'impôt recherche qui rembourse les entreprises tous les ans une partie des dépenses qu'elles ont pu faire... en recherche. Nous, chaque année, on reçoit quasiment 30 000 euros de remboursement de dépense recherche. C'est l'État qui rembourse une partie du salaire qu'on a payé à Thomas, des taxes qu'on a pu payer... Là ce n'est pas la région, c'est l'État, c'est national. » (Hugo Durou)

Malgré la reconnaissance du caractère innovant du projet, l'EHTech a rencontré des difficultés de financement au départ. L'investissement initial a été fait à partir de ressources personnelles, des amis et de la famille. Outre le financement d'IES, l'entreprise a fait des prêts auprès d'une banque privée et de la Banque Publique d'Investissement (BPI). De plus, l'attribution de

subventions par la région et le crédit d'impôt recherche ont complété les ressources de l'entreprise. L'investissement d'IES n'a pas été très important par rapport au capital total investi dans l'entreprise.

Le porteur du projet est toujours accompagné par les coopérateurs d'IES.

Le tableau suivant synthétise les étapes du financement selon le vécu de ces deux porteurs de projet. Il est à noter qu'entre ces deux projets il y a un écart de 14 ans. Donc, nous devons prendre en compte le processus de maturation de la méthodologie d'IES, qui est plus formelle qu'elle l'était au moment de la création de la société. En outre, nous pouvons observer que ces projets ne sont pas passés par un groupe local. Dans le cas d'Autonomia, l'activité d'IES en 1998 était concentrée au siège. Et dans le cas de l'EHTech, la société se situant en Haute-Garonne, le porteur du projet a été accueilli par le siège. En tout cas, l'objectif n'est pas de comparer ces deux cas, mais d'avoir deux exemples de déroulement de la méthodologie de financement à partir de témoignages de porteurs de projet.

Tableau 16: Vécu des porteurs de projet accompagnés par IES

Étapes	Autonomia	EHTech
i) Accueil	Accueil par des coopérateurs-bénévoles rencontrés par le biais de connaissances personnelles. Les coopérateurs ont joué un rôle important dans le montage du projet.	Accueil par une coopératrice-bénévole rencontrée lors d'une conférence.
ii) Éligibilité	Communication orale du vote d'éligibilité.	Analyse avec la fiche de demande de financement.
iii) Instruction	Réunions avec des coopérateurs pour instruire le dossier. Processus difficile parce qu'il demande des compétences que le porteur du projet n'avait pas.	Processus simple parce qu'il est peu bureaucraté.
iv) Comité d'engagement	L'entrepreneur a présenté lui-même le projet au Comité d'administration.	Les instructeurs ont présenté le projet au Comité d'engagement.
v) Investissement	Apport en capital (1 524 euros) et prêt en compte courant d'associé (4 573 euros) en 1999. Financement important, représentant 50 % de l'investissement initial de l'entreprise. IES a joué un rôle d'intermédiaire pour mobiliser d'autres financeurs. L'outil financier (apport de capital en fonds propres) a permis d'accéder à d'autres financeurs.	Apport en capital (10 000 euros) et prêt en compte courant (15 000 euros) en 2012. Participation en capital faible, représentant 5 % du capital social de l'entreprise. L'entrepreneur a fait le «tour de table» pour mobiliser plusieurs ressources financières. L'investissement a répondu à un besoin de financement de l'entreprise en complément à d'autres ressources mobilisées.
vi)	Le premier financement a été	Le prêt en compte courant d'associé est

Accompagnement	<p>remboursé. Le prêt en compte courant d'associé est remboursé mensuellement. Il n'y a pas eu besoin de recouvrement.</p> <p>Refinancement pour l'expansion de la société en 2014 : apport en capital (4 930 euros) et prêt en compte courant (15 000 euros).</p> <p>Les accompagnateurs ont apporté des compétences au porteur du projet. Un lien d'amitié s'est créé entre l'entrepreneur et un accompagnateur.</p>	<p>remboursé mensuellement. Il n'y a pas eu besoin de recouvrement. Le rapport avec les accompagnateurs semble être très formel, centré sur les aspects financiers, où les coopérateurs représentent un associé.</p>
vii) Sortie du capital	<p>IES est sorti du capital de l'entreprise et, quelques années plus tard, elle a repris part au capital de la société. Le porteur du projet est devenu coopérateur en prenant des parts sociales IES.</p>	<p>IES est toujours dans le capital de la société.</p>

Encadré : Témoignage de porteur de projet dont la demande de financement a été refusée par IES

Florent Dupuis, gérant-fondateur de « Cartes sur Table » à Gaillac

Agé de 29 ans, titulaire d'un master de sciences politiques et d'un master d'histoire, Florent Dupuis a travaillé à l'association ADEPES, notamment dans l'organisation du Forum régional de l'économie social et solidaire. C'est pourquoi il a un rapport étroit avec les structures d'économie solidaire sur le territoire. En 2016, dans un projet de reconversion professionnelle, il a créé la SCIC Cartes sur Table en 2016 dans le département du Tarn. Sa demande de financement a été refusée par IES.

« Donc, « Cartes sur Table », on est un bar culturel et coopératif, c'est comme ça qu'on se définit. Donc, on est un bar où on peut venir pour boire une bière, prendre un café, grignoter des chips ou une tartine. L'objectif principal c'est le lien social. C'est vraiment pour ça qu'on a monté ce lieu, pour faire se rencontrer des gens qui ne se rencontrent pas d'habitude. C'est-à-dire qu'on trouve que d'habitude des lieux comme les bars sont très segmentés, donc il y a le bar de rugbymen, le bar de motards etc... et ça manquait d'endroits où tous ces gens-là puissent se rencontrer et se parler, et donc c'est pour ça qu'on a monté ce lieu, donc on peut y prendre un verre, on peut y acheter des livres, pour l'instant il n'y a que des livres d'occasion, il n'y a pas encore de livres neufs, on peut y assister à un spectacle, il y a pratiquement un événement chaque soir, donc il y a des concerts, il y a du théâtre, il y a du conte, il y a des soirées jeux, il y a des tournois, il y a des rencontres avec des auteurs, des conférences, ce soir il y a un « blind test »... on fait plein de trucs différents quoi... dans l'idée que par la diversité on va faire venir des gens différents sur le lieu de façon à ce que des gens différents viennent chez nous parce qu'ils viennent acheter un livre, des gens qui viennent chez nous pour boire une bière, pour voir un concert, et ainsi de suite. Au niveau du produit, on est un lieu où on a pratiquement que des produits locaux. Donc on a de la bière du Tarn, on a du vin de Gaillac évidemment, les jus de fruits sont du Tarn... les seuls produits qui sont pas locaux sont des

produits qui ne sont pas produits localement comme le café, et encore le café est torréfié dans le Tarn, donc, la transformation est faite dans le Tarn. Voilà... Donc, on est sous forme de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (...) il y a les salariés, évidemment, les clients, les fournisseurs, les bénévoles et les partenaires donc notamment des compagnies artistiques ou des partenaires de ce type-là, des associations qui vont mener des choses à l'intérieur du lieu. Ils sont tous sociétaires. Alors, tous les clients ne sont pas sociétaires mais il y a des clients qui sont sociétaires. Pareil pour les fournisseurs : tous les fournisseurs ne sont pas sociétaires mais il y a des fournisseurs qui sont sociétaires. Il n'y a pas de collectivité pour l'instant, ça pourrait se faire, on leur a proposé mais il n'y en a pas pour l'instant. (...) Voilà sur le projet « Cartes sur Table ». Ça fait quatre mois qu'on est ouverts. On a ouvert le 5 juillet (2016). Et pour l'instant ça se passe bien. C'est-à-dire qu'on atteint notre objectif de mixité sociale... on a des jeunes, on a des vieux, on a des familles, on a des pauvres, on a des riches, tous types de gens qui viennent chez nous, on a des motards, on a des rugbymen... voilà, donc ça c'est une vraie réussite pour nous, d'avoir vraiment cette diversité-là. Économiquement je pense qu'on sera à l'équilibre pour le mois de novembre. En octobre, on n'était pas loin, on était à moins 300 euros donc presque à l'équilibre, ce qui au bout de 4-5 mois c'est cool. Donc, voilà, ça c'est une bonne nouvelle. Donc on est à l'équilibre alors qu'on a une personne salariée, donc Mélanie, ma compagne, à qui on verse un salaire, un Smic hein, mais c'est un salaire quand même, et moi on me rémunère sur un morceau de Smic donc c'est... on est quand même deux personnes à vivre d'un projet dès les premier mois, ça c'est cool. » (Florent Dupuis)

Florent Dupuis présente dans son témoignage le projet du bar culturel Cartes sur Table, qu'il a créé avec sa compagne, issue du milieu artistique. Au sein de l'ADEPES, Florent Dupuis faisait l'accueil et l'accompagnement de porteurs de projet, ainsi, il avait une bonne connaissance des acteurs des finances solidaires sur le territoire. Il raconte comment s'est passé le rapport avec IES au moment où il a décidé de devenir lui-même entrepreneur.

« Donc, moi, quand je travaillais à l'ADEPES, j'étais voisin de Carine, voisin de bureau, donc, je connaissais déjà la structure, je savais comment ils fonctionnaient. Donc rapidement on a contacté le groupe du Tarn, on a fait une première entrevue avec Gérard et Agnès, qui s'est très bien passée, où ils étaient plutôt emballés par le projet, ils sont venus à certaines de nos réunions, on les a revus plusieurs fois jusqu'à ce qu'on rentre dans le dossier, donc, on commence à remplir leur dossier, alors, chaque structure a son dossier type mais il y a plus au moins les mêmes choses dedans, le prévisionnel à trois ans, ceci, cela, et quand on est rentré

dans le dossier, c'est là qu'on s'est retrouvé avec ces deux personnes qui du coup sont devenus nos interlocuteurs et pareil, avec qui ça s'était bien passé toutes les fois où on les a vu. On a un peu du mal à comprendre qu'on a un rapport avec eux et que ça se passe bien et après ils vont nous casser derrière, moi, je ne pas bien compris... » (Florent Dupuis)

Florent Dupuis raconte que, pour lever les fonds, le premier acteur à qui il a eu recours a été IES :

« On est allé voir IES et c'est tout. On n'est pas allé demander de l'argent à d'autres gens et du coup on peut parler un peu d'IES. Alors, c'était très étrange ce qui s'est passé. Au début, on était face à des gens très enthousiastes par rapport à notre projet, ils trouvaient que c'était une très bonne idée, c'était des gens qui avaient financé le Café Plùm, donc, un projet très similaire, ils considéraient qu'on avait une approche très professionnelle, donc, globalement, les rapports se passaient très bien. Et, alors, ça a changé plusieurs fois de référent. Au début c'était Gérard et puis après d'autres personnes, et finalement les deux personnes qui se sont mises à gérer notre dossier, c'est pareil, ça s'est très bien passé avec eux donc je suis allé faire plein de séances de travail avec eux, donc il m'ont expliqué leur grille de notation, ils m'ont montré des notes qu'ils nous avaient mises, on avait des notes maximales un peu partout, et donc voilà et en fait il s'est passé je ne sais pas un petit temps sans qu'on soit en contact avec eux par faute un peu de notre part, c'est-à-dire qu'on aurait dû relancer... donner des nouvelles, les rappeler et je ne sais pas trop... mais le fait qu'ils soient restés sans nouvelles ils sont allés présenter le projet au comité départemental mais les deux personnes qui gèrent le projet l'ont présenté sous un angle négatif (...) ce qui laissait assez peu de chance. Quand les gens qui traitent le dossier le présentent d'une façon négative au jury qui décide, c'est rare que le jury se dise, bah non, c'est une bonne idée, on va aller financer. Donc, ça c'est un truc que nous, on n'a pas très bien compris. Je pense que là il y a vraiment une affaire de personne. C'est-à-dire que ces personnes-là qui viennent de la banque classique, moi je n'ai pas très bien compris ce qu'ils ont fait, c'est-à-dire que je me mets à la place d'un financeur solidaire, si je considère que le projet n'est pas bien ficelé, j'en parle avec les gens du projet pour que le projet soit mieux ficelé. Mais je ne vais pas présenter le truc d'une façon négative pour avoir un refus derrière. Donc, pour moi, c'est un truc que je n'ai pas compris et que j'ai du mal à accepter de la part d'un financeur solidaire. Mais je pense que ce n'est pas lié à la structure, je pense que c'est vraiment une affaire de personne, ces personnes-là n'ont pas bien compris ce qu'elles étaient censées faire, à mon avis. Moi, j'attendais d'eux qu'ils soient plus dans

l'accompagnement, pas dans le jugement. C'est-à-dire que là, le fait de ne pas avoir des nouvelles, ils ont émis un jugement, en disant, non... je ne sais même pas ce qu'ils ont pu dire parce que le projet tient la route. Il y avait 2 ou 3 points de réserve qu'ils avaient émis qui étaient tout à fait recevables notamment sur le fait qu'on n'aurait pas peut-être la surface pour faire toutes les activités qu'on voulait et effectivement, par exemple, pour l'instant on n'a pas de livre neuf, entre autres, parce qu'on a pas la surface pour faire ça ; que le local qu'on a trouvé c'est un local où il n'y a pas de terrasse et peut-être qu'en été il y aura moins de monde, c'est vrai, mais en même temps c'est des critiques auxquelles on avait répondu en disant, par exemple, sur les livres neufs, c'était pas le gros de l'activité économique, c'est pas ça qui allait faire se déplacer les gens non plus ; que les gens viendraient d'abord pour les événements et qu'il y ait une terrasse ou pas de terrasse, ça ferait venir du monde et d'ailleurs c'est ce qui est en train de se produire mais... je n'ai pas bien compris ce qui s'est passé. Les autres financeurs n'ont pas bien compris ce qui s'est passé. J'ai l'impression que les autres gens d'IES n'ont pas très bien compris ce qui s'est passé non plus... (Florent Dupuis)

Ce long extrait de l'entretien illustre le malaise de l'interviewé, qui se montre surpris vis-à-vis du processus et du résultat du rapport établi avec IES. Sur la fiche de demande de financement d'IES, Florent Dupuis déclare :

« Quand j'ai été salarié pour des associations, je passais ma vie à remplir des dossiers, de demande de financement donc tout ça, je sais faire ça. Je pense que c'est compliqué pour quelqu'un qui n'a pas l'habitude de faire ça, il faut se faire accompagner parce qu'alors sur la partie, sur le fond du projet, on ne sait pas tous bien écrire mais normalement n'importe qui, si ton projet est bien monté, tu dois être capable d'en rendre compte. En revanche, sur la partie financière, pour la plupart des gens, je pense qu'il faut se faire accompagner pour pouvoir monter cette partie-là parce qu'un prévisionnel à 3 ans déjà il faut avoir conscience que ça ne se produit jamais tu l'as prévu et donc il faut avoir conscience que c'est juste un exercice qu'on te demande pour voir si tu seras capable de gérer ton entreprise derrière, plus que la lecture dans une boule de cristal, mais il faudra quand même être capable de justifier du moindre centime que tu as mis dans la 12ème ligne de la 3ème colonne quoi ! Donc, nous, on a fait un truc, notamment dans la projection financière, qui était plus complet que ce qu'on nous demandait. C'est-à-dire qu'on a imaginé quel type d'événement on va organiser, on va faire des concerts ; des concerts, combien de personnes vont venir au concert, le 1er mois, le 2ème mois, en fonction de la saison, en fonction des trucs ; les personnes qui vont venir au concert,

qu'est-ce qu'elles vont consommer ? Quel montant ça va représenter ? Quelle est la consommation que chaque personne va prendre ? Ils ne nous en demandaient pas tant. Ils nous demandaient des chiffres d'affaire du bar mois par mois. Mais on était capable de justifier de façon beaucoup plus fine que ce que les gens font habituellement parce que d'habitude ils vont dire, bon, bah, voilà, on considère qu'un bar qui a telle surface il y a tant de personnes qui viennent, et donc, on fait tel chiffre d'affaire, point. » (Florent Dupuis)

L'entrepreneur explique en détails comment s'est passé le processus entre l'accueil et le refus de sa demande de financement :

« En tout, on a dû rencontrer 5 personnes. Donc, au début c'était Gérard et Agnès, après c'était Agnès et une autre personne, je n'ai pas la mémoire des prénoms, et après c'était ces deux mecs-là. Je vraiment... on est resté sur une compréhension d'autant qu'il m'a montré la grille d'évaluation et il nous a mis que des bonnes notes à tous les trucs (...) il y a un truc d'éligibilité où là s'est bien passé, ils ont considéré qu'on était éligible. Du coup on est rentré dans le dossier à proprement parlé (...) ça a été instruit (...) et après il y a le comité départemental qui vote le fait de suivre le projet ou pas. Je pense que c'est comme ça que ça se passe (...) donc, après ça a été présenté au groupe départemental. Et c'est là que ça a été refusé. » (Florent Dupuis)

Le « groupe départemental » cité par Florent Dupuis est, en réalité, le Comité d'engagement. Il poursuit dans la description du processus d'étude du dossier par IES :

« Oui, je suis allé à une réunion du Tarn... j'ai participé à une réunion où j'ai un peu présenté le projet, mais c'était pas le thème du truc, tu vois... c'était plus parce que je connaissais des gens qui y allaient et que je me suis inséré dans le truc, tu vois, donc, c'était plus cette occasion-là. En revanche, le jury qui décide de l'attribution ou pas, on n'était pas présent. Et ça c'est un truc que je trouve un peu dommage parce que, par exemple, pour le prêt d'honneur, on va devant un jury. Alors, c'est encore un autre exercice qui nous demande de maîtriser la présentation orale et tout ça, ce qui n'est pas forcément simple pour tout le monde, mais je trouve ça intéressant aussi de pouvoir défendre le projet à l'oral face aux personnes qui vont décider. Parce que sinon ça dépend vachement de la personne qui instruit ton dossier (...) ces deux personnes qui ont instruit le dossier, c'est deux anciens... c'est deux retraités mais qui bossaient dans la banque classique. Je pense que ça a joué dans sa manière de se comporter aussi. On a répondu en disant, on est surpris de ça, on est surpris que ne soyez pas venus vers

nous pour nous dire si le projet n'était pas assez abouti pour qu'on discute et qu'éventuellement on l'améliore, qu'on puisse trouver des solutions, ou qu'on vous, comment dire, qu'on vous explique pourquoi finalement on va le faire comme ça malgré les réserves que vous émettiez... et... du coup, on a eu une réponse un peu évasive sur... il n'y a pas de terrasse, il n'y a pas assez d'espace pour les livres, donc, on pense que c'est pas le bon local, c'est pas le bon moment (...) Ça, le retour, a été vraiment pourri. Ça veut dire qu'on a reçu un mail de trois lignes en disant... vous avez passé... (il s'interrompt pour reformuler) on n'avait même pas été averti qu'on allait passer au comité et puis ils nous ont envoyé un mail en disant, vous avez passé au comité, le projet a été rejeté. Point. Nous, on a demandé après des justifications... ou moins des explications en disant, déjà, on est surpris de passer au jury sans le savoir, par ailleurs on est passé au jury et dans leur mail, ils ont dit... dans le mail, ils disaient, on a présenté le projet sous un angle négatif et donc ça a été rejeté par le jury. Donc, on a répondu en disant, déjà on est surpris que vous ayez présenté devant le jury et que vous l'ayez présenté sous un angle négatif, pourquoi ne pas être venus vers nous pour dire... parce que le projet n'est pas forcément parfait, je veux bien entendre qu'il manque des choses, qu'il y a des choses à compléter, à machin... de la part d'un acteur qui est aussi censé à faire de l'accompagnement, parce que c'est aussi ça qui nous est resté un peu en travers de la gorge, une banque... qu'une banque nous dise « allez vous faire foutre sans nous donner de raison », c'est une banque, c'est son métier, c'est un tiroir-caisse, c'est tout ce qu'on lui demande. Mais là qu'un acteur de l'accompagnement nous fasse ça comme ça, c'est pas de l'accompagnement pour moi. C'est se considérer comme une banque. Le fait que ces deux mecs-là soient des anciens de la banque, je pense qu'ils l'on vraiment traité comme ça... » (Florent Dupuis)

Ce témoignage illustre le fait que le rapport humain entre le porteur du projet et les financeurs peut avoir un impact dans la décision de financement dans un sens comme dans l'autre. Dans le cas des projets comme celui de Christophe Scudier où l'entrepreneur n'a pas les compétences nécessaires pour construire un projet, la relation humaine qu'il entretient avec les coopérateurs peut favoriser de la part de ces derniers un regard bienveillant sur le projet et les inciter à dépasser cette lacune. À l'inverse, un projet mieux structuré comme celui de Florent Dupuis peut être refusé en raison du rapport personnel entre l'entrepreneur et les accompagnateurs.

Pour démarrer son activité, la SCIC « Cartes sur Table » a levé les fonds nécessaires auprès d'autres financeurs, notamment des acteurs de la finance solidaire partenaires d'IES :

« Les autres financeurs n'ont pas compris pourquoi IES n'est pas venu dans le projet et c'est resté un mystère pour eux et donc ils se sont dit, nous on va pas ne pas vous soutenir sous prétexte que eux n'y vont pas parce que ça n'a pas de sens (...) Alors, nous, on est sur un financement mixte, c'est-à-dire qu'on a d'abord l'argent qui a été apporté par les sociétaires, donc, au moment de la création, on avait à peu près 12 000 euros... apportés par les sociétaires, à ces 12 000 euros se sont ajoutés 2 000 euros qu'on a apporté Mélanie et moi grâce à un prêt d'honneur d'une structure qui fait du prêt d'honneur à des porteurs de projets, qui s'appelle Initiative Tarn, ou Tarn Initiative, qui fait partie d'un réseau national qui s'appelle Initiative France ou France Initiative. On a obtenu des prêts auprès de structures de finances solidaires : Midi-Pyrénées Active et la Socoden, qui est l'instrument de financement... en fait c'est l'outil de financement de la confédération générale des Scoop et donc qui finance des Scoop et des Scic, qui nous ont financé à hauteur de 5 500 euros chacune et après on a fait un prêt bancaire auprès du Crédit Coopératif à hauteur de 12 000 euros. » (Florent Dupuis)

2. Dimensions territoriale et politique de la méthodologie d'IES

Nous soulignerons deux dimensions de la méthodologie d'IES relevant de cette description détaillée, à savoir, la dimension territoriale et la dimension politique.

Ayant initialement une organisation centralisée à Ramonville, la société a répandu son action dans le territoire notamment avec la création de groupes locaux.

« Au début on faisait tout ça de Toulouse quand il n'y avait pas de groupe local. C'est pour ça que c'était Toulouse et après... il y a Ethiquable, qui a été l'une des premières, par exemple, qui est à 50 km dans le Gers et on y allait de Toulouse. Celles du Tarn qui ne sont pas loin vers Albi, et cetera, c'est pareil, on y allait de Toulouse. Donc, petit à petit on faisait des kilomètres et au fur et à mesure que les groupes locaux ont été créés, on a renvoyé là-bas dans des groupes locaux et ce sont eux qui petit à petit ont pu aller plus loin... dans l'Aveyron plus loin qui était à deux heures de voiture s'est créé tout seul... et puis il y a encore tout au nord de la région vers le Lot, là où ça a un petit peu mal démarré parce qu'on ne peut pas faire de Toulouse par contre l'Ariège qui n'est pas très loin il n'a plus grand monde mais on fait de Toulouse. (...) À partir du moment où il y avait la personne ou un groupe de personne qui ont pris le projet en mains dans le département, là c'était parfait. (...) On ne peut pas faire de l'accompagnement à deux heures de route (...) il fallait être plus proche des entreprises. Si on voulait aller loin dans la région il fallait des gens qui soient au local, du groupe local, qui puissent accompagner. Au début il y avait des antennes partout et ils cherchaient et c'est Toulouse qui assurait l'analyse du dossier, le financement, et cetera, et puis au fur et à mesure, dans les dix dernières années, on s'est rendu compte que le groupe local maintenant fait tout sauf la dernière décision de faire le chèque. Mais tout le reste, donc : recherche de dossier, c'est ce qu'on appelle instruit, donc, analyser le dossier, et puis le proposer à l'engagement au siège de Toulouse et après l'accompagnement ce sont eux qui font absolument tout. » (Bruno Fieux)

Dans ce témoignage, Bruno Fieux souligne le rôle que les groupes locaux jouent aujourd'hui dans la méthodologie d'IES. L'organisation en groupes locaux est la principale stratégie pour assurer l'ancrage territorial de la société.

« Les groupes locaux sont essentiels pour le contact et l'ancrage local d'IES. L'objectif d'une organisation en groupe local est double : l'organisation en groupes locaux responsables et adaptés à leurs réalités territoriales de manière à garantir l'ancrage local d'IES et la proximité avec les entreprises financées et les coopérateurs épargnants ; la création d'une dynamique locale indépendante du siège d'IES afin de permettre la cohérence de l'organisation de la coopérative et de renforcer la force du collectif tout en gagnant en visibilité. » (Rapport de gestion IES 2015, p. 9)

Les groupes locaux sont constitués de coopérateurs installés dans chaque département.

« C'est des bénévoles, c'est des gens qui sont venus, qui étaient actionnaires et à un moment donné, sur le même département, ils se sont réunis. Après il faut trouver quelqu'un qui s'en occupe. » (Henri Arevalo)

Fin 2015, IES était constituée de sept groupes locaux : Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne et Languedoc-Roussillon. Il n'y a pas de groupe organisé dans le Gers ni dans le Lot. Selon le rapport de gestion de 2015, seulement 2 % des coopérateurs étaient installés dans ces départements. Le département Haute-Garonne, siège d'IES, reste le plus nombreux. Il concentre 56 % des coopérateurs. Les autres groupes locaux rassemblent entre 1 % et 9 % des coopérateurs.

« La structuration d'IÉS en groupes locaux opérationnels n'est pas récente. Aujourd'hui, la collecte de l'épargne et l'accueil des dossiers d'entreprises concernent tous les départements de Midi-Pyrénées (...). La recherche d'une couverture totale de la Région par les groupes locaux reste un objectif constant et l'émergence de nouveaux groupes locaux prend du temps. Le processus est long avec une implication des groupes locaux limitrophes pour mobiliser un « collectif pionnier » sous la forme de parrainage. Cependant, notre organisation nous permet d'accueillir les entreprises et porteurs de projets des territoires « non couverts » par un système de répartition territoriale inter groupes locaux si besoin. » (Rapport de gestion IES 2015, p. 8)

Carine Blanc insiste sur le rôle des groupes locaux dans le fonctionnement d'IES :

« On a le siège ici et après on a des groupes locaux, des antennes et des collectifs sur le territoire... des groupes locaux qui sont identifiés sur un territoire avec un animateur référent qui organise les réunions, anime le collectif de coopérateurs, fait le lien aussi avec le siège et cetera, fait le suivi des événements et cetera. Et puis au sein de ces groupes locaux il y a ces comités techniques qui parlent des projets locaux avec une délégation locale pour le vote de l'éligibilité et pour la décision (...) pour garantir aussi (...) la possibilité de s'impliquer sur l'accompagnement des projets par l'accompagnateur, la notion de territoire, la notion de proximité dans l'accompagnement vis-à-vis des porteurs du projet. » (Carine Blanc)

Un groupe local est l'ensemble des coopérateurs sur un département. Les « antennes » sont les contacts du groupe local, également appelés animateurs des groupes locaux. Les coopérateurs-bénévoles qui font l'accompagnement et l'instruction de dossiers forment, au sein du groupe local, le comité technique d'accompagnement et d'instruction.

« C'est un collectif. Un collectif de territoire. On a des réunions programmées sur l'année qu'on appelle les comités techniques. (...) Pour pouvoir participer aux comités techniques et devenir coopérateur-bénévole c'est-à-dire suivre un projet, il faut avoir au moins une part sociale. C'est la règle non-négociable c'est-à-dire que quelqu'un qui n'est pas coopérateur IES ne suit pas les dossiers. (...) Et ces comités techniques qui se réunissent... donc chaque territoire organise ses propres comités techniques... donc il y en a à des fréquences plus ou moins différentes avec des contraintes d'agenda... Ces comités techniques sont à la fois là pour présenter des nouveaux projets, le vote d'éligibilité, mais aussi pour designer, mandater les deux coopérateurs qui vont étudier le projet. C'est aussi le moment où on parle de dossiers en cours d'étude, pour un échange réciproque en collectif. C'est aussi parler des dossiers accompagnés et de dossiers qui sont dans la phase entre les deux c'est-à-dire qu'on a statué du financement, mais qu'on n'a pas encore finalisé tous les éléments pour pouvoir remettre le chèque. » (Carine Blanc)

Les activités d'un groupe local sont détaillées dans le rapport de gestion de la société :

« Chaque groupe local assure : l'accueil des porteurs de projets ; le suivi des dossiers en phase d'étude par l'intermédiaire d'un comité d'instruction/comité technique ; l'organisation de moments conviviaux de présentation et d'accueil ouverts à tous ; la coordination et le développement de nouveaux partenariats locaux au travers des dispositifs territoriaux. Cette organisation nous permet de répondre aux demandes locales, variables et différentes selon les

territoires, tout en gardant une cohérence d'ensemble, qui fait aujourd'hui la force d'IES au plan régional. » (Rapport de gestion IES 2015, p. 9)

Les groupes locaux ont également un rôle important dans l'articulation entre coopérateurs et dans la mise en relation avec les partenaires locaux.

« C'est donc ensemble, que nous avons décidé de renforcer notre proximité de terrain qui permet à IES d'apporter la meilleure réponse aux problématiques spécifiques à chaque territoire. Les groupes locaux en sont les garants et assurent un lien quotidien avec les autres acteurs socioéconomiques : entreprises, collectivités, structures d'accompagnement. Ils assurent aussi une coordination interne nécessaire pour échanger et appuyer les compétences et pratiques d'instruction et d'accompagnement, accueillir les nouveaux coopérateurs, représenter IES lors d'événements. Depuis cette année et la refonte concertée de la gouvernance de notre coopérative, les groupes locaux participent régulièrement aux travaux du comité de direction lors des rencontres délocalisées. Les décisions sont ainsi alimentées de remontées terrain, tout comme en comité d'engagement et en commissions. Cette vie coopérative est soutenue par le déploiement de la plateforme agora, un outil informatique collaboratif qui rend accessible à tous et en tout lieu, discussions, échanges et communications. » (Rapport de gestion IES 2015, p. 2)

Les réunions des comités techniques rassemblent généralement une dizaine de personnes, selon Carine Blanc, et c'est très variable selon le collectif. Les groupes présentent des caractéristiques très différentes. Lors des entretiens menés avec Carine Blanc et Bruno Fieux, nous avons essayé d'identifier ce qui crée un groupe local dynamique. Dans son témoignage, Bruno Fieux souligne le rôle d'un animateur qui, jouant un rôle d'antenne ou d'animateur local, a démarré le groupe local en rassemblant des coopérateurs sur son territoire. C'est le cas de Gérard Coadou dans le Tarn et de Bruno Langlet en Haute-Pyrénées.

« Le Tarn marche très bien avec Gérard... il y a les Hautes-Pyrénées, Tarbes, parce que justement il y a une très bonne équipe... ils ne sont pas beaucoup mais ils sont très actifs. C'est souvent d'ailleurs assez marrant de regarder les différences entre les groupes locaux. Gérard, il a trouvé tout un tas de boîtes et donc ça finance pas mal. Par contre, les contacts de réseaux et cetera, c'est un peu moins actifs. Alors que dans Tarbes, c'est l'inverse. Dans Tarbes, ils ont énormément de contacts avec la mairie de Tarbes, avec les communautés, et cetera, par contre ils ont du mal à trouver des entreprises. Donc, c'est un peu le milieu local

qui fait que... ou alors, c'est aussi la sensibilité des gens qui y sont. C'est-à-dire à Tarbes, Bruno, qui a lancé tout ça, il a travaillé avant dans une structure qui faisait des dossiers de financements pour des mairies et tout ça (...), donc, ils avaient énormément de contact déjà et du coup ils ont gardé ces contacts en s'occupant d'IES. Alors que Gérard qui était un industriel d'abord parce qu'il était à l'Astrium. » (Bruno Fieux)

L'accueil des porteurs de projet et la première phase de sélection, l'éligibilité, se passent au sein des groupes locaux. Ceux-ci fonctionnent comme un espace de débat entre des coopérateurs impliqués dans la société. Les nouveaux projets y sont analysés et les décisions y sont débattues. En ce sens, on peut voir que les groupes locaux sont un espace de discussion autour du développement économique local. Ici réside ce que nous pouvons appeler la dimension politique de la méthodologie d'IES. Concernant les critères de décision de financement Gérard Coadou affirme :

« La première préoccupation c'est de dire, voilà, effectivement il y a du chômage, il est nécessaire de retisser de l'économie sur le territoire et s'il y a des porteurs de projets qui sont respectueux de l'environnement et de l'homme, on va les aider à créer cette entreprise et créer ces emplois-là. » (Gérard Coadou)

Les critères d'analyse d'éligibilité d'un projet, comme nous l'avons commenté précédemment, orientent le choix des projets vers un objectif de lutte contre le chômage à travers la relocalisation économique et la création d'emploi dans des entreprises solidaires. Nonobstant le fait que les projets ne sont pas toujours identifiés dans le champ de l'économie solidaire, IES cherche à soutenir des projets que ses coopérateurs identifient comme cohérents avec un projet politique partagé de développement territorial par la voie de l'économie solidaire. Les projets choisis doivent répondre à des besoins mal satisfaits sur les territoires.

En outre, les groupes locaux constituent un espace privilégié de participation directe des citoyens. Cela montre que ce type de finances solidaires peut être une voie de démocratisation de l'économie par l'engagement citoyen.

2.1. Le groupe du Tarn

Le groupe local du Tarn est le plus nombreux en dehors du département Haute-Garonne. Il concentre 9 % des coopérateurs. Nous avons essayé de comprendre ce qui a créé la dynamique d'un groupe local.

« Ce qui crée la dynamique vraiment d'IES, c'est le fait qu'on va pouvoir multiplier le nombre de coopérateurs et donc ça va être à chacun des individus, parce qu'on fait pas de publicité même si on a fait un appel à souscription, de façon formelle là aussi, c'est aussi d'avoir des projets, ça crée de la dynamique au sein d'un groupe. Un groupe local qui n'a pas de projets, il lui manque quelque chose pour pouvoir s'impliquer et créer la bonne dynamique. Donc, avoir des projets, ça crée la bonne dynamique, et surtout d'avoir du réseau parce qu'on n'est pas tout seul autour de la table aussi... il y a le porteur de projet mais il y a aussi d'autres financeurs, c'est là qu'on va se retrouver avec les autres acteurs du territoire et c'est ça qui fait qu'IES peut être reconnue à un moment donné. (...) Je reviens sur le réseau parce que j'ai été élu mais surtout ça fait 40 ans que j'habite ce territoire donc je connais beaucoup de monde, donc ça a été facile de parler d'IES, tiens, je suis impliqué dans cette structure, et les gens disent maintenant, tiens, ça m'intéresse, je suis prêt à participer ou pas, voilà... le réseau est constitué autour de quelqu'un qui ne vit pas tout seul dans son coin (...) c'est aussi le fait qu'on est obligé à se faire connaître et qu'on utilise et qu'on multiplie nos réseaux au sein du monde associatif et culturel local aussi. » (Gérard Coadou)

Nous pouvons extraire de ce témoignage qu'un groupe local peut mobiliser de nouveaux coopérateurs dans le département, chercher des projets à financer et articuler la structure et les financeurs du territoire.

Les coopérateurs s'impliquent dans la société de différentes manières comme nous l'avons affirmé auparavant. Gérard Coadou identifie dans son département ces différents profils de coopérateurs selon leur engagement.

« Nous, on est 80 coopérateurs sur le Tarn (...) on est que 10, une quinzaine, une vingtaine à être très impliqués à suivre ce qui se passe régulièrement, et donc là, ces gens-là, on les réunit, on les informe par des comptes-rendus et les autres sont des gens qui peuvent consulter le site pour voir ce qu'il se passe globalement sur IES, lire les compte-rendus de l'assemblée générale et voilà c'est des gens qui ne vont pas plus loin, des coopérateurs qui mettent de l'argent à IES mais qui ne vont participer à des réunions. C'est quelques cas par exemple, chez nous, sur le Tarn, il y a des gens qui paraissent très très sympathique, « j'ai envie de participer et de mettre de l'argent mais je n'ai pas de temps à consacrer aux réunions » et par contre il sont destinataires d'informations... ils le lisent, ils ne lisent pas... voilà... » (Gérard Coadou)

3. Références méthodologiques

L'analyse de la genèse d'IES a révélé qu'IES est héritière d'un groupe Cigales. C'est notamment dans la méthodologie d'IES que cette influence du modèle de club d'investisseurs peut être perçue. Pour Carine Blanc, IES peut être considéré comme une « grosse Cigales ».

« quinze ans ça a été important pour la structuration de IES notamment avec l'organisation des groupes locaux des petits Cigales dans le territoire c'est une caisse commune... » (Carine Blanc)

L'initiative Autonomie et Solidarité en Nord-Pas-de-Calais a également servi de référence à la méthodologie d'IES, comme l'a expliqué Bruno Fieux et Henri Arevalo.

Au cours de son développement, la méthodologie d'IES a été influencée par d'autres acteurs des finances solidaires. Néanmoins, l'initiative a gardé des spécificités, comme nous le soulignerons par la suite.

Chapitre VIII : Principaux résultats de l'intervention d'IES sur le territoire

IES permet-elle le développement de projets qui auraient des difficultés à accéder à des ressources à travers le système financier traditionnel ? Dans le rapport établi avec les entreprises soutenues, IES contribue-t-elle à la consolidation de leur projet ou participe-t-elle à la normalisation institutionnelle des initiatives d'économie solidaire ? À partir de ces questions nous avons analysé l'intervention d'IES sur le territoire.

Nous aborderons les principaux résultats d'IES présentant d'abord les objectifs de la société pour ensuite évoquer d'autres aspects qui nous semblent pertinents en vue de discuter des résultats de son intervention sur le territoire.

La société a été créée dans l'objectif de trouver des réponses à la problématique du chômage sur le territoire. Les trois objectifs principaux d'IES sont : la collecte d'épargne, le soutien financier et humain aux entreprises solidaires et la lutte contre le chômage.

L'activité d'IES étant la collecte d'épargne visant à financer des entreprises solidaires, l'augmentation du capital est un aspect fondamental de son projet. Elle dépend essentiellement de l'achat de parts sociales par les coopérateurs ou par de nouveaux souscripteurs. L'évolution du capital et du nombre de coopérateurs sont ainsi étroitement liés.

Comme nous l'avons montré, l'évolution du capital de la société est modeste, avec une collecte d'approximativement 69 000 euros par an. La société a dû attendre 16 ans pour parvenir à 1 million d'euros de capital. Pour l'un des fondateurs du projet, Henri Arevalo, ce capital est très faible et au-dessous de ses attentes lors de l'élaboration du projet. Nous avons constaté une lente évolution du nombre de coopérateurs, avec une moyenne de 51 nouveaux coopérateurs par an. Cela résulte des stratégies privilégiées par IES, comme nous l'avons souligné.

Pour Guérin et Vallat (1999), le modèle de société de capital-risque reste limité car la capacité à mobiliser de l'épargne de particuliers conditionne le niveau des fonds disponibles.

Aujourd'hui, les sociétés peuvent également mobiliser des investisseurs publics et institutionnels (collectivités territoriales, fonds d'épargne salariale solidaire).

Pour IES, étant donnée l'importance de la démarche d'accompagnement des entreprises financées, l'investissement est également conditionné par la capacité à mobiliser des bénévoles. Comme nous l'avons expliqué, l'investissement impliquant un accompagnement bénévole pendant toute la période de participation au capital de l'entreprise, une croissance du capital ne permet pas de soutenir davantage d'entreprises si elle n'est accompagnée d'une croissance du nombre de coopérateurs bénévoles.

Concernant le deuxième objectif, à savoir, le soutien aux entreprises solidaires, depuis sa création jusqu'en 2015 IES a soutenu financièrement 85 structures. Il s'agit d'une intervention très modeste compte tenu du territoire où elle intervient. Guérin (2000b) avait observé que le total d'entreprises soutenues par l'ensemble des structures de capital-risque en France était faible : « On compte une cinquantaine de structures de capital-risque de proximité sur l'ensemble du territoire mais elles réalisent seulement deux cents interventions par an » (p. 85). Guérin et Vallat (1999) remarquent que l'intervention sous forme de prise de participation occupe une part minime de la finance solidaire.

« (...) le mode d'intervention d'une société de capital-risque est limité pour deux raisons. La première limite provient du mode de collecte des fonds : la capacité à mobiliser de l'épargne de particuliers conditionne les fonds disponibles. La seconde limite concerne le type d'entreprise financée : la société ne peut intervenir que dans des sociétés capitalisables et ne peut donc pas aider des personnes en affaire personnelle, des associations, des projets ruraux, etc. » (Guérin et Vallat, 1999, p. 17)

Les informations concernant les entreprises accompagnées par IES sont disponibles sur l'annuaire diffusé sur le site de la coopérative. Nous observons que les associations, qui représentent une partie importante des structures de l'économie solidaire en France, sont minoritaires parmi les entreprises accompagnées par la société : seulement 1 association sur un total de 69 structures en 2016. Mais cela traduit davantage un choix de la société qu'une limite de son modèle juridique, tel que le suggèrent Guérin et Vallat (1999). Comme nous l'avons souligné précédemment, les associations ne font partie des projets éligibles à l'intervention d'IES que depuis 2016. Le seul type de statut non éligible reste l'entreprise

individuelle. IES privilégie les sociétés coopératives qui comprennent les statuts de SCIC, SCOP et SICA, donc, qui représentent 61 % des entreprises accompagnées en 2016.

Tableau 17: Statut juridique des entreprises accompagnées

Statut juridique	Entreprises accompagnées au 01/12/2016	%
Association	1	1
SARL	22	32
SAS	4	6
SCIC (SA, SARL ou SAS)	16	23
SCOP (SARL)	24	35
SICA et SICA SARL	2	3
TOTAL	69	100 %

Si le nombre d'entreprises soutenues reste modeste, leur taux de réussite peut être un indicateur important du résultat d'un financeur solidaire. Guérin (2000b) observe que l'accompagnement des entreprises par les organismes de finances solidaires est décisif dans la gestion du risque et pour la pérennisation des entreprises soutenues. L'auteure souligne que le risque des entreprises accompagnées par les financeurs solidaires est supérieur à la moyenne nationale : « *On constate que les entreprises créées présentent a priori plus de risques que la moyenne, mais on constate également que leur taux de survie est proche de la moyenne nationale. Le rôle d'intermédiation sociale des dispositifs est ici décisif.* » (p. 87).

Le risque de l'activité d'IES est en effet très élevé, la plupart des entreprises accompagnées l'étant entre la 1ère et la 5ème année d'activité⁵⁰. Parmi les entreprises accompagnées au 01/12/2016, 29 % avaient bénéficié d'un apport d'IES dès leur première année d'existence et 67 % avaient bénéficié d'un apport d'IES entre la première et la cinquième année.

⁵⁰ Au total, 67 % des entreprises accompagnées au 01/12/2016.

En avril 2015, IES accompagnait 55 projets sur le total des 85 structures dans lesquelles elle est intervenue. Selon la déléguée générale d'IES, au total 22 entreprises ont fermé depuis la création de la coopérative, soit 25 % d'entreprises accompagnées. Il s'agit d'un résultat important compte tenu du taux de survie des entreprises en France dans les cinq premières années d'activité, normalement autour de 50 %.

Parmi les entreprises accompagnées par IES au 01/12/2016, 56 % ont été créées entre 2010 et 2016. Seulement 60 % des entreprises créées en France en 2010 étaient encore actives après cinq ans⁵¹. Donc, le taux de survie de 75 % des entreprises accompagnées par IES peut être interprété comme un résultat positif compte tenu de la moyenne nationale pour les jeunes entreprises.

Outre le nombre d'entreprises accompagnées, le nombre d'entreprises dont la demande de financement a été refusée par IES peut indiquer le résultat de son soutien humain aux porteurs de projets. Les groupes locaux accueillent et considèrent éligibles plus de 100 porteurs de projets par an, dont environ 10 % obtiennent le financement⁵².

D'après Guérin (2000b), le travail des organismes d'aide à la création consiste non pas à éliminer les entrepreneurs avec un profil trop risqué, ce qui reviendrait à éliminer la majorité de leurs « clients », mais à orienter le créateur potentiel vers un projet qui soit adapté à son profil. Ainsi, nous pouvons considérer que le nombre total de projets accueillis par les groupes locaux est un indicateur du résultat de leur travail d'accueil et d'aide à la création d'activité économique sur le territoire. Au-delà de ce qu'affirme la société dans sa méthodologie, il serait intéressant de vérifier si les groupes locaux réorientent correctement les porteurs de projets qu'ils ne financent pas, ce que nous n'avons pas vérifié.

À propos de l'objectif de lutte contre le chômage, le nombre d'entreprises financées en création n'est pas un indicateur pertinent car, comme le montre le témoignage de Bruno Fieux, le soutien à la création d'entreprise par les chômeurs ne constitue pas l'activité d'IES :

« c'est des gens qui disent, je suis dans une grosse boîte et j'en ai marre et je veux créer ma boîte, ou des gens qui étaient plus ou moins dans le domaine recherche et qui disent j'ai une idée et maintenant je vais créer ma boîte... » (Bruno Fieux)

⁵¹ Insee Première, n. 1639, paru le 22/03/2017 disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2664148>

⁵² 11 % en 2013 et 12 % en 2014.

Il s'agit, donc, de jeunes entrepreneurs ou de travailleurs en reconversion professionnelle. Les chômeurs-entrepreneurs restent une exception, comme l'explique Bruno Fieux :

« C'est plutôt des jeunes qui ont une idée. Reconversion, il y en a, souvent des gens qui sont au-dessous de 40 ans (...) souvent des gens entre 30 et 40, qui ont déjà un peu d'expérience, et qui disent, je suis mûr, j'ai une idée et qui ont travaillé un peu leur projet finalement. Et donc c'est ceux-là souvent qui marchent le mieux parce qu'ils ont réfléchi, ils savent avec leur expérience qu'est-ce qu'il va y avoir à faire donc c'est là où souvent ça marche mieux. Après des gens qui sont au chômage à 50 ans, on a eu mais ça n'a pas marché. Il y a quelqu'un qui un jour est venu nous voir en disant j'ai 55 ans, vous me financez un petit camion et je fais chauffeur-livreur. Mais on savait qu'il allait se faire exploiter pas des grosses entreprises, on l'a quand même financé parce qu'on s'est dit, on peut pas le laisser au chômage, mais ça n'a pas duré très longtemps. » (Bruno Fieux)

Le nombre d'emplois créés au sein des entreprises financées peut indiquer les résultats de l'intervention de la société pour faire face au problème du chômage. En effet, les critères d'analyse d'éligibilité d'un projet, comme nous l'avons souligné, mettent en avant la création d'emploi dans des entreprises solidaires. Ainsi, si les porteurs de projet ne sont pas des personnes directement confrontées au chômage, ils créent, pour des personnes sans emploi, des possibilités d'insertion par l'activité économique. Le témoignage de Bruno Fieux souligne cet aspect :

« Par exemple, quelqu'un que j'ai rencontré à Toulouse, lui, il a créé une entreprise. Ils sont 20 ou 30 maintenant et ils étaient 4 ou 5 au début. C'est une entreprise d'insertion pour récupérer des déchets de papier dans des entreprises. C'était des gens qui étaient au chômage et qu'il a récupéré avec une approche extraordinaire, en disant, j'ai des chauffeurs et au lieu de mettre un contrôleur dans chaque camion qui va me coûter de l'argent, je fais confiance au chauffeur. Maintenant il y a des chauffeurs qui sont devenus des chefs d'équipe et cetera et il a récupéré tout le marché des cartons de magasins dans le centre de Toulouse. Et donc là, il développe énormément. Et ça c'est des gens qui étaient au chômage mais qu'il a employés. C'est pas lui qui y était mais ce sont des emplois qu'il a créés. Je crois que dans les entreprises, il y a à peu près 1 sur 10 chez nous qui est une entreprise d'insertion. » (Bruno Fieux)

En effet, parmi les entreprises accompagnées par IES au 01/12/2016, environ 12 % étaient qualifiées d'entreprise d'insertion. Le nombre total d'emplois au sein des entreprises accompagnées par IES s'élevait à 820. Mais il faut relativiser ce chiffre. Il ne s'agit pas, à notre avis, d'un indicateur juste des résultats directs de l'intervention d'IES pour trois raisons. La première est que nous ne pouvons pas préciser le nombre d'emploi ayant permis l'insertion de chômeurs. La seconde raison est que l'intervention d'IES sur une entreprise se fait souvent en partenariat avec d'autres co-financeurs. Ainsi, ce chiffre indique partiellement le résultat de l'intervention d'IES mais surtout le résultat d'une intervention collective. La troisième raison est que les 820 emplois correspondent à des emplois « consolidés » et non des emplois « créés ». Si IES prend part au capital d'une entreprise de 30 salariés, elle ajoute ces 30 salariés à ce chiffre alors que ces emplois ne peuvent pas être attribués à son intervention. En tout cas, il s'agit d'un indicateur important qui montre que l'intervention d'IES a permis de consolider des emplois, autrement dit, de soutenir le développement de l'entreprise et donc d'éviter que ces emplois ne disparaissent.

En ce qui concerne le soutien financier aux entreprises solidaires, dans les deux cas que nous avons évoqués, Autonomia (à Saint-Orens) et EHTEch (à Ramonville), le montant du financement est très faible par rapport au capital total des entreprises. Néanmoins, les entrepreneurs ont souligné que le soutien d'IES, en faisant effet levier, a permis d'accéder à d'autres financements. De surcroît, l'accompagnement a contribué, notamment dans le cas d'Autonomia, à la construction du projet. Cela illustre d'autres résultats importants au-delà de l'activité de financement, comme cela a été souligné par une étude du Centre de Recherche et d'Information sur la Démocratie et l'Autonomie :

« Depuis 1998, IES a contribué à la création ou au maintien de plus de 200 emplois dont une soixantaine en 2006. La participation d'IES permet de renforcer la crédibilité des projets et a un effet levier pour ceux qui ont des difficultés d'accès aux financements traditionnels. Elle favorise aussi des projets porteurs d'innovations sociales (SCIC, sociétés créées par des handicapés...). » (CRIDA, 2007, p. 71)

Les indicateurs utilisés pour vérifier les résultats des actions des financeurs solidaires, tels que le nombre de personnes accueillies, le nombre de projets accompagnés, le nombre d'emplois créés, la durée de vie des entreprises etc., ne nous permettent d'avoir qu'une vision partielle pour au moins deux raisons. La première est que l'action de ces acteurs est mise en place en réseau, ce qui rend difficile une mesure de résultat qui nous permette d'attribuer la réussite des

entreprises solidaires à l'intervention d'un acteur isolé. Comment rendre compte de l'effet levier du financement d'IES, par exemple ? La seconde raison est que des résultats importants sont subjectifs et difficiles à appréhender, comme la contribution à la construction des projets financés, les compétences mises à dispositions par des bénévoles, la mise en réseau des entrepreneurs et, notamment, la création de lien social. En ce sens, nous pouvons évoquer l'exemple de Christophe Scudier, créateur d'Autonomia, qui témoigne du soutien humain des accompagnateurs d'IES avec qui une relation d'amitié s'est créée.

Outre les limites, ces indicateurs insistent davantage sur la contribution d'IES à la création d'entreprise que sur son projet politique. Ainsi, un indicateur important est le profil des entreprises soutenues : s'agit-il d'entreprises d'économie solidaire ? Comme nous l'avons indiqué, IES finance très peu d'associations mais, au-delà du statut juridique, la sélection des entreprises se fait par une analyse du projet selon une grille élaborée par la société pour caractériser une initiative d'économie solidaire. Nous avons observé que des entreprises évoquées comme des expériences-phares d'économie solidaire dans la région par nos interviewés lors de la recherche exploratoire, telles que Ethiquable, Autonomia et Websourd, font partie des structures soutenues par IES.

Quant à sa vocation à contribuer au développement territorial, il est à souligner que malgré une concentration sur le principal département de la région (50 % des entreprises accompagnées), IES cherche à intervenir sur l'ensemble du territoire. Le tableau ci-dessous montre la distribution par département des entreprises accompagnées en 2016.

Tableau 18: Distribution des entreprises accompagnées par département

Département	Entreprises accompagnées au 01/12/2016	%
Ariège	6	9
Aveyron	5	7
Gers	2	3
Haute-Garonne	34	49

Haute-Pyrénées	3	4
Languedoc-Roussillon	9	13
Tarn	9	13
Tarn-et-Garonne	1	1
Total	69	100 %

Pour les initiatives situées en Haute-Garonne, 58 % sont à Toulouse, la ville la plus importante de la région. Du reste, les entreprises sont souvent installées dans des petites villes, contribuant à la dynamisation de l'économie locale : 49 % d'entre elles sont des entreprises de services.

Les groupes locaux jouent un rôle politique important dans le choix des projets pour répondre à des besoins mal satisfaits par les territoires. Ce sont des groupes restreints, seuls les coopérateurs pouvant y participer. Nous ne pouvons pas affirmer leur légitimité pour identifier les besoins locaux et sélectionner des projets pour y répondre. Mais, la pérennité des projets accompagnés par la société peut indiquer que ces initiatives répondent à des besoins du territoire.

C'est dans l'ensemble de ces aspects que les résultats d'IES peuvent être appréhendés en termes de développement de l'économie solidaire.

Chapitre IX : Inscription d'IES dans un réseau territorial d'économie solidaire

Dans un texte qui propose des pistes de recherche sur les interactions entre ESS et territoire, Pecqueur et Itçaina (2012) soulignent que « *l'ancrage territorial constitue classiquement, avec le fonctionnement démocratique et la solidarité économique, l'une des caractéristiques essentielles de l'économie sociale et solidaire (ESS)* » (p. 48). Le choix de la région Midi-Pyrénées comme espace de notre observation ne doit pas être appréhendé à travers sa caractéristique de découpage territorial au sens administratif. Notre analyse devra évoquer la notion du territoire comme espace d'intervention et d'interaction d'acteurs, à partir d'une approche interdisciplinaire de la sociologie du territoire.

Toujours selon Pecqueur et Itçaina (2012), « *dans une approche dynamique, on définira ici le territoire comme un concours d'acteurs, dans un contexte spatial déterminé qui vise à faire émerger, puis à tenter de résoudre, sous contrainte environnementale, un problème sociétal ou productif partagé* » (p. 48). Dans le cadre de notre travail, nous pouvons affirmer que le Midi-Pyrénées est le contexte spatial déterminé dans lequel nous allons préciser le territoire construit. Et « *construire du territoire consiste d'abord à désigner les contours d'un problème, à commencer par ceux du territoire, et à envisager les scénarios de résolution. Un tel concours d'acteurs se décline autant sur le registre des activités productives que sur celui de l'action publique* » (p. 48). C'est dans ce sens que nous avons posé les questions suivantes : Quelle économie solidaire en Midi-Pyrénées ? Comment ces acteurs interviennent sur le territoire en vue de répondre au problème autour duquel ils se sont rassemblés ? Comment ces actions s'articulent-elles sur le territoire ? Leur intervention sur le territoire est-elle révélatrice d'une représentation substantive de l'économie ?

Nous avons mené une recherche exploratoire en novembre 2013 en vue d'identifier les initiatives de l'économie solidaire sur le territoire. Dans le Chapitre IX, nous exposerons de manière synthétique les principaux éléments soulevés en deux temps : premièrement, les éléments pour une appréhender l'économie solidaire en Midi-Pyrénées, deuxièmement l'environnement institutionnel et les principaux partenaires d'IES.

1. Éléments pour une appréhension de l'économie solidaire en Midi-Pyrénées

En ce qui concerne la place de l'économie solidaire dans la région, Midi-Pyrénées ne ressort pas parmi les premières régions. Elle apparaît comme la 9ème région classée selon les volumes et les parts des emplois de l'ESS, comme le montre l'Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire 2014 (Observatoire national de l'ESS, CNCRESS, 2014). Cependant, la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) affirme dans le Panorama régional de l'économie sociale et solidaire édition 2014 que :

« Le poids de l'ESS dans l'économie régionale est plus important qu'en moyenne dans l'économie nationale » (CRESS Midi-Pyrénées, 2014, p. 2).

Dans cette publication, la CRESS Midi-Pyrénées présente l'état des lieux de la région ainsi : 9 196 entreprises (164 080 en France) et 112 596 salariés (2 324 574 en France). Ce sont des chiffres-clés sur lesquels l'Observatoire régional de l'ESS met l'accent.

L'Observatoire régional de l'ESS au sein de la CRESS-Midi-Pyrénées a été créé en 2010. Son objectif est d'observer et de mesurer la réalité de l'ESS et de son évolution. Des études thématiques et sectorielles ont été élaborées à partir de données qualitatives primaires. L'Observatoire publie des panoramas territoriaux à partir du traitement des données statistiques de l'Insee. Étant donné qu'il s'agit de données statistiques quantitatives, ces documents ne nous permettent pas de connaître véritablement le poids de l'économie solidaire dans le territoire, surtout en raison de la base de données utilisée et de la méthode de traitement. La CRESS rassemble dans une seule appellation (ESS) des données statistiques prenant en compte le statut de l'entreprise et la création d'emplois. Toutes les associations qui n'ont pas de salariés sont exclues de ce recensement. C'est pourquoi, à notre avis, ce sont des données à prendre avec réserve.

La manière dont le périmètre de l'étude est défini peut rendre invisibles les initiatives d'économie solidaire. À cet égard, nous pouvons consulter le « Portrait de territoire Économie Sociale et Solidaire du Pays du Val d'Adour » publié en 2015 par la CRESS Midi-Pyrénées.

Le document présente des chiffres-clés de l'ESS dans le Pays et il est complété par un focus sur les associations à partir d'une enquête réalisée par l'Association Rivages.

L'étude indique que l'ESS compte 200 établissements employeurs (soit 10 % du total du Pays) et emploie presque 1 800 salariés dans le Pays du Val d'Adour. Quant aux formes d'entreprises, on trouve 152 associations employeuses, 44 coopératives et 2 mutuelles. Le statut associatif représente 77 % des établissements employeurs de l'ESS, au-dessous de la moyenne en Midi-Pyrénées (82%). Pourtant, selon l'étude, le Pays du Val d'Adour connaît une vie associative dynamique. En 2012, 53 associations ont été créées, soit un taux de 1,15 créations d'associations pour 1 000 habitants, au-dessus du taux national (0,99).

Une enquête réalisée par l'Association Rivages sur les associations sans salariés vient compléter l'étude réalisée par la CRESS. Celles-ci ne sont pas prises en compte dans les études publiées par l'Observatoire régional de l'ESS de la CRESS, qui se sert des données statistiques de l'Insee prenant en compte le statut de l'entreprise et la création d'emplois. Ainsi, normalement les associations qui n'ont pas de salariés sont exclues de ce recensement. Dans ce cas, elles représentent la grande majorité d'entre elles, soit 86%. Dans le Pays du Val

d'Adour on a estimé 1 129 associations, dont 152 employeuses et 977 non employeuses⁵³. « Ces dernières ont pourtant un réel poids dans l'économie locale, particulièrement dans les services qu'elles apportent aux habitants dans le domaine social. » (CRESS Midi-Pyrénées, 2015, p. 5) Ainsi, ces initiatives restent invisibles malgré les actions institutionnelles ayant pour but de rendre visible l'économie solidaire.

Lors de la phase exploratoire de la présente recherche en novembre 2013, nous avons cherché à identifier des initiatives de l'économie solidaire sur le territoire. Après la création d'IES et de l'ADEPES, des actions et des projets communs menés par ces acteurs voient le jour en vue du développement de l'économie solidaire en Midi-Pyrénées, parmi lesquels nous avons identifié le Forum Régional de l'Économie Sociale et Solidaire (FRESS), la Maison de l'économie solidaire, le Pôle territorial de coopération économique Périscope et le projet relais locaux d'économie solidaire.

1.1. Forum Régional de l'Économie Sociale et Solidaire

Le Forum Régional de l'Économie Sociale et Solidaire (FRESS) est un événement annuel qui réunit des acteurs de l'économie solidaire et de l'économie sociale en Midi-Pyrénées. Le premier forum d'économie solidaire en Midi-Pyrénées a eu lieu en octobre 2001 à Ramonville. À partir de l'année suivante, l'événement est devenu « forum d'économie sociale et solidaire ». Le FRESS a été organisé dans différentes villes de la région : Labège (2002, 2003, 2005 e 2007), Colomiers (2004), Toulouse (2006, 2008, 2013 e 2014) e Balma (2015).⁵⁴

Il s'agit d'un espace d'exposition et de rencontre d'initiatives. Le programme du forum comprend des conférences et table-rondes, parmi d'autres moments d'échange entre acteurs et participants. Le FRESS est orienté vers le grand public et son accès est libre. Les objectifs du FRESS sont :

« sensibiliser la population, faire connaître l'économie solidaire aux élus et aux acteurs économiques, valoriser et favoriser les initiatives des diverses structures de l'économie

⁵³Estimation à partir du total d'associations du RNA (Répertoire National des Associations) auprès duquel les associations ont l'obligation de se déclarer depuis 2009, et du nombre d'associations employeuses informé par le CLAP (Centre de ressources et de Liaison pour les Associations et les Porteurs de projets).

⁵⁴ Source: <http://adepes.org/-Historique-des-Forums-.html>. Accès le 11 avril 2016.

*solidaire, favoriser les rencontres et échanges entre acteurs de l'économie solidaire et sociale, et mettre en avant la dimension internationale de l'économie solidaire et sociale ».*⁵⁵

Nous nous sommes intéressés au FRESS en vue d'appréhender l'économie solidaire dans une perspective territoriale. Pendant la phase exploratoire de la recherche, nous avons assisté à la 13ème édition du forum en 2013 à Toulouse. Une interview avec Florent Dupuis, responsable de l'organisation du forum au sein de l'ADEPES, a été menée. En outre, nous avons consulté les programmes de cinq éditions du FRESS (de 2011 à 2015). Cela nous a permis d'identifier des acteurs-clés intervenant sur le territoire. Nous avons pu observer une grande diversité d'expériences au sein du Forum, comme la monnaie locale Sol Violette⁵⁶, des structures de finances solidaires, des coopératives, des associations, entre autres. Des initiatives de natures et champs d'action divers sont présentes lors de cet événement, qui reste le seul moment de rassemblement des différents acteurs et structures de l'économie solidaire dans la région.

Le FRESS est organisé par un comité de pilotage auquel participent divers acteurs locaux. Sur la construction du projet du FRESS, Florent Dupuis explique :

« On commence à préparer le nouveau FRESS lorsqu'on fait le bilan du FRESS précédent, vers janvier-février (...) L'ADEPES est l'organisatrice principale avec, en fonction des années, de 2 à 4 salariés (qui ne font pas que ça) et une vingtaine de bénévoles. En fonction des années ça varie mais j'estime qu'en moyenne une trentaine de structures participe à l'organisation. Elles varient d'une année à l'autre en fonction des thèmes et s'impliquent plus ou moins en fonction de leurs propres enjeux (...) La thématique est généralement fixée ou proposée par l'ADEPES. Cette année c'est moi qui ai proposé la coopération comme thématique au comité de pilotage. Ils ont été enthousiastes et on est parti là-dessus. Le FRESS est largement construit par l'ADEPES mais les membres du comité de pilotage participent à son élaboration. Ils discutent avec nous de la thématique, du programme, des intervenants, du lieu, de la communication... L'ADEPES garde cependant le dernier mot » (Florent Dupuis).

Le forum est subventionné par divers acteurs institutionnels, tels que la Région Midi-Pyrénées, le Conseil Général de Haute-Garonne, Toulouse Métropole et la Communauté d'Agglomération du Sicoval. Depuis 2006, l'événement a le soutien financier de la CRESS

⁵⁵ Source: <http://adepes.org/-Historique-des-Forums-.html>. Accès le : 11 avril 2016.

⁵⁶ Les programmes du FRESS en 2014 et 2015 ne donnent pas d'information sur la circulation de la monnaie locale Sol-Violette. Mais, selon Florent Dupuis, chargé de l'organisation du forum au sein de l'ADEPES, l'association qui gère la monnaie est un partenaire du FRESS depuis sa création en 2011.

Midi-Pyrénées en intégrant le programme « Le mois de l'économie sociale et solidaire ». Il s'agit d'une campagne nationale des CRESS pour la promotion de l'ESS. Elle a été organisée en 2003 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et, en 2007, elle a été mise en place dans cinq régions, dont Midi-Pyrénées. Depuis 2008, la campagne « Le mois de l'économie sociale et solidaire » est promue par les CRESS dans tout le pays⁵⁷.

Par rapport aux résultats attendus, Florent Dupuis affirme :

« Nombre de structures participantes, une centaine attendue ; public, entre 500 et 1000 personnes en fonction des années ; retombées presse, une cinquantaine attendue. Au-delà de ces éléments quantitatifs, on attend une amélioration de la connaissance de l'ESS auprès du grand public et une amélioration de l'interconnaissance entre acteurs de l'ESS. En termes d'enjeux internes, le FRESS est également un élément très important pour l'ADEPES. Il permet de faire connaître la structure et d'améliorer son "image de marque". (...) Le Forum contribue surtout au développement de l'ESS et pas seulement de l'économie solidaire (...) en favorisant les liens et les partenariats entre les structures qui y sont présentes. Elles s'y rencontrent et des collaborations en naissent même si c'est difficile d'évaluer cela » (Florent Dupuis).

Nous avons consulté les programmes du FRESS de 2011 à 2015 afin d'identifier les thèmes, le nombre d'exposants et les types d'initiatives qui participent, ainsi que des institutions représentées. Certes, nous ne pouvons pas affirmer que ces acteurs sont représentatifs du territoire. Néanmoins, il s'agit d'une piste intéressante pour appréhender l'économie solidaire dans une perspective territoriale.

Tableau 19: Programme du FRESS (2011-2015)⁵⁸

FRESS	2011	2012	2013	2014	2015
Thème	Nouveaux horizons	Jeunesse	Consommation responsable	Innovation	Coopération

⁵⁷ Source : www.lemois-ess.org.

⁵⁸ Pour les éditions 2011, 2012 et 2015, il n'y a pas de liste exhaustive d'exposants et le nombre total n'a pas été indiqué dans le programme. Le nombre d'exposants peut être trouvé dans un texte de divulgation du FRESS figurant sur le programme de l'événement "Quinzaine de l'Économie Solidaire en Midi-Pyrénées". Dans les programmes de 2011 et 2012, les exposants ne sont pas répartis par secteur d'activité comme dans les autres éditions.

	économiques				
Lieu	Espace d'exposition (Espaces Vanel, Toulouse)	Espace d'exposition (Espaces Vanel, Toulouse)	Espace d'exposition (Espaces Vanel, Toulouse)	Espace d'exposition (Espaces Vanel, Toulouse)	Espace associatif culturel (La Grainerie, Balma)
Nombre d'exposants	50	Plus de 50	80	90	Plus de 50
Secteurs d'activités	Pas indiqué dans le programme	Pas indiqué dans le programme	Accompagnement à la création d'activités ; B i e n s o u services par thème: Commerce équitable, Eco-mobilité, Habitat participatif, Environnement, Culture, Bien-être, Insertion ; Circuits-courts ; Finances solidaires ; Sensibilisation et Éducation	Accompagnement à la création d'activités ; Circuits-courts ; Commerce équitable ; Communication et culture ; Éducation populaire ; Environnement ; F i n a n c e s solidaires ; Formation/ service aux entreprises ; Innovation/ recherche	Accompagnement à des porteurs de projets ; Conseil ; Consommation responsable ; C u l t u r e e t éducation populaire ; Formation et recherche ; Solidarités

Nonobstant l'augmentation du nombre d'exposants entre 2011 et 2014, celui-ci reste bas, n'atteignant que 90 exposants en 2014. Il est à souligner que les structures d'insertion sociale par l'activité économique ne sont pas très présentes dans les programmes consultés.

En ce qui concerne les institutions représentantes du pouvoir public, les éditions du FRESS de 2011 à 2015 ont été soutenues par neuf collectivités de différents niveaux institutionnels : région, département, agglomération de communes et municipalités. Il est à noter qu'en 2015 trois collectivités seulement en Midi-Pyrénées étaient membres du Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire : le Conseil de la Région, Toulouse Métropole et le Sicoval. C'est très peu comparé à la région Nord-Pas-de-Calais, par exemple, de taille beaucoup plus réduite, où quatorze collectivités en sont membres.

Tableau 20: Institutions partenaires du FRESS (2011-2015)

FRESS	2011	2012	2013	2014	2015

Institutions partenaires	CRESS ; Collectivités: Région Midi- Pyrénées, Département Haute- Garonne, Préfecture de la Région Midi-Pyrénées, Département de l'Ariège, Communauté urbaine du Grand Toulouse, Communauté d'Agglomérati on du Sicoval, Mairie de Toulouse, Mairie de Ramonville ; Finances Solidaires: Banque Populaire Occitane, Midi-Pyrénées Actives, La Nef, Crédit Coopératif, Caisse	CRESS ; Collectivités: Région Midi- Pyrénées, Département Haute-Garonne, Préfecture de la Région Midi- Pyrénées, Département de l'Ariège, Communauté d'Agglomératio n Toulouse Métropole, Communauté d'Agglomératio n du Sicoval, Mairie de Toulouse, Mairie de Ramonville ; Finances Solidaires: Banque Populaire Occitane, Midi- Pyrénées Actives, La Nef, Crédit Coopératif, Caisse d'épargne Midi-	CRESS ; Collectivités: Région Midi- Pyrénées, Département Haute-Garonne, Préfecture de la Région Midi- Pyrénées, Département de l'Ariège, Communauté d'Agglomératio n Toulouse Métropole, Communauté d'Agglomératio n du Sicoval, Mairie de Toulouse, Mairie de Ramonville ; Finances Solidaires: Banque Populaire Occitane, Midi- Pyrénées Actives, La Nef, Crédit Coopératif, Caisse d'épargne Midi-	CRESS ; Collectivités: Région Midi- Pyrénées, Département Haute-Garonne, Préfecture de la Région Midi- Pyrénées, Département de l'Ariège, Communauté d'Agglomératio n Toulouse Métropole, Communauté d'Agglomératio n du Sicoval, Mairie de Toulouse, Mairie de Ramonville ; Finances Solidaires: Banque Populaire Occitane, Midi- Pyrénées Actives, La Nef, Crédit Coopératif, Caisse d'épargne Midi-	CRESS ; Réseaux: MES, RIPESS Europe ; Collectivités: Région Midi- Pyrénées, Département Haute-Garonne, Préfecture de la Région Midi- Pyrénées, Département de l'Ariège, Communauté d'Agglomération Toulouse Métropole, Communauté d'Agglomération du Sicoval, Mairie de Toulouse, Mairie de Ramonville, Mairie de Balma ; Finances Solidaires: Midi- Pyrénées Actives, La Nef, Groupe La Poste
-----------------------------	---	--	--	--	--

d'épargne Midi-Pyrénées, Crédit Mutuel ; Communication : Imprimerie 34, Journal Human & Terre, Journal L'Âge de faire, Coquelicom	Pyrénées, Crédit Mutuel ; Communication : Imprimerie 34, Journal Human & Terre	Pyrénées ; Communication : Imprimerie 34, Lezarius	Pyrénées, G r o u p e L a Poste	
--	---	---	---------------------------------------	--

En 2015 le Groupe La Poste est devenu un partenaire important de l'ADEPES dans l'organisation du FRESS. Cet acteur cherche à s'investir dans le champ de l'économie sociale et solidaire ces dernières années, notamment à travers le projet Alliance Dynamique lancé en 2014⁵⁹.

Il est à souligner que le MES et le RIPESS Europe sont partenaires du FRESS. À notre avis, cela positionne le forum par rapport à un mouvement social plus large dans une perspective internationale, même si la dimension politique de l'économie solidaire n'est pas présente au forum. En effet, d'après ce que nous avons pu observer, le FRESS se présente davantage comme un espace de valorisation et de communication des acteurs vers le grand public que comme un lieu d'articulation et de débat entre les acteurs du territoire. Malgré cela, en 2015, le congrès national du MES a été organisé dans les mêmes locaux, les jours précédents le FRESS.

Nous avons remarqué que des structures de finances solidaires sont partenaires du FRESS. Elles ont participé de diverses manières aux éditions 2011 à 2015 du forum: comme exposants, en tant que soutien financier, comme membre du comité de pilotage, dans l'animation de table-rondes ou d'ateliers. L'intérêt de leur participation, selon Florent Dupuis, est d'accueillir des porteurs de projets.

⁵⁹ Publications sur le projet sur le site Internet du Groupe La Poste consulté le 19 avril 2016. <http://legroupe.laposte.fr/actualite/le-groupe-la-poste-et-les-acteurs-de-l-ess-lancent-l-alliance-dynamique>

1.1.1. Le FRESS 2013

Les 8 et 9 novembre 2013 a eu lieu à Toulouse la 13ème édition du FRESS autour du thème « achat responsable ». À l'occasion, la plateforme web d'achats responsable en Midi-Pyrénées gérée par l'ADEPES a été lancée. Sur le programme, il y avait des textes de représentants des institutions, dont la CRESS Midi-Pyrénées. Par ailleurs, quelques collectivités territoriales ont été présentes comme exposantes. Cela est révélateur de l'institutionnalisation de cet événement.

Il est à noter que, nonobstant la présence des acteurs de l'économie sociale et de l'économie solidaire dans le forum, la distinction entre ces deux champs est claire. À cet égard, l'ouverture du FRESS 2015 a été marquée par les discours d'Elvire De Almeida-Loubière, présidente de la CRESS Midi-Pyrénées, et de Bérénice Dondeyne, présidente de l'ADEPES, les deux institutions représentant ces deux champs respectivement. En outre, un événement sur la responsabilité sociétale des entreprises a été réalisé durant le Forum. Le « rendez-vous régional de la responsabilité sociétale » organisé par la région a intégré la programmation du FRESS. De cette manière, le forum s'est constitué en espace de convergence entre l'économie sociale, l'économie solidaire et l'entrepreneuriat social.

Les 80 exposants ont été répartis en deux groupes. Le premier groupe, plus nombreux, a été constitué de structures de soutien à la création d'activité. Le second groupe a rassemblé les initiatives offrant des biens et services dans divers secteurs d'activité.

Concernant le programme, divers sujets ont été abordés. Dans une table-ronde, cinq Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE) en développement en région Midi-Pyrénées ont été présentés, parmi lesquels Le Périscope, auquel participent IES et l'ADEPES. Le thème des monnaies locales a été présent dans une table-ronde (« Les citoyen-ne-s de la région dynamisent l'économie des valeurs »), avec la participation d'acteurs associatifs gérant des monnaies locales en circulation en Midi-Pyrénées. Dans un atelier, le rapport annuel de la monnaie locale à Toulouse, la « Sol-Violette », a fait l'objet de discussions. En outre, pour consommer des produits d'alimentation sur le forum, les participants devraient acheter la monnaie Sol-Violette.

1.2. Maison de l'Économie Solidaire

La Maison de l'Économie Solidaire (MES) à Ramonville est un espace qui rassemble différentes structures de l'économie sociale et de l'économie solidaire. Elle se présente comme un lieu d'accueil de porteurs de projets et de rencontre d'acteurs.

Nous avons été accueillis en novembre 2013 par Bérénice Dondeyne, présidente de l'ADEPES. Nous avons visité les installations de la maison et nous avons discuté avec quelques représentants de structures. Les appréciations qui suivent sont donc issues de l'observation directe.

Selon Bérénice Dondeyne, le projet de création de la MES a démarré en 2000, porté par un collectif d'acteurs, dont IES et l'ADEPES. Avec le soutien de la Mairie de Ramonville, la maison a été inaugurée en juin 2002. Le projet a bénéficié en 2002 du soutien du Secrétariat national d'économie solidaire dans le cadre du projet « Dynamiques Solidaires ». ⁶⁰ L'espace a été géré par l'ADEPES depuis sa création jusqu'en 2015. Il a été soutenu au cours de ces années par trois acteurs publics : la Région Midi-Pyrénées, la Communauté d'Agglomération du Sicoval et la Mairie de Ramonville.

En 2014, la MES accueillait quatorze structures de type commerciale, coopérative et associative de divers secteurs d'activité qui interviennent dans le champ de l'économie sociale et de l'économie solidaire au niveau local ou régional. La présence de trois structures de coordination de réseaux régionaux mérite d'être mentionnée : l'ADEPES, l'Union Régionale des Entreprises d'Insertion (UREI-MP) et Terre de Liens Midi-Pyrénées. Celles-ci articulent respectivement les acteurs de l'économie solidaire, les entreprises d'insertion par l'activité économique, et les groupes locaux d'agriculture biologique.

Parmi les initiatives installées dans le lieu, on trouve : Alterhabitat Haute-Garonne, l'Atelier Blanc et Association Régionale d'Éco-construction sur le Sud-Ouest – ARESO (habitat participatif, habitation groupée et construction durable), Caracole et Sel Cocagne (circuit court), 2Bouts-Friture et Roule ma frite (recyclage des huiles alimentaires usagées), Données Information Relais sur l'Environnement – DIRE et Utopons (développement durable), Puissance Cadres Haute-Garonne (accompagnement de personnes au chômage), Jeunesse Franco-Malgache (association culturelle), Déclat Moto (SARL du secteur automobile) et

⁶⁰ Source : <http://adepes.org/ADEPES-une-histoire-d-acteurs-d-entreprises-solidaires-et-de-citoyens-en-Midi.html>. Consulté le 20 avril 2016.

NOVETAT Institut de recherche développement en Economie Sociale et Solidaire en Midi-Pyrénées (recherche action). Il y a encore deux coopératives : la Coop'Action, coopérative d'activités du secteur de construction et la Maison de l'Initiative, qui soutient la création de projets et intervient dans le champ de l'insertion par l'activité économique. Enfin, on trouve IES, dont le siège a été la MES jusqu'en 2016.

La MES est censée être un espace d'accueil de porteurs de projets, ce qui était assuré par l'ADEPES. Mais nous avons pu observer que la localisation de la maison limite l'accès au grand public. Elle est située dans un lieu résidentiel proche du Port-Sud du canal du Midi, un espace ouvert dédié aux activités de loisirs de plein air. Sur la route qui mène à la MES, nous n'avons pas trouvé de signalisation pour indiquer le bâtiment.

Par ailleurs, l'état du bâtiment ne permettait pas en 2013 la réalisation d'événements et de rencontres, comme cela était prévu dans le projet de la maison. Il n'y avait pas de lieu d'accueil, le visiteur devait donc se diriger vers la première salle au rez-de-chaussée, où est installée l'ADEPES. À part les bureaux, il y a une salle de réunions de 30m².

D'après son projet de constitution, la MES serait un lieu de rencontre d'acteurs et de coopération. Nous avons pu observer que les structures peuvent s'articuler du fait de la complémentarité de leurs actions. C'est le cas, par exemple, de l'ADEPES et de l'UREI, qui accueillent des porteurs de projets et peuvent les orienter vers des structures de finances solidaires comme IES. Mais, à part la communication entre les acteurs, nous n'avons pas identifié des projets communs. Dans ce sens, le FRESS et la MES eux-mêmes peuvent être perçus comme des actions communes entre ces acteurs sur le territoire.

Sur le projet du PTCE Le Périscope, celui-ci est présenté comme donnant une continuité à la MES.

« La dynamique de la Maison de l'Economie Solidaire actuelle a été retenue par les réseaux nationaux parmi les 18 PTCE nationaux existants, comme une initiative appelée à se développer et à affirmer sa dimension métropolitaine et régionale. La MES ne répond plus aux besoins actuels de ses occupants, et ne permet pas d'intégrer de nouveaux partenaires. Plus de 25 structures et entreprises ont manifesté leur intérêt pour un travail en réseau, à l'échelle de l'aire urbaine voire même de la région, s'appuyant notamment sur un nouveau bâtiment dédié. Il s'agit de donner un nouvel élan à la coopération des structures de l'ESS, en créant un lieu privilégié de rencontres entre les têtes de réseaux régionales, les entreprises de

l'ESS, les porteurs de projets, les chercheurs et les investisseurs, de portée régionale. »
(Sicoval, Fiche de présentation PTCE Le Périscope, 2015)

IES quitte la MES en 2016 pour s'installer dans les locaux du PTCE Le Périscope. Dans son témoignage, Bruno Fieux évoquait le contexte et les raisons de ce changement.

« (...) D'abord parce que la MES était... il y avait des gros travaux à faire, c'était pas en très bon état. Il fallait vraiment trouver ce petit chemin, c'était vraiment loin en transport en commun pour venir nous voir. Et puis il y avait cette initiative du Périscope, qui était une initiative (...) du Sicoval, c'était Henri Arevalo qui était à l'origine de ça, qui est de dire : « si on réunissait tous les acteurs ça permet d'avoir des locaux un peu plus sympas et puis de tous travailler ensemble, d'avoir un lieu de cuisine où on peut se faire une petite bouffe, une grande salle de réunion... », côté simplement logistique et environnement de travail, c'est beaucoup mieux. Et après il y avait cette idée que, en fait, on se rend compte un peu dans l'économie sociale et solidaire, au moins en France, il y a un petit peu deux grandes tendances. Il y a une tendance : « C'est une économie qui peut vivre toute seule, qui peut créer des emplois et qui peut prendre une grosse partie de l'économie classique capitaliste » et puis il y a une autre voie qui est plutôt de dire : « ouais, mais c'est des associations un petit peu écolos qui bricolent qui ne sont pas rentables, qu'il faut subventionner ». Donc, il y avait un petit peu cette mauvaise image et cette mauvaise image était beaucoup associée à la MES. Et d'ailleurs quand on regarde ceux qui restent ce sont ceux qui disent... déjà ils ont pas les moyens de se payer les locaux ici, donc, du côté finance, ce n'est pas la même chose, et puis c'est plutôt « roule ma frite », qui récupère l'huile de fritures, c'est des petites associations de quartier qui font de l'animation donc ce n'est pas du tout industriel, c'est pas du tout entreprise, c'est plutôt associatif. Et on a quand même vraiment ces deux tendances-là. Si on refait un peu l'historique, j'aurais tendance à dire qu'il y a eu d'abord l'économie sociale et ensuite il y a eu l'économie solidaire. Et solidaire c'est vraiment ce côté associatif de beaucoup d'associations qui se créent pour aider les gens qui en ont besoin, qui n'ont pas forcément beaucoup d'argent, et cetera. Par contre, le côté social c'est des mutuelles, c'est la santé et puis il y a le côté économie classique qui a pris pas mal d'importance. Donc là c'était une très bonne opportunité pour nous justement d'être plus près du métro parce qu'il y a pas mal d'entreprises qui viennent nous voir, et cetera, d'avoir un environnement où on est beaucoup plus... il y a pas mal de gens avec qui on travaille comme « La Maison de l'initiative » qui est là et d'autres

gens avec qui on travaille et qui du coup ont est beaucoup plus près. Donc de ce côté-là, l'environnement était beaucoup mieux. » (Bruno Fieux)

Le témoignage de Bruno Fieux révèle que le projet de la MES et du PTCE Le Périscope, pour lui, sont très différents. Il semble opposer, d'un côté, une économie solidaire représentée par des projets associatifs sans vocation économique et, d'un autre côté, une économie solidaire centrée sur l'entrepreneuriat social. Nous n'avons pas cherché à comparer ces projets, mais les avons surtout appréhendés comme des lieux référents permettant de rencontrer des structures d'économie solidaire sur le territoire.

1.3. Pôle territorial de coopération économique

Quelques acteurs et structures d'économie solidaire que nous avons repérés dont IES et ADEPES sont organisés autour d'un pôle de coopération économique. Le PTCE Le Périscope rassemble des initiatives de l'économie solidaire du Sud Est Toulousain.

Nous avons consulté le projet et les fiches de présentation des membres du Périscope et nous avons interviewé le responsable de développement du pôle en avril 2015. En juin 2015 nous avons assisté à la réunion de point d'étape du PTCE au Sicoval. Cela nous a permis d'identifier les structures et les initiatives qui donnent corps à ce projet collectif, parmi lesquelles l'ADEPES et l'IES, qui font partie du conseil d'administration.

L'émergence des projets de type pôle territorial de coopération économique (PTCE) est récente. En 2011, le Labo de l'ESS lance un appel à expérimentation de pôles témoins. Cette démarche animée par le Labo de l'ESS est en lien étroit avec quatre réseaux : le Mouvement pour l'Économie Solidaire (MES), le Conseil National des Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire (CNCRESS), le Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES) et la fédération nationale de l'économie sociale et solidaire (COORACE). Cet appel a permis de repérer et recenser 150 initiatives nationales, dont quatorze ont été retenues pour formaliser un concept partagé de PTCE. Créé à Ramonville, le PTCE Le Périscope (nommé PTCE Sicoval en 2011) a été un des 14 pôles témoins retenus.

Les PTCE bénéficient d'une reconnaissance législative depuis juillet 2014. Le concept de PTCE a été légiféré sous l'article 9 de la loi relative à l'ESS : Un Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) est un regroupement, sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la présente loi, qui s'associent à

des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable.

En juin 2015, cinq PTCE en Midi-Pyrénées figuraient sur la liste des PTCE repérés par le LABO de l'ESS : Le Périscope et La Serre dans la Haute-Garonne, Les Ateliers de Castres dans le Tarn et deux PTCE en émergence dans le Lot.

L'État soutien le développement des PTCE à travers des appels à projets. Le premier appel à projet a eu lieu en 2013, le deuxième en 2015. Le PTCE Le Périscope n'a pas été lauréat sur les deux appels à projets nationaux financés par l'État. Entre l'appel fait par le Labo en 2011 et les appels faits par l'État, la reconnaissance du PTCE Le Périscope n'est pas très claire, comme le montre ce témoignage de Bruno Fieux :

« Le Sicoval soutient l'immeuble, le Périscope, et l'idée c'était de faire un PTCE mais qui n'a pas été accepté par le gouvernement. C'est officiellement. Il y a eu un dossier qui a été présenté mais je crois qu'ils n'ont pas eu... Il y les Ateliers à Castres, un deuxième qui est dans Toulouse... qui s'appelle La Serre, mais je crois... il faut vérifier, mais je ne pense pas que le Périscope a été reconnu comme PTCE. Alors, ça marche comme un PTCE, il y a cet aspect réseau et cetera mais il n'y a pas le label, il n'y a pas la subvention. » (Bruno Fieux)

Contrairement au projet de la MES, porté par un collectif d'acteurs, le projet du PTCE le Périscope a été porté par le Sicoval. Celui-ci soutient le pôle notamment avec la mise en place d'un espace qui a été construit pour accueillir des structures locales d'économie solidaire.

« Le Sicoval, d'abord, il est là. Il finance le Périscope. Donc, quelque part, c'est lui notre propriétaire des locaux. Donc, il a fait un effort sur des loyers pas trop importants. » (Bruno Fieux)

Le Périscope doit répondre à trois objectifs :

« Il s'agit de répondre à la fois : 1) aux besoins de développement des structures de l'actuelle MES, et d'autres acteurs majeurs de l'ESS, souvent d'envergure régionale, en cours de recherche de locaux sur l'agglomération toulousaine (CPCA, Midi Pyrénées Actives,

URSCOP, centres de formation...); 2) à la nécessité de coopération et de mutualisation entre ces acteurs ; 3) et au besoin de promotion de l'économie solidaire. » (Sicoval, fiche de présentation du PTCE Le Périscope, 2012, p. 3)

Le projet a démarré après l'inauguration des lieux en 2016, après la conclusion de l'enquête du terrain. C'est pourquoi nous avons un regard superficiel sur ce projet.

1.4. Réseau de relais locaux d'économie solidaire

Le projet du Réseau des relais locaux de l'économie solidaire de Midi-Pyrénées rassemble des initiatives d'économie solidaire situées dans les différents départements de la région. Son objectif est de « valoriser le tissu existant, de soutenir la diffusion des valeurs de l'ESS, la création et le développement d'initiatives ou d'activités économiques solidaires ». ⁶¹

L'ADEPES avait lancé ce projet en 2010 afin de renforcer son ancrage territorial. Lors d'un entretien, un membre du conseil de l'ADEPES qui gère la Librairie-Tartinerie LIRES, l'une des structures du Réseau, nous a expliqué l'origine du projet :

« L'histoire des relais locaux est partie du fait qu'au niveau du conseil d'administration de l'ADEPES, il y avait des représentants des structures de l'économie solidaire - pas sociale - des départements. Et donc on était un par département et ces structures jeunes de l'économie solidaire c'étaient (...) des structures d'accueil au public avec des démarches un peu innovantes (...). L'ADEPES a dit : ça serait bien pour montrer notre ancrage territorial et pour essayer de développer l'économie solidaire dans le territoire (...) de s'appuyer sur ces structures-là. C'est comme ça que naît le projet des relais locaux. » (Didier Bardy)

Tous les membres du Réseau étaient antérieurement adhérents de l'ADEPES. Ce sont des centres culturels, des librairies et des cafés, parmi d'autres initiatives, qui adhérents à l'ADEPES, et doivent jouer un rôle d'acteur-référent dans les différents départements de la région Midi-Pyrénées. Situés tant en milieu urbain que rural, il s'agit de lieux de rencontre et d'accueil du public.

Tableau 21: Membres du réseau des relais locaux de l'économie solidaire

Relais	V i l l e /	Statut	Activité
--------	-------------	--------	----------

⁶¹ ADEPES, 2011, Charte des valeurs et des engagements du Réseau des relais locaux de l'économie solidaire, p.1.

	Département	juridique	
ADEPES	Toulouse, Haute- Garonne	Association	Réseau régional d'acteurs (associations, entreprises, citoyens) qui promeut l'économie solidaire en relation avec les collectivités territoriales et les pouvoirs publics
La Pistouflierie	Cassagnabèr e-Tournas, Haute- Garonne	Association	Restauration biologique et activités culturelles
La Librairie- Tartinerie LIRES	Sarrant, Gers	Association et SARL (double)	Vente d'ouvrages, organisation d'activités culturelles et espace de restauration
L e C a f é Plùm'	Lautrec, Tarn	Association et SARL (double)	Café-librairie, activité principale axée sur le café et la restauration, ainsi que la vente de produits locaux, de café et thés issus du commerce équitable. Promotion d'activités culturelles
Ecosol65	Bagnères- de-Bigorre, Hautes- Pyrénées	Association	Rassemble des acteurs et des initiatives d'économie solidaire dans le département
C a f é L e b o u c h e à Oreille	Simorre, Gers	SARL	Café culturel et organisation d'événements culturels
Etymôn	Toulouse, Haute- Garonne	Association	Accueil et accompagnement des créateurs d'entreprises et d'associations vers une économie solidaire

Association DDD	Castelviel, Aveyron	Association	Projet autour d'un militant écologiste (Marc Pourreyron)
Association IDEES	Saint- Affrique, Aveyron	Association	Accompagnement de porteurs de projets dans le champ de l'économie sociale et solidaire
Ô Saveurs Paysannes	Sequestre, Tarn	S C O P e n SARL	Rassemble des producteurs locaux pour vendre des produits fermiers à travers trois activités : magasin de vente directe, vente de paniers à emporter (commandés préalablement) et restauration
Le Collectif Rivages	Artagnan, Hautes- Pyrénées	Association	Collectif d'associations qui valorise la mise en réseau des acteurs de l'économie solidaire du Pays du Val d'Adour
L e P o t Éthique	Mazamet, Tarn	Association	Café-culturel qui promeut des animations autour de la question environnementale et de l'économie solidaire
Le Domaine de Mauvaisin	Mauvaisin, Haute- Garonne	S C I C e n SARL	Projet de développement local engageant un domaine (bâti et terres), dans diverses activités productives et commerciales (auberge, maraîchage, permaculture, boulangerie artisanale, éco-construction, fabrique citoyenne, ...) et associatives (activités artistiques et culturelles)
L'Equitable	Foix, Ariège	Association	Vente de produits issus du commerce équitable, restauration, animations et activités culturelles
Océanides Midi- Pyrénées	Daumazan- sur-Arize, Ariège	Association	Espace d'accueil, d'orientation et de formation pour des porteurs de projets
Le Souleilla	Clermont,	Association	Café-culturel géré par l'Association culturelle Le

	Ariège		Souleilla, qui s'occupe des animations
Le bus Vagabon Sage du CVESMP	Midi- Pyrénées	Association	Collectif d'associations qui organise des soirées et festivals thématiques sur le voyage et la solidarité
ATRIUM- FJT	Tarbes, Hautes- Pyrénées	Association	Insertion sociale et professionnelle, membre de l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes en Midi-Pyrénées, gestion d'une auberge de jeunesse dans la ville de Tarbes
La Cheminée	Septfonds, Tarn-et- Garonne	Association	Centre d'activités culturelles. La Cheminée fait partie de La Chapellerie, un tiers-lieu qui propose des espaces de bureaux, coworking, des formations etc
Le Caf'Cause	Assier, Lot	Association	Café-culturel d'une association qui promeut des activités d'intégration sociale et culturelle

À propos des caractéristiques des initiatives du Réseau, Didier Bardy explique :

« Les relais locaux étaient des structures existantes qui accueillait des porteurs de projets ou des personnes qui voulaient avoir des informations sur l'économie solidaire. Donc, en les accueillant, elles pouvaient montrer que l'économie solidaire existait et elles étaient capables de parler de l'économie solidaire et d'apporter des premiers conseils en matière de projets sur l'économie solidaire. Et elles faisaient preuve d'une existence... sur les valeurs de l'économie solidaire (...) cette idée de lieux existants a aussi un aspect convivial avec un centre ressource (...) des relais locaux c'est vraiment labelliser des lieux conviviaux où il y a l'ouverture permanente sur l'autre... je te dis ça parce que ce qui pourrait être dangereux... dans les relais locaux, c'est que si on prenait pas garde, on pouvait labelliser un centre d'accueil d'un organisme de formation et pour moi c'est pas un relais local. » (Didier Bardy)

À cet égard, Catherine Mitjana-Bardy, co-dirigeante de la Librairie-Tartinerie LIREs, a souligné ce qui, pour elle, constitue la singularité d'un relais local :

« Les gens viendraient en disant... et voilà qu'est-ce que c'est que l'économie sociale et solidaire et moi, j'ai envie de dire en pratique, c'est ça qui le rend spécifique, c'est pas un bureau ».

Dans le cadre du projet de l'ADEPES, ces initiatives seraient intégrées en réseau et serviraient de lieu de rencontre entre les acteurs de l'économie solidaire ainsi qu'à établir un lien de communication entre ces acteurs locaux et l'ADEPES. À travers le partage d'une base de données, ces relais seraient des centres de ressources pour la diffusion de l'économie solidaire et pour l'accueil des porteurs de projets. Le rôle de l'ADEPES serait d'« *impulser la mise en place, participer et animer dans le temps le réseau des relais locaux* »⁶².

C'était à l'ADEPES d'identifier ces initiatives et de les inviter à intégrer le Réseau. « *C'est l'ADEPES qui a fait le filtre pour rentrer dans le relais. C'est pas les relais locaux qui l'ont fait...* », nous explique Didier Bardy. Ainsi, l'adhésion au Réseau passait par une discussion au sein de l'ADEPES, après quoi chaque membre du Réseau formalisait son adhésion par la signature d'une charte des valeurs et d'engagements.

Dans les années qui ont suivi la création du projet, les membres du Réseau se sont réunis régulièrement, suivis par un animateur rattaché à l'ADEPES.

« *Il y a eu toujours un peu d'animation mais pour des personnes financées par l'ADEPES sur des contrats aidés⁶³ [...] c'est des emplois pas pérennes, c'est à l'ADEPES sur un dossier, sur l'autre, donc, ils n'étaient pas à 100 %.* » (Didier Bardy)

Des rencontres du Réseau ont été réalisées dans différents relais :

« On se voyait... pendant 2 ou 3 ans on s'est vu une ou deux fois par an pour travailler sur la charte pour échanger sur les pratiques » (Didier Bardy)

Toujours selon lui, la première réunion a eu lieu en septembre 2011 :

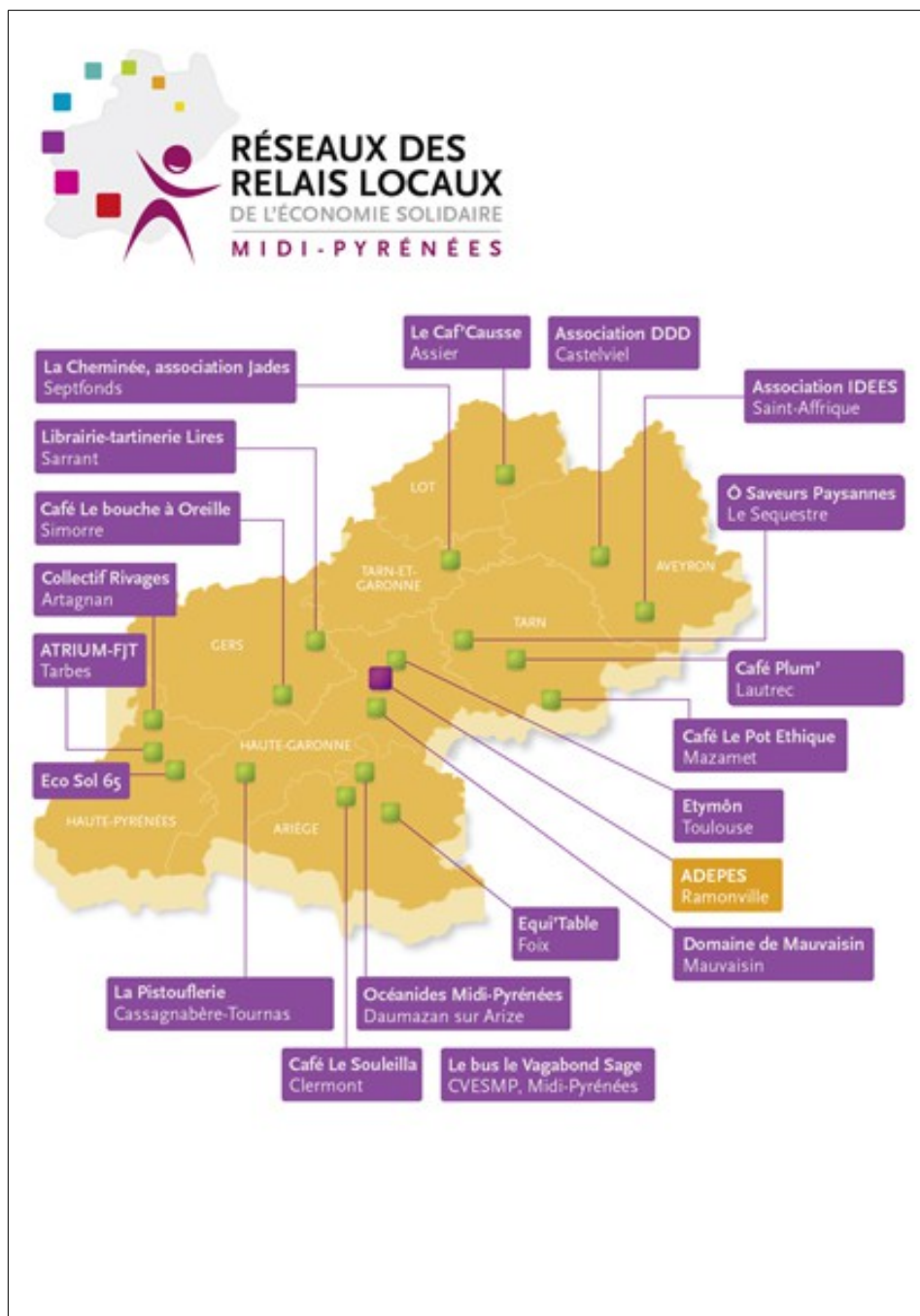
⁶² ADEPES, 2011, Charte des valeurs et d'engagements du Réseau des relais locaux de l'économie solidaire, p.1.

⁶³ Dans ce type de contrat de travail, l'employeur bénéficie d'aides à l'embauche qui réduisent le coût du travail. Ces aides peuvent prendre la forme de subventions, d'exonérations de certaines cotisations sociales ou patronales, ou d'aides à la formation. Les contrats aidés visent à favoriser l'insertion professionnelle des personnes en difficultés d'accès à l'emploi.

« Je pense que la première réunion de relais locaux a eu lieu en septembre 2011. Donc, c'est un projet qui date de la fin de 2010, début 2011. » (Didier Bardy)

Malgré l'absence d'activités collectives, surtout en raison du manque de personnel et de financement pour l'animation du réseau, cela reste une piste pour appréhender l'économie solidaire dans une perspective territoriale. Nous pouvons voir sur le tableau qui suit la localisation, le statut juridique et les activités menées par les membres du réseau. La majorité de ces structures ont un statut associatif. La cartographie du réseau publiée sur le site de l'ADEPES illustre la répartition des relais sur les départements de la région Midi-Pyrénées : 3 structures en Ariège, 2 associations dans l'Aveyron, 2 relais dans le Gers, 1 association dans le Lot, 3 relais dans les Hautes-Pyrénées, 3 structures dans le Tarn, 1 relais dans le Tarn-et-Garonne, 4 initiatives dans la Haute-Garonne parmi lesquelles l'ADEPES elle-même et 1 initiative itinérante. Nous pouvons voir sur l'image suivante la distribution des relais du Réseau.

Image : Cartographie du Réseau des relais locaux de l'économie solidaire



Source : ADEPES [consulté le 20 juin 2015].

Disponible sur : <http://www.adepes.org>

Nous avons visité trois membres du réseau : la Librairie Lires (à Sarrant), le Café Plùm (à Lautrec) et le Collectif Rivages (à Artagnan). L'observation des lieux visités nous a permis de dégager des pistes pour comprendre l'économie solidaire en Midi-Pyrénées.

La Librairie-Tartinerie est située à Sarrant, un village médiéval d'environ 400 habitants dans le département du Gers à 45 km de Toulouse et à 30 km de Auch, chef-lieu du département. Ce village, classé comme l'un des plus beaux villages de France, a une importante activité touristique, pour laquelle la Librairie-Tartinerie est un acteur important. Créée en 2000, cette structure a un double statut : l'Association LIRES, qui organise des débats et des formations, et la librairie, constituée en SARL, qui vend des ouvrages et met à disposition un espace de restauration.

Le Café Plùm' est situé dans le Tarn à Lautrec est également classé parmi les plus beaux villages de France. Il s'agit d'un café-librairie géré par une association. L'association Ma Case fait de l'accompagnement d'artistes et a décidé d'ouvrir un café (en société commerciale) pour financer ses actions. L'Association s'occupe de la programmation culturelle du café (concerts, café littéraire, spectacles, ciné-débat etc.) et profite des bénéfices qu'il génère, avec le statut de société commerciale. Un partenariat avec la Librairie Terra Nova (à Toulouse) permet la mise à disposition de livres sur la vente desquels le café prend une commission. Lautrec a une population de moins de 2 000 habitants et une densité de 32,9 hab./km². Le village est situé à 59 km de Toulouse et à 24 km d'Albi, le chef-lieu du département.

Le Collectif Rivages est un relais local implanté à Artagnan, commune située à 111 km de Toulouse et à 18 km de Tarbes, chef-lieu du département des Hautes-Pyrénées. Avec une population d'environ 500 habitants et une densité de 103,4 hab./km², Artagnan est située dans le Val d'Adour. L'Association Rivages est un collectif d'associations qui valorise la mise en réseau, la mutualisation des compétences au sein du Pays du Val d'Adour.

Nous avons pu remarquer que ces initiatives cherchaient à répondre aux besoins de la communauté, en participant activement à la dynamique du territoire (le village, le département, le pays ou la région). Tous les relais sont ouverts au public et d'après leur charte, ils sont orientés vers l'espace public. La Librairie-Tartinerie et le Collectif Rivages participent à des espaces de gouvernance territoriale dans le cadre de la politique d'aménagement et de développement des territoires. Ces éléments font ressortir la sociabilité communautaire-

publique de ces expériences, qui caractérise les initiatives de l'économie solidaire (França Filho et Laville, 2004).

1.5. Principaux aspects révélés par l'exploration du terrain

Nous présentons une synthèse des principaux éléments qui ressortent du travail exploratoire de terrain. L'intérêt a été d'appréhender l'économie solidaire dans une perspective territoriale en explorant des espaces de rassemblement d'acteurs. Nous avons choisi d'explorer tout d'abord les espaces qui ont été repérés par les acteurs au moment de la recherche exploratoire de terrain, comme par exemple dans le témoignage de Florent Dupuis.

« Le Forum régional de l'économie sociale et solidaire. Après, territoire par territoire, on peut avoir notamment... le rôle des pôles territoriaux de coopération économique c'est aussi de rassembler les acteurs dans un même territoire. Mais ensuite pour le moment, ça va être durant le mois de l'économie sociale et solidaire et particulièrement durant le forum qui est le plus gros événement du mois. C'est surtout ça. Et oui après ponctuellement il y a des lieux qui vont rassembler un peu quelques acteurs comme la Maison de l'économie solidaire à Ramonville ou la SERRE, voilà il y a des lieux qui permettent un petit peu de rassembler. »
(Florent Dupuis)

Ensuite, nous avons essayé d'élargir le territoire de manière à avoir un regard sur des initiatives plus répandues sur l'ensemble de la région, en prenant comme entrée les relais locaux d'économie solidaire.

L'observation a été orientée par trois objectifs, à savoir : appréhender l'institutionnalisation de l'économie solidaire en Midi-Pyrénées, identifier les activités et les types d'initiatives qui constituent ce champ et repérer des acteurs-clés et des initiatives-phares.

Quant à l'objectif 1, appréhender l'institutionnalisation du champ, l'observation du FRESS révèle un important niveau d'institutionnalisation des réseaux d'économie solidaire sur le territoire. En outre, il y a un dialogue entre l'économie sociale et l'économie solidaire mais les frontières restent claires du point de vue de la représentation institutionnelle. À travers la MES, nous pouvons identifier une articulation entre les réseaux d'économie solidaire et divers acteurs institutionnels. Le troisième lieu d'observation, le projet des relais locaux porté par l'ADEPES, montre la difficulté à laquelle le réseau d'économie solidaire doit faire face pour mener des projets sans soutien institutionnel.

En ce qui concerne le deuxième objectif, nous avons identifié diverses activités et types d'initiatives dans la région. L'activité de service est dominante parmi les initiatives participantes au FRESS et les structures du projet des relais. À la MES nous avons répertorié également des structures commerciales et de production. Les initiatives d'économie solidaire interviennent souvent à l'échelle locale, départementale ou régionale.

Finalement, concernant le troisième objectif, nous avons identifié des initiatives-phare qui ont constitué l'objet de notre exploration du terrain. Il est à noter qu'au FRESS, comme à la MES et au PTCE, des représentants institutionnels sont très présents.

Tableau 22: Synthèse des observations issues de la recherche exploratoire du champ de l'économie solidaire en Midi-Pyrénées

Lieu d'observation / Objectifs	Objectif 1 : Appréhender l'institutionnalisation du champ	Objectif 2 : Identifier les activités et les types d'initiatives	Objectif 3 : Repérer des acteurs-clés et des initiatives-phares
FRESS	<ul style="list-style-type: none"> - Le FRESS intègre le programme du Mois de l'ESS promu par la CRESS. - Divers acteurs institutionnels du territoire ont été représentés. - Économie sociale et économie solidaire ont été présentées comme deux champs distincts, représentés respectivement par la CRESS et l'ADEPES. - Convergence entre l'économie sociale, 	<ul style="list-style-type: none"> - 80 exposants entre structures de soutien à la création d'activité et initiatives offrant des biens et des services - achat responsable comme thème central en 2013. - Le programme et l'exposition ont été organisés par secteur d'activité : Accompagnement à la création d'activités, Commerce équitable, Eco-mobilité, Habitat participatif, 	<ul style="list-style-type: none"> - Animation du réseau territorial d'économie solidaire : ADEPES - Représentant institutionnel de l'ESS : CRESS - Initiative locale de finances solidaires : IES - Initiative de monnaie locale : Sol-Violette - Animation du réseau de relais locaux d'économie solidaire : Librairie-Tartinierie - Espace permanent de

	l'économie solidaire et la responsabilité sociale des entreprises.	<p>Environnement, Culture, Bien-être, Insertion, Circuits-courts, Finances solidaires,</p> <p>Sensibilisation / Éducation</p> <p>- Participation de groupes culturels et d'agriculture biologique.</p> <p>- Monnaie locale utilisée pendant l'événement</p> <p>- Diversité d'acteurs (associations, coopératives, PME, institutions) et de thématiques.</p>	<p>rassemblement d'initiatives d'économie solidaire : Maison de l'Économie Solidaire</p> <p>- Projet de développement territorial articulant des acteurs entre eux : les PTCE</p> <p>- Représentants institutionnels : Jean-Paul Plat et Henri Arevalo (en tant que délégués à l'économie sociale et solidaire)</p>
Maison de l'Économie Solidaire	<p>- Projet porté par un collectif d'acteurs avec le soutien de la Mairie de Ramonville</p> <p>- Différents acteurs institutionnels : Région Midi-Pyrénées, Communauté d'Agglomération du Sicoval et Mairie de Ramonville.</p> <p>- Économie sociale et économie solidaire comme deux champs</p>	<p>- siège de têtes des réseaux régionaux ainsi que de structures commerciales, coopératives et associatives.</p> <p>- Types d'activités : Accompagnement à la création d'activités, Agriculture biologique, Eco-construction, Habitat participatif, Environnement, Insertion par l'activité économique, Circuits-courts, Culture,</p>	<p>- ADEPES</p> <p>- IES</p> <p>- Représentants institutionnels au sein de la Maison : Jean-Paul Plat et Henri Arevalo (dans la condition de membre de l'ADEPES)</p>

	distincts	Finances solidaires, Sensibilisation / Éducation citoyenne, Recherche, Système d'échange local - Les acteurs interviennent sur l'échelle locale, départementale ou régionale	
Relais locaux de l'économie solidaire	Projet porté par l'ADEPES sans soutien institutionnel mais certains des relais peuvent avoir des subventions ou bénéficier d'autres formes de soutien public	- Les initiatives qui constituent le Réseau sont, principalement, des associations. - Les initiatives que nous avons repérées se présentent comme des lieux de rencontre et d'accueil du public et mènent différentes activités : articulation d'acteurs et d'initiatives d'économie solidaire sur le territoire (département, pays ou région) ; accueil et accompagnement de porteurs de projets dans le champ de l'économie sociale et solidaire ; activité culturelle, restauration et commercialisation de livres, produits locaux ou	- Aucun représentant institutionnel

		produits issus du commerce équitable ; é d u c a t i o n à l'environnement ; insertion sociale et professionnelle. - Les relais sont présents dans des communes urbaines (45 %) et rurales (55%)	
PTCE	Projet porté par le Sicoval. Il a été repéré par le Labo de l'ESS mais il n'a pas été sélectionné dans les appels à projets faits par l'État.	Diverses structures	- R e p r é s e n t a n t s institutionnels au sein du Pôle : Antoine Maurice et Henri Arevalo

Ainsi, nous avons pu connaître des initiatives de financement solidaire, d'accompagnement des porteurs de projets, des espaces collectifs de travail, des monnaies locales parmi les projets et actions qui visent à développer l'économie solidaire dans la région. Malgré le concours de différents projets, aucune concertation entre eux et leurs outils autour d'un projet d'économie solidaire ne ressort.

Cela a soulevé d'autres questions : Comment ces acteurs interviennent sur le territoire en vue de répondre au problème autour duquel ils se sont rassemblés ? Comment ces actions sont-elles articulées sur le territoire ? Leur intervention sur le territoire est-elle révélatrice d'une représentation substantive de l'économie ? À partir d'IES, de son contexte institutionnel et des rapports établis entre l'initiative et les acteurs territoriaux en réseau, nous réfléchirons à ces questions.

2. Environnement institutionnel et principaux partenaires

L'approche historique du cas fournit des éléments fondamentaux pour comprendre le rapport entre cette initiative de finances solidaires et un tissu socio-associatif pré-existant. L'analyse de la genèse a relevé la problématique à laquelle l'initiative cherche à répondre, nous permettant de la situer dans l'économie solidaire, selon l'approche de Laville (2010, 2016). Notre hypothèse est que cette action économique est encadrée, depuis son origine, dans un ensemble de relations sociales qui conditionne cette action. En effet, les coopérateurs d'IES ont insisté sur l'action en réseaux locaux et territoriaux.

Dans la section qui suit, la présentation du cas rendra compte du contexte institutionnel de l'expérience. Nous analyserons l'initiative dans un cadre institutionnel plus large, en prenant en compte les actions menées en réseau dans une approche territoriale.

2.1. Réseaux de l'économie sociale et solidaire

En posant la question « Quelle « économie solidaire » en Midi-Pyrénées ? », nous avons cherché à identifier quelques expériences phares du territoire et à porter un regard sur l'économie solidaire en région Midi-Pyrénées à partir des repères des acteurs eux-mêmes. Nous avons mis l'accent sur les initiatives organisées en réseau, rassemblées autour des espaces communs, des événements ou des projets en essayant de comprendre comment ces expériences de l'économie solidaire sur le territoire sont articulées.

À partir de la création de l'ADEPES, des actions et projets communs menés par des acteurs en réseaux voient le jour en vue du développement de l'économie solidaire sur le territoire. C'est le cas de la MES, du FRESS, du réseau des relais locaux d'économie solidaire, de la Base de Données des Initiatives Solidaires (BDIS) et de la plateforme d'achat responsable. D'autres initiatives relevant d'une économie solidaire ont émergé sur le territoire ces dernières années, telles que des monnaies sociales et des PTCE. Nous avons observé qu'IES partage des espaces mutualisés des acteurs de l'économie solidaire comme le FRESS et, de manière permanente, les locaux du PTCE Périscope.

En raison de difficultés liées à sa gestion et au manque de subventions, l'ADEPES traverse de grandes difficultés pour animer ses projets. En outre, sa légitimité en tant que tête de réseau régional de l'économie solidaire a été fragilisée par la loi relative à l'ESS de juillet 2014, qui identifie les CRESS comme les légitimes représentantes de l'ESS sur les territoires.

Concernant les différents projets que nous avons repérés, aucune concertation entre eux et leurs outils autour d'un projet d'économie solidaire ne ressort. Au contraire, il peut y avoir une concurrence entre certains acteurs, surtout motivée par la logique de subventions publiques à travers l'appel à projets⁶⁴. Pour Florent Dupuis, cette difficulté d'articulation en réseau en Midi-Pyrénées ne serait qu'un reflet de l'état des lieux de l'économie solidaire en France. Par conséquent, l'association trouve des difficultés pour accéder à des subventions publiques.

« Un gros problème de l'économie sociale et solidaire en France c'est qu'on est dispersés et il y a plein de réseaux de l'économie sociale et solidaire et il n'y a pas... et même ces réseaux-là ne travaillent pas forcément les uns avec les autres. Donc, c'est difficile de peser auprès des collectivités quand on passe son temps à... ou auprès de l'État... quand on passe son temps à se battre les uns contre les autres.... On ne se bat pas forcément les uns contre les autres, tu vois, mais on est... il n'y a pas forcément une bonne relation entre les réseaux et entre les structures et ça c'est un vrai problème pour pouvoir faire un lobbying efficace. » (Florent Dupuis)

Comme nous l'avons démontré, IES et ADEPES ont une origine commune. Nous avons cherché à déterminer s'il y a, à part l'origine commune, une relation forte entre ces structures et leurs actions en vue de développer le territoire à partir d'un projet d'économie solidaire. D'après ce que nous avons pu constater, il semble que ce rapport est plus basé sur une représentation formelle : les deux organisations sont représentées au sein du conseil d'administration de l'autre. Une seule personne est chargée de cette représentation, à savoir, Jean-François Guilbot, qui a été le premier président de IES⁶⁵. Au-delà de cela, nous avons observé que les membres des deux organisations sont liés par des réseaux de connaissances personnelles.

Nous avons remarqué que les deux organisations ont collaboré sur des projets collectifs au sein du territoire. Les deux exemples les plus emblématiques sont la création de la Maison de

⁶⁴ Ici nous faisons référence, notamment, au conflit entre l'ADEPES et la CRESS Midi-Pyrénées.

⁶⁵ Après la disparition de Jean-François Guilbot en 2015, aucun coopérateur n'était chargé de cette représentation au moment de notre recherche de terrain.

l'Économie Solidaire à Ramonville et l'élaboration du projet du PTCE Périscope. Aujourd'hui il semble que les échanges entre IES et ADEPES sont plus sporadiques. La déléguée générale d'IES et le chargé de projets de l'ADEPES remarquent que le principal obstacle est le manque de personnel. Le témoignage de Florent Dupuis sur la participation de l'ADEPES à la semaine des finances solidaires organisée par Finansol ci-dessous en est une illustration :

« J'ai participé à la réunion (du collectif Finansol) cette semaine. Après je ne sais pas encore dans quelle mesure on va s'impliquer dedans, ça va dépendre de ce qui est possible... tu vois, à l'ADEPES, on est une toute petite équipe de salariés et du coup c'est pas toujours simple de s'impliquer dans tous les collectifs et toutes les actions dans lesquelles on va intervenir. Donc là, l'idée de ma participation à la réunion c'est surtout de voir comment ça va se passer et de voir comment on peut coordonner nos actions avec Finansol et comment on peut s'impliquer avec eux mais... on ne pourra pas s'engager trop non plus parce qu'on n'a pas le temps pour ça. » (Florent Dupuis)

Bruno Fieux affirme qu'il y a peu de rapports aujourd'hui entre IES et l'ADEPES. Il évoque les difficultés financières de l'agence et dresse une critique à la gestion de la structure :

« On a très peu de liens avec eux. En fait, du temps de Jeff, lui, il était représentant de l'ADEPES au conseil d'administration, maintenant, qu'il l'est plus, je crois qu'ils sont plus au conseil d'administration. Après, l'ADEPES, ils ont eu d'énormes problèmes financiers, je n'étais pas du tout d'accord avec la gestion qu'ils faisaient, c'était un peu, je demande des subventions pour payer des dettes et puis je redépense encore autant et puis j'embauche parce qu'il faut ça mais je ne sais pas comment payer, et après quand la solution est venue du Périscope, eux, ils avaient deux bureaux, et puis finalement ils ont dit, non, ils sont partis de l'autre côté de Toulouse, donc, on ne sait même pas trop qu'est-ce qu'ils deviennent. Donc, on s'est un peu éloigné. » (Bruno Fieux)

Il nous semble que le développement de chaque structure dans un processus de spécialisation, pour l'ADEPES, et de professionnalisation, pour IES, l'ont amené à privilégier les partenariats opérationnels, des acteurs impliqués directement dans leur activité. Le tableau suivant fait un parallèle entre la trajectoire d'IES et celle de l'ADEPES.

Tableau 23: Temps forts de la trajectoire organisationnelle d'IES et de l'ADEPES (1981-2015)

Période	1981-1990	1991-2000	2001-2010	2011-2015
---------	-----------	-----------	-----------	-----------

(a n s) / Structure				
IES		1998 : création d'IES	2005 : IES obtient une subvention du Conseil Régional 2010 : devient une SCIC et recrute un deuxième salarié	2014 : IES lance son premier appel à souscription
ADEPES		1997 : création de l'ADEPES	2001 : l'ADEPES réalise le premier FRESS	2015 : L'ADEPES quitte la Maison de l'économie solidaire à Ramonville
Projets collectifs	1981 : Création de la crèche collective Frimousses à Ramonville 1985 : Création de l'habitat groupé écologique « Hameau Mange-pommes » à Ramonville	1995 : Henri Arevalo, élu à Ramonville, anime des réunions autour d'un projet d'économie solidaire 2000 : élaboration d'un projet collectif pour une Maison de l'économie solidaire à Ramonville	2002 : inauguration de la Maison de l'économie solidaire à Ramonville 2004 : projet pour la Maison Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire 2009 : échec du projet pour la Maison Régionale	2011 : élaboration du projet P T C E Périscope suite à l'appel à projet lancé par le Labo de l'ESS (dans lequel IES et A D E P E S sont membres du CA)

			de l'Économie Sociale et Solidaire	
--	--	--	---------------------------------------	--

Outre les événements et les espaces communs de travail, l'ADEPES est un partenaire dans l'accueil de porteurs de projets. Florent Dupuis explique que l'Association conseille les porteurs de projets dans la construction du modèle économique. Ensuite, elle les renvoie auprès de structures de finances solidaires sur le territoire, dont IES.

« Si quelqu'un veut monter une coopérative, on va l'envoyer vers un URSCOOP, qui est l'Union Régionale des Sociétés Coopératives et Participatives. Si quelqu'un veut monter une association, on va l'envoyer plutôt vers le mouvement associatif. Si quelqu'un veut monter un projet culturel on peut l'envoyer plutôt vers des réseaux de culture. (...) Puisque comme on travaille avec IES, avec Midi-Pyrénées Active et ainsi de suite, on va renvoyer la personne vers les structures de finances solidaires pour ses propres financements (...) » (Florent Dupuis)

En ce qui concerne son inscription formelle dans des réseaux d'économie solidaire, IES a une double filiation. Elle est à la fois membre de l'ADEPES et de la CRESS. Il est à noter que l'ADEPES elle-même est membre de la CRESS, donc, elle pourrait représenter IES au sein de cette structure. IES n'est pas la seule structure en Midi-Pyrénées à avoir cette double filiation. À ce propos, un extrait de l'interview avec la chargée de l'Observatoire régional de l'ESS de la CRESS-Midi-Pyrénées clarifie cette particularité :

« On est composé aussi, et c'est une spécificité en Midi-Pyrénées, c'est pas comme ça dans toutes les régions, de structures individuelles qui souhaitent adhérer (...) C'est à dire, par exemple, le mouvement associatif adhère à la CRESS ; adhèrent au mouvement associatif 15 coordinations associatives et adhèrent aux coordinations associatives les associations. Alors un jeu de poupée russes de représentation qui fait que nous on est effectivement un peu l'échelle tout en haut de ce jeu d'adhésion et de représentation. (...) L'ADEPES (...) n'est pas une fédération comme le mouvement associatif par exemple qu'on retrouve dans toutes les régions. C'est un réseau qui est rattaché au MES au niveau national mais c'est quand même un réseau qui est en région et son réseau c'est ses adhérents. Alors que, par exemple, le mouvement associatif ou la CRESS, notre rôle de représentation va bien plus loin que nos propres, que nos seuls adhérents. On a un rôle politique qui est presque institutionnel aussi (...). Est-ce que IES considère que l'ADEPES la représente politiquement ? C'est la question

(...) Je ne sais pas si tous les acteurs adhèrent à l'ADEPES, pour les mêmes raisons. Est-ce que la raison de leur adhésion est une représentation politique ? Je sais pas, c'est la question que je me pose, hein ? Je ne sais pas... je ne suis pas à leur place... Mais c'est peut-être de participer à un réseau d'économie solidaire et d'être membre de ce réseau-là et de cette dynamique-là. Est-ce que ce qu'ils cherchent c'est une représentation ? Je ne sais pas. Alors que la CRESS c'est beaucoup plus clairement ça. Et la représentation institutionnelle puisque notre premier rôle c'est la représentation des acteurs de l'ESS et de faire cet intermédiaire entre acteurs du terrain et institutions. Et en plus avec la loi de l'ESS 2014 d'autant plus qu'elle nous a donné d'autant plus une identité institutionnelle à la CRESS. Et donc oui effectivement on peut par exemple... une entreprise, je dis n'importe quoi (dans le sens de « je prends un exemple au hasard »), une coopérative, une Scop, elle peut être de l'URSCOP, du MOUVES, de l'ADEPES et de la CRESS si elle veut (...). Ils n'ont pas d'adhésion obligatoire mais c'est vrai qu'il y a des réseaux de l'ESS comme le MOUVES et l'ADEPES et du coup c'est l'adhésion volontaire. La CRESS on n'est pas un réseau, pas une tête de réseau. On est une chambre régionale qui rassemble de têtes de réseau dont l'ADEPES, le MOUVES... » (Aurélié Zussy-Stirer)

Nous avons interrogé les coopérateurs IES sur cette double filiation. À ce propos, Gérard Coadou et Bruno Fieux affirment :

« Parce que l'ADEPES c'est une particularité purement Midi-Pyrénées. Sur tout le plan national, chaque région a un conseil régional de l'économie sociale et solidaire, ça c'est sur le plan national. Je ne suis pas à l'origine de la création de l'ADEPES, je ne sais pas si la CRESS existait déjà ou s'il y avait des manques, mais il y a eu un (inaudible) entre la CRESS et l'ADEPES (...) C'est de se retrouver au sein d'un réseau institutionnel au niveau régional, et d'être aussi identifié comme étant acteur, le fait d'être présent dans des structures se faire identifier et être reconnu comme étant un des acteurs du territoire soit national, soit très local. On fait aussi sur le plan local ce travail de lobbying en disant, on existe, on fait partie du monde de l'économie et on est dans le champ de l'ESS, on est là, est-ce que vous nous connaissez, voilà... » (Gérard Coadou)

« En principe, dans la nouvelle loi, les CRESS devrait prendre un rôle pour animer tous ce réseau d'économie sociale et solidaire. On se rend compte que ça démarre. En particulier, la CRESS de Toulouse, qui était pratiquement inexistante, mais nous, on avait un poste dans le conseil d'administration, il y a eu une présidente très dynamique qui a repris le truc et qui a

relancé un peu. Après, on se rend compte que dans la loi, elles ont beaucoup de choses à faire, et qu'elles n'ont pas de ressources pour le faire. On se rend compte aussi que la CRESS de Toulouse avant était de l'économie sociale et solidaire, maintenant elle est beaucoup plus mutuelles, donc, les mutuelles c'est la santé, elles ont beaucoup d'argent, ce que nous, on n'a pas, donc, elles peuvent être plus actives et donc favorisent plutôt santé mutuelle que le côté petite association ou finance solidaire. Mais ça fait partie du réseau et dans le forum normalement il y a l'ADEPES qui fait l'ouverture mais la CRESS aussi a un rôle officiel puisque c'est elle le représentant local de l'économie sociale et solidaire. Mais ça va évoluer encore, je pense. Et il y a aussi le fait que toutes les régions ont changé donc les CRESS sont en train de fusionner entre Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, à priori, de ce que j'ai pu comprendre, c'est plutôt la CRESS Languedoc-Roussillon qui vient bouffer la CRESS Midi-Pyrénées, donc, c'est plutôt du côté de Montpellier que ça va se passer... est-ce qu'on va toujours y être ? Ça je ne peux pas encore vous dire. » (Bruno Fieux)

À part ces espaces de représentations, IES entretient des partenariats opérationnels importants avec des acteurs de l'économie solidaire sur le territoire. Nous évoquerons d'abord les financeurs solidaires, puis les structures d'accompagnement.

2.2. Principaux partenaires des finances solidaires

IES est membre de Finansol depuis 2002, ce qui a permis de labelliser son produit d'épargne. L'Association a un rôle important dans la représentation institutionnelle des finances solidaires mais elle ne constitue pas un partenaire d'IES dans la mise en œuvre de son activité.

Dans la méthodologie d'IES, d'autres acteurs financiers participent aux étapes du processus de financement à deux moments distincts. Les partenaires peuvent accueillir des projets et les transmettre à IES, en les invitant à participer au « tour de table ». Ils sont également sollicités par IES pour participer à son comité d'engagement. Nous nous sommes intéressés aux acteurs du financement intervenant sur le territoire en lien avec IES. Ce sont : la Banque publique d'investissement (BPI), la Caisse d'épargne Midi-Pyrénées, le Crédit Coopératif, La Nef, Midi-Pyrénées Actives, la Société coopérative d'entraide (Socoden) et les Cigales. Les données présentées concernant ces structures ont été recueillies à travers la consultation de rapports de gestion de l'année 2015⁶⁶.

⁶⁶ Le rapport annuel 2015 du Crédit Coopératif est disponible sur : http://www.credit-cooperatif.coop/fileadmin/doc/Information_financiere/DDR_2015_CC.pdf

Nous pouvons les distinguer en fonction de leur nature et de l'origine des fonds qu'ils investissent. L'ensemble de co-financeurs est très hétérogène en ce qui concerne le type de structure : banques coopératives, banque mutualiste, club d'investisseur, société financière et réseau associatif. Parmi les financeurs, on retrouve des acteurs historiques de l'économie sociale comme le Crédit Coopératif et des acteurs issus du mouvement de l'économie alternative et solidaire entre les années 80 et 90 tels que les Cigales et la Nef. Un autre partenaire important est la Banque Publique d'Investissement (BPI) créée en 2012. Cette institution publique, en réalité, est une société financière sans licence bancaire.

La provenance des fonds investis diverge fortement en fonction des acteurs. Ceux-ci sont constitués de ressources publiques et/ou privées collectées à l'échelle locale, régionale ou nationale. Certains acteurs constituent leurs fonds d'investissement par la collecte d'épargne.

La seule structure dans laquelle les fonds d'investissements sont totalement constitués de ressources publiques est la BPI. À part Midi-Pyrénées Active qui peut mobiliser des fonds d'investissement publics, tous les autres co-financeurs constituent leurs fonds d'investissement avec des ressources privées. Il y a également le cas particulier de la Socoden, dont le fond privé est constitué de cotisations de Scop et de Scic.

La quasi-totalité des acteurs collectent des ressources à l'échelle nationale pour investir en région. Seules la Caisse d'épargne Midi-Pyrénées et IES constituent leurs fonds à partir d'une collecte régionale.

La majorité des financeurs collecte de l'épargne pour constituer leurs fonds d'investissement. Cette collecte peut être directe ou indirecte. Midi-Pyrénées Active qui accède à l'épargne salariale solidaire, ce qui caractérise une collecte indirecte. Dans le cas d'IES comme dans celui de la Nef, les épargnants deviennent sociétaires.

Le tableau suivant synthétise la comparaison entre les financeurs solidaires membres du comité d'engagement d'IES selon la nature de la structure et des fonds d'investissement sous

Le rapport annuel 2015 de La Nef est disponible sur : https://www.lanef.com/wp-content/uploads/2014/10/Rapport_annuel_Nef_2015.pdf

Le rapport d'activités 2015 de France Active est disponible sur : http://www.franceactive.org/upload/uploads/File/communication/publications/122042_RA_planche_web.pdf

Le rapport d'activité 2015 de la Confédération générale des Scop est disponible sur : http://www.les-scop.coop/export/sites/default/fr/_media/docs-organisation/CG_Scop_RapportActivites2015.pdf

l'angle de la complémentarité avec l'intervention d'IES. Cela permet de souligner les spécificités d'IES.

Tableau 24: Comparaison entre les co-financeurs membres du comité d'engagement d'IES selon le type de structure et des fonds d'investissement⁶⁷

Acteur	Structure	Année de fondation	Type de ressource	Origine des fonds	Collecte d'épargne
BPI	Établissement public	Fondée en 2012	Fonds publics	État	Pas de collecte
Caisse d'épargne Midi-Pyrénées	Banque mutualiste	Créée en 1991	Fonds privés	Particuliers en région Midi-Pyrénées	Collecte directe d'épargne auprès de citoyens par des produits bancaires en région
Crédit Coopératif	Banque coopérative	L'origine remonte à 1893	Fonds privés	Particuliers en territoire national	Collecte directe d'épargne notamment auprès de personnes morales par des produits bancaires au niveau national
La Nef	Banque coopérative	Opère des financements depuis 1988 ⁶⁸	Fonds privés	Particuliers en territoire national	Collecte directe d'épargne auprès des particuliers par des produits bancaires avec participation au capital au niveau national
Midi-Pyrénées	Membre du réseau	Créée en 1988, le	Fonds publics et	Fonds publics	Collecte indirecte d'épargne salariale

⁶⁷ Données récoltées par la consultation du rapport annuel d'activités de l'année 2015 de chaque structure. Pour la BPI, nous avons consulté le rapport annuel BPI France régions 2015.

⁶⁸ L'association La NEF (Nouvelle économie fraternelle) a été créée en 1978. La société financière a été créée en 1988 et est devenue une banque coopérative en 2016. Ce n'est qu'à partir de cette année que La Nef a pu proposer directement des comptes courants alors qu'auparavant elle devait passer par le Crédit Coopératif.

Actives	associatif France Active	réseau France Active est présent en région Midi- Pyrénées depuis 2004	privés	nationaux et régionaux et fonds privés nationaux	solidaire
Socoden	Société financière de la confédération générale des sociétés coopératives	Créée à partir des fonds constitués en 1965	Fonds privés constitués de cotisations des Scop et de Scic	Territoire national	Pas de collecte
Cigales	Club d'investisseurs	Le premier a été créé en 1983	Fonds privés	Particuliers en territoire de proximité	Collecte directe à travers la mise en commun d'épargne de particuliers
IES	Société coopérative	Créée en 1998	Fonds privés	Particuliers en région Midi- Pyrénées	Collecte directe d'épargne auprès de particuliers et de collectivités par la participation au capital

Nous pouvons distinguer les co-financeurs présents au comité d'engagement d'IES selon la nature de leur intervention financière sur le territoire. Parmi ces acteurs, certains interviennent localement, comme les Cigales et IES, et d'autres, comme La Nef et le Crédit Coopératif, s'ils ont des implantations régionales, ont une échelle d'intervention nationale. La gouvernance du groupe Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées est à la fois nationale et régionale, mais ses fonds d'investissement sont mobilisés régionalement, contrairement à Midi-Pyrénées Active qui investit régionalement des fonds principalement collectés au niveau national.

Le niveau d'intermédiation entre la collecte de la ressource et l'entrepreneur financé varie beaucoup selon les différents acteurs. Pour plusieurs d'entre eux, la BPI, la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées et la Socoden, il n'existe pas de lien entre l'investisseur (ou l'épargnant) et l'entreprise. Dans le cas de Midi-Pyrénées Active, les salariés dont l'épargne salariale est utilisée comme ressource peuvent s'ils le souhaitent avoir quelques éléments sur les projets qu'ils ont contribué à financer. Par ailleurs, les syndicats de salariés participent au conseil de surveillance, voire au comité d'engagement. La Nef propose un modèle plus direct, ses épargnants deviennent sociétaires de la coopérative lorsqu'ils souscrivent à un produit d'épargne Nef et ils ont accès tous les ans à la liste des projets financés. Dans le cas d'IES, et à plus forte raison des Cigales, les épargnants participent directement à la gestion de l'outil de financement et au choix des projets financés, avec lesquels ils sont directement en lien.

Les financeurs partenaires d'IES se distinguent également par l'offre de financement. Nous précisons que l'ensemble des outils financiers de chaque acteur n'est pas pris en compte. Nous analysons leur offre de financement sous l'angle de sa complémentarité avec celle d'IES, dans le cadre de leur participation à son comité d'engagement. Certains partenaires comme les Cigales sont co-investisseurs dans des projets accompagnés par IES tandis que d'autres proposent des prêts bancaires ; c'est le cas de La Nef et du Crédit Coopératif. La BPI est partenaire d'IES à un autre niveau, en garantissant une partie de ses investissements.

Le tableau qui suit synthétise la comparaison entre les financeurs membres du comité d'engagement d'IES selon leur intervention financière sur le territoire, sous l'angle de la complémentarité avec l'intervention d'IES. Cela permet de souligner les spécificités d'IES en tant qu'initiative de finances solidaires et de comprendre son action de manière articulée.

Tableau 25: Comparaison entre les co-financeurs membres du comité d'engagement d'IES selon leur intervention financière sur le territoire⁶⁹

Acteur	Échelle d'intervention	Intermédiation financière	Offre de financement	Accompagnement de porteur de projet
BPI	National avec des représentations régionales	Pas de rapport investisseur / entrepreneur	Garantie de l'investissement	Pas d'accompagnement

⁶⁹ Données récoltées par la consultation de rapport annuel d'activités de l'année 2015 de chaque structure. Pour la BPI, nous avons consulté le rapport annuel BPI France régions 2015.

Caisse d'épargne Midi-Pyrénées	Caisses d'épargne régionales appartenant au réseau national	Pas de rapport investisseur / entrepreneur	Prêts bancaires aux entreprises soutenues par IES	Pas d'accompagnement
Crédit Coopératif	National avec des agences installées dans toutes les régions, dont une agence en Midi-Pyrénées	Pas de rapport investisseur / entrepreneur	Prêt bancaire aux projets accompagnés par IES	Pas d'accompagnement
La Nef	Organisation nationale présente dans la région par le biais d'une délégation à Toulouse	Intermédiation peu importante	Prêt bancaire aux projets accompagnés par IES	Pas d'accompagnement
Midi-Pyrénées Actives	Champ d'intervention régionale	Intermédiation importante	Garantie de prêts bancaires et co-financement	Accompagnement professionnel assuré par des salariés
Socoden	Fonds nationaux avec des comités régionaux	Pas de rapport investisseur / entrepreneur	co-investisseurs	Accompagnement professionnel proposé par le mouvement coopératif
Cigales	Clubs locaux réunis en réseau national	Aucune intermédiation	Investissement	Accompagnement bénévole
IES	Champ d'intervention régionale avec des groupes locaux	Peu d'intermédiation	Investissement	Accompagnement bénévole

Leurs offres de financement ne comprennent pas toutes un accompagnement des porteurs de projets. Mis à part IES, seulement deux structures font de l'accompagnement. Midi-Pyrénées

Active propose un accompagnement professionnel assuré par des salariés tandis que les Cigales comme IES ont une équipe de bénévoles qui assure l'accompagnement. Dans le cas de Socoden, qui ne finance que des sociétés coopératives membres de la confédération générale des sociétés coopératives, c'est le mouvement coopératif organisé en région qui propose l'accompagnement (URSCOP).

2.3. Principaux partenaires de l'accompagnement

En ce qui concerne les partenariats opérationnels autour de l'accompagnement, IES est en rapport avec différents types de structures. Il s'agit d'incubateurs, pépinières et hôtels d'entreprises, couveuses d'activités, structures d'accompagnement au montage de projet, agences de développement économique, coopératives d'activité et d'emploi.

Les acteurs sont très divers. Il y a autant d'acteurs associatifs que publics. Parmi les principaux partenaires, on trouve par exemple le réseau Entreprendre, géré par l'Agence régionale du développement économique, de l'export et de l'innovation, un acteur public donc. Un autre partenaire important est l'incubateur d'innovation sociale Catalis⁷⁰, porté par l'Union régionale des Scop Midi-Pyrénées, dont IES fait partie : *« on est allé pour anticiper les arrivées des projets pour aller les financer. » (Bruno Fieux)*

Les acteurs interviennent à différentes échelles. L'action de certains acteurs est nationale comme le réseau associatif BGE (Boutique de Gestion pour Entreprendre), une structure de soutien à la création d'entreprise. Quant aux acteurs locaux, Parcours Adress, par exemple, s'adresse aux porteurs de projets sur Toulouse Métropole uniquement, en regroupant plusieurs structures d'accompagnement. Certains acteurs comme les PTCE, constituent un espace d'accueil à des porteurs de projets. IES participe à quelques PTCE régionaux, comme par exemple Les Ateliers à Castres, une couveuse d'activité. IES a participé de la construction du projet de ce PTCE, avec un engagement important des coopérateurs du groupe local du Tarn.

« IES faisait partir de l'association. Donc, en 2012, ils sont rentrés dans ce projet de PTCE en tant que membre du réseau de l'économie sociale et solidaire du Tarn. Ils ont suivi depuis le début ce projet de PTCE. Quand on est arrivé à la transformation en Scic, on s'est posé la question de la levée de fonds (...). IES a fait partie du tour de table avec Midi-Pyrénées Actives, Socoden et le Crédit Coopératif. » (Kadiatou Thiam)

⁷⁰ Catalis, Incubateur régional d'innovation sociale (www.catalis.coop)

IES a financé la SCIC qui gère ce PTCE et, parmi d'autres activités menées en collaboration, elle anime des événements d'information et de formation aux porteurs de projets, comme par exemple des ateliers sur les finances solidaires. Le témoignage de Kadiatou Thiam montre bien l'implication de la société dans cette structure :

« On a plein d'entrées différentes avec IES. Pierre Gout est membre d'IES, il fait partie des coopérateurs sur le Tarn. Donc, il connaissait le groupe IES et son activité. Ensuite, moi, en tant que co-fondatrice du Café Plùm, lorsqu'on a travaillé sur le modèle économique du Café Plùm, on a fait appel à IES qui nous a accompagné pendant 3 ans et qui continue à accompagner le Café Plùm d'ailleurs. Quand j'ai quitté le Café Plùm, juste avant de partir, je suis allée défendre auprès d'IES une enveloppe supplémentaire pour le Café Plùm, et ça a été l'occasion pour moi, parce qu'il y avait l'ensemble des coopérateurs du Tarn, d'annoncer mon départ du Plùm. Donc, j'ai annoncé à l'équipe d'IES que j'allais partir du Plùm et à cette réunion-là il y avait Pierre Gout et il est venu me voir à la fin de la réunion pour me dire, est-ce que tu voulais venir... donc, IES a été notre lieu de rencontre. Et puis après, il y a un 4ème lien qui est celui de la Scic puisque IES est rentrée en tant que sociétaire de la SA Étïc au moment du projet PTCE. Donc, il y a tous ces liens avec cette structure. » (Kadiatou Thiam)

En évoquant le rapport entre IES et l'ADEPES, Florent Dupuis explique le rapport entre les structures d'accueil et d'accompagnement et les financeurs solidaires :

« On aide les porteurs de projets à réfléchir à leur modèle économique, et au-delà du modèle économique, à leur plan de financement. Et après on les renvoie auprès de structures qui sont plus spécialisées, comme Midi-Pyrénées Active ou IES notamment. En fonction de l'ampleur du projet, on va peut-être l'envoyer vers la Nef ou le Crédit Coopératif pour aller voir après si c'est un financement plus important... qui peuvent accorder des prêts qui sont des prêts plus importants de ceux qui sont accordés par Midi-Pyrénées Active ou IES. Parce qu'IES est quand même souvent sur le financement de petite ampleur... Donc, c'est lui poser les bonnes questions et le renvoyer vers les interlocuteurs. Nous, on n'a pas de financement, on ne peut pas accorder de financement à des porteurs de projets. » (Florent Dupuis)

Outre les structures d'accompagnement, les incubateurs et les agences de développement économique, IES est partenaire de coopératives d'activité et d'emploi comme la Maison de l'Initiative. Il s'agit d'une Scop qui accompagne les porteurs de projets, et qui était partenaire

de la CIGALES à l'origine d'IES. La coopérative s'est développée parallèlement à IES comme le montrent quelques repères de son historique :

« En 1994, La Maison de l'Initiative ouvre les portes de son centre de formation dans un quartier de Toulouse, la Faourette. Elle accueille des femmes qui souhaitent développer un projet économique, et réalise des études de développement de territoire. En 1999, création de la première coopérative d'activités et d'emploi en Midi-Pyrénées, pour permettre à des femmes de tester leur projet grandeur nature, et de vivre la coopération au quotidien. En 2006, La Maison de l'Initiative décide d'accompagner dans leurs parcours tant les femmes que les hommes et crée une coopérative d'activités et d'emplois "mixte" sur le territoire du Sicoval. En 2007, développement sur Toulouse d'un nouveau champ de formation-accompagnement pour les femmes, en matière d'insertion sociale et économique. En 2013, naissance de permanences d'accueil en Ariège pour le développement d'une nouvelle CAE » (Maison de l'Initiative⁷¹)

Le témoignage de Bruno Fieux explique la nature de ce partenariat :

« La Maison de l'initiative est une coopérative d'accès à l'emploi, une CAE. Quelqu'un qui apprend un métier, il est salarié de la coopérative et il monte son projet et au bout de deux ans, quand il a son business et ses clients, il crée sa société. On travaille avec eux d'abord parce que (...) quand le type monte sa boîte, on sera là pour financer. C'est du partenariat pour anticiper ce qui peut nous arriver, ils peuvent nous envoyer des projets. Il y a La Maison de l'initiative à Toulouse, il y a Regate et Regabat dans le Tarn, il y en a une autre dans l'Aveyron. Donc, il y en a quelques-unes qui sont des CAE qui sont aussi assez actives dans des incubateurs comme Catalis et cetera et donc ça fait partie des sources pour avoir des projets potentiels. » (Bruno Fieux)

Ainsi, comme l'explique Bruno Fieux, ces partenariats avec des structures de l'accompagnement permettent d'avoir accès à des projets en création. Étant donné que le montage du projet a été accompagné par une structure partenaire, IES espère d'accueillir des projets « plus mûrs », pour reprendre l'expression d'un coopérateur d'IES dans le cadre d'une discussion informelle à ce propos. Après le financement, généralement IES assure l'accompagnement et rares sont les projets qui sont accompagnés par d'autres partenaires de manière concomitante. Ces partenaires ont vocation à accompagner le montage du projet ; une fois le projet créé, ce sont les financeurs solidaires qui les accompagnent.

⁷¹ Source : <http://maison-initiative.org/notre-cooperative/mieux-nous-connaître/144-notre-histoire.html>

2.4. Partenaires publics

Le soutien public aux finances solidaires peut passer par l'investissement de ressources publiques dans des structures. Dans le cas d'IES, cela passe par des subventions notamment de la région et par la participation de collectivités au capital de la société.

Le principal partenaire d'IES est la région, le rapport remonte au début du projet. Plus récemment, la création du statut de Scic a permis une participation des collectivités au capital d'IES. Gérard Coadou explique qu'il s'agit d'un rapport particulier.

« Le budget de fonctionnement reste un problème à gérer au quotidien. D'une part quand on va voir les collectivités, c'est plus facile de dire, nous, on va pas vous demander de l'argent tous les ans, vous vous intéressez à ce qu'on fait, nous, on a un outil de développement économique de territoire, une façon de participer à IES c'est de prendre des parts sociales et c'est une fois, vous pouvez en remettre tous les ans, mais c'est pas comme une subvention, où on va dire, l'année prochaine on va revenir parce qu'on a besoin de cet argent. Du coup, c'est plus facile, en termes de discours, intervenez, soit en parts sociales, où, en aide logistique, mettez à disposition un bureau, une salle où on se réunit, voilà, c'est une façon d'être supporté par une communauté. » (Gérard Coadou)

Lui-même élu local, l'animateur du groupe des coopérateurs du Tarn a mobilisé son réseau personnel et professionnel pour obtenir un financement. Ce témoignage montre que la société a un accès facilité pour ce type d'acteur mais il montre également le poids des enjeux politiques.

« Aujourd'hui il y a une possibilité de se développer, c'est au niveau des communautés de communes ou des communautés d'agglomération, qui ont la délégation économique (il fait référence à la compétence économique, ce qui avant était une compétence exclusive de la région mais devient aussi, avec la réorganisation des territoires, une compétence des agglomérations, mais qui n'est pas par contre une compétence des villes ou communes, dont la difficulté est d'avoir le soutien financier de ces institutions), on fait un peu de lobbying pour se faire connaître mais ça demande beaucoup de temps aujourd'hui. La région, ça a été fait depuis le départ, on les connaît bien, les services, qui est en charge de cette gestion nous connaît bien (...) et ce réseau se maintient parce qu'effectivement il y a un contact plutôt favorable. Après on fait un travail local pour que les gens de collectivités mettent aussi de l'argent à IES. Moi, en étant élu effectivement dans une commune à un moment donné, j'ai pu

faire en sorte que la communauté de communes du Rabastinois où j'habite, dont Coufouleux fait partie, mette un peu d'argent, des parts sociales... je faisais partie de la commune, j'avais mon réseau, du coup la collectivité a mis de l'argent dans IES. C'est un axe de développement possible, je sais que sur Tarbes ils travaillent beaucoup là-dessus aussi, pour que la collectivité mette de l'argent, nous, on a une collectivité d'agglomération qui est grosse comme Albi où je suis présent en termes de contact depuis 7 ou 8 ans et pour l'instant on n'a toujours pas mis de l'argent dans IES. Ils nous connaissent, mais ils n'ont pas mis de l'argent dans IES. Donc, effectivement, il faut effectivement que le contexte politique soit très favorable pour que la collectivité s'intéresse à nous. » (Gérard Coadou)

Ce témoignage montre que les rapports entre IES et les pouvoirs publics dépendent d'un contexte politique. Une manière de dépasser cette limite est d'engager les collectivités dans la société, stratégie qui a été adoptée par IES après le passage au statut de Scic. Nous reviendrons sur d'autres enjeux dans la section suivante, où les défis et les limites de cette initiative seront évoqués.

Chapitre XX : Défis, enjeux et limites

Les spécificités du financement solidaire et le dialogue établi entre ces initiatives et les institutions des finances traditionnelles engendrent des défis qui leur sont caractéristiques. C'est pourquoi nous avons appréhendé IES en tant qu'initiative des finances solidaires afin de mieux saisir les défis et les enjeux propres à son champ d'action.

La forme de collecte de capital, le mode d'intervention dans des entreprises et l'articulation entre financement et accompagnement limitent l'action d'une société de capital-risque, comme le signalent Guérin et Vallat (1999). De même, ces aspects constituent des limites au développement d'IES. L'articulation entre financement et accompagnement, propre aux structures de finances solidaires, est aussi limitée par la disposition de moyens et techniques. Ayant une vocation régionale, l'action d'IES sur le territoire est limitée par la mobilisation des groupes locaux et par la dynamique régionale, marquée par une importante concentration dans le chef-lieu de la région. Malgré la constitution de groupes locaux, 50 % des entreprises accompagnées en 2016 étaient installées dans le principal département de la région Midi-Pyrénées.

Nous allons souligner quelques défis au développement d'IES, le premier étant d'équilibrer son modèle économique,

Modèle économique

Vallat et Guérin (1999) mentionnent un défi auquel tous les financeurs solidaires doivent faire face, à savoir, le financement de l'activité d'accompagnement. « *L'activité d'intermédiation financière ne peut être rentable du fait des coûts de l'accompagnement. Ici encore seules des subventions peuvent garantir l'équilibre.* » (p. 24). Le modèle économique d'IES dépend des subventions publiques mais ces ressources sont surtout nécessaires au fonctionnement de la structure étant donné que les coûts de l'accompagnement sont couverts par les coopérateurs-bénévoles.

Interrogé sur les principaux défis d'IES, Bruno Fieux déclare :

« C'est arriver à trouver ce qu'on appelle le modèle économique. C'est-à-dire que... le modèle économique, c'est quoi ? On a un budget, on a des salariés, on a des entreprises et cetera et c'est arriver à ce que tout ça soit cohérent, que ça marche (...) si on pouvait doubler des effectifs, ça serait parfait mais on ne peut pas parce qu'il n'y a pas de budget. Donc, en fait, c'est l'équilibre économique entre des ressources qu'il faudrait augmenter et de budget qu'on n'a pas parce qu'on a encore quand même une moitié du budget qui vient des subventions publiques donc c'est tout ce modèle-là qui est assez... bon, ça fait 20 ans qu'il existe donc il va continuer mais qui est pas confortable, on va dire. » (Bruno Fieux)

Le modèle économique de la société est certainement l'un des principaux défis, comme le souligne l'ancien président Bruno Fieux dans son témoignage. Dans le projet d'IES, le capital est collecté à travers l'épargne et celle-ci est entièrement destinée au financement d'entreprises. La rémunération du capital n'étant pas suffisante pour maintenir la structure, les subventions publiques assurent 50 % du budget de fonctionnement de la société.

La dépendance aux subventions publiques constitue une limite pour le développement d'IES notamment dans un contexte de crise de l'État-providence, avec une réduction des subventions publiques au secteur associatif. Les témoignages des coopérateurs ont exprimé une préoccupation avec l'impact des enjeux politiques sur le projet. Après une longue période politique favorable, IES traversait un moment d'incertitude lors de notre recherche :

« Effectivement on a eu la chance d'avoir un développement favorable pendant ces 18 ans dans un contexte politique plutôt favorable sur le plan de la région parce que c'est le PS qui a été à la tête de la région sur cette partie-là et qu'ils avaient un œil, une sensibilité vis-à-vis de l'économie sociale et solidaire et IES a été soutenue par ce biais-là et là aussi il y a peut-être des réseaux qui existaient... donc on peut dépendre de ce genre de facteur effectivement de changements politiques qui nous sont défavorables. » (Gérard Coadou)

L'augmentation de la collecte du capital est la seule manière de faire face à ce défi. Néanmoins, cela renvoie à un autre défi, qui est d'augmenter, de manière équilibrée, le capital, le nombre des coopérateurs accompagnateurs et des entreprises financées, ce que nous appelons le trépied épargne-investissement-accompagnement et qui constitue le deuxième défi.

Équilibrer le trépied épargne-investissement-accompagnement

L'activité d'IES étant la collecte d'épargne solidaire visant à financer des entreprises solidaires, l'augmentation du capital est un aspect fondamental de son projet. Elle dépend essentiellement de l'achat de parts sociales par les coopérateurs ou par de nouveaux souscripteurs. L'investissement impliquant un accompagnement bénévole pendant toute la période de participation au capital de l'entreprise, une croissance du capital ne permet pas de soutenir davantage d'entreprises si elle n'est accompagnée d'une croissance du nombre d'accompagnateurs. Equilibrer ces trois éléments sur lesquels repose la méthodologie d'IES - la collecte d'épargne, l'investissement dans le capital d'entreprises solidaires et l'accompagnement - constitue un défi majeur au développement du projet.

Un regard sur le développement d'IES depuis sa création a révélé une lente évolution du nombre de coopérateurs. Sur les statuts originaux de la société signés en janvier 1998 figurent 16 associés. Douze ans plus tard, IES avait 634 coopérateurs⁷². Cela représente une moyenne de 51 nouveaux coopérateurs par an. La société a privilégié dans son développement l'adhésion de nouveaux coopérateurs par les réseaux de connaissance, comme l'a expliqué Bruno Fieux. Cette forme d'augmentation du nombre de coopérateurs a atteint sa limite et IES s'est tournée vers d'autres stratégies. Ainsi, pour attirer des nouveaux souscripteurs, IES a investi dans la communication vers le grand public.

La promotion du produit d'épargne d'IES est faite tant par la société même, à travers par exemple l'appel à souscription, que par le collectif Finansol, notamment à travers la publication annuelle du « Baromètre de la finance solidaire ». Mais l'analyse du développement d'IES montre que la stratégie d'augmentation du nombre de coopérateurs via une campagne de communication dirigée vers le grand public a des limitations. Elle peut avoir comme conséquence l'adhésion de personnes moins identifiées aux valeurs et aux principes de la société, avec un profil éloigné de celui des premiers coopérateurs, identifiés comme « militants ». Selon Bruno Fieux, cela n'a pas été vérifié en ce qui concerne les coopérateurs arrivés par l'appel à souscription. En revanche il admet que les épargnants arrivés à IES par le biais de Finansol peuvent avoir une compréhension moins claire du produit et du projet de la société.

L'analyse du développement d'IES nous a permis de comprendre que les membres-fondateurs et les premiers coopérateurs ont été mobilisés par des réseaux sociaux territoriaux. Mais ce

⁷²Rapport de gestion IES 2010.

modèle de réseau est interpellé par le modèle de plateforme de financement participatif, le « crowdfunding », dont l'importance s'est accrue dans le pays ces dernières années :

« L'émergence récente de la finance participative, le « crowdfunding » (le financement par la foule) vient interpeller d'autant plus ce besoin d'utilité et de citoyenneté alloué à l'épargne. Les sommes qui y sont dédiées deviennent de plus en plus importantes (FinPart, 2012). » (Cuénoud, 2013, p. 2)

Ce modèle s'appuie sur les réseaux sociaux virtuels, ce qui permet une croissance rapide du nombre de personnes et du montant du capital. Cuénoud (2013) explique comment, interpellés vis-à-vis de ce modèle, des acteurs des finances solidaires en région Poitou-Charentes se sont rassemblés autour d'une plateforme de financement participatif. En 2015, un groupe de travail a été constitué au sein de la commission « Stratégie & Finances » d'IES pour travailler sur la thématique du « crowdfunding ». Comment l'intégrer dans nos processus et notre organisation ? Quels sont les différents scénarios possibles et quel est le positionnement d'IES face à ces pratiques en développement constant ? Celles-ci sont les questions qui orientent la discussion⁷³. Le groupe est coordonné par Bruno Fieux, qui s'est rapproché de l'expérience du Poitou-Charentes pour alimenter la discussion au sein d'IES.

Il est nécessaire de signaler que ce modèle peut attirer des personnes qui ne sont pas sur le territoire construit bien qu'elles soient en région Midi-Pyrénées. Ainsi, ces nouveaux coopérateurs auraient plus de difficultés à s'insérer dans les groupes locaux IES et, donc, à s'engager dans l'accompagnement.

Nous pouvons, donc, affirmer que ces stratégies (appel à souscription, communication via Finansol, « crowdfunding ») peuvent avoir comme conséquence une importante hausse du nombre de coopérateurs et, par conséquent, du capital de la société, sans une augmentation du nombre d'accompagnateurs. Provoquant, de cette façon, un déséquilibre du trépied méthodologique épargne-investissement-accompagnement.

La société a vu une augmentation importante du capital et du nombre de coopérateurs à partir de 2010. Le passage au statut de Scic a permis la souscription de parts sociales par des collectivités. Néanmoins, cette stratégie a aussi des limites car ce sont des coopérateurs du type personne physique et non coopérateurs personnes morales qui assurent l'accompagnement.

⁷³Rapport de gestion IES 2015.

L'augmentation du capital permet l'investissement dans des entreprises et, de surcroît, elle est fondamentale dans le modèle socioéconomique d'IES. Dans son projet, le résultat de l'investissement dans des entreprises solidaires doit fournir les ressources nécessaires au fonctionnement de la société. Pour cela, deux conditions sont posées. La première est la nécessité d'augmenter de manière significative le capital investi. Et la seconde est un résultat positif des entreprises soutenues pendant la durée de l'investissement. À ce sujet, Henri Arevalo a dressé son bilan :

« On n'a pas mobilisé autant qu'on le pensait. Et au début, j'ai pensé qu'on allait mobiliser d'avantage et plus rapidement (...) On aurait pu penser qu'on ait dix fois plus d'argent, 15 ans après on devrait avoir un capital de 10 ou 15 millions d'euros, minimum, 20 millions d'euros. » (Henri Arevalo)

En effet, l'analyse du modèle socioéconomique a montré que la rémunération du capital d'IES n'est pas suffisante pour maintenir la structure, qui dépend de subventions publiques. Mais, compte tenu des attentes exprimées par l'un de ses membres-fondateurs, la question de la capacité de la structure à gérer ce capital et à assurer l'accompagnement des entreprises se pose.

Il est à noter que l'augmentation du nombre de coopérateurs d'IES peut avoir également un impact négatif sur la gouvernance de la société. Prévoyant d'atteindre le nombre de 1 000 coopérateurs en 2017, la croissance d'IES a un impact sur la démocratie interne et la structure administrative (bénévoles et équipe salariée). Sur cela repose le troisième défi : encourager l'engagement et la participation des coopérateurs dans le projet.

Participation citoyenne

L'engagement citoyen à travers l'épargne et l'accompagnement d'entrepreneurs est un aspect important dans le projet d'IES qui va à l'encontre des enjeux de la finance solidaire : la construction d'un autre rapport à l'argent et la transformation de l'économie par la construction de nouveaux rapports financiers. La participation citoyenne est au centre du projet des initiatives de finances solidaires du type capital-risque solidaire, rappelle G. Viandier de Finansol :

« Dans le capital-risque solidaire comme Garrigue, IES, Autonomie et Solidarité, Herrikoa, Femu Qui, il y a cet aspect citoyen dans le sens où il n'y a pas beaucoup d'intermédiation (...)

peu de distance entre la collecte et l'investissement, et une participation de souscripteurs et puis globalement un projet, et là ce n'est pas le cas de toutes les finances solidaires, c'est un vrai projet de participation citoyenne » (Guillaume Viandier)

La constitution de groupes locaux est la principale stratégie d'IES pour favoriser la participation des coopérateurs. De plus, cette gestion décentralisée permet un fonctionnement efficace dans la réponse aux demandes de financement du territoire. Mais cette décentralisation pose un défi de gestion en termes de manutention d'une cohérence globale des actions. Le témoignage de la déléguée générale révèle ce défi de concertation :

« Il y a de la RH (gestion de ressources humaines) derrière. Moi, je suis déléguée générale donc je suis à la fois en charge du suivi financier, comptable, de la cohérence, des process, etc. Mais je suis aussi et surtout RH, en fait, sans le savoir. Je n'étais pas embauchée pour mes capacités en RH. Ceci étant dit, la réalité c'est que quand on a 115 bénévoles sur le territoire, quand on a des organisations propres à chaque territoire, que c'est ce qu'on souhaite et ce qu'on veut, mais aussi un siège social et donc une cohérence globale à avoir, des réalités locales qui sont différentes, des partenaires, qui sont différents en fonction de tel ou tel territoires ... il faut quand même avoir une vue d'ensemble et arriver à cordonner tout ça et tout ces gens et toutes ces énergies qui peuvent porter aussi des messages différents. Il faut arriver à avoir une communication partagée, globale et être cohérent en garantissant son ancrage local et sa spécificité territoriale. Et ça c'est un fil conducteur à avoir pour maintenir IES dans sa bonne direction. » (Carine Blanc)

De surcroît, la constitution de groupes locaux dans des départements de la région Midi-Pyrénées a été une stratégie fondamentale dans l'ancrage territorial d'IES. Pour cela, il a été nécessaire de mobiliser des coopérateurs bénévoles dans des départements autres que la Haute-Garonne, où a été fondée la société. Mais la distribution du nombre de coopérateurs et du nombre d'entreprises par département, encore concentrée dans les grandes villes, indique que la mobilisation des groupes locaux sur le territoire reste un défi.

Défis propres à l'accompagnement

Dans l'accompagnement, les coopérateurs sont confrontés à quelques défis. Les témoignages ont révélé, par exemple, la frontière ténue entre accompagnement et intervention. Bruno Fieux a souligné dans son témoignage que le coopérateur doit être attentif à ne pas être intrusif vis-

à-vis de l'entrepreneur. En outre, l'accompagnateur est confronté au défi de concilier recouvrement des entreprises en difficulté et maintien d'une solidarité. L'enjeu derrière l'accompagnement est d'assurer la pérennité des initiatives, ce qui est fondamental pour le projet d'IES. Les accompagnateurs sont autant bénévoles qu'actionnaires. La construction d'un lien, à la fois économique et social, entre épargnant et entrepreneur ne va pas sans tensions.

En effet ces tensions peuvent avoir lieu au sein des finances solidaires en raison de la cohabitation de différentes logiques et différentes formes de représentation économique. D'un côté, les bénévoles mettent à disposition du porteur de projet leurs compétences en vue du développement du projet. De l'autre côté, ils doivent évaluer les résultats de l'entreprise et signaler à la société quand le projet devient trop risqué. Les tensions entre une représentation substantive et une représentation formelle de l'économie se fait ressentir également dans la sélection des projets. Les exemples cités par les interviewés montrent que parfois une décision de financement est prise malgré les risques du projet.

Le témoignage d'un entrepreneur dont la demande de financement a été refusée montre que le rapport humain entre le porteur du projet et les financeurs peut avoir un impact sur la décision de financement dans un sens comme dans l'autre. Dans les cas où l'entrepreneur n'a pas les compétences nécessaires pour construire son projet, la relation humaine qu'il entretient avec les coopérateurs peut favoriser de la part de ces derniers un regard bienveillant sur le projet et les inciter à dépasser cette lacune. À l'inverse, un projet mieux structuré peut être refusé en raison du rapport personnel entretenu par l'entrepreneur avec les accompagnateurs.

Cadre juridique

Un autre défi interne à l'organisation est d'accorder le projet avec le cadre juridique. Nous avons observé que dans sa trajectoire, IES a dû passer par diverses entités juridiques pour développer son projet.

Ce défi n'est pas une particularité de la société, mais constitue bien une entrave au développement des finances solidaires en France. Comme nous l'avons évoqué auparavant, le cadre juridique n'est pas toujours cohérent par rapport au projet politique de ces initiatives. Cela renvoie, en fait, au défi de la reconnaissance institutionnelle.

L'analyse historique du développement de la finance solidaire a permis de dégager au moins deux enjeux importants. Le premier enjeu est celui de la transformation de la finance et le

deuxième est celui de la transformation de l'économie par le soutien à des projets se revendiquant d'une économie alternative et solidaire ou d'une l'économie locale répondant à des besoins sociaux. Nous observons que ces deux enjeux se font écho dans le cas d'IES. Ils peuvent orienter les financeurs solidaires dans différentes directions. G. Viandier illustre ces contradictions à partir de l'exemple de la Nef et des fonds 90/10.

« Pour certains modèles il y a une espèce de contradiction entre l'idée de la transformation de l'économie par la finance solidaire et le financement de l'économie solidaire. La Nef, par exemple, ils ont un rôle dans la transformation de la finance, avec une transparence, elle ne finance que des projets sociaux, environnementaux, culturels. Donc, ils assument un rôle de transformation de la finance, par contre, ça ne leur permet pas d'avoir des outils de financement qui sont particulièrement adaptés aux besoins des entreprises solidaires parce qu'ils sont obligés d'avoir un projet économique qui tient la route, ils sont obligés de faire des prêts et de gagner de l'argent sur des prêts. Les fonds 90/10, par contre, ils ne transforment pas la finance. Il y a 90 qui est investi sur la finance classique. Mais ça permet de générer des outils de financement qui sont vachement intéressants pour l'entreprise d'économie solidaire. » (Guillaume Viander)

IES interroge le système financier traditionnel et son projet peut combiner ces deux enjeux. Ainsi, elle est également confrontée au défi de trouver un modèle économique permettant d'avoir des outils de financement qui répondent aux besoins des entreprises solidaires. La solution trouvée par la société est d'associer des outils financiers permettant de faire de l'investissement et du prêt. Le témoignage du coopérateur Gérard Coadou nous permet de mieux comprendre comment IES trouve cet équilibre :

« Pour 20 000 euros, on met un tiers en capital et deux tiers en compte courant. Parce que là ce qui est un peu rémunérateur pour nous c'est le compte courant et on ne peut pas dire qu'on met de l'argent que dans le capital, il y a aussi dans le compte courant (...) Quand on rentre comme associé et qu'on apporte de l'argent au compte courant, le taux d'intérêt est de 6 % et c'est pas toujours bien pris par le porteur du projet puisqu'aujourd'hui les prêts sont à des taux très inférieurs. Donc, on fait la moyenne : la moitié en prêt et la moitié on met dans le capital et on va sortir à la valeur nominale surtout dans les Scop et ça c'est la seule façon pour nous de rémunérer un peu notre investissement, c'est d'avoir un taux important parce qu'on a aussi un modèle économique à suivre et à faire fonctionner. » (Gérard Coadou)

Certains défis et limites sont propres au projet d'IES mais d'autres renvoient aux défis auxquels la finance solidaire doit faire face en vue de son développement en France : augmentation de la collecte d'épargne, vulgarisation de l'épargne solidaire, vulgarisation des outils de financement solidaire, reconnaissance institutionnelle, grilles d'évaluation et de mesures d'impact des financeurs solidaires, entre autres.

Principaux aspects révélés par l'étude de cas français

Le cas étudié a été présenté dans une perspective historique. Nous avons identifié dans le Chapitre V des initiatives collectives révélatrices d'un tissu socio-associatif qui a favorisé l'émergence et la mise en place du projet. En outre, nous avons pu identifier des membres fondateurs centraux d'IES. D'un côté, des citoyens réunis autour d'un élu local, orientés par un choix politique de création d'emplois au sein d'initiatives économiques solidaires locales. Cela rejoint le premier enjeu des finances solidaires, celui de la pérennisation des initiatives de l'économie solidaire. De l'autre côté, des cigaliers qui cherchent à mettre en pratique leur engagement dans la démocratisation économique à travers l'activité financière. De cette manière, le contexte d'émergence d'IES dialogue avec des débats au niveau régional et national autour de l'émergence des finances solidaires contemporaines dans les années 1970 et 1980, en permettant de situer l'initiative dans un projet d'économie solidaire.

L'initiative émerge de la rencontre de personnes sur un territoire donné autour d'un problème ressenti sur le territoire : le chômage. Il est nécessaire de souligner que le projet est basé sur une vision de la société civile selon laquelle les citoyens peuvent porter des solutions pour répondre à cette problématique. L'objectif principal d'IES est la création d'emplois sur le territoire. La société cherche à atteindre ses objectifs à travers l'offre d'un produit d'épargne solidaire et d'un service d'investissement, financier et humain, aux initiatives économiques solidaires.

Le territoire d'intervention d'IES doit être perçu comme un territoire socialement construit, ayant évolué principalement en fonction de la localisation des coopérateurs car l'accompagnement par les coopérateurs est un aspect central dans la méthodologie d'IES. Ainsi, la circonscription territoriale d'IES a été conditionnée par la localisation des investisseurs, dans une logique de finances de proximité.

Outre le territoire construit, nous avons examiné dans le Chapitre VI l'évolution d'autres aspects du projet dans la période de 1998 à 2015. Malgré la professionnalisation de la société, l'équipe salariée a un rôle de support ; l'essentiel des activités d'IES ainsi que sa gestion sont assurées par les coopérateurs, son modèle organisationnel dépendant fortement du bénévolat.

Pour trouver son équilibre économique, IES combine ressources marchandes et non-marchandes.

Nous avons exposé dans le Chapitre VII l'activité de la société en vue de la caractériser en tant que finances solidaires. L'aspect méthodologique permet de distinguer les initiatives de finances solidaires d'autres structures qui agissent dans le champ de la microfinance ou du microcrédit. L'examen de la méthodologie fait ressortir une vision substantive de l'économie où la rentabilité financière est sacrifiée au profit du maintien de l'emploi.

L'offre financière d'IES révèle le caractère indissociable des dimensions économique et sociale de cette initiative, d'où la pertinence d'une approche socio-économique des finances solidaires. Il est important de noter que, parmi les sociétés de capital-risque comme Autonomia et Solidarité, Garrigue et Herrikoa, IES est la seule à investir exclusivement dans des entreprises d'économie solidaire, selon les critères établis par ses coopérateurs.

L'engagement citoyen à travers l'épargne et l'accompagnement d'entrepreneurs est un aspect important du projet d'IES qui va à l'encontre des enjeux de la finance solidaire : la construction d'un autre rapport à l'argent et la transformation de l'économie par la construction de nouveaux rapports financiers.

La société cherche à soutenir des projets en cohérence avec un projet politique partagé par ses coopérateurs. En ce sens, les groupes locaux jouent un rôle politique important dans le choix des projets pour répondre à des besoins mal satisfaits dans les territoires.

L'évolution du capital, des coopérateurs et des entreprises financées ne peut pas être analysée de manière isolée. Un regard sur le développement d'IES depuis sa création révèle une lente évolution de la société. Depuis sa création et jusqu'en 2015, IES a soutenu financièrement 85 structures, un résultat très modeste sur le territoire. Mais derrière ce chiffre se cachent d'autres aspects importants du résultat de son intervention, comme le taux de survie des entreprises. En outre, les difficultés pour mesurer les résultats d'un financeur solidaire au-delà de la dimension économique ont été soulignées dans le Chapitre VIII.

La société coopérative IES et l'association ADEPES font partie d'un unique projet monté par des acteurs sur le territoire en vue de son développement. Nous avons examiné dans le Chapitre IX d'autres actions et projets communs menés par ces acteurs en vue du développement de l'économie solidaire en Midi-Pyrénées. L'examen de l'environnement

institutionnel et des partenariats avec les acteurs sur le territoire permet de comprendre la contribution d'IES au développement de l'économie solidaire, d'où l'intérêt de mobiliser la notion de réseau territorial. L'analyse des partenariats nous a permis de comprendre, par exemple, les spécificités de son offre et le rapport de complémentarité entre ses outils et ceux d'autres financeurs solidaires.

Les principaux défis auxquels est confronté le développement d'IES ont été signalés dans le Chapitre X : le modèle économique, l'équilibrage du trépied épargne-investissement-accompagnement, la participation citoyenne, l'accompagnement et le cadre juridique. Certains d'entre eux sont propres au projet d'IES mais d'autres renvoient aux défis du développement de la finance solidaire qui ont été relevés. Après avoir analysé les finances solidaires dans le contexte brésilien, nous pourrions confronter les défis, limites et enjeux propres à chaque contexte.

Deuxième partie: Finances solidaires au Brésil

A) Approche historique du terrain brésilien

As práticas de finanças solidárias se expandem no Brasil na década de 1990, ganhando notoriedade e relevância nos últimos anos. As experiências de fundos rotativos solidários no Brasil, desenvolvidas desde os anos 1980, são as mais antigas e mais numerosas. Entre 2011 e 2012, foram mapeados 508 fundos solidários em uma pesquisa realizada com o apoio da Secretaria Nacional de Economia Solidária (SENAES) no âmbito do Ministério do Trabalho e Emprego (MTE). Os bancos comunitários, prática mais recente, tiveram um enorme expansão na última década, passando de uma experiência em 1998 a 103 bancos comunitários em 2013, organizados em uma rede nacional que cumpre um papel importante na articulação desse campo.

A noção de finanças solidárias no Brasil enquanto campo é recente e costuma reunir fundos rotativos, bancos comunitários e cooperativas de crédito. É no nordeste do país, região com alto índice de pobreza e desigualdade, que estão concentradas em maior número. Nesta região estão localizadas 64% dos fundos solidários mapeados⁷⁴, como também metade dos bancos comunitários (Rigo, 2014). Essas práticas, em particular nessa região, buscam soluções para o problema do acesso ao crédito e da exclusão financeira.

Há poucos trabalhos acadêmicos sobre esse rico campo de práticas, embora o interesse tenha crescido nos últimos anos, juntamente com a expansão das experiências. Entre os trabalhos disponíveis, podemos encontrar estudos exploratórios e, principalmente, estudos de caso descritivo-analíticos que se debruçam sobre a experiência emblemática do Banco Palmas, primeiro banco comunitário no Brasil. As análises sobre essas experiências partem de diferentes aproximações. Alguns pesquisadores que se interessam por microcrédito e microfinanças buscam entender as experiências de finanças solidárias situando-as nesse contexto (Barone et al., 2002; Parente, 2002; Munoz, 2009). Outras contribuições foram feitas por pesquisadores em economia solidária que entendem as finanças solidárias como práticas que emergem deste campo. Nesse último sentido, os principais trabalhos desenvolvidos são de Genauto C. de França Filho e colaboradores (França Filho e Cunha, 2009; França Filho e Passos, 2013; França Filho et al., 2012, dentre outros) além de teses recentes (Braz, 2015) que discutem casos emblemáticos. Discutindo as questões do desenvolvimento, destaca-se os

⁷⁴Mapeamento realizado entre 2011 et 2012 (ver Barreto, 2016).

trabalhos de Ricardo Abramovay (Abramovay, 2003; Junqueira e Abramovay, 2005), A. Gonçalves (Gonçalves, 2010; Gonçalves e Santos Filho, 2011) e Sabourin (*referências*) dentre outros, que têm analisado práticas de finanças de proximidade no contexto rural.

Vincular as práticas de finanças solidárias ao campo da economia solidária no Brasil é coerente sobretudo se observarmos a natureza das organizações onde nascem essas experiências, que são provenientes da sociedade civil e se identificam com o processo de construção histórica da economia solidária no país. Por outro lado, tais práticas se dão, pela natureza do serviço que ofertam, no campo das microfinanças. Observamos que a inserção dessas iniciativas em tal campo não se dá sem conflitos e contradições.

Buscamos indicar nessa seção aspectos fundamentais para compreender o contexto das finanças solidárias no Brasil. Tendo em vista os três aspectos indicados por França Filho (2003) para uma perspectiva internacional da economia solidária, abordaremos aqui três questões. A primeira é a emergência das finanças solidárias no Brasil, a fim de compreender as razões do surgimento desse fenômeno social. A segunda questão diz respeito à dimensão histórica de construção desse campo. Finalmente, destacaremos os os desafios ao desenvolvimento das finanças solidárias nesse contexto.

Capítulo I: Emergência da economia solidária e das finanças solidárias no Brasil

1. Elementos para entender a emergência e o desenvolvimento da economia solidária

A economia solidária surge no Brasil como resposta à grande crise de 1981-1983, quando muitas indústrias, inclusive de grande porte, pedem concordata e entram em falência (Singer, 2002). Uma leitura do contexto político-econômico do país entre os anos 1980 e 1990 mostra-se fundamental para compreender a emergência da economia solidária no Brasil.

O país passou por um recente processo de redemocratização após um longo período de ditadura militar (1964-1985). O primeiro governo civil foi eleito através de voto direto somente em 1989. Os anos 1980 foram marcados por um intenso processo de organização de uma sociedade civil autônoma e em forte tensão com o Estado. A adoção da Constituição de 1988 é resultado dessa luta pela participação e implantação do estado democrático. Ela garantiu mudanças importantes na promoção dos direitos sociais e formalizou espaços de participação da sociedade civil.

Nesse cenário, é possível distinguir diferentes tipos de organizações sociais. Vinculadas ao desenvolvimento urbano desordenado, surgem anos 1970 e 1980 associações em torno de questões urbanas como moradia, infraestrutura e saúde. Nesse mesmo período, vimos uma nova organização do movimento operário e do sindicalismo principalmente nas grandes capitais e nas regiões mais industrializadas do país, como a região Sudeste. O Partido dos Trabalhadores, um dos maiores símbolos do movimento de esquerda na América Latina, foi fundado em 1980. Ele cumpriu um papel importante na mobilização da sociedade civil pela redemocratização política. Um dos seus fundadores e líder do movimento sindical, Luiz Inácio Lula da Silva, se apresentou como candidato às primeiras eleições presidenciais diretas em 1989, sendo eleito 13 anos depois como o primeiro presidente de um partido de esquerda.

As décadas de 1980 e 1990 foram marcadas por uma forte crise econômica causada, de um lado, pela dívida externa acumulada e, por outro lado, pela alta da inflação com grande desvalorização da moeda nacional. Esse quadro é agravado pela inserção do país no contexto global da financeirização da economia e pela indexação da moeda nacional ao dólar. As políticas neoliberais que começaram a ser implementadas nesse período na direção de um

Estado mínimo conduziram à redução de gastos estatais, fundamentais à garantia de direitos sociais da população, agravando a crise na relação entre Estado e sociedade civil. Nesse contexto, diversas iniciativas populares surgiram em reação ao alto desemprego e à crise econômica.

O elevado índice de desemprego, a relação com o Estado e o nível de institucionalização são fatores que explicam o desenvolvimento de uma economia popular informal como forma de subsistência das classes populares no Brasil. França Filho (2003) lembra que no contexto brasileiro, a emergência da economia solidária deve ser pensada principalmente a partir da tradição da economia popular. Ela identifica uma realidade heterogênea, um processo social traduzido na aparição e expansão de diversas pequenas atividades produtivas e comerciais nos setores pobres de grandes cidades da América Latina (Kraychete, Lara e Costa, 2000; França Filho, 2003). A economia popular se expressa através de iniciativas populares baseadas na solidariedade, que significam formas de sobrevivência e modos de organização coletivo-democrático.

É nesse ambiente político-econômico que surgem as iniciativas que se organizaram na construção de um movimento de economia solidária no Brasil. Em parte, elas dão continuidade à luta dos trabalhadores por condições melhores de trabalho e à busca pela superação das desigualdades sociais. Elas também podem ser percebidas numa continuidade do movimento de democratização do país, experimentando na prática a reabertura democrática em vários planos, inclusive no plano econômico. São exemplos do crescimento de manifestações da solidariedade na economia: a Associação Nacional de Trabalhadores em Empresas Auto-Gestionárias, formada por volta de 1994; a organização de cooperativas nos assentamentos pelo Movimento dos Sem-Terra (MST); a expansão de Incubadoras Tecnológicas de Cooperativas Populares no meio universitário, sendo a primeira criada em 1995 na Universidade Federal do Rio de Janeiro; a criação da Agência de Desenvolvimento Solidário pela Central Única dos Trabalhadores (CUT) em 1999.

Essas entidades representam os principais atores que participaram à construção de um movimento de economia solidária no Brasil. Os trabalhadores urbanos e rurais reunidos em sindicatos ou em torno do movimento de luta pela terra participam com as primeiras experiências de recuperação e autogestão de indústrias, como aponta Singer (2002) ao mencionar a falência de indústrias entre 1981 e 1983 como o embrião desse movimento. Os intelectuais engajados no âmbito das universidades públicas desempenham um papel

importante no reconhecimento dessas novas práticas. São criadas as primeiras incubadoras tecnológicas com o objetivo de apoiar, através de formação política e suporte técnico, a organização coletiva de trabalhadores. Por fim, um outro ator importante é a Igreja Católica, particularmente através do movimento da teologia da libertação. Muitos padres se engajaram na luta pela justiça social. Assim, a Cáritas começa a atuar em questões ligadas ao mundo do trabalho e geração de renda e torna-se um ator histórico importante no apoio à organização popular.

O movimento de economia solidária ganhou mais visibilidade e expressão no país após o Fórum Social Mundial de 2001 em Porto Alegre. O encontro de diversas iniciativas permitiu a criação de um grupo de trabalho sobre a economia solidária. A dinâmica de organização em rede é uma característica marcante na organização da sociedade civil no Brasil. De fato, a primeira rede de economia solidária foi criada em 1998 na região nordeste, animada por um importante ator, o Banco Palmas. Foram criadas redes para o intercâmbio e fortalecimento dos grupos de economia solidária nas esferas local, estadual e nacional, como a Rede Brasileira de Socioeconomia Solidária (RBSES), criada em 2000 e lançada em 2001, no primeiro Fórum Social Mundial.

Este evento marca a criação de uma identidade e de uma pauta comum entre experiências em todo o país. Estas, apesar da diversidade, tinham como ponto comum o fortalecimento da democracia e da solidariedade entre trabalhadores. Assim, a economia solidária no Brasil é claramente marcada desde a sua emergência por uma visão onde as iniciativas se situam, antes de tudo, em um projeto político. A economia solidária pode ser identificada como um novo movimento social em razão do crescimento dos atores em rede e das perspectivas que se somam no debate e na experimentação (Gaiger, 2000).

O grupo de trabalho formado em 2001 construiu uma agenda política de reivindicações para o desenvolvimento da economia solidária no país. O movimento decide apoiar a candidatura de Lula pelo PT nas eleições de 2002. Assim, a criação da Secretaria Nacional de Economia Solidária no âmbito do Ministério do Trabalho e Emprego (SENAES/MTE) em 2003 deve ser entendida como resultado do esforço de mobilização de diversos atores sociais na busca por um espaço institucional para as iniciativas que já vinham sendo desenvolvidas desde meados dos anos 1990.

Esse espaço de articulação da sociedade civil que nasceu no Fórum Social Mundial deu origem ao Fórum Brasileiro de Economia Solidária (FBES), criado em 2003. Também em 2003 foi criado o Conselho Nacional de Economia Solidária (CNES), embora tenha sido instalado somente três anos depois.

Embora tenhamos situado a emergência da economia solidária como uma continuidade do movimento histórico de redemocratização que surge entre 1970 e 1980, é importante lembrar que projetos alternativos comunitários, cooperativas e empresas autogestionárias não são novidade.

Assim, o agravamento das condições materiais de existência em razão do desemprego estrutural e do aumento da exclusão social tem agregado no Brasil vários grupos da sociedade no debate e na experimentação de projetos de economia solidária - desde setores de igreja, Organizações Não Governamentais (ONGs), movimentos sociais urbanos e rurais, sindicatos e centrais sindicais, pesquisadores, intelectuais, militantes socialistas, entre outros (Moura et al., 2004). Para Singer (2002), a economia solidária cresce em função das crises sociais provocadas pelo modelo socioeconômico hegemônico.

1.1. Diferentes abordagens sobre o fenômeno

Por se tratar de um conceito recente utilizado para descrever uma realidade tão diversa, diferentes abordagens se apresentam na discussão sobre o sentido da economia solidária no Brasil (Gaiger, 2000). Além disso, convém lembrar que outros termos são utilizados para tratar do mesmo fenômeno como socioeconomia solidária (Arruda, 2003), economia dos setores populares, (Kraychete, 2000), economia popular solidária (Tiriba, 2003) ou ainda economia do trabalho (Coraggio, 2003). As diferentes abordagens expressam uma elaboração teórica a respeito de uma realidade heterogênea, como também utopias quanto às aspirações da economia solidária enquanto movimento social. Algumas abordagens divergem ainda sobre a motivação, ou seja, as razões que levam os indivíduos à atuarem em organizações de economia solidária.

Uma primeira abordagem imagina que a economia solidária pode ser pensada enquanto economia dos excluídos, formada por pessoas que vivem à margem da economia capitalista para quem a economia solidária se apresenta como alternativa à uma situação de exclusão (Kraychete, 2000). Afirmar que a economia solidária é uma economia dos excluídos e dos

desempregados tem, pelo menos, duas importantes conseqüências. Primeiramente, significa dizer que as pessoas participam dela não por escolha, mas por falta de escolha. Tal interpretação também nos faz crer que, havendo maior oferta de empregos, a economia solidária retrocederia, o que significa que esse movimento é parte integrante do sistema capitalista e, portanto, convive com sua lógica.

Por outro lado, alguns entendem a economia solidária como um movimento contra-hegemônico de contestação do capitalismo que pretende construir uma nova sociedade baseada no princípio da solidariedade e da cooperação (Abdalla, 2002; Mance, 2002; Singer, 2002; Quintela e Arruda, 2003). Segundo Arruda (2003), a economia solidária seria a base de um sistema que se expandiria, ocupando espaços cada vez mais amplos no interior da economia capitalista até substituí-lo. Para Gaiger (2003), no entanto, a economia solidária não substituirá o capitalismo:

“Imaginar a substituição da economia de mercado por uma nova Economia Solidária significa desconhecer a heterogeneidade imanente a ambas, a ambivalência dos fatos históricos que abrigam e, de forma preocupante, as margens de liberdade que, se no mercado foram refreadas pelo capitalismo, no âmbito das experiências solidárias é por certo desejável que se preservem e se ampliem.” (p. 283)

Visitando o pensamento dos principais autores que pesquisam o tema no Brasil, encontramos diversos olhares sobre esse fenômeno. Na prática, o termo economia solidária identifica diversas experiências de caráter econômico baseadas em novas e antigas formas de solidariedade, que podem estar fundadas em perspectivas diferenciadas: alternativa à problemática do desemprego e da exclusão social; modelo alternativo ou diferenciado do capitalismo; e/ou, utopia experimental da vivência de novas formas de sociabilidade e de valores relacionados à chamada Nova Era, expressando uma possibilidade de interação entre o trabalho e o modo de ser cuidado. Essas experiências podem assumir diversos formatos, tais como: cooperativa, empresa autogestionária, rede e outras formas de associação para produção e/ou aquisição de produtos e serviços (Moura e Meira, 2002).

Os elementos históricos revelam uma dimensão fundamental desse conjunto de iniciativas, que é a dimensão política, ainda que se admitam diferentes projetos políticos em convergência. É dessa forma que entendemos a economia solidária no Brasil: como um fenômeno social, cuja expressividade vem crescendo ao longo dos anos, no Brasil e no

mundo. Trata-se de um campo complexo formado por diferentes iniciativas que contribuem à democratização econômica (Laville, 1999, 2011, 2013).

Para França Filho (2003), no Brasil como na França, é possível identificar um projeto de economia solidária se desenha a partir de um movimento de experiências multiformes em vários setores de atividade. O ponto comum é a necessidade de reconstruir a relação entre economia e sociedade diante da aceleração do processo de transformação do mundo em mercadoria, resultante da hegemonia política de um pensamento econômico ultraliberal (Polanyi, 2011).

Assim, a economia solidária pode ser percebida como um projeto político que compreende a articulação de estratégias de diversas naturezas com vistas ao desenvolvimento de um território. As finanças solidárias, nessa leitura, podem ser analisadas como uma dessas estratégias.

1.2. Breve caracterização do campo da economia solidária

A economia solidária no Brasil se constitui como um campo amplo e vasto de práticas. Desde que foi criada, a SENAES tem feito esforços para “medir” a economia solidária no Brasil através de um mapeamento nacional. Os EES podem assumir diversos formatos como cooperativas, associações, clubes de troca ou empresas autogestionárias. Uma das grandes dificuldades do mapeamento está justamente em definir o que é economia solidária (Singer, 2005). Nesse sentido, para a realização do levantamento de dados que compõem o Sistema Nacional de Informações em Economia Solidária foi formulado um conceito e uma caracterização para identificação dos EES como segue:

“No âmbito do SIES, a economia solidária é compreendida como o conjunto de atividades econômicas – de produção, distribuição, consumo, poupança e crédito – organizadas e realizadas solidariamente por trabalhadores e trabalhadoras sob a forma coletiva e autogestionária. Nesse conjunto de atividades e formas de organização destacam-se quatro importantes características: cooperação, autogestão, viabilidade econômica e solidariedade.” (MTE, 2006, p. 11).

O MTE publicou em 2006 o Atlas da Economia Solidária no Brasil, com o resultado do primeiro mapeamento da economia solidária no país. Foram identificados 14.954 empreendimentos solidários, onde estão associados mais de 1,2 milhões de trabalhadores e

trabalhadoras. Em 2009, em nova publicação organizada pela Associação Nacional de Trabalhadores em Empresas Auto-Gestionárias, foram identificados 21.859 EES, gerando trabalho e renda diretamente para mais de 1,6 milhões de pessoas (MTE, 2009).

O mapeamento mostrou que os EES estão presentes em todos os estados brasileiros, embora com distribuição concentrada na região nordeste: 44% (MTE, 2006). De fato, tratar da economia solidária no Brasil implica em considerar as diferenças e desigualdades regionais. Na região Sudeste, onde se concentrou o processo de desenvolvimento industrial, muitos EES estão ligados ao movimento sindical e de recuperação de indústrias. Esse não é o caso da região Nordeste, marcado por conflitos históricos em torno do enfrentamento da seca. Nas regiões Sul e Sudeste, o movimento migratório de origem italiana nos séculos XIX e XX influenciou a criação de cooperativas, tipo de organização coletiva predominante nessa região que constituem minoria nacional.

A economia solidária no Brasil pode ser compreendida enquanto complexo campo formado por diferentes iniciativas. A complexidade deste campo está refletida em suas diferentes formas de expressão e é representada por França Filho (2006) na figura a seguir.

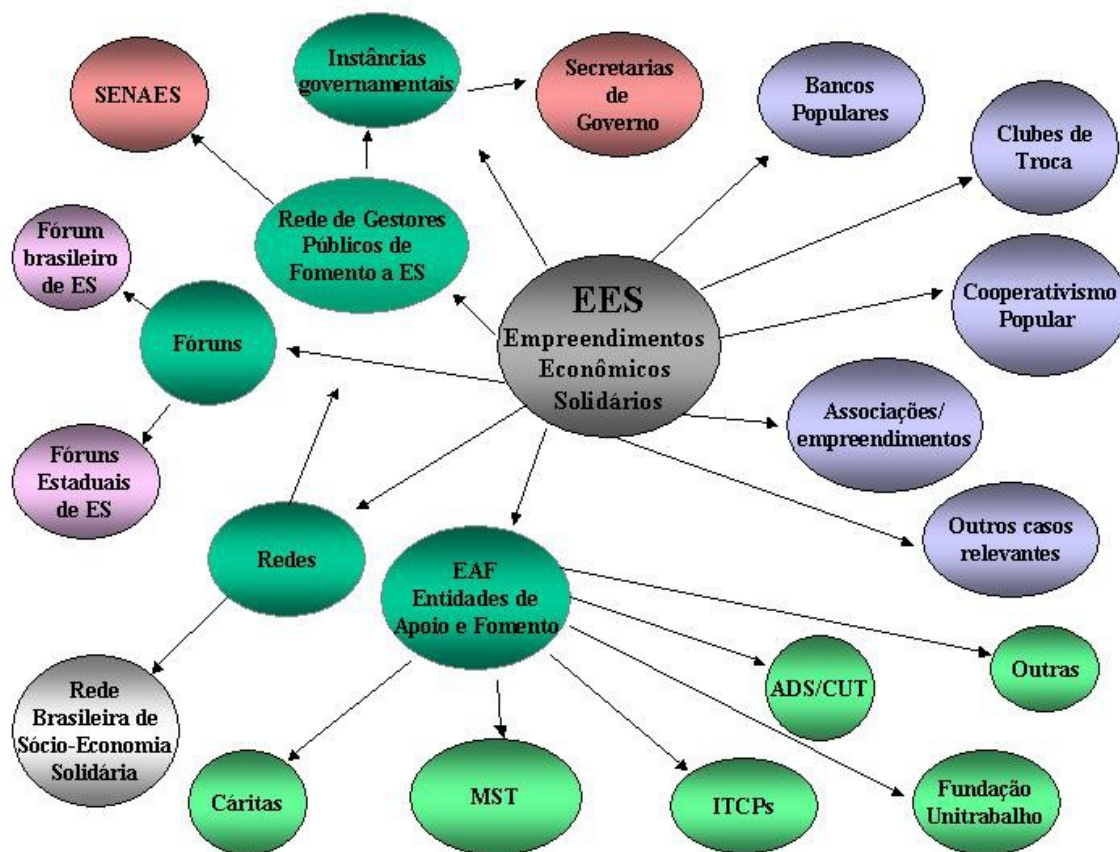


Illustration 6: Campo da economia solidária no Brasil

Os elementos históricos da constituição da economia solidária no Brasil nos permite entender a distinção feita por França Filho (2006), o qual destaca três tipos de atores: Entidades de Apoio e Fomento (EAF), Formas de auto-organização política, e Empreendimentos Econômicos Solidários (EES).

As EAF desempenham um importante papel na estruturação deste campo. Trata-se de organizações que suportam os EES através de capacitação, orientação, financiamento, parcerias, elaboração de projetos, assessoria à gestão e à comercialização. Este autor destaca nesse segmento a atuação da Cáritas,⁷⁵ das ITCP⁷⁶ e da Agência de Desenvolvimento Solidário (ADS)⁷⁷ (França Filho, 2006).

A primeira Incubadora Tecnológica de Cooperativa Popular (ITCP) foi criada em 1995, na Universidade Federal do Rio de Janeiro. O trabalho das incubadoras foi reconhecido e fortalecido por meio do Programa Nacional de Apoio às Incubadoras Tecnológicas de Cooperativas Populares do MTE, criado em 2004. Atualmente existem cerca de 90 incubadoras universitárias no Brasil articuladas em duas redes – a Rede de ITCP e a Rede de Incubadoras de Empreendimentos Solidários da Rede Interuniversitária de Estudos e Pesquisas sobre o Trabalho (Unitrabalho). A metodologia de incubação compreende, além da assessoria técnica, um processo educativo de formação para o trabalho cooperado.

Ao tratar de Formas de auto-organização política, França Filho (2006) se refere a espaços de articulação de atores, citando como exemplos as redes e os fóruns de economia solidária. No contexto brasileiro, a Rede Brasileira de Socioeconomia Solidária exerceu um importante papel:

“Para além de uma rede virtual de troca de informações e de conhecimento na internet, ela é também uma rede concreta de trocas de experiências em vários níveis: a formação, o conhecimento mútuo, o intercâmbio comercial, o intercâmbio de metodologias de apoio à criação de iniciativas, o espaço de debate e discussão política sobre o posicionamento da rede-movimento em relação aos poderes públicos, etc.” (França Filho, 2006, p. 67)

⁷⁵Cáritas é uma instituição da Igreja Católica que atua apoiando Projetos Alternativos Comunitários (PACs) desde 1984, contando com recursos da cooperação internacional.

⁷⁶As Incubadoras Tecnológicas de Cooperativas Populares são iniciativas formadas no interior das universidades, compostas por professores, estudantes e pesquisadores de diversas áreas, que atuam organizando grupos, prestando assessoria e divulgando os princípios cooperativistas, dentre outras atividades.

⁷⁷Criada pela CUT em 1999, a ADS atua na difusão de valores e práticas da Economia Solidária.

Entre 2003 e 2016, o Fórum Brasileiro de Economia Solidária, seja no nível estadual ou nacional, exerceu um papel importante como espaço de encontro de atores e de construção de uma pauta política. Nessa forma de organização, participa também o poder público; nesse caso, a SENAES desempenha importante papel. Se, de um lado, a Rede Brasileira de Socioeconomia Solidária articula os EES, o Fórum se constitui num espaço onde estão representados os mais diversos atores: EAF, universidades, pesquisadores, ONGs, gestores públicos, etc.

Por fim, a terceira modalidade apontada por França Filho (2006), são os Empreendimentos Econômicos Solidários (EES). Esta é a modalidade mais importante, podendo ser confundida ela mesma com a economia solidária; as outras duas modalidades existem em função desta. Eles podem assumir diversos formatos como clubes de troca, cooperativas populares, associações ou empresa autogestionária. Dentre os EES, França Filho (2006) situa as experiências de finanças solidárias, sob a denominação genérica de “bancos populares”.

“Encontramos, no universo brasileiro, um número em franca expansão de iniciativas de finanças solidárias sob a denominação genérica de bancos populares. Trata-se, na maior parte dos casos, de cooperativas de crédito que generalizam a prática do microcrédito para as pequenas iniciativas de organizações coletivas populares. Estas iniciativas de finanças solidárias contam, em geral, com apoios institucionais, seja da parte dos poderes públicos, seja proveniente da própria sociedade civil através da ação de algumas ONGs.” (França Filho, 2006, p. 61)

França Filho e Laville (2004) identificam cinco características comuns aos EES: pluralidade de princípios econômicos, autonomia institucional, sociabilidade comunitário-pública, finalidade multidimensional e democratização dos processos decisórios.

« Estes cinco traços observados informam, respectivamente, sobre a natureza e origem dos recursos mobilizados nas iniciativas, refletindo sua forma de sustentabilidade; sua autonomia gestonária e a natureza das relações interinstitucionais que são estabelecidas; o processo de tomada de decisão e os valores requeridos; o padrão das relações sociais estabelecidas no grupo de trabalho e a natureza do vínculo social que se tenta construir; e sua finalidade. » (França Filho e Laville, 2004, p. 167)

A pluralidade de princípios econômicos diz respeito à articulação de distintas fontes de recursos: mercantis (através da venda ou prestação de serviços mediados pelo mercado); não

mercantis (através das várias formas de subsídios e subvenções provenientes de organizações governamentais e não-governamentais); e, não monetários (obtidos através de práticas recíprocitárias, como a ajuda mútua, o trabalho voluntário, as redes de troca e as doações).

Quanto à segunda característica, os autores observam que as organizações de economia solidária guardam uma relação de independência em relação às outras instituições, evitando, assim, formas de controle externo e assumindo uma gestão autônoma, que não exclui, no entanto, relações de interdependência.

Segundo França Filho e Laville (2004), as organizações de economia solidária combinam, em suas relações, padrões comunitários com práticas profissionais. Assim, elas são caracterizadas por uma sociabilidade comunitário-pública. A quarta característica é a finalidade multidimensional, que indica que, ao lado da dimensão econômica, a organização articula uma dimensão social, cultural, ecológica e política. Logo, essas organizações possuem várias finalidades, que inclusive não se limitam à atender as necessidades de seus membros, mas estão voltadas para resoluções de questões que envolvem o território ao qual pertencem.

Por fim, França Filho e Laville (2004) notam que nas organizações de economia solidária, os mecanismos de decisão são coletivos e baseados no ideal de participação democrática dos seus associados.

Singer (2000, 2002, 2005) afirma que a autogestão é a característica fundamental dos empreendimentos de economia solidária. A autogestão pode ser definida como um

“modo de organização do trabalho, onde não há separação entre concepção e execução do trabalho e os meios de produção são coletivos, sendo caracterizado como um processo em constante construção na organização.” (Cançado, 2004, p. 51)

Cançado (2004) sugere pensar a democratização dos processos decisórios como um processo, e a autogestão como um tipo ideal. Baseado nos níveis de participação de J. Bordenave, o autor sugere diferentes níveis de análise da democratização entre a heterogestão e a autogestão.

Figura: Níveis de Participação entre a Heterogestão e a Autogestão

Heterogestão

Informação	Consulta facultativa	Consulta obrigatória	Elaboração/ Recomendação	Co-gestão	Delegação
Autogestão					

Fonte: Cançado (2004)

Para além de um modelo de gestão, Mothé (2005) enfatiza o carácter emancipador da autogestão. Para ele, as práticas autogestionárias permitem aos diferentes atores locais sair de sua especialidade e se projetar num mundo futuro diferente daquele onde vivem. Por este motivo, ele afirma que a autogestão desempenha um papel importante num projeto de desenvolvimento.

Essa caracterização das experiências que constituem o campo da economia solidária é necessária para distinguir, dentre as formas de democratização de crédito, aquelas que são expressão de finanças solidárias como faremos a seguir.

2. Reconhecimento das finanças solidárias como um campo de práticas

Desde a criação da SENAES em 2003, a questão do financiamento voltado para a economia solidária estava em pauta. Um dos objetivos do seu primeiro programa de gestão era a elaboração e a proposição de medidas para a articulação de políticas de finanças solidárias, em suas múltiplas modalidades, ampliando a escala de sua atuação e os serviços financeiros oferecidos (MTE, 2006).

As formas contemporâneas de práticas de finanças solidárias se desenvolveram nos anos 1980 e 1990 a partir de iniciativas da sociedade civil. A partir do início da década de 1990, tais práticas foram reconhecidas sob a denominação de finanças solidárias. Esse reconhecimento é resultado da pressão dos movimentos sociais, rurais como urbanos, e de entidades como o Fórum Brasileiro de Economia Solidária (FBES) (Gonçalves e Santos Filho, 2011). O termo finanças solidárias refere-se a um conjunto de experiências que, no âmbito da economia solidária, contribui para a democratização do sistema financeiro, priorizando os excluídos do sistema bancário tradicional, pautando-se na ética e na solidariedade e apontando para o desenvolvimento humano integrado e sustentável.

As iniciativas do campo das finanças solidárias ofertam diversos produtos e serviços financeiros. No quadro a seguir, destacamos alguns exemplos.

Tableau 26: Produtos e serviços financeiros solidários

Produto	Descrição
Microcrédito	Experiência mais conhecida, onde se concede créditos individuais ou coletivos de pequeno valor utilizando uma tecnologia creditícia alternativa, baseada no histórico do empreendedor e na capacidade da análise dos agentes de crédito.
Sistemas de garantia de comércio justo	Baseados em cartas de crédito que garantem a produção de uma demanda de longo prazo, permitindo uma relação mais horizontal e relações de

	poder mais equilibradas no interior da cadeia produtiva e uma negociação transparente entre intermediários e grupos produtivos.
Garantia na formação de grupos de compra solidária	Constituem sistemas de garantia que permitem a realização de compras a prazo, permitindo um acesso ao mercado a preços mais baratos e agilidade na entrega de produtos.
Financeiras populares de capital de risco	Significa investimentos de longo prazo em empreendimentos populares, em geral no que se refere a equipamentos e infra-estrutura, no qual se participa na gestão e da sociedade até um ponto em que se alcance o retorno do investimento.
Seguro e poupança popular	Voltados para as necessidades básicas da população como saúde, educação, habitação ou necessidades imediatas não previstas, como é o caso de auxílio a funeral de parentes, onde as famílias são obrigadas a situações constrangedoras de coleta de recursos.
Sociedades de garantias	Formação de consórcios de instituições de fomento, bancos de desenvolvimento, instituições de microcrédito para alavancar recursos para as instituições de crédito popular.
Cartões de crédito solidários	Utilizados para viabilização de compras e serviços em determinadas redes ou para circulação de moeda no interior no próprio território.
Cheques de serviços de vizinhança	Cheques que contam com parcerias de empresas e governos, a partir do qual se subsidia a utilização de serviços de vizinhanças pelos trabalhadores empregados, integrando oferta e demanda em determinados territórios.

Fonte: Coelho (2003)

O tema das finanças solidárias foi amplamente debatido na I Conferência Nacional de Economia Solidária (CONAES), realizada nos dias 26 a 29 julho de 2006, na cidade de Brasília. Nesta conferência foram propostos princípios e diretrizes para orientar uma Política Nacional de Economia Solidária, sendo o acesso aos serviços de crédito apontado como prioridade. Uma das demandas levantadas na CONAES foi a criação de um Sistema Nacional de Finanças Solidárias, como mostra o texto a seguir:

“Uma ação voltada à democratização do crédito deverá valorizar iniciativas existentes na área das finanças solidárias (...) A democratização do crédito e acessibilidade, pelos empreendimentos solidários exige que se consolide e se amplie a presença de uma vasta rede destas organizações pelo país, criando um Sistema Nacional de Finanças Solidárias, o que requer um fundo de financiamento específico com controle social, como também o desenvolvimento de um marco legal apropriado, capaz de lidar com as questões tributárias, com o problema da capitalização das instituições, da captação de poupança, da cobrança, dentre outros.” (p. 19-20)

Tendo como tema central “Economia Solidária como Estratégia e Política de Desenvolvimento”, a I CONAES foi organizada em torno de três eixos. No terceiro eixo temático intitulado “Prioridades e estratégias de atuação para as políticas e programas de economia solidária e mecanismos de participação e controle social”, estão as proposições relativas à crédito e finanças solidárias. As propostas destacam a necessidade de ofertar produtos e serviços financeiros adaptados às necessidades e às características dos EES, o que se traduz em linhas diferenciadas no que diz respeito à: necessidades de investimentos (contemplando infra-estrutura, capital de giro, capacitação e acompanhamento e assessorias técnico-administrativa, financeira, comerciais e outros), sistema de garantias e condições (para além dos mecanismos tradicionais), prazos maiores, pagamento (utilizando inclusive produtos). Uma política pública de crédito e financiamento da economia solidária também deve considerar as especificidades regionais.

Desde os anos 1990, o governo brasileiro assumiu diretamente o papel de promotor de políticas públicas voltadas à concessão de crédito produtivo às populações de baixa renda. Diversas ações foram desenvolvidas com vistas à ampliar o acesso da população pobre ao sistema financeiro formal, tanto no que se refere ao acesso ao crédito quanto aos serviços bancários. Em meados da década de 1990, foram criados no âmbito do Banco Nacional de Desenvolvimento Econômico Social (BNDES) os primeiros programas visando o fomento e a expansão das microfinanças no país. A partir de 2003, a inclusão financeira e bancária tornou-se pauta prioritária do governo brasileiro como estratégia de redução das desigualdades sociais e desenvolvimento econômico. As políticas visando a bancarização e o acesso ao crédito foram percebidas pelas organizações sociais como uma oportunidade de acessar recursos para o desenvolvimento da economia solidária através das iniciativas de finanças solidárias.

“Outras organizações, além dos bancos públicos, deverão desempenhar papel crucial em reduzir a exclusão bancária que caracteriza a vida social brasileira: cooperativas de crédito, organizações de microcrédito, sociedades de crédito ao microempreendedor são apenas alguns exemplos das formas organizacionais variadas que vem assumindo a tentativa de oferecer serviços financeiros aos que se encontram distantes dos bancos.” (Carvalho e Abramovay, 2004 p. 3-4)

É nesse cenário que o texto final produto da conferência também reivindica flexibilização da regulamentação em torno do microcrédito, além da criação de novos fundos:

“Também devem ser estimulados processos de constituição de novos fundos para o microcrédito com aportes de recursos nas esferas municipais e estaduais. Além disso, a experiência internacional demonstra a possibilidade e a pertinência para o funcionamento do microcrédito, da ampliação do leque de opções de captação de recursos pelas agências operadoras, tanto na forma de coleta de depósitos a vista, de seus clientes quanto de poupança com liquidez plena, ou ainda pela captação, através de títulos de financiamento solidários. Assim, impõe-se a criação de um modelo de Fundo de Investimento Solidário assemelhado aos diversos fundos regulados pela Comissão de Valores Mobiliários (CVM), mas com margem de liberdade maior, tanto para o investidor quanto para o gestor, que poderiam ser as agências de financiamento da Economia Solidária, tais como as entidades operadores do microcrédito.” (proposição 75, p. 19)

Podemos notar que o reconhecimento das finanças solidárias no Brasil passa por duas questões. A primeira é o financiamento dos empreendimentos de economia solidária. Além disso, ela deve contribuir à inclusão bancária no Brasil. Dessa forma, as finanças solidárias no Brasil devem ofertar serviços e produtos financeiros para apoiar a produção mas também o consumo.

A SENAES cumpriu o papel de interlocutor entre essas demandas e o Estado. Braz (2015) destaca que:

“Com o apoio da SENAES, um ambiente favorável no governo para as ações consideradas “inclusivas” no campo das finanças e o próprio fortalecimento institucional das iniciativas possibilitaram a abertura para parcerias com os bancos públicos: BNDES, Banco do Nordeste do Brasil, Banco do Brasil e Caixa Econômica Federal.” (Braz, 2015, p. 54)

Em 2005, foi criado o Programa Nacional de Microcrédito Produtivo Orientado do Ministério do Trabalho e Emprego, com vistas a incentivar a geração de trabalho e renda através do microempreendedorismo. Como resultado da pressão de iniciativas de finanças solidárias e da SENAES, o programa apresentou uma importante mudança nas políticas de apoio a microfinanças. Essa mudança consiste na inclusão de organizações da sociedade civil dentre as instituições habilitadas a operar o microcrédito no Brasil, dentre as quais as cooperativas de crédito e as OSCIP de microcrédito⁷⁸.

Além do papel de articulador, a SENAES foi um importante apoiador do desenvolvimento das finanças solidárias. O plano de ação desta secretaria para os anos de 2008 a 2011 teve como um dos objetivos o “Fomento a Finanças Solidárias com Base em Bancos Comunitários e Fundos Solidários”.

Uma das primeiras ações da SENAES de apoio às finanças solidárias foi um convênio estabelecido com o Banco Palmas para replicação da metodologia dos bancos comunitários em 2006. Houve também a criação do Programa de Apoio a Projetos Produtivos Solidários para o financiamento de projetos de fundos rotativos solidários, permitindo o apoio a mais de 50 desses projetos entre 2005 e 2008.

Entre 2009 e 2010 vemos a ampliação do subsídio público à constituição e manutenção de bancos comunitários no Brasil. Alguns editais públicos nos três níveis de gestão pública (municipal, estadual e federal) tiveram como foco o financiamento dessas estruturas, o apoio técnico ou o suporte metodológico através de entidades de apoio e fomento. Contudo, esses editais não atenderam a demanda em função do volume de recursos e de algumas limitações técnicas para execução dos projetos. Tais editais nem sempre encontram continuidade e dependem da vontade política e da compreensão técnica da máquina pública, por isso, os atores reivindicam a consolidação de uma política nacional de fomento às finanças solidárias. Nesse sentido, tem-se como marco o edital público nacional de apoio às finanças solidárias em 2010 e em 2013 viabilizado por meio da SENAES. O primeiro edital em 2010 foi voltado para o apoio aos bancos comunitários e fundos rotativos, já o segundo edital em 2013, contemplou, além dessas modalidades, as cooperativas de crédito.

Em 2010, foi criado o Programa Nacional de Finanças Solidárias pela SENAES, que destinou recursos para projetos de fortalecimento e implantação de bancos comunitários e fundos

⁷⁸Organizações da Sociedade Civil de Interesse Público com a finalidade de construir sistema alternativo de crédito.

rotativos solidários em todo o Brasil. Até 2015, mais de 500 fundos rotativos haviam sido apoiados e 103 bancos comunitários encontravam-se em funcionamento em 19 estados do país (Braz, 2015).

A questão da institucionalização e do fomento à práticas de finanças solidárias no Brasil é uma reivindicação do movimento de economia solidária, manifestada claramente nas conferências nacionais do FBES, que tem proposto a criação de um sistema nacional de finanças solidárias com aporte de recursos públicos, o que não pode se concretizar sem antes a constituição de um marco legal que regulamente essas práticas e o funcionamento de um tal sistema.

O projeto de Lei Complementar 93/2007 da Deputada Federal Luiza Erundina está em tramitação desde 2004. O projeto que pretende estabelecer a criação do segmento nacional de finanças populares e solidárias não encontra apoio político para sua apreciação pelo plenário da Câmara de Deputados. Ele prevê a criação de um conselho nacional de finanças solidárias vinculado à SENAES e não ao ministério da economia. O projeto propõe a criação de um reconhecimento de organizações não lucrativas para operar os recursos públicos destinados à economia solidária, que seriam os bancos populares. A participação de instituições financeiras tradicionais no sistema é proibida.

A definição das finanças solidárias como uma das três áreas prioritárias da SENAES; a discussão do tema das finanças solidárias no Fórum do Banco Central de Inclusão Financeira (2009-2014); e os editais nacionais de finanças solidárias (2010 e 2013) são alguns passos dados no sentido do reconhecimento institucional desse campo de práticas (Rigo, 2014).

No diálogo entre os atores de finanças solidárias e o campo da economia solidária, podemos destacar alguns passos importantes. Em 2010, foi realizada I Conferência Temática de Finanças Solidárias, que constituiu em um espaço de articulação entre os atores do campo das finanças solidárias para construir uma agenda de discussão durante a II Conferência Nacional de Economia Solidária. Os aspectos principais dessa agenda foram: a natureza singular das práticas de finanças solidárias e as prioridades e os avanços para o setor. Foi realizada em abril de 2014 a II Conferência Temática de Finanças Solidárias intitulada “Economia e Democracia: Políticas de Financiamento, Finanças Solidárias e Ambiente Institucional para a Economia Solidária”. Os debates que alimentaram esta conferência giraram principalmente em torno dos eixos “democracia” e “finanças solidárias”. Foram aprovadas, ao final, cinco

propostas prioritárias, encaminhadas para integrar o texto da III Conferência Nacional de Economia Solidária realizada em novembro de 2014. Essas propostas tinham como questões transversais o marco regulatório para as práticas de finanças solidárias no Brasil, criação do Sistema Nacional de Finanças Solidárias e investimento público através dos bancos de desenvolvimento. Como parte da programação da III Conferência Nacional de Economia Solidária, o Comitê Temático de Finanças Solidárias e Crédito promoveu uma oficina sobre finanças solidárias buscando trazer o debate para o centro das discussões dos delegados e delegadas representantes dos diversos segmentos da economia solidária presentes ao fórum.

Apesar dos avanços, há ainda muitos desafios ao desenvolvimento do campo das finanças solidárias. Ações públicas no sentido da criação de um sistema nacional de finanças solidárias com fundos de empréstimos para essas iniciativas são consideradas, pelos atores do setor, como imprescindíveis para o avanço e consolidação dessas experiências. O Comitê Temático de Finanças Solidárias e Crédito, vinculado ao Conselho Nacional de Economia Solidária, foi instalado em 2006. Um projeto aprovado em 2013 no edital de fomento às finanças solidárias na SENAES tem viabilizado as reuniões e uma assessoria técnica ao Comitê, o qual tem se reunido com mais regularidade desde 2014 e tenta avançar nessa discussão.

Até 2000 havia no Brasil experiências dispersas como cooperativas de crédito, fundos solidários, fundos de apoio a pequenos projetos⁷⁹ e práticas de clubes de trocas com moedas sociais. Os principais eventos que permitem traçar uma “linha do tempo” a partir dos principais eventos do processo de construção e reconhecimento das finanças solidárias estão destacados no quadro a seguir.

Tableau 27: Histórico do reconhecimento das Finanças Solidárias no Brasil

Ano	Evento
2001	Encontro de diversas iniciativas de economia solidária no Brasil e no mundo no Fórum Social Mundial. Um grupo de trabalho sobre essa finanças solidárias é criado
2003	Criação do FBES e da SENAES, tendo as finanças solidárias como um dos eixos de trabalho. Estão reunidas diferentes experiências: bancos comunitários, fundos solidários, cooperativas de crédito e clubes de trocas
2004	Elaboração de propostas de reivindicações de crédito para a economia solidária pelos atores

⁷⁹ Operados pela CESE.

	reunidos na I CONAES
2007	Eventos preparatórios para a IV Plenária Nacional do FBES colocaram em pauta a necessidade da articulação das finanças solidárias Elaboração de projeto de lei para criação do Sistema Nacional de Finanças Solidárias
2010	Edital de apoio público às finanças solidárias da SENAES voltado aos fundos solidários e aos bancos comunitários
2013	Edital de apoio público às finanças solidárias da SENAES contemplando três modalidades: fundos solidários, bancos comunitários e cooperativas de crédito.

Além das ações empreendidas pelo governo federal, destacamos que políticas públicas foram implementadas em estados e municípios do país. Tomamos a seguir o exemplo do Estado da Bahia discutir como esse processo de reconhecimento repercutiu em outros níveis da esfera pública.

Exemplo de co-construção de políticas de finanças solidárias no Estado da Bahia

Uma característica importante da constituição da economia solidária no Brasil é a inédita relação que foi construída entre poder público e sociedade civil (França Filho, 2005). A própria criação da SENAES foi resultado de uma articulação entre movimentos sociais e as bases políticas do governo Lula, com quem o FBES manteve um diálogo constante entre os anos 2003 e 2016. Em outras esferas (municipal, estadual, regional) algumas parcerias foram construídas entre organizações sociais e o poder público num processo de co-construção de políticas públicas para a economia solidária (Lianza e Henriques, 2012).

Acompanhamos o debate no âmbito da Superintendência de Economia Solidária e Cooperativismo (SESOL) criada em 2007 e vinculada à Secretaria do Trabalho, Emprego, Renda e Esporte (SETRE) do governo do Estado da Bahia. Em 2009 foi criado no estado o Conselho Estadual de Cooperativismo, por meio da Lei Estadual de Apoio ao Cooperativismo nº 11.362. O conselho tem como objetivo principal incentivar o desenvolvimento do

cooperativismo, um setor importante de economia solidária estadual. As finalidades do conselho, são:

“incentivar a atividade cooperativista e contribuir para o seu desenvolvimento no estado da Bahia; fomentar e apoiar a constituição, a consolidação e a expansão de cooperativas no estado; estimular a captação e a disponibilização de recursos financeiros destinados a apoiar ações desta política e apoiar técnica e operacionalmente o cooperativismo no estado, promovendo as parcerias necessárias ao seu desenvolvimento”⁸⁰.

Em 2011 foi criado o Conselho Estadual de Economia Solidária por meio da Lei da Política Pública Estadual de Fomento à Economia Solidária no Estado da Bahia, n. 12. 368 de 13 de dezembro de 2011⁸¹. A partir da implantação do conselho em 2012, o governo do Estado passou a desenvolver ações concretas de fomento à economia solidária. No ano de 2012, foram destinados R\$36,3 milhões (trinta e seis milhões e trezentos mil reais) pela SETRE⁸² para apoio e fomento a redes de economia solidária. Algumas ações específicas foram desenvolvidas com vistas ao suporte às finanças solidárias na Bahia.

Segundo seu programa, as ações da SETRE voltadas ao microcrédito e às finanças solidárias consistem em: a) promover, coordenar, executar e acompanhar as ações de microcrédito e de finanças solidárias, no âmbito do Estado; b) viabilizar parcerias institucionais, visando a promoção, a construção e ao fortalecimento do microcrédito e das finanças solidárias e dos empreendimentos financiados; c) estimular o assessoramento e a capacitação técnica dos empreendimentos financiados pelas finanças solidárias e promover a articulação de políticas de financiamento pelas finanças solidárias e acompanhar e avaliar os empreendimentos; d) promover, estimular e coordenar a mobilização e a articulação entre os empreendimentos financiados pelo microcrédito e finanças solidárias; e) estimular o cooperativismo de crédito, os bancos comunitários, fundos rotativos e outras formas de organização deste setor; f) realizar estudos de viabilidade técnica e econômica para projetos de empreendimentos a serem financiados; g) estimular, através do microcrédito, atividades sócio-ambientais sustentáveis nos espaços urbanos e rurais, considerando a diversidade dos territórios e das culturas; h) elaborar e propor medidas para a articulação de políticas de finanças em suas

⁸⁰ Disponível em: <<http://www.portaldotrabalho.ba.gov.br/conselhos/cooperativismo/apresentacao>>. Acesso em: 21 nov. 2012.

⁸¹ Disponível em: <http://governo-ba.jusbrasil.com.br/legislacao/1030376/lei-12368-11>

⁸² Editais SETRE 04/2012, 09/2012 e 10/2012.

múltiplas modalidades, ampliando a escala de suas operações, os serviços financeiros prestados, legitimando novas institucionalidades econômicas.⁸³

Em 11 de novembro de 2014, realizamos em Salvador (Bahia, Brasil) uma entrevista com Lara Matos, funcionária pública da SETRE que acompanhou os primeiros passos da construção das políticas públicas de finanças solidárias na Bahia. Ela comentou as ações de apoio às finanças solidárias do Governo do Estado:

« Do ponto de vista do governo do Estado, o apoio às finanças solidárias é relativamente recente. Houve uma tentativa de transformar o microcrédito através do programa CrediBahia, que já existia, e é anterior à gestão de Jacques Wagner. A idéia era transformar esse CrediBahia em um programa de finanças solidárias, dar a ele um novo desenho, e aí foi elaborado o CrediSol, que é o crédito solidário para empreendimentos, mas de uma maneira ainda muito incipiente porque na realidade, na prática, os empreendimentos têm uma grande dificuldade em acessar esse crédito e da forma como ele é desenhado talvez não se classifique de fato como finanças solidárias. A iniciativa mais concreta foi o edital dos fundos rotativos solidários, que de fato disponibilizou um montante de recursos, 3 milhões et 500 mil e apoiou um determinado número de projetos. Essa foi a iniciativa concreta. Depois disso, com a criação do conselho estadual de economia solidária, com a aprovação da lei e a criação do conselho, finanças solidárias passou a ser um tema tratado por um grupo de trabalho dentro do conselho, quando aí iniciou-se a elaboração do que seria o segundo edital, já unindo os fundos rotativos, os bancos comunitários, as cooperativas de crédito, numa percepção ampliada das finanças solidárias. Sob o ponto de vista do estado, o apoio concreto foi o primeiro edital dos fundos rotativos e essa tentativa de transformar o CrediBahia numa coisa mais próxima das finanças solidárias. » (Lara Matos)

Entre as ações concretas do governo nas finanças solidárias, Lara Matos citou a criação do programa Crédito Solidário do Estado da Bahia (CrediSol), destinado ao apoio à empreendimentos de economia solidária. O CrediSol foi criado por meio do Decreto nº 11.469 de 18 de março de 2009, que alterou o Regulamento do Fundo de Desenvolvimento Social e Econômico (FUNDESE) permitindo financiamentos para cooperativas e associações de produtores ou de prestadores de serviços com, no mínimo, três anos de funcionamento regular.

⁸³ SETRE. Disponível em : <http://www.setre.ba.gov.br/modules/conteudo/conteudo.php?conteudo=213>

O programa é fruto de uma parceria entre a SETRE e a Agência de Fomento do Estado da Bahia, Desenbahia. Quando o programa foi criado, o limite de crédito era de R\$ 50.000,00 por cooperativa ou associação e de até R\$ 7.500,00 por cooperado/associado, com juros baixos (de 0,48% a.m) para pagamento em longo prazo (até 48 meses, com 6 meses de carência).

Apesar de permitir o acesso ao financiamento público à empreendimentos informais com uma atividade econômica regular, o grau de formalização e o modelo centralizador do programa constituíram barreiras para atender a demanda. Nesse sentido, as práticas de finanças solidárias foram percebidas como importantes aliadas em função do alto grau de capilaridade, particularmente nos territórios rurais e nas comunidades mais pobres.

O ano de 2012 foi um marco importante, com a implementação do CEES, no seio do qual foi criado um grupo de trabalho em finanças solidárias, formado por representantes dos bancos comunitários, fundos solidários e cooperativas de crédito solidário. Em novembro de 2014, participavam do grupo de trabalho os seguintes atores: Incubadora Tecnológica de Economia Solidária e Gestão do Desenvolvimento de Territórios da Universidade Federal da Bahia, Rede de bancos comunitários da Bahia, Fórum baiano de economia solidária, Agência de Fomento Desenbahia, Superintendência de Economia Solidária e Cooperativismo do Estado da Bahia, SENAES, Rede de fundos solidários, dentre outros.

Além do diálogo com o Estado, o grupo de trabalho, realizou esforços importantes na articulação entre diferentes práticas de finanças solidárias. Nesse sentido, podemos destacar o Encontro Estadual de Finanças Solidárias da Bahia realizado nos dias 4 e 5 de novembro de 2014 em Feira de Santana (Bahia, Brasil). O encontro teve como objetivos: Promover a interlocução entre as experiências de finanças solidárias da Bahia; Pensar a articulação política das finanças solidárias; Pensar coletivamente propostas de integração das metodologias de finanças solidárias; Contribuir para a construção de uma política pública de finanças solidárias; e Avançar na construção de um Sistema Estadual de Finanças Solidárias.

A observação participante nesse encontro realizado em 2014 nos permitiu identificar alguns elementos para entender o estado das finanças solidárias na Bahia. Destacamos, primeiramente, que o evento não aconteceu na capital do Estado, mas na cidade de Feira de Santana, que integra a sub-região biomática particular denominada de sertão. É nessa região que atuam fortemente os fundos rotativos solidários. Estes eram os atores mais representados,

embora o evento contasse com a participação de BCD e de cooperativas. Dentre os participantes, estavam representadas iniciativas de diversos municípios e regiões do estado, o que atesta a capilaridade das finanças solidárias na Bahia.

A partir das discussões durante o seminário, foi possível identificar as principais organizações que atuam na articulação das finanças solidárias na Bahia. Destacamos a participação do cooperativismo solidário na agricultura familiar através da União de Cooperativas da Agricultura Familiar (Unicafes/BA), que representa mais 70 cooperativas no estado. As cooperativas de crédito constituem um ator importante, sendo representadas pela Associação das Cooperativas de Crédito da Agricultura Familiar e Economia Solidária da Bahia (ASCOOB), criada em 1999. A Cáritas, assim como a Função Esquel e o Movimento de Organização Comunitária (MOC) são organizações da sociedade civil que atuam na questão da convivência com o semiárido. Como veremos mais adiante, essa é uma questão central na emergência e atuação dos fundos rotativos no país.

Outro destaque é a participação no evento do poder público, representado pela SETRE e pela Desenhahia. Ela simboliza o diálogo entre os atores de finanças solidárias e o Estado. Lara Matos destaca a importância do diálogo entre o Estado e a sociedade civil na construção do primeiro edital voltado ao apoio às finanças solidárias na Bahia:

« A gente só conseguiu fazer os fundos rotativos naquele edital porque a sociedade civil propôs a constituição desse comitê gestor dos fundos rotativos, sem uma vinculação político-partidária (...). Desde o início quando começamos a pensar o edital, nós construímos juntos, e quando foi publicado o edital, foi criado o comitê. (...) Ele foi criado para avaliação dos projetos do edital dos fundos rotativos e para acompanhamento desses projetos. O secretário criou um comitê com uma composição paritária: 4 membros da sociedade civil e 4 membros da superintendência de economia solidária. Então esse comitê avaliou todas as propostas, definiu as propostas a serem contempladas, e também acompanhou o projeto até o final. (...) Tudo era o comitê quem decidia, quem deliberava a respeito. Isso foi uma experiência muito legal. Esse comitê foi vinculado ao lançamento do edital. » (Lara Matos)

A entrevistada destacou a importância do comitê com composição paritária da sociedade civil e de funcionários públicos. Coube ao comitê a seleção, o monitoramento e a avaliação dos projetos do edital de fundos solidários. Como explica Lara Matos, o encontro entre os atores de finanças solidárias e os membros da SETRE para constituição desse comitê foi promovido

pelo Comitê Temático de Finanças Solidárias e Crédito, vinculado ao Conselho Nacional de Economia Solidária :

« Isso começou com um encontro que o GT nacional fez no interior da Bahia, onde a SETRE foi convidada a participar. Foi uma iniciativa, então, da sociedade civil. Fomos convidados a participar para, daí, dar início ao desenho de uma ação de fomento aos fundos rotativos. Nessa época, ainda era só fundos rotativos tanto que houve um certo ciúme dos BCD. E foi aí que começamos a pensar juntos, foi a partir desse primeiro encontro, e depois em reuniões esporádicas na própria secretaria, que começou a funcionar como um grupo, que foi formalizado quando foi lançado o edital. » (Lara Matos)

O primeiro edital investiu o valor de 3,5 milhões em fundos solidários. Um particularidade é que a lei brasileira não permite a transferência de recursos públicos para fundos de crédito. Para viabilizar a construção do edital, a SETRE estabeleceu como estratégia de apoio de fomento à empreendimentos associativos através de finanças solidárias. Assim, foi publicado o edital de “Apoio a Empreendimentos Econômicos Solidários e a Redes de Economia Solidária.” Esse foi um desafio importante que desafiou a estrutura pública e impôs um importante exercício de articulação junto ao Estado.

« O nome do edital não saiu com fundos rotativos porque a legislação proíbe a transferência de fundo a fundo. Eu não posso pegar dinheiro público e jogar num fundo. Então decidimos apoiar empreendimentos associativos e no próprio edital estabelecer que esses empreendimentos associativos com esse apoio vão constituir ou fortalecer os fundos rotativos solidários já existentes. Então o objetivo maior é a criação ou o fortalecimento dos fundos rotativos porque a gente entende que é fomento à empreendimentos associativos via uma prática solidária, via desenvolvimento territorial, os sujeitos falando a respeito das sua opções e decidindo a respeito do seu desenvolvimento. Mas não dava para fazer um edital com o nome fundos rotativos. Essa foi uma estratégia para fazer passar o edital legalmente. (...)Para o edital havia sido previsto apenas 2 milhões e 500 mil. Na hora que chegaram os projetos submetidos e que supera esse valor, nós conseguimos o acréscimo. » (Lara Matos)

Sobre a articulação no interior do aparelho estatal, Lara Matos destacou que umas das principais barreiras é o partidarismo, por vezes mais difícil de superar que as barreiras legais :

« A gente vive na verdade uma divisão de poder dentro do estado. Então às vezes é fácil trabalhar em conjunto e às vezes não é tão fácil assim (...) A SESOL vive um drama que já

melhorou muito nos últimos anos, mas nos primeiros 4 anos, porque a economia solidária ficou com o Pcdob e não ficou com o PT... e isso foi um traço marcante e dificultador desse processo de interação. Obviamente que de uns anos pra cá isso melhorou muito, mas é verdade também que o edital dos fundos rotativos foi feito sem esse compromisso partidário. »
(Lara Matos)

2.1. Formas de finanças solidárias

O reconhecimento das finanças solidárias privilegiou o reconhecimento de três metodologias ou formas de finanças solidárias no Brasil: as cooperativas de crédito, os fundos solidários e os bancos comunitários.

Caracterizaremos brevemente esses três tipos de iniciativas, distinguindo-as segundo seu caráter institucional. De um lado, tem-se as cooperativas de crédito, cuja regulamentação data do início do século XX, e as OSCIP de microcrédito, reconhecidas como entidades operadoras de microcrédito desde 1999. De outro lado, tem-se as experiências dos fundos rotativos e dos bancos comunitários muito distintas das primeiras não somente pelo caráter experimental e informal, mas também em função do perfil do público atendido.

2.1.1. Finanças solidárias formais: Cooperativa de crédito e OSCIP de microcrédito

As cooperativas de crédito são sociedades de pessoas com forma e natureza jurídica próprias, de natureza civil, sem fins lucrativos e não sujeitas a falência, constituídas com o objetivo de conceder empréstimo e prestar serviços aos seus associados e com funcionamento determinado em seu estatuto social (Parente, 2002). A escolha do ano de 2012 pela Organização das Nações Unidas (ONU) para ser o Ano Internacional das Cooperativas sinaliza a importância dessa modalidade histórica de finanças solidárias no mundo.

Segundo Singer (2002), em sua origem histórica no século XIX, a cooperativa de crédito não atuava como um intermediário financeiro, e sim como uma associação de pequenos poupadores que se unem para potencializar seu acesso ao crédito mediante o financiamento mútuo. Contudo, o processo de institucionalização e a integração no sistema financeiro transformaram essa modalidade em um intermediário financeiro, que permanece uma alternativa aos bancos em muitos países em todo o mundo (Kumar, 2004). Esse processo foi

analisado por Artis (2012) e por Neveu (2001, 2009, 2013), conforme discutido na primeira parte da tese.

A primeira cooperativa de crédito foi constituída no Brasil em 1902, inspirada nas cooperativas do tipo Raiffeisen. Quatro anos depois, foi constituída a primeira cooperativa de crédito do tipo Luzzatti⁸⁴ no Brasil. Ambas ainda estão em atividade. A primeira cooperativa central a operar com crédito foi constituída em 1912 na região sudeste do país. Tratava-se de uma cooperativa central mista com seção de crédito cujas filiadas eram cooperativas agrícolas. No início da década de 20, foi constituída a primeira federação de cooperativas de crédito do Brasil (Jacques e Gonçalves, 2016).

A legislação brasileira passou a regulamentar a atividade cooperativista após o Decreto do Poder Legislativo n. 1.637, de 5 de janeiro de 1907. Jacques e Gonçalves (2016) explicam que em 1925, a fiscalização das cooperativas de crédito passou a ser de responsabilidade do Ministério da Agricultura. Isso se deve ao caráter primário-exportadora da economia brasileira na época, centrada na produção agrícola para atender suas necessidades de consumo interno e para exportação. Somente a partir de 1945, com a diversificação da economia brasileira, a fiscalização estatal das cooperativas de crédito passou para o Ministério da Fazenda. Em 1964, após a reforma bancária, as cooperativas de crédito passaram a ser consideradas instituições financeiras e, então, coube ao Banco Central do Brasil autorizar seu funcionamento e fiscalizá-las.

As cooperativas de crédito cresceram no Brasil de modo expressivo na década de 1990. Se em 1994 havia aproximadamente 950, esse número era de 1.400 em 2002. Não foi somente o número de cooperativas de crédito que cresceu; podemos expressar sua relevância observando o aumento de ativos e de empréstimos nesse curto período: os ativos passaram de R\$ 2,5 bilhões para R\$ 11,5 bilhões, e os empréstimos de R\$ 1,4 bilhão para R\$ 4,6 bilhões. Em 2004, estimava-se cerca de 1 milhão e meio de cooperados (Kumar, 2004). Dentre os aspectos que possibilitaram esse crescimento, podemos citar os avanços legais e sua profissionalização. Apesar desse crescimento, o sistema cooperativo de crédito possui uma posição minoritária

⁸⁴ Essas cooperativas foram criadas na Itália no século XIX e levam o nome do seu fundador, Luigi Luzzatti. No Brasil, as cooperativas Luzzatti eram bastante populares entre as décadas de 1940 e 1960. Elas tinham como principais características a não exigência de vínculo para a associação, exceto algum limite geográfico (bairro, município etc.), quotas de capital de pequeno valor, concessão de crédito de pequeno valor, garantias reais, não remuneração dos dirigentes e responsabilidade limitada ao valor do capital subscrito (Jacques e Gonçalves, 2016).

dentro do sistema financeiro nacional. Em dezembro de 2014, ele respondia por apenas 2,9% do total de crédito (Jacques e Gonçalves, 2016).

Apesar do grande número de cooperativas de crédito atuando no Brasil, poucas atuam no campo das microfinanças, e ainda, seria difícil precisar quantas se identificam com o campo da economia solidária (Parente, 2002). Nesse sentido, cumpre destacar a distinção que é feita por alguns autores (Cançado, 2004) entre cooperativismo tradicional e cooperativismo popular. Cançado (2002) argumenta que a personalidade jurídica não implica a identificação das cooperativas com o movimento da economia solidária hoje. Para ele, o cooperativismo tradicional no Brasil, tendo passado por um processo de isomorfismo institucional em função de sua institucionalização e da sua inserção na esfera do mercado, não se identifica mais com esse campo. O autor denomina de cooperativismo popular um conjunto de organizações que, no âmbito da economia solidária, estão organizadas sob a forma de cooperativas.

Por outro lado, as cooperativas possuem o modelo jurídico que hoje mais se adequa à prática da microfinança, podendo inclusive acessar fundos públicos e realizar uma ampla gama de operações ativas e de serviços bancários, inclusive captação de poupança, o que não é permitido a entidades organizadas sob a forma de OSCIP (Parente, 2002).

Para Parente (2002), as cooperativas de crédito possuem como fator de sucesso o fato de aplicarem seus recursos, recebidos em forma de depósitos, na economia local. Por outro lado, ela tem como fator limitador seu próprio crescimento, que pode distanciá-la de seus associados, enfraquecendo a gestão democrática no que tange ao processo de tomada de decisões.

A Lei 9.790 de 23 de março de 1999 é considerada um marco no desenvolvimento do microcrédito no Brasil. Ela qualifica para operação do microcrédito pessoas jurídicas de direito privado sem fins lucrativos dentre as quais as Organizações da Sociedade Civil de Interesse Público (OSCIP), cujos objetivos sociais tenha, entre outras, a finalidade de constituir sistema alternativo de crédito.

Oriundas da sociedade civil, as OSCIP são pessoas jurídicas com direito privado, sem fins lucrativos, isentas das estipulações usuárias (taxas de juros livres) pela Medida Provisória 2.172-31/01⁸⁵, e que devem contemplar em seus objetivos sociais pelo menos uma das

⁸⁵ Antes dessa medida provisória, as OSCIP estavam sujeitas à Lei da Usura, que estabelecia o limite máximo de juros a 12% a.a.

finalidade apontadas pela Lei 9.790⁸⁶, de 23 de março de 1999, quais sejam: I - promoção da assistência social; II - promoção da cultura, defesa e conservação do patrimônio histórico e artístico; III - promoção gratuita da educação, observando-se a forma complementar de participação das organizações de que trata esta Lei; IV - promoção gratuita da saúde, observando-se a forma complementar de participação das organizações de que trata esta Lei; V - promoção da segurança alimentar e nutricional; VI - defesa, preservação e conservação do meio ambiente e promoção do desenvolvimento sustentável; VII - promoção do voluntariado; VIII - promoção do desenvolvimento econômico e social e combate à pobreza; IX - experimentação, não lucrativa, de novos modelos sócio-produtivos e de sistemas alternativos de produção, comércio, emprego e crédito; X - promoção de direitos estabelecidos, construção de novos direitos e assessoria jurídica gratuita de interesse suplementar; XI - promoção da ética, da paz, da cidadania, dos direitos humanos, da democracia e de outros valores universais; XII - estudos e pesquisas, desenvolvimento de tecnologias alternativas, produção e divulgação de informações e conhecimentos técnicos e científicos.

Essas organizações experimentaram uma rápida expansão, constituindo um importante aliado do Estado brasileiro na política de microcrédito. Em 2002, havia 67 OSCIP de microcrédito no Brasil. Em 2003, elas correspondiam a quase metade do número de instituições que operam microcrédito (47,46%) (Fontes, Diogo e Marchesini, 2003).

Tal expansão se deve, entre outros fatores, ao marco regulatório consolidado (Barone et al., 2002), tendo o Conselho da Comunidade Solidária⁸⁷ cumprido importante papel na discussão desses dispositivos legais. Destacamos dois elementos fundamentais desse marco legal: a chamada nova lei do terceiro setor (Lei 9.790/99), que incluiu o microcrédito entre as finalidades das OSCIP, e a não sujeição das OSCIP à lei de usura. Além de regularizar sua atuação, o atual marco regulatório também permite à OSCIP acessar recursos com a utilização

⁸⁶ Até a publicação desta lei, também chamada de Lei do Terceiro Setor, o microcrédito não era reconhecido como área de atuação das OSCIP.

⁸⁷ O Programa Comunidade Solidária foi instituído pelo Decreto 1.366, de 12 de janeiro de 1995, para o enfrentamento da fome e da miséria. Ele esteve vinculado diretamente à Casa Civil da Presidência da República e até dezembro de 2002, presidido por Ruth Cardoso (na época, primeira-dama do país) e, em janeiro de 2003, passou a ser vinculado ao Ministério da Segurança Alimentar. O Comunidade Solidária possui um Conselho Consultivo e uma Secretaria Executiva. O Conselho Consultivo da Comunidade Solidária é composto por 21 membros da sociedade civil, 10 ministros de Estado envolvidos com os programas que integram a Comunidade Solidária e pelo titular da Secretaria Executiva. O acesso ao crédito às populações carentes esteve entre as áreas prioritárias desse Conselho.

do termo de parceria (Alves e Soares, 2006). Além disso, as doações recebidas pela OSCIP são dedutíveis do Imposto de Renda de Pessoa Jurídica (Parente, 2002)⁸⁸.

Elas não constituem, contudo, um tipo de organização mas representam uma nova forma de institucionalidade. Uma cooperativa, uma associação ou uma fundação, dentre outras formas de organização podem solicitar o título de OSCIP, que é concedido pelo Ministério da Justiça. Dessa forma, ela criou possibilidades para as entidades gestoras de práticas de finanças solidárias informais, tais como bancos comunitários e fundos solidários, de acessar recursos. Foi o que aconteceu, por exemplo, em 2005 quando foi criado o Programa Nacional de Microcrédito Produtivo Orientado do Ministério do Trabalho e Emprego, com vistas a incentivar a geração de trabalho e renda através do microempreendedorismo. As OSCIP foram habilitadas a operar o microcrédito no Brasil através desse programa. O Instituto Palmas de Desenvolvimento e Socioeconomia Solidária (dito Instituto Palmas), entidade gestora do Banco Palmas, foi uma das organizações que, tendo título de OSCIP, acessaram recursos desse programa.

Analisando pesquisa realizada pelo IBAM em 2002, Fontes (2003) comenta que os mais pobres, em muitos casos, não possuem sequer a possibilidade de se adequar às exigências e aos padrões operacionais das ações de microcrédito governamentais ou de ONG e OSCIP. Por outro lado, os fundos rotativos e os bancos comunitários exercem um papel importante no acesso ao crédito pelas populações excluídas em situação de pobreza.

2.1.2. Finanças solidárias informais: Fundo rotativo solidário e Banco comunitário

Faremos a seguir uma breve caracterização dos fundos rotativos solidários (FRS) e dos bancos comunitários de desenvolvimento (BCD) no Brasil. Os primeiros, mais antigos, se desenvolvem desde o início do século XX principalmente nas regiões rurais do país. Os BCD são iniciativas mais recentes, que se multiplicaram pelo país a partir dos anos 1990. Como se tratam de formas de finanças solidárias não institucionalizadas, essas práticas são invisibilizadas quando discutimos acesso ao crédito no Brasil.

Os FRS são instrumentos de finanças solidárias que funcionam a partir da constituição de uma poupança comunitária autogerida, onde os recursos poupados são (re)investidos na própria comunidade. Esse tipo de fundo, que tem origem em práticas recíprocitárias comunitárias

⁸⁸ Conforme Medida Provisória nº 2.113-32, de 21 de junho de 2001.

antigas, começou a ser difundido no Brasil principalmente no meio rural a partir da ação de organizações da sociedade civil na década de 1980 (Gonçalves, 2010; Gonçalves e Santos Filho, 2011).

O FRS mobiliza recursos monetários e não monetários por meio de um sistema de créditos e débitos alimentado e gerido de modo compartilhado pelos seus apoiadores, executores e beneficiários, onde os compromissos devolutivos são flexíveis e acordados coletivamente (Barreto, 2016). A qualificação “solidário” se refere aos critérios para concessão do crédito, baseado em relações de proximidade e confiança. A expressão “rotativo” qualifica os fundos onde o recurso é utilizado e, após a devolução, é disponibilizado para outros integrantes da comunidade.

Os FRS são muito diversos e podem divergir no que diz respeito à devolução de recursos, que pode ser: integral ou parcial; monetária ou em produtos/serviços; através de práticas de troca; fazendo uso de moeda social, etc. Os recursos dos fundos também pode variar, podendo ser financiados por organismos internacionais, governos federal, estaduais e municipais, ou pela própria comunidade.

Dentre suas características, cumpre destacar que os recursos aplicados não são reembolsáveis, e que a devolução não é obrigatória. Seu público se constitui de grupos socialmente excluídos e grupos produtivos solidários constituídos por pessoas de baixa renda. Os fundos podem ser gerenciados por ONG, fundações, OSCIP, associações e cooperativas de crédito, dentre outros. Trata-se mais de uma metodologia que de uma forma de organização.

Um mapeamento subsidiado pela Secretaria Nacional de Economia Solidária (Senaes) entre os anos de 2011 e 2012 permitiu a identificação de 586 experiências de fundos solidários no Brasil. Como os FRS são informais, esse número representa as entidades gestoras e fomentadoras, que são de três tipos. Uma organização é dita entidade de fomento quando incentiva grupos e/ou comunidades à autogestão ou à formação de iniciativas de pequenos fundos rotativos locais. O estímulo à formação pode ser com repasse de recurso financeiro e/ou com atividades de formação e assessoria. As entidades gestoras constituem o segundo tipo de organização. Elas realizam a gestão dos recursos do fundo rotativo e também oferecem formação e assistência técnica. O terceiro tipo de entidade mapeada cumpre as duas funções (Barreto, 2016).

Dentre as entidades mapeadas, há uma predominância de associações e entidades religiosas. Esse dado pode ser explicado pela origem dos FRS, onde as entidades vinculadas à Igreja Católica cumpriram um papel fundamental na sua difusão.

As principais atividades apoiadas são agricultura familiar e artesanato, que confirmam o caráter rural dessas metodologias. O mapeamento revelou que 64% das experiências estão na região Nordeste, particularmente nos municípios de clima semi-árido. Dentre as experiências registradas na região Sudeste, 62% estão localizadas no estado de Minas Gerais, que também abrange parte do bioma da caatinga e do clima semiárido, onde a população convive enfrenta condições de vida próximas às da região Nordeste (Barreto, 2016).

Segundo Barreto (2016), esses dados estão subestimados. Além das entidades gestoras e fomentadoras mapeadas, foram identificadas outras 613 iniciativas, que não foram mapeadas em função de problemas na execução do estudo. Portanto, os dados do mapeamento não informam de maneira precisa o número de FRS no Brasil.

Estudos qualitativos como a pesquisa etnográfica realizada por A. Gonçalves sobre os fundos rotativos no estado da Paraíba, na região nordeste, podem nos fornecer outros elementos para entender essa metodologia. Gonçalves (2010) explica que trata-se de práticas econômicas tradicionais presentes há muitos anos nessas comunidades e que têm assumido historicamente um papel crucial para a sua sobrevivência. Nas comunidades rurais da região Nordeste, paralelamente às relações mercantis, verifica-se a presença de atividades econômicas não-mercantis que correspondem às permanências de práticas de reciprocidade camponesa, ancestrais ou readaptadas (Sabourin, 2001 *apud* Gonçalves, 2010).

A partir de meados dos anos 1980, os FRS foram destinados ao programa de construção de cisternas. Neste contexto, a participação dos movimentos sociais do campo e de entidades como Articulação do Semiárido, as Comunidades Eclesiais de Base, a Cáritas e do Programa de Aplicação de Tecnologias Apropriadas às Comunidades foi de fundamental importância na mobilização dessas comunidades (Gonçalves e Santos Filho, 2011). A experiência piloto foi desenvolvida no município de Soledade, na Paraíba no ano de 1993 (Gonçalves, 2010). No início dos anos 2000, os FRS passaram a ser utilizados como estratégia fomento a projetos produtivos solidários. Essa mudança faz eco à uma transformação importante na forma de representação da convivência com o semiárido como explicam Gonçalves e Santos Filho (2011) :

« Se historicamente no Nordeste as representações e as ações estavam baseadas no combate à seca, a partir do final dos anos 1980 começou a se gestar uma nova representação: a convivência com o Semiárido baseada em três eixos: o fortalecimento da organização produtiva do pequeno agricultor; a valorização de suas tecnologias e demais saberes tradicionais, e uma nova relação homem-natureza, via política dos FRS.» (Gonçalves e Santos Filho, 2011, p. 3)

O Programa de Apoio a Fundos Solidários Produtivos no semi-árido nordestino foi implementado em 2005 sob a coordenação da SENAES, do BNB, do FBES, do Movimento de Articulação do Semi-Árido, do Fórum de Segurança Alimentar e do Mutirão contra a Fome e à Miséria. Em 2005, foram investidos R\$ 1,6 milhão, e no primeiro semestre de 2006, R\$ 1,3 milhão, a fundo perdido, com recursos originários do BNB (Heck, 2006). Essa foi a primeira ação pública de desenvolvimento e apoio aos FRS.

Em fevereiro de 2007, foi realizado um seminário nacional sobre fundos solidários. Neste encontro, foi entregue ao governo federal uma carta que defende a criação de um fundo nacional para tais experiências. O seminário contou com a participação de várias entidades e redes nacionais⁸⁹, além de vários ministérios e a assessoria da Presidência da República. A carta reivindica a revisão/construção de um marco regulatório que atenda aos pressupostos, objetivos e perspectivas dos fundos solidários, e também a criação de um programa nacional de apoio a fundos solidários⁹⁰.

Entre 2005 a 2010 o Banco do Nordeste do Brasil (BNB) lançou três editais que selecionou e financiou 50 projetos no Programa de Apoio aos Projetos Produtivos Solidários adotando a metodologia dos FRS. Gonçalves e Santos Filho (2011) descrevem o perfil dos participantes desse programa: camponeses assentados da reforma agrária, engajados numa mobilização política pela terra através do Movimento dos Sem Terra (MST) e de outras entidades, com baixo grau de escolaridade formal e taxa elevada de analfabetismo, tendo como atividade econômica principal a agricultura familiar para subsistência e o excedente para

⁸⁹ Participaram e assinaram o referido documento: ASA, ABICRED, FETRAF, Mutirão para superação da miséria e da fome da CNBB, Conselho Nacional de Segurança Alimentar e Nutricional - Consea, Cáritas, UNISOL, entre outras. O Programa Nacional de Apoio a Fundos Solidários também é apoiado pelo Fórum Brasileiro de Economia Solidária (FBES).

⁹⁰ Carta do seminário nacional dos fundos solidários às autoridades do governo federal. Brasília: 06 a 08 de fevereiro de 2007, Plenária do Seminário Nacional de Fundos Solidários, Brasília, 08 de fevereiro de 2007.

comercialização. As famílias não têm o domínio da cadeia produtiva e não acessam canais de comercialização direta.

O perfil dos participantes desse programa revela o papel dessa metodologia no debate sobre o desenvolvimento rural e o combate à pobreza. Ainda que haja FRS em territórios rurais, sua origem, sua expansão e sua importância repousam no fortalecimento das estratégias de resistência e de reprodução humana em condições de pobreza e de acesso precário à recursos naturais fundamentais como a terra e a água.

Diferentemente dos FRS, a emergência dos Bancos Comunitários de Desenvolvimento se dá principalmente em contextos urbanos. O Banco Palmas foi o primeiro banco comunitário no Brasil, tendo sua metodologia se espalhado e influenciado os demais. Ele é referência para as outras experiências e o principal responsável pela difusão deste tipo de finanças solidárias. Destacamos que o Banco Palmas se define, primeiramente, enquanto uma prática de economia solidária.

A discussão acerca de banco comunitário amadureceu com a replicação da metodologia e a organização da Rede Brasileira de Bancos Comunitários em 2006. Os BCD se definem como serviços financeiros solidários em rede, de natureza associativa e comunitária, voltados para a geração de trabalho e renda na perspectiva de reorganização das economias locais, tendo por base os princípios da economia solidária (Melo Neto e Magalhães, 2007, p. 7). A seguir, caracterizamos os BCD a partir dessas definições.

Primeiramente destacamos que, embora os bancos comunitários sejam reconhecidos pela oferta de microcrédito, “serviços financeiros solidários” não se limitam a concessão de crédito, podendo incluir serviços bancários, seguros e poupança. Aqui atribui-se o caráter solidário desses serviços como princípio orientador, associando-o às práticas de economia solidária e, ao mesmo tempo, distinguindo-o do campo das microfinanças.

Em segundo lugar, ao afirmar que a prestação desses serviços se dá “em rede”, coloca-se em evidência outra singularidade dessas iniciativas. A articulação entre produtores e consumidores na construção de circuitos locais é estimulada pelos BCD através de várias estratégias, como a realização de feiras locais e a criação de dispositivos como o cartão de crédito local e moeda social circulante local. Para França Filho e Silva Jr. (2009), a construção de redes locais de economia solidária é o objetivo final do banco. A rede local articula

produtores, prestadores de serviços e consumidores locais, rompendo, assim, com a dicotomia produção/consumo.

O terceiro aspecto desta definição que destacamos é a “natureza associativa e comunitária”. Cabe esclarecer que os BCD não possuem personalidade jurídica. Eles são constituídos como projetos que se inserem numa dinâmica associativa. Em sua metodologia, eles criam ou fortalecem espaços de ação pública. Dessa maneira, são os cidadãos comuns que definem as estratégias gerais do banco (como as linhas de crédito, por exemplo) e que exercem controle social sobre as ações do banco acompanhando ações, relatórios, inadimplentes etc. Para isso, fóruns locais são criados para incentivar a participação livre e sem adesão dos moradores do território implicados pela ação do banco. A natureza associativa dos BCD se expressa nos laços sociais estabelecidos. As atividades são desenvolvidas no próprio tecido das relações sociais. A aprovação do crédito, por exemplo, depende da confiança e da relação de proximidade. Quanto ao emprego do termo “comunitário”, que identifica o nome dessas experiências, seu uso tem por objetivo acentuar a idéia da projeção no espaço público. Tal aspecto é apontado por França Filho e Laville (2004) como uma característica das iniciativas de economia solidária. Enfatiza-se, portanto, a atuação do banco no enfrentamento dos problemas locais. Assim, diferente de outras práticas de microcrédito, os BCD têm como problemática central o desenvolvimento do território, seja ele um bairro, município ou região geográfica mais ampla, e não a oferta de crédito em si. Além disso, a “natureza associativa e comunitária” também se revela numa das características mais singulares dessas experiências: elas pertencem e são geridas pela comunidade.

Por fim, a definição de BCD carrega uma dimensão importante que se refere ao desenvolvimento da economia local; mais que isso, refere-se ao desenvolvimento local em suas diversas dimensões. Para além do microcrédito, o BCD visa “a geração de trabalho e renda na perspectiva de reorganização das economias locais”. Para tanto, ele mobiliza recursos de diversas naturezas para dinamizar a economia local, usando diferentes estratégias e dispositivos como moeda social circulante local, clube de trocas, feiras, formação profissional e cidadã, dentre outros. Assim, segundo a Rede Brasileira de Bancos Comunitários (2006), ele “[...] assume um destacado papel de promotor do desenvolvimento local e da organização comunitária, ao articular – simultaneamente – produção, comercialização, financiamento e capacitação da comunidade local” (Rede Brasileira de Bancos Comunitários, 2006, p. 3).

A Rede Brasileira de Bancos Comunitários de Desenvolvimento (2006) também elenca as características básicas de um BCD: É criado e gerido pela própria comunidade; Atua com linhas de crédito em moeda nacional e em moeda social circulante local; Promove o desenvolvimento local de forma endógena, através do financiamento à produção e ao consumo local; Fomenta a comercialização dos empreendimentos locais, articulando produtores e consumidores em rede de “prossumidores”; Atua em comunidades com alto grau de exclusão e desigualdade; Seu público se caracteriza pelo alto grau de vulnerabilidade social; Sua sustentabilidade financeira, em médio prazo, deve ser subsidiada.

Melo Neto e Magalhães (2005a) destacam o que eles consideram as características principais do Banco Palmas:

“gestão feita pela própria comunidade, envolvendo a coordenação, gestão e administração de recursos; sistema integrado de desenvolvimento local que possibilita o crédito, produção, comercialização e capacitação ao mesmo tempo e o circulante local (palmas), complementar à moeda oficial (Real (R\$)), que é aceita e reconhecida por produtores, comerciantes e consumidores do bairro, criando um mercado solidário e alternativo entre as famílias.”
(Melo Neto e Magalhães, 2005a, p. 13)

De modo semelhante, podemos afirmar que um BCD é sustentado pelo seguinte tripé: gestão comunitária, sistema integrado de desenvolvimento e a moeda social circulante local. Cada um desses aspectos aponta particularidades desse tipo de organização. O primeiro aspecto, seu modo de gestão, destacamos que, além de identificar a prática da autogestão, observamos a interferência de toda a comunidade na gestão do banco. Mesmo que isso não se dê de forma direta, a comunidade é quem traça as estratégias gerais e exerce o controle social sobre as ações do banco. De um modo geral, os bancos são geridos por associações ou fóruns locais; eles não possuem personalidade jurídica próprias, constituindo-se em alguns casos projetos inseridos numa dinâmica associativa.

Em relação ao segundo aspecto sob o qual se baseia um BCD, o sistema integrado de desenvolvimento, cumpre destacar que o microcrédito disponibilizado pelo banco se destina a financiar consumo e produção, visando o desenvolvimento de um território específico. Logo, um critério universal para acessar recursos do banco comunitário é a identificação com o território. Mesmo visando atender a um território espacialmente definido, o banco comunitário atende a um público específico, situados nos chamados degraus 1 e 2 do

desenvolvimento⁹¹, os pobres. Aqueles que acessam aos serviços do banco passam a integrar uma rede local de produção e consumo, sendo essa articulação o que caracteriza uma rede solidária.

Os BCD não possuem nenhuma metodologia de crédito específica, podendo oferecer várias formas de crédito já existentes, como o microcrédito produtivo orientado, os fundos solidários, o crédito assistido, os grupos solidários e outras modalidades. A Rede Brasileira de Bancos Comunitários de Desenvolvimento (2006) aponta algumas condições que precisam ser obedecidas para o bom funcionamento do sistema de crédito de um banco, dentre as quais o sistema de crédito evolutivo com juros evolutivos⁹² tendo em vista a distribuição de renda, e a devolução obrigatória dos recursos emprestados para a manutenção do fundo de crédito. Destacamos ainda a assessoria e orientação ao crédito, realizados, principalmente, pelo agente de crédito, que cumpre fundamental papel na dinâmica do banco. O agente de crédito avalia primeiramente o objetivo da solicitação de crédito; para ser aprovado, ele deve contribuir, sobretudo, para o desenvolvimento local. Além de avaliar, o agente de crédito orienta os tomadores de crédito a respeito dos potenciais produtivos, tendo como base o resultado do mapeamento de produção e consumo local. Além disso, o agente de crédito é responsável pelo acompanhamento *a posteriori* da aplicação dos recursos. Cumpre salientar que para aprovação do crédito, o agente também visita a vizinhança, estabelecendo, assim, laços estreitos entre o banco e a comunidade, principalmente considerando que este agente também pertence à esta comunidade.

Por fim, o terceiro aspecto, a moeda social circulante local ou simplesmente circulante local (Melo Neto e Magalhães, 2005a) é o principal instrumento utilizado para promover o desenvolvimento econômico local. Trata-se de uma moeda que circula somente no local,

⁹¹ Melo Neto Segundo e Magalhães (2005b) identificam em qualquer território (bairro, comunidade ou município) quatro degraus na escala do desenvolvimento. No primeiro degrau, chamado de *fase de assistência*, estão aqueles que dependem de ajuda governamental; são os mais pobres, os desempregados, com baixo grau de escolaridade e sem capacitação profissional. No segundo degrau, chamado de *fase de subsistência*, estão as famílias que vivem de pequenos biscates, subempregadas ou assalariadas, e também os pequenos produtores, cujos negócios são instáveis. A *fase de sustentabilidade* é o degrau seguinte, onde as famílias e os empreendimentos atingiram a estabilidade e o ponto de equilíbrio, embora haja uma dependência externa menor, dependem do acesso ao crédito para manter o expandir o negócio. Por fim, na *produção em escala*, estão aqueles que possuem reserva de capital de giro, máquinas e equipamentos industriais, podendo acessar crédito junto ao sistema financeiro tradicional para a expansão dos negócios.

⁹² Deste modo, quanto maior o crédito, maior a taxa de juros; assim, é possível subsidiar taxas de juros menores para os mais pobres.

garantindo que a riqueza circule no território num processo de realocização econômica. Ela pode desempenhar a função de instrumento de troca em uma feira solidária, ou ir além, fazendo com que os recursos “circulem” localmente, gerando emprego e renda, e beneficiando os produtores locais. Destacamos que o circulante local não se limita ao aspecto econômico, contribuindo com o processo de capacitação, organização e empoderamento da comunidade (Melo Neto e Magalhães, 2005a).

Do ponto de vista econômico, não há criação monetária. O circulante local deve possuir um lastro em reais (R\$). Ou seja, para cada 100,00 moedas sociais circulando no mercado local, o BCD deve possuir em caixa R\$ 100,00. Melo Neto e Magalhães (2005a) ressaltam que não é possível implantar um processo de desenvolvimento socioeconômico em bairros populares sem estabelecer um estreito vínculo entre a economia solidária e a economia capitalista. Assim, o banco comunitário deve também disponibilizar um sistema de câmbio, para que os clientes possam trocar as suas moedas (circulante local em Reais, e vice-versa) conforme suas necessidades. Isso quer dizer que a moeda é livremente conversível.

França Filho (2007) destaca alguns aspectos que, segundo ele, conferem originalidade aos BCD no campo onde atuam, dentre as quais a construção conjunta de oferta e demanda e a hibridação de economias. Ele destaca que os BCD são uma iniciativa associativa, envolvendo moradores num determinado contexto territorial que buscam a resolução de problemas públicos concretos relacionados à sua condição de vida no cotidiano, através do fomento à criação de atividades sócio-econômicas. Esses aspectos serão aprofundados no estudo de caso.

COGEFUR, exemplo de integração de práticas de finanças solidárias⁹³

A própria identidade das finanças solidárias no Brasil enquanto campo parece ainda estar em construção. As práticas de finanças solidárias guardam muitas especificidades e, por vezes, coloca-se em questão os elementos que as aproximam ou as identificam como parte de um campo comum. Um dos desafios identificados pelo Comitê temático de finanças solidárias e

⁹³ Registro e sistematização feito pela autora em apresentação feita por Gelvane Santiago, gerente administrativo do COGEFUR, em ocasião do encontro estadual de finanças solidárias realizado em Feira de Santana nos dias 4 e 5 de novembro de 2014.

crédito é a integração dos segmentos de finanças afim de avançar na construção de um sistema de finanças solidárias.

Durante o encontro que reuniu práticas de finanças solidárias no estado da Bahia nos dias 4 e 5 de novembro de 2014, foi apresentado o caso do Conselho Gestor do Fundo Rotativo (COGEFUR), que vem articulando fundos rotativos, cooperativismo de crédito e fundos públicos. A seguir sistematizamos as notas do nosso caderno de campo, onde registramos a apresentação feita por Gelvane Santiago, gerente administrativo do COGEFUR em 2014.

O COGEFUR é uma associação simples de pessoas jurídicas criada em 30 de janeiro de 2001 por 11 entidades⁹⁴. Em 2014, o Conselho era composto por 34 entidades filiadas (entre associações e federações)⁹⁵ : 9 cooperativas de crédito, 10 associações, 5 organizações da rede de Associação de Pequenos Agricultores da Bahia (APAEB) e 10 sindicatos de trabalhadores rurais. O COGEFUR atua na Bahia (em 5 microterritórios⁹⁶), em Sergipe e em Alagoas. A sede do COGEFUR é em Serrinha (Bahia). Os principais parceiros do fundo são o MOC (na captação de recursos para os fundos) e a ASCOB (na operacionalização dos fundos na ponta junto ao agricultor), além da UNICAFES (na avaliação técnica dos projetos).

O COGEFUR foi criado como uma forma de canalizar os fundos rotativos que eram captados pelo MOC através de captação de fundos internacionais. O recurso estava pulverizado em vários fundos e havia uma dificuldade de controle e de acompanhamento, o que resultava em uma alta inadimplência. O COGEFUR foi criado para formalizar os FRS e criar um mecanismo de controle e de legalização dos contratos, procedimentos e das operações de crédito, através de uma pequena estrutura administrativa que centraliza o controle dos fundos, mas que ganha em capilaridade através da integração com as cooperativas de crédito.

⁹⁴ Instituições que fundaram o COGEFUR em 2001 : MOC, Sindicato de Araci, Sindicato de Retirolândia, Sindicato de Serrinha, APAEB Araci, APAEB Feira de Santana, APAEB Exu, APAEB Serrinha, Cooperativa de Crédito Rural Ascoob Cooperar - ASCOOB COOPERAR, ASCOOB Feira de Santana, Cooperativa de Crédito Rural Ascoob Sisal – ASCOOB SISAL.

⁹⁵ Sindicatos : Serrinha, Conceição de Coité, Riachão, Candeal, Araci, Valente, Retirolândia e Feira de Santana; Cooperativas de crédito : ASCOOB Sisal, ASCOOB Tapicuru, ASCOOB Cooperar, ASCOOB Crediconde, ASCOOB Coopec, Credinorte, Credibarra, ASCOOB Paraguaçu, COOFAVA e COFASP e Crédito Rural ; Federações de Associações : MOC, MMTR, Coletivo de Jovens, UNICAFS, Arco Sertão ; APAEB Araci, Feira de Santana, Exu, Serrinha e Valente.

⁹⁶ Cinco microregiões no estado da Bahia onde atua o COGEFUR : Sisal, Paraguaçu, Litoral Norte, Recôncavo e Piemonte.

As discussões em torno da constituição do projeto tiveram início em 1997, através da APAEB, do MOC e dos sindicatos. Entre 1998 e 2001, a expansão do cooperativismo no território do sisal fortaleceu essa discussão. Em 30 de janeiro de 2001, o COGEFUR foi criado.

Sua atuação foi historicamente centrada no território do sisal mas a partir de 2010, houve uma intensificação das operações nos territórios do Recôncavo e no Baixo-Sul e, em 2014, o fundo estava expandindo sua atuação para os estados de Sergipe e Alagoas, através da integração de cooperativas de crédito desses estados no Conselho.

Quanto à sua estrutura de decisão, a instância máxima de gestão é a assembléia, composta por representantes das 34 entidades, que se reúne duas vezes ao ano. É a assembléia que delibera e elege o conselho fiscal e a diretoria executiva, composta por presidente, vice-presidente, secretário e tesoureiro. A diretoria e o conselho fiscal tem mandato de quatro anos. Além do corpo diretivo, em 2014 o Conselho mantinha somente dois funcionários, um gerente administrativo-financeiro e uma auxiliar administrativa-financeira.

O COGEFUR opera diversas linhas de crédito definidas e constantemente revisadas pelas instituições que compõem o COGEFUR, em assembléia. Em outubro de 2014, as linhas de crédito operadas eram as seguintes: Estruturar, Cabraescola, Microempreendedor Agrícola, Crédito Rápido, Fortalecimento Institucional, Apoio à Assistência Técnica de Extensão Rural, Fundo de Aval, Mulher empreender, Jovem empreender, Crédito especial de apoio, Capitalização de cooperativa. O foco é o desenvolvimento da agricultura familiar e o fomento à empreendimentos solidários. Os juros e a carência variam conforme a linha de crédito. A linha Prosperar, por exemplo, tem dois anos de carência e mais seis anos para pagamento, com a taxa de juros de 3% ao ano. O microcrédito tem como taxa básica a mesma taxa utilizada pelos bancos tradicionais⁹⁷.

Quanto às práticas de integração, o COGEFUR é resultado de uma integração entre os fundos rotativos e as cooperativas de crédito do sistema ASCOOB. Isso é operacionalizado da seguinte forma: o COGEFUR só empresta às cooperativas de crédito, e estas operam o crédito, possibilitando o acesso ao fundo. A comunidade demanda para a cooperativa de crédito e a cooperativa de crédito demanda ao COGEFUR. Podemos ilustrar o funcionamento tomando como exemplo a linha Estruturar, voltada à estruturação de propriedades rurais. A

⁹⁷ A taxa do Sistema Especial de Liquidação e de Custódia (SELIC) é o índice pelo qual os bancos no Brasil balizam as taxas de juros cobradas. Ela constitui uma ferramenta de gestão econômica do governo brasileiro para controle do crédito.

partir da demanda dos produtores, o técnico da cooperativa, associação ou sindicato das instituições parceiras visita as propriedades para elaboração do projeto e encaminha para a cooperativa de crédito, a qual faz um estudo sobre a situação financeira do cooperado e as condições técnicas para concessão do crédito. Após reunir todas as demandas desta linha, a cooperativa envia a demanda consolidada, chamada de « borderô »⁹⁸, para a gestão do COGEFUR. O Conselho analisa, faz um contrato com a cooperativa e, em seguida, a cooperativa libera o recurso para os produtores. O COGEFUR não atende nem participa da seleção de projetos ou de agricultores. Essas funções cabem totalmente à cooperativa.

Notamos, assim, uma mudança importante na execução desses fundos em relação à metodologia de FRS. Quando esses fundos eram geridos pelo MOC, os produtores podiam acessar diretamente. Após a criação de um fundo integrado, os produtores precisam ser membros de cooperativas de crédito para poder acessar aos fundos rotativos. Quando questionado a respeito de uma possível resistência por parte dos produtores para se integrar às cooperativas, Gelvane Santiago explicou que os produtores avaliam de forma positiva essa integração. A principal razão é que eles passaram a acessar outros produtos da cooperativa, como micro-poupança e microseguros.

Desta maneira, cabe ao técnico da cooperativa elaborar os projetos para solicitação do crédito. A cooperativa é responsável por receber essa demanda e repassá-la ao COGEFUR, agrupando as operações de uma mesma linha. Em seguida, o comitê técnico do COGEFUR, composto por técnicos do MOC e da UNICAFES, que são analistas de projetos, fazem uma segunda avaliação da operação de crédito, observando as condições técnicas do projeto. Assim, a avaliação da demanda se dá em dois momentos. A cooperativa faz, no primeiro momento, uma análise cadastral do crédito, que significa verificar se o cooperado tem alguma restrição de acesso ao crédito⁹⁹. Depois de encaminhada a demanda ao COGEFUR, o projeto é submetido à uma segunda avaliação do comitê técnico, o qual avalia a viabilidade técnica do projeto.

Além da integração entre os fundos rotativos e as cooperativas de crédito, em 2012 foi consolidada a integração entre o COGEFUR, as cooperativas de crédito e a Agência de

⁹⁸ Um « borderô » é o agrupamento de várias operações de uma mesma linha e pode reunir de uma a cem operações.

⁹⁹ A cooperativa verifica principalmente se o produtor está inscrito no Serviço de Proteção ao Crédito (SPC) e no SERASA. Ambas funcionam como cadastro de pessoas físicas ou jurídicas em condição de inadimplência para fins de decisão sobre crédito.

Fomento do Estado da Bahia, Desenbahia. Por esse motivo, essa experiência é particularmente interessante para pensar um diálogo entre as diferentes modalidades de finanças solidárias.

Em 2012 foi estabelecida uma parceria com a Desenbahia para operar uma linha de crédito voltada à capitalização de cooperativas. O COGEFUR disponibiliza sua linha de fundo de aval para que os produtores possam acessar a linha da Desenbahia através das cooperativas de crédito do sistema ASCOOB. O fundo garante uma garantia de 10% do total de operações, exigida pelo Desenbahia. A operação é realizada da seguinte forma : o produtor procura a cooperativa para acessar a linha de crédito da Desenbahia. Depois da avaliação cadastral e da avaliação técnica, o COGEFUR transfere a demanda para o Desenbahia. O cooperado acessa o recurso da Desenbahia através da cooperativa e o COGEFUR deposita 10% do valor em uma conta da cooperativa para o aval da operação. A cooperativa faz o contrato do cooperado e envia para o Desenbahia, que libera a operação na conta centralizadora da cooperativa para que o recurso seja transferido para a conta de cada cooperado. Aqui, vemos que a cooperativa atua como um intermediário entre o banco público de investimento e o cooperado.

Até 2014, o COGEFUR havia realizado 800 “contratos-mãe” (conjunto de operações dentro do “borderô”) com cooperativas de crédito e 7 mil contratos “filhotes” (agricultores e pequenos produtores).¹⁰⁰

Em 2014, o COGEFUR geria 6 milhões de reais. Esse capital foi constituído a partir de vários fundos, que têm origem em doações¹⁰¹ de diversas instituições internacionais (fundos captados pelo MOC) e de recursos públicos, que representam 70 % do fundo (em torno de 4 milhões). O aporte de recursos públicos foi possibilitado por meio de um projeto coordenado pelo MOC, desenvolvido entre 2001 e 2002. Os recursos foram provenientes de uma parceria entre governo estadual e governo federal¹⁰².

Gelvane Santiago destacou que este recurso não foi bancarizado. Ele não está depositado em bancos comerciais, sendo totalmente movimentado através de cooperativas de crédito.

¹⁰⁰ Os contratos feitos entre o COGEFUR e as cooperativas de crédito são chamados de “contratos-mãe”, e os contratos feitos entre as cooperativas de crédito e o público tomador de crédito são chamados de “contratos-filhotes”. Isso dá uma média de 8,75 contratos por “borderô”.

¹⁰¹ A maior parte das doações foram no valor entre 200 e 300 mil.

¹⁰² Um total de 5 milhões em recursos públicos foram transferidos pelo MOC no âmbito do Projeto Prosperar, resultante de uma parceria entre a Secretaria de Assistência social do Estado da Bahia (SETRAS) e o Ministério do Desenvolvimento Social. O projeto era voltado à erradicação do trabalho infantil.

Em 2014 o fundo atingiu seu maior número de empréstimos (em número e em volume) desde a sua criação. O total da carteira ativa em 2014 era quase correspondente ao valor do fundo, cuja a demanda era maior do que o montante de recursos disponíveis. Em outubro de 2014, havia mais 300 mil em projetos já aprovados para crédito, aguardando disponibilidade de recursos. Para garantir a disponibilidade de recursos, o COGEFUR faz contratos mensais com as cooperativas, assim, mensalmente há uma transferência de recursos das cooperativas de crédito para o COGEFUR para atender novas demandas.

Quanto aos resultados, segundo a avaliação da coordenação do fundo, sua criação permitiu, em primeiro lugar, uma grande redução da inadimplência. A inadimplência dos FRS que deram origem ao COGEFUR era de 60 % enquanto a taxa de inadimplência do COGEFUR em 2014 era de 7 %, considerando os dados históricos da inadimplência anterior à sua criação. Em uma análise que considera somente os últimos 10 anos de atividade do fundo, a taxa é de aproximadamente 3 %.

Essa redução se deve a dois fatores. O primeiro é o acompanhamento técnico através de parcerias com as instituições que integram o Conselho ou das próprias cooperativas de crédito. O segundo fator é o controle do recurso, possibilitado pela constituição de uma equipe técnica e pela centralização dos fundos.

Quanto ao acompanhamento e tratamento da inadimplência, até 2012 havia um mecanismo de “declaração de inadimplência”, onde se transferia a inadimplência das cooperativas para o Fundo. A partir de 15 dias de inadimplência, a cooperativa fazia uma carta de declaração, transferindo a inadimplência para o COGEFUR a fim de evitar a provisão obrigatória¹⁰³. A partir de 15 dias, a situação de inadimplência passa a gerar despesa para a cooperativa, chamado de provisionamento, para provisionar aquela operação como despesa da cooperativa. A cooperativa tirava a inadimplência da carteira para não sofrer com a provisão, mas não se eximia de proceder a cobrança. Além das cooperativas, o COGEFUR contava com o apoio das associações e sindicatos parceiros para fazer a cobrança. A cobrança é flexibilizada de acordo com a capacidade de pagamento do agricultor, que se dá através de boletos pagos via cooperativas.

¹⁰³ A Provisão para Devedores Duvidosos (PDD) é uma reserva de capital contábil que as instituições financeiras são obrigadas a manter para cobrir o risco de inadimplência.

Buscando a estabilidade do Fundo, a assembléia decidiu que as operações após 2012 são de total responsabilidade das cooperativas. Assim, em caso de inadimplência, a cooperativa deve assumir e transferir o valor ao fundo e fazer a renegociação com o cooperado para reaver o capital. Por exemplo, no vencimento de um boleto referente ao pagamento de uma parcela mensal de um “contrato-mãe” entre o COGEFUR e a cooperativa de crédito, que agrupava o valor de 10 contratos com produtores, a cooperativa deve efetuar o pagamento, ainda que somente 9 dos 10 “contratos-filhotes” estejam adimplentes. Dessa forma, o risco da operação foi transferido às cooperativas de crédito. Cada cooperativa tem um teto de inadimplência o qual, quando ultrapassado, a impede de operacionalizar recursos do fundo. Esse certamente é um outro fator que explica a redução da inadimplência.

O COGEFUR foi criado para permitir o reinvestimento dos fundos, ou seja, para garantir a rotatividade dos recursos. A avaliação é que esse objetivo foi alcançado, contudo, a gestão do fundo avalia que alguns desafios se colocam para o seu desenvolvimento. O primeiro desafio é a melhoria do sistema de informações do COGEFUR. Em 2014, estava em construção um *software* para gestão de informação, que era feita através de arquivos digitais não centralizados. Outro desafio é a ampliação da equipe de trabalho que em 2014 era composta de dois funcionários. Um terceiro desafio ao desenvolvimento do COGEFUR é a captação de recursos para constituição do fundo de crédito, que em 2014 era insuficiente para atender a demanda. Desde 2011 não houve entrada de novos recursos no COGEFUR. Um dos objetivos do comitê gestor para superar esse desafio é aumentar a capilaridade do COGEFUR através de novas parcerias com outras instituições para ampliar atuação nos territórios. A integração de novos fundos permitiria aumentar, ao mesmo, o número de territórios atendidos e o montante de recursos do fundo, permitindo beneficiar novos agricultores familiares e pequenos empreendedores. Do total de 6 milhões do fundo, aproximadamente 2 milhões estão voltados para microcrédito.

Esse caso aponta possibilidades e caminhos de integração entre diferentes metodologias de finanças solidárias, formais e informais, no sentido da operacionalização de um sistema de finanças solidárias no país. Resta o desafio de pensar a integração dos BCD nesse sistema.

Capítulo II: Desafios das finanças solidárias no Brasil

1. Contextualizando as finanças solidárias na luta contra a pobreza e na promoção de um modelo alternativo de desenvolvimento

A breve caracterização dessas formas de finanças solidárias no Brasil evidencia algumas particularidades dessas práticas. A primeira delas é que as iniciativas que constituem o campo das finanças solidárias no Brasil emergem da sociedade civil. A natureza associativa, a forma organizacional (cooperativa ou informal) e o modo de gestão democrático nos permitem de situar essas iniciativas no campo da economia solidária. A segunda particularidade é que, em função dos serviços e produtos que ofertam, elas atuam no campo das microfinanças. Contudo, elas não concorrem com outras instituições de microfinanças tendo em vista o contexto e o público que atendem. Finalmente, percebemos que as finanças solidárias são profundamente territorializadas por serem concebidas pelo e para o território com vistas ao desenvolvimento e, por isso, se articulam com ações de diversas naturezas na perspectiva do desenvolvimento territorial.

Segundo Coelho (2003), o crescimento das finanças solidárias na década de 1990 está associado a uma ruptura nos padrões de pensamento político dos movimentos sociais, expressa no crescimento de organizações econômicas de base, que pensam a democratização não só no campo social, mas também no campo econômico e de mercado. Assim, as experiências de finanças solidárias vão contribuir para a construção de uma economia alternativa, indo além do acesso ao mercado, discutindo a solidariedade no interior do processo produtivo e a democratização das relações econômicas.

Coelho (2003) destaca ainda uma particularidade dessas experiências que reside na sua relação com a comunidade e com o desenvolvimento local. Para o autor, a construção dos produtos financeiros alternativos passa por uma dimensão comunitária ou territorial que a distingue do campo de microfinanças. Ainda segundo esse autor:

“A organização de base popular constitui redes locais que, por relações de vizinhança, pela história comum do lugar e pela proximidade, constroem identidades territoriais e criam

relações de pertencimento. A consolidação e sustentabilidade destes grupos produtivos locais necessitam tanto criar elos com redes solidárias mais amplas como, também, constituir uma ambiência produtiva capaz de contribuir para a sustentabilidade destes grupos.” (Coelho, 2003, p. 163)

Dessa forma, as iniciativas de finanças solidárias emergem da sociedade civil num contexto de debate sobre os caminhos para o desenvolvimento, onde está em jogo a redução das desigualdades e a luta contra a pobreza.

As práticas de finanças solidárias, assim como de microcrédito e de microfinanças surgem no Brasil a partir da problemática da pobreza e exclusão. Essas práticas financeiras encontraram um fértil terreno no debate acerca da inclusão, do combate às desigualdades e do desenvolvimento. Para compreender melhor esse contexto, retomaremos alguns elementos desse debate.

1.1. Crise do modelo desenvolvimentista: em busca de novos caminhos para o desenvolvimento

A expansão do capitalismo e o avanço da globalização contribuíram para a configuração de uma nova hierarquia internacional, na qual o desequilíbrio social e econômico entre os países do Norte e do Sul se evidencia também nos contextos nacional, regional e territorial. A globalização gerou o aumento da desigualdade de renda inter e intra países. Ou seja, a concentração de renda aumenta em praticamente todos os países, ao passo que a distância entre os países mais ricos e mais pobres se dilata, com cenários contrastantes no caso dos países periféricos (Pochmann et al., 2005).

O desenvolvimento do sistema capitalista favoreceu o surgimento de problemas como desemprego, crise financeira e aumento de desigualdades socioeconômicas, diante dos quais ele tem se mostrado insuficiente para resolver. As soluções apontadas para o combate ao desemprego, como a qualificação da mão-de-obra e o estímulo ao empreendedorismo, não combatem suas causas estruturantes, que fazem parte da própria dinâmica do desenvolvimento do capitalismo contemporâneo (França Filho, 2008). Os ataques especulativos que se sucederam nos últimos 20 anos – México (1994), Sudeste Asiático (1997), Rússia (1998), Brasil (1999), Argentina e Turquia (2001) – podem ser compreendidos como efeito colateral de uma crise mais ampla decorrente da queima de uma imensa massa de

capital fictício que estourou em 2000 com a crise do mercado acionário norte-americano (Pochmann et al., 2005). A recente crise financeira desmistificou a idéia de que os mercados e os bancos capitalistas são os métodos incontestáveis para a solução dos problemas (Bauman, 2010). Novas crises financeiras tendem a se suceder já que não são discutidas as condições de sustentabilidade de uma sociedade alimentada pelo consumo e pelo crédito (Bauman, 2010).

Abdalla (2002) afirma que as duas principais crises que abalam a humanidade no século XXI são a crise da natureza e a crise das relações humanas de produção e sociabilidade. Para ele, o problema não se limita às crises, mas se agrava na impossibilidade de resolvê-las a partir da lógica de desenvolvimento adotada pela maioria dos países do mundo. Essa impossibilidade está atrelada a uma interpretação errônea desse cenário. Alguns insistem em dizer que vivemos uma “crise passageira”, que será dissipada com um desenvolvimento mais efetivo do capitalismo. Essa crise não é uma distorção do sistema capitalista, mas fruto do seu pleno desenvolvimento (Abdalla, 2002), ou ainda, estrutural e permanente. A esse respeito, Santos (2005) afirma:

“O processo de crise é permanente, o que temos são crises sucessivas. Na verdade, trata-se de uma crise global, cuja evidência tanto se faz por meio de fenômenos globais como de manifestações particulares, neste ou naquele país, neste ou naquele momento, mas para produzir o novo estágio de crise. Nada é duradouro. Então, neste período histórico, a crise é estrutural. Por isso, quando se buscam soluções não estruturais, o resultado é a geração de mais crise.” (p. 35)

Numa concepção mais ampla a respeito do processo histórico de construção do pensamento econômico sobre o tema desenvolvimento, Eid e Pimentel (2005) identificam duas correntes distintas. A primeira corrente considera os termos desenvolvimento e crescimento econômico como sinônimos. Nesse sentido, um país é mais ou menos desenvolvido conforme suas taxas de crescimento econômico. A segunda corrente considera o crescimento econômico uma condição indispensável, mas não a única, para o desenvolvimento. Nesta última, ele inclui, além de crescimento econômico contínuo, melhoria dos indicadores sociais. O Programa das Nações Unidas para o Desenvolvimento (PNUD) já há alguns anos chama a atenção para a necessidade de utilizar indicadores de desenvolvimento humano como elevação do nível cultural e da cidadania, indicadores tão importantes quanto os referentes às riquezas naturais e aos equipamentos industriais (Mothé, 2005).

Embora a desigualdade e a contradição que apresentamos anteriormente sejam globais, elas atingem os países de maneira díspar e agrava o declive que separa os países do norte e os países do sul. A partir do Índice de Exclusão Social, Pochmann et al. (2004) traçam o mapa da exclusão social. A análise por continente expõe o Brasil na 28ª posição no *ranking* de 35 países do continente americano, liderado pelo Canadá (1ª posição) e Estados Unidos (2ª posição). O Brasil só fica na frente de países como El Salvador, Venezuela, Guatemala, Haiti, Paraguai, Nicarágua e Honduras (Pochmann et al., 2004). O continente americano é marcado por valores muito contrastantes no que diz respeito aos Índices de Exclusão Social, com uma concentração de nações com condições razoáveis ou adequadas ao norte e ao sul do continente e, paralelamente, de nações com uma situação inversa ao centro (Pochmann et al., 2004).

O referido estudo não estabelece uma relação direta entre a globalização e a ampliação da desigualdade e da exclusão social, contudo, percebe-se que a distância crescente nos últimos 100 anos, em termo de renda *per capita*, entre países do centro e da periferia, não foi suavizada pela globalização. A abertura da economia não se mostrou suficiente para desfrutar as possíveis vantagens da globalização como se esperava.

“Parece mais apropriado afirmar que, num contexto de expansão desregulada do capital financeiro, de manutenção do protecionismo nos países desenvolvidos e de reforço de políticas discricionárias – chanceladas pelos organismos multilaterais que pretendem tratar países diferentes como iguais – a exclusão social acaba por se tornar um corolário da globalização.” (Pochmann et al., 2005, p. 45)

Dessa maneira, a forma como o desenvolvimento se processa evidencia o crescente desequilíbrio social e econômico no mundo, nos contextos nacional e regional, em grandes capitais ou mesmo em pequenas comunidades.

“[...] os excluídos pela globalização, encontrados não só nos países subdesenvolvidos, mas presentes em todas as grandes cidades do antigo Primeiro Mundo, revelam o abismo criado pela nova polarização social. Ou seja, a globalização separa grupos sociais que vivem nos mesmos espaços nacionais, criando assim novas clivagens de classe. As cidades globais conformam o palco desta desigualdade assustadora.” (Pochmann et al., 2005, p. 54)

Em meados do século XX, entendia-se a pobreza como um componente residual de um mundo em franca e acelerada evolução. Ela era vista como “marginal” ou “expressão de

atraso”, que seria superada com a modernização inevitável e global. Desta forma, os debates sobre o tema subordinavam-se ao discurso desenvolvimentista. Tal desenvolvimento, balizado no desenvolvimento industrial e tecnológico (que posteriormente traria conseqüências desastrosas para o mundo por estabelecer uma relação insustentável com a natureza), era a promessa de superação da pobreza. Contudo, tal promessa desenvolvimentista e de progresso nacional apresenta limitações amplamente reconhecidas (Miranda e Magalhães, 2001).

As mudanças no capitalismo e no papel do Estado tornaram cada vez mais inconsistentes as propostas de desenvolvimento nacional (Ribeiro, 2005) e fatores como a crise fiscal do Estado, a descentralização e o desemprego estrutural deram lugar à multiplicação de propostas de desenvolvimento local a partir de meados da década de 1990 (Moura, 1998; Ribeiro, 2005). Esse contexto abre caminho para o questionamento das abordagens estruturalistas que consideram o Estado Nacional e as grandes empresas como agentes únicos do desenvolvimento econômico, cabendo às esferas locais a gestão de equipamentos e serviços públicos e a regulação de atividades, naquilo que é considerado de seu peculiar interesse. É nesse contexto que vimos a emergência do debate sobre desenvolvimento local (Moura, 1998).

1.2. O debate sobre o desenvolvimento local no Brasil

No Brasil, o processo de descentralização política com a Constituição de 1988, e particularmente a reforma na política fiscal, intensificou o debate nos anos 1980 sobre a gestão local do desenvolvimento (Moura, 1998; Eid e Pimentel, 2005).

Na década de 1990, a emergência de uma perspectiva de desenvolvimento local repercutiu em diversas experiências por todo o país, vinculadas, principalmente ao combate à pobreza, à desigualdade ou à exclusão. Inicialmente, tais iniciativas foram desenvolvidas numa perspectiva setorial: nutrição e saúde, educação, trabalho e renda, meio ambiente, infraestrutura e moradia. Os principais fomentadores eram organizações não-governamentais e governos municipais consoante com a descentralização impulsionada a partir da Constituição de 1988. Posteriormente, começam a se esboçar ações em parceria, buscando uma atuação mais integrada desses atores, numa perspectiva multisetorial.

O “boom” do desenvolvimento local no Brasil ocorreu em meados e, principalmente, no fim da década de 1990. O Programa das Nações Unidas para o Desenvolvimento (PNUD), um dos

grandes responsáveis por esta disseminação, admite a existência de mais de mil ações associadas a esse enfoque. Acrescem-se ainda as iniciativas do Banco do Nordeste, do BNDES, da Caixa Econômica Federal, do SEBRAE e de outras entidades, tanto federais, estaduais, municipais, além de iniciativas de ONG (Miranda e Magalhães, 2001).

Para Silveira (2001), o desenvolvimento local emerge num contexto de globalização, reestruturação e crise do padrão de desenvolvimento. Ele se insere no âmago das disputas em torno de alternativas e caminhos e a busca por alternativas via desenvolvimento local está sustentada sobre alguns pressupostos. Primeiramente, a idéia de desenvolvimento local é reforçada quando se tem como pressuposto que “as dinâmicas geradoras de desigualdade e exclusão não podem ser desconstruídas pelo alto, ou substituídas por outros sistemas de fluxos apartados dos lugares” (Silveira, 2001, p. 31). Ou seja, trata-se de um processo endógeno. Em segundo lugar, o desenvolvimento local pressupõe que “as localidades e territórios dispõem de recursos econômicos, humanos, institucionais, ambientais e culturais, além de economias de escala não exploradas, que constituem seu potencial de desenvolvimento.” (ZAPATA et al., 2001, p.116).

O conceito de desenvolvimento local possui uma noção polissêmica (Oliveira, 2002). Barquero (1993 *apud* Moura, 1998) discute novas estratégias de desenvolvimento para a realidade européia, tendo em vista a reestruturação do sistema produtivo local, o aumento de emprego e melhoria da qualidade de vida. Para ele, esse processo se dá através da expansão da capacidade empresarial e organizativa da economia local. De forma semelhante, Knoop (1996 *apud* Moura,1998) afirma que o foco deve ser as pequenas e médias empresas, posto que elas possuem maior potencial de absorção da mão-de-obra. Desta forma, esses autores se aproximam pela ênfase na **dimensão econômica** local.

Arocena (1988 *apud* Moura,1998) apresenta algumas abordagens, dentre as quais a historicista, que enfatiza o local através do resgate do papel da história, das tradições e dos modos diferenciados de desenvolvimento. No entanto, ele admite que, ao mesmo tempo em que a perspectiva do desenvolvimento local pressupõe conhecer recursos e potencialidades humanas do lugar (“ponto de partida”), também deve tomar como referência um modelo norteador (“ponto de chegada”). Deste modo, ele incorpora ao conceito de desenvolvimento local as **dimensões social, política e cultural**.

Wolff (1991 *apud* Moura,1998) aponta como tendência recente a incorporação da “sociedade civil” e do “local” como elementos fundamentais na construção do desenvolvimento, que substitui o foco anterior que estava sob as estruturas econômicas e políticas em ampla escala. Ele afirma que a discussão não é se o desenvolvimento é possível, mas a natureza do desenvolvimento, que deve focar a **dimensão social** tanto quanto as **dimensões econômica e política**.

Mais adiante, a reflexão acerca da natureza do desenvolvimento trouxe ao debate a **dimensão da sustentabilidade**. Nesse sentido, o adjetivo “sustentável” vem sendo associado ao substantivo “desenvolvimento”, remetendo à noção de sustentabilidade, pertencente à Biologia (Veiga, 2005).

O termo “desenvolvimento sustentável” passou a ser divulgado após o relatório *Brundtland* intitulado *Our Common Future* (Nosso Futuro Comum). Publicado em 1987, o documento comparava as necessidades destas e das próximas gerações. O emprego deste termo enfatiza a responsabilidade de pensar o futuro das próximas gerações, e ainda, das espécies (Veiga, 2005). A partir das idéias de Amartya Sen, para quem liberdade é um pré-requisito fundamental do desenvolvimento, Veiga (2005) afirma que a questão central reside na dificuldade de preservar e expandir as liberdades substantivas de que as pessoas hoje desfrutam sem comprometer a capacidade das futuras gerações de desfrutarem de liberdade semelhante ou maior.

Dowbor (2005) nos lembra que, para o cidadão, a realidade não é fatiada em setores; a qualidade de vida é um processo integral. Nesse sentido, a **dimensão integral** é acrescida ao conceito de desenvolvimento local. Exemplo dessa abordagem é o Desenvolvimento Local Integrado e Sustentável, ou simplesmente DLIS, que reforça a necessidade de um processo integral que invista em todos os fatores do desenvolvimento simultaneamente. Segundo Franco (2001), os fatores do desenvolvimento são cinco tipos de recursos que podem ser encarados como diferentes formas de capital: humano, social, empresarial, tradicional e natural. Segundo esse entendimento, Paula (2001) afirma que desenvolvimento local é um processo que dinamiza as vantagens comparativas e competitivas de uma determinada localidade, de modo a favorecer o crescimento econômico, e simultaneamente, elevar o capital humano, capital social, a melhoria das condições de governo e o uso sustentável do capital natural.

Também seguindo uma abordagem integrada do desenvolvimento, Zapata et al. (2001) afirmam que desenvolvimento local implica em transformação de estruturas e de sistemas visando uma melhora durável de qualidade de vida de uma comunidade, o que vai ao encontro de Oliveira (2002), para quem o objetivo maior do desenvolvimento local é a satisfação de um conjunto de requisitos de bem-estar e qualidade de vida.

O termo “local”, empregado muitas vezes como sinônimo de lugar¹⁰⁴, não se refere somente ao espaço, mas a uma alternativa ao padrão dominante de desenvolvimento e à globalização. Todavia, o chamado “localismo” sugere uma homogeneidade de interesse entre os atores locais, obscurecendo as relações sociais de dominação local (Loiola, 2004).

Bocayuva (2001) distingue desenvolvimento local de localismo, afirmando que o primeiro se refere a um conjunto de respostas e conflitos dados pelas forças sociais e produtivas presentes no determinado território. Assim, o desenvolvimento local emerge com as oportunidades estratégicas nascidas das respostas para fazer frente ao atravessamento ativo dos sistemas locais, regionais, nacionais pelas redes e fluxo transnacionais. Ao invés de criar uma tensão entre local e global, o desenvolvimento local deve construir um “sistema local” autônomo e, ao mesmo tempo, integrado às redes globais (Arocena, 1988 *apud* Moura, 1998). Trata-se de uma estratégia capaz de garantir a inserção econômica competitiva de determinados “locais” no mundo globalizado, que é, ao mesmo tempo, uma contratendência aos efeitos perversos da reestruturação produtiva resultado da mesma globalização (MIRANDA e MAGALHÃES, 2001).

Apesar da diversidade de atores, olhares, ênfases e práticas desenhando o universo potencial e o debate em torno do tema, Silveira (2001) identifica elementos comuns presentes nas formulações e iniciativas em torno do desenvolvimento local, dentro os quais, destaca:

“ênfase na cooperação emancipadora e na aprendizagem (formação de capital social e humano); o foco nos microempreendimentos e seus suportes (microcrédito, capacitação, integração a cadeias produtivas); a gestação de novos arranjos socioprodutivos ancorados no território; a articulação intersetorial de políticas públicas; a constituição de esferas

¹⁰⁴ Ribeiro (2005) esclarece, baseada em Milton Santos, que a distinção entre *local* e *lugar* é teórica e também histórica; não somente são distintos, como há uma inesgotável tensão entre eles. O lugar é um cotidiano compartilhado entre as mais diversas pessoas, firmas e instituições. Assim, lugar e cotidiano constituem uma mesma realidade e são forma-conteúdo do local.

decisórias com participação direta de atores sociais e, mais amplamente, a perspectiva do protagonismo local.” (Silveira, 2001, p. 32)

Para Moura (1998), guardadas as especificidades de cada experiência e metodologia, podemos afirmar que essas experiências questionam o conceito de desenvolvimento amplamente difundido e aceito até os anos 1980. A autora afirma ainda que essas experiências vêem de outra maneira os atores do desenvolvimento; os indivíduos passam a ser vistos como beneficiários e agentes do processo. Assim, o termo desenvolvimento local designa “um conjunto variado de práticas e de perspectivas e permite evidenciar questionamentos quanto ao sentido ou sentidos atribuídos à noção de desenvolvimento e aos atores e espaços de gestão deste” (Moura, 1998, p. 38).

Diversas pesquisas têm analisado experiências inovadoras de governos locais, enfatizando a participação da sociedade civil, contudo, é preciso evitar uma superestimação do local, a concepção de que a escala local tem poder ilimitado (Brandão, 2007), já que, como nos lembra Teixeira (2001), tal ênfase demasiada no local tem se constituído, inclusive, em suporte para políticas neoliberais de desoneração do Estado central, transferindo-se determinadas funções para o nível local como passo para a privatização, num processo de descentralização e neolocalismo. Os desafios do desenvolvimento e da superação das desigualdades exigem ações em diversas escalas; não há uma única escala de ação tampouco uma mais importante; é preciso pensar e agir em múltiplas escalas num país tão heterogêneo e diversificado como o Brasil (Brandão, 2007).

1.3. Exclusão e desigualdade no Brasil: a face financeira dos desequilíbrios do desenvolvimento territorial

A mesma dinâmica de desigualdade e as relações de dependência dela oriundas percebidas na esfera global se manifestam em múltiplas escalas, o que pode ser evidenciado quando observamos: a) a situação periférica do país em relação ao mundo; b) a situação das regiões norte e nordeste do país em relação ao sudeste; c) a concentração do desenvolvimento regional em grandes capitais; d) a fragilidade das condições de desenvolvimento de pequenas cidades em relação a cidades vizinhas (pólos); e) a relação entre a zona rural e o centro urbano de pequenas comunidades. A oferta de diversos serviços como educação, saúde, habitação e serviços financeiros se mantém concentrada em todos esses cenários.

“O papel dos serviços no processo de desenvolvimento regional está ligado às características de localização e aglomeração dessa atividade. À localização essencialmente urbana dessas atividades soma-se seu papel como potencializador do impacto sobre os pólos de crescimento, isto é, sobre as atividades que lideram a determinação dos padrões de expansão em nível nacional (McKee, 1988).” (Ruiz, 2006, p. 3)

A pesquisa “Análise Territorial dos Serviços no Brasil: Polarização com Frágil Dispersão”, divulgada pela CEPAL em agosto de 2006, discute a oferta de serviços no Brasil, divididos em quatro grupos: produtivos; serviços prestados à família; serviços de transporte e de distribuição; serviços financeiros e de suporte produtivo (agrícola e alugueis de equipamento). Utilizando dados da Pesquisa anual de serviços (PAS-2000), a pesquisa evidencia a concentração de serviços na região Sudeste, com 70,76% dos serviços do país, e o Estado de São Paulo, quase 45% do total nacional (Ruiz, 2006). A pesquisa ainda revela características intra-estaduais da concentração dos serviços no Norte e no Nordeste. A reduzida participação desses estados é acompanhada por uma concentração significativa nas áreas metropolitanas. Na região Nordeste, 70% dos serviços se concentram nas regiões metropolitanas (Ruiz, 2006).

Quanto à oferta de serviços financeiros, em particular, a pesquisa “Bancos: Exclusão e Serviços” divulgada pelo IPEA em janeiro de 2001 destaca dois importantes aspectos. O primeiro, é a grande quantidade de pessoas excluídas do sistema financeiro: 39,5% da população brasileira.

“Apesar da melhora na situação atual em relação àquela encontrada há mais de cinco anos, ainda temos um expressivo contingente de pessoas com baixa renda familiar excluídas do sistema, notadamente nas faixas abaixo de 5 salários mínimos, que compõem a maior parcela da população.” (IPEA, 2011, p. 8).

O segundo aspecto é “[...] o baixo percentual da população que percebe a função de concessão de crédito como intrinsecamente bancária.” (p. 13). Quando perguntados sobre as principais ações do atendimento bancário, somente 4,5% dos entrevistados identificam a concessão de crédito como função bancária (média nacional). A análise dos dados revela, mais uma vez, as desigualdades regionais:

“Enquanto nas regiões mais desenvolvidas economicamente, mais de 60% de sua população foi incluída no sistema bancário, as regiões menos desenvolvidas economicamente (Norte e Nordeste) representa cerca de 50%.” (IPEA, 2011, p. 6-7).

A falta de investimento em infra-estrutura, criação de postos de trabalho, instalação de pólos produtivos e centros de pesquisa e desenvolvimento em cidades de médio porte impulsionou o êxodo rural e o surgimento das metrópoles. No âmbito regional, toda dinâmica econômica está concentrada em grandes capitais, que também acumulam altos índices de pobreza, violência e desigualdades sociais, dentre outros. A oferta de postos de trabalho e de serviços como saúde, habitação e cultura cria relações de dependência entre pequenas cidades e pólos regionais e entre comunidades e centros urbanos.

A Pesquisa de Emprego e Desemprego – Mercado de Trabalho Metropolitano em 2010, divulgado em janeiro de 2011 pelo Dieese, mostrou que em todas as regiões pesquisadas, houve retração da taxa de desemprego em relação ao ano anterior. A taxa de desemprego total em 2010, considerando todas as regiões metropolitanas pesquisadas (Belo Horizonte, Fortaleza, São Paulo, Salvador, Recife e Porto Alegre) e o Distrito Federal, foi 11,9%. Contudo, se observados os dados de cada região, é possível perceber diferenças entre as regiões Nordeste e Sudeste, por exemplo. A cidade de Salvador teve a pior taxa de desemprego (16,6%) enquanto a taxa de Belo Horizonte foi a mais baixa, 8,4%.

Pochmann et al. (2005) analisam a distribuição geográfica da pobreza relativa no Brasil, evidenciando as desigualdades regionais. Para tanto, eles utilizam o critério da pobreza relativa segundo o qual são considerados pobres todos os indivíduos que vivem em famílias com renda inferior a 50% da renda média nacional familiar *per capita*. A região Nordeste concentra 42,5% dos pobres no Brasil. No Sudeste, influenciado pelo peso demográfico dos estados de São Paulo e de Minas Gerais, estão 32,4% dos pobres. A região Sul aparece como 11,0% e a Norte com 7,4%. A proporção de pobres em cada estado é maior nas regiões Nordeste e Norte, mas, é na região Nordeste que se encontram os dados mais alarmantes. Em Alagoas, 78,1% da população está abaixo da linha de pobreza nacional, seguido do Maranhão, com 77,6%, e pelo Piauí, com 73,4%. Em contraposição, na região Sul estão os estados com menor participação de pobres na população como o estado de Santa Catarina, onde 28,1% das pessoas vivem abaixo da linha de pobreza (Pochmann et. al., 2005).

Sicsú e Crocco (2003) buscam identificar uma teoria da localização das agências bancárias a partir do caso brasileiro. Dentre as variáveis identificadas pelos autores para explicar a localização das agências bancárias no Brasil está a distribuição de renda. Os autores apontam que o número de agências é proporcional ao tamanho do PIB e não ao tamanho da população. Em 2000, 40% dos municípios brasileiros não geravam o PIB mínimo capaz de atrair

agências bancárias, 25% dos municípios possuíam apenas uma agência e somente 4% dos municípios possuíam mais que dez agências.

Os estados com maior número de unidades territoriais em situação de exclusão social estão na região Nordeste: Bahia, Ceará, Maranhão, Paraíba, Pernambuco e Piauí. Dentro do próprio estado, a exclusão é desigual. Enquanto o município Pedro Alexandre, pior localizado no ranking de exclusão social no estado da Bahia com o índice de 0.278, tem índice de pobreza de 0.083, o índice de exclusão social e o índice de pobreza na capital do estado são, respectivamente, 0.597 e 0.599 (Pochemann e Amorim, 2003).

Esse cenário nos fornece elementos para entender o desenvolvimento das finanças solidárias no Brasil como estratégia de combate às desigualdades e de desenvolvimento territorial, particularmente como estratégia de inclusão financeira.

2. Situando as finanças solidárias na política de microfinanças

Microfinanças, microcrédito, finanças de proximidade e finanças solidárias são termos utilizados no Brasil para tratar de iniciativas que oferecem serviços financeiros a populações pobres cujo objetivo principal é alcançar aqueles que não são atendidos pelo sistema financeiro tradicional. Essas práticas são operacionalizadas por bancos de desenvolvimento, cooperativas de poupança e crédito, bancos cooperativos ou instituições de microfinanças. O desenvolvimento das finanças solidárias no Brasil encontrou um ambiente favorável na política nacional de microcrédito.

Os programas de microcrédito atingiram mais de 7.000 experiências espalhadas por todo o mundo. O marco que estimulou essa expansão do microcrédito aconteceu em 1974, com o lançamento do *Grameen Bank*, em Bangladesh. Na América Latina, o microcrédito apareceu nos anos 1980, no Peru, Chile e Bolívia. No Brasil, ele se desenvolve principalmente nos anos 1990, numa parceria entre o Estado e organizações da sociedade civil (Parente, 2002; Coelho, 2003).

Na década de 1990, o governo brasileiro promoveu políticas públicas voltadas à concessão de crédito produtivo às populações de baixa renda como estratégia de redução das desigualdades e de promoção do desenvolvimento. Diversas ações foram desenvolvidas com vistas à ampliar o acesso da população pobre ao sistema financeiro formal, tanto no que se refere ao acesso ao crédito quanto aos serviços bancários. É nesse contexto que são criados os primeiros programas visando o fomento à expansão das microfinanças no país. A partir de 2003, a inclusão financeira e bancária torna-se pauta prioritária do governo brasileiro como estratégia de redução das desigualdades sociais e desenvolvimento econômico.

A noção de finanças comumente está associada a uma dimensão monetária. Numa visão econômica, finanças inclui circulação de moeda, crédito, investimentos e serviços bancários. Trata-se de uma visão funcional, onde finanças é apresentada como a ciência que trata da utilização do dinheiro (custo, rendimento, captação, controle, proteção), excluindo os atores, o processo de intermediação e seus objetivos (Coelho, 2003). Tal visão teria sido superada,

afirma Coelho (2003), com o surgimento das microfinanças como alternativa para a população sem acesso ao sistema financeiro tradicional.

O termo “microfinanças” designa a oferta de serviços financeiros para a população de baixa renda e/ou excluída do sistema financeiro tradicional (Parente, 2002; Coelho, 2003), e ainda, caracteriza-se por utilizar produtos, processos e gestão diferenciados para atingir seu público (Alves e Soares, 2006). Dentre os serviços financeiros oferecidos estão seguros, poupança, serviços bancários e microcrédito. Nessa perspectiva, a origem da microfinança pode ser identificada na idéia de democratização do recurso financeiro (Coelho, 2003).

A “indústria de microfinanças”¹⁰⁵ no Brasil era praticamente inexistente até 1994 (Barone et al., 2002). Parente (2002) explica que aquele ano foi um marco para a microfinanças com a criação do Plano Real, plano econômico que possibilitou um controle da inflação e uma estabilização da economia nacional. O ano de 1997 foi um marco para as microfinanças no mundo, com a realização da Conferência Global sobre Microcrédito nos EUA. Os países participantes estabeleceram como meta financiar 100 milhões de famílias pobres em todo o mundo até 2005 (Junqueira e Abramovay, 2005).

Em estudo realizado pelo Banco Mundial (Kumar, 2004), constatou-se que as microfinanças cresceram notadamente no Brasil a partir do final dos anos 1990. Tal crescimento deu-se em função de diversos fatores, dentre os quais, mudanças no marco jurídico e uma intervenção importante do Estado:

“Primeiro, houve um apoio político novo para o setor que levou a uma série de mudanças legais e regulamentares favorecendo a expansão das microfinanças, introduzindo formas institucionais novas, as Oscip e as SCMs, e flexibilidade de financiamento expandida. Antes de 1999, as microfinanças no Brasil só podiam ser concedidas por Organizações Não-Governamentais (ONG), sem fins lucrativos, restringindo o seu financiamento a donativos e limitando tecnicamente as práticas de empréstimo a tetos irrealistas de taxas de juros sob a Lei de Usura do Brasil. Segundo, uma nova experiência de microcrédito de larga escala foi lançada: o programa CrediAmigo, que incorpora muitos princípios da boa prática de

¹⁰⁵ Conforme Parente (2002), o termo “indústria de microfinanças” inclui, além de IMFs, outras organizações e programas: “Entende-se por 'indústria de microfinanças' o conjunto de organizações e programas que prestem serviços financeiros para o segmento microempresarial e utilizem, em menor ou maior grau, os conceitos e pressupostos básicos das microfinanças.” (p. 95)

microfinanças. E terceiro, um apoio financeiro ativo do governo foi estendido a IMFs emergentes, através de crédito oferecido pelo BNDES.” (Kumar, 2004, p. 21)

Apesar desse crescimento, as microfinanças ainda são pouco desenvolvidas no Brasil em contraste com outros países da América do Sul (Kumar, 2004), embora apresente um grande potencial de crescimento (Junqueira e Abramovay, 2005).

Para Coelho (2003), o problema das microfinanças é que, embora tenha surgido como proposta de democratização do sistema financeiro, acabou se limitando a sistema de pequenos créditos, ou seja, limitou-se a um serviço financeiro apenas, negligenciando os demais. Por isso, microfinanças muitas vezes é tratada como sinônimo de microcrédito posto que a sua prática, de fato, limitou-se a isso, e aí reside a ineficiência de sua proposta. Conforme comenta Abramovay (2003),

“(...)o acesso ao crédito raramente se acompanha da possibilidade de uso do conjunto de serviços que o sistema bancário tem a vocação de oferecer. A transferência de recursos creditícios acaba não se traduzindo numa dinâmica de investimentos capaz de representar um salto qualitativo na luta contra a pobreza.” (p.2)

O termo microcrédito, portanto, designa a oferta de crédito para a população de baixa renda e/ou excluída do sistema financeiro tradicional. Microcrédito se refere à empréstimos de pequenos montantes de recursos (Junqueira e Abramovay, 2005) e está menos associado à concessão de empréstimo à população de baixa renda que a empréstimo concedidos a microempresas. Alves e Soares (2006) também associam o microcrédito ao empreendedorismo e destacam a metodologia utilizada, marcada pela utilização de agente de crédito, garantia solidária e prazos curtos e valores crescentes. Tais autores compreendem microcrédito como sendo uma atividade que, no contexto das microfinanças,

“dedica-se a prestar esses serviços exclusivamente a pessoas físicas e jurídicas empreendedoras de pequeno porte, diferenciando-se dos demais tipos de atividade microfinanceira essencialmente pela metodologia utilizada bastante diferente daquela adotada para as operações de crédito tradicionais. É comumente entendida como principal atividade do setor de microfinanças pela importância que nas políticas públicas de superação da miséria pela geração de trabalho e renda.” (p. 28).

Esta concepção de microcrédito se dá, dentre outros motivos, em virtude da disseminação do conceito de Microcrédito Produtivo Orientado (MPO), consolidado no Brasil pela Lei 11.110 de abril de 2005 (Alves e Soares, 2006, p. 29).

Diante das dificuldades de acesso ao sistema financeiro, a inclusão ou democratização do acesso tem sido realizada através de bancos públicos, de bancos privados e outras instituições (Carvalho e Abramovay, 2004), inclusive não-financeiras (Kumar, 2004). Segundo Barone *et al.* (2002), o microcrédito passou a ser implantado no Brasil desde o fim dos anos 1980, com uma grande diversidade de metodologias. Dentre as experiências brasileiras, os autores destacam: Programa UNO, CEAPE, Banco da Mulher, Portosol, Vivacred (Viva Rio), CrediAmigo (Banco do Nordeste), Crédito Produtivo Popular (BNDES), SEBRAE, Caixa Econômica, Banco do Povo (estaduais).

O *Grameen Bank*, criado em Bangladesh, em 1976, é considerado a experiência de microcrédito mais conhecida internacionalmente. Sua metodologia inclui o aval solidário e a assessoria através de agentes de crédito (Barone et al., 2002). Para Parente (2002), foi a experiência em Bangladesh que inaugurou a campo das microfinanças; tendo iniciado com o microcrédito, o *Grameen Bank* expandiu seus serviços, oferecendo poupança popular, financiamento habitacional e educacional, seguros e cartão de crédito, entre outros. Para além de uma experiência de microfinanças, Coelho (2003) a considera um grande marco na construção de um sistema financeiro alternativo, inspirando o surgimento de experiências similares na Ásia, América Latina e África.

Segundo Barone et. al. (2002), este setor de microfinanças é composto por dois tipos de instituições: as de “primeira linha” ou “primeiro piso” - que atuam diretamente com cliente – e as de “segunda linha” ou de “segundo piso” - que oferecem às primeiras capacitação, apoio técnico e empréstimos, sendo as suas atuações complementares. São exemplos de instituições de “segunda linha” o BNDES, cuja atuação foi fundamental para a expansão das microfinanças no Brasil, e o SEBRAE. Barone et al. (2002) agrupam as instituições de “primeira linha” em três grupos, tendo em vista sua personalidade jurídica: instituições do setor público, instituições da iniciativa privada e instituições da sociedade civil. Sobre a atuação dos bancos públicos, destaca-se a atuação da Caixa Econômica Federal: “Entre agosto de 2003 e janeiro de 2004 foram abertas 1,1 milhão de novas contas na Caixa Econômica Federal, das quais 85% são de pessoas com renda mensal inferior a R\$ 500,00.”(KUMAR,

2004, p. 3). Outro marco importante foi o Programa CrediAmigo, lançado em 1997 pelo Banco do Nordeste (BNB).

As instituições de iniciativa privada, com atuação recente, ampliaram sua participação no setor a partir da Lei 10.194 de 14 de fevereiro de 2001 que cria as Sociedades de Crédito ao Microempreendedor (SCM) (Barone et. al., 2002). Por outro lado, as instituições da sociedade civil são as mais antigas. A história do microcrédito no Brasil se confunde com as iniciativas da sociedade civil, cuja institucionalização assume a forma de organizações não governamentais (Barone et. al., 2002). Elas podem ser classificadas em desenvolvimentistas e minimalistas. As primeiras, além do crédito, oferecem capacitação/acompanhamento aos clientes, enquanto que as minimalistas trabalham exclusivamente com concessão de crédito (Barone et al., 2002).¹⁰⁶

As experiências de finanças solidárias são mais recentes, tendo o setor se expandido no Brasil somente em meados dos anos 1990. Para Coelho (2003), a definição de finanças solidárias resgata e amplia a idéia inicial das microfinanças, designando formas de democratização do sistema financeiro que priorizam os excluídos do sistema bancário tradicional, pautados na ética e na solidariedade, e contribuindo para o desenvolvimento humano integrado e sustentável. Trata-se de instrumentos financeiros que buscam a democratização das relações econômicas, em contraposição à concentração gerada pelo modelo capitalista. Segundo Coelho (2003), tais instrumentos devem responder a necessidades básicas de cada comunidade, fortalecendo o trabalho social acumulado em cada território.

“O conceito de finanças solidárias insere-se, deste modo, na produção social de economia solidária e deve ser vista como um processo no qual se acumula socialmente; mudam relações de poder entre produtores, intermediários e consumidores; configurando novas regras e novos marcos legais.” (Coelho, 2003, p. 155)

¹⁰⁶ Alves e Soares (2006) esclarecem que tal classificação, na verdade, representa duas correntes de pensamento a respeito do microcrédito: “A primeira, denominada desenvolvimentista, defende que os esforços dos programas de microcrédito devam estar voltados ao combate à problemática estrutural da pobreza; entende a MFI como um agente de desenvolvimento social; e estabelece que o crédito deve estar vinculado a outras formas de apoio ao pequeno empreendedor, sem as quais não haveria como romper a linha de pobreza sob a qual este se encontra (capacitação técnico-gerencial, suporte à comercialização, experiências de vida comunitária, entre outras). A segunda, denominada minimalista, entende que uma MFI só deve cumprir sua função se atingir a sustentabilidade e, por isso, oferecer apenas serviços financeiros com a melhor qualidade possível, sem atrelá-los à capacitação prévia.” (p. 66).

Dessa forma, as finanças solidárias podem ser vistas como resgate/ampliação das microfinanças (Coelho, 2003). Visto que as iniciativas de finanças solidárias no Brasil se situam no campo da economia solidária e atuam no campo das microfinanças, um diálogo entre esses setores se faz necessário e constitui um dos maiores desafios ao desenvolvimento das finanças solidárias no país. A seguir, comentaremos os avanços nesse diálogo a partir das ações empreendidas pelo Banco Palmas.

2.1. Entre a economia solidária e as microfinanças: aproximações e tensões entre os BCD e o sistema financeiro nacional

Nos últimos anos, os BCD têm estabelecido parcerias com instituições do sistema financeiro tradicional. Ao passo em que podemos perceber importantes avanços para o exercício concreto de uma economia plural, essa aproximação entre diferentes lógicas gera conflitos e contradições. Comentaremos a seguir as parcerias estabelecidas com o Banco Central, no que diz respeito ao funcionamento da moeda social; com os bancos comerciais, na expansão do modelo de correspondente bancário e, por fim, com um banco de desenvolvimento.

2.1.1. Diálogo com o Banco Central do Brasil acerca da ilegalidade das moedas sociais

As moedas sociais, um dos aspectos fundamentais da metodologia dos BCD, circulam no Brasil de maneira informal. Até o momento presente, não há regulamentação sobre seu uso no território nacional. Esse foi o motivo do primeiro conflito entre os bancos comunitários e o sistema financeiro nacional.

Após grande repercussão da moeda Palmas, o Banco Central do Brasil moveu um processo contra o Banco Palmas, que teve seu funcionamento interrompido. O processo se baseava na ilegalidade da emissão da moeda Palmas e da operação de uma instituição financeira não autorizada. O processo foi encerrado em 2011, quando a procuradoria geral do Banco Central publicou uma nota (Nota-Jurídica PGBC-5927/2011) concluindo que as atividades do Banco Palmas não se caracterizavam como práticas de uma instituição financeira e, por isso, não necessitam de autorização do Banco Central. Além disso, a emissão de moeda social não foi considerada ilícita.

Entre a denúncia de ilegalidade e a nota publicada pelo Banco Central, se deu um longo processo de diálogo entre os técnicos responsáveis pelo processo e o Instituto Palmas, o qual demonstrou que não havia exploração profissional do dinheiro, não havia captação de recursos junto ao público nem intermediação financeira, tampouco a atividade visava à obtenção de lucro, características próprias de uma instituição financeira¹⁰⁷.

Após o encerramento do processo, o Banco Palmas foi autorizado a continuar operando com as moedas sociais, respeitada a condicionante de não realizar empréstimos com juros em moeda social. Desde então, os bancos comunitários mantêm um diálogo permanente com o Banco Central.

O Banco Central promove desde 2009 um fórum anual sobre inclusão financeira, que conta com painéis e mesas especiais para discutir o tema das finanças solidárias. O Banco Palmas teve uma participação importante na primeira edição do evento, onde um dia da programação foi dedicado a moedas sociais, bancos comunitários e outras iniciativas de finanças solidárias. Foram discutidos os limites e as possibilidades para o desenvolvimento de moedas sociais no Brasil.

Em 2007, o Banco Central aprovou um projeto de pesquisa com o objetivo de conhecer e avaliar limitações e potencialidades das moedas sociais emitidas pelos bancos comunitários. No ano seguinte, foi assinado um acordo de cooperação técnica entre o Banco Central e a SENAES, visando o estudo e o acompanhamento das moedas sociais no país.

Apesar de acompanhar e até mesmo de apoiar a difusão desse modelo, o governo brasileiro não constituiu ainda um marco legal nem garantiu recursos para o fundo de crédito dos bancos comunitários. Estes dois aspectos se constituem dois dos principais desafios à sustentabilidade dessas práticas.

2.1.2. Diálogo com os bancos comerciais: BCD como correspondente bancário

Quando criado em 1998, o fundo de crédito inicial do Banco Palmas era de dois mil reais. Apesar de todo o reconhecimento que o Banco Palmas conquistou ao longo de 15 anos de atuação, seu principal desafio é a disponibilidade de recursos para ofertar os serviços à

¹⁰⁷ Essas atividades são interditas a uma organização que não seja uma instituição financeira regulada pelo Banco Central. Por esse motivo, os bancos comunitários no Brasil não podem incentivar a poupança comunitária como estratégia de captação de recursos para o fundo de crédito.

comunidade. A combinação de várias estratégias de captação de recursos permite a sustentabilidade do Instituto Palmas e dos seus projetos, contudo, não há fundo para novas operações de crédito, o que gera uma fila de espera de beneficiários que tiveram seus créditos aprovados e aguardam a liberação do recurso. Uma realidade semelhante é enfrentada por outros BCD já consolidados, como o Banco Bem (Vitória/ES).

Tendo em vista a utilidade pública do projeto e sua atuação na inclusão financeira de uma população pobre e miserável, o Banco Palmas tem acessado recursos provenientes de fundos nacionais de combate à pobreza, particularmente privilegiados durante a gestão do Governo Lula e no Governo Dilma. Contudo, os recursos provenientes desses fundos, assim como qualquer recurso público, não podem ser usados para o crédito.

A captação de recursos junto à bancos privados se mostra inviável para os bancos comunitários, que atuam junto à um público de baixa renda. O custo do crédito é muito alto, assim como as exigências solicitadas não seriam atendidas pela quase totalidade dos usuários do Banco Palmas. Assim, com vistas a mobilizar recursos para constituir seu fundo crédito, além da oferta de novos serviços financeiros, o Banco Palmas vem estabelecendo parcerias com os principais bancos públicos nacionais (quer dizer, de controle público). Destacamos a seguir a parceria com o Banco Popular do Brasil (incorporado ao Banco do Brasil em 2008) e a Caixa Econômica Federal com vistas à implantação do modelo de correspondente bancário na rede de BCD e, em seguida, a parceria com o Banco Nacional de Desenvolvimento Econômico e Social (BNDES).

O modelo de correspondente bancário está previsto na regulamentação do sistema financeiro desde 1973, no entanto, sua implantação e expansão só ocorreu no Brasil no início dos anos 2000. Isso só foi possível depois de medidas de aperfeiçoamento da regulamentação publicadas em 1999, em 2000 e em 2003 pelo Banco Central, as quais ampliaram o perfil das organizações e os serviços oferecidos.

Os esforços do governo e a rápida evolução da regulamentação se deram por duas razões. A primeira razão foi a implementação de programas assistenciais, o quais dependiam de uma infraestrutura que permitisse atingir os mais pobres, os quais não tinham acesso a serviços financeiros. Além disso, o país ampliou a rede de serviços públicos e as empresas fornecedoras enfrentavam problemas de inadimplência em razão da dificuldade de deslocamento até agências bancárias para pagamento de contas. Assim, o correspondente

bancário funcionava como um canal de recebimento de benefícios do governo e de pagamentos de serviços como água e eletricidade. O modelo se difundiu rapidamente após a regulamentação de 2000, que oficializou a parceria com pequenos varejistas e grandes bancos. Em 2003, uma nova resolução do Banco Central flexibilizou a entrada no modelo de correspondentes bancários, autorizando outras instituições, dentre as quais as Organizações da Sociedade Civil de Interesse Público (OSCIP). Foi essa mudança que permitiu a implantação de correspondentes bancários nos bancos comunitários. O Banco Palmas foi pioneiro nessa prática, que logo foi incorporada à metodologia do BCD.

Inicialmente, o modelo de correspondente não estava integrado às microfinanças. A resolução do Banco Central publicada em 2003 também ampliou os serviços oferecidos pelo correspondente, incluindo o microcrédito. Assim, o modelo de correspondente bancário foi integrado às estratégias de ampliação do mercado de crédito e ao acesso a serviços financeiros à população de baixa renda. Para os BCDs, tornou-se uma estratégia de ampliação da oferta de crédito, além de fonte de receita.

Fazendo um balanço sobre o modelo de correspondente bancário e sua articulação com os BCD, Diniz (2013) afirma:

« O modelo de correspondentes permitiu, então, atender aos bancos públicos em seu interesse de apoiar as políticas governamentais de inclusão financeira tanto na entrega de benefícios sociais quanto na conquista de novos clientes tradicionalmente marginalizados pelos bancos comerciais. Para os bancos comunitários de desenvolvimento, os correspondentes permitiram ampliar a oferta de serviços em comunidades, aumentar sua carteira de crédito sem prejuízo da aplicação de suas metodologias e ainda possibilitou a conquista de alguma receita pela cobrança dos serviços prestados aos bancos parceiros. » (Diniz, 2013, p. 78)

A parceria entre o Instituto Palmas e o Banco Popular do Brasil foi firmada em 2005. Essa parceria possibilitou ao Banco Palmas, como aos demais bancos comunitários da rede, ofertar serviços via correspondente bancário. A parceria com o Banco Popular do Brasil possibilitou ainda aos bancos comunitários mais acesso à crédito, utilizando recursos do Banco Popular do Brasil oriundos do Programa Nacional de Microcrédito Produtivo Orientado. No total, o Instituto Palmas operou em microcrédito 2,5 milhões entre os anos de 2005 e 2010.

A partir de 2010, o Instituto Palmas estabeleceu convênio com a Caixa Econômica Federal, passando a operar como correspondente bancário desta instituição; o mesmo aconteceu com

outros bancos comunitários da rede. Rigo e Silva JR (2012) destacam a importância dessa parceria, tendo em vista que: 1) a Caixa é a instituição financeira responsável pelo pagamento de diversos benefícios sociais, dentre os quais seguro desemprego, aposentadoria e programas de transferência de renda e, 2) grande parte do público do Banco Palmas é beneficiário direto de programas de assistência social, principalmente o programa “Bolsa Família”. Assim, com o correspondente bancário, além da facilidade para retirar os benefícios sociais também tornou-se mais prático o pagamento de títulos, carnês e contas (água, gás e electricidade) permitindo uma representativa inclusão financeira da comunidade. O convênio com a Caixa também possibilitou a operação de 80 mil em microcrédito.

Apesar da expansão desse modelo, ele é insuficiente para responder ao desafio da inclusão financeira no Brasil, visto que muitos brasileiros ainda precisam se deslocar para acessar o serviço bancário mais próximo. Diniz (2013) destaca três explicações para as deficiências ainda existentes nos correspondentes como canal de inclusão financeira. Em primeiro lugar, os bancos tradicionais tratam os correspondentes de forma geral como mero canal para entrega de produtos e serviços, e não como parceiros; resta aos correspondentes gerirem sozinhos os problemas locais. Nesse sentido, ele afirma que

“[...] não é raro encontrar nos BCDs queixas com relação aos bancos parceiros, seja pela baixa remuneração dos serviços prestados, seja pela falta de apoio logístico e tecnológico, seja ainda pelo desequilíbrio na relação de negócios em que o agente local tem pouca margem para enfrentar as regras generalistas estabelecidas pelos grandes bancos a despeito das diferenças de cada localidade.” (Diniz, 2013, p. 79)

O segundo motivo é a falta de ambiente regulatório. Depois das resoluções de 1999, 2000 e 2003, que permitiram sua expansão,

“(...) o modelo de correspondentes sofreu apenas modificações regulatórias pouco significativas em 2008 e 2011, nenhuma delas voltada a assegurar a estabilidade do modelo como ponto de inclusão financeira mais eficiente. Além disso, a regulação efetiva dos BCDs ainda tramita no Congresso, deixando essas instituições funcionando em ambiente de relativa fragilidade jurídica.” (Diniz, 2013, p. 79)

Por fim, Diniz (2013) destaca o problema da educação financeira como um grande desafio à inclusão financeira no Brasil, o qual exige uma solução estrutural de longo prazo.

É importante salientar que, no âmbito dessas parcerias, a análise para concessão do crédito se dava conforme a metodologia do BCD, contudo, ele assumia plenamente o risco das operações. A gestão dos contratos era feita a partir do acesso ao sistema de cada um desses bancos, portanto, os termos do contrato eram pré-estabelecidos por esses bancos, cabendo ao BCD informar aos seus usuários.

2.1.3. Parceria com os bancos de desenvolvimento para constituição de fundo de crédito

O Banco Palmas deu um passo significativo na busca pela autonomia na concessão dos créditos ao estabelecer uma parceria com o BNDES em agosto de 2010. O Instituto Palmas obteve um empréstimo de 3 milhões de reais com uma taxa de juros de 0,8% ao mês. A primeira parcela do empréstimo, liberada no valor de 1,7 milhões, foi integralmente aplicada no fundo de crédito do Banco Palmas, que utiliza seu próprio sistema para operar o recurso a partir de 2011, capitalizando suas próprias linhas de crédito.

Esses passos dados pelo Instituto Palmas no sentido de uma relação mais estreita com instituições financeiras visando à oferta de crédito tem custos imateriais importantes. Mudanças e ajustes foram necessários para atender exigências desses parceiros. Ao nosso ver, as concessões mais graves foram decorrentes da última parceria estabelecida com o BNDES. Após a liberação da primeira parcela, o BNDES passou a pressionar o Instituto Palmas, exigindo deste sua adequação às regras impostas às instituições financeiras, sob a pena de não liberar a segunda parcela e, principalmente, de processar a organização sob a alegação de má gestão de recursos públicos. A exigência do cumprimento de condições que não haviam sido impostas quando foi assinado o contrato, foi claramente fruto de mudanças nas diretrizes políticas do banco entre 2010 e 2011, período de transição presidencial.

Dentre as adequações exigidas pelo BNDES para habilitar o Instituto Palmas a operar recursos desta instituição, destacamos: a contratação de um agente de crédito com experiência no sistema financeiro tradicional, a terceirização do processo de cobrança, e registro dos clientes inadimplentes nos cadastros de restrição de crédito. Tais medidas, sobretudo as duas últimas, afetam fortemente a relação do banco comunitário com a comunidade, gerando desafios que podem ameaçar a própria natureza da experiência. Essas mudanças estão sendo implantadas e durante a pesquisa, não foi possível avaliar seu impacto, o que deverá ser feito em outros estudos no longo prazo.

O posicionamento do Banco Palmas diante dessas exigências se traduz num esforço de adequação para manutenção da parceria. O trecho a seguir da fala do coordenador do Banco Palmas explica as razões. Segundo ele, para além da relação entre o Banco Palmas e o BNDES, o que estava em jogo era a própria capacidade dos bancos comunitários de operar recursos públicos, uma questão crucial para discutir a operacionalização de um sistema nacional de finanças solidárias.

“Na minha opinião estamos vivendo a maior de todas as batalhas, que é a batalha com o BNDES. O que é que está em jogo hoje com a disputa com o BNDES? Eu acho que o que está em jogo é dizer se os bancos comunitários são ou não capazes de gerenciar recursos públicos. Se depois de todo esse embate com o BNDES, a conclusão é que o Banco Palmas, que aí representa a rede de bancos hoje, não é capaz, não tem capacidade de gestão, é como dizer que esses bancos não vão mais pra canto nenhum, não tem mais como dar certo. Então se a gente consegue renovar a carência e ter mais recursos, que é uma batalha que enfrentamos, “uma batalha campal” (que se dá em campo aberto referência às batalhas medievais)... quando em março desse ano, o BNDES publica uma norma dizendo que fiquemos muito feliz por eles não mandarem fechar o Banco Palmas e multar dizendo que que não podia atender nada, porque a gente não tinha capacidade de fazer gestão desses recursos, nós publicizamos isso, fizemos um documento, botamos em praça pública, a gente abriu um debate muito grande (...) se o banco comunitário não pode gerenciar recursos públicos do governo brasileiro, ele não pode fazer mais nada, então, o que está em jogo hoje é uma batalha gigante. Se o Palmas consegue sair vitorioso disso e avança com o BNDES, a gente afirma muito forte que a gente capaz, mesmo com toda a dificuldade, de fazer a gestão, senão não sei sinceramente o futuro disso. O futuro vai ser o quê? Vamos ter que viver de migalhas.” (Joaquim de Melo)

Analisando os diálogos que vêm sendo construídos entre o Banco Palmas e o sistema financeiro brasileiro, o coordenador do Banco Palmas aponta os principais desafios do diálogo entre as instituições e os bancos comunitários:

“Eu acho que os desafios na relação com essas instituições de modo geral, todas elas, Caixa Econômica, BNDES, Banco do Brasil, Banco Central, são basicamente dois. Primeiro, acho que quando começa a relação, eles têm expectativas que não vão se configurando no processo. É uma expectativa errônea de que o banco comunitário é um banco que vai poder gerar muitas operações, que vai poder gerar muito lucro, que não vai ter inadimplência,

enfim, que é o melhor dos mundos. O Banco do Brasil era um exemplo claro disso. Eles vão vendo que ao longo do processo vão surgindo problemas e as instituições, principalmente os bancos, não estão preparadas ou não querem resolver esses problemas, não dão tempo nem espaço para que os bancos se organizem melhor; se preparem melhor. Elas desistem muito facilmente ou impõem muito facilmente suas regras a partir do momento que os problemas vão surgindo. Então, acho que esse é o primeiro problema. Quando eles começam a relação com a gente, eles têm uma expectativa falsa ou pelo menos exagerada do banco comunitário, que não suportam a carga de problemas comuns à essa atividade, que é comunitária. Foi isso que aconteceu com o Banco do Brasil. E agora, o BNDES. Depois de tantos números positivos, de tantas coisas boas, na hora que a inadimplência sobe um pouquinho, que chega ao teto, eles « fazem um escarcéu » (ter uma reação excessiva). Essa é uma questão. A outra questão é a própria dinâmica do banco comunitário dentro da instituição. A experiência do Palmas é que muitas vezes esses bancos comunitários começam a criar visibilidade, começam a criar corpo, e aí, por exemplo, o Banco do Brasil quis incorporar a metodologia; eles acharam tão interessante que quiseram incorporar a metodologia. Então tem esse desafio também. Se por um lado, eles não suportam os problemas que vão surgindo, por outro, há o risco deles quererem cada vez mais fazer entrar o banco comunitário para dentro de suas regras, de suas normatizações, de suas legislações (risco de captação da metodologia), então há sempre essas duas esferas de conflito em todas as experiências. E aí você tem que conviver com isso e dar respostas. Agora, o BNDES, é um pouco disso. Tivemos um problema porque ele impôs suas regras e suas normas e nós estamos dando respostas para poder continuar com a relação. O problema é que o banco comunitário, no caso do Palmas, ele se confrontou, ele conviveu com “os dragões”, os maiores do Brasil. Estamos falando de relação com o Banco Central, com o Banco do Brasil, com a Caixa Econômica e com o BNDES. Então a gente entrou para dentro das instituições mais pesadas, e com uma estrutura comunitária. E essas instituições não dimensionam o que é uma estrutura comunitária. E isso cai para o banco comunitário como um peso gigantesco de respostas a dar; de articulação, de negociação. Negociar com o Banco do Brasil, com a Caixa Econômica ou com o BNDES, são sempre relações muito difíceis. É por isso que isso vai gerando essas batalhas. São verdadeiras batalhas.” (Joaquim de Melo)

O caso do Banco Palmas nos indica uma idéia importante para refletir sobre a relação entre os campos da economia solidária e das finanças solidárias. Ele ilustra as contradições e desafios

que são próprios aos bancos comunitários enquanto organizações que, situadas no campo da economia solidária, atuam no campo das microfinanças.

O Banco Palmas enquanto representante da rede de bancos comunitários e articulador das práticas de finanças solidárias tem cumprido um papel importante como interlocutor entre os campos da economia solidária e da microfinanças. Nesse diálogo, as relações estabelecidas com o sistema financeiro tradicional, principalmente na oferta de crédito, podem colocar os bancos comunitários em contradição com seus princípios orientadores, como revela o caso Palmas. No nível territorial, é seu vínculo comunitário (pertencimento ao território, atendimento às demandas da população e a gestão comunitária) com um espaço permanente de debate e reflexão (como o fórum econômico local) que podem guardar a natureza dessa prática em sua atuação no campo das microfinanças. Para além do território, o amadurecimento do banco comunitário enquanto metodologia e a sua integração em rede contribuem para a um confronto constante dessas contradições.

Principais aspectos da abordagem histórica do contexto brasileiro

Optamos por uma abordagem histórica das finanças solidárias no Brasil em busca de elementos para responder à algumas das questões que orientaram nosso estudo : Qual o lugar das finanças solidárias no projeto de economia solidária ? Como o campo de finanças solidárias no Brasil é formado ? Quais são seus principais desafios ? Tendo em vista essas questões, nós retomaremos em seguida os principais elementos apresentados nessa seção.

Diferentemente do caso francês, aqui nós analisamos a emergência das finanças solidárias juntamente com a emergência da economia solidária por duas razões. A primeira delas é que é justamente no debate sobre um projeto de economia solidária que as experiências de finanças solidárias emergem. A segunda razão é que as iniciativas de finanças solidárias no Brasil são identificadas, antes de tudo, como organizações de economia solidária.

No Capítulo I, apresentamos alguns elementos para compreender a emergência da economia solidária no Brasil a qual deve ser pensada dentro de um contexto político-econômico do país entre os anos 1980 e 1990 marcado, de um lado, pela mobilização da sociedade civil em meio ao processo de redemocratização do país e, de outro, por uma forte crise econômica.

Embora tenhamos situado a emergência da economia solidária como uma continuidade do movimento histórico de redemocratização a partir dos anos 1970, lembramos que projetos alternativos comunitários, cooperativas e empresas autogestionárias são fenômenos antigos no país. Algumas experiências isoladas passam a se articular em rede e a dialogar em torno de um projeto de economia solidária particularmente no início dos anos 2000, marcados pela realização do Fórum Social Mundial na cidade de Porto Alegre e pela construção de políticas públicas voltadas ao apoio à empreendimentos econômicos solidários.

Socioeconomia solidária (Arruda, 2003), economia dos setores populares (Kraychete, 2000), economia popular solidária (Tiriba, 2003) ou ainda economia do trabalho (Coraggio, 2003) são por vezes empregados como sinônimos para tratar do campo heterogêneo da economia solidária no Brasil. O termo economia solidária identifica diversas experiências de caráter

econômico baseadas em novas e antigas formas de solidariedade, que podem estar fundadas em perspectivas diversas: alternativa à problemática do desemprego e da exclusão social; modelo alternativo ou diferenciado do capitalismo; e/ou, utopia experimental da vivência de novas formas de sociabilidade e de valores relacionados à chamada Nova Era, expressando uma possibilidade de interação entre o trabalho e o modo de ser cuidado (Moura e Meira, 2002).

A economia solidária pode ser compreendida enquanto complexo campo formado por diferentes iniciativas. No Brasil, esse campo compreende três tipos de atores: entidades de apoio e fomento, formas de auto-organização política e empreendimentos econômicos solidários (França Filho, 2006). Ela pode ser percebida como um projeto político que compreende a articulação de estratégias de diversas naturezas com vistas ao desenvolvimento de um território. As finanças solidárias, nessa leitura, podem ser analisadas como uma dessas estratégias.

O termo finanças solidárias, no contexto brasileiro, designa um conjunto de experiências que, no âmbito da economia solidária, contribui para a democratização do sistema financeiro, priorizando os excluídos do sistema bancário tradicional e contribuindo para o desenvolvimento humano integrado e sustentável (Coelho, 2003). Quando tratamos de finanças solidárias no Brasil, duas questões estão em debate: o financiamento dos empreendimentos econômicos solidários e a oferta de serviços financeiros a populações excluídas do sistema financeiro tradicional. Dessa maneira, as finanças solidárias no Brasil devem ofertar serviços e produtos financeiros para apoiar a produção e o consumo.

Uma característica importante da constituição da economia solidária no Brasil é a inédita relação que foi construída entre poder público e sociedade civil (França Filho, 2005). As ações da Secretaria Nacional de Economia Solidária (SENAES) resultam de um diálogo permanente entre movimentos sociais e governo entre os anos 2003 e 2016. No que diz respeito às finanças solidárias, percebemos que essa secretaria assumiu um papel importante de interlocução entre Estado e sociedade civil.

Parcerias entre organizações sociais e o poder público foram construídas em outras esferas (municipal, estadual, regional). No que diz respeito às políticas de finanças solidárias, nós destacamos o exemplo da construção de editais de fomento às finanças solidárias no Estado da Bahia.

O campo das finanças solidárias no Brasil é constituído de práticas formais e informais. A primeira cooperativa de crédito no Brasil foi inspirada nas cooperativas alemãs do tipo Raiffeisen e constituída no início do século XX, quando passaram a ser reguladas pela legislação brasileira. Nos anos 1990, as cooperativas de crédito se expandem no Brasil, restando a única prática de finanças solidárias regulamentada no país. Houve um avanço importante com a criação de OSCIP de microcrédito em 1999, uma nova forma de institucionalidade que permitiu que cooperativas, associações e outras organizações sociais operassem microcrédito no país. As práticas de finanças solidárias informais, tais como fundos rotativos solidários (FRS) e bancos comunitários de desenvolvimento (BCD), têm exercido um papel importante no acesso ao crédito pelas populações excluídas em situação de pobreza.

O FRS são criados no país desde o início do século XX principalmente nas regiões rurais. Eles apoiam a agricultura familiar e o artesanato, e estão localizadas em sua maioria na região Nordeste, particularmente nos municípios de clima semi-árido. Os BCD são iniciativas mais recentes, o primeiro tendo sido criado em 1998. Eles têm como problemática central o desenvolvimento do território, seja ele um bairro, município ou região geográfica mais ampla, e não a oferta de crédito em si. FRS e BCD são normalmente criados como instrumentos no âmbito de projetos de combate à pobreza e de desenvolvimento territorial. Essas práticas são geridas por organizações de natureza associativa sem fins lucrativos. Trata-se de iniciativas associativas, envolvendo moradores num determinado contexto territorial que buscam a resolução de problemas públicos concretos relacionados à sua condição de vida no cotidiano, através do fomento à criação de atividades sócio-econômicas (França Filho, 2007).

No Capítulo II examinamos o que está em jogo com o desenvolvimento das finanças solidárias no Brasil. As finanças solidárias devem contribuir na luta contra a pobreza e exclusão na promoção de um modelo alternativo de desenvolvimento. Além disso, elas ocupam um papel nas políticas de microfinanças e de inclusão bancária no país.

O crescimento das finanças solidárias nos anos 1990 pode ser explicado por uma ruptura nos padrões de pensamento político dos movimentos sociais, expressa no crescimento de organizações econômicas de base, que pensam a democratização não só no campo social, mas também no campo econômico e de mercado (Coelho, 2003). Destacamos algumas particularidades dessas práticas: as iniciativas que constituem o campo das finanças solidárias no Brasil emergem da sociedade civil, se situam no campo da economia solidária, atuam no

campo das microfinanças, e são profundamente territorializadas por serem concebidas pelo e para o território com vistas ao desenvolvimento. Por isso, pressupomos que, na práticas, essas iniciativas se articulam com ações de diversas naturezas na perspectiva do desenvolvimento territorial.

A origem da microfinança pode ser identificada na idéia de democratização do recurso financeiro (Coelho, 2003), sendo ela inicialmente voltada à oferta de serviços financeiros para a população de baixa renda e/ou excluída do sistema financeiro tradicional (Parente, 2002; Coelho, 2003). Para Coelho (2003), a definição de finanças solidárias resgata e amplia a idéia inicial das microfinanças, designando formas de democratização das relações econômicas que priorizam os excluídos do sistema bancário tradicional. Visto que as iniciativas de finanças solidárias no Brasil se situam no campo da economia solidária e atuam no campo das microfinanças, um diálogo entre esses setores se faz necessário e constitui um dos maiores desafios ao desenvolvimento das finanças solidárias no país. Discutimos no Capítulo II os desafios desse diálogo a partir do Banco Palmas.

Quanto aos desafios ao desenvolvimento do campo das finanças solidárias no Brasil, os principais são ausência de regulamentação e de regime jurídico adequado e acesso à recursos para constituição de fundo de crédito. Além disso, o campo das finanças solidárias no Brasil ainda está em construção e a integração entre as diferentes metodologias constitui um dos desafios ao desenvolvimento do sistema de finanças solidárias reivindicado pelo movimento de economia solidária.

B) Étude de cas au Brésil

Esta sessão tem como objetivo apresentar o segundo caso analisado – o Banco Bem, descrevendo, semelhantemente ao caso francês, seu surgimento, sua estrutura, sua dinâmica e suas relações com ambiente interno e externo ao território ao qual pertence.

O Banco Bem é um projeto de desenvolvimento da Associação de Artesãos Ateliê de Idéias - Artidéias, e, portanto, não tem personalidade jurídica própria. A Artidéias é uma associação civil sem fins lucrativos criada em 2003, que obteve título de OSCIP em 03 de abril de 2006. Seu objetivo é a geração de trabalho e renda, baseado nos princípios da Economia Solidária. Deste modo, o banco foi criado para financiar as iniciativas e construir uma rede para promover o desenvolvimento sustentável nas comunidades onde atua na perspectiva da economia solidária. Dentre os serviços e os produtos do Banco Bem, destacamos: crédito para consumo em moeda social circulante local Bem (lançada oficialmente em 16 de março de 2006), crédito produtivo, crédito para reforma de moradia e correspondente bancário da Caixa Econômica Federal. A análise do caso deves revelar os resultados de sua intervenção sobre o território na perspectiva do desenvolvimento local, bem como os desafios dessa iniciativa e seus limites.

Para sistematizar e analisar as informações apresentadas a seguir, fizemos uso de pesquisa documental, consultando projetos e relatórios do Banco Bem. Também realizamos pesquisa de campo, com uso de observação direta, de entrevistas em profundidade com membros da equipe do Banco Bem e da Associação Ateliê de Idéias. Retomamos dados e análises utilizados em trabalho anterior publicado em 2007 (Passos, 2007), confrontando-os aos dados coletados em pesquisa de campo realizada durante do período de doutoramento. Isso permite uma visão privilegiada do desenvolvimento do projeto entre 2007 e 2015.

Afim de analisar a gênese e as referências metodológicas do Banco Bem, trataremos inicialmente da origem e da expansão dos Bancos Comunitários a partir da experiência emblemática do Banco Palmas. Dessa forma, analisamos o Banco Bem como um banco comunitário. Em seguida, discutiremos a criação do projeto do Banco Bem, seu desenvolvimento e principais desafios.

São cinco os objetivos do estudo de caso. O primeiro é examinar o caso a fim de destacar elementos para responder à questão central da tese. O segundo objetivo é expor o caso em uma perspectiva histórica que remonta à criação do BCD como metodologia de finanças solidárias e discute seu desenvolvimento no território. Em terceiro lugar, procuramos explicar o contexto institucional dessa iniciativa, enfatizando a relação entre as ações do Banco Bem e outras ações da Associação Artidéias, a fim de analisar o encastramento da ação econômica num conjunto de relações que condicionam essa ação. O estudo de caso deve também apontar os limites dessa iniciativa e os obstáculos ao seu desenvolvimento. E, por fim, a abordagem territorial do caso visa entender as particularidades dessa experiência em diálogo com a experiência francesa para identificar elementos comuns.

Uma análise isolada das práticas de finanças solidárias independentes das redes de economia solidária onde se situam nos parece fornecer uma visão limitada dessas práticas. Por isso nós propomos no estudo uma leitura socioeconômica com uma abordagem territorial do caso analisado.

A origem e a expansão dos BCD serão discutidas no primeiro capítulo dessa seção, tendo como recorte temporal o período de 1973 à 2015. Analisaremos em seguida a constituição do projeto que dá origem ao Banco Bem entre 2002 e 2007. No capítulo V analisamos o desenvolvimento do projeto de 2007 à 2015.

Nous analyserons l'intervention d'IES sur le territoire en nous consacrant d'abord à la méthodologie d'IES dans le Chapitre VII. Ensuite, nous exposerons dans le Chapitre VIII les résultats de son intervention sur le territoire.

Nous analyserons l'inscription de cette initiative dans un réseau territorial d'économie solidaire, ce qui sera l'objet du Chapitre IX. Et finalement, le Chapitre X clôturera l'étude du cas en traitant ses défis, enjeux et limites.

Capítulo III : Bancos comunitários de desenvolvimento: origem e expansão (1973-2015)

Neste capítulo, resgatamos inicialmente alguns elementos sobre a origem do primeiro Banco Comunitário de Desenvolvimento (BCD) no Brasil, o Banco Palmas. Esses elementos nos permitirão de compreender o caráter comunitário dessa modalidade de finanças solidárias, que remete à organização da sociedade civil em um contexto territorial delimitado. Em seguida, esclarecemos que o Banco Palmas não é um banco, não é instituição financeira nem mesmo é uma organização, como costuma evocar o termo “banco”. Trata-se de um conjunto de serviços e ferramentas que nasce na sociedade civil organizada num contexto de lutas sociais pela melhoria da qualidade de vida da população de uma periferia em uma cidade com alto índice de pobreza e desigualdade.

A ocupação irregular na localidade que dá origem ao Conjunto Palmeiras em Fortaleza teve início em 1973. A organização coletiva de moradores nesse território dará origem ao Banco Palmas, por isso, situamos o período histórico da origem e expansão dos BCD entre 1973 e 2015, quando foi realizada a pesquisa de campo.

1. Sobre a origem e a natureza do Banco Palmas

Criado em 1998 no Conjunto Palmeiras, periferia da cidade de Fortaleza (Ceará, Brasil), o Banco Palmas é o primeiro e o mais celebre banco comunitário no Brasil. A curiosidade e o interesse científico por essa experiência é crescente. As estratégias de microcrédito, a moeda social e o desenvolvimento comunitário constituem os principais temas de numerosos trabalhos acadêmicos sobre essa experiência reconhecida no Brasil e no mundo.

Essa experiência tem sua origem na Associação de Moradores do Conjunto Palmeiras (ASMOCONP), criada em 1981 para inserir e organizar a participação política dos moradores. Por isso, não é possível compreender sua gênese e seu desenvolvimento sem olhar atentamente para o tecido associativo que a sustenta. Cumpre destacar a contribuição de Silva JR (2004), o qual discutiu fato associativo e economia solidária a partir da experiência da ASMOCONP, onde sistematiza a história dessa organização e o contexto da criação do Banco Palmas. Em nossa dissertação de mestrado apresentada em 2007, retomamos os principais fatos que constituem a trajetória da vida associativa no bairro, tendo como referência Silva JR (2004), diversos documentos publicados pelo Instituto Palmas de Desenvolvimento e Socioeconomia Solidária (dito Instituto Palmas) e entrevistas.

Silva JR (2004) relata que os primeiros moradores do Conjunto Palmeiras chegaram em 1973. Eram moradores da região litorânea de Fortaleza que foram deslocados pela Prefeitura para uma área deserta e pantanosa, que dista 18 km do centro. As pessoas que lá chegaram foram inicialmente alocadas em barracas de lona; não havia abastecimento de água nem qualquer infra-estrutura. Diante do desinteresse do poder público, a comunidade se mobilizou para reivindicar ações e buscar soluções para os problemas enfrentados. Como fruto dessas ações, foram construídos uma escola em 1974, um centro de atendimento médico emergencial comunitário em 1977, uma casa de parto em no ano seguinte e, mais tarde, um canal de drenagem, com 1.700m, cuja obra em regime de mutirão foi concluída em 1995 (Passos, 2007).

A ASMOCONP, criada em 1981, foi um importante ator na mobilização e articulação dos moradores em prol de ações voltadas à urbanização da favela, sendo a responsável pela execução da construção do canal de drenagem, entre 1990 e 1995. Além de coordenar projetos

de ação coletiva, a ASMOCONP também fazia o diálogo com o poder público, a fim de cobrar melhorias nas condições de infraestrutura da localidade (Passos, 2007).

Em parceria com 26 organizações do Conjunto Palmeiras, a ASMOCONP realizou em 1991 o I Seminário Habitando o Inabitável para discutir as necessidades e soluções principalmente no que tange à urbanização e condições de moradia. Como resultado deste evento, foi elaborado um plano estratégico para a urbanização do bairro num prazo de dez anos. Seis anos depois, no II Seminário Habitando o Inabitável, em 1997, avaliou-se as metas traçadas e as ações realizadas. Percebeu-se que o processo de urbanização criou um custo social (como impostos de taxas públicas), o que levou moradores a deixarem suas casas, mudando-se para outras favelas. A fim de garantir a permanência dos moradores, a comunidade começou a discutir um projeto de geração de trabalho e renda, que mais tarde viria ser o Banco Palmas (Passos, 2007).

Em 1997, quando a ASMOCONP começou a discutir o projeto, a idéia era estimular o consumo e a produção local. A ASMOCONP avaliou que os moradores consumiam mais em grandes lojas do centro da cidade (principalmente pelas condições de pagamento) e, por isso, o dinheiro não circulava no bairro e o comércio local não se desenvolvia¹⁰⁸. Diante deste cenário, a solução encontrada foi oferecer crédito para o consumo, através de cartão de crédito - estimulando, assim, o consumo local - e, paralelamente, oferecer crédito a juros baixos para a produção. A Associação decidiu chamar este conjunto de serviços de “banco comunitário”. O banco foi em seguida batizado de Palmas, em referência ao nome da comunidade. Os recursos iniciais foram de R\$ 2 000,00, fruto de empréstimo realizado junto a uma organização da sociedade civil, às vésperas da inauguração. Em pouco tempo, todo o recurso foi emprestado, resultando em uma grande lista de espera (Passos, 2007).

O quadro a seguir apresenta alguns fatos marcantes da trajetória da organização associativa no Conjunto Palmeiras num recorte temporal de 35 anos, desde a chegada dos primeiros moradores em 1973 até a celebração dos 10 anos de Banco Palmas em 2007, ano em que o Conjunto Palmeiras foi oficialmente reconhecido como bairro, a partir de um decreto legislativo.

¹⁰⁸ ASMOCONP, Desenvolvimento local sustentável: o exemplo da Associação de Moradores do Conjunto Palmeira com o Banco Palmas. Fortaleza: [s.n.], 2000.

Tableau 28: Trajetória da organização associativa no Conjunto Palmeiras (1973-2007)

Período	Eventos
1973 -1976	Ocupação da favela Conjunto Palmeiras
1974	Primeira escola pública
1976	Primeira linha de transporte urbano
1977	Criação de emergência comunitária
1978	Criação do Centro Social Urbano e da casa de parto
1979	Inauguração do posto de saúde
1980	Ano marcado pelas lutas por água encanada e energia elétrica
1981	Criação da ASMOCONP
1982	Organização de creche comunitária
1987	Criação da olaria comunitária; ASMOCONP faz coleta de lixo comunitária; realização da primeira semana de arte
1988	A comunidade passa a ser abastecida com água encanada
1990 -1995	Construção do canal de drenagem
1991	I Seminário Habitando o Inabitável; Elaboração do Plano Estratégico para urbanização do Conjunto Palmeiras; Criação da União das Associações e Grupos Organizados do Conjunto Palmeiras
1992	Plano de Desenvolvimento Comunitário Integrado
1997	II Seminário Habitando o Inabitável; Elaboração do projeto de geração de trabalho e renda
1998	Criação do Banco Palmas, com lançamento do cartão de crédito Palmacard (Janeiro)
1999	Lançamento da grife Palmafashion, primeiro grupo setorial

2000	Criação da Escola Comunitária de Socioeconomia Solidária Palmatech (Abril) ; Criação da rede brasileira de socioeconomia solidária, com animação nacional do Banco Palmas; participação de lideranças do Banco Palmas no Encontro Brasileiro de Cultura e Socioeconomia Solidárias, Mendes (RJ) (Junho) ; Nasce o clube de trocas Palmares (Outubro)
2001	Inauguração da Incubadora Feminina
2002	Início do projeto Compras Coletivas (Maio) ; O clube de trocas é expandido para todo o bairro, e a moeda Palmares é substituída pela Palmas
2003	Criação do Instituto Palmas ; Elaboração do Plano Local de Investimento Estratégico
2005	Prêmio Fundação Banco do Brasil de Tecnologia Social ; Convênio com o Banco Popular do Brasil
2006	Convênio com a SENAES
2007	Criação da Academia de Moda Periferia (Janeiro) ; Criação do fórum econômico local (Fevereiro)

Fonte : Passos (2007)

Salientamos, dessa forma, que o Banco Palmas é uma iniciativa que nasce da sociedade civil organizada. O projeto foi criado pela ASMOCOMP, como vemos, num contexto histórico de anos de lutas sociais pela melhoria de condições de vida dos moradores do bairro.

As análises mais superficiais vão naturalmente tentar entender o Banco Palmas como uma instituição financeira, como evoca o nome do projeto. Contudo, é importante salientar que o Banco Palmas não é uma instituição financeira e nem mesmo uma organização formal.

O Banco Palmas oferece os serviços de abertura de conta, pagamentos e outras transações. Contudo, ele não deve ser confundido com um banco comercial ou uma instituição formal vinculada ao sistema financeiro nacional. É um contrato de correspondente bancário que permite que o Banco Palmas opere como um intermediário entre o cliente final (moradores do bairro) e uma instituição financeira (como o Banco do Brasil e a Caixa Econômica Federal). Além disso, ele também oferta crédito à comunidade desde a sua criação, operando com uma

linha de crédito em reais e outra linha de crédito em moeda social, através de seu próprio fundo de crédito. No ano de 2014, foram concedidos 664 empréstimos, ultrapassando o valor de 1 milhão de reais, além de empréstimos em moeda social, equivalente a R\$ 5.330,00. As operações realizadas através do correspondente bancário movimentaram mais de 30 milhões de reais (Relatório Instituto Banco Palmas 2015).

Para termos uma percepção do impacto do Banco Palmas, é preciso considerar que ele está localizado em um bairro da periferia da cidade de Fortaleza o qual, como outros bairros periféricos, não está equipado com uma agência bancária. Por isso, todos os serviços bancários como pagamento de contas e recebimento de pensões e seguros sociais implicam no deslocamento para os bairros comerciais ou nobres da cidade. Quanto à renda, dados do Banco Palmas divulgados em 2012 mostravam que 90% dos clientes de crédito possuíam renda *per capita* média menor do que 1 salário mínimo, dos quais 11% estavam abaixo da linha da pobreza já que, conforme valor adotado pelo Governo Federal no âmbito do Programa Brasil Sem Miséria, pessoas com renda abaixo de setenta reais são consideradas extremamente pobres ou miseráveis. A taxa média nacional era de 4% em 2013¹⁰⁹. Esse é um dos aspectos que nos permite traçar o perfil do usuário desse serviço e as características desse território.

Destacamos ainda que os serviços financeiros são igualmente acessados por homens e mulheres, o que revela o caráter inclusivo das ações do Banco Palmas. A pobreza na América Latina atinge mais as mulheres e, nos últimos anos, o Banco Palmas têm desenvolvido estratégias para incluir particularmente as mulheres com alto grau de exclusão social (ex-detentas, vítimas de violência doméstica, mães solteiras). Destaca-se o projeto Elas criado em 2011, que engloba um conjunto de ações de formação e orientação, voltado para mulheres beneficiárias do programa Bolsa Família (programa governamental de transferência direta de renda que beneficia famílias em situação de pobreza e de extrema pobreza).

Esses são alguns aspectos que indicam a relevância do Banco Palmas na oferta de serviços financeiros nessa comunidade. O Banco Palmas cumpre um importante papel de intermediador financeiro em uma comunidade com alto grau de pobreza. Seus serviços, bem como as demais ações do Banco Palmas, são coordenados pelo Instituto Palmas, uma organização da sociedade civil sem fins lucrativos reconhecida como Organização da

¹⁰⁹ Instituto de Pesquisa Econômica Aplicada (Ipea), Pesquisa Nacional por Amostra de Domicílios (Pnad 2013).

Sociedade Civil de Interesse Público (OSCIP) de microcrédito, que dá suporte legal às ações do Banco Palmas e de outros bancos comunitários no país. Em função da expansão do Banco Palmas e do alcance de suas atividades, foi criado em 2003 o Instituto Palmas, o qual, após a separação física e operacional do Banco Palmas da sede da ASMOCONP em 2013, passou a ser a única entidade responsável pelo projeto.

2. O Palmas para além do Banco

Extrato do diário de campo (Fortaleza, novembro/2014)

No dia 18 de novembro de 2014 cheguei à Fortaleza para mais uma visita ao Banco Palmas. Acontecia na sede do Instituto Palmas uma reunião com todos os bancos comunitários do Estado do Ceará que discutiam, dentre outras coisas, a integração de seus serviços e fundos em um único sistema. Esta reunião era uma atividade prevista pelo projeto de apoio às finanças solidárias financiado pela SENAES, no qual o Instituto Palmas assume um papel de entidade de apoio e assessoria técnica à bancos comunitários na região Nordeste.

Na noite seguinte, também na sede do Instituto Palmas, assisti à reunião do Fórum Econômico Local, que era dedicada à organização das atividades da Rede Cuca, um conjunto de estruturas da prefeitura municipal de Fortaleza que atende adolescentes e jovens em cursos de formação e esporte, o qual buscava dialogar com lideranças locais para mobilizar a comunidade e montar uma agenda cultural com algumas parcerias.

Grupos diferentes formados por alunos, professores, pesquisadores e até mesmo turistas, se revezavam para visitar a sede do Instituto Palmas nos dias que se seguiram à minha chegada. Toda a equipe se envolvia em uma recepção calorosa que buscava apresentar o Banco. As visitas eram adaptadas conforme a duração da visita e a disponibilidade da equipe, mas, em geral, incluía uma rápida visita guiada a alguns projetos e ações que funcionam na sede do Instituto Palmas e em alguns prédios vizinhos. Eu acompanhei um dos grupos de visitantes para entender como a equipe do Banco Palmas apresenta o projeto.

Visitamos primeiramente a Companhia Bate Palmas, um grupo cultural que atua com a música, situado em frente ao prédio do Instituto. Em seguida, fomos ao “parlamento”, um espaço livre para reunião e manifestações de natureza política, social ou cultural, que fica na mesma rua do Instituto. No momento ele não possui qualquer instalação física, além da iluminação, mas o Instituto Palmas está solicitando parcerias para instalar uma rede de internet de acesso livre aos moradores nesse local. Visitamos também o Palmatur, um empreendimento solidário apoiado pelo Instituto Palmas que atua no turismo comunitário. Seguimos para a sede da ASMOCONP, onde teve origem o Banco Palmas. Na parte externa

do prédio onde funciona da sede da associação, funcionam os caixas do correspondente bancário, onde a comunidade pode realizar transações bancárias ou retirar o valor em crédito autorizado pelo Banco. Já no prédio do Instituto, visitamos quatro espaços. O primeiro deles foi o PalmasLab, um laboratório de inovação e pesquisa na área de tecnologias aplicadas às finanças solidárias cujo objetivo é desenvolver soluções de tecnologia da informação para o desenvolvimento dos bancos.

O segundo espaço foi a Loja solidária, localizada na entrada do Instituto. Ela funciona como é uma central de comercialização que expõe, principalmente, artesanato de produtores locais (individuais ou coletivos), além de publicações e produtos do Banco Palmas. Junto à Loja Solidária, visitamos a sala de gestão de projetos, que atualmente acolhe a equipe do Projeto Elas. A sala de produção de corte e costura, onde são desenvolvidos os produtos da marca PalmaFashion, é hoje utilizada principalmente pelos cursos de formação vinculados ao Projeto Elas. O último espaço visitado foi o Ponto de crédito, uma sala de recepção dos clientes para informação, avaliação de crédito e acompanhamento.

Durante minha visita, pude observar outras ações que fazem parte do dia a dia do Instituto, como o ensaio do coral infantil para a festa de natal do bairro ; conversão da moeda social Palmas, gerida pelo Banco Palmas ; região de gestão da moeda social mumbuca, no Rio de Janeiro, que conta com o acompanhamento técnico do Instituto Palmas ; discussões entre mulheres da Associação Emancipadas, as quais, a partir do projeto Elas, articulam beneficiárias do programa de governo bolsa-família de outros estados a fim de discutir esta e outras políticas públicas de inclusão social ; ações de formação do curso de programação para jovens da comunidade oferecido pelo PalmasLab.

O que é e o que faz o Banco Palmas não é evidente. A forma como a equipe conduz a apresentação de seus projetos serve a evidenciar que não se trata de uma instituição financeira e, sobretudo, que a prestação de serviços financeiros não se dá sem a articulação com diversos atores e organizações locais, articulando ações de diferentes naturezas. Este é um aspecto sobre esse caso que, ao nosso ver, é pouco aprofundado em trabalhos dedicados ao Palmas, que enfatizam os serviços financeiros ou os projetos sociais, sem analisar as relações entre eles.

O extrato do diário de campo ilustra que além dos serviços financeiros, o Banco Palmas articula um conjunto de estratégias de diversas naturezas no território. Aqui, as fronteiras

entradas atividades econômicas e sociais são tênues. Se tentarmos entender o fórum econômico local como um espaço de discussão das questões vinculadas à economia local, compreendendo esta como o conjunto de atividades de produção, serviço e consumo para satisfação das necessidades mediadas através do mercado livre, logo, teremos dificuldade em entender como esse espaço integra discussões sobre ações sócio culturais e socioeducativas com a participação de indivíduos e instituições da sociedade civil, além de gestores públicos.

Em consulta aos sites institucionais do Instituto Palmas, é possível ver uma relação dos projetos sociais coordenados ou apoiados. Além daqueles já citados, destacamos ainda: Incubadora Feminina, Escola Popular Cooperativa Palmas, Academia de Moda Periferia, Bairro Escola, Curso Consultores Comunitários, Feira Solidária, Fundo de Apoio à Cultura e ao Esporte Solidário, Jornal Banco Palmas na Rede, Palminhas, Palmerê, Periferia entre em Campo, Escola Comunitária de Socioeconomia PalmaTech e “1.000 Jovens, 10 Ideias”.

Como se tratam de projetos, alguns não estão mais em execução. O que percebemos é que há algumas linhas ou eixos de trabalho, nos quais os projetos se sucedem, ora dando continuidade, ora renovando a forma de intervenção.

Desde o período da criação do Banco Palmas, várias ações se sucederam visando a capacitação profissional e a inserção pelo trabalho. Nessa linha, alguns projetos tinham ênfase sob a informação para o acesso à oferta de empregos no mercado formal, como foi o caso do Balcão de Emprego organizado pela ASMOCONP. Outro enfoque é a capacitação de mulheres com alto grau de exclusão, que orienta as ações da Incubadora Feminina criada em 2001 e, mais recentemente, do Projeto Elas. A formação de jovens também constitui um eixo de atuação comunitária através de ações como o Curso de Consultores Comunitários e o Programa Bairro Escola. Finalmente, podemos destacar a ênfase na formação de grupos coletivos setoriais: Palmafashion, Palmatur, Palmalimpe, Palmanatus.

No que tange ao apoio e fomento aos empreendimentos coletivos, além de atuar como incubadora, acolhendo em sua sede esses grupos, o Banco Palmas tem utilizado várias estratégias para responder aos principais desafios enfrentados por esse tipo de organização: apoio técnico, financiamento e comercialização. Nesse sentido, destacamos as Compras Coletivas, as Feiras, a Loja Solidária, além, é claro, do crédito produtivo e de consumo. Esclarecemos que essas estratégias dão suporte aos grupos coletivos e também os

empreendedores individuais ou familiares da comunidade, que são em maior número. Assim, esses projetos podem ser acessados por todos os atores da economia local.

Várias ações foram desenvolvidas no campo da formação e educação popular em economia solidária as quais buscavam difundir os princípios orientadores do Banco Palmas, e, através da educação popular, incentivar o consumo consciente. Destacam-se a Palmatech, a Campanha Compre no Bairro e, mais recentemente, as Palminhas.

Muitos projetos foram desenvolvidos na área de cultura, lazer e esporte, principalmente com foco na juventude. Podemos citar como por exemplo: Cia Bate Palmas, Palmerê, “1.000 Jovens, 10 Ideias” e Periferia entre em Campo.

Mais recentemente, através de parceria com duas ONG internacionais e a Universidade de Columbia, o Instituto Palmas hoje atua também na área de produção de tecnologia. O Laboratório de Inovação e Pesquisa em Finanças Solidárias (PalmasLab) tem como finalidade fomentar o desenvolvimento das Finanças Solidárias através do uso da tecnologia da informação. O laboratório têm trabalhado no desenvolvimento de algumas soluções tecnológicas para responder aos desafios da gestão dos bancos comunitários, como também tem sido um espaço de formação de jovens da comunidade.

Ao longo desses anos, os projetos associados ao Palmas têm atuado em diferentes áreas, como segurança alimentar (Laboratório de Agricultura Urbana Palmaricó) e meio ambiente. Esse largo campo de atuação demonstra que a prestação de serviços financeiros é uma das estratégias dentre outras que, de forma articulada, visam ao desenvolvimento do território. Além das ações que visam a reorganização da economia local, vemos a articulação de atividades de natureza sociocultural desenvolvidas pelo próprio Instituto Palmas e diversos outros atores locais.

Ao longo de sua história, o Banco Palmas foi construindo e aprimorando uma série de instrumentos, visando sempre, como fim último, o desenvolvimento local. Dentre seus produtos, instrumentos e projetos, destacamos em Passos (2007):

Tableau 29: Principais instrumentos e projetos criados pela ASMOCNP/Banco Palmas

Nome	Descrição
Cartão de crédito	Primeiro instrumento criado pelo Banco para estimular o consumo local.

Palmacard	Para ter acesso ao crédito, de 20,00 a 100,00, não era preciso apresentar documentos nem comprovante de renda. O cliente fazia um simples cadastro, assina um contrato social, e passa a utilizar o cartão nos empreendimentos credenciados no Banco Palmas (em 2000, eram 94; em 2007, mais de 200). A compra podia ser parcelada em até três prestações; não há cobrança de juros ou taxas. Os comerciantes cadastrados pagavam 3% de taxa administrativa sobre as vendas. O cartão era utilizado, principalmente, para problemas emergenciais. O Banco Palmas não utiliza mais esse instrumento.
Balcão de empregos	Em parceria com o Sistema Nacional de Empregos (SINE) e o Instituto de Desenvolvimento do Trabalho (IDT), os moradores são encaminhados para vagas de empregos disponibilizados em sistema. O balcão de empregos está instalado na sede da ASMOCONP.
Crédito produtivo e de consumo	Este é o produto principal do Palmas. Merece destaque a metodologia para concessão do crédito desenvolvida pelo Palmas. Considerando o perfil da comunidade, a ASMOCONP avaliou que muitos não tinham acesso ao Microcrédito tradicional por falta de comprovação de renda e muitos já tinham restrições junto aos órgãos de proteção ao crédito. A ASMOCONP desenvolveu então uma metodologia de concessão de crédito pautada nas relações comunitárias e de confiança. Não havia exigência de comprovante ou de fiador, nem havia consulta a órgãos de proteção do crédito. Esses procedimentos mudaram com o decorrer dos anos. A concessão de crédito tem como garantia o aval dos vizinhos do cliente. O Banco não se limita a oferecer crédito; ele orienta o cliente para aplicar o recurso, priorizando aquilo que contribui para o desenvolvimento da comunidade num processo de educação financeira.
Capacitação	São oferecidos cursos de curta, média e longa duração (de 20 a 600 horas) além de oficinas e treinamentos, através da Palmatech e, mais recentemente, do Programa Bairro Escola e da Academia de Moda Periferia para capacitação de jovens e trabalhadores.
Palmas Passagem	Os moradores podem pagar o transporte alternativo com moeda social

Solidária	circulante local. Para facilitar a transação, foram criados os tickets que os moradores do bairro podiam adquirir no Banco.
Clube de trocas	O clube funcionava com uma moeda própria, o Palmares. Após algum tempo de funcionamento, o clube se mostrou insuficiente para atender às necessidades dos seus freqüentadores. Os produtos ofertados eram muito similares – confecção e artesanato, em sua maioria – e a maior demanda era por alimentos e remédios. Diante dessas limitações, a equipe de coordenação passou a refletir sobre uma forma de expandir a rede e fazer a moeda circular para além dos encontros periódicos do clube, ou seja, diariamente. Além disso, o clube tinha outra limitação: as trocas não geravam riqueza nem desenvolvimento na comunidade. Assim, o Banco Palmas idealizou sua maior inovação, que deu um caráter singular à sua metodologia: transformar o bairro em um grande clube de trocas, onde a moeda circulasse permanentemente.
Moeda social circulante local Palmas	Esta moeda é uma derivação da moeda social Palmares, cuja característica principal é a circulação permanente nos locais cadastrados. O Palmas equivale à moeda corrente nacional e possui, sobretudo, um valor educativo. Como esta moeda só circula no bairro, ela foi criada para estimular a economia local, gerando riqueza e fazendo com que esta riqueza fique na comunidade através de uma rede de comerciantes locais.
Feira de Produtores Locais	Criada para estimular o consumo local, é uma feira periódica onde somente os produtores locais comercializam e os consumidores podem utilizar o Palmacard e a moeda social circulante local. As barracas eram fornecidas pelo Banco Palmas, que organizava a feira em frente à sede da ASMOCONP periodicamente. Esta estratégia de comercialização como transformada em ação permanente através da criação da Loja Solidária.
Loja Solidária ou Central de Comercialização do Banco Palmas	Desde 2000, os produtos dos grupos setoriais acompanhados pelo Palmas e os produtos de outros produtores locais passaram a ser comercializados em um ponto de venda permanente. Inicialmente, foram montadas algumas barracas no pátio da ASMOCONP, mas atualmente os produtos são expostos, juntamente com publicações, numa pequena sala na entrada da

	ASMOCONP construída em 2005 com este propósito.
Compras coletivas	Através deste projeto, o Banco organizava clientes para realizar compras coletivas, ganhando poder de barganha e reduzindo custos.
Troca solidária de serviços	O Banco Palmas criou uma rede de troca de serviços entre trabalhadores autônomos que se cadastravam no Banco e trocavam seus serviços através de pacto de cooperação, sem qualquer remuneração. Este instrumento foi muito importante para o fortalecimento dos laços comunitários.
Mapeamento de Produção e Consumo	Ferramenta usada pelo Banco Palmas para diagnosticar o potencial de consumo e produção local objetivando criar uma rede local de economia solidária. Pesquisadores comunitários identificam aquilo que é consumido e produzido pelas famílias do território. A partir desse estudo, tendo o conhecimento do perfil do consumo, criam-se estratégias para incentivar o consumo local e para incentivar a criação de grupos produtivos, tendo em vista consumo real. Assim, demanda e oferta são construídas de forma conjunta.
PLIES	Ferramenta utilizada para planejar, de forma participativa, uma carteira de projetos estratégicos para o desenvolvimento local.

Fonte: Passos (2007)

O caso do Banco Palmas mostra um aspecto importante da metodologia dos bancos comunitários para refletir sobre a relação entre os campos da economia solidária e das finanças solidárias. Na experiência do Banco Palmas, a prestação de serviços financeiros é uma das estratégias dentre outras que, de forma articulada, visam ao desenvolvimento do território.

A articulação de práticas de diferentes naturezas no referido território é fundamental para compreender essa experiência. Pensamos que isso ocorre não só no Banco Palmas, mas pode também se dar em outros territórios, fazendo parte da metodologia dos bancos comunitários. Isso porque esse tipo de experiência constrói uma dinâmica de intervenção sob o espaço público e, nesse espaço, os atores e as práticas se encontram e se articulam.

3. O Banco comunitário para além do Banco Palmas

3.1. De uma experiência a uma metodologia: a emergência do banco comunitário como forma de organização

O Banco Palmas, reconhecido como uma experiência de sucesso, foi o primeiro Banco Comunitário no Brasil, tendo sua metodologia se espalhado e influenciado os demais. Ele é referência para as outras experiências e o principal responsável pela difusão deste modelo, principalmente através de palestras, publicações, oficinas e assessoria técnica do Instituto Palmas. O Instituto Palmas foi criado em 2003 com o objetivo de fazer a gestão do conhecimento e difusão das práticas de Economia Solidária do Banco Palmas, atuando na implantação e difusão da metodologia. Inicialmente, passou-se a discutir sua reaplicação no estado do Ceará; a primeira ocorreu em setembro de 2004, quando o Instituto assessorou a criação do Banco Par no município de Paracuru, a 70 km de Fortaleza. Este foi o segundo banco comunitário no Brasil, criado com as mesmas características do Banco Palmas (Instituto Banco Palmas, 2006).

Ao logo desses anos, a ASMOCONP produziu inúmeras publicações que registram a história da comunidade, suas lutas, projetos e metodologia de trabalho, com produtos técnicos (relatório, por exemplo) ou literatura popular (como o cordel e a fotonovela). Em 2005, o Banco Palmas recebeu o Prêmio Fundação Banco do Brasil de Tecnologia Social, um passo fundamental para sistematização da metodologia. Dada a importância desse prêmio para a percepção do banco comunitário enquanto metodologia, tratamos rapidamente do significado da Tecnologia Social nesse contexto.

O Prêmio Fundação Banco do Brasil de Tecnologia Social, criado em 2001, tem por objetivo identificar, certificar, premiar e difundir tecnologias sociais já aplicadas no Brasil, que sejam efetivas na solução de problemas sociais. As experiências identificadas e certificadas como tecnologias sociais nas áreas de alimentação, educação, energia, habitação, meio ambiente, recursos hídricos, renda e saúde, são incluídas no Banco de Tecnologias Sociais.

Esse é um marco importante de reconhecimento e legitimação desse tipo de experiência, habilitando-a a acessar recursos públicos e financiamento específico. Em 7 (sete) edições do prêmio, foram concedidos mais de 3 milhões de reais em premiações destinadas ao aprimoramento das tecnologias sociais vencedoras. Para tanto, considera-se Tecnologia Social produtos, técnicas ou metodologias reaplicáveis, desenvolvidas na interação com a comunidade e que representem soluções de transformação social. Elas devem ser efetivas e reaplicáveis, permitindo desenvolvimento social em escala¹¹⁰.

Segundo o Instituto de Tecnologia Social, a tecnologia social é um “[...] conjunto de técnicas, metodologias transformadoras, desenvolvidas e/ou aplicadas na interação com a população e apropriadas por ela, que representam soluções para inclusão social e melhoria das condições de vida” (p. 130). A Rede de Tecnologia Social enfatiza nessa definição, além da efetividade do resultado, o processo participativo. Nesse sentido, Dagnino (2009) afirma que tecnologia social é “o resultado da ação de um coletivo de produtores sobre determinado processo de trabalho engendrado pela propriedade coletiva dos meios de produção, pelo controle autogestionário e pela cooperação voluntária e participativa, permitindo a redução do tempo necessário ao fabrico dos produtos e a repartição concertada dos resultados” (p. 315, grifo nosso).

A partir do reconhecimento do Banco Palmas como detentor de uma metodologia passível de replicação, a SENAES firmou parceria com o Instituto Palmas visando a difusão metodológica em âmbito nacional através de um projeto nacional. Tendo em vista sua caracterização enquanto tecnologia social, a difusão da metodologia não implica necessariamente na reprodução das características do Banco Palmas, sendo guardado o caráter experimental do banco comunitário.

Os objetivos do Projeto de Apoio a Bancos Comunitários, desenvolvido em 2005 pelo Instituto Palmas com o apoio da SENAES, eram: [...] formatar a metodologia dos Bancos Comunitários de modo conceitual e operacional; implementar a metodologia dos Bancos Comunitários em municípios do Estado do Ceará, como piloto; capacitar agentes e gerentes de crédito para a implantação dos Bancos Comunitários; fomentar a criação de uma Rede de Bancos Comunitários; e, incentivar a adesão de outras instituições que atuam com microfinanças para envolverem com o projeto (Instituto..., 2006). Como resultados deste projeto, foram implantados em 2005 mais quatro bancos: Banco Bassa (Santana do Acaraú, Ceará), o Banco Serrano (Palmácia, Ceará), o Banco Bem (Vitória, Espírito Santo) e o Banco

¹¹⁰ Informações obtidas em consulta ao site: <http://www.fbb.org.br/tecnologiasocial/>

Terra (Vila Velha, Espírito Santo); e, ainda em 2005, mais nove bancos já estavam em fase de implantação. Além disso, foram articuladas ações em quinze municípios e cinco estados brasileiros (Silva JR, 2006).

Os BCD não possuem uma metodologia de crédito específica. A assessoria e orientação ao crédito, realizados, principalmente, pelo agente de crédito, é uma característica presente em todos os bancos. O agente de crédito avalia primeiramente o objetivo da solicitação de crédito; para ser aprovado, ele deve contribuir, sobretudo, para o desenvolvimento local. Além de avaliar, o agente de crédito orienta os tomadores de crédito a respeito dos potenciais produtivos (tendo em vista o resultado do mapeamento de produção e consumo local), fazendo o acompanhamento a posteriori da aplicação dos recursos. Para aprovação do crédito, o agente também visita a vizinhança, estabelecendo, assim, laços estreitos entre o banco e a comunidade.

Mesmo visando atender a uma comunidade, o BCD tem um público específico, situado na linha de pobreza ou abaixo dela. Nas operações, os juros cobrados são frequentemente abaixo do mercado; em caso de empréstimos em moeda social circulante local, não são cobrados juros; e as taxas administrativas ou de abertura de crédito são baixas (entre 1% e 3%). A fim de disponibilizar o crédito para pessoas normalmente excluídas do sistema financeiro tradicional, a apresentação de documentos e garantias, a consulta a órgãos e cadastros de proteção de proteção ao crédito não interferem na decisão de crédito, mas auxiliam a acompanhar o perfil do beneficiário. Apesar de não exigir garantias formais, a taxa de inadimplência é baixa quando comparado à linhas de microcrédito de bancos tradicionais voltadas a esse público, não ultrapassando 5%. Isso ocorre devido às relações de confiança e de responsabilidade da comunidade em relação ao banco, que exerce controle social direto. Em caso de inadimplência persistente (onde não há comunicação ou intenção de renegociação entre o beneficiário e o banco), a comunidade pode ser implicada na cobrança através do fórum local.

Tendo em vista o contexto dessas experiências, muitas delas operam uma linha de crédito de consumo chamada “emergencial”. Trata-se de uma linha de crédito com valores muito baixos (entre 10 e 30 reais) que são aprovados diretamente pelo agente de crédito com vistas a atender à emergências como compra de alimentos e remédios. Essa linha normalmente é operada em moeda social.

Conforme afirmamos anteriormente, o Banco Palmas sempre foi referência para os demais bancos implantados. Embora tenha sido o ponto de partida para a multiplicação da metodologia, após anos de experiência, ele foi se tornando uma referência cada vez mais distante dada a complexidade do território e de seu tecido associativo. Os outros bancos existentes naquele período, ainda em processo de implantação e consolidação, lidavam com realidades diferentes.

Até 2004, o Banco Palmas era o único banco comunitário no Brasil; no ano seguinte, havia seis. Os termos “Banco Comunitário” e “Banco Palmas”, eram por vezes empregados como sinônimos, contudo, observamos que a complexa organização social no Conjunto Palmeiras vai além de um banco comunitário. Com nove anos de história, o grau de maturidade, o nível de articulação e as condições de sustentabilidade dificilmente seriam verificados nos outros bancos, todos ainda muito recentes se comparados ao Palmas.

Ao longo do amadurecimento da metodologia e das reflexões em torno de sua replicação, surgiu a necessidade de apresentar uma definição de banco comunitário a partir do que vinha sendo construído nas práticas. No âmbito do Projeto de Apoio a Bancos Comunitários financiado pela SENAES, foi realizada em 14 de janeiro de 2006 a I Oficina Metodológica dos Bancos Comunitários com todos os Bancos Comunitários em funcionamento ou em fase de implantação. Os objetivos desta oficina foram: sistematizar um documento metodológico sobre bancos comunitários, discutir a criação da Rede Brasileira de Bancos Comunitários e ampliar a relação com o poder público. Participaram do evento representantes de 15 municípios, de quatro Estados brasileiros, e decidiu-se criar a Rede Brasileira de Bancos Comunitários, sendo este o seu I Encontro. A cartilha produzida pela rede recém-criada e publicada pelo Instituto Palmas sistematiza a definição e apresenta as características básicas de um banco comunitário, conforme apresentamos anteriormente.

Na medida em que as experiências dos bancos comunitários se expandiram em escala nacional, foram sendo constituídas Entidades de Apoio e Fomento (EAF). Essas organizações compartilham a metodologia de criação dos bancos comunitários e atuam de maneira interdependente em diferentes regiões do país na consolidação da rede brasileira de bancos comunitários, como destacam Rigo e Cançado (2015, p. 41): o Instituto Palmas, a Incubadora Tecnológica de Economia Solidária e Gestão do Desenvolvimento de Territórios da Universidade Federal da Bahia (ITES-UFBA), o Núcleo de Economia Solidária da Universidade de São Paulo (Nesol-USP), a Organização Não-Governamental Ateliê de Ideias

do Espírito Santo; e o Instituto Capital Social do Pará (Rigo e Cançado, 2015). Cumpre notar que, entre essas organizações estão duas universidades federais as quais têm um papel importante na difusão dessas experiências, principalmente através de publicação de artigos acadêmicos e elaboração de trabalhos de pesquisa, ou estudos de mestrado e doutoramento. Além disso, ambas universidades desenvolvem projetos de extensão universitária que visam à criação ou ao fortalecimento de bancos comunitários, estabelecendo uma relação de parceria com a rede de BCD.

3.2. De experiências a uma rede: expansão dos bancos comunitários e articulação em rede como estratégia de fortalecimento institucional

Desde a criação do Banco Palmas em 1998 e da inauguração do Banco Par em 2004, nota-se uma multiplicação de experiências com permanente reinvenção da metodologia, reservando seu caráter experimental. Em 2009, a rede de bancos tinha 49 experiências e, no final de 2013, eram 103 bancos localizados em vários estados: 52 no Nordeste; 16 na região Norte; 6 na Centro-Oeste; 25 na região Sudeste e 3 no Distrito Federal. O estado com maior número de bancos comunitários é o Ceará (37), seguido de São Paulo (10) e da Bahia (8) (Rigo, 2014).

Para situar a atuação dessas experiências, trazemos alguns dados do levantamento sobre os bancos comunitários no Brasil realizado em agosto de 2012 por A. RIGO. A partir da aplicação de questionários *in loco* junto a 43 bancos, a pesquisadora identificou cinco principais tipos de territórios onde essas experiências atuam no país: ocupação irregular (favelas ou bairros populares que ainda necessitam de um bom nível de urbanização); assentamento rural; bairro ou distrito; programa habitacional; município e comunidade tradicional. A maioria dos bancos pesquisados atua em bairros ou distritos e em pequenos municípios. O número de habitantes nestes dois principais tipos de territórios onde se localizam estes bancos comunitários varia de 10 a 60 mil habitantes. No entanto, nota-se que cinco bancos atuam em territórios maiores, com mais de 60 mil habitantes; e outros dois em territórios pequenos, com até mil habitantes. Identificou-se que, na região Nordeste, a maior parte dos bancos comunitários está localizada em pequenos municípios e em bairros. Já na região Sudeste, a maioria dos bancos se localiza em bairros das capitais, seguido de ocupações irregulares. A maioria dos bancos da região Nordeste está em territórios de 10 a 30 mil habitantes e a região Sudeste concentra o maior número de BCD em grandes territórios:

quatro dos cinco BCD em territórios com mais de 60 mil habitantes estão nesta região (Rigo, 2014).

Em trabalho anterior, apresentamos o processo de constituição da Rede Nacional de Bancos Comunitários (Passos, 2007). Destacamos a seguir alguns fatos importantes em torno da construção da Rede Brasileira de Bancos Comunitários, organizamos abaixo cronologicamente alguns eventos importantes.

Tableau 30: Trajetória da construção da Rede Brasileira de BCD

Ano	Eventos
1998	Inauguração do Banco Palmas, projeto da ASMOCONP
2003	Criação do Instituto Palmas, que passou a replicar a metodologia inicialmente em outros municípios do Ceará
2004	Inauguração do Banco Par, segundo Banco Comunitário, fruto da atuação do Instituto Palmas no município de Paracuru / CE
2005	Projeto de Apoio à Organização de Bancos Comunitários (Instituto Palmas e SENAES)
2006	Oficina Metodológica dos Bancos Comunitários e constituição da Rede
2007	II Encontro da Rede de Bancos Comunitários, com discussão acerca do marco teórico-analítico e definição das bandeiras e dos princípios da Rede
2010	Aprovação pela SENAES do projeto Apoio às Finanças Solidárias com base nos bancos comunitários submetido pelo Instituto Palmas, que previa a criação e o fortalecimento dos bancos comunitários em todo o país
2013	III Encontro Nacional da Rede de Bancos Comunitários, com avaliação do projeto de Apoio às Finanças Solidárias com base nos bancos comunitários; segundo edital da SENAES do projeto Apoio às Finanças Solidárias com base nos bancos comunitários

Fonte : Passos (2007)

No segundo edital público de Apoio às Finanças Solidárias com base nos bancos comunitários, foram contemplados diversos projetos submetidos por entidades de apoio,

dentre as quais a ITES-UFBA, o NESOL-USP e o Instituto Palmas. Os projetos são articulados, prevendo ações com ênfase regional e ações integradas em rede.

A rede é um arranjo institucional característico do campo da Economia Solidária no Brasil, sendo uma importante forma de auto-organização. Esse espaço possibilita: troca de experiências, socialização de informações, formação, discussão sobre os principais aspectos políticos da atuação dos bancos comunitários, debate sobre o posicionamento dos membros junto à parceiros e ao poder público. Rigo e Cançado (2015) destacam que a organização dos bancos comunitários em rede vem se configurando como importantes espaços públicos intermediários nos quais a institucionalização, o apoio e o financiamento públicos e a sustentabilidade das experiências são discutidas.

Com o crescimento da rede, tornou-se difícil a viabilização de encontros nacionais com a presença de representantes de todos os bancos comunitários. A coordenação nacional da rede passou a ser compartilhada com o Banco Palmas e o Banco Bem (Vitória/ES) e, no III encontro da rede, foi ampliada e eleita uma nova coordenação. Além da rede nacional, foram organizadas também redes em nível estadual (Ceará, Bahia e Espírito Santo) e regional (Rede Nordeste).

Ele exerce na rede o papel de animador e de porta-voz junto a financiadores, parceiros e, principalmente, instituições públicas. Essa é uma dimensão importante de sua atividade que tende ser ocultada quando tentamos analisar o banco comunitário como um intermediário financeiro.

Apresentação (levar pra introdução ao estudo de caso ou para conclusão)

O projeto do Banco Bem propõe solução para a falta de alternativa de trabalho e renda na região na medida em que promove empreendimentos solidários e o desenvolvimento local, e estimula o consumo local. Quando criado, o BANCO BEM atendia a um público de 70 famílias. A partir de março de 2007, o número de famílias atendidas passou a ser 194.

Até maio de 2007, o BANCO BEM concedeu 143 créditos, dos quais 8 empréstimos para grupos produtivos da rede, 71 para produção, 44 para consumo, 18 para reforma de moradia e 2 créditos emergenciais¹¹¹. Até aquela data, 124.027,75 reais já haviam circulado em forma de empréstimo - 124.027,75 em moeda real e 3479,50 em moeda social circulante local.

¹¹¹ Exceção concedida para uma criança da comunidade que precisava fazer uma cirurgia de emergência e outro para uma família que perdeu todos os seus bens, devido a um incêndio.

Capítulo IV: Histórico do Banco Bem (2002-2007)

O Banco Bem (Vitória, Espírito Santo) foi uma iniciativa dos empreendimentos solidários da Comunidade de São Benedito. Compreender seu surgimento e trajetória passa por uma contextualização da história dos empreendimentos que compõem a rede: Bem Arte e Moda, Bem Arte e Madeira, Bem Nutrir, Bem Limpar, Bem Construir, Bem Incubar, Bem Aprender e Bem Decorar. Assim, como no caso do Banco Palmas, seu surgimento pode ser explicado através de uma ação conjunta de diversos atores no território, atestando a presença de um tecido social organizativo que alimenta e é alimentado com essa iniciativa de finanças solidárias. Esse histórico foi elaborado através de entrevistas realizadas com a coordenadora do Banco Bem, Leonora Mol, em 2006, sintetizadas e discutidas em Passos (2007). A entrevista tendo assumido a coordenação do projeto que deu origem ao banco em 2002, não encontramos outros documentos ou fontes para analisar a gênese desse projeto em período anterior, mas reconhecemos que sua gênese pode ser situada nos anos 1980, nas ações de uma ONG de inspiração católica que atua na cidade de Vitória.

O Banco Bem está localizado em Vitória, capital do estado do Espírito Santo, na região sudeste do Brasil. Vitória é um ilha com 93 km², com população de 317.085 habitantes¹¹². Trata-se da capital do país com maior Produto Interno Bruto - PIB *per capita*: 29.951 reais (dados de 2004, divulgados pelo IBGE).

O banco foi inaugurado em 06 de outubro de 2005, atuando inicialmente nos bairros de São Benedito, Bairro da Penha e Itararé. Em março de 2007, ele ampliou sua intervenção para mais dois bairros - Consolação e Bonfim - e três comunidades - Jaburu, Floresta, e Engenharia -, num total aproximado de 31.000 habitantes (10% da população da cidade).

As comunidades da área de abrangência do Banco Bem foram formadas há aproximadamente 40 anos, através de invasões em um morro de Vitória. Trata-se de uma área de encostas íngremes, de difícil acesso, num local onde a desigualdade social é claramente visualizada. A população ocupa uma área de 1.763.649 m². O número aproximado de domicílios é de 6.200, a maioria com pequeno número de cômodos, com uma média de 5 hab/dom.

¹¹²População estimada pelo IBGE em 01/07/2006 (Fonte: IBGE CIDADES <http://www.ibge.gov.br/cidadesat/>, acesso em 29/04/2007)

No que se refere à educação básica, a demanda por vagas escolares fica além da oferta anual. O índice de repetência é alto. Crianças e adolescentes encontram-se em situação de risco pessoal e social não só devido à desestruturação das famílias, mas também pelas condições de moradias precárias e pela ausência de amparos sociais como creches, unidades de atendimento à primeira infância e escolas públicas de qualidade. Entre os adultos, pais e mães de família, o índice de analfabetismo é grande, refletindo negativamente na forma de criar e educar os filhos.

A renda média das famílias é de 1 a 3 salários mínimos, sendo pequeno o número de chefes de família que possuem renda até 5 salários. É alto o índice de mulheres chefes de família e quando não o são, necessitam colaborar eficientemente com o orçamento familiar. Do total de habitantes, estima-se que 7.000 vivem abaixo da linha da pobreza. (os dados acima foram encontrados no documento geral do Projeto Terra, da Prefeitura Municipal de Vitória). As casas, principalmente no alto do morro, são muito precárias e não possuem satisfatória infraestrutura ou urbanização, sendo algumas construídas com papelão e madeira. Além disso, dificultados pelo caráter íngreme e ruas de difícil acesso, alguns serviços públicos como transporte e coleta de lixo não atendem às necessidades da população.¹¹³

Vários fatores impedem o desenvolvimento local das comunidades citadas: o empobrecimento crescente do núcleo familiar fruto da situação estrutural excludente, o baixo nível de empregabilidade na região, a desmotivação pela falta de perspectivas, a falta de alternativas locais, assim como a baixa escolaridade e a precária qualificação profissional.

O nascimento do primeiro empreendimento da rede do Banco Bem está associado ao Serviço de Engajamento Comunitário (SECRI), uma ONG que tem sua origem vinculada às ações sociais da Paróquia de Santa Rita de Cássia, localizada no morro de São Benedito. O SECRI atua no morro desde os anos 1980 desenvolvendo, inicialmente, trabalhos de cunho assistencialista. Tendo se desvinculado da igreja católica, a ONG passou a atuar com três públicos: 1) educação complementar através da arte com crianças e adolescentes (Programa Crer com as Mãos); 2) jovens; 3) adultos, com ações de qualificação profissional e acompanhamento familiar.

Um dos parceiros do SECRI é o Instituto C&A, que doava roupas para serem vendidas em um bazar realizado na comunidade. Observando o trabalho de algumas adolescentes do bairro que customizavam algumas peças de roupa adquiridas no bazar para uso próprio, duas técnicas do

¹¹³ Fonte: Dados do Projeto Terra, disponíveis em <http://www.vitoria.es.gov.br/projetoterra/poligonais.htm>

SECRI desenvolveram um projeto chamado Ateliê de Idéias. O objetivo era capacitar estas adolescentes a produzirem roupas customizadas e outros artesanatos para comercialização. Este projeto foi apresentado ao Instituto C&A, que doou quarenta mil reais em 2002 para financiamento do projeto.

Leonora Mol foi contratada em agosto de 2002 pelo SECRI para coordenar o projeto Ateliê de Idéias, que tinha a duração de um ano. Ela não tinha nenhum contato anterior com o morro ou com a comunidade. Além de coordenar este projeto, ela dava assessoria psicológica ao Programa Crer com as Mãos, acompanhando crianças e adolescentes de 360 famílias. Alguns meses depois, ela assumiu a coordenação do projeto Ateliê de Idéias e de todo o Programa Crer com as Mãos, fazendo parte do quadro funcional do SECRI de agosto de 2002 a dezembro de 2004.

O Ateliê de Idéias despertou mais o interesse de mulheres da comunidade que de adolescentes, a quem o Projeto se destinava. O número de mulheres envolvidas no projeto chegou a ser de 100, conta Leonora Mol (Passos, 2007). Assim, o Ateliê de Idéias propôs ao Instituto C&A a alteração do perfil do público atendido. Formou-se um grupo de 60 mulheres que trabalhava numa sala do SECRI reservada para o Projeto, customizando roupas doadas pela C&A com pequenas avarias (as roupas em perfeito estado continuaram sendo comercializadas no bazar). Além disso, o grupo também produzia outros artigos de artesanato e moda.

O Ateliê de Idéias articulou inicialmente uma parceria com o Serviço Social da Indústria (SESI), o que permitiu ao grupo a realização da primeira ação de formação. O curso ministrado por uma artista plástica tinha como tema sobre Princípios Decorativos de Vestuários, trabalhando as noções de moda, cores, tendências etc. Em seguida, as mulheres aprenderam atividades manuais como pintura, *patchwork*, customização de peças em geral. No total, até fevereiro de 2007, o grupo havia realizado 1.470 horas de curso através de parcerias estabelecidas pelo SECRI. Todas as matérias-primas, máquinas e equipamentos necessários foram doados por parceiros da ONG.

Em dezembro de 2002, as mulheres deste projeto foram convidadas a participar de uma feira promovida na comunidade, mas elas não tinham capital de giro para adquirir matéria-prima para produzir nem meios para acessá-lo. Essa demanda foi atendida através de um empréstimo no valor de trezentos reais feito informalmente por uma empresária do ramo da

construção civil, membro da Paróquia. O grupo participou da feira e vendeu toda a produção, com um rendimento que permitiu reembolsar o empréstimo e ter um resultado positivo de quinhentos reais. As mulheres tinham necessidades imediatas e queriam naquele mês, “comprar um peru de Natal”, conta Leonora Mol (Passos, 2007), mas ponderaram que este valor dividido por todo grupo não supriria todas as suas necessidades. O grupo decidiu então utilizar o resultado da feira para ampliar a produção, gerando mais renda. O grupo adquiriu matéria prima no valor de duzentos reais e aplicou trezentos reais na poupança que foi aberta em nome de duas mulheres do empreendimento. O grupo estabeleceu como objetivo produzir e comercializar sua produção sem retiradas de dividendos por mais um ano a fim de dividir as sobras somente ao final de 2003.

Durante o ano de 2003, do grupo que era constituído de 60 mulheres, somente vinte permaneceram no grupo. Leonora Mol (Passos, 2007) explique que vinte foram reintegradas no mercado formal, dezesseis mudaram e quatro faleceram. Em dezembro de 2003, as mulheres fizeram sua primeira retirada, que rendeu em média trezentos e cinquenta reais para cada uma. Essas mulheres formaram dessa forma o primeiro empreendimento solidário, da rede do Banco Bem, o Bem Arte e Moda, inicialmente conhecido como “grupo da moda” que produzia artesanato, roupas e customizava peças. Após o término do projeto Ateliê de Idéias em agosto de 2003, o grupo passou a utilizar uma sala em regime de comodato¹¹⁴ da Paróquia, contando em 2007 com um grupo de dez mulheres.

O segundo empreendimento solidário formado foi de marcenaria, o Bem Arte e Madeira. Ele foi criado a partir de uma escola de marcenaria para adolescentes mantido pelo SECRI no âmbito do Programa Crer com as Mãos. Em agosto de 2003, por ordem da Delegacia Regional do Trabalho, a escola foi fechada pois não apresenta todos os itens de segurança para a formação de menores, e os equipamentos ficaram em desuso. Algumas mulheres do grupo Bem Arte e Moda, cujos filhos eram alunos da escola de marcenaria, decidiram aproveitar o maquinário organizando um grupo produtivo com cerca de dez jovens, todos acima de 18 anos, evitando assim problemas com a Delegacia Regional do Trabalho. O espaço e os equipamentos foram cedidos pelo SECRI em regime de comodato. O primeiro curso de capacitação teve o instrutor pago, durante um ano, pela Prefeitura Municipal de

¹¹⁴ Segundo o Código Civil (Lei 10.406/2002), Cap. VI., Seção I, Artigo 579, Comodato é “empréstimo gratuito de coisas não fungíveis. Perfaz-se com a tradição do objeto.” Empréstimo gratuito se diferencia de uma doação devido à obrigatoriedade da devolução, sendo, portanto, temporário, e também se diferencia de um empréstimo, posto que não há contrapartida. Um bem fungível é um bem insubstituível.

Vitória. Em setembro de 2003, uma empresa importante da região, a Aracruz Celulose, encomendou ao grupo a criação e a fabricação de 400 unidades de um brinquedo educativo. O brinquedo foi elaborado pelos jovens, com o apoio do instrutor. A madeira foi doada pela própria Aracruz Celulose mas o grupo não tinha recursos para cobrir as despesas com outras matérias-primas (prego, tinta, pincel etc.). Assim como as mulheres do Bem Arte e Moda, os jovens não tinham capital de giro nem condições para acessá-lo via crédito ou financiamento formal. Desta vez, o empréstimo veio da comunidade, do grupo Bem Arte e Moda que utilizou o recurso que estava aplicado na poupança.

A entrega foi realizada em outubro de 2003, gerando um faturamento de dois mil e quatrocentos reais, cada brinquedo vendido a seis reais. O valor foi suficiente para pagar o empréstimo no valor de trezentos feito pelo Bem Arte e Moda e para repartir a sobra entre seis jovens que trabalharam nesta encomenda (em torno de trezentos e cinquenta reais para cada). De 2003 até 2006, dois voluntários com formação em psicopedagogia atuaram neste empreendimento, ministrando quatro horas de aula por semana. Além desse acompanhamento, os jovens também receberam aulas de pintura de dois outros voluntários. As principais dificuldades enfrentadas por este empreendimento são o grau de periculosidade do manejo das máquinas (alguns jovens já sofreram acidentes de trabalho) e a alta rotatividade dos jovens, que trabalham durante um curto período de forma intensiva e, ao receberem o pagamento, que excede a média dos outros grupos e da renda na comunidade, abandonam as atividades; até 2007, mais de 30 jovens já haviam passado por este grupo. O Bem Arte Madeira ocupava uma sala do SECRI em 2007 em regime de comodato; a ONG também assumia as despesas fixas relativas à instalação, como energia.

Em agosto de 2003, após a conclusão das ações do Projeto Ateliê de Idéias, foi criada a Associação de Artesãos Ateliê de Idéias, Artidéias, a qual, em fevereiro de 2007, tinha quarenta associados. A Associação foi inicialmente composta pelas pessoas que trabalham nos grupos produtivos da rede. A idéia inicial era criar uma cooperativa, mas, devido ao custo e à burocracia, optou-se pela criação de uma associação. Sua criação foi motivada principalmente pela necessidade de condições legais para captar recursos e comercializar formalmente.

Durante o processo de criação da Associação, a Coordenadora do projeto, Leonora Mol, se aproximou do Fórum Estadual de Economia Solidária, criado no Espírito Santo em 2001, ano da realização do Fórum Social Mundial em Porto Alegre. Tal aproximação também motivou a constituição formal da Artidéias, que passou a participar enquanto entidade representante de

empreendimentos econômicos solidários neste fórum. A legalização e articulação com o Fórum abriu a possibilidade de participação em diversos espaços de comercialização em todo o país, vinculados ao movimento de economia solidária que estava em formação e que ganhou notoriedade a partir da criação da SENAES em 2003.

O terceiro empreendimento solidário – Bem Nutrir - foi formado por mulheres que produzem alimentos, fornecendo *coffe-break*, lanches e *buffet*. Em setembro de 2003, uma das mulheres do grupo Bem Arte e Moda fez um curso de fabricação de panetones e decidiu trocar a atividade de artesanato pela culinária. Tendo vivenciado a experiência do trabalho cooperativo no grupo anterior, essa associada propôs a criação de mais um empreendimento, convidando três mulheres da comunidade para sua criação. Ela solicitou o apoio da Coordenadora do Artidéias, que conseguiu estabelecer uma parceria com o SECRI para garantir os meios de produção. Em outubro de 2003, a cozinha do programa Crer com as Mãos foi concedido no período noturno para o grupo, as despesas como gás, água e energia pagas pelo SECRI. O grupo começou a produzir panetones e chocotones no final do ano de 2003.

Em dezembro de 2003, através de parceria com a Paróquia de Santa Rita de Cássia, foi realizada uma feira somente com os produtos dos três empreendimentos: Bem Arte e Moda, Bem Arte e Madeira e Bem Nutrir, criando um novo espaço de comercialização para esses grupos produtivos. Para participar desta feira, o Bem Nutrir realizou um empréstimo para aquisição de matéria-prima no valor de trezentos reais junto ao Bem Arte e Moda, que foi pago ainda em dezembro de 2003. O Bem Nutrir teve, até fevereiro de 2007, 1.200 horas de cursos de capacitação através de parcerias com a prefeitura da cidade, com o SESI e com o Serviço de Apoio à Micro e Pequenas Empresas (SEBRAE-ES). Até 2015, o Bem Nutrir estava instalado em uma sala da sede da Associação Artidéias.

Em janeiro de 2004, uma pessoa da comunidade que produzia e comercializava individualmente produtos de limpeza procurou a Artidéias buscando parceria para comprar equipamentos e ampliar a produção. Ela participou, juntamente com outras pessoas da comunidade, do curso Aprender a Empreender / Juntos somos Fortes, com metodologia desenvolvida pelo SEBRAE/ES e replicada pelo Instituto Vida¹¹⁵. Durante o curso, vinte pessoas se interessaram em formar um novo grupo produtivo. Para tanto, a Coordenadora buscou parcerias e o primeiro curso de produção de material de limpeza foi oferecido pela Prefeitura. O material utilizado e produzido no curso foi doado para as mulheres, que

¹¹⁵ O curso foi ministrado pelo atual coordenador do Banco Terra, que na época atuava no Instituto Vida.

realizaram suas primeiras vendas na própria comunidade e na Loja Solidária da Artidéias. O resultado com as vendas foi utilizado para aquisição de matéria-prima e capital de giro, não necessitando, portanto, de empréstimo para iniciar a produção de produtos de limpeza.

Assim formou-se o quarto empreendimento solidário, o Bem Limpar, que produziu produtos de limpeza (sabão em barra, amaciante, desinfetante e detergente) para consumo na comunidade. As pessoas que formaram este grupo residiam na região mais pobre da comunidade e eram analfabetas em sua maioria. O grupo avaliou que o valor agregado dos produtos produzidos era muito baixo e não atendia às suas necessidades financeiras. Por isto, o grupo passou a produzir vassouras à partir material reciclado de garrafa PET. O investimento necessário para as máquinas¹¹⁶ e o treinamento (cinco mil reais) foi doado por um grupo de empresários da área da construção civil, articulados pela empresária que havia financiado o Bem Arte e Moda. O Bem Limpar havia recebido até 2007 aproximadamente 60 horas de curso de capacitação. O grupo foi instalado numa sala da Paróquia, em regime de comodato (Passos, 2007).

Os produtos do Bem Limpar bem como dos demais grupos são comercializados na Loja Solidária da Artidéias, localizada em uma sala na Paróquia Santa Rita de Cássia, em um bairro nobre da cidade de Vitória, concedida em regime de comodato em julho de 2004. Da data de sua inauguração até dezembro de 2005, a Coordenadora geria a loja, que passou a ser assumida pelos associados integrantes dos empreendimentos de economia solidária em regime de rodízio. Além da loja, os grupos vendem seus produtos na própria comunidade e através de encomendas.

Em abril de 2005, o grupo de empresários que investiu no Bem Limpar doou dez mil reais para a Artidéias. Os associados estavam discutindo como aplicar este dinheiro quando assistiram uma palestra ministrada pelo Coordenador do Banco Palmas, que participava do Seminário de Qualificação Profissional em Economia Solidária oferecido pela prefeitura em maio de 2005. Após a palestra, o grupo decidiu numa conversa rápida que iria investir o dinheiro para a construção de uma experiência semelhante à do Banco Palmas, que se chamaria Banco Bem. No próprio local de realização da palestra, o Coordenador do Banco Palmas foi contactado e se dispôs a dar uma oficina para a construção do Banco Bem. No mesmo mês, o SECRI doou um terreno que foi vendido para composição do capital inicial do

¹¹⁶ O maquinário utilizado pelo Bem Limpar foi produzido por um inventor da cidade de Cariacica-ES, e já era utilizado pela prefeitura de Vitória.

Banco Bem, que foi de dezenove mil reais, sendo nove mil reais destinado à carteira inicial do Banco e dez mil reais destinado à aquisição da sede.

Percebemos que, desde a formação do segundo grupo, já havia a atividade de empréstimo, ainda que de modo informal. Principalmente, havia articulação e perspectivas de desenvolvimento local a partir de experiências solidárias. Conforme o primeiro relatório do Banco Bem, havia “o sonho de um projeto de desenvolvimento local”¹¹⁷, que foi concretizado em forma de banco comunitário. A concepção desse projeto de desenvolvimento local enquanto banco comunitário nasceu a partir do encontro com a experiência no Conjunto Palmeiras. Foi fundamental para a criação deste banco comunitário a ação do Instituto Banco Palmas o qual realizou em julho de 2005 a oficina de estruturação do Banco Bem com a participação de moradores, parceiros e pessoas de outras comunidades. Dentre os presentes, estavam representantes da Prefeitura Municipal de Vitória, que anunciou no dia da inauguração do Banco Bem o primeiro convênio no valor de trinta mil reais. Em março de 2006, no evento do lançamento oficial da moeda Bem¹¹⁸, a Prefeitura anunciou o segundo convênio que previu a transferência de cem mil reais para composição da carteira ativa do banco.

O primeiro empréstimo do Banco Bem foi concedido a um casal que trabalhava informalmente comercializando “churrasco”. Os empreendimentos Bem Arte e Moda, Bem Nutrir, Bem Arte e Madeira e Bem Limpar, também foram contemplados com empréstimos. Cumpre ressaltar aqui que a criação do banco atendia a duas vocações: o apoio à organização de empreendimentos de economia solidária e a oferta de microcrédito para empreendedores do território, formais ou informais.

Em novembro de 2005, o Banco Bem promoveu a articulação de costureiras que buscavam individualmente empréstimo junto ao banco. Dessa maneira, foi formando o quinto empreendimento produtivo da rede, o Bem Moda Fashion, no ramo de confecção. Este grupo funcionou até setembro de 2006, quando algumas costureiras optaram por trabalhar individualmente. A costureira que organizou o grupo ficou com os equipamentos e assumiu o empréstimo – feito inicialmente em seu nome e o Bem Moda Fashion foi extinto. Esse é um exemplo, dentre outros, de tentativas de organização da produção coletiva no território que não teve êxito. Vários fatores interferem na organização do trabalho cooperativo e, para a

¹¹⁷ Relatório Banco Bem 2005, p. 2.

¹¹⁸ A moeda Bem foi desenvolvida e emitida por uma empresa com sede em Recife ao custo de 7.000,00; foram emitidas 20.000 cédulas, de 0,50, 1, 2, 5 e 10 reais (4000 cédulas de cada valor).

coordenadora Leonora Mol, o principal desafio é cultural (Passos, 2007). Por isso, ao lado da atuação do Banco Bem na oferta de microcrédito, a Artidéias continuou a coordenar projetos no território com ênfase na produção e no trabalho coletivo.

O Banco Bem possui uma linha de crédito para reforma de moradia, criada a partir da demanda da comunidade. Em razão da limitada carteira de crédito e do risco de acidentes¹¹⁹, a Coordenadora Leonora Mol submeteu à Brazil Foundation um projeto chamado Banco Bem – Dignidade às Moradias, concorrendo a um prêmio de vinte e cinco mil reais a fim de garantir recursos para esta linha de crédito e pagar um engenheiro para acompanhar as obras no morro (Passos, 2007). Em visita ao Banco Bem em janeiro de 2006, período de seleção dos projetos, o técnico da Brazil Foundation promoveu o encontro entre a Artidéias e um projeto de tijolos ecológicos¹²⁰ desenvolvido pela ONG Ação Moradia em Uberlândia-MG. A intenção da entidade financiadora era replicar a experiência que já havia sido premiada anteriormente. O projeto submetido à Brazil Foundation foi alterado, propondo a replicação dessa metodologia. Essa é a origem do sexto empreendimento, o Bem Construir¹²¹. O prêmio foi liberado em junho de 2006 e o projeto foi iniciado tendo como parceiros o projeto desenvolvido em Uberlândia, a ONG Moradia e Cidadania, o Centro Tecnológico da Universidade Federal do Espírito Santo, o SECRI e a Caixa Econômica Federal. Em novembro de 2006 teve início o funcionamento do Bem Construir.

Em 2006, a Prefeitura criou a Gerência de Promoção de Economia Solidária no âmbito da Secretaria de Trabalho e Geração de Renda¹²². Esta gerência contactou o Banco Bem em abril

¹¹⁹ Conforme prática comum em bairros populares, a construção e ampliação de casas não é precedida de estudos técnicos, tampouco acompanhada por profissionais. Depois do desabamento da casa de uma tomadora de empréstimo nesta linha, antes mesmo de concluir o pagamento, o Banco Bem teve um cuidado maior na concessão de crédito nessa linha.

¹²⁰ Trata-se de tijolos cuja matéria-prima básica é uma mistura de terra da superfície e cimento, produzidos num processo simples de prensagem manual e secagem natural. Este é um processo ecológico porque dispensa fornalhas e, portanto, não implica em queima de madeira ou óleo, portanto não produz gás carbônico, e também não utiliza argilas dos rios. A construção também é simples; os tijolos são encaixados, utilizando somente argamassa entre eles; a fiação e encanamento passam por dentro dos tijolos. Essa tecnologia já é utilizada em projetos de moradia em alguns locais do país.

¹²¹ Este empreendimento teve a parceria da ONG Moradia e Cidadania (dos funcionários da Caixa Econômica Federal), que doou o maquinário para o grupo. O mesmo foi adquirido diretamente, do inventor do maquinário, que é morador de Vitória e confeccionou o maquinário a um preço menor.

¹²² Segundo a PMV (<http://www.vitoria.es.gov.br/secretarias/trab/home.htm> acesso em: 29/04/2007), a criação desta Secretaria valoriza os espaços de debate público e a articulação de redes que implementam ações de

de 2006 para investir novos recursos. Como a Prefeitura atua na cidade em áreas administrativas designadas de poligonais, o Banco Bem deveria expandir suas ações para mais cinco comunidades, que compõem, juntamente com as outras comunidades já atendidas pelo banco, a chamada Poligonal I. O novo convênio com a Prefeitura, no valor de duzentos e setenta e um mil reais foi destinada ao pagamento de uma equipe (a falta da equipe era o principal entrave para a expansão do Banco Bem), à aquisição de equipamentos para a formação de novos grupos produtivos, ao pagamento de instrutores e à construção¹²³ da Escola Bem Aprender, na parte superior da sede da Artidéias.

Em maio de 2007, através de recursos do projeto Bem Aprender, a Artidéias contratou uma artista plástica para a capacitação de dez jovens dando origem ao grupo Bem Decorar. Os jovens, que haviam participado do Consórcio da Juventude realizado através do SECRI, tinham recebido capacitação na área de decoração de ambientes. A Artidéias propõe a criação de um novo empreendimento, o Bem Decorar, que irá produzir piso artesanal, tanto para a sede do Bem Aprender, quanto para as casas dos integrantes do projeto Bem Construir, produzindo sob encomenda piso e pinturas decorativas.

A personalidade jurídica (associação) da Artidéias impunha restrições ao funcionamento e à expansão dos grupos produtivos. Para que pudesse comercializar seus produtos, cada empreendimento deveria se legalizar, formando cooperativas de trabalho e/ou produção. Em virtude do alto custo e do número de pessoas envolvidas nos grupos, optou-se então pela constituição de uma cooperativa que envolvesse todos os grupos. Em maio de 2007, num processo de reestruturação da Artidéias foi criada a Cooperativa dos Bens Artidéias (COOPBEM). Com a criação da COOPBEM, todos os empreendimentos solidários (Bem Arte e Moda, Bem Nutrir, Bem Arte e Madeira, Bem Limpar, Bem Construir e Bem Decorar) passam a ser cooperados, sendo a Artidéias uma cooperada jurídica que entra com o principal capital social.

Tendo sua origem em ações de uma ONG vinculada à igreja católica, a Associação Ateliê de Idéias assume um papel de fomentador e articulador de ações locais voltadas à geração de trabalho e renda com base na economia solidária. A identificação da iniciativa com a

qualificação social e empresarial para o desenvolvimento da economia solidária.

¹²³ A construção da sede do Bem Aprender está sendo a primeira atividade do Bem Construir utilizando tijolos ecológicos. Parte do acabamento da obra será feito pelo Bem Decorar, grupo produtivo organizado por jovens durante um curso do Programa Consórcio da Juventude no final do ano de 2006, e que iniciou suas atividades em maio de 2007.

economia solidárias pode ser feita a partir do funcionamento dos grupos baseados em uma propriedade e produção coletiva dos bens, partilha dos resultados, solidariedade entre trabalhadores e gestão democrática que implica a participação dos trabalhadores nos processos de tomada de decisão. Além disso, a articulação em rede constitui uma característica importante dessa experiência, que é igualmente um traço marcante nas práticas de economia solidária no Brasil. O quadro a seguir destaca esses eventos e outros que permitem traçar uma cronologia da constituição da rede do Banco Bem.

Tableau 31: Cronologia do Banco Bem / Artidéias

Período	Eventos
Ago/2002	Início do Projeto Ateliê de Idéias no âmbito da ONG Serviço de Engajamento Comunitário (SECRI)
Dez/2002	Para participar de uma Feira, as mulheres do projeto Ateliê de Idéias realizam um empréstimo junto a uma empresária e iniciam um grupo de artesanato em moda
Ago/2003	O Projeto Ateliê de Idéias é finalizado
Set/2003	Criação da Associação Ateliê de Idéias Artidéias; O SECRI torna-se um parceiro; O grupo da marcenaria (futuro Bem Arte Madeira) inicia sua produção, com um empréstimo feito junto às mulheres do grupo da moda
Out/2003	O grupo da Culinária (futuro Bem Nutrir) inicia sua produção, com um empréstimo de trezentos reais tomado com as mulheres do grupo da moda
Jan/2004	Forma-se o grupo de produtos de limpeza (posteriormente, Bem Limpar), com uma doação de um grupo de empresários
Jul/2004	Criação da Loja Solidária da Artidéias
Mai/2005	Articulação inicial com o Banco Palmas
Jul/2005	Oficina de estruturação do banco comunitário realizada pelo Instituto Palmas
Ago- Nov/2005	Mapeamento de produção e consumo
Out/2005	Inauguração do Banco Bem, quando todos os empreendimentos recebem o nome e

	a marca do Banco Bem , passando então a se chamar: Bem Arte e Moda, Bem Arte Madeira, Bem Nutrir e Bem Limpar
Nov/2005	Formação do Bem Moda Fashion
Mar/2006	lançamento oficial da moeda social circulante Bem; Início das reuniões do Fórum de Desenvolvimento Comunitário
Abr/2006	A Prefeitura, através da gerência de Economia Solidária, no âmbito da Secretaria Municipal de Geração de Trabalho e Renda, propõe convênio para ampliar a atuação do Banco Bem
Jul/2006	Liberação do prêmio da Brazil Foundation para o projeto Bem Construir e parceria com a ONG Ação Moradia para fabricação de tijolos ecológicos
Ago/2006	Início de uma consultoria financiada pelo SEBRAE-ES para capacitação técnica da equipe do banco e reestruturação da Artidéias
Set/2006	O Bem Moda Fashion é desfeito
Nov/2006	Início do funcionamento do Bem Construir e articulação do grupo de decoração que formaria o Bem Decorar
Jan/2007	O Banco Bem passa a atuar como correspondente bancário da Caixa Econômica Federal
Fev/2007	Alteração estatutária da Artidéias
Mar/2007	Implantação da nova estrutura da Artidéias; Criação dos projetos Bem Aprender e Bem Incubar; O Banco Bem amplia sua atuação para mais cinco comunidades.
Mai/2007	Criação da COOPBEM

Fonte: Passos (2007)

Capítulo V: Desenvolvimento do projeto Banco Bem/Artidéias (2007-2015)

Explicar recorte do período histórico

O Banco Bem tem sua sede numa casa própria¹²⁴, com 140 m² de área construída na comunidade de São Benedito. A sede possui: uma cozinha (onde atualmente funciona o Bem Nutrir); uma pequena sala de espera, onde as pessoas utilizam o correspondente bancário; um banheiro; uma sala onde ficam documentos e o atendente do Correspondente; e uma sala, onde ficam as duas agentes de crédito. As salas são equipadas com dois computadores, impressora, telefone fixo, duas mesas de escritório, 1 armário, gaveteiro, 8 cadeiras e 1 bebedouro. Todas as melhorias da sede e os equipamentos foram doados por parceiros.

Em setembro de 2003, a Coordenadora do projeto Ateliê de Idéias, então funcionária da ONG SECRI, foi eleita a primeira presidente da Artidéias. Em setembro de 2005, a Assembléia da Artidéias modificou o Estatuto para a inclusão do Banco Bem, realizando eleição para a nova diretoria (com mandato de 3 anos). Nesse momento foi criado o cargo de Coordenador do Banco Bem, o qual foi assumido pela presidente anterior, sendo a presidência assumida por uma representante do Bem Arte e Modas. Com a criação do Banco Bem, a Artidéias pleiteou o título de OSCIP, o qual foi concedido pelo Ministério da Justiça, em abril de 2006. A partir desta data, a Coordenadora do Banco Bem passou a receber remuneração formal pelo trabalho desenvolvido na Artidéias, através de recursos provenientes de financiador privado.

Até setembro de 2005, todas as atividades relacionadas à gestão da Artidéias, bem como de seus projetos e empreendimentos, estavam centralizadas na atual Coordenadora do Banco Bem. Em outubro de 2005, duas pessoas se integram à equipe - uma Agente de Crédito (remunerada) e uma administradora de empresas (voluntária). Em 2006, mais dois voluntários

¹²⁴ Para adquirir esta casa em setembro de 2005 pelo valor de vinte e cinco mil reais, o Banco Bem realizou um empréstimo junto a uma empresária (que já havia emprestado para o Bem Arte e Moda) no valor de quinze mil reais (já que a Artidéias possuía somente dez mil reais para este fim).

passaram a colaborar com as atividades.¹²⁵ Ainda em 2006, o Banco Bem contou com a colaboração de cinco estagiárias não-remuneradas¹²⁶.

Deste modo, de outubro de 2005 a 2006, todo o trabalho era distribuído entre a Agente de Crédito e a Coordenadora e os voluntários. Cabia à Agente de Crédito atender ao público, realizar cadastros, realizar as visitas para preenchimento da ficha de análise econômica financeira, transferir créditos, participar do Comitê de Avaliação de Crédito e fazer cobranças. A Coordenadora também realizava essas atividades e, além disso, fazia o controle administrativo-financeiro, convocava o Comitê de Avaliação de Crédito do qual fazia parte, participava das redes, conselhos e fóruns de discussões de bancos comunitários e de Economia Solidária, articulava e negociava as parcerias, captava recursos, fazia prestação de contas e gestão dos recursos, assessorava os empreendimentos solidários da Artidéias e fomentava a organização comunitária, através do Fórum de Desenvolvimento Comunitário criado em março de 2006. A Coordenadora, nas ações do Banco, contava com uma voluntária da área de administração; e, nas ações com os empreendimentos, com outro voluntário da área de marketing; além disso, tinha também a colaboração de um morador e comerciante, que acompanhava as ações do Fórum.

A partir de 2007, a equipe passou a ser composta por nove pessoas, todas contratadas formalmente, devido ao convênio com a prefeitura, tendo seus cargos e responsabilidades distribuídos conforme vemos a seguir:

- Coordenador(a) do Banco Bem e Representante Legal da Artidéias: coordenação de reuniões da equipe da Artidéias e fazer a intermediação das ações desenvolvidas; controle financeiro dos projetos; acompanhamento das contas bancárias; participação no Comitê de Análise de Crédito, captação de recursos; prestação de contas; parcerias institucionais; comunicação e articulação externa e palestras;

- Coordenador(a) do Bem Aprender (Escola de Economia Solidária): fortalecimento dos empreendimentos buscando desenvolver as habilidades específicas e de gestão dos mesmos;

¹²⁵ Destes três voluntários, dois deles foram posteriormente aproveitados nos cargos de Gestora Financeira e Técnico de Desenvolvimento Comunitário.

¹²⁶ Alunas do curso de psicologia social da UNIVIX (Faculdade particular em Vitória), desenvolvendo estratégias de fortalecimento do Fórum de Desenvolvimento Comunitário e do empreendimento Bem Arte e Madeira.

colaboração com a organização comunitária através de formação de lideranças formais e informais;

- **Coordenador(a) do Bem Incubar:** assessoria aos empreendimentos; apoio à CoopBem;

- **Gestor(a) Financeiro(a) do Banco Bem:** controle administrativo-financeiro; acompanhamento das conta bancárias específicas do Banco Bem; prestação de contas do convênio com a Prefeitura exclusivo para o Banco Bem, controle da circulação da moeda social, participação no Comitê de Análise de Crédito e coordenação das agentes de crédito e do auxiliar administrativo.

- **Agente de Crédito (2):** atendimento ao público; cadastro dos moradores que buscam o empréstimo; visita de acompanhamento para preenchimento da ficha de análise econômica financeira e cobrança; contrato e liberação do crédito; participação no Comitê; *(PERFIL: deve ser morador da comunidade)*

- **Auxiliar Administrativo:** atendimento no correspondente bancário da Caixa Econômica Federal, organização de documentos, cadastro de clientes que pleiteiam o crédito e pagamentos de contas e participação no Comitê de Análise de Crédito. *(PERFIL: deve ser morador da comunidade)*

- **Agente de Desenvolvimento Local:** atendimento ao público; cadastro de comerciantes, papel de conscientizar os moradores para o uso da moeda social circulante local e participação no Fórum de Desenvolvimento Comunitário, juntamente com o Técnico de Desenvolvimento Comunitário; participação no Comitê de Análise de Crédito, depósitos bancários e gerência do Correspondente Bancário. *(PERFIL: deve ser morador da comunidade)*

- **Técnico de Desenvolvimento Comunitário:** acompanhamento do Fórum de Desenvolvimento Comunitário, focado na conscientização dos comerciantes para a aceitação da moeda social circulante local, e desenvolver estratégias de comunicação com população. *(PERFIL: deve ser morador da comunidade)*

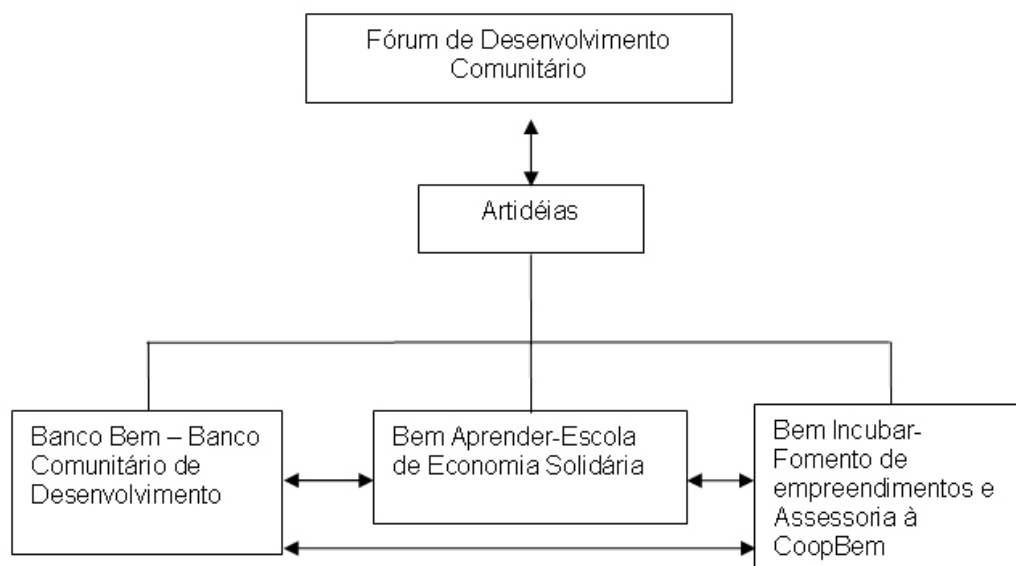
Da equipe atual, cinco pessoas residem nas comunidades onde o banco bem atua; das outras quatro, três já atuavam nas comunidades. Toda a equipe trabalha em regime de seis horas de trabalho, com carteira assinada. Segundo a Coordenadora, o tempo de dedicação às atividades do Banco excede isso, pois exige deslocamento, participação em eventos e reuniões e, como não há estrutura para que todos trabalhem na sede, a maior parte trabalha junto aos

empreendimentos, em contato direto com a própria comunidade e também em casa. Atualmente, ficam na sede somente a Auxiliar Administrativa, a Gestora Financeira e as Agentes de Crédito.

Ainda não há uma rotina formal estabelecida e o Banco Bem também não possui regimento interno.

Através do SEBRAE-ES, a Artidéias recebeu a consultoria da empresa Dai Brasil, que colaborou na construção de uma nova estrutura organizacional. Tal mudança garantiu a consistência e o crescimento dos projetos já existentes e possibilitou a criação de novos projetos. Como todas as ações da Artidéias giram em torno do desenvolvimento das oito comunidades de sua área de atuação, o Fórum de Desenvolvimento Comunitário é maior instância decisória, no qual os moradores exercem também o controle social. Com a nova estrutura, foram criados: a Cooperativa dos Bens Artidéias (COOPBEM), que permitiu a oficialização dos empreendimentos; o Bem Aprender (Escola de Economia Solidária), que irá capacitar os empreendimentos e as lideranças formais e informais e promover a inclusão digital, através da instalação de um Telecentro, em convênio que está sendo negociado com a Prefeitura; e o Bem Incubar, que irá fomentar novos empreendimentos e que assessorar a COOPBEM. Abaixo, o novo desenho da Artidéias.

Figura 1 - Estrutura da Artidéias



Devido à recente contratação da equipe, a estrutura hierárquica ainda é centralizada na figura da Coordenadora do Banco Bem, embora a estrutura criada tenda a mudar isso. Neste arranjo

organizacional, cabe à Artidéias coordenar o Banco Bem, o Bem Incubar e o Bem Aprender. Vale ressaltar que o planejamento foi feito por toda equipe, que passa a desenvolver suas ações de forma integrada, e com autonomia de execução e de decisões.

1. Serviços e produtos

O Banco Bem funciona de segunda à sexta, de 8 às 14 horas. O serviço de correspondente bancário, que funciona desde 25 de janeiro, está disponível durante todo o tempo, permitindo às pessoas das comunidades receberem seus benefícios, inclusive em moedas Bem (a critério no morador), e aos comerciantes, pagar suas contas também em moeda Bem, se preferirem.

As linhas de crédito do Bem Bem eram três: crédito produtivo, crédito para reforma de moradia e crédito para consumo em moeda social. O valor do crédito produtivo era de até 5.000,00. Acima disso, poderiam ser acordados empréstimos somente para empreendimentos da rede ou para casos especiais definidos pelo comitê, tendo como critério a quantidade de postos de trabalhos gerados pelo empreendedor que busca o crédito. Essa linha operava com juros de 0,5% (primeiro crédito) e 1,0% (segundo crédito). Assim, as pessoas que têm melhores condições, colaboram com a sustentabilidade, arcando com juros de 1%.

A linha de crédito para reforma de moradia acordava empréstimos de até 5.000,00. Acima desse valor, poderiam ser concedidos alguns empréstimos conforme avaliação dos técnicos vinculados ao Bem Construir. A taxa de juros dessa linha era de 0,5%. O Banco Bem acordava crédito para consumo em moeda social no valor de até 100 Bens, sem juros.

Os juros, portanto, variam de 0 a 1%, sendo os créditos concedidos inicialmente com seis parcelas. Os critérios gerais para ter acesso ao crédito são: ser morador das oito comunidades da área de atuação e ser referendado pela vizinhança. Quando o caso fugir aos critérios pré-estabelecidos, o morador deve ser referendado pelo Fórum de Desenvolvimento Comunitário. No caso do Crédito Produtivo, é preciso ter um negócio viável economicamente, ser (ou estar disposto a ser) um empreendimento de Economia Solidária, e estar disposto a aceitar moeda Bem no seu empreendimento. No caso do Crédito de Reforma de Moradia, é preciso comprometer-se a comprar o material necessário em lojas do bairro e a contratar mão de obra do bairro; além disso, deve aceitar que parte do recurso seja pago em moeda Bem (para a compra de material de construção, pro exemplo, que pode ser realizada em lojas que aceitam Bem). Para o Crédito de Consumo, basta ter referências de vizinhança ou de comerciantes, e informar a origem do recurso com o qual o crédito será pago.

Durante muitos meses o Banco Bem atuou com uma carteira muito abaixo de suas necessidades, chegando a ter uma fila de espera com mais de 100 pessoas. Devido a convênios e parcerias estabelecidos durante 2006, a atual carteira é de 105.000,00 reais: 5.000,00 para consumo; 100.000,00 para crédito produtivo e reforma de moradia.

O crédito é liberado pelo Comitê de Avaliação de Crédito, inicialmente formado pela Coordenadora e pela Agente de Crédito juntamente com um líder de cada comunidade atendida pelo Bancos Bem. O segundo formato do Comitê, a partir de março de 2006, tinha a seguinte composição: Coordenadora, Agente de Crédito, um comerciante e morador da comunidade (que hoje é o Técnico de Desenvolvimento Comunitário), a presidente da Artidéias e um representante de cada empreendimento da rede. Com a nova composição da equipe em 2007, mantiveram-se no Comitê a presidente da Artidéias e representantes dos empreendimentos, e foram incluídos os Agentes de Crédito (2), a Auxiliar Administrativa, o Agente de Desenvolvimento Local e a Gestora Financeira.

O Comitê se reúne uma vez por semana. Afora o Comitê, a equipe técnica toda se reúne semanalmente para planejamento e estudo. As reuniões de equipe também são deliberativas, mas as questões maiores devem ser tomadas no âmbito do Fórum de Desenvolvimento Comunitário. Os representantes dos empreendimentos não participam de reuniões internas, mas interferem ativamente nas decisões do Banco no âmbito do Fórum.

Durante a fase de estruturação decidiu-se que o cliente deveria participar ou ser indicado por alguma instituição comunitária. Segundo o primeiro relatório, isso gerou as primeiras dificuldades pois “As pessoas do morro têm medo de se relacionar”. O que ocorria é que os líderes comunitários aprovavam a indicação de pessoas que solicitavam crédito, por um lado, para evitar “atritos”, e por outro, por não terem muito compromisso com o projeto. Nos primeiros 50 dias de atendimento, o Banco Bem enfrentou alguns problemas na construção do aval solidário. Por isso, a estratégia utilizada daí por diante foi a visita à vizinhança, realizada pela agente de crédito.

2. A Moeda BEM

Em 16 de março de 2006 foi lançada oficialmente a moeda Bem, que circula desde fevereiro de 2006. Em fevereiro de 2007, havia cinco mil Bens circulando por 40 empreendimentos credenciados, nos seguintes segmentos: supermercado, drogaria, padaria, mercadinho, depósito de gás, papelaria, pizzaria, sapataria, material de construção, artesanato, culinária, confecção, produtos de limpeza, dentre outros. Inicialmente, cada empreendimento era credenciado pela Coordenadora e pelo Agente de Crédito, ação hoje assumida pelo Técnico de Desenvolvimento Comunitário e pelo Agente de Desenvolvimento Local. Os comerciantes oferecem descontos de 2% a 10%, sendo atualmente 60 comerciantes cadastrados.

Para colocar os Bens em circulação, são utilizadas algumas estratégias. A primeira delas é uma linha de crédito para consumo, exclusivamente em moeda social. A segunda estratégia é o pagamento em Bens: parte da retirada dos empreendimentos é feita em moeda Bem e, além disso, a equipe técnica também recebe parte do salário em BENS. Isto é acordado entre todos. O valor não é fixo, e gira entre 5% a 10%. No caso da equipe técnica, apenas quatro pessoas não moram na comunidade, mas todos consomem na comunidade. A equipe técnica recebe seu salário em reais (exigência dos parceiros) e realiza a troca no valor que quiserem. Por fim, cabe destacar que, após a instalação do Correspondente Bancário, os benefícios também são pagos – em parte, a critério do morador – em moeda Bem.

A fim de estimular a circulação e a adesão da moeda social por parte dos moradores e comerciantes locais, dois componentes da equipe técnica são fundamentais: o Agente de Desenvolvimento Local e o Técnico de Desenvolvimento Comunitário. Eles exercem um papel educativo, conversando individualmente com cada morador e comerciante, respectivamente. É enfatizado principalmente o papel da moeda no desenvolvimento local. Eles fazem um trabalho mais de nível comunitário do que individualista, debatem com o comerciante e com o morador a integração e a importância dele na comunidade e para o desenvolvimento da comunidade, e da importância de circular riqueza produzida por eles, no próprio local onde moram.

3. Relação com o Ambiente e Formas de Interação

Assim como o Bancos Palmas, o Banco Bem possui uma ampla rede institucional e revela grande projeção no espaço público, como vemos a seguir.

3.1. Articulação Comunitária - Fórum de Desenvolvimento Comunitário Bem Maior

Ao iniciar o trabalho na comunidade, o Banco Bem buscou se aproximar dos movimentos comunitários da região onde atua, bem como dos comerciantes e empreendedores locais. Há um número grande de organizações comunitárias, mas com fins bastante definidos. De todo modo, foi através destas entidades que o Banco iniciou suas atividades.

O Banco Bem atua numa região que ultrapassa a atuação das demais entidades, que também atuam de forma desarticulada. Esse foi um motivos que levou à mobilização do Fórum de Desenvolvimento Comunitário Bem Maior.

O Fórum Bem Maior foi criado em março de 2006, envolvendo hoje todas as oito comunidades da Poligonal I. Trata-se de uma iniciativa do Banco Bem, que promove reuniões mensais (toda terceira quarta-feira do mês) com pessoas das comunidades (líderes formais, informais e qualquer outro morador) com o objetivo de discutir o desenvolvimento comunitário. O Fórum foi concebido enquanto espaço amplo para pensar as questões de todas as comunidades envolvidas, já que as ações são muito pontuais e pulverizadas em diferentes associações de moradores. No espaço do Fórum também são discutidas as questões relativas ao funcionamento do Banco Bem, divulgando suas atividades para as outras comunidades que passaram a ser atendidas em 2007. O Fórum também deverá cumprir papel de controle social do Banco Bem, acompanhando a inadimplência, a concessão de crédito e outras ações. Uma das primeiras ações do Fórum se deu em parceria com o SEBRAE-ES, com ações de capacitação.

Além das reuniões e discussões periódicas, ressalta-se como ação do Fórum Bem Maior, em parceria com o Bem Aprender, uma pesquisa que encontra-se em desenvolvimento. O objetivo é levantar um perfil das comunidades e suas potencialidades e saberes, incluindo informações

sócio-econômicas, problemas e questões comuns aos bairros, etc.¹²⁷ A pesquisa está sendo aplicada pelos líderes capacitados pelo Fórum e, para Leonora, este será um importante instrumento para todos os projetos da Artidéias.

Como o Fórum é aberto, contando mensalmente com a participação de novos membros, foi criada uma comissão pró-Fórum (um tipo de Coordenação Executiva), que orienta as discussões do Fórum, estabelecendo a pauta dos encontros.

3.2. Banco Bem/Artidéias e Políticas Públicas para a Economia Solidária

Segundo Leonora, a criação do Banco Bem foi de vital importância para a Economia Solidária no município de Vitória, tornando-se uma referência. Desde o início de 2004, a Artidéias participa do Fórum Economia Popular Solidária do Espírito Santo e a Coordenadora do Banco Bem tem assento na coordenação do mesmo e no Conselho Estadual de EcoSol, sendo o Espírito Santo o primeiro estado a ter um Conselho de Economia Solidária, após a aprovação da Lei Estadual de Economia Solidária.

Tais articulações, observa Leonora, permitiram um bom diálogo com a Gerência de Promoção de Economia Solidária da Prefeitura de Vitória, criada em abril de 2006, o que culminou em parcerias importantes com o poder público. É importante destacar que os convênios com a Prefeitura, em especial, a liberação de recursos para o aporte financeiro do Banco Bem, demandaram várias discussões sobre o papel do poder público na questão das finanças solidárias, incluindo as questões legais para que o convênio pudesse ser realizado.

3.3. Articulação em rede

Desde sua criação, o Banco Bem está articulado à Rede Nacional de Bancos Comunitários. Além da sua participação nos Fóruns citados acima, o Banco Bem também coordenava, até

¹²⁷ Esta pesquisa se assemelha ao mapeamento de produção e consumo, que foi realizada de setembro à dezembro de 2005, sob coordenação de um professor da Faculdade Salesiana. Através da parceria com a Unimed e a Associação de Educação Católica, receberam bolsa durante quatro meses oito pesquisadores (quatro moradores da comunidade e quatro estudantes do curso de nutrição). Porém, a Faculdade Salesiana não conseguiu – alegando uma série de motivos – consolidar e analisar os dados. Em reunião com os quatro pesquisadores da comunidade, o Banco Bem conseguiu algumas informações que serviram para subsidiar suas atividades.

2006, o Fórum de Microfinanças do Espírito Santo, criado pelo SEBRAE-ES e outros parceiros (dissolvido por questões macropolíticas).

3.4. Parcerias Institucionais e Financiadores

É notável o número de parceiros privados e públicos articulados pelo Banco Bem. Cabe destacar que as formas de parcerias são diversas: concessão de espaço, compartilhamento de saberes, capacitação, recursos financeiros, etc. Certamente, essa articulação institucional impacta na credibilidade do Banco Bem.

Quanto às parcerias com o poder público, destacamos a Prefeitura Municipal de Vitória – PMV. A Prefeitura foi convidada a participar da Oficina de estruturação do BANCO, inicialmente através da Secretaria de Ação Social e de Trabalho, com quem se deu a parceria através de aporte direto de trinta mil reais mediante convênio, em dezembro de 2005, dos quais quatro mil e setecentos reais foram utilizados para pagar parte dos custos relacionados à emissão da moeda e o restante para a carteira ativa. Com a criação da Secretaria de Trabalho e Geração de Renda, foram assinados mais dois convênios: um, em dezembro de 2006, no valor de cem mil reais exclusivos para a carteira ativa, e outro em março de 2007, no valor de duzentos e setenta e um mil reais que, entre outras coisas, garante o pagamento de sete membros da equipe da Artidéias durante o ano de 2007, e recursos para o Bem Aprender.

Quanto aos parceiros do setor privado, podemos citar como exemplo a Companhia Siderúrgica Tubarão – CST Arcelor Brasil. A parceria foi iniciada com ações de capacitação: a CST proporcionou capacitação em Terceiro Setor em 2005; aporte financeiro: pagou parte dos custos relacionados à emissão da moeda (2.300,00), custeou a oficina para construção do Banco, e entre janeiro e dezembro de 2006 investiu mensalmente um mil e quinhentos reais; tal apoio foi renovado em 2007 no valor de 8.000 reais ao mês, utilizado para pagar dois técnicos da equipe e o empréstimo realizado para adquirir a sede, pagar uma consultoria contábil para a Artidéias e para a COOPBEM, material didático para o Bem Aprender.

O Banco Bem estabeleceu parceria com a UNIMED/Vitória, que aportou recursos financeiros através de convênio, entre janeiro e dezembro de 2006, seis mil reais (500,00/mês) (tendo renovado este apoio para mais um ano); patrocinou parte dos custos do mapeamento de produção e consumo realizado em 2005 (2.400,00); parceria na comemoração do aniversário de 1 ano do Banco Bem; arcou com as despesas de elaboração da marca e dos informativos,

desenvolvidos por uma empresa que presta consultoria na área de marketing para a própria UNIMED.

A parceria com o SEBRAE-ES iniciou-se através de contato com um técnico do SEBRAE no âmbito do Fórum de Economia Solidária; recursos financeiros: financiou o evento de lançamento da moeda (1.500,00) e de comemoração do primeiro aniversário do BANCO BEM (1.000,00, utilizado como lastro para a distribuição de BENS); pessoas e saberes: pagou uma assessoria técnica (DAI BRASIL), de agosto de 2006 à janeiro de 2007, que permitiu a criação de instrumentos para o Banco Bem, a capacitação de agentes de crédito e da Gestora Financeira, e o desenho da nova estrutura da Artidéias; arcou com o pagamento de um instrutor para o Bem Arte e Madeira, e com cursos para a comunidade (Programa Liderar, Palestra Cultura da Cooperação, Curso Aprender a Empreender e Como Gerir seu Empreendimento com Sucesso).

A ONG Brazil Foundation doou recursos financeiros (25.000,00) para o Bem Construir, através de classificação em projeto de seleção nacional.

Quanto às instituições financeiras, o parceiro mais importante é a Caixa Econômica Federal, através da Caixa Seguros, que liberou recursos para a reforma da cozinha do Bem Nutrir (1.500,00). Além disso, através do PROJETO OBJETIVOS DO MILÊNIO, assinando um convênio com a Artidéias que permitiu a contratação do técnico responsável pelo Bem Construir, enquanto pessoa jurídica, disponibilizando 1.000,00 reais ao mês entre nov 2006 e out 2007. A relação mais importante com esse ator é no contrato de correspondente bancário.

A ONG Moradia e Cidadania doou recursos para compra do maquinário (17.000,00) e de equipamentos de segurança para o Bem Construir (1.500,00) , doação de móveis e computadores para o Banco Bem e pagamento de um curso de capacitação para o estagiário de engenharia que acompanha o Bem Construir.

O Banco Bem tem parceria com a Universidade Federal do Espírito Santo. O Centro Tecnológico realizou gratuitamente o teste resistência e absorção de água dos tijolos e de granulometria da terra para o projeto Bem Construir; e, através de bolsas de extensão, disponibilizou dois estagiários os cursos de arquitetura e engenharia civil para acompanhamento diário do projeto.

A ONG Ação Moradia, da cidade de Uberlândia, Minas Gerais, colaborou com a replicação da tecnologia da fabricação dos tijolos ecológicos e da construção.

A parceria entre o Banco Bem e o Serviço de Engajamento Comunitário foi bastante intensa, tendo o projeto inicial nascido no âmbito de um de seus programas; ações de capacitação pelo PROGRAMA AÇÕES PARA O MUNDO DO TRABALHO, em parceria com a Prefeitura; concessão de espaço físico e equipamentos em regime de comodato para o Bem Arte e Madeira, arcando inclusive com as despesas de energia; doação de terreno no valor de 9.000,00; e doação de cesta básica para os integrantes do Bem Construir.

Um parceiro histórico do Banco é a Paróquia Santa Rita de Cássia. Ela concedeu três salas em regime de comodato, onde funciona o Bem Limpar, o Bem Decorar e o Bem Arte e Moda, e concessão de sala para a Loja Solidária, também em regime de comodato.

A Associação de Educação Católica do Espírito Santo, uma ONG da igreja católica, financiou parte dos custos do mapeamento de produção e consumo em 2005 (2.400,00); apoio técnico: pedagoga que colaborava esporadicamente com os projetos da Artidéias.

A instituição de ensino privada UNIVIX – Faculdade Brasileira, através da coordenadora do curso de psicologia social, colaborou com a realização de estudos.

A Farra do Boi (Camarote da maior festa popular do estado) doou para o BEM LIMPAR 400,00 em 2005 para compra de matéria-prima e, em 2006, 600,00 para aquisição de maquinário, e articulou uma parceria com outro camarote que doou 4.000,00 para custeio da Artidéias, em 2006.

O Instituto Marista de Solidariedade fez uma doação de recurso financeiro de 7.200,00 para o Bem Aprender, no ano de 2007.

3.5. Divulgação e replicação da experiência

Leonora (2007) comentou que o Banco Bem e a Artidéias são conhecidos em toda a cidade de Vitória, ganhando notoriedade através da mídia e de homenagens e prêmios. A Artidéias foi homenageada pela Assembléia Legislativa, em dezembro de 2006, quando recebeu Menção Honrosa Dom João Batista da Mota e Albuquerque; e, em maio de 2007, pela Câmara Municipal de Vitória. Desde 2005, a Artidéias já havia recebido menção honrosa no V Concurso latino-americano de empreendimentos exitosos liderados por mulheres. Em 2006, o

projeto Banco Bem – Dignidade às moradias foi selecionado pela Brazil Foundation, conferindo-lhe projeção internacional.

O trabalho do Banco Bem/Artidéias também é divulgado dentro do Estado através de palestras a convite de parceiros e dos principais meios de comunicação de massa (matérias em jornal de circulação local e canais abertos de televisão, inclusive com alcance nacional).

Quando foi realizada a oficina de estruturação do Banco Bem, foram convidados líderes de outras comunidades, dentre os quais aquele que iria coordenar o Banco Terra, replicando a metodologia na Comunidade Terra Vermelha, no município de Vila Velha-ES. Vizinho à Vitória, o município de Vila Velha possui 209 km², com população de 405.374 habitantes (população estimada pelo IBGE em 01/07/2006)¹²⁸. Apesar de maior que sua vizinha, o Produto Interno Bruto - PIB *per capita* é menor que 1/3 da de Vitória: 8.262 reais (dados de 2004, divulgados pelo IBGE).

O Banco Bem colaborou com a criação do Banco Terra e atualmente discute a implantação do Banco Sol, no município de Cariacica.

3.6. Modèle sócio-économique de la Banque Bem

A experiência que nasceu na Comunidade de São Benedito começou com os empreendimentos, com a construção da rede, e, por fim, o Banco foi construído. O processo de mobilização e construção do Banco e da rede se deu de forma muito rápida. Os empréstimos eram oferecidos antes mesmo do Banco Bem existir. O histórico desta experiência mostra que, embora com características em comum, a história da construção do Banco Bem difere muito da forma como o Banco Palmas foi construído.

Nesse processo, a formação do Banco Bem alavancou, primeiramente os grupos produtivos e, em segundo lugar, as comunidades onde atua. Para Leonora (2007), os nomes dos grupos colaboraram muito para a sua divulgação – todos se chamavam somente de grupo da moda, grupo de marcenaria, etc., sendo renomeados no momento da estruturação do banco. Segundo ela, a formação do banco foi fundamental para alavancar os empreendimentos, dando-lhes destaque, bem como visibilidade na comunidade. A partir do Banco Bem, as comunidades onde atua também passaram a ter um maior espaço na mídia, sendo encaradas como portadoras de soluções concretas para suas dificuldades e entraves.

¹²⁸ Fonte: IBGE CIDADES <http://www.ibge.gov.br/cidadesat/>, acesso em 29/04/2007.

Ainda em relação à contribuição do Banco Bem para os empreendimentos, destaca-se o fomento à organização em rede.

Leonora (2007) relatou que, quando o Bem Moda Fashion produzia roupas, algumas peças eram customizadas pelo Bem Arte e Moda. Embora os grupos formados não tenham sido estrategicamente planejados na perspectiva de uma cadeia produtiva, atuam como tal desde a fundação da Artidéias, mesmo que de modo informal. A exemplo disso, o Bem Arte Madeira produz um porta-panetone, o Bem Nutrir produz o panetone e o Bem Arte e Moda, a embalagem; no mesmo sentido o Bem Limpar produz as vassouras de garrafa pet, e o Bem Arte e Madeira, monta as vassoura. Isso também está sendo pensado entre os empreendimentos mais recentes: o Bem Decorar irá produzir o piso artesanal nas obras do Bem Aprender. Além disso, os produtos também são consumidos internamente. O Bem Arte e Moda, por exemplo, fabrica artigos de cozinha para o Bem Nutrir. No nível estadual, estes grupos também se articulam em rede com outros empreendimentos de Economia Solidária. São exemplos disso: O Bem Arte e Moda, que customiza blusas adquiridas junto à SuperCoonfex, cooperativa da área de confecção; o Bem Construir, que está em negociando com a Construcooper, uma cooperativa da construção civil, para auxiliar nas obras; o Bem Limpar, que está participando de uma rede com outros dois grupos que fabricam produtos de limpeza; e o Bem Nutrir, que recebe visitas de outros empreendimentos da área de culinária, partilhando receitas e experiências.

A questão da sustentabilidade vem sendo discutida juntamente com a consultoria da DAI BRASIL. Leonora (2007) relata que a sustentabilidade está sendo pensada em várias dimensões – financeira, comunitária, humana, ambiental e social -, para as quais estão sendo traçadas estratégias.

Para garantir sua sustentabilidade financeira, o Banco Bem tem buscado o apoio do poder público; captação de recursos financeiros através de doação de pessoas físicas que queiram ser Investidores do Bem Social (a campanha “Invista no Bem” destinada a ampliar o número de sócios mantenedores, que contribuem de forma voluntária, regularmente, qualquer valor que desejem destinar ao Banco Bem - em 2005, o Banco Bem contava com seis mantenedores); e captação recursos de parceiros como outras ONG e empresas. Além disso, com a formação da COOPBEM, a Artidéias entra como mais uma cooperada, com o principal capital social. No rateio mensal, parte do valor produzido entrará para colaborar com os projetos da Artidéias, constituindo-se assim recursos captados através da rede.

Até junho de 2006, o Banco Bem ainda não gerava recursos próprios, sendo o valor gerado pelos juros irrisório. No decorrer da pesquisa, inspirado no Banco Palmas, foi criada a TAC – Taxa de Abertura de Crédito, no valor de 1% sobre o total do crédito. Esta taxa está contribuindo para a sustentabilidade financeira, principalmente no que diz respeito ao custo de manutenção de contas bancárias. Além disso, o Correspondente Bancário, está gerando recursos que, embora não sejam expressivos, contribuem para o pagamento de despesas bancárias.

Segundo Leonora (2007), a dimensão comunitária é prioritária para a sustentabilidade do Banco. Ela se dá através do empoderamento da comunidade e dos empreendimentos, principalmente com relação ao Banco Bem e também dos projetos Bem Aprender e Bem Incubar. A comunidade é o principal ator de todo este processo de transformação que está sendo implantado no morro.

A Artidéias, desde sua fundação, já atuava com os princípios da economia solidária, em especial com a autogestão e distribuição equitativa de resultados. A partir de janeiro de 2004, quando se integrou ao Fórum de Economia Solidária, os grupos produtivos começaram a criar momentos de discussão sobre o tema, e hoje entendem que a economia solidária não é só uma forma de fazer economia; ela se tornou também uma filosofia de vida para os integrantes, no que diz respeito a: valorização do ser humano; importância de valores, como solidariedade, cooperação e partilha; e no cuidado que passaram a ter consigo mesmo, com o outro e com a natureza.

Apesar de não existir mobilização anterior, quando foi estruturado o projeto Ateliê de Idéias, as pessoas da comunidade, já estavam acostumadas a participar de pequenos cursos de qualificação profissional. Leonora ressalta que os moradores do morro possuem grande número de certificados de cursos de baixa duração, devido ao programa de capacitação existente na prefeitura de Vitória, que há mais de dez anos oferece, juntamente com organizações não-governamentais como o SECRI, cursos de capacitação em diversas áreas. Leonora acredita que o fato do projeto Ateliê de Idéias ter oferecido inicialmente a capacitação na área de customização de roupas mobilizou as pessoas (era inédita uma capacitação no alto do morro, o que só acontecia na parte baixa).

A primeira feira da qual as mulheres do Bem Arte e Moda participaram, resultado do primeiro trabalho produzido em grupo, mostrou a elas que era possível a construção de um

empreendimento. Para Leonora, o êxito deste primeiro grupo, tornou-se modelo na comunidade, influenciando a formação de outros empreendimentos e o enraizamento da cultura do trabalho cooperativo na filosofia da Economia Solidária. Esse aprendizado foi conjunto, pois a Coordenadora tinha experiência com trabalho cooperativo, mas não conhecia a Economia Solidária.

Leonora (2007) ressalta o impacto da inclusão através do trabalho produtivo na vida das mulheres, que para ela se sobrepõe à renda gerada. Dentre os resultados qualitativos dos empreendimentos, Leonora relata que, após o projeto, muitas mulheres voltaram a estudar e hoje relatam a transformação que o trabalho no grupo provocou na vida familiar e social. Destaca ainda que o primeiro aporte solidário do Banco Bem foi a concessão da doação que os empreendimentos haviam recebido no valor de dez mil reais e abriram mão desta doação em prol de toda a comunidade.

A CoopBem é constituída por 95% de mulheres e 5% de homens, reflexo da cultura do morro, onde são claras as diferenças do comportamento do homem e da mulher. Ainda em relação à cultura, percebe-se a visão de curto prazo (baixa expectativa de vida) devido à presença do tráfico na região, que no início causou (e ainda causa) conflitos nos grupos, principalmente naqueles formados por jovens, como o da marcenaria, devido à visão de médio e longo prazo vitais à produção e à organização.

Tais considerações também se relacionam com a dimensão humana. Na Economia Solidária, o ser humano possui um lugar central. Leonora acredita que os valores discutidos pela Artidéias - como solidariedade, respeito, cooperação, partilha e outros -, já estão sendo difundidos por toda a comunidade, causando uma grande “revolução” no longo prazo.

Em relação à dimensão ambiental, Leonora destaca que a preocupação da economia solidária com o meio ambiente tem sido trabalhada com as pessoas envolvidas na Artidéias e na CoopBem. O Bem Aprender e o Bem Incubar, são projetos que, apesar de recentes, têm iniciado a discussão mais aprofundada sobre a necessidade de preservação do meio ambiente.

Por fim, Leonora compreende a dimensão social no sentido mais amplo, de manter a credibilidade de todos os projetos da Artidéias e da CoopBem, o que permite a captação de novos parceiros e também a manutenção de outros parceiros, que podem colaborar com recursos financeiros, com pessoas e saberes.

Conclusion générale, regards croisés

Pour une lecture transversale de l'approche historique des finances solidaires

Nous revenons ici, de manière transversale, sur les principaux constats des études de cas en vue de comprendre le rôle des finances solidaires dans le développement des initiatives de l'économie solidaire sur un territoire. La mise en perspective historique des finances solidaires en France et au Brésil permet de comprendre la constitution de ces champs et d'établir quelques constats au sujet de la place occupée par les finances solidaires dans l'économie solidaire. Nous insisterons sur cinq aspects soulevés par notre analyse.

En premier lieu, nous avons constaté que la finance solidaire n'est pas un phénomène récent mais un processus historique. Artis (2012) montre que des relations financières solidaires ont été mises en place de manière régulière depuis le début du XIX^{ème} siècle. Les initiatives historiques en France ont été inspirées des expériences de crédit populaire développées en Allemagne à la fin du XIX^{ème} siècle. Cela a aussi été le cas au Brésil, où la première coopérative de crédit a été constituée en 1902, s'inspirant des coopératives du type Raiffeisen. Ainsi, c'est dans le mouvement coopérativiste du XIX^{ème} siècle que la naissance des finances solidaires se situe.

Deuxièmement, il a été démontré que la finance solidaire en France se renouvelle avec l'émergence de diverses initiatives entre la fin des années 1970 et les années 1990 dans la mouvance de l'économie alternative et solidaire. Au Brésil, les finances solidaires se renouvellent dans le contexte de redémocratisation du pays entre les années 1970 et 1990, plus précisément dans la rencontre d'initiatives de la société civile autour de la construction du projet d'économie solidaire. Les structures en France sont de divers types : association, société capital-risque, société coopérative, club d'investisseur, société foncière et société d'investissement. Au Brésil, la plupart des finances solidaires restent informelles et sont portées notamment par des associations. La seule structure dans le pays qui soit institutionnalisée est la coopérative de crédit. Dans les deux pays, des initiatives citoyennes et associationnistes émergent à la fin du XX^{ème} et participent au renouvellement des finances solidaires.

Quant aux problématiques auxquelles elles cherchent à répondre, Artis (2011) montre que jusqu'à la moitié du XXème siècle, les finances solidaires ont cherché à faire face aux problèmes de financement et d'accès au crédit. Ensuite, leur émergence doit être interprétée comme le résultat du croisement de différents phénomènes. En France, on assiste à la convergence de différents débats : questionnement d'un certain nombre de chrétiens quant au rôle de l'argent, lutte contre le chômage et l'exclusion, construction d'une économie alternative et investissement socialement responsable prenant en compte des paramètres environnementaux et de développement durable. Aujourd'hui, dans le contexte français des finances solidaires contemporaines, on retrouve deux enjeux principaux : d'une part, la problématique du financement des initiatives de l'économie solidaire et, d'autre part, la transformation de l'économie par la construction d'un nouveau rapport entre épargne et financement.

Sur cet aspect, il y a moins de convergence entre les deux contextes analysés. Au Brésil, la forte crise économique, la lutte contre la pauvreté et les inégalités, l'exclusion bancaire forment le contexte d'émergence des finances solidaires. L'émergence de la finance solidaire comme thématique au sein du mouvement de l'économie solidaire au Brésil est liée à la problématique du financement des initiatives économiques solidaires.

En outre, l'examen de la création de quelques acteurs pionniers en France révèle que ces acteurs inscrivent leur activité financière dans une action plus large ayant trait à des enjeux socioéconomiques et politiques tels que développer une agriculture alternative, développer l'offre de logement social ou soutenir des initiatives économiques alternatives et solidaires. Au Brésil, la création des fonds solidaires et des banques communautaires est liée au débat sur le développement local. Pour les fonds solidaires, la question centrale est la création des conditions de subsistance de l'homme dans des régions semi-aride du pays.

Finalement, nous avons pu constater que, dans les deux pays, ces nouveaux acteurs appartenant au monde associatif établissent rapidement un dialogue avec les acteurs historiques tels que coopératives d'épargne et de crédit du champ de l'économie sociale, déjà présents dans le système financier français. En France, les acteurs associatifs s'investissent dans le secteur financier, en rejoignant les acteurs historiques coopératifs. Ils forment Finansol et esquissent un champ qui assume des nouveaux contours lors du processus d'institutionnalisation de la finance solidaire. Au Brésil, ces acteurs se rassemblent en vue d'exercer une pression sur l'État en faveur des politiques de soutien et de développement d'une

finance solidaire. Du point de vue technique, il y a très peu d'articulation entre coopératives de crédit, fonds solidaires et banques communautaires, seules les premières ayant un statut juridique propre. Le caractère informel et expérimental des initiatives rend plus compliqué le dialogue avec le système financier traditionnel.

L'hétérogénéité du champ ressort de cette perspective historique. La finance solidaire en France aujourd'hui est composée de différents acteurs ayant des problématiques et des caractéristiques très distinctes et une offre d'outils financiers diversifiée. Les acteurs de la finance solidaire réunis au sein de Finansol sont très divers et se sont regroupés en raison d'une caractéristique commune : la collecte d'épargne solidaire (entendue au sens large, de la collecte sur des produits bancaires et financiers à la collecte de capital par des entreprises solidaires). Le terme « épargne solidaire » a été choisi par les acteurs pour parler de ces initiatives avant l'usage du terme « finance solidaire ».

L'activité d'épargne peut être développée de différentes manières, selon le niveau d'intermédiation. Dans le cas de financeurs solidaires ayant comme ressource l'épargne salariale solidaire, la collecte est indirecte et implique une intermédiation importante entre épargnant et emprunteur, avec la participation d'au moins deux structures intermédiaires. Cette forme de collecte d'épargne est aujourd'hui la principale forme de collecte de finance solidaire en France, ce qui ne favorise pas la création de nouveaux rapports financiers.

Au début des années 2000, le débat autour de la finance solidaire au Brésil concerne des initiatives telles que des coopératives de crédit et des fonds solidaires. Les banques communautaires de développement (BCD) se multiplient dans les années 2000, en jouant un rôle important d'articulation des finances solidaires et de dialogue avec le mouvement de l'économie solidaire et le système financier. Les trois méthodologies de finances solidaires gardent leurs spécificités et divergent en matière de public, de rapport financier établi, de contexte (urbain/rural) et de niveau d'institutionnalisation. Le champ est cependant moins hétérogène qu'en France puisqu'il est uniquement constitué d'initiatives issues de l'économie solidaire, la finance solidaire au Brésil n'incluant pas d'acteurs financiers traditionnels. La finance solidaire au Brésil est moins perçue comme un secteur que comme un type d'expérience du champ de l'économie solidaire.

Nous avons analysé la constitution et le développement du champ de la finance solidaire en France. Deux aspects fondamentaux du processus d'institutionnalisation de la finance

solidaire en France ont été examinés : l'association Finansol et les dispositifs réglementaires permettant la réglementation de l'activité.

Créé en 1995, Finansol est le principal acteur de l'institutionnalisation de la finance solidaire en France. L'association rassemble plus de 60 membres, parmi lesquels des banques, sociétés de capital-risque solidaire, coopératives d'épargne et de crédit et réseaux associatifs. Le processus d'institutionnalisation de la finance solidaire conduit à la constitution d'un champ très divers qui réunit des initiatives citoyennes, des réseaux associatifs de financement et d'accompagnement, des banques coopératives, des fonds d'investissement solidaire, des sociétés de gestion de capital et des véhicules de financement spécialisés créés par des acteurs associatifs. L'hétérogénéité des acteurs au sein de Finansol est représentative du champ, où on trouve des acteurs issus de l'économie solidaire, de l'économie sociale et du secteur financier traditionnel.

L'adhésion à l'association passe, dans la plupart des cas, par la labellisation d'un produit financier et non par l'identification de la structure proposant ce produit en tant qu'initiative de finance solidaire. Cela constitue l'une des limites de Finansol dans la représentation institutionnelle de la finance solidaire en France.

Ses membres fondateurs, comme le montre l'analyse de la création de certaines structures contemporaines, participent au débat autour de problématiques diverses comme l'éthique et la transparence dans les pratiques financières, la lutte contre le chômage, le soutien aux formes de production d'énergie et d'agriculture alternatives. Mais le rassemblement des acteurs dans un processus d'institutionnalisation du secteur a fait disparaître cette dimension politique, qui n'est portée que par quelques acteurs des finances solidaires, de manière isolée et non collectivement. Sur ce point repose, nous semble-t-il, le principal enseignement du cas français qu'interroge le cas brésilien : comment l'institutionnalisation de la finance solidaire peut-elle être pensée de manière à conserver la dimension politique sous-jacente ?

L'origine des fonds, l'abandon de l'intérêt, le partage du risque, la transparence dans la gestion et la création de lien de proximité entre le financeur et l'emprunteur, questions inhérentes aux projets des initiatives pionnières des années 1970 et 1980 en France, sont moins présentes dans le projet de Finansol. Compte tenu de l'hétérogénéité des acteurs, des problématiques et des intérêts, il serait difficile de construire un projet politique commun. Cela nous amène à

nous interroger sur la nécessité de créer d'autres espaces de dialogue et de rassemblement permettant à ces acteurs d'avoir une voix et une représentation de leur dimension politique.

Au Brésil, malgré la convergence de projets politiques, du point de vue opérationnel, l'articulation entre les finances solidaires pour penser un système de finances solidaires national reste un défi important. En ce sens, quelques expériences menées à petite échelle, comme le COGEFUR, à Bahia peuvent donner des pistes intéressantes. Le comité de finances solidaires et crédit au sein du conseil national d'économie solidaire est le principal espace d'articulation politique entre les finances solidaires. Le conseil a été créé en 2006 et fait partie des actions du secrétariat national de l'économie solidaire au Brésil. Cet espace est très fragile en raison du rapport avec le gouvernement. En effet, en 2017, après le coup d'État, les politiques d'économie solidaire ont été supprimées et cet espace n'existe plus. Néanmoins, les acteurs des finances solidaires au Brésil sont très présents dans des réseaux d'économie solidaire, qui constituent le principal espace public de discussion en ce qui concerne la dimension politique du projet d'économie solidaire, les finances solidaires en faisant partie.

Quant aux dispositifs légaux, en France, la finance solidaire est réglementée par des dispositifs de réduction fiscale dont bénéficient les épargnants, mais également par des dispositifs de droit du travail et de protection sociale hérités des réformes sociales de l'État Français des années 1960. Les différents acteurs sont construits sur des modèles très divers et les règles qui s'appliquent à eux dépendent de la nature de la collecte d'épargne solidaire qu'ils opèrent. Elle est née, du point de vue institutionnel, de la diversification des fonds d'investissement proposés aux salariés dans le cadre du plan d'épargne collectif en vue de financer des entreprises solidaires. Cela présuppose que les institutions qui étaient déjà établies dans le système financier pourraient assurer l'offre pour répondre à la demande créée à partir de la détermination de l'État. De cette manière, dans son processus d'institutionnalisation, la finance solidaire est complètement intégrée au système financier traditionnel.

Au Brésil, le projet de loi de 2007 sur la création d'un système national de finances solidaires prévoit la création d'un conseil national de finances solidaires, rattaché au secrétariat national de l'économie solidaire et non au ministère de l'économie ou des finances. Le projet de loi propose la création d'un agrément « banques populaires de développement solidaire » pour identifier les organisations de nature associative à but non lucratif qui seraient responsables de l'offre du système de finances solidaires. Le projet de loi empêche la participation des

institutions financières traditionnelles, en leur interdisant de prendre des participations au capital des banques populaires. De cette manière, la finance solidaire est conçue comme un système à part, réglementé par l'État et mis en oeuvre par des organisations de la société civile.

Nous en avons conclu qu'en France, il n'existait pas de dispositifs légaux propres à la finance solidaire dans son ensemble. Les dispositifs de régulation qui l'encadrent concernent l'épargne salariale ou le traitement fiscal de l'investissement au capital de petites et moyennes entreprises. L'absence de textes juridiques sur le financeur solidaire doit être notée. Celui-ci n'existe qu'en raison de la collecte d'épargne avec la finalité de financer des entreprises solidaires, peu importe la nature de l'organisation (banques, mutuelle, coopérative, société de gestion, réseau associatif ou société coopérative).

En France comme au Brésil ces champs de pratiques font l'objet de politiques publiques. La finance solidaire ne semble pas être un sujet prioritaire dans ces pays dans lesquels, malgré la reconnaissance institutionnelle, nous constatons un manque de soutien public et de cadre juridique adapté. L'intervention de l'État français sur la régulation de la finance solidaire nous semble être une manière d'encourager l'orientation de ressources privées pour répondre aux besoins de financement d'entreprises solidaires, dans un contexte de crise de l'État-providence, avec une réduction des subventions publiques pour le secteur associatif. Or, dans le contexte brésilien, le projet de loi du système de finances solidaires exprime une vision interventionniste de l'État, l'économie solidaire étant une politique publique de développement co-construite avec la société civile.

Au Brésil, l'année 2003, avec la création du FBES et de le secrétariat national d'économie solidaire (SENAES), marque la reconnaissance de l'économie solidaire et le début d'un processus de co-construction de politiques publiques nationales de soutien à l'économie solidaire, la finance solidaire étant considérée comme un axe important. Le soutien public au développement des finances solidaires s'est centré sur trois modalités : les BCD, les FRS et les coopératives de crédit ; les deux premières sont marquées par un caractère expérimental, sans cadre juridique adapté. Compte tenu de l'impossibilité de mobiliser de l'épargne, le principal défi pour les initiatives brésiliennes est la constitution des fonds d'investissements. Les dialogues entre les BCD et la banque publique d'investissement montre que ce rapport peut être très conflictuel. Mais d'autres expériences à l'échelle régionale, comme le partenariat

entre le FRS et l'agence d'investissement publique dans le département de Bahia, indiquent d'autres chemins pour penser ce rapport.

Le troisième élément de notre analyse du contexte national concerne les principaux enjeux du développement de la finance solidaire en France et au Brésil. Malgré l'institutionnalisation de la finance solidaire en France, la reconnaissance des finances solidaires reste un enjeu important. Ces initiatives peuvent très bien ne pas être visible, car impossibles à distinguer du système financier traditionnel. L'identification et l'auto-organisation des initiatives pourraient porter la dimension politique en ce qui concerne les besoins de ces structures vis-à-vis des institutions du système financier traditionnel et des institutions publiques. La reconnaissance entre les pairs (financeurs solidaires et, plus largement, acteurs de l'économie solidaire) peut renforcer un projet politique collectivement porté par ces acteurs. Cela est une leçon tirée du cas brésilien, où les finances solidaires sont organisées en réseaux selon le type de structure. Dans le cas des banques communautaires de développement, les réseaux sont reconnus comme un important espace d'échange sur l'activité, de formation et également de construction d'un agenda politique commun.

Quant au projet politique des finances solidaires en France, il s'agit principalement aujourd'hui de deux enjeux majeurs : la transformation de la finance par la construction de nouveaux rapports entre emprunteur et financeur et la transformation de l'économie par le soutien à des projets relevant d'une économie alternative et solidaire ou d'une économie locale répondant à des besoins sociaux. Le premier enjeu ne concerne pas le contexte brésilien, où les ressources mobilisées sont majoritairement publiques. L'emprunteur, financeur ou épargnant n'est pas impliqué dans le débat des finances solidaires au Brésil. Si en France le citoyen milite avec son épargne, au Brésil la consommation locale et la production collective en vue de répondre aux besoins du territoire sont au coeur de l'action militante en finance solidaire. Dans les deux contextes, le rôle de la finance est remis en question; elle est pensée comme un outil et non comme une finalité.

La mise en perspective historique nous a fourni des éléments pour situer les finances solidaires par rapport au mouvement de l'économie solidaire. En France, le thème de la finance solidaire a été présenté dans les débats lors des États Généraux de l'économie sociale et solidaire en juin 2011. Dans le prolongement de ces débats, des groupes de travail ont été créés en 2012 et 2016 au sein du Labo de l'ESS, un espace important de dialogue entre acteurs et pouvoirs publics.

Dans un premier temps, le thème des finances solidaires apparaît dans le cadre d'un débat autour du financement des entreprises de l'ESS et de la transformation de la finance vers le développement d'une finance responsable et solidaire. Dans un deuxième temps, ce thème est abordé sous l'angle du développement des outils financiers éthiques et solidaires pour répondre aux besoins des activités économiques d'utilité sociale. À partir de 2016, le débat passe par la question de l'amélioration de l'efficacité du financement bancaire dans les territoires en vue de répondre aux besoins des entreprises solidaires et des TPE, traitées comme un ensemble cohérent. La dimension politique clairement formulée en 2011 s'éteint.

Dans l'approche historique du cas brésilien, nous avons analysé les débats au sein des conférences nationales d'économie solidaire (CONAES) réalisées en 2006, 2010 et 2014. Le thème des finances solidaires ressort d'un débat autour du financement des entreprises de l'ESS et de l'inclusion sociale à travers la démocratisation de services financiers comme l'accès au crédit.

Le Labo de l'ESS (2013) présente les finances solidaires comme un circuit court financier qui permet de relier investisseurs et activités économiques. Les activités économiques financées sont qualifiées comme étant d'utilité sociale et ne se limitent pas à l'économie solidaire. L'accompagnement des projets financés, selon le Labo de l'ESS (2013), constitue une particularité de ce type de finance. Indépendamment de la nature des projets soutenus, initiatives économiques solidaires au Brésil ou activités économiques d'utilité sociale, le soutien à l'activité économique va à l'encontre de la financiarisation. De cette manière, les finances solidaires apportent des réponses au débat sur la déconnexion entre la finance et l'économie porté par le mouvement altermondialiste.

L'inscription du thème de la finance solidaire dans le débat sur l'économie solidaire passe souvent par une idée que cette dernière est une stratégie de pérennisation d'initiatives de l'économie solidaire. Cela est précisément le discours porté par les acteurs brésiliens. Mais une analyse des besoins financiers des structures d'économie solidaire ainsi que les apports des finances solidaires pour répondre à ces besoins, est très peu développé dans la littérature. Dans le cas brésilien, nous n'avons pas de données permettant de faire cette analyse. Mais l'approche historique des finances solidaires en France a pu apporter certains éléments pour penser cette question.

Le financement de l'économie solidaire n'est qu'en petite partie assuré par les acteurs de la finance solidaire. Les financements publics, d'une part, et bancaires, d'autre part, en sont les sources de financement les plus significatives. C'est pourquoi un dialogue entre les finances solidaires et ces acteurs est indispensable.

Dans le contexte français, la difficulté d'accès au crédit bancaire repose sur la structure financière des entreprises solidaires, notamment sur la faiblesse de leurs fonds propres. C'est précisément à ce besoin que plusieurs financeurs solidaires cherchent à répondre, en développant des outils d'investissement avec apport en fonds propres ou quasi-fonds propres. Selon Finansol (2017), l'accès à des fonds propres est le principal apport du financement solidaire. Cela renforce l'idée de la complémentarité des financeurs solidaires par rapport aux banques pour répondre aux besoins de financement des entreprises solidaires non seulement en raison de leur méthodologie (financement et accompagnement), mais également en raison de la nature de leur offre financière.

Ainsi, Finansol (2017) conclut que les financeurs solidaires peuvent apporter des réponses aux besoins des entreprises solidaires, en articulation avec d'autres acteurs. Dans le contexte français, l'intégration au système financier et le dialogue permanent entre les finances solidaires et les institutions financières traditionnelles semblent être incontournables pour répondre aux besoins de financement d'initiatives de l'économie solidaire.

Finalement, l'analyse du contexte national des finances solidaires révèle des contradictions. En France, une contradiction doit être observée : si d'un côté, la finance solidaire comprend des acteurs qui, n'appartenant pas au champ de l'économie solidaire, ont une offre adaptée aux besoins des associations et entreprises solidaires, d'un autre côté, elle comprend des banques coopératives qui, par leurs statuts composent le champ de l'économie sociale et solidaire, sans avoir forcément développé une offre financière spécifique. Au Brésil, les acteurs institutionnels portent un discours de soutien aux finances solidaires comme stratégie de pérennisation d'initiatives économiques solidaires. Les actions qui ont été menées par le biais du secrétariat national de l'économie solidaire et les ressources publiques investies ont contribué à l'expansion et au développement des finances solidaires sans apporter des fonds de financement. Ainsi, la constitution des fonds reste le principal défi pour répondre aux besoins de financement d'initiatives d'économie solidaire dans le pays.

Pour une lecture transversale des études de cas

Le contexte d'émergence des initiatives analysées est à relier aux débats au niveau régional et national autour de l'émergence des finances solidaires contemporaines dans les années 1970 et 1980. Il s'agit, donc, d'acteurs qui tentent de répondre localement à des enjeux globaux : le chômage, la financiarisation de l'économie et l'appauvrissement des territoires. Certes, les solutions apportées par les acteurs ne sont pas à la hauteur des enjeux, pour autant, au-delà des résultats de leur intervention, nous pouvons analyser ces initiatives comme des voies potentielles pour construire des pratiques économiques alternatives.

Les solutions apportées par ces initiatives supposent que le territoire est capable d'identifier ses besoins et de trouver des réponses aux problèmes ressentis et partagés par les acteurs à travers la participation citoyenne et l'associationnisme. Dans le contexte brésilien, les BCD reposent sur le principe selon lequel les pauvres peuvent organiser leur propre forme de subsistance (França Filho et al., 2012). Sur ce point, ces expériences rejoignent clairement un mouvement de démocratisation de l'économie à travers l'engagement citoyen (Laville, 1999, 2011, 2013).

Nous avons identifié des initiatives collectives préexistantes qui ont exercé une influence, directe ou indirecte, sur la création des pratiques de finances solidaires. Elles sont révélatrices d'un tissu socio-associatif qui a favorisé l'émergence et la mise en place des expériences étudiées comme des outils permettant le développement de l'économie solidaire sur un territoire. Ainsi, c'est à travers le rapport entre ces initiatives et d'autres projets associatifs locaux que nous pouvons comprendre les projets de finance solidaire, ce qui confirme la nécessité d'étudier les initiatives d'économie solidaire dans une perspective territoriale.

L'étude approfondie des cas a fait ressortir des éléments qui permettront, par un regard croisé, de répondre à la question centrale de la thèse. L'approche historique remontant à l'origine de chaque initiative a permis de les situer dans un projet d'économie solidaire. Dans le cas français comme dans le cas brésilien, les initiatives de finances solidaires étudiées ont été conçues pour être des outils de développement du territoire.

En ce qui concerne le rapport entre l'économie solidaire et les finances solidaires, il existe un postulat selon lequel les finances solidaires seraient une stratégie pour assurer le financement des initiatives du champ de l'économie solidaire. Cela présuppose que : 1) Les initiatives de finances solidaires s'inscrivent dans un débat sur le problème de « soutenabilité » (ou pérennisation) des initiatives de l'économie solidaire ; 2) Les finances solidaires ne s'adressent qu'à des structures identifiées comme appartenant au champ de l'économie solidaire ; et 3) Les finances solidaires sont capables de répondre aux demandes de financement des entreprises solidaires. Les constats des études de cas confrontées à ce postulat montrent que ces présupposés sont très difficiles à vérifier en pratique. Nous pouvons affirmer, en nous appuyant sur les études de cas, que, d'un côté, les initiatives de finance solidaire ne s'adressent qu'à une partie de l'économie solidaire. Nous pouvons également affirmer que le soutien financier en termes de montant du financement accordé aux initiatives de l'économie solidaire comme aux entreprises locales n'est pas important ou significatif. Ainsi, elles ne sont pas capables de couvrir l'ensemble des besoins de financement des entreprises solidaires

D'un autre côté, les études de cas montrent que les initiatives financent des projets économiques locaux sans se restreindre aux acteurs identifiés (par leur statut, par leur adhésion) comme faisant partie de l'économie solidaire. Les pratiques de finances solidaires étudiées soutiennent des projets collectifs qui, avant tout, répondent aux besoins du territoire.

Un autre constat important est que, si le montant du financement accordé par les initiatives de finance solidaire n'est pas important ou significatif, pour autant le soutien financier est très important pour trois raisons. La première raison est que le soutien financier s'adresse à des porteurs de projets qui ne pourraient pas trouver d'autre financeur du fait de : leur condition d'exclusion bancaire ou leur situation de surendettement ; leur inadéquation aux réquisits des acteurs du système financier classique ; l'inadéquation des produits financiers et de la méthodologie des acteurs du système financier classique, lequel ne répond pas de manière satisfaisante aux besoins de financement des structures de l'économie solidaire ni des porteurs de projets économiques locaux.

L'importance du soutien financier repose également sur le fait qu'il permet aux porteurs de projets d'accéder à d'autres financements. Cela se vérifie particulièrement dans le cas français, dans lequel l'analyse des partenariats d'IES nous a permis de comprendre ses spécificités et le rapport de complémentarité entre ses outils et d'autres financeurs sur le territoire. Dans les deux contextes, nous observons que les pratiques territoriales de finances solidaires mettent

en lien les entreprises locales avec d'autres acteurs du système financier, dans un rôle d'intermédiaire entre le champ de l'économie solidaire et le champ de la finance. Dans ce rôle d'intermédiation, les financeurs solidaires risquent de contribuer à l'adéquation des projets dans une perspective de normalisation de ces dernières afin de les conformer aux exigences du système bancaire traditionnel (Labo, 2013).

La troisième raison est que le soutien financier apporte, au-delà du financement, un soutien important au développement des structures de l'économie solidaire de différentes manières ; nous en relevons cinq. En premier lieu, la méthodologie d'accompagnement aux porteurs de projets qui caractérise les finances solidaires en France comme au Brésil, apporte un soutien humain important, notamment par le biais des accompagnateurs. Ceux-ci peuvent apporter des compétences au bénéfice du projet. Dans le cas brésilien, ils ont également un rôle important d'éducation financière ancrée dans une tradition d'éducation populaire qui vise à permettre l'appropriation des outils financiers par les bénéficiaires.

Deuxièmement, les initiatives de finances solidaires peuvent contribuer, par le soutien financier, à la création de liens sociaux. Cet aspect est présent dans les deux contextes nationaux malgré leurs spécificités. Dans le contexte français, les finances solidaires peuvent établir un rapport direct entre les citoyens actionnaires du financeur et les porteurs de projets sur un territoire donné. Pour les BCD, il s'agit de renforcer les liens sociaux et de créer des nouveaux rapports avec le territoire, notamment dans le milieu urbain.

En troisième lieu, les initiatives de finances solidaires peuvent favoriser la création d'un espace public de proximité centré sur le débat autour de l'économie locale. Dans la méthodologie des BCD, cet aspect est révélé par la constitution des forums locaux. Dans le cas d'IES, les groupes locaux constituent un espace de discussion et de participation citoyenne au développement économique local. Nous ne pouvons pas les caractériser comme un espace public de proximité parce qu'il s'agit de groupes restreints, que seuls les coopérateurs peuvent intégrer. Néanmoins, ceux-ci jouent un rôle politique important dans le choix des projets pour répondre à des besoins mal satisfaits par les territoires.

De surcroît, le soutien des finances solidaires favorise l'articulation en réseau. Finalement, il permet l'accès à d'autres services et actions économiques, sociales, politiques et culturelles menés par l'initiative de finance solidaire elle-même ou d'autres organisations autour d'elle.

Cela nous permet d'affirmer que lorsque l'on considère l'activité de financement solidaire de manière isolée, son impact, en termes de financement et de développement de l'économie solidaire, apparaît comme étant relativement peu significatif. Cependant, le soutien des initiatives de finance solidaire dépasse l'aspect financier et la dimension économique. Plus précisément, l'activité de financement s'articule à d'autres actions socioéconomiques, sociopolitiques et socioculturelles importantes pour le développement de l'économie locale.

Les constats que nous avons établis ci-dessus ne peuvent pas être mis en lumière par une grille de lecture orthodoxe institutionnelle qui met en évidence une économie formelle réduite au marché. Et les notions d'économie plurielle et d'économie substantive sont très pertinentes pour analyser ces expériences et mettre en lumière ce qu'elles peuvent révéler sur l'activité économique.

À ce propos, les études révèlent que dans leur méthodologie, les pratiques de finances solidaires sont orientées par une représentation substantive de l'économie. Les critères de sélection des projets, par exemple, prennent en compte des aspects économiques, sociaux et environnementaux. L'examen de la méthodologie fait ressortir une vision substantive de l'économie dans laquelle la rentabilité financière est sacrifiée au profit de la maintien de l'emploi : « *le côté humain vient avant la finance* ».

Finalement, les études de cas nous permettent d'affirmer que les pratiques territoriales de finances solidaires jouent un rôle spécifique auprès des structures de l'économie solidaire du territoire, ce qui nous fournit des éléments pour penser le rôle de la finance solidaire dans le développement des réseaux locaux d'économie solidaire au-delà du financement et de la dimension économique.

Le réseau est un arrangement institutionnel récurrent dans le champ de l'économie solidaire au Brésil, étant une forme importante de l'auto-organisation. En France, les acteurs de l'économie solidaire peuvent s'organiser par territoire, à travers des réseaux régionaux d'économie solidaire comme l'ADEPES ou au niveau national, comme le REAS. Ces réseaux assument une forme plus institutionnalisée que les initiatives brésiliennes.

Ces espaces rendent possible l'échange d'expériences, la socialisation de l'information, la formation, la discussion des aspects politiques, le débat sur la position du réseau face aux pouvoirs publics, etc. Ils peuvent devenir un important espace public intermédiaire dans

lequel l'institutionnalisation, le financement public et la pérennité des initiatives d'économie solidaires sont discutés (Rigo et Cançado, 2015).

La thèse montre que l'insertion d'initiatives de finances solidaires aux réseaux transterritoriaux de l'économie solidaire (França Filho et Cunha, 2009) peut renforcer leur projet politique en évitant une instrumentalisation de ces initiatives. En outre, leur articulation en réseaux transterritoriaux de finances solidaires permet l'échange d'expériences et l'amélioration de leur offre de financement et d'accompagnement.

Quant aux résultats et limites de ces initiatives, nous nous interrogeons sur leur capacité à générer de nouvelles dynamiques socioéconomiques sur le territoire.

En nous basant sur les cas étudiés, nous pouvons affirmer que les pratiques territoriales de finances solidaires génèrent des résultats sur la dynamique locale, dont nous soulignons quatre aspects. Le premier est la valorisation identitaire des territoires ou la mise en valeur des ressources territoriales. Le deuxième est le soutien à la création de nouvelles formes d'initiatives économiques générées sur le territoire qui n'auraient pas eu lieu sans un débat sur l'économie solidaire et qui n'auraient pas été financées dans une logique traditionnelle de financement. De cette manière, ces initiatives cherchent à combattre les inégalités du développement territorial avec une action sur l'ensemble du territoire, non uniquement concentrée sur les grandes villes ou les quartiers centraux. Ces deux aspects ont été observés dans le contexte français comme dans le contexte brésilien.

Troisièmement, les finances solidaires génèrent des résultats sur la dynamique locale à travers l'articulation en réseau des structures de l'économie solidaire et d'autres initiatives économiques locales, en favorisant l'échange des ressources non-marchandes et non-monétaires. Enfin, nous soulignons la création d'un espace public de proximité centré sur le débat autour de l'économie locale et sur la co-construction de politiques publiques pour le développement du territoire. Ces deux derniers aspects sont plus forts dans le contexte brésilien, où la méthodologie des BCD présuppose une action articulée en réseau. Pour le cas français, la concertation des acteurs sur le territoire est moins évidente.

En ce qui concerne les limites, les initiatives analysées sont limitées par leur modèle organisationnel et par leur capacité à répondre aux besoins financiers du territoire. Certains défis et limites sont propres aux initiatives mais d'autres renvoient aux défis d'ordre général auxquels la finance solidaire doit faire face en vue de son développement dans les deux

contextes nationaux : constitution des fonds d'investissement, reconnaissance institutionnelle, grilles d'évaluation et de mesures d'impact des financeurs solidaires. En outre, nous avons souligné la vulgarisation de l'épargne solidaire et des outils de financement solidaire, un défi propre aux initiatives françaises. Dans le contexte brésilien, l'un des défis majeurs est la construction d'un cadre juridique adapté à ces expériences.

Pour répondre à ces défis, l'articulation entre les acteurs et un dialogue avec les pouvoirs publics semble indispensable. En ce sens, vu l'importance du soutien public, l'instabilité potentiel du contexte politique constitue une limite au développement de la finance solidaire. Dans le cas brésilien, notre analyse comprend la période allant de 1998 à 2015, qui a été marquée par une politique de développement économique et social mise en place par le parti des travailleurs pendant quatre mandats consécutifs (2003 à 2016)¹²⁹. Après la destitution de la présidente Dilma Rousseff en 2016, nous assistons à la suppression du secrétariat national d'économie solidaire. Dans un contexte politique instable depuis le coup d'État, les actions de soutien aux finances solidaires comme d'autres politiques de développement social ont été suspendues.

Les spécificités du financement solidaire et le dialogue établi entre ces initiatives et les institutions financières traditionnelles engendrent des défis qui leur sont propres. A ce titre, nous devons mentionner des conflits résultant de la cohabitation de différentes logiques et différentes formes de représentation économique. Les finances solidaires ont comme activité principale la finance mais celle-ci n'a pas une place centrale dans leur projet. La finance est pensée comme un outil au service d'autres objectifs. Au niveau interne à ces structures, la construction d'un lien, à la fois économique et social, entre épargnant et entrepreneur ne va pas sans tensions. Et au niveau externe, le dialogue avec les institutions du système financier traditionnel remet en permanence le projet politique des finances solidaires en question.

Ayant insisté sur des réponses aux questions de recherche qui ont orienté notre analyse, nous feront ressortir des questions transversales apparaissant dans les études de cas. Ces questions proposent des chemins de recherche possibles pour approfondir l'analyse des finances solidaires dans une perspective internationale.

¹²⁹ Premier et second mandat du président Lula (2003-2010) et premier et second mandat de la présidente Dilma Rousseff jusqu'à sa destitution (2011-2016).

Questions transversales

La première question que se montre comme un thème de recherche à approfondir est la pluralité économique constatée au sein mêmes des structures étudiées, dont les modèles économiques articulent différents principes économiques. Dans les cas d'IES comme dans les BCD, l'hybridation économique est une stratégie permettant d'assurer l'autonomie du projet vis-à-vis du marché et de l'État. Néanmoins, dans les deux cas, il existe une forte dépendance aux ressources publiques pour assurer le fonctionnement des initiatives. Dans le cas d'IES, si son statut et son cadre juridique lui permettent de collecter l'épargne qui sera ensuite investie dans les projets, son budget de fonctionnement dépend lui des subventions publiques. Tandis que dans le cas des BCD, l'accès à des ressources publiques est fondamental à la constitution de fonds.

Outre le modèle économique, les méthodologies des financeurs solidaires attestent également d'une pluralité de principes économiques, qui donne lieu parfois à des tensions entre les critères et les rationalités dans la décision de financement. La finalité de ces initiatives étant d'ordre économique et social, au sein de ces projets, des personnes prennent appui sur des logiques d'action économique différentes pour promouvoir des activités qu'elles jugent pertinentes au regard des problèmes auxquels elles sont confrontées (Dacheux, Laville, 2003).

En France comme au Brésil, les initiatives de finances solidaires interrogent le système financier en créant des relations financières basées sur une représentation substantive de l'économie. La cohabitation entre ces structures et les institutions traditionnelles révèle une pluralité de principes économiques. Mais cela ne nous permet pas d'affirmer qu'on assiste à la construction d'un système économique pluriel.

Les dialogues entre les structures citoyennes et les institutions financières au sein de Finansol en France, et entre des organisations communautaires et les banques au Brésil révèlent les tensions entre la logique marchande et la logique non-marchande. Ces tensions ont été vérifiées au sein des initiatives de finances solidaires. Mais, ces dialogues génèrent-ils également des tensions au sein des institutions ? Celles-ci peuvent-elles influencer le secteur de la finance dans le sens d'une transformation de l'économie ? Pour Artis (2011), il semble complexe d'analyser l'influence de la finance solidaire sur le secteur financier global en raison

de son caractère marginal. Mais nous pouvons noter que ces acteurs ont contribué à mettre en lumière certains sujets comme la question de la transparence des fonds d'investissement. Une voie de recherche intéressante pour approfondir de telles questions serait d'analyser les partenariats avec les acteurs de la finance solidaire à partir de la perspective des institutions financières traditionnelles. À ce propos, nous pouvons revenir sur la question du dialogue entre les BCD et la banque centrale brésilienne autour de la monnaie sociale. Les finances solidaires et la pluralité monétaire constitue un chemin de recherche intéressant à explorer.

En France comme au Brésil, le thème de la reconnaissance et de la réglementation de ce type de dispositif est très actuel. Dans ces deux pays, les monnaies sociales sont informelles et il n'y a pas de contrôle de leurs usages. C'est précisément autour des conditions légales de circulation des monnaies sociales que se noue le premier conflit entre les BCD et le système financier national.

Suite à la vulgarisation de la monnaie « palmas », la Banque Centrale a intenté un procès à la Banque Palmas, fondé sur l'illégalité de cette monnaie et de l'activité de la banque communautaire. Le procès s'est achevé en 2011 avec un jugement favorable aux BCD compte tenu des caractéristiques de libre acceptation, de possibilité de conversion avec la monnaie nationale et d'utilisation dans une zone géographique limitée. Une note juridique a été publiée indiquant que les activités de la Banque Palmas ne caractérisent pas une institution financière, et ne nécessitent donc pas d'autorisation de la banque centrale.

Au cours de ce procès, un dialogue permanent a été établi entre le département juridique de la Banque Centrale et la direction de la Banque Palmas. Cet épisode a permis de définir des conditions légales pour la création d'une monnaie sociale. La première condition est que la monnaie sociale doit être indexée sur la monnaie nationale et convertible. En deuxième lieu, les prêts en monnaie sociale doivent être sans intérêts. En troisième lieu, elle doit circuler dans une région géographique limitée (quartier ou village, par exemple). La Banque Centrale détermine également que tout habitant ou commerce de cette région peut accepter cette monnaie. Et le cinquième et dernier critère est que sur les billets, doivent figurer à l'avant, le nom et l'adresse de la banque et à l'arrière, le fait qu'il s'agit d'un bon.

La banque centrale organise depuis 2009 un forum annuel autour des questions liées à l'inclusion financière. La Banque Palmas a joué un rôle important dans la première édition du forum, où une journée d'étude a été consacrée aux monnaies sociales, BCD et autres

initiatives de finance solidaire. En 2007, la Banque Centrale a réalisé un projet de recherche afin d'évaluer les limites et le potentiel des monnaies sociales au sein des banques communautaires. L'année suivante, un accord de coopération technique entre la Banque Centrale et le SENAES a été signé pour permettre l'accompagnement des expériences dans le pays.

Malgré la collaboration avec les BCD, le gouvernement brésilien n'a pas établi de cadre juridique pour les monnaies sociales. Un cadre juridique est-il nécessaire ? La Banque Centrale est-elle responsable de sa constitution ? La thèse de Freire (2011), qui est d'ailleurs membre du département juridique de la Banque Centrale, cherche à approfondir ce débat.

Les monnaies sociales ne sont pas considérées comme illégales parce qu'elles ne font pas l'objet d'une exploitation commerciale, et surtout parce qu'elles sont mises en place par des organisations à but non lucratif. Freire (2011) soutient que les organisations à but lucratif pourraient mettre en place les monnaies sociales, sous réserve de normes juridiques spécifiques pour ces organisations. De ce point de vue, la régulation de ces initiatives ne relèverait pas de la compétence de la Banque Centrale. Freire (2001) signale la nécessité d'une régulation de la monnaie sociale par la banque centrale et le conseil monétaire national. Donc, ces structures devraient intervenir, selon l'auteur, sur les monnaies sociales et non sur les BCD ou, plus précisément, sur les organisations qui mettent en place ces projets. De plus, elle évoque la nécessité d'un décret présidentiel instituant la politique de la finance solidaire, qui serait concentrée sur l'activité des organisations identifiées dans ce champ.

Actuellement, la circulation des monnaies sociales au Brésil est autorisée, à la condition qu'elles remplissent les conditions légales mentionnées antérieurement. En ce qui concerne la position de l'État, le gouvernement soutient les monnaies sociales à travers des appels à projets, notamment par le biais du SENAES. Néanmoins, nous remarquons l'absence d'un cadre juridique de la finance solidaire associée à un manque de reconnaissance institutionnelle des BCD. Ce scénario est instable et vulnérable, et soulève la question des conditions du pluralisme monétaire et économique dans le pays.

La question de l'institutionnalisation de la finance solidaire est un thème que mérite d'être approfondi. En France, le processus d'institutionnalisation de la finance solidaire a réuni en une seule activité des acteurs très divers. Cela a favorisé la vulgarisation de la finance solidaire et notamment l'expansion des produits financiers solidaires auprès du grand public.

Néanmoins le projet politique porté par des acteurs fondateurs de la finance solidaire ne se fait pas entendre. Cela n'empêche pas que les acteurs portent ce discours au sein de leurs organisations et avec d'autres partenaires, comme le fait La Nef qui participe au mouvement de banques éthiques en Europe.

Si la finance solidaire est une activité institutionnalisée en France, le cadre juridique reste inadapté aux financeurs solidaires. IES, comme les BCD, est caractérisée par une plurinstitutionnalité, des arrangements institutionnels en quête d'un cadre juridique permettant la mise en place du projet. Il s'agit d'un point encore fragile de l'institutionnalisation en France, où les dispositifs légaux de régulation concernent la collecte d'épargne et l'entreprise solidaire. Ici, le risque est celui de l'appropriation de l'activité par le secteur financier traditionnel.

À ce propos, soulignons les positions des acteurs sur la question de l'institutionnalisation au Brésil. Le gouvernement brésilien utilise le soutien aux BCD pour renforcer un discours sur l'économie solidaire en tant que stratégie de développement, mais son intervention reste limitée aux actions du SENAES. La banque centrale du Brésil cherche à suivre les monnaies sociales en circulation dans le pays, au moins celles qui sont mises en place par les BCD. Néanmoins, il n'y a pas d'avancement important dans le sens d'une régulation de ces monnaies. La Banque nationale de développement économique et social impose des barrières à l'accès aux ressources par les BCD; quelques espaces de dialogue se sont ouverts, mais aucune concession n'est faite. C'est-à-dire que les conditions imposées aux initiatives de finances solidaires sont les mêmes que celles imposées aux institutions du système financier.

Quant aux organisations de finances solidaires, elles essaient de s'articuler à travers le comité de finances solidaires et crédit au sein du conseil national d'économie solidaire. Elles soulèvent la question de la nécessité et des risques d'une régulation par l'État et cherchent à participer au débat sur l'institutionnalisation avec un certain recul, en vue d'influencer et d'intervenir dans le processus de l'institutionnalisation de la finance solidaire au Brésil. Leur positionnement vis-à-vis des pouvoirs publics est très différent de ce qu'on peut observer dans le contexte français, surtout en raison des rapports de tensions historiques entre la société civile et l'État. À ce propos, il est à souligner une quatrième question intéressante ressortant du travail : le rapport, entre autonomie et dépendance, avec le pouvoir public.

Dans les deux contextes nationaux étudiés, les initiatives de finances solidaires tentent d'entretenir un dialogue avec les pouvoirs publics en vue d'influencer ou de participer à la construction de politiques publiques qui favorisent le développement de la finance solidaire. En France, l'association Finansol joue le rôle de porte-parole des acteurs auprès des pouvoirs publics. Parmi les salariés de l'association, il y a un professionnel chargé du plaidoyer, activité qui est également de la responsabilité de ses administrateurs. La professionnalisation de cette activité n'est pas perçue dans le contexte du Brésil, où ce sont les acteurs qui plaident auprès des pouvoirs publics, notamment à travers des réseaux et des espaces de représentation de la société civile. Les actions mises en place par le SENAES pour soutenir les finances solidaires ont résulté d'un dialogue entre ce secrétariat et le comité de finances solidaires et crédit au sein du conseil national d'économie solidaire dans le sens de la co-construction de politiques publiques.

Une différence majeure entre le rapport avec les pouvoirs publics en France et au Brésil repose sur le type de partenariat établi avec le pouvoir public central. En France, le principal enjeu est la réglementation. L'État n'offre pas de soutien financier à ces structures mais il peut faire évoluer le cadre juridique en vue d'encourager l'investissement des ressources publiques dans les entreprises solidaires. Le débat se concentre sur des politiques publiques de long terme. Au Brésil, le SENAES a joué un rôle d'intermédiation entre les finances solidaires et l'État. Mais, avant tout, elle a apporté un soutien financier permettant l'organisation en réseau, le financement d'activités de formation, de publications, et le transfert de fonds (hors fond de crédit). Les résultats de ce dialogue concernent davantage le programme gouvernemental que la politique publique de long terme. Dans les deux cas, les acteurs publics locaux sont des partenaires fondamentaux pour la mise en place des finances solidaires.

Outre cela, les deux cas montrent que les initiatives citoyennes interrogent la politique. Elles interviennent sur des problèmes ressentis par les acteurs (pauvreté, exclusion, chômage) dans une perspective de renouvellement de l'action publique. Contrairement au contexte français, la participation citoyenne à la question publique au Brésil est une réponse à l'absence de politiques publiques. Mais, et c'est là qu'elle nous semble rejoindre le cas français, elle ne remet pas en question la compétence de l'État. L'idée est de « faire avec » et pas « à la place » de l'État.

La dernière question que, à notre avis, constitue un chemin de recherche fertile est un défi théorique d'articuler finances solidaires, territoire et encastrément. Nous avons constaté l'existence d'un environnement institutionnel dans lequel ces pratiques se développent. C'est à l'intérieur de cet environnement que l'on peut comprendre son activité et son intervention sur le territoire. L'activité économique n'est pas dissociée des activités sociales, politiques et culturelles. Pour cette raison, le concept de territoire doit être davantage exploré pour une appréhension de l'économie solidaire.

En outre, les études de cas montrent qu'un dialogue est établi entre les entreprises de l'économie solidaire, les initiatives de finances solidaires et les autres acteurs de l'économie locale. Cela permet d'appréhender l'économie solidaire organisée sur un réseau territorial d'acteurs et d'institutions. De cette façon, elles révèlent la manière dont l'activité de financement s'articule à d'autres activités socioéconomiques, sociopolitiques et socioculturelles, ce qui atteste de l'encastrément de la sphère économique dans la sphère sociale.

Cela permet de dénoncer l'inadéquation des indicateurs d'évaluation dans l'appréhension des résultats de l'action des finances solidaires sur le territoire. En effet, ces initiatives sont souvent évaluées par l'activité financière. Néanmoins, nous avons démontré que cette dimension de leur action est articulée à d'autres actions menées par la propre organisation ou par d'autres acteurs sur le territoire.

Le défi consistant à penser la manière dont appréhender les résultats de cette intervention sur le territoire dans son ensemble se pose. La notion de territoire en tant que construction sociale mérite certainement d'être opérationnalisée pour une appréhension plus fine des initiatives de finances solidaires.

Bibliographie

Pour l'écriture de vos entrées bibliographiques vous avez 2 possibilités, que vous pouvez d'ailleurs combiner :

- utiliser les champs prédéfinis ci-dessous en prenant soin, avant de les remplir, de les recopier autant de fois que nécessaire ou tout du moins en prenant la précaution d'en garder un vierge.

Ouvrages imprimés

NOM, Prénom ou Initiales. *Titre en italique*. Lieu d'édition : Editeur, Date de publication, nombre de pages p.

Ouvrages électroniques

NOM, Prénom ou Initiales. *Titre en italique*. [en ligne ou cédérom ou bande magnétique ou disquette], Lieu d'édition : Editeur, Date de publication recommandée, [référence du JJ mois AAAA (date à laquelle le document a été consulté)] . renseignements nécessaires pour localiser ou identifier le document cité (ex. URL)

Chapitre dans un ouvrage imprimé

NOM, Prénom ou Initiales. Titre du chapitre. In : NOM, Prénom ou Initiales (éd.), *Titre de l'ouvrage en italique*. Lieu d'édition : Editeur, Date de publication, nombre de pages p.

Rapports imprimés

NOM, Prénom ou Initiales. *Titre en italique*. Lieu de publication, Date de publication

Travaux universitaires

NOM, Prénom ou Initiales. *Titre du mémoire ou de la thèse en italique*. Nature de la thèse ou du mémoire, Université de soutenance, Date de soutenance, Nombre de pages p.

Articles de périodiques imprimés

NOM, Prénom ou Initiales. Titre de l'article. *Titre du périodique en italique*, Année, volume et/ou numéro, pagination

Articles de périodiques électroniques

NOM, Prénom ou Initiales. Titre de l'article. *Titre du périodique en italique*, [en ligne ou cédérom ou bande magnétique ou disquette], Année, volume et/ou numéro, [référence du JJ mois AAAA (date à laquelle le site a été consulté)]. renseignements nécessaires pour localiser ou identifier le document cité (ex. URL)

Communication dans un congrès

NOM, Prénom ou Initiales. Titre de la communication. In : NOM, Prénom ou Initiales (éd.), *Titre du congrès, Lieu du congrès, Date du congrès*. Lieu d'édition : Editeur, Date de publication, pagination

Sites web consultés

Nom du site. [référence du JJ mois AAAA (date à laquelle le site a été consulté)], URL du site

Abdalla, M., 2002, *O princípio da cooperação: em busca de uma nova racionalidade*. Paulus, 148 p. (Alternativa)

Abramovay, R., 1991, *O que é fome*. 9. ed. São Paulo: Editora Brasiliense, 119 p. (Primeiros Passos, 102)

Abramovay, R., 2003, Finanças de proximidade e desenvolvimento territorial no semi-árido brasileiro. In: Cossío, M. (Org.). *Estrutura agrária, mercado de trabalho e pobreza rural no Brasil*. Capítulo 12. Rio de Janeiro: IPEA.

Alves, S.; Soares, M., *Microfinanças: democratização do crédito no Brasil: atuação do Banco Central*. 3. ed. rev e ampl. Brasília: BCB, 2006. 91 p.

Arruda, M., "Socioeconomia Solidária". In: Cattani, Antônio David. *A outra economia* (Org.). Porto Alegre: Veraz Editores, 2003, p. 232-241.

Artis, A., 2007, « La « finance solidaire territorialisée » : une réponse de proximité en faveur de la construction d'un territoire de référence dans un processus de mondialisation », *Cahier du Ceren*, n° 19, p 20- 40.

Artis, A., 2008, « Finance solidaire et régulation territoriale », *VIIIemes Rencontres internationales du Réseau Inter-Universitaire de l'Economie Sociale et Solidaire*, 2008, Barcelone, Espagne.

Artis, A., 2009, « Bande dessinée et finance solidaire, destins croisés », *Hermès, La Revue* 2009/2 (n° 54), p. 163-168.

Artis, A., 2009, « La finance solidaire et la crise : quels enseignements pour la régulation de l'offre de crédit ? », Contribution au forum de la régulation.

Artis, A., 2011, *La finance solidaire : un système de relations de financement*, Thèse de doctorat en sciences économiques, sous la direction de Guy Bensimon, Université de Grenoble.

Artis, A., 2012, *La finance solidaire : analyse socio-économique d'un système de financement*, Paris, éditions Houdiard.

Artis, A., 2013a, *Introduction à la finance solidaire*, Grenoble, PGU.

Artis, A., 2013b, « Le concept de finance solidaire », in Miramap (dir.), *Une autre finance pour une autre agriculture*, Éditions Yves Michel, pp. 63-69.

Artis, A., 2013c, « Finance solidaire et système financier : une approche historique », *Revue internationale de l'économie sociale* 329 (2013): 65–78.

Artis, A. ; Demoustier, D. ; Puissant, E., « Le rôle de l'économie sociale et solidaire dans les territoires : six études de cas comparées », *Revue internationale de l'économie sociale* 314 (2009), p. 18-31.

Barone et al., *Introdução ao microcrédito*. Brasília: Conselho da Comunidade Solidária, 2002. 65 p.

Barreto, S., 2016, “Os fundos rotativos solidários no Brasil : uma perspectiva a partir do mapeamento dos fundos de 2011-2012”, *Mercado de trabalho, IPEA*, n. 60. abril 2016, p. 101-108.

Bauman, Z., *Vida a crédito: conversas com Citlali Rovirosa-Madrado*. Rio de Janeiro: Zahar, 2010. 250 p.

Bocayuva, P. Desenvolvimento local e redes socioprodutivas. In: Silveira, C.; Reis, L. *Desenvolvimento local: dinâmicas e estratégias*. Rio de Janeiro: Rede DLIS, 2001.

Boulianne, M. ; Fraisse, L. ; Ortiz, H. « Économie solidaire et mondialisation », *Revue du Mauss* 2003/1, n. 21, 2003, p. 47-54. DOI 10.3917/rdm.021.0047

Brandão, C., *Território e desenvolvimento: as múltiplas escalas entre o local e o global*. Campinas, SP: Editora UNICAMP, 2007. 238 p.

Braz, J., 2014, *Os dilemas de se estar no fio da navalha : a experiência do Banco Palmas e suas práticas cotidianas*, 2014, 194 p., Tese de Doutorado. Instituto de Psicologia, Universidade de São Paulo.

Caillé, A., 2011, préface à Maucourant J., *Avez-vous lu Polanyi ?*, Paris, Flammarion, p. 9-17.

Caillé, A. et Laville, J.-L., « Actualité de Karl Polanyi », *Revue du MAUSS*, 2007/1 n° 29, p. 80-109. DOI : 10.3917/rdm.029.0080

Calmé, N. (2012), *Économie fraternelle et finance éthique : l'expérience de la Nef, Gap, Éditions Yves Michel*. 301 p.

Cançado, A. Autogestão em cooperativas populares: os desafios da prática, 2004. Dissertação (Mestrado em Administração).

Carliez, D., 2014, « Finance citoyenne, alternative et solidaire... un exemple historique ». In : *Hersent M. ; Palma Torres A., L'économie solidaire en pratiques*. Toulouse, Érès, p. 101-118.

Carvalho, C.; Abramovay, R., “O difícil e custoso acesso ao sistema financeiro”. In: Santos, Carlos Alberto dos (Org.). *Sistema Financeiro e as micro e pequenas empresas: diagnósticos e perspectivas*. Brasília: SEBRAE, 2004, p. 17-45.

Chavance, B., 2011, préface à Polanyi K., *La subsistance de l'homme – la place de l'économie dans l'histoire et la société* (traduction française), Paris, Flammarion.

Coelho, F., “Finanças solidárias”. In: Cattani, Antônio David. (Org.) *A outra economia*. Porto Alegre: Veraz Editores, 2003, p. 153-164.

Communauté d'Agglomération du Sicoval, 2011, *Projet du Pôle Territorial de Coopération Économique Le Périscope*. Labège, 2011.

CRESS Midi-Pyrénées, 2014, *Panorama régional de l'économie sociale et solidaire édition 2014*. Disponible sur : http://www.cressoccitanie.org/wp-content/uploads/ORESS_departements_web.pdf

CRESS Midi-Pyrénées (2015). *Portrait de territoire Économie Sociale et Solidaire du Pays du Val d'Adour*.

Disponible sur : <http://val-adour.fr/portrait-de-territoire-leconomie-sociale-et-solidaire-dans-le-pays-du-val-dadour/>

CRIDA, 2007, *Les politiques publiques d'économie solidaire, un enjeu d'avenir pour les initiatives locales*. Toulouse : RTES, 147 p.

Cuénoud, 2013. Les contraintes d'une solidarité financière territoriale : étude expérimentale d'une plateforme de financement participatif en région Poitou-Charentes, XIIIe Rencontres du RIUESS, Angers, 2013.

Cuénoud, T. ; Glémain, P., Deffains-Crapsky, C., 2016, « La finance participative : quelle gouvernance pour les appropriateurs de la ressource commune ? », XVIème rencontres du Réseau Inter-Universitaire de l'Économie Sociale et Solidaire, Montpellier.

Dacheux, E. ; Laville, J.-L., 2003, « Introduction : penser les interactions entre le politique et l'économique », *Hermès* n. 36, p. 9-17.

DIEESE, 2011, Pesquisa de emprego e desemprego – mercado de trabalho metropolitano em 2010.

Diniz, E., “Correspondentes bancários e bancos comunitários de desenvolvimento”. In: NESOL-USP e Instituto Palmas (Org.), *Banco Palmas 15 anos: resistindo e inovando*, São Paulo: A9 Editora, 2013, p. 75-80.

Direction Régionale de l'Équipement Midi-Pyrénées, 2007, « Étude sur l'organisation et le fonctionnement logistique des régions situées de part et d'autre des Pyrénées ». Réalisée par Sarcamande Transport-Logistique-Territoire (Paris) et l'Institut Cerdà (Barcelone).

Disponibile sur: http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DRPACA/Infodoc/ged/viewportalpublished.ashx?eid=IFD_FICJOINT_0003213

Draperi, J.-F. (coord.), 2009, *L'Année de l'économie sociale et solidaire. Une alternative à redécouvrir en temps de crise*, Paris, Dunod.

Draperi, J.-F., 2014, *L'économie sociale et solidaire : une réponse à la crise ? - Capitalisme, territoires et démocratie*, Paris, Dunod.

Dughera, 2009, La finance solidaire : histoire et pertinence, l'Encyclopédie du développement durable, n. 103, novembre 2009.

Eco, U. , 1977, *Como se faz uma tese*, tradução : Gilson Cesar Cardoso de Souza, 21. ed, São Paulo: Perspectiva, 2008. (Estudos, 85) Título original: Come si fa una tesi di laurea.

Eid, F.; Pimentel, A., “Planejamento do desenvolvimento local e Economia Solidária”. In: Lianza, S.; Addor, F. (Org.) *Tecnologia e desenvolvimento social e solidário*. Porto Alegre: Editora da UFRGS, 2005, p. 121-137.

Eme, B. ; Laville, J.-L., 2006, « Économie solidaire (2) », 2006, in Laville J.-L., Cattani A. D. (dir.), *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, DDB, p. 303-312.

ESS France, 2017, « Le financement des entreprises de l'Économie sociale et solidaire ». Rapport de la commission présidé par Frederic Tiberghien. Mars 2017. Disponible sur: http://www.ess-france.org/sites/ess-france.org/files/ESS-FRANCE_rapport_financement.pdf

EthiFinance, 2015, « Les besoins de financement des PME/ETI de l'ESS », Rapport d'étude, 9 octobre 2015, Paris, Caisse des Dépôts.

FBES, Documento final da I Conferência nacional de economia solidária, Brasília: 26 a 29 de julho de 2006.

Ferraton, C., 2002, *L'idée de l'association (1830-1928)*, Thèse de doctorat en sciences économiques, sous la direction de J.-M. Servet, Lyon.

Ferraton, C., 2006, « Finance solidaire », in : Laville J.-L., Cattani A. (dir.), *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer, pp. 419-427.

Ferraton, C., Vallat, D., 2010, « La territorialisation de l'accompagnement à la création d'entreprise par les chômeurs: enjeux et méthodes », in : E. Dacheux et D. Goujon (dir.), *Réconcilier démocratie et économie: la dimension politique de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire*, Paris, Michel Houdiard Éditeur, p. 73-89.

Ferraton, C., Vallat, D., 2011a, « Un avatar de la finance solidaire: vers un modèle d'entrepreneur collectif? », *Revue française de socio-économie*, 67-81.

Ferraton, C., Vallat, D., 2011b, « Une approche politique du crédit populaire: Pierre-Joseph Proudhon et le crédit mutuel », *Cahiers d'économie Politique/Papers in Political Economy* 2011/1 (n. 60), p. 45-65.

Finance Innovation, « Pour une finance au service de l'économie sociale et solidaire », 2013.

Finansol, 2014, « Les épargnants solidaires », Paris, Finansol, 97 p.

Finansol, « Le financement solidaire en Pays de la Loire : données 2014 et analyses », 2015, 22 p.

Finansol, 2016, « Synthèse de l'étude sur les fonds « 90-10 », Paris, Finansol, 13 p.

Finansol, « Les acteurs du financement solidaire et leur réponse aux besoins de financement des associations et entreprises à forte utilité sociale », 2017a, Paris, 79 p.

Finansol, « 10 propositions pour développer la finance solidaire », 2017b, Paris, 20 p.

Fontes, A., *Expansão do setor de microfinanças no Brasil*. Rio de Janeiro: Fundação Ford, 2003.

Fontes, A.; Diogo, P.; Marchesini, R., Desenvolvimento econômico local e o setor de microfinanças. In: *VIII Congreso Internacional del CLAD sobre la Reforma del Estado y de la Administración Pública*. Panamá, 28 a 31 de outubro, 2003.

Fraisse, L., 2003, « Économie solidaire et démocratisation de l'économie », *Hermès* n. 36, p. 137-145.

França Filho, G., 2003, « L'économie solidaire en France et au Brésil : regards croisés », *Revue du MAUSS* 2003/1 (n. 21), p. 119-127.

França Filho, 2006, A economia popular e solidária no Brasil, In: França Filho, G. et al. (dir.), *Ação pública e economia solidária: uma perspectiva internacional*. Porto Alegre: Editora da UFRGS, 2006, p. 57-71.

França Filho, G. “Considerações sobre um marco teórico-analítico para a experiência dos Bancos Comunitários”. *II Encontro da Rede Brasileira de Bancos Comunitários*, 18 a 21 de abril de 2007, SESC Iparana-CE, 11 p. (mimeo)

França Filho, G. “A via sustentável-solidária no desenvolvimento local”. *Revista O&S*, Salvador, v. 15, n. 45, abr./jun. 2008.

França Filho, G., Cunha E. Incubação de redes de economia solidária. In: Cattani A., Laville J.-L., Gaiger L. e Hespanha P. *Dicionário internacional da outra economia*. Coimbra: Editores Almeida, 2009, p. 224-230.

França Filho, G.; Laville, J.-L. *Economia solidária: uma abordagem internacional*. Porto Alegre: Editora da UFRGS, 2004.

França Filho, G.; Passos, O., 2013, « O campo das finanças solidárias », in : França Filho G. et al. *Bancos comunitários de desenvolvimento (BCD) como expressão de finanças solidárias: por uma outra abordagem da inclusão financeira*, Fortaleza, Arte Visual, pp. 40-49.

França Filho et al. (dir), *Action publique et économie solidaire: une perspective internationale*. Toulouse: Eres, 2005.

França Filho et al. (2012), « l'Enjeu de l'usage des monnaies sociales dans les banques communautaires de développement au Brésil : Étude du cas de la Banque Palmas », *RECMA*, n° 324.

Freire, M., 2011, *Moedas sociais: contributo em prol de um marco legal e regulatório para as moedas sociais circulantes locais no Brasil*, Brasília: Programa de Pós-Graduação em Direito, Estado e Constituição da Universidade de Brasília (UNB), 2011. Tese de Doutorado.

Gaiger, L., 2000, Sentidos e possibilidades da economia solidária hoje. In : Kraychete, G.; Lara, F.; Costa, B. (Org.). *Economia dos setores populares: entre a realidade e a utopia*. Petrópolis, RJ: Vozes, 2000, p. 67-98.

Gaiger, L., 2003, Os caminhos da economia solidária no Rio Grande do Sul. In : Singer, P.; Souza, A. (Org.), *A economia solidária no Brasil: a autogestão como resposta ao desemprego*, 2. ed., São Paulo: Contexto, 2003, p. 267-286.

Gardin, L. 2006. *Les initiatives solidaires : la réciprocité face au marché et à l'État*. Érès, 192 p.

Gardin, L. 2013. « L'approche socio-économique des associations ». In : Hoarau, C., Laville, J.-L. (dir.) *La gouvernance des associations*. érès, p. 95-110.

Gardin, L. ; Laville, J.-L., et Roussel (2005), *L'économie sociale et solidaire dans la région Nord-Pas-de-Calais*, In : Laville, J.-L., Magnen, P., França Filho, G, Medeiros (dir.) « Action publique et économie solidaire », p. 259-283.

Gardin, L. ; Rival, M. ; Torset, C. 2013. « La régulation tutélaire des associations médico-sociales. In : Hoarau, C., Laville, J.L. (dir.) *La gouvernance des associations*. Érès, p. 131-151.

Geertz, C., 1996, *Ici et là-bas, L'anthropologue comme auteur*, Paris, Éditions Métalié, 1996. Titre original : *Works and Lives. The Anthropologist as Author*, Board of Trustees of the Leland Stanford, 1988.

Geertz, C., 2012, *Savoir local, savoir global. Les lieux du savoir*, PUF, Quadrige, 2012 [1ère éd. en français en 1986 ; 1ère éd. en anglais en 1983 chez Basic Books, Inc., New York].

Glémain, P., 2004, « L'épargne de proximité au cœur de l'économie de la vie bonne, réalité et perspectives théoriques », *la RECMA*, n°294, novembre, pp.54-62.

Glémain, P., 2008, *Epargnants solidaires : Une analyse économique de la finance solidaire en France et en Europe*. Avec le soutien de l'Université de Nantes. Rennes, PUR.

Glémain, P., 2009, « Innovations bancaire et financière : quels défis pour les finances solidaires ? », in Laville, J.-L. et Glémain, P. (dir.), *L'économie sociale et solidaire aux prises avec la gestion*. Paris, Desclée de Brouwer, p.63-105.

Glémain, P., 2010a (dir.), *Les territoires des finances solidaires : Une analyse régionale en Bretagne et dans les Pays de la Loire*.

Glémain, P. ; 2010b, « L'économie des finances solidaires : De l'épargne solidaire au microcrédit social », Synthèse des travaux de Pascal Glémain préparée en vue du diplôme d'habilitation à diriger des recherches en Sciences économiques, Sous la direction de : Marc Humbert, Université de Rennes 2, Rennes, 2010, 99 p.

Glémain, P. ; Bioteau, E. ; Artis, A., 2010, «Finances solidaires et territoires: analyses en régions Bretagne et Pays de la Loire », *Revue d'économie régionale & Urbaine* 2010/2 (mai), p. 213-233.

Glémain, P. ; Taupin, M.-T. ; Bioteau, E., 2008, « Finances solidaires et territoires : défis et enjeux en Région Bretagne - Pays de Loire », XVIIIème rencontres du Réseau Inter-Universitaire de l'Economie Sociale et Solidaire, Barcelone.

Glémain, P. ; Cuénoud, T., 2014, « Finance solidaire et finance participative, Un effet réseau induit par des "convictions coopératives" différenciées ? », XIVème rencontres du Réseau Inter-Universitaire de l'Economie Sociale et Solidaire, Lille.

Glémain et al., 2012, « Les microcrédits, porteurs d'innovations économiques et sociales territorialisées à travers la fonction accompagnement ? Exemple du Crédit Municipal de Nantes », 12ème rencontres du Réseau Inter-Universitaire de l'Economie Sociale et Solidaire, Université de Lorraine, Nancy.

Gonçalves, A., 2010, « Cultura, gestão social e finanças solidárias », IV Encontro nacional de pesquisadores em gestão social, 27-29 de maio de 2010, Lavras-MG.

Gonçalves, A.; Santos Filho, C., 2011, « Finanças solidárias no estado da Paraíba : a experiência contemporânea dos fundos rotativos solidários », VII Encontro internacional de economia solidária, 24-26 de novembro de 2011, São Paulo.

Grange, V., 2013, « La Nef, trente ans de financement de l'agriculture bio ».In : Miramap (Coord.), *Une autre finance pour une autre agriculture*, Gap, Éditions Yves Michel, p. 137-143.

Guérin, I., 2000a, *Pratiques monétaires et financières des femmes en situation de précarité. Entre autonomie et dépendance*, Thèse de doctorat en sciences économiques, sous la direction de J.-M. Servet, Université de Lyon 2, Lyon.

Guérin, I., 2000b, « La finance solidaire en France : coupler intermédiation financière et intermédiation sociale », *la RECMA*, n°277, juillet 2000, 79° année, p. 79-93.

Guérin, I., 2015, *La microfinance et ses dérives – émanciper, discipliner ou exploiter ?*, Paris, Demopolis.

Guérin, I., Vallat, D., 1999, « Les finances solidaires », *Les notes de l'Institut Karl Polanyi*, Thierry Quinqueton éditeur, Paris.

Harsent, M., Palmas Torres, A., 2014., *L'économie solidaire en pratiques*, Toulouse, Éditions érès.

Heck, S., *Fundos Solidários/Rotativos: apoio a projetos produtivos solidários*. 2006 (Subsídio para a I CONAES). Disponível em: Biblioteca do Fórum Brasileiro de Economia Solidária: http://www.fbes.org.br/component/option,com_docman/task,cat_view/gid,332/Itemid,18/

Hillenkamp, I., 2009, *Formes d'intégration de l'économie dans les démocraties de marché : une théorie substantive à partir de l'étude du mouvement d'économie solidaire dans la ville d'El Alto (Bolivie)*. Thèse de doctorat en études du développement, sous la direction de Jean-Michel Servet et Isabelle Milbert, Université de Genève.

Hillenkamp, I. ; Laville, J.-L. (dir.), 2013, *Socioéconomie et démocratie : l'actualité de Karl Polanyi*, érès, Toulouse.

Hoarau, C. ; Laville, J.-L., *La gouvernance des associations*. érès, 2013. 297 p.

Hudon M. ; Meyer C., « A Case Study of Microfinance and Community Development Banks in Brazil: Private or Common Goods? », *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, n° 45(4S), 2016, pp. 116S-33S.

IPEA. *Bancos: exclusão e serviços*. Brasil: 2011.16 p.

Instituto Banco Palmas. Relatório de avaliação do projeto de apoio à organização de bancos comunitários, 2006.

Itçaina X. (dir.), 2010, *La politique du lien - Les nouvelles dynamiques territoriales de l'économie sociale et solidaire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

Jacques, E.; Gonçalves, F., 2016, Cooperativas de crédito no Brasil: evolução e impacto sobre a renda dos municípios brasileiros. *Economia e Sociedade*, Campinas, v. 25, n. 2 (57), p. 489-509, ago. 2016.

Jany-Catrice, F., 2013, « Regards d'économistes sur l'économie sociale et solidaire ». In : *Alternatives Économiques*, n. 63bis.

Jany-Catrice, F. ; Sobel R., 2014, « Économie et (autres) sciences sociales : disciplines et indisciplines », *Revue Française de Socio-économie*, « Faire de la sociologie économique avec Pierre Bourdieu », n. 13, 1^{er} sem 2014, p. 203-206.

Junqueira, R.; Abramovay, R., “A sustentabilidade das microfinanças solidárias”. *Revista de Administração da USP*, Volume 40, n° 1, jan/fev/mar/2005, p.19-33.

Kouakou, T., 2012, *La finance et l'éthique dans un environnement financiarisé : le cas de la finance solidaire*, Thèse de doctorat en sciences économiques, sous la direction de J. Prades, Université de Toulouse 2 Le Mirail, Toulouse. 344 p.

Kraychete, G.; Lara, F.; Costa, B. (Org.). *Economia dos setores populares: entre a realidade e a utopia*. Petrópolis, RJ: Vozes, 2000.

Kumar, A. (Org.), *Brasil: acesso a serviços financeiros*. Rio de Janeiro: IPEA; Washington, DC: Banco Mundial, 2004. 648 p.

Labo de l'ESS. *Propositions pour développer les outils financiers éthiques et solidaires*, Les publications du Labo, 2013. 17 p.

Labo de l'ESS *L'alchimie de l'écosystème financier solidaire*, Les publications du Labo, 2017a. 63 p.

Labo de l'ESS, *Cahier de pratiques et d'initiatives inspirantes*, Les publications du Labo, 2017b. 32 p.

Laplantine, F., *Le sujet. Essai d'anthropologie politique*. Paris, Téraèdre, 2007.

Larpin, E., 2011, *L'épargne solidaire pour les nuls*. Paris : Editions First. 231 p.

Laville, J.-L., 1999, *Une troisième voie pour le travail, Sociologie économique*, Paris, Desclée de Brouwer.

Laville, J.-L., 2003a, « Démocratie et économie : éléments pour une approche sociologique », *Hermès* n. 36, p. 185-194.

Laville, J.-L., 2003b, « Avec Mauss et Polanyi, vers une théorie de l'économie plurielle », *Revue du MAUSS*, 2003/1 (n. 21), p. 237-249. DOI 10.3917/rdm.021.0237

Laville, J.-L., 2004, « Encastrément et nouvelle sociologie économique : de Granovetter à Polanyi et Mauss , La sociologie économique européenne : une rencontre franco-italienne », *Sociologia del Lavoro*, supplemento speciale al n. 93, p. 11-25.

Laville, J.-L., 2006, « Économie plurielle », in Laville J.-L., Cattani A. D. (dir.), 2006, *Dictionnaire de l'autre économie*, Gallimard, p. 250-258.

Laville, J.-L., 2010, *Politique de l'association*. Paris, Seuil.

Laville, J.-L., 2011, *Agir à gauche : l'économie sociale et solidaire*, Paris, Desclée de Brouwer.

Laville, J.-L., 2013, *L'économie solidaire : une perspective internationale*, Paris, Pluriel.

Laville, J.-L., 2014, « Socio-économie et démocratie. L'apport de l'interdisciplinarité », *Revue Française de Socio-économie*, « Faire de la sociologie économique avec Pierre Bourdieu », n. 13, 1^{er} sem 2014, p. 249-258.

Laville, J-L. 2016. *L'économie sociale et solidaire*. Paris, Seuil. 465 p.

Laville, J.-L. ; Cattani, A. (dir.), 2006, *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de brouwer.

Laville, J.-L. ; Glémain, P. (dir.), 2009, *L'économie sociale et solidaire aux prises avec la gestion*. Paris, Desclée de Brouwer, p.63-105.

Leal, L., *Gestão coletiva dos bens comuns na experiência dos Bancos Comunitários de Desenvolvimento: o caso de Matarandiba*, Dissertação de mestrado, Universidade Federal da Bahia, Salvador, Escola de Administração, 2013.

Leal, L.; Almeida S., « Incubação de Iniciativas de Finanças Solidárias: Perspectivas da Gestão Coletiva dos Bens Comuns no Banco Comunitário Olhos D'água em Igaci, Alagoas », *Revista NAU Social*, nº 12, vol. 7, 2016, pp. 143-62.

Lévesque, B., 2006, « Sociologie économique », in Laville J.-L. ; Cattani A. D. (dir.), 2006, *Dictionnaire de l'autre économie*, Gallimard, p. 599-608.

Lévesque, B. ; Bourque, G. L. ; Fourgues, E., 2001, *La nouvelle sociologie économique*. Paris, Desclée de Brouwer, 268 p.

Lianza, S.; Henriques, F. (dir.), *A economia solidária na América Latina: realidades nacionais e políticas públicas*. Rio de Janeiro : Pró Reitoria de Extensão UFRJ : 2012.

Loiola, 2004

Loiola, E.; Moura, M., “Análise de redes: uma contribuição aos estudos organizacionais”. In: Fischer, Tânia (Org.). *Gestão contemporânea, cidades estratégicas e organizações locais*. Rio de Janeiro: Fundação Getúlio Vargas, 1996, p. 53-68.

Mance, E., “O que são e como montar redes solidárias”. In: Mance, E. (Org.). *Como organizar redes solidárias*. Rio de Janeiro: DP&A, FASE, 2002, 83-100 p.

Maucourant, J., 2011, *Avez-vous lu Polanyi ?*, Paris, Flammarion. 262 p.

Mauss, M., *Essais de sociologie*, Points, 1971, 252 p.

Melo Neto, J., “Como montar um banco comunitário”. In: Mance, Euclides André. (Org.) *Como organizar redes solidárias*. Rio de Janeiro: DP&A, FASE, 2002, 121-130 p.

Melo Neto, J.; Magalhães, S. *O poder do circulante local: a moeda social no Conjunto Palmeira*. Fortaleza, 2005a.

Melo Net, J.; Magalhães, S. 2005b. Banco comunitário e cooperativa de crédito: uma relação necessária para potencializar as finanças solidárias. Fortaleza: Instituto Banco Palmas.

Melo Neto, J.; Magalhães S., 2007, *Bancos comunitários de desenvolvimento : uma rede sob o controle da comunidade*, Fortaleza, Arte Visual.

Mendell, M., « Karl Polanyi et le processus institué de démocratisation politique », *Revue du MAUSS*, 2007/1 n° 29, p. 444-464. DOI : 10.3917/rdm.029.0444

MTE, 2006, Atlas da economia solidária no Brasil 2005, Brasília. 60p.

MTE, 2009, Atlas da economia solidária no Brasil 2005-2007, São Paulo, Todos os Bichos.

MINISTÉRIO DO TRABALHO E EMPREGO (MTE). Disponível em: <<http://www.mte.gov.br/Empregador/EconomiaSolidaria/programa/Conteudo/objetivo .asp>>. Acesso em: 10 fev. 2006.

Miranda, M. ; Magalhães, P., 2001, Discutindo Dlis : reflexões a partir da metrópole. In : Silveira, C.; Reis, L. *Desenvolvimento local: dinâmicas e estratégias*. Rio de Janeiro: Rede DLIS, 2001.

Mothé, D. “Desenvolvimento durável, capital cultural, educação popular e autogestão”. In: Mello, S. L. de. (Org.) *Economia Solidária e autogestão: encontros internacionais*. São Paulo: NESOL-USP, ITCP-USP, PW, 2005, p. 138-142.

Moulévrier, P., 2002, *Le mutualisme bancaire. Le Crédit Mutuel, de l'Église au marché*, PUR, Disponible sur : <http://books.openedition.org/pur/24232>

Moura, M., “A gestão do desenvolvimento local: estratégias e possibilidades de financiamento”. In: *Revista O&S*. Salvador, v. 5, n. 12, mai/ago 1998, p. 37-57.

Moura, M; Meira, L., “Desafios da gestão de empreendimentos Solidários”. In: *Revista Bahia Análise & Dados*. Salvador: SEI/Governo da Bahia, v. 12, n. 1, Jun 2002, p. 77-84.

Moura et al., 2004. Especificidades da gestão de empreendimentos na economia solidária : breve estado da arte sobre o tema. In : Encontro Latino-americano de investigadores de cooperativismo, 2004, São Leopoldo. Anais..., São Leopoldo, 2004.

Munoz, R., 2009, « Finanças solidárias », Cattani A., *Dicionário internacional da outra economia*, Coimbra, Almedina, 2009, p. 208-2012.

Neveu, A., 2001, *Financer l'agriculture : quels systèmes bancaires pour quelles agricultures*, Éditions Charles-Léopold Mayer 182 p.

Neveu, A., « Trente années au service du financement de l'agriculture », *Économie rurale* [En ligne], 300 | Juillet-août 2007, mis en ligne le 12 novembre 2009, consulté le 12 juillet 2017. URL : <http://economierurale.revues.org/2236> ; DOI : 10.4000/economierurale.2236

Neveu, A., 2013, « Le financement de l'agriculture : histoire, acteurs bancaires et principaux enjeux », in Miramap (coord.), *Une autre finance pour une autre agriculture*, Gap, éditions Yves Michel, p. 31-52.

Observatoire national de l'ESS, CNCRESS , 2014, *Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire*.

Oliveira, F., “Aproximações ao enigma: que quer dizer desenvolvimento local?” In: Spink, P. et. al. (Org.) *Novos contornos da gestão local: conceitos em construção*. São Paulo: Pólis; Programa Gestão Pública e Cidadania/FGV-EAESP, 2002, p. 11-31.

Panorama. Les États généraux de l'économie sociale et solidaire, 17-19 juin 2011, Palais Brongniart. Disponible sur: <http://www.llelabo-ess.org/IMG/pdf/bilanegess.pdf>

Parente, S., *Microfinanças: saiba o que é um banco do povo*. Brasília: Agência de Educação para o Desenvolvimento, 2002. 192 p. (Coleção Prazer em Conhecer; v.1)

Passos O., “Explorando novas práticas organizacionais em economia solidária: conceito e características dos bancos comunitários”. In: *Encontro Nacional de Estudos Organizacionais*, Belo Horizonte, 2008.

Passos, O., *Estudo exploratório em bancos comunitários: conceito, características e sustentabilidade*. 139f. Dissertação (Mestrado em Administração) - Escola de Administração da Universidade Federal da Bahia, Salvador, 2007.

Paula, J., 2001, Desenvolvimento e gestão compartilhada, In: Silveira, C.; Reis, L. *Desenvolvimento local: dinâmicas e estratégias*. Rio de Janeiro: Rede DLIS, 2001.

Pecqueur, B., 2009, « Ressources territoriales latentes : à propos des territoires de la politique de la ville », *Recherche sociale*, n. 191.

Pecqueur, B. ; Itçaina X., 2012, « Economie sociale et solidaire et territoire : un couple allant de soi ? », *RECMA*, n. 325, pp. 48-64.

Pires, A. (1997b), « Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique ». In Poupart, J.; Deslauriers J.-P.; L.-H. Groulx, et al. (éd.), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Québec, Gaétan Morin, pp. 113-69.

Pochmann, M.; Amorim, R. (dir.), *Atlas da exclusão social no Brasil*. São Paulo: Cortez, 2003. 221 p.

Pochmann, M. et al. (dir.), *A exclusão no mundo*. São Paulo: Cortez, 2004. 229 p. (Atlas da exclusão social, vol. 4)

Pochmann, M. et al. (dir.), *Agenda não liberal da inclusão social no Brasil*. São Paulo: Cortez, 2005. 162 p. (Atlas da exclusão social, vol. 5)

Polanyi, K., 1983, *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard, Paris.

Polanyi, 1944, *La grande transformation*.

Polanyi, K., 2011, *La subsistance de l'homme – la place de l'économie dans l'histoire et la société*, Paris, Flammarion.

Prado, E., “Situação econômica no começo do milênio”. In: Mello, Sylvia Leser de. (Org.) *Economia Solidária e autogestão: encontros internacionais*. São Paulo: NESOL-USP, ITC- USP, PW, 2005, p. 29-33.

Rede brasileira de bancos comunitários, 2006, *Banco comunitário : serviços financeiros solidários em rede*, Fortaleza.

Ribeiro, A., “O desenvolvimento local e a arte de “resolver” a vida”. In: Lianza, S.; Addor, F. (Org.) *Tecnologia e desenvolvimento social e solidário*. Porto Alegre: Editora da UFRGS, 2005, p. 109-120.

Rigo A., *Moedas sociais e bancos comunitários no Brasil : aplicações e implicações, teóricas e práticas*, 2014. Tese de doutoramento. Disponível em : <http://www.adm.ufba.br/pt-br/publicacao/moedas-sociais-bancos-comunitarios-brasil-aplicacoes-implicacoes-teoricas-praticas>

Rigo A.; Cançado A., 2015, *Gestão social e construção de espaços públicos: reflexões a partir da Rede Brasileira de Bancos Comunitários no Brasil*. Disponível em: <http://www.apgs.ufv.br/index.php/apgs/article/viewFile/660/390>

Rigo A.; Silva JR. J., 2012, *O Desafio do Uso de Moedas Sociais nos Bancos Comunitários de Desenvolvimento (BCD) no Brasil: um Estudo de Caso do Banco Palmas*, disponível em : <http://anaisenapegs.com.br/2012/dmdocuments/422.pdf>

Ros, É. 2014., « Petit historique des réseaux de l'économie alternative et solidaire : ALDEA, Solidarité Emploi et REAS ». In : Hersent M., Palma Torres A. (sous la direction de), *L'économie solidaire en pratiques*. Toulouse : Éditions érès, p. 179-188.

Ruiz, R., *Análise territorial dos serviços no Brasil: polarização com frágil dispersão*. Brasil: CEPAL/IPEA, 2006. 27 p.

Russo, P. (2007), *Les CIGALES : notre épargne, levier pour entreprendre autrement*, Gap, Éditions Yves Michel. 158 p.

Santos, M., *Por uma outra globalização: do pensamento único à consciência universal*. 12 ed. Rio de Janeiro: Record, 2005. 174 p.

Servet J.-M., 2006, *Banquiers aux pieds nus – La microfinance*, Paris, Odile Jacob.

Sicsú, J.; Crocco, M., “Em busca de teoria da localização das agências bancárias: algumas evidências do caso brasileiro”. In: *Economia*, Niterói (RJ), v. 4, n. 1, p. 85-112, jan./jun. 2003.

Silva JR. J., *Gestão, fato associativo e economia solidária: a experiência da ASMOCONP / Banco Palmas*, 2004. Dissertação (Mestrado em Administração).

Silva JR. J., *As experiências de bancos comunitários como ação de finanças solidárias para o desenvolvimento territorial*. In: COLÓQUIO INTERNACIONAL SOBRE PODER LOCAL, 2006.

Silveira, C., “Métodos, redes: o desenvolvimento local em curso”. In: Silveira, C.; Reis, L. *Desenvolvimento local: dinâmicas e estratégias*. Rio de Janeiro: Rede DLIS, 2001, p. 31-42.

Singer, P. Economia dos setores populares: propostas e desafios. In: Kraychete, G.; Lara, F.; Costa, B. (Org.). Economia dos setores populares: entre a realidade e a utopia. Petrópolis, RJ: Vozes, 2000, p. 143-165.

Singer, P. *Introdução à Economia Solidária*. 1. ed. São Paulo: Editora Fundação Perseu Abramo, 2002. 127 p.

Singer, P. 2005, Políticas públicas para a economia solidária no Brasil. In : Lianza, S. ; Addor, F. (Org.). Tecnologias e desenvolvimento social e solidário. Porto Alegre : Editora da UFRGS, 2005, p. 138-146.

Singer P., 2006, « Économie solidaire (1) », 2006, in Laville J.-L., Cattani A. D. (dir.), *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, DDB, p. 290-302.

Singer, P.; Souza, A. (Org.), A economia solidária no Brasil: a autogestão como resposta ao desemprego, 2. ed., São Paulo: Contexto, 2003.

Teixeira, E., *O local e o global: limites e desafios da participação cidadã*. 2. ed. São Paulo: Cortez; Recife: EQUIP; Salvador: UFBA, 2001. 224 p.

Terrisse, P. Jogleux, M. « Finance solidaire : caractéristiques et usages d'une grille d'évaluation dans la décision d'investissement. », *Revue internationale de l'économie sociale* 322 (2011): 96–114.

Tiriba, L. 2003, A economia popular solidária no Rio de Janeiro: tecendo os fios de uma nova cultura do trabalho. In: Singer, P.; Souza, A. (Org.), A economia solidária no Brasil: a autogestão como resposta ao desemprego, 2. ed., São Paulo: Contexto, p. 221-243.

Vallat D., 1999, *Exclusion et liens financiers de proximité (financement de micro-activités)*. Thèse de doctorat en sciences économiques, sous la direction de J.-M. Servet, Université de Lyon 2, Lyon, 1999, 525p.

Vallat D., « Contre le chômage et l'exclusion, le dynamisme de la petite économie », *Innovations* 2002/1 (n. 15), p. 47-72).

Vallat D., « Finances solidaires : quelle dimension politique ? », *Hermès*, La Revue 2003/2 (n. 36), p. 73-82.

Vatin, F., 2014, « Quelles relations entre l'économie et la sociologie ? Le point de vue d'un transfuge ou d'un marrane », *Revue Française de Socio-économie*, « Faire de la sociologie économique avec Pierre Bourdieu », n. 13, 1^{er} sem 2014, p. 241-247.

Vigier, J.-P., 2003, *Lettre ouverte à ceux qui veulent rendre leur argent intelligent et solidaire*. Paris, Éditions Charles Léopold Mayer. 150 p.

Zapata, T. et al., « Desenvolvimento local: estratégias e fundamentos metodológicos ». In: Silveira, C.; Reis, L., *Desenvolvimento local: dinâmicas e estratégias*. Rio de Janeiro: Rede DLIS, 2001, p. 115-128.

Annexes

Annexe 1 Titre de votre annexe

Si vous désirez structurer chaque annexe, vous avez à votre disposition, dans le menu déroulant des Pages annexes, un niveau de titre : ‘Subdivision 1’ (style 3|Ann_tit3).

N’oubliez pas d’effacer ce texte quand vous n’en aurez plus besoin.



Ósia Alexandrina VASCONCELOS

FINANCES SOLIDAIRES EN FRANCE ET AU BRÉSIL

le cnam

Résumé

Ayant comme activité l'épargne et/ou le crédit, les initiatives auxquelles notre étude s'intéresse forment le domaine des finances solidaires, ce dernier constituant un sous-ensemble de l'économie solidaire. L'objectif central a été de délimiter ce champ en France et au Brésil, en interrogeant le rôle joué par ces initiatives dans le développement de l'économie solidaire sur un territoire. Dans une approche socioéconomique, la question du rôle des finances solidaires au-delà de leur dimension financière suppose une compréhension élargie de l'économie basée sur la pensée de Karl Polanyi. À partir d'une démarche ethnographique, nous constatons que l'activité de financement solidaire, considérée de manière isolée, produit un impact relativement peu significatif, en termes de financement et de développement de l'économie solidaire. Pour comprendre les finances solidaires, il est nécessaire de rendre compte des dimensions économique, sociale et politique de leur action.

Mots-clés : économie sociale et solidaire ; économie solidaire ; finances solidaires ; institutionnalisation de la finance solidaire ; développement territorial ; socioéconomie ; pluralité économique ; investissement solidaire ; banque communautaire de développement.

Résumé en anglais

The initiatives to which this study focuses are in the field of solidarity economy. Having as activity savings and / or credit, they form the field of social finance. The main question of this research is the role of social finance in the development of initiatives of the solidarity economy. In a socio-economic approach, this question implies a broader understanding of the economy which is based on K. Polanyi conceptual framework. Using an ethnographic approach in two different countries – France and Brazil -, we are looking for understand the social and political dimensions of solidarity finance.

Key-words: social and solidarity economy; solidarity economy; solidarity finance; institutionalization of solidarity finance; territorial development; socioeconomics; plural economy; solidarity investment; community development bank.

Résumé en portugais

Tendo como atividade principal a poupança e/ou o crédito, as iniciativas que interessam ao nosso estudo formam o campo das finanças solidárias, o qual se inscreve no campo da economia solidária. O objetivo central do trabalho foi delimitar as finanças solidárias no Brasil e na França, questionando o papel dessas iniciativas no desenvolvimento da economia solidária em um dado território. Numa perspectiva socioeconômica, a questão do papel das finanças solidárias para além da dimension financeira supõe uma compreensão ampliada da economia, a qual se baseia no pensamento de Karl Polanyi. A partir de um trabalho de campo etnográfico, constatamos que quando analisamos a atividade de financiamento solidário de maneira isolada, seu impacto, em termos de financiamento e de desenvolvimento da economia solidária, parece relativamente pouco importante. Para compreender seu papel, é preciso considerar as dimensões econômica, social e política dessas iniciativas.

Palavras-chave: economia social; economia solidária; finanças solidárias; institucionalização das finanças solidárias; desenvolvimento territorial; socioeconomia; economia plural; investimento solidário; bancos comunitários de desenvolvimento.